

Des flux et des territoires

VERS UN MONDE SANS ÉTATS?

Sous la direction de
Bernard Jouve et Yann Roche

Postface de Jacques Lévy



Presses de l'Université du Québec

***Des flux
et des territoires***

PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450

Québec (Québec) G1V 2M2

Téléphone: (418) 657-4399 • Télécopieur: (418) 657-2096

Courriel: puq@puq.quebec.ca • Internet : www.puq.ca

Diffusion / Distribution :

CANADA et autres pays

DISTRIBUTION DE LIVRES UNIVERS S.E.N.C.

845, rue Marie-Victorin, Saint-Nicolas (Québec) G7A 3S8

Téléphone: (418) 831-7474 / 1-800-859-7474 • Télécopieur: (418) 831-4021

FRANCE

AFPU-DIFFUSION

SODIS

BELGIQUE

PATRIMOINE SPRL

168, rue du Noyer

1030 Bruxelles

Belgique

SUISSE

SERVIDIS SA

5, rue des Chaudronniers,

CH-1211 Genève 3

Suisse



La *Loi sur le droit d'auteur* interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

Des flux et des territoires

VERS UN MONDE SANS ÉTATS ?

Sous la direction de
Bernard Jouve et Yann Roche

Postface de Jacques Lévy

2006



Presses de l'Université du Québec

Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bur. 450
Québec (Québec) Canada G1V 2M2

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Vedette principale au titre:

Des flux et des territoires: vers un monde sans États?

(Géographie contemporaine)

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 2-7605-1410-2

1. Géographie politique. 2. Mondialisation. 3. Relations internationales.
4. Nouvel ordre économique international. 5. Antimondialisation.
I. Jouve, Bernard, 1965- . II. Roche, Yann, 1964- . III. Malfatto, Pierre-Louis.
IV. Collection.

JC319.D47 2006

327.1'01

C2005-942552-0

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada
par l'entremise du Programme d'aide au développement
de l'industrie de l'édition (PADIÉ) pour nos activités d'édition.

La publication de cet ouvrage a été rendue possible
avec l'aide financière de la Société de développement
des entreprises culturelles (SODEC).

Révision linguistique: GISLAINE BARRETTE

Mise en pages: INFOSCAN COLLETTE QUÉBEC

Couverture – Conception: RICHARD HODGSON

Illustration: IMAGE SAVANT

1 2 3 4 5 6 7 8 9 PUQ 2006 9 8 7 6 5 4 3 2 1

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés

© 2006 Presses de l'Université du Québec

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2006

Bibliothèque nationale du Québec / Bibliothèque nationale du Canada

Imprimé au Canada

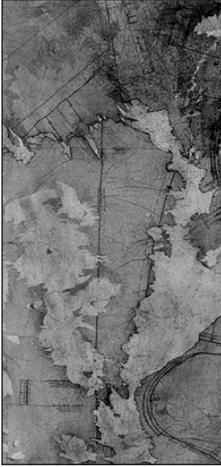


TABLE DES MATIÈRES

Liste des figures xvii

Liste des tableaux xxi

Introduction

Pour une géographie politique des flux globaux 1
Bernard Jouze et Yann Roche
avec la contribution de Pierre-Louis Malfatto

1. UNE NOUVELLE GÉOGRAPHIE POLITIQUE
EN CONSTITUTION 3

2. UN NOUVEAU REGARD SUR LES FLUX GLOBAUX 11

BIBLIOGRAPHIE 19

Chapitre 1	Quand on transforme une question sociale en problème de sécurité : immigration et discours sécuritaire en France et en Grande-Bretagne	21
	<i>Alex Macleod et Alexandra Ricard-Guay</i>	
1.	DE L'IMMIGRANT COMME UNE MENACE	22
2.	L'ÈRE DE FERMETURE DES FRONTIÈRES : À L'ORIGINE DU PROCESSUS DE SÉCURISATION	25
3.	LES FLUX DE DEMANDEURS D'ASILE ET DE CLANDESTINS : UN « FLÉAU » ?	28
4.	UN ARSENAL LÉGISLATIF DE LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION ILLÉGALE EN EXPANSION CONSTANTE	31
5.	LA SÉCURITÉ AU CŒUR DES DISCOURS POLITIQUES	36
6.	L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS : UNE QUESTION RENOUVELÉE	38
	CONCLUSION	41
	BIBLIOGRAPHIE	42
Chapitre 2	Mexico entre flux globaux, transformations politiques et recherche d'une « troisième voie »	47
	<i>Felipe De Alba et Bernard Jouve</i>	
1.	MEXICO OU LA VITRINE DU RÉGIME EN PLACE	49
2.	LE NÉOLIBÉRALISME ET L'ADMINISTRATION DE LA VILLE DE MEXICO	52
3.	NOUVEAUX ACTEURS POLITIQUES DANS UNE MÉTROPOLE EN CRISE	55
	3.1. La force des mouvements sociaux et l'exacerbation des tensions sociales	56
	3.2. La remise en question des règles du jeu politique	59
	CONCLUSION	66
	BIBLIOGRAPHIE	68

Chapitre 3	La mondialisation financière : le triomphe des rentiers	71
	<i>Claude Serfati</i>	
1.	POLARISATION DES FLUX COMMERCIAUX ET FINANCIERS	73
1.1.	Commerce, IDE : une forte polarisation	73
1.2.	Suprématie financière de la zone transatlantique	75
2.	FLUX FINANCIERS ET RICHESSE DES PAYS DOMINANTS ..	80
2.1.	Les États-Unis : un pays endetté... ..	80
2.2.	... mais des classes rentières prospères	83
3.	RUINE DES PAYS DU SUD, OPULENCE DES CLASSES RENTIÈRES	88
3.1.	Une formidable ponction des ressources	88
3.2.	Les « élites » des pays du Sud en profitent	91
4.	UNE INTERNATIONALE DE RENTIERS ?	92
4.1.	Deux décennies fastes	92
4.2.	Géographie planétaire des ménages rentiers	95
4.3.	Une gestion globalisée des actifs des rentiers	98
	CONCLUSION	99
	BIBLIOGRAPHIE	102
Chapitre 4	Spéculation et instabilité financière internationale	105
	<i>Fanny Coulomb et Jacques Fontanel</i>	
1.	ESSOR ET LIMITES DE LA MONDIALISATION FINANCIÈRE	108
1.1.	L'essor de la finance mondiale	108
1.2.	Une mondialisation financière inachevée	111
2.	SPÉCULATION ET CRISES FINANCIÈRES DANS LES PAYS ÉMERGENTS	113
2.1.	Les institutions financières américaines et la crise financière mexicaine de 1994	113
2.2.	La spéculation en Asie du Sud-Est et la crise financière de 1997	114
2.3.	Les risques de la finance directe pour les pays émergents	115

3. INNOVATIONS FINANCIÈRES, INNOVATIONS PRODUCTIVES ET SPÉCULATION	116
3.1. Produits dérivés et instabilité financière	116
3.2. Innovations majeures et bulles spéculatives	120
4. LES RISQUES ASSOCIÉS À LA GLOBALISATION FINANCIÈRE	121
4.1. Le risque de crise systémique et la nécessité d'une supervision prudentielle	121
4.2. L'insécurité des transactions financières	122
4.3. La limitation de la politique économique	123
4.4. La proposition de « taxe Tobin » et ses limites	124
CONCLUSION	125
BIBLIOGRAPHIE	126

Chapitre 5 Mondialisation et régionalisation des investissements : le cas des investissements directs des États-Unis dans les Amériques 129
Christian Deblock et Éric Jasmin

1. LES INVESTISSEMENTS DIRECTS AMÉRICAINS DANS LES AMÉRIQUES	133
1.1. Les investissements directs sur le continent	133
1.2. Le boom des années 1990	136
1.3. La présence américaine dans les pays hôtes	140
1.4. Les incertitudes	142
2. LES ACTIVITÉS DES FILIALES AMÉRICAINES SUR LE CONTINENT	144
2.1. Le commerce des multinationales	145
2.2. Les activités des entreprises américaines à l'étranger	150
2.3. Les activités des filiales américaines dans les pays hôtes	152
3. LES ACTIVITÉS DES FCMUS AU CANADA, AU MEXIQUE ET AU BRÉSIL	155
3.1. La répartition sectorielle des IDEUS	155
3.2. L'emploi dans les filiales	157
3.3. La rentabilité des filiales	159
3.4. Le commerce avec les États-Unis	161
CONCLUSION	165
BIBLIOGRAPHIE	167

Chapitre 6 L'Europe de l'Est entre européanisation et mondialisation	171
<i>Violette Rey et Paolo Molinari</i>	
1. FLUX MARCHANDS ET MATÉRIELS :	
L'OUEST ARRIVE À L'EST	173
1.1. Le commerce extérieur : de la chute au redémarrage	174
1.2. Les investissements directs étrangers	176
2. FLUX DE PERSONNES: L'EST CHERCHE PLACE À L'OUEST ..	178
3. LES RECOMPOSITIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES AUX FLUX INTERNATIONAUX: FRAGMENTATIONS, DISPARITÉS	182
3.1. Les réseaux à l'appui des flux	182
3.2. Des réseaux aux nœuds et aux aires favorisés par les flux : l'accentuation des disparités	184
3.3. Le centre de l'Europe, prochaine région mondiale de l'automobile?	186
4. CHOIX DE SYSTÈMES DE VALEURS ET INFLUENCES GÉOSTRATÉGIQUES: L'IMPLANTATION DES ÉTATS-UNIS ..	190
4.1. Concours d'influence sur le front religieux	190
4.2. De la démocratisation politique à l'eurosepticisme	191
4.3. L'implantation renforcée de l'influence américaine	192
CONCLUSION	194
BIBLIOGRAPHIE	197
Chapitre 7 L'altermondialisme : un mouvement émergent dans la nouvelle donne géopolitique mondiale	199
<i>Christian Bouchard</i>	
1. LE CONSENSUS ALTERMONDIALISTE	202
2. DES FONDEMENTS IDÉOLOGIQUES DIVERS	204
3. UN TYPE DE MOUVEMENT ORIGINAL	208
4. L'ESPACE DE L'ALTERMONDIALISME	213
CONCLUSION : UNE DOUCE UTOPIE ?	217
BIBLIOGRAPHIE	220
ANNEXE : LES GRANDES MOBILISATIONS ALTERMONDIALISTES DEPUIS 1999	223

**Chapitre 8 Les effets de la « révolution Bush »
sur la puissance américaine** 227
Charles-Philippe David et Julien Tourreille

1. LE DÉBAT SUR LA NOTION D'EMPIRE 227

2. L'ÉTAT DE LA PUISSANCE AMÉRICAINE DANS
UN ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL COMPLEXE 231

2.1. L'évolution du concept de puissance 232

2.2. Une puissance militaire sans rivale 233

2.3. Une économie intégrée dans la mondialisation 235

3. LES EFFETS DE LA « RÉVOLUTION BUSH »
SUR LA PUISSANCE AMÉRICAINE 238

3.1. La « révolution Bush » 238

3.2. Une puissance militaire affirmée, certes... mais efficace? .. 241

3.3. Les finances américaines, talon d'Achille du Colosse? 243

CONCLUSION : UN EMPIRE CONTESTÉ ? 246

BIBLIOGRAPHIE 247

**Chapitre 9 Flux et réseaux du radicalisme musulman
en Asie du Sud-Est :
une approche historique** 251
Rémy Madinier

1. LES RÉSEAUX TRADITIONNELS DE L'ORTHOPRAXIE
ISLAMIQUE EN ASIE DU SUD-EST 253

1.1. Crispations wahhabites 253

1.2. Le panislamisme et ses fantasmes 254

1.3. L'œuvre des réseaux musulmans réformistes 255

2. DE LA SALAFIYAH AU SALAFISME : LES DÉSILLUSIONS
DE L'ISLAM DU SUD-EST ASIATIQUE FACE
À LA MONDIALISATION 257

2.1. Des tensions culturelles et sociales longtemps masquées
par une alliance nécessaire contre le communisme 257

2.2. Le renouveau islamiste, ses marges radicales et leurs flux .. 260

3. NIHILISME ISLAMIQUE ET DÉSARROI DES ESPACES 265

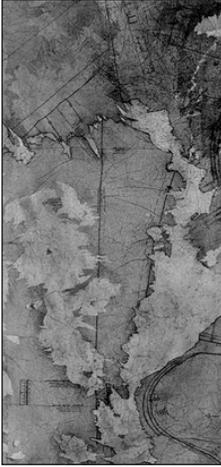
3.1. Le détour afghan et la création de nouveaux
réseaux islamistes en Asie du Sud-Est 265

3.2. Une République islamique d'Asie du Sud-Est ?
Un mythe de la mondialisation 267

CONCLUSION	268
BIBLIOGRAPHIE	268
Chapitre 10 Le cyberspace des Amériques :	
convergences et contrastes	271
<i>Juan-Luis Klein, Wilfredo Angulo</i>	
<i>et Marie-Pierre Paquin-Boutin</i>	
1. LES NOUVELLES INÉGALITÉS DANS LE CYBERESPACE ...	273
2. INTERNET DANS LES AMÉRIQUES :	
BASE D'UNE NOUVELLE DIFFÉRENCIATION SOCIALE	274
3. LES PRINCIPALES MÉTROPOLIS DES AMÉRIQUES	
DANS LE CYBERESPACE	281
CONCLUSION	284
BIBLIOGRAPHIE	286
Chapitre 11 La continentalisation des ressources	
en Amérique du Nord :	
les projets de transfert massif d'eau	289
<i>Frédéric Lasserre</i>	
1. LES TRANSFERTS MASSIFS D'EAU EN AMÉRIQUE	
DU NORD: UNE RÉALITÉ DÉJÀ ANCIENNE	291
2. LE MIRAGE AMÉRICAIN DE L'EAU CANADIENNE	294
2.1. Des transferts du Columbia et du Mississippi	
au transfert des eaux canadiennes	294
2.2. La solution: un florilège de projets continentaux	296
2.3. Des coûts faramineux absorbés par les contribuables	298
3. UNE RÉACTION CANADIENNE MARQUÉE	
PAR LA CRAINTE DES CONTRAINTES DE L'ALENA	299
3.1. Quelles sont les obligations du Canada dans le cadre	
de l'ALENA ?	300
3.2. La stratégie canadienne: la difficulté de contrer	
les dispositions de l'ALENA est-elle insurmontable?	301
4. UN SOUCI CONSTANT DES ÉTATS AMÉRICAINS	
DES GRANDS LACS: EMPÊCHER LES TRANSFERTS	
MASSIFS D'EAU	304
CONCLUSION	307
BIBLIOGRAPHIE	308

Chapitre 12	Les flux pétroliers dans le monde arabe	311
	<i>Sami Aoun</i>		
1.	LE PÉTROLE DANS L'HISTOIRE CONTEMPORAINE CONFLICTUELLE DU MONDE ARABE	314
1.1.	L'importance du pétrole dans les politiques extérieures arabes : Arabes bédouins riches et Arabes citadins pauvres	315
1.2.	Le pétrole au cœur des conflits au Moyen-Orient : les pétrodollars au service des causes arabes	316
1.3.	Le pétrole, support idéologique de l'islam conservateur : islamisme bédouinisé et panarabisme progressiste	319
1.4.	Le pétrole arabe au service de l'islamisme combattant et terroriste	320
1.5.	Le pétrodollar au service du développement économique : un fiasco non déclaré	321
2.	LE PÉTROLE ARABE : <i>CASUS BELLI</i> DE LA <i>PAX</i> <i>AMERICANA</i>	322
2.1.	Relation entre pétrole et sécurité nationale dans la politique américaine dans le monde arabe : le flux sécurisé	323
2.2.	La politique américaine dans le monde arabe : domination des puits de pétrole et remodelage culturel démocratique	325
2.3.	L'influence de la guerre du Golfe sur l'économie américaine : l'Irak en tant que <i>swing state</i>	328
2.4.	Les relations saoudo-américaines : les traumatismes du 11 septembre	329
2.5.	L'ouverture de Washington sur la Libye : de la confrontation idéologique à la cohabitation pétrolière	330
3.	LA FIN DE L'ÈRE DU PÉTROLE ARABE : LA NEUTRALISATION STRATÉGIQUE ET L'ÉCLIPSE DE LA MANNE	332
3.1.	La fin de la guerre froide et l'inefficacité du pétrole comme arme stratégique	332
3.2.	Une manne providentielle devenue une malédiction : la crise de l'État rentier	334
3.3.	Le pétrole et les défis de la modernisation politique comme antidote de l'autoritarisme et de l'activisme islamiste	335
	CONCLUSION	336
	BIBLIOGRAPHIE	336

Chapitre 13 La lutte pour le contrôle des ressources naturelles en Asie du Sud-Est	339
<i>Yann Roche et Jean-François Gagné</i>	
1. LES RESSOURCES NATURELLES : ENTRE CONFLIT ET DÉVELOPPEMENT	341
1.1. La dimension conflictuelle : trois variables incontournables dans un contexte d'inégalités	341
1.2. Des ressources naturelles pour quel développement?	344
2. MICROCOSME D'UNE RÉGION EN MUTATION	345
2.1. Carrefour du trafic maritime et symbole de la pertinence des frontières	346
2.2. Une démocratie de façade	347
2.3. Une avancée vers le néolibéralisme	348
2.4. Un paysage ethnodémographique hétérogène	349
3. LES RESSOURCES NATURELLES EN ASIE DU SUD-EST	350
3.1. Tensions internationales : les points chauds	352
3.2. Les conflits intranationaux	355
CONCLUSION	357
BIBLIOGRAPHIE	359
 Postface	
Le Monde, entre réseaux et territoire	363
<i>Jacques Lévy</i>	
 À propos des auteurs	371
Les directeurs	371
Les auteurs	372
Cartographe principal	377



LISTE DES FIGURES

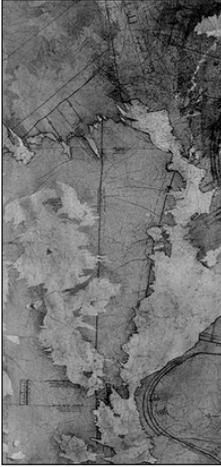
Figure 1.1.	Immigration et demande d'asile en France et au Royaume-Uni, selon les principaux pays en 2001	27
Figure 1.2.	Nombre de demandes d'asile reçues annuellement en France et au Royaume-Uni entre 1984 et 2002, incluant les enfants à charge	29
Figure 2.1.	Évolution de la pauvreté et de la grande pauvreté dans la zone métropolitaine de Mexico entre 1984 et 2000	58
Figure 2.2.	Répartition du vote dans des zones urbaines et rurales aux élections fédérales de 2000	62
Figure 2.3.	Élections municipales à Mexico en 1997, 2000, 2003	64

Figure 3.1.	Part de la zone transatlantique (États-Unis, Canada et UE) dans les flux financiers et les actifs en 2003 ou 2004	76
Figure 3.2.	Les ménages riches dans le monde	78
Figure 3.3.	Solde extérieur du Royaume-Uni par grands postes	79
Figure 3.4.	Solde des paiements des principales zones entre 1990 et 2004	81
Figure 3.5.	Flux nets de capitaux (entrées-sorties) des pays émergents (1996-2003)	83
Figure 3.6.	Évolution du solde des revenus d'investissements et placements, États-Unis (1995-2003)	85
Figure 3.7.	Évolution du solde des revenus d'investissements et placements, France (1995-2003)	87
Figure 3.8.	Proportion du contrôle du système bancaire de pays émergents par les banques étrangères en 1990 et en 1992	90
Figure 3.9.	Évolution de la part des revenus financiers dans les revenus des ménages entre les périodes 1960-1970 et 1980-1990	94
Figure 3.10.	Taux de croissance de la richesse mondiale	96
Figure 3.11.	Part des créances sur le reste du monde dans le stock d'épargne des ménages (1999)	100
Figure 3.12.	Part de la richesse des ménages placée dans des centres financiers extraterritoriaux	101
Figure 4.1.	Principales places boursières dans le monde	110
Figure 4.2.	Activités des marchés	118
Figure 5.1.	Investissements directs des États-Unis dans les Amériques en 1980 et 2003	137
Figure 5.2.	Part des États-Unis dans les IDE	138
Figure 5.3.	Pays en développement et pays d'Amérique latine et des Caraïbes: flux d'investissement entrant (1989-2003)	143
Figure 5.4.	Investissements par les États-Unis dans le monde, 2003	146
Figure 5.5.	Commerce intrafirme des FMNUS avec les EUA, 1982-2002, en pourcentage du commerce total des FMNUS, moyennes mobiles de trois ans	149

Figure 5.6.	Nombre d'employés dans les FCMUS – Canada, Mexique, Brésil, autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, 1983-2002	158
Figure 5.7.	Rentabilité des FCMUS – Canada, Mexique et Brésil, revenu net en pourcentage des actifs, 1983-2002, moyennes mobiles de trois ans	160
Figure 5.8.	Importations des FCMUS en provenance des EUA – Canada, Mexique et Brésil, en pourcentage des ventes, moyennes mobiles de trois ans	162
Figure 5.9.	Exportations des FCMUS vers les EUA – Canada, Mexique et Brésil, en pourcentage des ventes, moyennes mobiles de trois ans	163
Figure 5.10.	Part du commerce des FMNUS avec les EUA, Canada et Mexique, en pourcentage du commerce total des deux pays, 1983-2002	164
Figure 6.1.	Évolution des premiers partenaires d'importation et d'exportation	175
Figure 6.2.	D'Est en Ouest	179
Figure 6.3.	Présence économique étrangère	187
Figure 6.4.	Le rêve américain de la « Nouvelle Europe »	195
Figure 7.1.	Principaux espaces et lieux de l'altermondialisme à l'échelle mondiale	214
Figure 8.1.	Budgets militaires des principales puissances, 1990-2004	234
Figure 8.2.	Part des investissements directs étrangers entrants ..	237
Figure 8.3.	Répartition des forces américaines dans le monde ..	240
Figure 8.4.	Budget du ministère de la Défense des États-Unis ..	242
Figure 9.1.	Populations musulmanes et conflits liés à l'islam en Asie du Sud-Est	252
Figure 10.1.	PIB des pays du continent américain	278
Figure 10.2.	Taux de pénétration d'Internet dans les Amériques ..	282
Figure 11.1a	Transferts massifs d'eau en Amérique du Nord – 1 ..	292
Figure 11.1b	Transferts massifs d'eau en Amérique du Nord – 2 ..	293
Figure 11.2.	Projets de transit par canaux	297
Figure 11.3.	Transferts d'eau dans la région des Grands Lacs	306
Figure 12.1.	Potentiel pétrolier du Moyen-Orient	313
Figure 12.2.	Flux pétroliers en provenance du Moyen-Orient	318

Figure 13.1. Principales ressources naturelles en Asie
du Sud-Est 351

Figure 13.2. La mer de Chine méridionale : enjeux liés
aux ressources naturelles 354

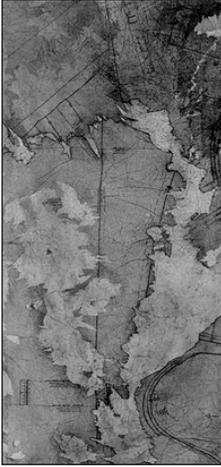


LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3.1.	Part du commerce mondial (exportations et importations) de la « Triade »	73
Tableau 3.2.	« Fuite des capitaux » (1983-1988) des pays du Sud : total cumulé (milliards de dollars) et en proportion du PIB de 1998	92
Tableau 4.1.	Comparaison des systèmes financiers nationaux ...	112
Tableau 5.1.	États-Unis : répartition des investissements directs dans le monde, 2003 (total par secteur d'activité, régions géographiques et pays choisis)	134
Tableau 5.2.	États-Unis : investissements directs dans les Amériques	135

Tableau 5.3.	Amériques : entrées et stocks d'IDE (en millions de dollars EU et en pourcentage du PIB)	139
Tableau 5.4.	Amériques : rang et part des États-Unis dans les IDE	141
Tableau 5.5.	FCMUS : valeur ajoutée, emplois et investissements (en pourcentage du total du groupe, années choisies)	145
Tableau 5.6.	États-Unis : commerce associé aux entreprises multinationales	147
Tableau 5.7.	FCMUS : répartition géographique des activités (2002, en pourcentage du total mondial)	150
Tableau 5.8.	Les FCMUS dans les Amériques : indicateurs choisis (2002, en pourcentage du total)	152
Tableau 5.9.	Valeur ajoutée des FCMUS (en pourcentage du PIB du pays hôte, pays choisis)	153
Tableau 5.10.	FCMUS : indicateurs choisis (Amériques, pays choisis, 2002)	154
Tableau 5.11.	États-Unis : investissements directs à l'étranger, 2003 (par secteur, pays choisis, en pourcentage)	156
Tableau 6.1.	Flux et globalisation dans les territoires européens ..	177
Tableau 8.1.	Les États-Unis face à la notion d'empire	230
Tableau 8.2.	Part des produits de haute technologie dans les exportations de produits manufacturés, en pourcentage	238
Tableau 8.3.	Hausses ou coupures, en pourcentage, requises dès aujourd'hui pour assurer l'équilibre fiscal	246
Tableau 10.1.	Les pays des Amériques selon le bloc régional d'appartenance : indicateurs nationaux	276
Tableau 10.2.	Pays selon le bloc géographique et la pénétration d'Internet	277
Tableau 10.3.	Nombre de sites municipaux étudiés selon le bloc géographique et la pénétration d'Internet dans le pays	281
Tableau 10.4.	Domaines d'information affichés par les principales villes du continent américain	283

INTRODUCTION



POUR UNE GÉOGRAPHIE POLITIQUE DES FLUX GLOBAUX

**Bernard Jouve et Yann Roche
avec la contribution
de Pierre-Louis Malfatto**

À nouvel ordre international, nouvelle géographie politique. En l'espace d'une vingtaine d'années, le champ des relations internationales a considérablement évolué. D'un modèle d'organisation bipolaire dans lequel les États-nations étaient considérés comme les seuls acteurs légitimes pouvant intervenir sur la scène internationale et prétendre participer à la régulation de l'ordre politique au sein des grandes organisations internationales mises en place au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, on est en effet passé à un mode de gouvernance où la complexité semble l'emporter. Cette complexité, qui alimente le caractère intrinsèquement anarchique des relations internationales, est notamment le résultat de la multiplication du nombre d'acteurs aux statuts très divers intervenant dorénavant à l'échelle globale. Que l'on pense aux organisations non gouvernementales, aux firmes, aux médias, aux villes, aux mouvements sociaux ou encore aux organisations terroristes. Ce changement notable

induit un brouillage dans les échelles de référence que l'on pensait figées et qui étaient campées depuis la période moderne sur les États-nations tels qu'ils se sont d'abord construits en Europe puis généralisés à l'échelle de la planète à la faveur du processus de colonisation/décolonisation. Ces transformations induisent un nouveau regard, une nouvelle terminologie pour analyser, ou du moins tenter d'appréhender, les processus à l'œuvre. En lieu et place des « relations internationales », il est dorénavant question de « politique globale » (Macleod *et al.*, 2002) ou encore de « gouvernance globale » (Nye, 2001) pour caractériser un ordre politique en mutation accélérée dans lequel la géographie politique ne se confond plus avec uniquement les rapports de force interétatiques. Bon nombre d'auteurs attribuent cette évolution à l'un des effets les plus marquants de la mondialisation : la transformation des États modernes dans le sens de leur évidement. En s'inspirant du contenu empirique des différents chapitres de cet ouvrage, cette hypothèse nous semble pour le moins radicale si ce n'est infondée. Ce dont il est question, c'est davantage de recomposition des rapports de force politiques qui ne s'expriment plus à travers des logiques de confrontation territoriale dans lesquelles la maîtrise des frontières et l'usage de la domination, notamment militaire, constituent l'alpha et l'omega des relations internationales. La « politique globale » est désormais affaire de maîtrise de flux de différentes natures qui définissent de nouvelles territorialités : flux de population, financiers, idéologiques, technologiques et de matières premières. Comme on va le voir, c'est à travers la maîtrise de ces flux globaux que se recomposent la politique globale, le rôle des États et celui des autres acteurs pouvant prétendre à agir sur la scène internationale. Tantôt fragilisés, tantôt renforcés par ces flux, ce qui conduit à établir un tableau très contrasté de la situation actuelle, les États restent des objets sociopolitiques de première importance dans la définition de l'ordre politique international, principalement dans les relations géostratégiques et dans la cristallisation d'identités collectives territoriales.

La première partie de cette introduction vise à dresser l'état de la littérature sur les transformations des États contemporains. La seconde partie, en s'appuyant largement sur les chapitres constitutifs de cet ouvrage, se fixe comme objectif de proposer un portrait de cette nouvelle géographie politique des flux globaux.

1. UNE NOUVELLE GÉOGRAPHIE POLITIQUE EN CONSTITUTION

La « première modernité », pour paraphraser Ulrich Beck (1998), a reposé sur la centralité des États dans la régulation politique. Cette régulation s'exprimait essentiellement, d'une part, à travers l'arbitrage des conflits entre groupes sociaux et territoires, notamment de l'institutionnalisation des conflits à travers la production de lois, voire au moyen de la coercition, d'autre part, par la mise en place de politiques redistributives à destination des classes sociales et des territoires défavorisés et, enfin, par la diffusion d'une idéologie dominante au sein de la société civile. Ce sont les États qui monopolisaient ces différentes fonctions, une situation conduisant à un isomorphisme parfait entre les États et les systèmes politiques : il ne pouvait y avoir de système politique qu'à l'échelle des États, de société civile et d'économie que nationale. Concevoir une éventuelle communauté politique en dehors du cadre national relevait de l'impensable, si ce n'est de l'hérésie. Depuis une vingtaine d'années, cette « épistémologie stato-centrée » (Brenner, 1999) qui servait de grammaire et de cadre de pensée à la fois à la sphère du politique et à celle des sciences sociales a été sérieusement remise en question. En lieu et place, s'est développée une hypothèse générale relative à l'affaiblissement d'un mode de régulation étatique en raison de l'agrégation de différentes dynamiques :

1. La remise en question du principe d'autorité et de la légitimité légalisationnelle par des sociétés civiles débordant largement les cadres procéduraux imposés par les États alimente une crise latente de leur centralité.
2. La recomposition de la structure interne des États est également un processus largement à l'œuvre à l'échelle planétaire. Cette dynamique conduit très généralement à renforcer les capacités d'action des paliers de gouvernement subnationaux par le biais de réformes décentralisatrices. Dans de nombreux pays en développement, la décentralisation et le renforcement des capacités d'action de la société civile (*empowerment*) sont envisagés par les grandes organisations internationales (Fonds monétaire international et Banque mondiale) comme des outils au service du développement économique et social et surtout comme des contre-pouvoirs face à des bureaucraties nationales jugées trop centralisatrices, inefficaces et corrompues.
3. Cet évidement de l'État « par le bas » a pour corollaire un processus du même ordre au profit d'instances de régulations « régionales » à l'échelle supra-étatique, ce processus connaissant son paroxysme en Europe même si les échecs qu'a subis le projet de Constitution européenne en

France et aux Pays-Bas pourraient marquer, à moyen terme, un ralentissement du processus d'intégration régionale. Il n'en reste pas moins que les structures régionales se sont multipliées ces vingt dernières années sur tous les continents (Mercosur, ASEAN, etc.) avec pour objectif de mutualiser les ressources des États afin de faire face à des problématiques particulières (développement économique, protection de l'environnement, justice, police).

4. Le monopole de la violence légitime, cher à M. Weber, est même remis en question ; du moins voit-on se généraliser les ententes entre ministères et agences nationales en vue de partager les ressources, d'être plus efficace dans la poursuite des malfaiteurs et autres groupes terroristes : les événements du 11 septembre 2001 illustrent tristement les effets de la non-coopération entre le FBI, la CIA et les autres agences de renseignement.
5. Y compris dans un contexte international caractérisé par la présence d'une hyperpuissance comme les États-Unis souhaitant échapper à la « régulation » onusienne (voir le chapitre de Charles-Philippe David et Julien Toureille), l'unilatéralisme a un coût prohibitif qui empêche les États-Unis de mener seuls une action militaire d'envergure comme le renversement du régime de Saddam Hussein et surtout l'instauration de la démocratie.
6. Alors que le droit était un puissant vecteur de différenciation territoriale et de construction de l'État-nation, la multiplication des traités internationaux, pour ce qui est du droit public (voir le chapitre de Frédéric Lasserre sur la gestion de l'eau dans l'ALENA), ou encore le recours à l'Organisation mondiale du commerce dans l'arbitrage de conflits, pour ce qui est du droit privé, viennent remettre en question la primauté du droit national.
7. La formidable croissance des moyens et des ressources des grandes firmes internationales dont les budgets dépassent ceux de nombreux pays en développement (Senarclens, 2005).
8. La remise en question du compromis fordiste qui avait fait de l'État, de ses institutions et de son territoire les pierres angulaires d'un certain mode d'organisation de la société fondé sur la centralité de l'État dans la régulation des rapports sociaux.

L'ensemble de ces dynamiques remet en question l'un des éléments cardinaux du système politique moderne : la souveraineté nationale et le contrôle du territoire. Ainsi, pour Saskia Sassen, « la souveraineté et le territoire demeurent les points cardinaux du système international. Cependant, ils sont en cours de transformation et de déplacement vers d'autres arènes institutionnelles que les États et en dehors du cadre du

territoire nationalisé. Je considère que la souveraineté est en partie décentrée et le territoire partiellement dénationalisé. Replacé sur une longue période historique, ce processus représenterait une transformation dans l'articulation de la souveraineté et du territoire telle qu'elle a marqué la formation des États modernes et les relations internationales » (Sassen, 1996). Pour les sciences sociales, habituées tout au long du XX^e siècle à décliner une épistémologie stato-centrée, l'enjeu est de taille. L'ensemble des travaux qui porte sur la mondialisation ont remis en question le triptyque État-société-territoire et ont relancé l'importance de concevoir l'État moderne comme un objet sociopolitique en mutation, notamment dans sa dimension spatiale et dans ses relations avec d'autres territoires politiques (Brenner, 1999).

La période actuelle est donc marquée par une érosion apparente de la capacité d'un mode de régulation qualifié de stato-centré à faire face aux enjeux contemporains, qu'ils soient économiques, sociaux ou identitaires. La « fin des territoires » diagnostiquée par Bertrand Badie marque ainsi une césure dans la façon de penser la politique et la société (Badie, 1995). Le politique ne se confond plus avec l'État, son territoire et ses institutions. La société civile, en s'auto-organisant, dans le cadre par exemple d'organisations non gouvernementales, tend à décaler les limites spatiales et institutionnelles du politique. Ainsi, étudiant un tel processus dans un quartier pauvre de Mumbai, Arjun Appadurai considère que les organisations non gouvernementales poursuivent en la matière plusieurs objectifs : *« These groups are internationalizing themselves, creating networks of globalization from below. Individually and collectively, they seek to demonstrate to governments (local, regional, national) and international agencies that urban poor groups are more capable than them in poverty reduction, and they also provide these agencies with strong community-based partners through which to do so. They are, or can be, instruments of deep democracy, rooted in local context and able to mediate globalizing forces in ways that benefit the poor. In so doing, both within nations and globally, they are seeking to redefine what governance and governability mean »* (Appadurai, 2001, p. 23).

Les États, en tant qu'objets sociopolitiques au centre des relations internationales depuis la signature des Traités de Westphalie, qui avaient évincé formellement la papauté de ce champ, se voient concurrencer par deux nouveaux types d'acteurs et mouvements politiques (Badie, 2001) : les acteurs transnationaux (voir le chapitre de Christian Bouchard sur l'altermondialisme et de ses composantes, ou encore celui de Claude Serfati sur « l'Internationale des rentiers ») et les entrepreneurs identitaires (voir le chapitre de Rémy Madinier consacré à la mouvance islamiste extrémiste en Asie du Sud-Est).

Ainsi, pour J.N. Rosenau : « *Humankind is undergoing subtle but vast transformations, from the impact of globalization to the pull of local comforts, from the movement toward regional organizations to the demands of transnational groups, from the ever more powerful consequences of microelectronic technologies to the ever deepening bonds of interdependence. These changes can fairly be described as the emergence of a new epoch marked by altered global structures and driven by a skill revolution, an organizational explosion, and a continuous flow of ideas, money, goods, and people that is rendering long-standing territorial boundaries increasingly obsolete and fostering an extensive decentralization of authority* » (Rosenau, 1999, p. 1009). Dès 1992, ce même auteur nous mettait en garde contre les menaces pesant sur la souveraineté nationale et l'exercice de la démocratie : « *Developments in many countries in all parts of the world highlight a global process wherein authority is undergoing relocation in two directions, "upward" toward transnational organizations and "downward" toward subnational groups. The result is that national governments are decreasingly competent to address and resolve major issues confronting their societies. An understanding of this process is sought through an analysis of the nature of authority, an exploration of the "skill revolution" that is altering the capacity of citizens to engage in collective action, and a probing of the dynamics whereby spontaneity marks so much of the collective action that has recently transformed world politics* » (Rosenau, 1992, p. 253).

Depuis les travaux sur la mondialisation et ses impacts sur la transformation des États modernes se sont multipliés qui tous insistent sur l'érosion accélérée d'une régulation stato-centrée des sociétés contemporaines et sur les effets en boucle qui sont à l'œuvre (Held, 1999 ; Held et McGrew, 2002 ; Held et McGrew, 2003 ; Lechner et Boli, 2003). Pour Zaki Laïdi, « la mondialisation est devenue la grande affaire de notre temps. Elle s'est installée au cœur du débat politique, social et culturel de la plupart des sociétés du monde. Il n'y a plus guère de société où cette question n'est pas posée, même si les paramètres de cette interrogation ou les réponses apportées varient grandement d'une nation à l'autre. Dans la célèbre émission *Les guignols de l'info*, M. Sylvestre, représentant de la *World Company*, répète sans relâche que « le monde est mondial ». Derrière ce pléonasme humoristique s'exprime en réalité un point essentiel. Dire que le monde est mondial veut dire que l'humanité se pense désormais comme une communauté aux frontières planétaires, découvrant sa finitude. Cela signifie que la mondialisation est avant tout une phénoménologie du monde. Pourtant, si chacun d'entre nous est en mesure de donner une définition plus ou moins structurée de la mondialisation, en évoquant par exemple la globalisation des marchés financiers ou l'instantanéité des communications planétaires, il lui est beaucoup

plus difficile d'identifier les enjeux de sens de cette mondialisation, d'une part parce qu'ils apparaissent extrêmement contradictoires, d'autre part parce que l'on est frappé par l'ampleur des effets en chaîne potentiels que chaque dimension de la mondialisation remet en cause : l'importance des marchés financiers renvoie à la question de la souveraineté des États qui, à son tour, pose la question de la capacité du politique à agir sur l'ordre du monde » (Laidi, 2000, p. 41).

Le présent ouvrage se situe dans ce champ de questionnement sur la mondialisation et ses effets sur la recomposition de l'ordre politique contemporain sans se limiter aux seuls marchés financiers qui, pour de nombreux observateurs, sont considérés comme alimentant la mécanique de la mondialisation. On sait pourtant que cette perspective est sujette à caution et qu'elle donne lieu à une certaine controverse opposant différentes écoles de pensée :

1. Pour les « hypermondialisateurs », la mondialisation correspond à une nouvelle ère dans l'histoire, subordonnée à la logique économique sous sa déclinaison libérale et dans laquelle les États se trouvent peu à peu supplantés par de nouvelles formes d'organisation politique et économique. Dans ce courant de pensée, on trouve aussi bien les tenants du néolibéralisme que des néomarxistes partageant tous le même constat de la dépendance du politique par rapport à la sphère économique mais n'en tirant pas les mêmes conséquences en termes de portée sociopolitique. Les néolibéraux voient dans ce processus le triomphe de l'individu et du marché sur le « carcan » que représente l'État pendant que les néomarxistes l'analysent comme la marque de l'oppression d'un capitalisme global. Ils partagent néanmoins trois idées clés : la globalisation est un processus avant tout économique ; la logique de la globalisation s'impose aux États-nations dont les marges de manœuvre sont très sérieusement érodées et les capacités de pilotage réduites à néant ; le processus induit la polarisation et une remise en question de la fracture Nord-Sud : la polarisation porte davantage sur les groupes sociaux que sur les États (voir à ce propos le chapitre de Claude Serfati). Parmi les auteurs représentant ce courant de pensée, dans sa version néolibérale, on peut ranger des auteurs comme Kenichi Ohmae, pour qui « c'est le système lui-même – fondé sur la création et l'appareillage des États-nations modernes – qui est un mécanisme inadéquat pour traiter des opportunités et des problèmes que posent l'économie globalisée » (Ohmae, 1995). À l'inverse, l'approche néomarxiste est défendue par des auteurs comme David Harvey, qui voit dans la mondialisation un « processus de compression spatiale et temporelle » accompagnant le post-modernisme comme idéologie dominante (Harvey, 1989).

2. Les « sceptiques », représentés notamment par des auteurs comme Paul Hirst et Grahame Thompson, considèrent que rien n'a fondamentalement changé : la mondialisation n'étant qu'un mythe. Ils montrent pour cela que ce processus ne se traduit pas par une économie mondiale parfaitement intégrée par des flux de différentes natures, mais qu'il date en fait du XIX^e siècle. Pour eux, les États sont toujours fortement présents et n'ont pas perdu leur capacité de régulation des économies nationales. Ils insistent notamment sur le fait que les États ne sont pas les victimes passives de la globalisation mais qu'ils en sont les premiers architectes, ce qui est historiquement vrai, surtout pour ce qui concerne les États-Unis (voir le chapitre de Fanny Coulomb et Jacques Fontanel). Pour ces deux auteurs, la globalisation est un « mythe nécessaire » (Hirst et Thompson, 1996) dont l'un des effets les plus importants est « d'interdire toute stratégie nationale de réformes radicales du libéralisme et de les considérer comme irréalistes car à l'encontre des intérêts des marchés internationaux ». Les sceptiques fondent leur analyse sur le fait que les mécanismes de régulation nationaux et internationaux peuvent exercer un contrôle certain sur le marché, notamment dans le but de promouvoir des objectifs non économiques. Ces auteurs reconnaissent cependant qu'il existe depuis les années 1970 une évolution importante dans l'organisation de la sphère productive. Ils distinguent ainsi six facteurs d'évolution : la fin du système de Bretton Woods et les deux chocs pétroliers s'accompagnant d'une hausse très rapide de l'inflation ; les efforts des institutions financières et des industriels pour compenser l'incertitude des marchés intérieurs – causée par l'inflation – par la création de nouveaux marchés à l'étranger ; l'accélération de ce processus rendue possible par des politiques nationales de libéralisation du marché des changes ; la tendance à la désindustrialisation dans les pays développés, principalement, en Grande-Bretagne et aux États-Unis ; le développement très rapide des nouvelles technologies de communication ; enfin, la transition d'un mode de production de masse vers un mode flexible. Pour autant, les sceptiques ne partagent pas la thèse de la mondialisation et montrent que ce qui est présenté comme un processus récent s'inscrit en fait sur la longue durée, que le nombre de firmes globales est très réduit et, surtout, qu'il existe des modalités de régulation – notamment l'émergence de blocs régionaux comme l'Union européenne – qui offrent des réelles possibilités de contrôle politique de l'économie internationale. À l'appui de cette thèse, on peut évoquer la persistance d'une forme de patriotisme économique que l'on pensait dépassée, mais qui s'exprime notamment par le fait que les États continuent de protéger « leurs » champions nationaux contre les stratégies d'absorption ou de rachat de concurrents.

À l'heure actuelle, il n'y a guère que la Grande-Bretagne de Tony Blair pour appliquer les recettes du laissez-faire en la matière et à permettre à des intérêts espagnols d'acheter une banque britannique (Abbey National), aux Chinois de reprendre le constructeur automobile Rover, aux Français de prendre le contrôle de la société d'alcool Allied Domecq. Partout ailleurs, la protection des « champions nationaux » est la règle : que l'on pense aux subventions et autres crédits d'impôts aux industries aéronautique, automobile, au renflouement d'Alstom par l'État français, au rapprochement dans le domaine pharmaceutique organisé par ce même État français entre Sanofi et Aventis. Ce scepticisme à l'égard de la puissance de la mondialisation sur les logiques d'entreprise fait notamment écrire à E. Cohen : « Les firmes sont enracinées dans leur territoire national, elles sont prises dans les mailles des systèmes de régulation locaux, elles ont un rapport historiquement construit avec leur salariat. Deux évidences se dégagent simplement à partir de là : la multinationale n'est pas plus le jouet ou le vecteur de sa nation d'origine qu'elle n'est purement apatride » (Cohen, 1996).

3. Les « transformationalistes » adoptent une position plus prudente entre ces deux thèses. Ils considèrent la mondialisation comme le processus central derrière lequel s'opèrent des changements sociaux, politiques et économiques. C'est la thèse défendue par Anthony Giddens (1990) et Manuel Castells (1998) qui considèrent qu'il s'agit d'un processus contenant des contradictions internes. À la base de ce courant de pensée, on trouve l'idée selon laquelle la mondialisation contemporaine conduit à une reconfiguration du pouvoir, des fonctions et de l'autorité des gouvernements nationaux. Les auteurs que l'on peut ranger dans ce courant rejettent ainsi la thèse de la fin de la souveraineté des États portée par les hypermondialisateurs et la thèse des sceptiques, pour qui les changements ne seraient que mineurs. Pour reprendre les propos d'Edmond Préteceille : « Contrairement à la lecture déterministe qui en est souvent faite, la mondialisation n'est pas un processus stable et unifié, sorte de logique dominante imposée dont on pourrait seulement gérer les conséquences. Il semble bien que ce soit plutôt un ensemble de processus en construction, instable, hétérogène et partiellement contradictoire, affectant de manière différente les activités financières, industrielles, commerciales, scientifiques avec autant d'implications territoriales différentes » (Préteceille, 1999).

Ce sont précisément ces « implications territoriales » qui sont au centre de cet ouvrage dont l'objectif est d'alimenter une réflexion collective sur les flux globaux à la base de la mondialisation et de la recomposition des rapports de force à différentes échelles géographiques. On sait à

partir des travaux d'Arjun Appadurai que ce processus emprunte différentes réalités matérielles saisissables à travers les flux de diverses natures : démographique, technologique, financier, idéologique et médiatique (Appadurai, 2001). À ceux-là, nous intégrerons également les flux liés à l'exploitation des ressources naturelles et des matières premières qui sont au centre de tant de conflits internationaux. Ainsi, pour David Held, « *changing forms of political rule were accompanied by a slow and largely haphazard development of territorial politics. The emergence of the modern nation-state and the incorporation of all civilizations within the inter-state system changed all this ; for they created a world organized and divided into domestic and foreign realms – the “inner world” of territorially bounded national politics and the “outer world” of diplomatic, military and security affairs. While these realms were by no means hermetically sealed, they were the basis on which modern nation-states built political, legal and social institutions. Modern cartographers recorded and affirmed these developments. From the early twentieth century (although the exact dating is open to dispute), this division became more fragile and increasingly mediated by regional and global flows and processes* » (Held, 2000, p. 396).

L'accent mis dans cet ouvrage sur les flux globaux s'inscrit dans un ensemble de réflexions portées par la sociologie, plus particulièrement dans les travaux les plus récents de Manuel Castells, pour qui « *the “space of flows” represents the material arrangements that allow for simultaneity of social practices without territorial contiguity. New dynamics are operating, a dynamics of interpenetration of uniformity and autonomy, of domination and resistance, and of instrumentality and experience, within the space of flows. The geography of the new history will not be made of the separation between places and flows but out of the interface between places and flows and between cultures and social interests, both in the space of flows and in the space of places* » (Castells, 1999, p. 294). Ce livre étend cette proposition au-delà des pratiques sociales en étudiant les relations qu'entretiennent ces flux avec les processus de production territoriale. Il s'agit notamment d'analyser comment les différents types de flux identifiés ci-dessus alimentent la géographie politique contemporaine, de quels contradictions et paradoxes ils sont porteurs et comment ils contribuent à la recomposition des rapports de force territoriaux. Notre approche de la géographie politique emprunte largement à celle de Kevin Cox : « *the specificity of political geography, our contribution to human geography's division of labor, lies in the exploration of our two big, twin concepts, territory and territoriality : territoriality as action to influence the content of an area ; territory as the area in question. More concretely, the focus is on the relation between people and their activities in particular, socially defined areas, and what lies beyond : a focus on exclusion, inclusion, internal restructuring, and subsequent competitions and conflicts*

around the content of those areas. In other words, a focus on territory and territoriality necessarily implies a relation to space in general, to interactions over space, between people, firms, etc., in those particular areas that get defined as territories and those elsewhere » (Cox, 2003, p. 607-608). Comme l'attestent les différents chapitres de ce livre, le contrôle des flux, et donc des territoires, est rarement absolu, même de la part de l'hyperpuissance américaine.

Ces flux définissent de nouvelles territorialités, de nouveaux mécanismes d'interdépendance, des coalitions plus ou moins bien assumées, de nouvelles identités collectives souvent en décalage les unes par rapport aux autres. Aussi n'y a-t-il pas de congruence territoriale entre les espaces des flux et les territoires politiques. C'est là tout l'enjeu d'une gouvernance globale en gestation dont on ignore encore quelle forme institutionnelle elle prendra. Si les libéraux nationalistes considèrent l'organisation stato-centrée comme le modèle politique permettant le meilleur contrôle démocratique, les tenants du cosmopolitisme penchent au contraire pour une démocratie multiscalaire dont on a encore du mal à saisir les contours, mais qui serait mieux adaptée à une géographie politique réticulaire (Held, 1992 ; Nootens, 2004). Quelle est la part respective des différents acteurs et institutions contribuant à la géographie politique actuelle dans la structuration, la transformation de ces flux ? Quelle est la capacité de résilience des États ? Quelles ressources mobilisent-ils pour tenter de rester au centre de la régulation politique ? Avec quels succès relatifs ?

2. UN NOUVEAU REGARD SUR LES FLUX GLOBAUX

Le présent ouvrage s'appuie sur des chapitres rédigés par des chercheurs de différents horizons géographiques et disciplinaires souhaitant participer au débat relatif aux effets de la mondialisation sur la régulation politique. Bien que divers et variés, ces textes se rattachent tous à l'un ou l'autre des flux globaux identifiés précédemment, qui façonnent cette recomposition des rapports de force à diverses échelles géographiques.

Consacré principalement aux flux **démographiques**, le chapitre d'Alex Macleod et Alexandra Ricard-Guay démontre que ces derniers ne s'exercent pas indépendamment des décisions étatiques. À partir de l'exemple de l'immigration en Europe, les auteurs précisent que malgré l'europanisation du contrôle des frontières, les flux de population étrangère continuent de s'intégrer dans le cadre de politiques avant tout nationales. Il y a donc intégration régionale partielle, mais ne remettant pas en cause le fait que les flux de population immigrante demeurent contrôlés par les États. Comme le souligne la comparaison des politiques

britannique et française dans le domaine, les États prônent souvent une meilleure intégration des populations immigrantes qui, en dépit des différences entre le modèle multiculturaliste britannique et le modèle républicain français, s'appuie sur le même paradoxe de la stigmatisation des immigrants illégaux.

Felipe De Alba et Bernard Jouve se penchent, de leur côté, sur la croissance démographique de Mexico. Cette dernière apparaît selon eux comme la conséquence de politiques menées par le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), qui a contrôlé l'État mexicain pendant 70 ans. Il s'agissait de faire de Mexico une vitrine de la puissance du régime en place. Après 1990, le PRI a été évincé de la scène municipale par de nouvelles élites politiques et sociales qui se sont nourries de cette puissance démographique et surtout de la transformation de l'État mexicain dans le sens de son ouverture au néolibéralisme. Espace politique de lutte et de résistance contre cette percée néolibérale, le District fédéral de Mexico a fini par générer des politiques alternatives à celles opérant au niveau national. L'objectif des élites de Mexico est de conquérir le pouvoir lors des prochaines élections nationales de 2006 et de faire la preuve, à partir des politiques menées dans la capitale fédérale, de leur capacité à gouverner autrement le pays. Rémy Madinier, quant à lui, insiste sur l'importance des flux démographiques dans la différenciation qui s'opère entre les idéologies islamiques de l'Asie du Sud-Est. Il oppose les courants libéraux, alimentés par des intellectuels formés dans les universités occidentales et s'appuyant sur des idées nationalistes et laïques, aux courants radicaux dont les élites dirigeantes ont bénéficié d'une formation universitaire dans les pays du Golfe ou sur les champs de bataille afghans et qui prônent un renouveau de l'islamisme dans les États d'Asie du Sud-Est, allant jusqu'à promouvoir l'idée d'un État musulman à l'échelle de l'ensemble de la région du sud-est asiatique. Ces chapitres insistent tous à leur façon sur l'importance du cadre national dans la structuration des logiques politiques, car c'est bien à partir de cet échelon que la capacité à définir les règles du jeu politique, à organiser et réguler les rapports sociaux, à les normer, à les codifier apparaît la plus forte. La recherche du bien commun s'opère certes à travers la définition de nouveaux territoires politiques (du local au global), mais on aurait tort de vouloir ignorer le niveau national. Contre l'avis des hypermondialisateurs, le mot d'ordre de Peter Evans, Dietrich Rueschemeyer et Theda Skocpol (*Bringing the State Back In*) semble donc toujours d'actualité (Evans *et al.*, 1985). La maîtrise des appareils d'État, notamment de ses fonctions normatives, permet la production d'idéologies légitimes, reconnues comme telles sur

la scène internationale. Il s'agit là d'un des héritages les plus prégnants du modèle d'organisation politique stato-centré. Idéologies et légitimité restent encore largement campées sur le niveau national.

En ce qui concerne les flux **financiers**, moteur principal de la mondialisation selon de nombreux auteurs, on ne constate pas ici non plus une diminution si marquée du rôle des États. Claude Serfati, s'attardant sur le modèle centre-périphérie appliqué aux relations Nord-Sud, évoque bien une financiarisation globale qui bénéficie en premier lieu aux pays de la Triade, mais il note aussi l'émergence dans les pays du Sud d'une élite très restreinte mais très fortunée qui participe activement à cette financiarisation. Ce processus et l'organisation des rapports sociaux qui y découlent restent, pour Claude Serfati comme pour Fanny Coulomb et Jacques Fontanel, du ressort des États. Cependant, ces derniers apparaissent nettement fragilisés, surtout les pays en développement, du fait de l'instabilité du régime capitaliste financiarisé, instabilité causée par une remise en question des institutions de Bretton Woods. La question qui se pose alors est celle des possibilités de régulation du système, par des outils comme la taxe Tobin. Fanny Coulomb et Jacques Fontanel notent au passage l'émergence d'un clivage au sein de l'Union européenne, en remplacement du traditionnel clivage droite-gauche, dont l'échec au référendum sur la constitution européenne en France et aux Pays-Bas est la preuve flagrante. Quant à Christian Deblock et Eric Jasmin, ils se concentrent sur la constitution des mégablocs régionaux générés par les investissements directs à l'étranger, tout en remettant clairement en cause l'existence mythifiée d'un bloc constitué par les Amériques, au profit d'une bilatéralisation chère aux États-Unis, qui ne va certes pas dans le sens de l'évidement des États.

Le chapitre de Violette Rey et Paolo Molinari, consacré à l'intégration de l'Est européen à l'économie monde et à l'Europe, note la réorientation vers l'ouest des flux qui étaient auparavant essentiellement axés sur les pays « frères ». Il s'ensuit une éviction de la Russie et un renforcement de l'Europe rhénane, mais aussi vers l'Amérique du Nord, qui se traduit par une tendance diplomatique pro-américaine des nouveaux entrants dans l'Union européenne. Les espaces régionaux de cette partie du monde et les rapports de force précédents sont en pleine recomposition mais là non plus, pas de réel effondrement des États. À terme, on se dirige plutôt vers une confrontation entre les gagnants de l'économie monde et les espaces non bénéficiaires. Toujours dans le domaine des flux financiers, Charles-Philippe David, Julien Tourelle et Claude Serfati précisent pour leur part que l'hyperpuissance américaine, généralement considérée comme le principal acteur de la mondialisation, est en fait un géant aux pieds

d'argile, du fait de la dépendance du Trésor américain par rapport aux investisseurs étrangers, surtout asiatiques (Chine et Japon), qui contrôlent une bonne partie de la dette publique des États-Unis.

Pour ce qui est des flux **idéologiques**, l'hypothèse de base est elle aussi fortement nuancée, voire contestée, dans les différentes contributions qui constituent cet ouvrage. Dans son chapitre consacré au mouvement altermondialiste, Christian Bouchard souligne les limites de l'espace global en tant qu'espace d'action collective efficace, car il emprunte à des mouvements sociaux qui se sont historiquement constitués en opposition aux institutions locales et nationales. Le mouvement altermondialiste n'a de ce fait en face de lui aucune institution de même niveau, ce qui nuit à son efficacité. Les luttes du mouvement altermondialiste prennent de fait davantage corps à l'échelle locale et nationale, là où des institutions politiques existent, où il est possible de lutter contre des politiques publiques jugées néfastes. Alex Macleod et Alexandra Ricard-Guay précisent quant à eux que les régimes de citoyenneté s'expriment toujours et en dépit de tout dans le cadre de l'État-nation. Selon Jane Jenson, un régime de citoyenneté se définit à partir de quatre éléments : « la reconnaissance formelle de *droits* (civiques, politiques, sociaux et culturels), les règles du jeu démocratique qui donnent accès à l'État et à ses institutions, le territoire sur lequel s'exprime la citoyenneté et une identité collective qui lui est associée et, enfin, l'expression de valeurs fondamentales touchant le partage des *responsabilités* qui incombent aux acteurs. Le régime définit les limites des responsabilités de l'État. Il les distingue de celles sous la régulation des rapports marchands, familiaux ou du voisinage » (Jenson, 2005). Charles-Philippe David et Julien Toureille se penchent sur le nationalisme des États-Unis et sur la notion d'empire qui lui est souvent associée. Dans tous les cas, la référence au cadre national, aux valeurs et référentiels dont il est porteur, notamment en termes d'identités collectives, apparaît incontournable.

Rémy Madinier et Sami Aoun abordent l'islam et les idéologies qui s'y rattachent sous des angles conceptuels et géographiques fort différents, mais leurs conclusions sont assez convergentes puisqu'elles soulignent la variété et la diversité des flux idéologiques associés respectivement au sud-est asiatique et au monde arabe. Rémy Madinier considère que le projet d'une république islamique d'Asie du Sud-Est rassemblant l'Indonésie, la Fédération de Malaysia, le sud de la Thaïlande et les Philippines, mise de l'avant par certains islamistes radicaux officiellement en réponse à la globalisation imposée par l'Occident, peut se comprendre comme un « espace fantasmatique symbolisant l'affrontement binaire entre Occident et islam. À une Asie du Sud-Est corrompue par l'Ouest, alignée sur la position des États-Unis, lancée dans une politique de discrimination

violente à l'égard des musulmans, répondait, dans un registre mythique similaire, cette ébauche de califat, propre à protéger l'islam et à en relever la légitime fierté ». Que cet espace soit désincarné et ne repose sur aucune réalité géographique n'est pas central dans le propos : on retiendra plutôt que, face à un Occident jugé néfaste, la réponse des islamistes radicaux en Asie du Sud-Est passe par la création d'un État-nation « protecteur ». On ne saurait donner meilleur exemple de la persistance de l'équation idéologique : communauté politique = État-nation. C'est cette même équation que l'on trouve également très clairement posée dans un ensemble de luttes et de conflits opposant des États-nations à certaines « nations sans État », comme la Catalogne, le Québec, la Corse, l'Écosse, le Pays-de-Galles, qui conduisent à réactiver le principe de l'État-nation comme instance assurant la pérennité d'identités collectives territorialisées. La mondialisation par les flux globaux a pour corrolaire une réactivation des structures politiques et sociologiques que l'on pensait dépasser par le paradigme de la post-modernité. Parmi ces structures, la figure de l'État occupe une place importante car, pour beaucoup, elle est toujours considérée comme la matrice à travers laquelle il est possible d'orienter et surtout de maîtriser un destin collectif.

Les flux **technologiques** sont principalement axés sur le développement des nouvelles technologies de l'information, les fameuses NTIC. Le chapitre de Juan-Luis Klein, Wilfredo Angulo et Marie-Pierre Paquin-Boutin, centré sur l'analyse détaillée de l'évolution récente des TIC, en l'occurrence Internet, à travers l'exemple des Amériques, indique que cette nouvelle technologie, loin d'aplanir les inégalités à l'échelle régionale ou locale, les alimente, intégrant une dimension d'exclusion supplémentaire autour de l'accès à cet outil, au sein même des pays du continent américain. La fracture numérique est actuellement à l'œuvre et vient accentuer des processus d'exclusion et de ségrégation entre groupes sociaux. Dans ce domaine aussi, les auteurs de ce chapitre en appellent à la mise en place de politiques redistributives nationales capables de lutter contre cette tendance. Les chapitres de Fanny Coulomb et Jacques Fontanel ou encore de Claude Serfati confirment ce constat, en analysant le rôle des NTIC dans la financiarisation. Pour eux aussi, cet outil est bénéfique et profitable, mais surtout pour les élites et non pour tous. Christian Bouchard, de son côté, fait plutôt le pari de le voir profiter aussi aux mouvements altermondialistes. Quant à Charles-Philippe David et Julien Toureille, ils insistent sur le rôle fondamental que jouent les flux technologiques dans l'établissement et le maintien de l'hyperpuissance étatsunienne.

Les flux de **matières premières**, enfin, tels qu'ils sont abordés dans les différents chapitres composant ce livre, vont encore une fois dans le sens d'une forte nuance quant à l'hypothèse d'un évidement des États contemporains. Sami Aoun consacre l'essentiel de son chapitre à l'analyse des flux pétroliers et à leur apport au monde arabe, soulignant la caractéristique majeure de la ressource naturelle que constitue le pétrole, à savoir la différence géographique entre les principaux lieux de production et de consommation. Cette dissociation géographique entraîne des tensions extrêmement fortes pour l'accès à la ressource et la maîtrise des flux entre les différents protagonistes. Frédéric Lasserre identifie lui aussi de vives tensions pour l'usage et le contrôle d'une autre ressource naturelle, l'eau. Les premiers lieux de tensions qu'il évoque se situent à l'intérieur d'un pays, les États-Unis, entre les différents États fédérés, ce qui explique que le gouvernement fédéral ait tenté d'externaliser la « crise » en s'adressant au Canada, dont les ressources en eau douce sont très conséquentes. Au cœur de la tension entre le Canada et les États-Unis se trouve le statut juridique de l'eau : s'agit-il d'un bien commun ou d'une marchandise ? Saisie à travers le prisme que constitue l'ALENA, la réponse à cette question n'est guère facile et certaines provinces canadiennes dont les finances publiques sont mal en point seraient tentées de concevoir cette ressource naturelle comme une marchandise qu'il s'agit de valoriser. À l'inverse, le gouvernement canadien, qui depuis plusieurs années croule sous les surplus budgétaires, est avant tout soucieux de réduire sa dépendance face au « voisin du Sud ». La gestion des flux internationaux d'eau douce entre le Canada et les États-Unis est donc porteuse de tensions à la fois du système fédéral canadien et étasunien. Quant au chapitre de Yann Roche et Jean-François Gagné, il évoque lui aussi des tensions liées au contrôle de l'approvisionnement en ressources naturelles, mais cette fois en Asie du Sud-Est. Les flux de matières premières s'établissent à différentes échelles géographiques, à savoir entre États et au sein même des États de la région, entre leurs régions centrales et leurs périphéries. Le cas du Mékong et du partage de ses eaux entre les États riverains montre à quel point les structures étatiques ne sont pas là non plus sur le point de céder le pas à des organisations régionales.

Les chapitres constituant ce livre apportent donc tous une contribution personnelle et originale à une hypothèse de départ qui est loin d'être confirmée. Il y a certes recomposition du rôle des différents acteurs et institutions contribuant à la géographie politique actuelle dans la structuration des flux globaux, mais les États, bien que parfois amoindris, font preuve d'une capacité de résilience indéniable. Que l'on ne s'y trompe pas. Il ne s'agit pas dans cet ouvrage de considérer que la mondialisation n'a aucun effet sur les structures étatiques et sur la définition de l'ordre

politique international. On sait que les capacités de négociation de très nombreux pays en développement sont particulièrement réduites par rapport aux grandes firmes internationales. De même, de nombreuses métropoles internationales interviennent de plus en plus fréquemment dans le champ de la solidarité internationale et des rapports Nord-Sud, mordant ainsi sur un domaine de compétence qui était exclusivement du ressort des États. La problématique du changement climatique constitue également un terrain d'observation particulièrement riche et intéressant. Il s'agit en effet d'un problème on ne peut plus global, mais dans lequel intervient une multitude d'acteurs aux statuts variés (associations, organisations non gouvernementales, groupes d'experts scientifiques autonomes, villes) à côté des États. Dans ce champ se met en place une gouvernance multiniveaux qui conduit à remettre en question non seulement la séparation traditionnelle entre les affaires « domestiques » et le champ des relations internationales, mais la distinction classique entre acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux (McGrew, 2006). Surtout, en termes de relations entre les différents niveaux de gouvernement en présence, c'est dorénavant davantage l'imbrication et l'interdépendance qui priment en lieu et place de rapports de domination centrés sur les États. En termes analytiques, la théorie des régimes internationaux demande donc certainement à être revisitée (Keohane, 1984; Hasenclever, Mayer et Rittberger, 1997) car la « politique globale » n'est plus l'affaire exclusive des États. De là à considérer que désormais les États sont des construits sociopolitiques parmi d'autres dans la définition de la politique globale, il y a un pas que cet ouvrage ne peut permettre de franchir. À la fois fragilisés et renforcés par les flux globaux, les États continuent de peser de tout leur poids sur la régulation politique des sociétés modernes. La multiplication et la diversification des flux globaux a certes remis en question une des pierres angulaires de l'ordre politique stato-centré : la distinction cognitive, institutionnelle et juridique entre le champ des relations internationales et le champ des politiques internes. Ces deux réalités sont désormais très fortement imbriquées et interdépendantes. La résilience des États s'explique d'ailleurs sans doute à travers leur capacité à réguler cette interdépendance, à « enrôler » dans leurs politiques de nouveaux acteurs non gouvernementaux et à les impliquer dans différentes scènes politiques. Il ne s'agit pas simplement d'une simple instrumentalisation de ces acteurs non gouvernementaux, car il est indéniable que, dans de nombreux domaines, les pratiques gouvernementales changent également. Il est par ailleurs du domaine de l'évidence que tous les États n'ont pas les mêmes capacités à agir en ce sens, qu'ils connaissent des trajectoires historiques qui les prédisposent, ou non, à développer ce type de politique. En résumé, la politique globale, qui a pour enjeu la maîtrise des flux globaux, est loin de constituer un champ cohérent dans lequel

les règles du jeu sont identiques pour tous les acteurs, gouvernementaux ou non. Différents registres d'action coexistent, différents régimes plus ou moins ouverts aux acteurs non gouvernementaux. Les États sont engagés, de manière très différente, dans des processus de transformation qui touchent essentiellement à la participation active d'institutions non gouvernementales dans la politique globale. S'ouvre ainsi un champ d'investigation pour la géographie politique portant sur la comparaison des régimes internationaux, en termes d'ouverture relative à des acteurs non gouvernementaux. Pour reprendre la définition que donne Kevin Cox de la géographie politique, on serait enclin à considérer que le chantier de recherche qui s'ouvre porte sur le concept de territorialité défini comme l'ensemble des actions conduisant à reformater, à l'interface entre plusieurs territoires politiques, la configuration et le mode de régulation entre acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Dans cette perspective, le territoire est le produit d'une configuration d'acteurs aux statuts divers et d'un mode de régulation particulier entre ces acteurs. Il ne s'ancre pas dans un espace privilégié, pas plus que, contrairement à une approche classique (Raffestin, 1980), l'espace ne se transforme pas en un territoire du fait de l'appropriation de celui-ci par un acteur politique particulier. La territorialité correspond davantage à la projection sur un espace géographique multiscalair d'une configuration d'acteurs et d'un mode de régulation associé à cette configuration. C'est par cette démarche qu'il sera peut-être possible de mettre à jour la nouvelle division du travail entre acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans la politique globale.

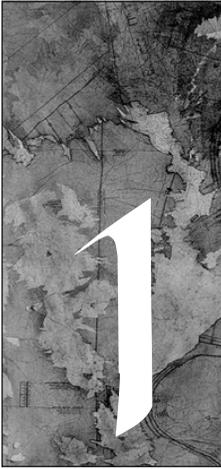
Ce livre consacré à la géopolitique des flux globaux a été réalisé grâce au soutien financier de l'Observatoire international de géopolitique de l'Université du Québec à Montréal. Rassemblant des chercheur(e)s de différents horizons géographiques et disciplinaires, l'Observatoire, qui est une initiative conjointe du département de géographie de l'Université du Québec à Montréal et de la Chaire Raoul-Dandurand soutenue par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, a pour ambition de mettre de l'avant une approche différente de la géopolitique, insistant notamment sur la dimension territoriale des phénomènes géopolitiques. Nous souhaitons exprimer ici notre gratitude et nos remerciements à l'ensemble des chercheurs et professionnels de l'OIG ainsi, bien entendu, qu'à tous les contributeurs et contributrices de cet ouvrage.

BIBLIOGRAPHIE

- APPADURAI, A. (2001). « Deep Democracy : Urban Governmentality and the Horizon of Politics », *Environment and Urbanization*, vol. 13, n° 2, p. 23-43.
- BADIE, B. (1995). *La fin des territoires*, Paris, Fayard.
- BADIE, B. (2001). « Realism under Praise, or a Requiem ? The Paradigmatic Debate in International Relations », *International Political Science Review*, vol. 22, n° 3, p. 253-260.
- BECK, U. (1998). « Le conflit des deux modernités et la question de la disparition des solidarités », *Lien social et politiques*, n° 39, p. 15-25.
- BRENNER, N. (1999). « Globalisation as Reterritorialisation : The Re-scaling of Urban Governance in the European Union », *Urban Studies*, vol. 36, n° 3, p. 431-451.
- CASTELLS, M. (1998). *L'ère de l'information. La société en réseaux*, Paris, Fayard.
- CASTELLS, M. (1999). « Grassrooting the Space of Flows », *Urban Geography*, vol. 20, n° 4, p. 294-302.
- COHEN, E. (1996), *La tentation hexagonale*, Paris, Fayard.
- COX, K. (2003). « Political Geography and the Territorial », *Political Geography*, vol. 22, n° 6, p. 607-610.
- EVANS, P., D. RUESCHEMEYER et T. SKOCPOL (1985). *Bringing the State Back In*, Cambridge, Cambridge University Press.
- GIDDENS, A. (1990). *The Consequences of Modernity*, Stanford, Stanford University Press.
- HARVEY, D. (1989). *The Conditions of Postmodernity*, Oxford, Blackwell.
- HASENCLEVER, A., P. MAYER et V. RITTBERGER (1997). *Theories of International Regimes*, Cambridge, Cambridge University Press.
- HELD, D. (1992). « Democracy : From City-States to a Cosmopolitan Order », *Political Studies*, special issue, vol. 40, n° 5, p. 10-39.
- HELD, D. (1999). *Global Transformations : Politics, Economics and Culture*, Cambridge, Polity Press.
- HELD, D. (2000). « Regulating Globalization ? The Reinvention of Politics », *International Sociology*, vol. 15, n° 2, p. 394-408.
- HELD, D. et A.G. MCGREW (2002). *Governing Globalization : Power, Authority, and Global Governance*, Cambridge, Polity Press.

- HELD, D. et A.G. MCGREW (2003). *The Global Transformations Reader: An Introduction to the Globalization Debate*, Cambridge, Polity Press.
- HIRST, P. et G. THOMPSON (1996). *Globalization in Question*, Cambridge, Polity Press.
- JENSON, J. (2005). « La citoyenneté: ses frontières et ses lisières », communication au colloque « La citoyenneté dans tous ses états », Bruxelles, Université libre de Bruxelles, 23-25 mars.
- KEOHANE, R. (1984). *After Hegemony: Cooperation and Discord in the World Political Economy*, Princeton, Princeton University Press.
- LAÏDI, Z. (2000). « La mondialisation comme phénoménologie du monde », *Projet*, n° 262, p. 41-48.
- LECHNER, F. et J. BOLI (2003). *The Globalization Reader*, Malden (Mass.), Blackwell.
- MACLEOD, A., E. DUFAULT et F.G. DUFOUR (dir.) (2002). *Relations internationales*, Montréal, Athéna.
- NOOTENS, G. (2004). *Désenclaver la démocratie*, Montréal, Québec Amérique.
- NYE, J. (2001). « Globalization and Discontent », *World Today*, vol. 57, n°s 8-9, p. 39-40.
- OHMAE, K. (1995). *The End of the Nation-State: The Rise of Regional Economies*, New York, Free Press.
- PRÉTECEILLE, E. (1999). « Inégalités urbaines, gouvernance, domination? Réflexions sur l'agglomération parisienne », dans R. Balme *et al.* (dir.), *Les nouvelles politiques locales*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 57-76.
- RAFFESTIN, C. (1980). *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, LITEC.
- ROSENAU, J.N. (1992). « The Relocation of Authority in a Shrinking World », *Comparative Politics*, vol. 24, n° 3, p. 253-272.
- ROSENAU, J.N. (1999). « The Future of Politics », *Futures*, vol. 31, n°s 9-10, p. 1005-1016.
- SASSEN, S. (1996). *Losing Control? Sovereignty in an Age of Globalization*, New York, Columbia University Press.
- SENARCLENS, P. (2005). *Mondialisation: théories, enjeux et débats*, Paris, Armand Colin.

CHAPITRE



QUAND ON TRANSFORME UNE QUESTION SOCIALE EN PROBLÈME DE SÉCURITÉ IMMIGRATION ET DISCOURS SÉCURITAIRE EN FRANCE ET EN GRANDE-BRETAGNE

**Alex Macleod
et Alexandra Ricard-Guay**

Le contrôle de l'immigration s'est nettement intensifié durant les deux dernières décennies. Nous assistons, depuis la fin des années 1970 en Europe, à l'émergence d'un mode de régulation des flux transnationaux des personnes qui procède par la sécurisation du phénomène migratoire. Sécurisation dans les discours politiques et dans les législations ; sécurisation au plan des frontières et sécurisation des identités. Non seulement le contrôle des flux migratoires devient une priorité, il devient un enjeu de sécurité. La logique sécuritaire qui est à l'œuvre au niveau national est reproduite à l'échelle européenne ; l'Espace Schengen¹ devient un

1. Les accords de Schengen, signés par cinq pays en 1985 puis complétés par la Convention de Schengen en 1990 signée par 12 des pays de l'Union européenne, donc tous sauf la Grande-Bretagne, l'Irlande et le Danemark, définissent un espace de libre circulation des personnes. Ils prévoient la suppression graduelle des contrôles aux frontières intérieures à l'espace Schengen en contrepartie d'un accroissement des contrôles communs

instrument de contrôle de l'immigration en provenance des pays tiers. Au sein de l'Union européenne (UE), les processus d'harmonisation des politiques d'immigration et de création d'un régime commun d'asile² – dont les premiers jalons sont posés au Conseil européen de Tampere en 1999 – tendent à « une harmonisation vers le bas » (Crépeau, 2003).

Notre analyse du processus de sécurisation portera sur deux pays, la France et la Grande-Bretagne, auxquels on oppose aisément deux modèles d'intégration : celui du multiculturalisme britannique et le modèle français républicain, qualifié d'assimilationniste. Par ailleurs, malgré des différences à l'égard du processus d'eupéanisation des politiques d'immigration et d'asile, il y a, à l'instar des autres pays européens, une nette convergence dans la façon de traiter l'immigration avant tout par le prisme sécuritaire. Cette convergence se manifeste non seulement dans les mesures prises pour contrôler l'immigration et l'arrivée massive de demandeurs d'asile, mais aussi dans un discours où on tend de plus en plus à présenter le migrant comme une menace à la sécurité, discours renforcé sans doute, surtout en Grande-Bretagne, par les événements du 11 septembre 2001, mais qui était aussi très présent bien avant. Ces mesures et ces discours contribuent ensemble à un processus de sécurisation qui transforme celui ou celle qui vient chercher du travail ou un refuge en danger pour la société d'accueil.

1. DE L'IMMIGRANT COMME UNE MENACE

Bien que l'idée de présenter l'immigration comme une menace ne soit pas nouvelle, les tentatives de théoriser cette notion ne datent que des années 1990. Ce sont surtout le politologue danois Ole Waever et ses collègues de l'École de Copenhague³ qui proposèrent une première réflexion sérieuse sur cette question. En cherchant à renouveler de façon générale la pensée sécuritaire, l'École de Copenhague introduit deux idées importantes

aux frontières extérieures. Les acquis de Schengen seront intégrés dans l'Union européenne par le Traité d'Amsterdam (1997). Depuis 2000, la Grande-Bretagne participe aux actions de coopération en matière de trafic de drogue et de coopération judiciaire et prend également part au Système d'information Schengen (SIS).

2. Avec le Traité d'Amsterdam (1997), les domaines de l'immigration et de l'asile deviennent de compétence communautaire.

3. C'est le nom que l'on donne au groupe de recherche très prolifique du Centre for Peace and Conflict Research de l'Université de Copenhague, dirigé par Ole Waever et Barry Buzan, et qui existe depuis la fin des années 1980.

pertinentes pour l'analyse de la perception de l'immigration comme menace : celle de la sécurité sociétale et celle de la sécurisation. Ni l'une ni l'autre ne sont sans leurs critiques.

La sécurité sociétale est sans aucun doute le concept qui demeure le plus contesté. Dans sa première étude en profondeur de cette idée publiée en 1993, Ole Waever expliqua que la sécurité sociétale concernait « la capacité d'une société de persister dans son caractère essentiel sous des conditions changeantes et des menaces possibles ou réelles » et des « situations où les sociétés percevaient une menace en termes identitaires » (Waever, 1993, p. 23)⁴. Par la suite, Waever nuança quelque peu ce concept en précisant que désigner les menaces à l'identité serait « toujours une question de la *construction* de quelque chose menaçant un "nous" quelconque – et qui contribue ainsi en fait à la construction ou à la reproduction de "nous" » (Buzan *et al.*, 1998, p. 120). Enfin, il mit en garde contre toute tentation de s'en servir pour construire une « politique de sécurité sociétale » (Waever, 2000, p. 253-254).

Didier Bigo émet, cependant, beaucoup de réserves sur l'utilisation que l'on risque de faire de ce concept. Il note qu'aux États-Unis en particulier, la notion de sécurité sociétale est devenue synonyme de sécurité intérieure et de menaces non militaires (Bigo, 2000, p. 191). Il existerait un vrai danger que l'on justifie « le principe d'une stratégisation de la sécurité intérieure, en donnant aux militaires l'argumentaire qui leur manquait », danger d'autant plus réel que les divers professionnels de la sécurité ne font pas de distinction entre sécurité interne et externe (Bigo, 1998a, p. 71-72). Didier Bigo reproche surtout à Ole Waever la décision de désigner l'identité comme l'objet référent de la sécurité sociétale, et s'inquiète des conséquences pratiques de la sécurisation des identités, qui ne concerne pas tant la survie que « l'intolérance à l'égard des différences, [le] fait que le changement social et historique est perçu comme une menace » (Bigo, 1998a, p. 83-84).

Roxanne Lynne Doty offre une critique un peu plus nuancée de l'idée de sécurité sociétale. Tout en la louant comme « un renouveau fondamental de la pensée sécuritaire », elle déplore le fait que ce concept ne problématise « ni la sécurité elle-même ni la logique qui la sous-tend », logique où il devient impossible d'imaginer un « genre de sécurité qui ne dépend pas d'une certaine compréhension du danger, et d'une compréhension particulière de soi et de l'autre » (Doty, 1999, p. 80).

4. Toutes les traductions des citations de ce chapitre sont des auteurs.

On ne peut séparer le concept de sécurité sociétale de celui de *sécurisation*, sans aucun doute la contribution la plus importante de l'École de Copenhague aux études de sécurité. Selon Ole Waever, la sécurisation est le processus par lequel on produit la sécurité : « En désignant un certain processus comme un problème de sécurité, l'État peut réclamer un droit spécial, droit qui sera toujours défini, en dernière analyse, par l'État et ses élites » (Waever, 1995, p. 54). La sécurisation signifie donc un processus où on nomme un objet référent de la sécurité et où on identifie les sources des menaces contre celui-ci. La première étape de ce processus est ce que Waever appelle une « démarche sécurisante » (*a securitizing move*), un discours qui présente quelque chose comme une « menace existentielle ». La tentative de sécurisation réussit dans la mesure où on arrive à convaincre son auditoire de l'existence d'une menace (Buzan *et al.*, 1998, p. 25-26). Waever conçoit la sécurisation comme un « acte de langage », où « [e]n prononçant le mot "sécurité", un représentant de l'État déplace un développement particulier vers un domaine spécifique, et en ce faisant réclame un droit spécial d'utiliser tous les moyens nécessaires pour le bloquer » (Waever, 1995, p. 55).

Selon ses critiques, Ole Waever présente une vision insuffisamment sociologique de la sécurisation, qui ignore les aspects non linguistiques de ce processus. Ainsi Didier Bigo rappelle que « la labellisation est toujours le produit d'un rapport de forces pour l'énoncé légitime » (Bigo, 1998a, p. 69) et insiste sur l'importance du rôle joué par les professionnels de la sécurité (policiers, militaires, agences de renseignements, etc.) dans la formulation de la sécurité⁵. Pour Roxanne Lynne Doty, si la conceptualisation de la sécurité comme un « acte de langage » est utile « pour comprendre la nature construite de la sécurité », il serait trompeur de « limiter notre compréhension de la sécurisation à un processus instrumental qui est contrôlé par des élites et ceux qui détiennent le pouvoir » (Doty, 1999, p. 73).

Cela dit, du moment que l'on accepte l'idée de la sécurité sociale comme une construction sociale et non pas un « fait social » fixe dont l'existence serait indiscutable, elle constitue une notion fondamentale pour comprendre comment une question essentiellement sociale et politique peut se transformer en une source d'insécurité. Les étapes de ce mécanisme sont faciles à distinguer. En premier lieu, il faut un discours et une pratique qui, ensemble, présenteraient la société comme une entité homogène susceptible d'être menacée. Ayant établi la société comme un objet référent légitime de sécurité, il suffit de préciser la nature des menaces qui la guettent et les moyens de la protéger. Dans le cas qui

5. Sur ce sujet, voir notamment Bigo (1996).

nous intéresse, celui de l'immigration, plusieurs acteurs – gouvernants, partis d'opposition, médias et certains mouvements sociaux hostiles à l'immigration – participent à ce processus de sécurisation qui résulte dans la formulation d'une politique, sous forme de discours et projets de loi, et sa mise en vigueur à travers des lois, des règlements et des pratiques qui traduisent cette politique sur le terrain.

2. L'ÈRE DE FERMETURE DES FRONTIÈRES: À L'ORIGINE DU PROCESSUS DE SÉCURISATION

La sécurisation du phénomène migratoire n'est pas récente en France et en Grande-Bretagne. Ce processus était déjà présent, notamment en réaction à l'intégration des communautés issues de l'immigration post-coloniale. Ces pays ont connu à la fois le déclin de leurs prétentions impériales et l'entrée massive d'une immigration post-coloniale dont la principale conséquence sera d'introduire une forte population d'origine non européenne. Durant la période d'après-guerre, les vagues d'immigration de main-d'œuvre nécessaires à la reconstruction économique, d'abord essentiellement d'origine européenne⁶, sont de plus en plus issues des anciennes colonies⁷.

De tout temps, l'étranger a incarné la figure de « l'Autre » et généré des inquiétudes dans la société d'accueil. Or, la forte politisation de la question de l'immigration, notamment en termes de risque, de menace, et la radicalisation du sentiment anti-immigrant durant les années 1960 en Grande-Bretagne et les années 1970-1980 en France se sont rapidement transformées en sécurisation de celle-ci. Si l'immigration d'après-guerre était perçue comme temporaire et était accueillie pour son apport économique, l'intégration sociale de ces étrangers non européens fait face à une hostilité au sein de la population, dont on retrouve l'écho dans les discours politiques des partis de droite. C'est également durant ces années que les premiers jalons d'un régime restrictif de l'immigration sont établis.

6. Cette immigration provient des pays voisins plus pauvres. Les principaux pays sources seront, en France, l'Espagne, l'Italie et le Portugal, ainsi que la Pologne, et en Grande-Bretagne, l'Irlande et l'Italie.

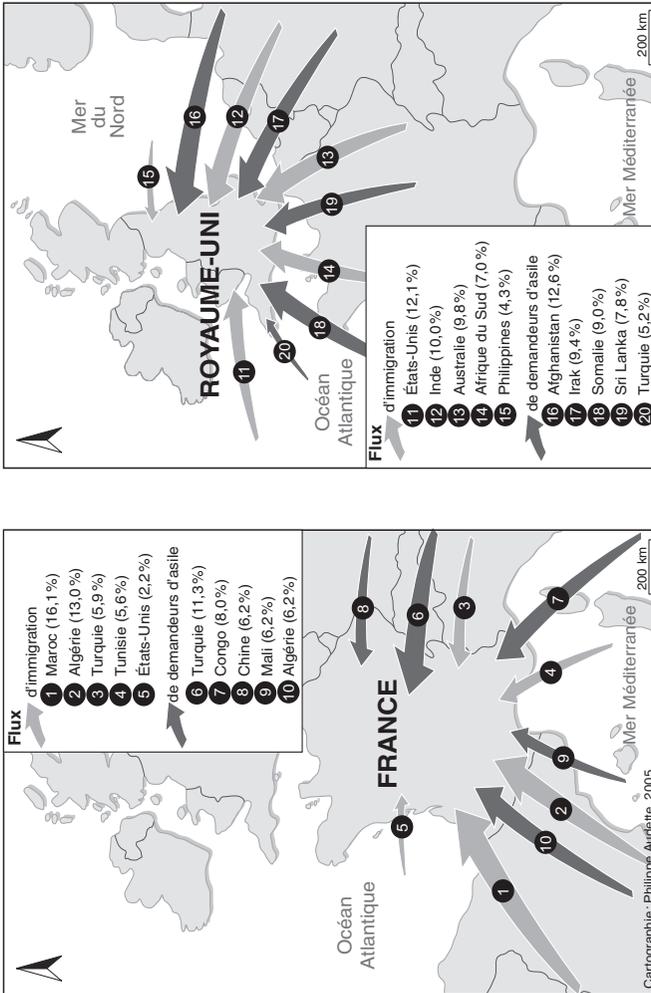
7. En France, ce sont particulièrement des ressortissants des pays du Maghreb, de l'Algérie, du Maroc, de la Tunisie ainsi que du Mali et du Sénégal qui immigreront. Au Royaume-Uni, ce sont des ressortissants du Commonwealth, surtout originaires du sous-continent indien, puis de l'Afrique subsaharienne et des Caraïbes.

Les violentes émeutes raciales de 1958 propulsent la question de l'immigration dans les débats politiques en Grande-Bretagne. Lors des élections législatives d'octobre 1964, un candidat du parti conservateur bat le futur ministre travailliste des Affaires étrangères grâce à un discours anti-immigrant. En 1968, Enoch Powell, député et ancien ministre conservateur, évoquera les « rivières de sang » (*rivers of blood*) qui déferleraient dans les rues de son pays si on ne mettait aucun contrôle sur l'immigration massive non blanche. Et c'est au cours des années 1960 que le gouvernement britannique met en place un cadre législatif qui vise à réduire l'immigration « non blanche⁸ » en provenance des anciennes colonies. En France, c'est la crise pétrolière de 1974 qui sonne le glas de l'immigration économique. Le gouvernement annonce alors la suspension de l'immigration de main-d'œuvre et met en place un programme « d'aide au retour » pour les immigrants déjà installés en France. Le caractère permanent de l'immigration s'impose ; l'immigration s'accroît ainsi en « visibilité » (Hargreaves, 1995, p. 28-29). La détérioration du contexte économique durcit le discours politique. Jean-Marie Le Pen, chef du Front national, parti de l'extrême-droite, incarnera le tournant radical anti-immigration qui prend forme à la fin des années 1970 et au courant des années 1980 en France. Avec un programme politique qui était (et qui demeure) largement axé sur des mesures anti-immigration, Le Pen parle ouvertement de l'immigration en tant que menace à l'unité nationale. L'immigration n'est plus simplement perçue comme étant une soupape pour les besoins du marché du travail, elle devient une question de « sécurité sociétale ».

C'est durant ces années que la question de l'intégration devient centrale dans les débats politiques et que les gouvernements français et britannique mettent en place un modèle d'intégration fort distinct répondant à une culture politique spécifique et faisant l'objet d'un consensus entre partis politiques (Favell, 2001). La « question raciale » s'installe au cœur des débats politiques en Grande-Bretagne. On pose le problème de l'immigration en termes de rapports interethniques (*race relations*) et on propose un modèle d'intégration fondé sur la notion de multiculturalisme, tandis que les Français maintiennent leur modèle républicain d'intégration qui met l'accent sur une identité nationale ouverte à tous. L'important débat, qui marque les années 1980 en France, sur les notions de nation, d'identité, du « fait d'être français » n'aura pas son pareil en Grande-Bretagne. De même, en France, l'hostilité grandissante envers l'immigration prend pour cible les Maghrébins, notamment les Algériens.

8. La *Commonwealth Immigration Act of 1962* sera suivie en 1971 par l'*Immigration Act of 1971*, qui favorise l'immigration de descendants britanniques, soit une immigration essentiellement « blanche ».

FIGURE 1.1.
Immigration et demande d'asile en France et au Royaume-Uni, selon les principaux pays en 2001



Source: Données sur l'immigration en France et en Grande-Bretagne: SOPEMI, « Trends in International Migration », OCDE, 2003.
Données sur les demandeurs d'asile en France: OFPRA, « Chiffres clés », <www.ofpra.gouv.fr>.
Données sur les demandeurs d'asile en Grande-Bretagne: Home Office, « Asylum Statistics: United Kingdom 2003 », *Home Office Statistical Bulletin*, 24 août 2004.

L'affaire du port du *hijab*, qui éclate en 1989, viendra cristalliser les inquiétudes grandissantes au sujet d'un conflit entre la culture islamique et les valeurs de la République.

On craint l'immigration en termes de violences raciales, de désordre public en Grande-Bretagne, et davantage en termes identitaires en France. Or, « l'espace discursif » dépeignant le migrant comme une menace s'élargit nettement au cours des années 1980-1990. La politisation de la question de l'immigration semble ouvrir une réelle boîte de Pandore. La « plasticité » de la figure du migrant permettra d'y faire converger un nombre croissant de préoccupations, de la compétition à l'emploi, à la criminalité organisée transnationale et au terrorisme international (Bigo, 1998b).

3. LES FLUX DE DEMANDEURS D'ASILE ET DE CLANDESTINS : UN « FLÉAU » ?

Durant les années 1980-1990, le phénomène migratoire s'intensifie, se diversifie et se complexifie. Au courant de ces deux décennies, l'Europe sera le théâtre d'une montée fulgurante du nombre de demandeurs d'asile, une hausse qui sera plus tardive en Grande-Bretagne⁹ comparativement à la France et à l'Allemagne. Le nombre de demandeurs d'asile demeure très faible en Grande-Bretagne jusqu'en 1989, passant de 4 200 en 1984, alors que la France reçoit 17 500 demandeurs pour la même année, à 38 000 en 1990 et 73 400 l'année suivante¹⁰. Durant les années 1990, la Grande-Bretagne connaîtra une hausse constante des demandeurs tandis que la France (et plusieurs pays européens) enregistreront une baisse (figure 1.2).

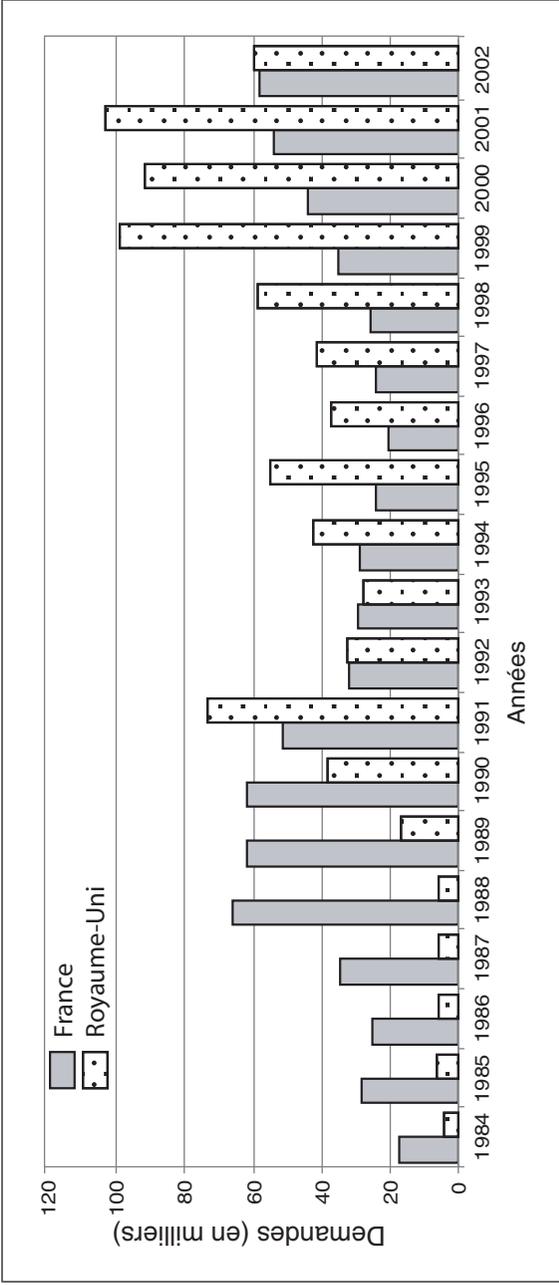
On parle alors de la *massification* des flux de demandeurs d'asile. Un glissement s'effectue dans le discours ; on passe « de la protection des demandeurs d'asile à la protection face à eux » (Uçarer, 2001, p. 2). Dans les discours politiques, on exacerbe les craintes d'un afflux massif de réfugiés, de « hordes » de réfugiés en employant les métaphores de raz-de-marée en Grande-Bretagne – expression pour la première fois utilisée par Margaret Thatcher en 1978 – et d'invasion en France¹¹.

9. La France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne sont aux premiers rangs des pays européens qui reçoivent actuellement le plus de demandeurs d'asile.

10. « Asylum Statistics: United Kingdom, 1997 », *Home Office Statistical Bulletin*, 21 mai 1998.

11. Valéry Giscard d'Estaing assimile l'immigration à une « invasion » dans un article publié dans *Le Figaro*, septembre 1991.

FIGURE 1.2.
Nombre de demandes d'asile reçues annuellement en France et au Royaume-Uni entre 1984 et 2002, incluant les enfants à charge



Source : Home Office, « Asylum Statistics: United Kingdom, 2003 », Home Office Statistical Bulletin, 24 août 2004 ; « Asylum Statistics: United Kingdom, 1997 », 21 mai 1998.

En même temps, le phénomène d'immigration illégale prend une ampleur considérable qui, bien que difficilement quantifiable à cause de sa nature clandestine, occupe une place centrale dans les discours politiques. Les politiques de fermeture des frontières et de réduction du nombre de demandeurs du statut de réfugié auront pour effet d'alimenter la voie illégale d'entrée, contraignant les migrants (économiques ou réfugiés) à la clandestinité, ces derniers faisant alors appel à des réseaux de trafic et de traite des migrants qui se développent et s'organisent. En conséquence, le phénomène d'immigration illégale se greffe à l'image générale de l'immigration. Par ailleurs, la fermeture des voies légales d'entrée alourdit les rangs de demandeurs d'asile de migrants économiques; le statut de réfugié est donc perçu comme un moyen de contourner les voies légales d'immigration. L'ancien secrétaire au Home Office (ministère de l'Intérieur), Jack Straw, dira : « Mais il n'y a aucun doute : de nombreux migrants économiques sont en train d'abuser du système en demandant l'asile » (Straw, 1998). En somme, on associe aisément tout migrant à un criminel ou un fraudeur potentiel abusant du régime d'asile, qu'il soit réfugié ou migrant économique. En même temps, on a le sentiment que l'État est en train de perdre le contrôle sur les flux transnationaux de personnes, contrôle qu'il faut rétablir avec fermeté. La sécurisation de l'immigration opère dès lors par une sécurisation des frontières; il s'agit de contrôler les flux migratoires par des mesures de plus en plus coercitives.

Le cas de Sangatte agira, pour la Grande-Bretagne, comme révélateur des problèmes croissants de l'immigration illégale et d'un afflux massif de demandeurs d'asile, justifiant une radicalisation des mesures de lutte contre l'immigration illégale et le nombre de demandeurs d'asile. Ouvert en 1999 et géré par la Croix-Rouge, le camp de Sangatte, près de Calais, devait accueillir et soutenir humanitairement les demandeurs d'asile, notamment kosovars, qui, voulant gagner l'Angleterre par la France, campaient à proximité de l'Eurotunnel, rapidement devenu un point de passage central de l'immigration illégale entre la France et l'Angleterre. Sangatte propulse la question des clandestins dans les débats politiques en France et en Grande-Bretagne. Du côté britannique, il exacerbe l'image d'invasion des demandeurs d'asile et la crainte d'abus massif du système d'asile britannique et provoque de vives tensions avec la France jusqu'à sa fermeture, suite à un accord entre les deux gouvernements, en décembre 2002.

Épargnée par l'afflux massif de demandeurs d'asile durant les années 1980, la Grande-Bretagne apparaît alors comme une destination de premier ordre. Symptomatique de la disparité entre les pays européens des conditions d'accueil, Sangatte a constitué le symbole des failles du système britannique, notamment ses conditions d'accueil jugées trop

« attractives » par la France. La réponse du gouvernement britannique sera des plus musclées : le gouvernement Blair entreprendra une importante refonte de son régime d'asile.

La lutte contre l'immigration illégale et la réduction du nombre de demandeurs d'asile deviennent donc les priorités d'action gouvernementale et l'épicentre des discours de sécurisation de l'immigration en France comme en Grande-Bretagne. Or, le processus de sécurisation à l'œuvre dans les discours et les pratiques, axé sur ces deux phénomènes migratoires, aura pour principale conséquence de voiler le caractère hétérogène de la migration des personnes. La distinction entre réfugié et immigrant s'estompe. La panoplie de mesures de lutte contre l'immigration illégale frappe indistinctement migrant économique ou réfugié fuyant la persécution. De même, la question du réfugié est largement intégrée aux contrôles migratoires¹².

4. UN ARSENAL LÉGISLATIF DE LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION ILLÉGALE EN EXPANSION CONSTANTE

Les plus récentes réformes entreprises dans les législations en matière d'asile et d'immigration en France¹³ et en Grande-Bretagne renforcent l'arsenal législatif établi au courant des années 1980-1990 en France, et plus particulièrement au courant des années 1990 en Grande-Bretagne. En effet, les trois législations en matière d'asile et d'immigration qui ont été adoptées depuis la venue au pouvoir du Labor Party en 1997, puis sa réélection en 2001, – soit l'*Immigration and Asylum Act 1999*, la *Nationality, Immigration and Asylum Act 2002* et l'*Immigration and Asylum Act 2004* – marquent un tournant beaucoup plus radical. Alors que la France reprochait à la Grande-Bretagne de ne pas avoir mené « une politique déterminée de chasse aux clandestins » (Gevrey, 2003, p. 79), c'est maintenant la France qui justifie le durcissement des conditions d'accueil et d'entrée des étrangers des dernières législations – la *Loi n° 2003-1119 du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France*

12. À ce sujet, le gouvernement britannique reconnaît son intention d'intégrer la gestion de la question d'asile à sa politique de contrôle migratoire : « le gouvernement croit qu'il est essentiel de voir les procédures pour traiter les demandes d'asile à l'intérieur d'un cadre d'un contrôle intégré de l'immigration » (Straw, 1998). À cet égard, un seul cadre normatif encadre les questions d'immigration et d'asile en Grande-Bretagne, contrairement à la France, qui détient deux législations distinctes à ces deux domaines.

13. Le principal cadre législatif de contrôle de l'immigration est l'ordonnance de 1945 sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, que viendront modifier une série de lois et de circulaires, notamment depuis la suspension de l'immigration en 1974.

et à la nationalité et la Loi relative au droit d'asile – afin d'éviter que la France ne devienne le maillon le plus faible de l'immigration clandestine en Europe (Sarkozy, 2003). C'est donc dire qu'il y a une dynamique de renforcement mutuel, une course à la sécurisation de l'immigration.

On note donc une continuité dans l'orientation des politiques d'immigration française et britannique : l'accroissement du caractère répressif des mesures de contrôle migratoire. Les principaux objectifs sont sans cesse renouvelés : lutter contre l'immigration illégale, réduire le nombre de demandeurs et accroître les mesures d'éloignement (ou d'expulsion) des demandeurs déboutés et des clandestins. Les pouvoirs de la police sont renforcés, les sanctions pour le séjour irrégulier sont durcies, les mesures de contrôle à l'entrée et la sécurité des documents d'identité sont accrues. Les États renforcent également leur coopération pour le contrôle des frontières ; coopération qui s'établit davantage au palier administratif (policiers, instances judiciaires, etc.).

La politique britannique vise en premier lieu à contrer la fraude et l'abus du système en réduisant les facteurs d'attraction (*pull factors*) du système d'asile britannique par des mesures de dissuasion, notamment en annulant le différentiel entre les conditions d'accueil des demandeurs d'asile : on crée un service d'aide spécifique aux demandeurs, le National Asylum Support Service (NASS), qui supprime l'accès aux prestations de droit commun (loi de 1999), puis l'accès à ces services est réduit pour un nombre croissant de catégories de demandeurs¹⁴. De plus, le délai de traitement des demandes sera grandement réduit dans les deux pays, passant de 20 mois en 1997 en Grande-Bretagne à deux mois pour 75 % des demandes traitées dans l'année 2002-2003. L'utilisation des procédures accélérées pour le traitement des demandes manifestement infondées (*clearly unfounded*) ou de ressortissants de pays d'origine jugés « sûrs » ont été étendues. La Grande-Bretagne a désigné 24 pays d'origine sûrs aux termes de la loi de 2002, les demandes considérées « clairement infondées » étant traitées selon la procédure du *fast track*. En France, désormais, les demandes jugées dilatoires ou frauduleuses sont traitées selon la procédure prioritaire (examen en quinze jours, sans délivrance de titre de séjour). Rappelons que la procédure accélérée facilite l'expulsion (ou reconduite à la frontière) parce qu'elle implique un recours en appel non suspensif.

14. La loi de 2002 (art. 55) supprime l'accès aux services du NASS aux demandeurs n'ayant pas fait leur demande dans le pays (*in country*) dans un délai jugé raisonnable (*non practicable*) et la loi de 2004 supprime l'accès aux demandeurs d'asile déboutés ayant des enfants à charge.

Les mesures de détention se sont accrues dans les deux pays. En Grande-Bretagne, on étend la pratique de détention aux demandeurs dont la demande est soumise à une procédure de traitement accéléré. En France, la durée de rétention administrative est augmentée, étant désormais de 26 à 32 jours au lieu de 12 jours. De même, de vastes programmes d'augmentation de la capacité de détention ont été mis en œuvre en France et en Grande-Bretagne afin de répondre aux nouveaux objectifs fixés par les ministres français et britannique de l'Intérieur, Villepin et Blunkett, soit de doubler les mesures d'éloignement pour l'année 2004-2005. Les centres de détention ont d'ailleurs été renommés *Removal Centres* aux termes de la loi britannique de 2002. De plus, en Grande-Bretagne, la nouvelle législation introduit la possibilité de surveillance électronique (*electronic tagging*) des demandeurs ayant contrevenu à la loi sur l'immigration. De même, les mesures de fichage, de prise d'empreintes digitales et de photos, ainsi que leur mémorisation, ont été étendues ; elles sont désormais obligatoires lors de la délivrance d'un visa en France afin d'identifier les étrangers entrés légalement, qui se maintiennent illégalement sur le territoire (loi de 2003, art. 11).

Les gouvernements français et britannique renforcent également leurs mesures dites de « pré-entrée », qui agissent donc en amont de la frontière. Les dernières législations ont durci les sanctions contre les transporteurs aériens et maritimes ayant à leur bord des étrangers démunis des documents exigés, contre les passeurs, contre ceux qui participent à la traite des migrants en vue de leur exploitation par la prostitution. Les sanctions aux transporteurs couplées de politiques de visa strictes bloquent l'accès au territoire à d'éventuels demandeurs d'asile. Les régimes de visas sont un instrument employé à l'encontre de pays sources de réfugiés lorsque la pression migratoire s'accroît en vue de prévenir tout « risque migratoire » ou menace d'abus du régime d'asile. La Grande-Bretagne a par ailleurs renforcé sa politique de visas en imposant des régimes de visa de séjour et de visa de transit à de nouvelles nationalités¹⁵.

Ces mesures de pré-entrée tendent à déplacer les « frontières » à protéger. Le gouvernement britannique a d'ailleurs formulé une « nouvelle vision » de la gestion des flux de réfugiés, qui vise essentiellement à « externaliser » le problème des réfugiés. Il propose ainsi de créer des centres à l'extérieur des frontières européennes pour y accueillir – ou plutôt pour y transférer – les demandeurs d'asile et traiter leurs demandes d'asile (*transit processing zone*) et d'améliorer les dispositifs de protection

15. À ce sujet, rappelons que la France applique le régime de visa Schengen, qui comprend une liste commune de 123 pays soumis à l'obligation de visa ; elle applique également un régime d'obligation de visa à une vingtaine de nationalités supplémentaires, la majorité de ces pays étant des « producteurs » de réfugiés.

des réfugiés dans la région source en établissant des *Regional Protection Areas*¹⁶. Pour l'instant, ces propositions ont été rejetées lors des derniers Conseils européens, mais elles sont toujours à l'ordre du jour. Alors que l'euroscpticisme, hérité du long règne des conservateurs sous Margaret Thatcher, avait maintenu la Grande-Bretagne à l'écart des processus d'europanisation des politiques d'immigration et d'asile, non seulement le gouvernement de Tony Blair s'est de plus en plus impliqué dans les débats européens, mais il affiche désormais une des positions les plus strictes au sein de l'Union européenne en matière d'asile¹⁷.

Mais c'est sans doute en matière de contrôle des frontières que la pratique sécuritaire s'affirme de la façon la plus spectaculaire, une tendance qui s'est renforcée depuis le 11 septembre 2001. Alors que la condition insulaire de la Grande-Bretagne lui a toujours valu historiquement une plus grande autonomie dans la gestion migratoire par rapport à ses voisins continentaux, la fermeture de Sangatte sera le point de départ d'un renforcement accru des mesures de coopération franco-britannique. Les contrôles d'identité franco-britanniques juxtaposés ont été étendus. Les agents britanniques peuvent désormais effectuer des contrôles de pré-embarcation en territoire français, dans certaines gares et certains ports (Calais, Dunkerque, Boulogne), et des officiers de la police française aux frontières effectuent des contrôles d'identité en territoire britannique (Londres-Waterloo, Ashford et Cheriton). On note aussi une internationalisation des corps policiers : des opérations conjointes s'effectuent de plus en plus dans la lutte contre l'immigration illégale. En 2003 le gouvernement britannique a également mis en place un nouveau dispositif technologique permettant de détecter la présence humaine dans les poids lourds et les conteneurs dans certains ports.

En somme, cette lutte acharnée contre les sans-papiers, cette machine qui couvre à la fois la dissuasion, les contrôles policiers et un dispositif d'éloignement, lesquels se déploient en amont des frontières, aux points d'entrée comme à l'intérieur des pays, frappent indistinctement les migrants illégaux et les demandeurs d'asile fuyant la persécution. De plus, non seulement les gouvernements sapent les conditions d'accueil des demandeurs d'asile en invoquant la nécessité de contrer la fraude du système d'asile, mais les pratiques de détention, de fichage ou de surveillance électronique et les dispositifs technologiques de détection

16. Cette proposition a été rejetée lors du Conseil européen de Thessalonique, en juin 2003, puis reprise par l'Italie et l'Allemagne et refusée à nouveau lors du Conseil européen de Bruxelles, en novembre 2004.

17. Pour une analyse sur le changement de stratégie politique du gouvernement de Blair, voir Keyes (2004).

de présence humaine tendent à renforcer l'image du migrant comme étant un criminel potentiel. En ce sens, la mise en œuvre de ces mesures législatives participe à la sécurisation de l'immigration.

À ce titre, de plus en plus de délits criminels et d'infractions passibles d'emprisonnement et d'expulsion, ou de reconduite à la frontière, ont été établis par les dernières réformes législatives en France et en Grande-Bretagne, ce qui pourrait tendre à une certaine criminalisation des migrants. Ainsi, en Grande-Bretagne, selon l'*Immigration and Asylum Act 2004*, tout migrant ayant détruit ou égaré intentionnellement ses documents de voyage ou d'identité, ou tout migrant sans papiers qui refuse de coopérer au processus d'acquisition de ses documents risque deux ans d'emprisonnement et une expulsion subséquente. En France, de nouveaux délits ont été établis comme motifs de retrait de la carte de séjour temporaire par la loi du 18 mars 2003 sur la sécurité intérieure, dont le racolage, l'exploitation de la mendicité et le vol dans les transports en commun¹⁸. En France, les pouvoirs des policiers ont également été renforcés, dans le cadre d'enquête en matière de trafic de drogue et d'armes, aux termes de la loi sur la sécurité intérieure de 2003. En Grande-Bretagne, les agents d'immigration ont maintenant le pouvoir d'arrêter (sans mandat) les immigrants soupçonnés d'enfreindre la loi sur l'immigration¹⁹. Enfin, il est à noter que les contrôles d'identité dans les lieux publics se sont largement accrus dans les deux pays, pratique renforcée depuis le 11 septembre 2001. En Grande-Bretagne, les forces policières et les autorités de l'immigration procèdent à des contrôles d'identité conjoints de plus en plus fréquents. De même, un projet d'introduction d'une carte d'identité nationale est en cours en Grande-Bretagne, ce qui rompt avec la longue tradition britannique de respect des libertés publiques.

Enfin, les événements du 11 septembre 2001 ont introduit de nouveaux impératifs sécuritaires en matière de sécurité nationale et de renforcement du contrôle aux frontières. L'introduction de la menace terroriste semble être le point culminant de la sécurisation de l'immigration. À cet égard, l'introduction d'un régime de certificats de sécurité en Grande-Bretagne aux termes de l'*Anti-terrorism, Crime and Security Bill* adopté en Grande-Bretagne dès décembre 2001 renferme des dispositions des plus radicales. Ce régime permet, sur décision du secrétaire du Home Office, la détention à durée indéterminée pour tout étranger soupçonné d'entretenir un lien avec une organisation terroriste ou de représenter une menace à la sécurité nationale.

18. Loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure, J.O., 19 mars 2003, 4761, Chapitre X, « Dispositions relatives à la tranquillité et la sécurité publiques », article 75.

19. *Immigration and Asylum Act 1999*, partie VII, art. 128.

5. LA SÉCURITÉ AU CŒUR DES DISCOURS POLITIQUES

Le mythe de « l'immigration zéro », annoncé par Charles Pasqua, alors ministre de l'Intérieur, en 1993, est bel et bien mort ; la perméabilité des frontières semble inéluctable. De même, Sangatte a bien su révéler que l'isolement géographique de la Grande-Bretagne n'est plus qu'un mythe. Une politique ferme et stricte est donc nécessaire afin d'assurer un contrôle effectif aux frontières. À cet égard, on retrouve un même argument dans les discours français et britannique justifiant les dernières législations et selon lequel il faut, avant tout, restaurer l'autorité étatique afin de regagner la confiance de la population face à l'incapacité de l'État à contrôler les flux migratoires : « l'immigration est l'une des questions de société où la confiance de nos compatriotes dans l'État s'est le plus effondrée » (Sarkozy, 2003). En Grande-Bretagne, le point central de cet argumentaire est de rétablir la confiance publique envers le régime d'asile britannique en éliminant toute fraude et toute forme d'abus du régime.

L'immigration, notamment l'immigration illégale, et l'intégration des immigrants, sont désormais des enjeux prioritaires de sécurité intérieure. De même, non seulement la migration internationale est perçue comme une menace à la cohésion sociale, à l'ordre public – pensons ici à la délinquance et aux violences raciales –, mais une même rhétorique à l'œuvre dans les discours français et britannique lie le phénomène migratoire à d'autres enjeux de sécurité au sein d'un même continuum de sécurité : la criminalité locale et transnationale (notamment le trafic de drogue), le terrorisme, l'immigration illégale et la question de cohésion sociale. On associe donc dans les discours politiques les flux transnationaux de personnes aux routes de la criminalité. Tel qu'énoncé dans le Plan stratégique de sécurité intérieure du Home Office, la « sécurité intérieure » est la clé de voûte de tous les domaines d'action du Home Office, de la délinquance au terrorisme²⁰. Sécurité intérieure et sécurité extérieure sont ainsi indissociables.

La migration est une question de sécurité transversale : il s'agit de renforcer le sens de la citoyenneté ou de l'identité nationale, le tissu social des communautés, tout en renforçant le contrôle aux frontières. De plus, la sécurisation de l'immigration est largement renforcée du fait que non

20. « La sécurité est la clé pour tout ce que nous faisons en tant que ministère. Du combat contre les menaces des terroristes et des bandes du crime organisé jusqu'à l'élimination des voyous des rues locales, nos plans rendent la vie des gens plus sûre et plus sécurisée », David Blunkett, ancien secrétaire au Home Office, lors de la présentation de *Confident Communities in a Secure Britain: The Home Office Strategic Plan 2004-08* (Home Office, 2004b). L'élimination de toute forme d'abus du système d'asile et d'immigration afin d'assurer une meilleure intégration des migrants légaux dans les communautés fait partie des cinq objectifs du Plan stratégique de sécurité intérieure.

seulement l'immigration est désormais appréhendée dans la sphère de sécurité intérieure, mais la « sécurité » est également devenue la pierre angulaire des discours politiques, ce qui est particulièrement vrai en France. Depuis les événements du 11 septembre 2001, la menace nouvelle du terrorisme international est venue alimenter un discours fondé sur l'insécurité déjà à l'œuvre, mais qu'il convient désormais de nommer une « obsession sécuritaire ». Le ressentiment anti-immigration semble s'intégrer à un climat plus généralisé d'insécurité englobant maintes peurs et préoccupations.

En déclarant, lors de la campagne des élections présidentielles du printemps 2002, que le « rétablissement de la sécurité [...] est la première responsabilité et le premier devoir de l'État [...] et pour les cinq prochaines années ce sera l'une des plus grandes exigences du président de la République et du gouvernement » (Chirac, 2002), Jacques Chirac a mis le thème de la sécurité, ou plutôt celui de l'insécurité au cœur du débat français. Et au premier rang des sources de cette insécurité française, on retrouve la délinquance, l'objet récurrent des débats publics depuis les années 1980 (Roché, 2004). Les inquiétudes relatives à la délinquance ont été ravivées devant la montée des « crimes et délits » en 2000²¹ et 2001²². Largement médiatisées, les statistiques sur la délinquance publiées annuellement ont propulsé la question de l'insécurité au cœur du débat politique. Et ici, la délinquance est fortement associée à l'immigration : aux « sans-papiers », d'abord, mais aussi et surtout aux Maghrébins de seconde génération. Le lien entre immigration et délinquance n'est pas récent, car la question de la délinquance est un des principaux catalyseurs de la sécurisation de l'immigration en France.

À moins de deux ans d'intervalle, deux législations sur la sécurité intérieure seront adoptées en France – la loi sur la sécurité intérieure de mars 2003 et la *Loi n° 2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne* ; toutes deux visent à lutter contre les nouvelles formes de la délinquance et toutes deux balayent une multitude d'enjeux de sécurité : de la petite délinquance à la grande criminalité – trafic de drogue et trafic d'armes – et au terrorisme²³. Or, l'adjonction entre clandestinité, délinquance et intégration des immigrants porte évidemment le risque de

21. Une hausse de 5,72 % de la délinquance a été enregistrée pour l'année 2000. Voir Ministère de l'Intérieur et Direction générale de la police nationale, 2000, p. 1.

22. Statistiques publiées le 1^{er} août 2001 par le ministère de l'Intérieur montre une hausse de 9,57 % des crimes et délits pour le premier semestre de l'année 2001 (Ceaux, 2001).

23. À ce sujet, suite aux événements du 11 septembre 2001, un chapitre entier portant exclusivement sur la lutte antiterroriste a été introduit dans le projet de loi sur la sécurité quotidienne qui avait déjà été présenté et adopté par le Parlement durant l'été 2001. Un même cadre législatif comporte donc des dispositions concernant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme.

chevauchement entre les missions de lutte contre la délinquance et de chasse aux « sans-papiers » ainsi que la stigmatisation d'un pan de la société. Dans un rapport récent sur la délinquance des mineurs en France, on titre « Une surdélinquance des jeunes issus de l'immigration », chapitre dans lequel on « confirme une surdélinquance des jeunes d'origine maghrébine par rapport à ceux d'origine française » (Carle et Schosteck, 2001-2002).

En Grande-Bretagne, la lutte contre la criminalité est également une priorité, bien que Tony Blair se garde de vouloir créer un climat d'insécurité autour de cet enjeu²⁴. Toutefois, l'importance de l'immigration en termes de politique intérieure concerne moins la délinquance que les violences raciales. À cet égard, les émeutes raciales qui ont éclaté à l'été 2001 entre communautés d'immigrants et de Britanniques dans plusieurs villes – Burnley, Oldham et Bradford – ont réactivé les préoccupations vis-à-vis la question de l'intégration des immigrants.

6. L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS : UNE QUESTION RENOUVELÉE

Ainsi, tandis que se durcissent les textes concernant l'immigration clandestine, la nécessité d'une intégration des étrangers régulièrement installés est réaffirmée. On s'inquiète, en France et en Grande-Bretagne, des répercussions politiques et sociales des phénomènes du racisme, de l'exclusion, de la ségrégation et de la xénophobie. En même temps, le 11 septembre 2001 a renforcé les préoccupations liées à l'extrémisme ou au radicalisme religieux et qui se greffent aux priorités en matière d'intégration des immigrants et de cohésion sociale. Cette question était déjà l'objet d'une vive sensibilité en France, ayant déjà connu une vague d'attentats terroristes perpétrés par des groupes d'islamistes. Il est intéressant de souligner qu'avec la crainte du radicalisme religieux, le lien entre terrorisme et immigration devient en quelque sorte le point de rencontre entre sécurisation en termes identitaires et sécurisation des frontières, entre identité, sécurité nationale et immigration. Le ministre

24. « Au lieu de nous servir du problème de la criminalité pour créer un climat de peur, nous essayons – comme dans le cas de notre législation contre les comportements antisociaux – de nous y attaquer pour créer un climat d'espoir » (Blair, 2004).

français de l'Intérieur, Dominique de Villepin, parle d'une « chaîne des responsabilités terroristes : entre le prédicateur extrémiste, [...] les commanditaires des attentats et les poseurs de bombes ». Il s'agit donc « d'intervenir d'un bout à l'autre de la chaîne » (de Villepin, 2004), au plan de l'intégration, de la criminalité (sources de financement du terrorisme) et des contrôles frontaliers.

La résurgence de la question de l'intégration dans les débats publics ne fait que renforcer l'arsenal argumentaire justifiant les politiques restrictives en matière d'immigration et d'asile. En effet, il est intéressant de noter qu'aussi bien en France qu'en Grande-Bretagne, les ministres de l'Intérieur présentent le renforcement des contrôles aux frontières comme étant la clé de réussite de l'intégration des immigrants²⁵. Le document *Secure Borders, Safe Haven: Integration with Diversity in Modern Britain*, publié en 2002 par le Home Office, source d'inspiration des lois de 2002 et 2004 sur l'immigration et l'asile, énonce clairement, ne serait-ce que par son titre, la dialectique à l'œuvre : une politique stricte de contrôle aux frontières qui réduit l'immigration illégale et l'abus du système d'asile rétablirait la confiance de la population et, par conséquent, réduirait le sentiment anti-immigration. En somme, une sécurité aux frontières, un sentiment d'appartenance et une confiance renforcées permettraient de désamorcer l'intolérance et les préjugés envers les immigrants :

Les pays qui offrent un refuge [...] tout en acceptant la migration économique [...] ont besoin d'être sûrs de leur identité et de leur sentiment d'appartenance, et avoir confiance dans le fonctionnement équitable et efficace de leur système d'immigration et d'asile [...] Ils doivent avoir confiance dans le système que gère leur gouvernement et croire qu'il est juste et ne souffre pas d'abus. Ils doivent avoir un sentiment de leur propre communauté ou de leur identité civique [...] Ce n'est qu'alors que l'on peut réaliser l'intégration dans la diversité (Home Office, 2002, p. 9).

Le racisme et les difficultés d'intégration ne seraient pas le fait du climat politique d'insécurité et de perceptions de l'immigration en termes sécuritaires, mais résulteraient plutôt de l'immigration illégale : « La xénophobie et le repli identitaire sont les fruits de l'impuissance de l'État » (Sarkozy, 2003). De même, il semble que les répercussions de la xénophobie en termes de sécurité intérieure, de délinquance, de violences raciales et de radicalisme religieux n'ont fait qu'alimenter un discours insécurisant l'immigration, perçue comme menace à la cohésion sociale et l'identité nationale.

25. « [L']absence de contrôle des flux migratoires affaiblit l'accueil, l'intégration et les droits des hommes et des femmes qui viennent en France dans le cadre d'une immigration légale » (Sarkozy, 2003).

Selon cette même dialectique, pour assurer l'intégration des migrants, il s'agirait également d'appliquer une politique plus restrictive des conditions d'attribution des titres de résidence. En France comme en Grande-Bretagne, de nouveaux critères d'intégration ont été introduits comme exigences préalables à l'obtention de la carte de résidence ou de la citoyenneté. Ainsi, en France, la loi de 2003 sur la maîtrise de l'immigration stipule que « la délivrance d'une première carte de résident est subordonnée à l'intégration républicaine de l'étranger dans la société française, appréciée en particulier au regard de sa connaissance suffisante de la langue française et des principes qui régissent la République française » (art. 8). Les étrangers seront fortement incités à s'engager et suivre un contrat d'intégration « républicaine ». En Grande-Bretagne, les nouveaux critères d'intégration introduits par la loi de 2002 comportent des critères de connaissance minimale de la langue anglaise et de nouvelles cérémonies d'acquisition de citoyenneté impliquant un serment d'allégeance envers la Couronne et d'engagement envers le pays d'accueil.

Enfin, alors que l'intégration des immigrants redevient un enjeu central, la question de l'identité nationale et de la citoyenneté ressurgit avec vigueur et devient une pièce maîtresse du discours français et britannique de sécurisation de l'immigration. Toutefois, les discours de sécurisation en termes identitaires reflètent des sensibilités nationales particulières. En France, le discours sur l'intégration des migrants se fait largement en réaction à la peur du communautarisme (multiculturalisme), surtout d'origine religieuse. L'islam est fortement associé aux risques de repli identitaire et de radicalisme religieux qui menacent l'unité et l'identité nationale. La laïcité et la polémique du port du voile font l'objet d'un débat récurrent²⁶.

Bien que la question identitaire ait joué un rôle moins déterminant dans les débats sur l'intégration en Grande-Bretagne, elle fait de plus en plus partie du paysage discursif politique. En introduction du document *Safe Borders, Safe Haven*, David Blunkett, alors secrétaire au Home Office, affirme : « Le premier défi de la migration est celui qu'elle pose à nos concepts de l'identité nationale et à la citoyenneté » (Home Office, 2002, p. 9). De même, la droite politique insuffle une polarisation et une radicalisation du débat. Ainsi, selon David Davis, porte-parole du parti conservateur pour les questions touchant le Home Office, sans réductions massives du nombre d'immigrants, les valeurs britanniques seraient mises en danger : « L'immigration incontrôlée met en danger les valeurs

26. Pensons à la nouvelle loi n° 2004-228 du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics, entrée en vigueur en septembre 2004.

que nous, les Britanniques, chérissons à juste titre » (Travis et Watt, 2004). Toutefois, la vaste campagne de consultation et le débat public qui se sont ouverts suite aux violences raciales de l'été 2001 ne visent pas tant une réflexion sur l'identité nationale, ayant plutôt pour principaux thèmes la citoyenneté britannique et la cohésion sociale. Les priorités et les plans d'action visent à reconstruire un sens commun de la citoyenneté et à accroître le tissu social au niveau de la communauté.

CONCLUSION

Alors que dans le domaine du contrôle des flux migratoires, l'ensemble des pays européens ont reconnu la nécessité d'une réponse transnationale – même la Grande-Bretagne concède, par une coopération accrue, une part de sa souveraineté nationale, pourtant si chèrement préservée, pour le contrôle de ses frontières – les politiques d'intégration demeurent, pour leur part, le dernier domaine de compétence exclusivement nationale. Malgré l'échec apparent des modèles français et britannique face à la montée de la xénophobie, et de plus en plus, de « l'islamophobie », chaque gouvernement persiste à croire en la supériorité de son propre modèle, qui répondrait à des conceptions de la citoyenneté fortement enracinées dans un contexte national et historique particulier. Les gouvernements appellent au renouvellement de leurs programmes d'intégration, sans pour autant remettre en question leurs principes fondateurs.

Fier de promouvoir la diversité culturelle et la cohabitation d'un pluralisme culturel, le gouvernement britannique considère que la polémique du port du voile appartient à son voisin français. La citoyenneté britannique n'a jamais été associée à un groupe ethnique, ni à une culture nationale unitaire. La société multiculturelle est à l'image de la nation multiethnique. Toutefois, on reconnaît les failles d'une politique d'intégration pragmatique fondée sur la notion de multiculturalisme et qui n'a pas cherché à définir les contours de ce que signifie la citoyenneté britannique. C'est pourquoi le gouvernement tente de raffermir l'aspect symbolique de la citoyenneté en introduisant de nouvelles cérémonies d'acquisition de la citoyenneté ainsi qu'une carte d'identité nationale.

La France oppose plutôt son modèle d'intégration républicain « à la française », et son caractère universalisant à la politique britannique jugée élitiste et paternaliste, qui, par une action gouvernementale fondée sur des catégories ethniques, risquerait d'institutionnaliser le racisme. La France se refuse tout référent ethnique. Seuls les termes d'immigré et d'étranger sont employés. L'action gouvernementale vise des groupes cibles répondant à des critères socioéconomiques. L'intégration passe par

le partage et par un sentiment d'appartenance à un socle de valeurs dites républicaines : l'égalité, la fraternité, la laïcité, etc. Le modèle républicain répond à une notion de citoyenneté où nation et État coïncident et implique une identité nationale plus ou moins homogène. Or, l'image de l'étranger ou de l'immigré est largement stigmatisée de sorte que les Franco-Algériens, même après avoir vécu vingt-cinq ans en France, sont toujours considérés comme des « étrangers ».

Malgré une réponse institutionnelle distincte vis-à-vis l'intégration des migrants, il semble bien que les deux modèles, celui du multiculturalisme et celui de l'intégration à la française, aient également échoué. L'exclusion perdure. À ce sujet, il semble paradoxal que les gouvernements énoncent haut et fort leur volonté de lutter contre le racisme et l'exclusion, qu'ils financent des programmes d'action de plus en plus importants dans ces domaines, sans pourtant remettre en cause le processus de sécurisation de l'immigration en cours dans leurs discours et leurs politiques et qui alimentent les sentiments anti-immigration. La perception qui domine, peu importe les classes sociales et politiques, est qu'il y a tout simplement trop d'immigrants qui entrent dans le pays et qui constituent une véritable menace pour la sécurité sociétale.

BIBLIOGRAPHIE

- BIGO, D. (1996). *Polices en réseaux, l'expérience européenne*, Paris, Presses de Sciences po.
- BIGO, D. (1998a). « L'Europe de la sécurité intérieure : penser autrement la sécurité », dans A.M. Le Gloannec (dir.), *Entre union et nations : l'État en Europe*, Paris, Presses de Sciences po, p. 55-90.
- BIGO, D. (1998b). « Sécurité et immigration : vers une gouvernabilité par l'inquiétude ? », *Cultures et conflits*, n^{os} 31-32, automne, <www.conflits.org/article.php3?id_article=326> (consulté en novembre 2004).
- BIGO, D. (2000). « When Two Become One : Internal and External Securitisations in Europe », dans M. Kelstrup et M.C. Williams (dir.), *International Relations and the Politics of European Integration : Power, Security and Community*, Londres, Routledge, p. 171-204.
- BLAIR, T. (2004). « Our Politics of Hope, Not Fear », *The Observer*, 28 novembre, p. 6.
- BUZAN, B., O. WAEVER et J. DE WILDE (1998). *Security : A New Framework for Analysis*, Boulder et Londres, Lynne Rienner.

- CARLE, J.-C. et J.-P. SCHOSTECK (2001-2002). *Rapport d'information sur la commission d'enquête « Délinquance des mineurs : La République en quête de respect »*, tome 1, <www.senat.fr/rap/r01-340-1/r01-340-1.html> (consulté en novembre 2004).
- CEAUX, P. (2001). « La hausse sensible de la délinquance met l'insécurité au cœur du débat politique », *Le Monde*, 2 août, p. 6.
- CHIRAC, J. (2002). *Discours de M. Jacques Chirac, président de la République*, Garges-les-Gonnesse, 19 février 2002. <discours-publics.ladocumentationfrancaise.fr/rechlogos/servlet/GetFiche?fiche=027000050&_texte=UD1> (consulté en novembre 2004).
- CRÉPEAU, F. (2003). « Contrôle migratoire aux frontières européennes : l'accélération sécuritaire », dans M. Fortmann, A. Macleod et S. Roussel (dir.), *Vers des périmètres de sécurité ? La gestion des espaces continentaux en Amérique du Nord et en Europe*, Montréal, Athéna, p. 149-188.
- DE VILLEPIN, D. (2004). *La lutte contre le terrorisme et l'enjeu démocratique*, allocution publique, Madrid, Université Complutense, juillet 2004, <www.interieur.gouv.fr/rubriques/c/c1_le_ministre/c13_discours/2004_07_12_escurial> (consulté en novembre 2004).
- DOTY, R.L. (1999). « Immigration and the Politics of Security », dans Glenn Chafetz, Michael Spirtas et Benjamin Frankel (dir.), *The Origins of National Interests*, Londres, Frank Cass, p. 71-93.
- EUROSTAT. <europa.eu.int/comm/justice_home/doc_centre/asylum/statistical/docs/asylum_update_1986_2003_en.pdf> (consulté en novembre 2004).
- FAVELL, A. (2001). *Philosophy of Integration: Immigration and the Idea of Citizenship in France and Britain*, 2^e éd., Londres, Palgrave.
- GASTAUT, Y. (2000). *L'immigration et l'opinion en France sous la V^e République*, Paris, Seuil.
- GEVREY, M. (2003). *Les défis de l'immigration future*, rapport remis à la Commission économique et sociale, 6 novembre 2003, <www.ces.fr/rapport/doclon/03102922.PDF/> (consulté en novembre 2004).
- HARGREAVES, A.G. (1995). *Immigration, "Race" and Ethnicity in Contemporary France*, Londres, Routledge.
- HOME OFFICE (2003). *New International Approaches to Asylum Processing and Protection*, mars, <www.homeoffice.gov.uk> (consulté en novembre 2004).
- HOME OFFICE (2004a). « Asylum Statistics : United Kingdom, 2003 », *Home Office Statistical Bulletin*, 24 août.

- HOME OFFICE (2004b). *Confident Communities in a Secure Britain: The Home Office Strategic Plan 2004-08*, <www.homeoffice.gov.uk> (consulté en novembre 2004).
- KEYES, E. (2004). « Expansion and Restriction: Competing Pressures on United Kingdom Asylum Policy », *Georgetown Immigration Law Journal*, hiver 2004, p. 395-426.
- MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR FRANÇAIS (2004). *Immigration illégale: la coopération franco-britannique se renforce*, communiqué officiel, 16 novembre 2004, <www.interieur.gouv.fr> (consulté en novembre 2004).
- MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DIRECTION DE LA POLICE NATIONALE (2000). *Crimes et délits constatés en France en 2000*, <www.interieur.gouv.fr/rubriques/a/a3_statistiques/a31_criminalite/Crimes2000/noteannuelle.pdf> (consulté en novembre 2004).
- ROCHÉ, S. (2004). *Sociologie politique de l'insécurité: violences urbaines, inégalités et globalisation*, Paris, Quadrige/Presses universitaires de France.
- SARKOZY, N. (2003). *Présentation du projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration et au séjour des étrangers en France*, intervention du ministre de l'Intérieur à l'Assemblée nationale, 3 juillet, <www.interieur.gouv.fr/rubriques/c/c1_le_ministre/c13_discours/2003_07_03_maitrise_imm> (consulté en novembre 2004).
- STRAW, J. (1998). « Preface by the Home Secretary », dans Home Office, *Fairer, Faster and Firmer: A Modern Approach to Immigration and Asylum*, The Stationery Office, juillet 1998, <www.archive.officialdocuments.co.uk/document/cm40/4018/4018.htm> (consulté en novembre 2004).
- TRAVIS, A. et N. WATT (2004). « Tory Alarm at Immigration Plans », *The Guardian*, 7 octobre.
- UÇARER, M.E. (2001). « Managing Asylum and European Integration: Expanding Spheres of Exclusion ? », *International Studies Perspectives*, vol. 2, n° 3, p. 288-304.
- UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (2001). *Asylum Applications in Industrialized Countries: 1980-1999*, Genève, UNHCR, novembre.
- WAEVER, O. (1993). « Societal Security: The Concept », dans O. Waever *et al.*, *Identity, Migration and the New Security Agenda in Europe*, New York, St. Martin's Press, p. 17-40.

- WAEVER, O. (1995). « Securitization and Desecuritization », dans R.D. Lipschutz, *On Security*, New York, Columbia University Press, p. 46-86.
- WAEVER, O. (2000). « The EU as a Security Actor : Reflections from a Pessimistic Constructivist on Post-sovereign Security Actors », dans M. Kelstrup et M.C. Williams (dir.), *International Relations and the Politics of European Integration : Power, Security and Community*, Londres, Routledge, p. 250-294.

CHAPITRE



MEXICO ENTRE FLUX GLOBAUX, TRANSFORMATIONS POLITIQUES ET RECHERCHE D'UNE « TROISIÈME VOIE »¹

**Felipe De Alba
et Bernard Jouve**

À la fois produit et effet de la mondialisation, la métropolisation et l'avènement à l'échelle planétaire de mégalo-poles constituent des processus particulièrement lourds de conséquence pour les sociétés contemporaines. On assiste en effet à une nouvelle polarisation du système-monde, qui est moins campé que par le passé sur les États comme territoires cardinaux de la régulation économique, et à une redéfinition des lieux centraux au profit des métropoles qui parviennent à se hisser au sommet de la hiérarchie urbaine internationale. La première condition pour y arriver est de s'insérer dans les flux globaux qui structurent et alimentent le capitalisme avancé (finance, activités économiques d'intermédiation, recherche et développement). Ce brouillage des échelles géographiques de

1. Les auteurs remercient Marie-France Prévôt Schapira et Daniel Hiernaux Nicolas pour leurs commentaires sur la première version de ce texte. Il va sans dire que le contenu de ce chapitre n'engage que ses auteurs.

référence et l'avènement des villes globales fait l'objet depuis une dizaine d'années d'importants travaux qui ont porté en premier lieu sur les villes des États développés (Sassen, 1991) avant de s'intéresser aux villes des pays en développement. Jusqu'à récemment, il était évident que la croissance démographique de ces dernières leur attribuait indéniablement le statut de mégalopoles mais, en partie du fait d'un certain ethnocentrisme conduisant à privilégier l'analyse des villes du « Nord » (Gugler, 2003), leur insertion dans la nouvelle économie des flux globaux était sous-estimée. Cette situation a depuis été corrigée.

Suivant en cela une tendance lourde, l'intégration des villes du « Sud » dans la mondialisation s'opère à partir de la remise en question des relations d'interdépendance qui liaient ces villes à leur *hinterland* « naturel » : leur territoire national. Cela est notamment le cas de villes comme Mexico. La crise économique majeure qu'a connue le pays en 1982, avec l'annonce par la Banque centrale mexicaine de son incapacité d'honorer le remboursement de la dette contractée par l'État, a conduit à un net ralentissement de l'activité industrielle à Mexico dans les années 1980. L'intégration continentale et le déplacement du cœur industriel du pays vers la frontière des États-Unis dans le cadre de l'Accord de libre-échange d'Amérique du Nord (ALENA) ont accéléré ce processus, même si Mexico reste la principale ville industrielle du pays. Dans le même temps, les activités tertiaires supérieures et le développement de la place boursière de Mexico, en tant que vecteurs de la métropolisation et de l'insertion dans les flux financiers globaux, ont alimenté la transformation du système économique métropolitain (Parneiter, 2002). Les travaux les plus récents permettant une classification des métropoles en fonction de leur degré d'internationalisation montrent que Mexico fait partie des villes globales de deuxième niveau, derrière Londres, Paris, Tokyo, New York et Toronto, mais devant Boston, Dallas, Genève et Berlin. Dans les faits, Mexico participe donc pleinement du processus de mondialisation qui conduit à une accélération et une intensification des échanges entre quelques villes globales, entre lesquelles s'opère néanmoins une hiérarchie (Sassen, 2002).

Ce chapitre aborde une autre réalité de cette dynamique en se focalisant davantage sur les transformations sociopolitiques et institutionnelles qui, du fait de l'inscription de Mexico dans la mondialisation, ont contribué ces dernières années à bouleverser la donne politique métropolitaine. En effet, replacée dans ce vaste maelstrom qu'est la mondialisation, la particularité des villes en développement réside en grande partie dans le fait que ce processus s'y opère dans le cadre d'une transformation essentielle des mécanismes et des modalités de régulation entre les États-nations et les sociétés civiles (Gugler, 2004). Non seulement

les États sont des acteurs clés de l'internationalisation de leur métropole, par le biais de politiques néolibérales dont les conséquences sociales sont souvent désastreuses, mais ils doivent faire face à des mouvements sociaux et des dynamiques politiques très puissants, qui, en retour, contestent cet agenda politique national. Ce double processus actuellement à l'œuvre dans bon nombre de pays latino-américains fait de ces métropoles d'Amérique latine des territoires essentiels dans la contestation de l'agenda néolibéral. S'y développent des mouvements urbains radicaux en réponse à l'exclusion sociale, à l'extrême pauvreté qui sévit dans ces villes. Mexico occupe en ce sens une place de première importance dans ce processus qui a des conséquences politiques essentielles sur les plans local et, surtout, national. Arrivée au pouvoir en 1997, une nouvelle élite politique progressiste a été élue à la tête d'une nouvelle institution – le gouvernement du District fédéral – qui jusque-là était une administration sous le contrôle direct de la présidence de la République et dirigée par un haut fonctionnaire. La ville de Mexico représente actuellement un territoire d'expérimentation pour cette élite politique qui, sans renier totalement les pratiques clientélistes caractérisant le régime politique mexicain depuis la révolution de 1917, tente de trouver une « troisième voie » entre le néolibéralisme pratiqué depuis la fin des années 1980 et un État providence contrôlé pendant 70 ans d'une main de fer par le Parti révolutionnaire institutionnel.

1. MEXICO OU LA VITRINE DU RÉGIME EN PLACE

Quatrième mégapole du monde avec ses 22 millions d'habitants, Mexico, capitale du Mexique, se présente comme un cas de macrocéphalie urbaine typique des pays latino-américains (Semmoud, 2001). Elle compte plus de 20 % de la population nationale et environ 30 % du PIB national. Tant par les ressources qui y sont concentrées que par les dynamiques sociales et politiques qui agissent en son sein, Mexico a été le centre stratégique du régime politique mexicain qui a été l'un des plus stables de toute l'Amérique latine au cours du XX^e siècle ; stabilité appréhendée par certains comme une forme de dictature inavouée². Avant

2. Mario Vargas Llosa, l'un des écrivains les plus critiques par rapport au régime mexicain, l'a décrite dans les termes suivants : « la dictature parfaite n'est ni le communisme, l'Union soviétique ou Cuba, mais bien le Mexique, car il s'agit d'une dictature camouflée. Le Mexique ne ressemble pas à une dictature, mais il en a toutes les caractéristiques : la reproduction, non d'un leader, mais d'un parti politique inamovible, un parti qui autorise la critique pour se donner l'apparence d'un parti démocratique mais qui empêche par tous les moyens, y compris les pires, toute activité qui pourrait menacer sa reproduction à la tête de l'État » (Mario Vargas Llosa, interviewé par *Proceso*, 8 septembre 1990).

d'aller plus loin, il est nécessaire de faire une distinction d'ordre juridique et politique entre la ville de Mexico et la zone métropolitaine de Mexico. Cette dernière couvre 59 municipalités situées dans les États de Mexico et d'Hidalgo ainsi que les 16 arrondissements du District fédéral de Mexico. Dans ce texte, la ville de Mexico fait référence au District fédéral, qui compte « seulement » 8 millions d'habitants et qui est l'arène des dynamiques politiques et sociales étudiées ici.

La ville a été dans une large mesure, le laboratoire principal de la transformation de l'État mexicain durant les vingt dernières années, transformation qui s'est concrétisée par l'application de l'agenda néolibéral, la remise en question de la légitimité fonctionnelle d'un État pourtant historiquement très puissant face à la gestion de certains événements catastrophiques et l'apparition de nouveaux acteurs politiques et sociaux qui ont modifié substantiellement la scène politique locale et nationale. Mexico est à la fois le creuset et le laboratoire de ces transformations.

Mexico représente la quintessence de l'explosion démographique qu'ont connue bon nombre de métropoles du Sud au cours des cinquante dernières années. Plusieurs variables historiques et structurelles se sont combinées qui ont conduit à cette dynamique alimentée par l'arrivée massive de populations rurales et indigènes attirées par l'image de progrès et de justice sociale dont le pouvoir politique fédéral avait doté la ville. L'une des particularités de la ville de Mexico réside en effet dans le lien organique entre l'État fédéral et le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI).

L'État au Mexique trouve son origine dans un mouvement révolutionnaire, ancré dans une base sociale très large, et une attention particulière aux attentes des populations rurales, l'une des principales constituantes du processus révolutionnaire (Cosío, 1972). Il a gouverné sans partage pendant 70 ans en bâtissant un mode de régulation corporatiste avec les salariés, les paysans et les organisations populaires et en ayant recours à différents types de stratégie (pressions, concessions, négociations) selon le contexte et les circonstances du moment. La pérennité du régime s'est également construite sur un vaste réseau d'intérêts et de corruption distribuant faveurs et privilèges en échange du soutien et de la fidélité électorale (Garrido, 1995).

On peut sans se tromper évoquer la thèse de l'isomorphisme parfait entre la structure de l'État, ses modes d'action et d'intervention auprès de la société civile et le PRI à la fois au niveau local et national minant ainsi très fortement la nature fédéraliste de l'État mexicain et laissant peu de marge de manœuvre et d'espaces politiques à d'éventuelles formations politiques concurrentes. Cette intégration des différentes échelles de

gouvernement a été rendue possible par la saturation de l'espace politique opérée par le PRI. Ce fonctionnement, fondé sur une régulation partisane, permettait au gouvernement fédéral de conserver l'appui des masses populaires presque sans contestation. La ville de Mexico, avant les réformes politiques des années 1990, était le centre politique de la plus grande partie de cette structure corporatiste (Perló Cohen, 2001 ; Schteingart, 1989 ; Perló Cohen et Schteingart, 1984), même si certains événements tragiques, comme la répression très violente des manifestations étudiantes en 1968, ne doivent pas faire oublier le caractère répressif du régime alors en place.

L'exercice sans retenue de la domination et le recours à la violence d'État s'expliquent en partie par le fait que le District fédéral a été pendant des décennies un territoire stratégique pour le régime politique (Davis, 1998), en plus d'être le siège des pouvoirs fédéraux. Si on compare la situation avec la zone métropolitaine dans son ensemble, la ville de Mexico a bénéficié, jusqu'aux années 1970, d'investissements massifs de la part de l'État fédéral qui ont permis à ses habitants de jouir d'un niveau de vie stable et prospère et d'une mobilité sociale relative mais bien réelle. Tout d'abord localisés essentiellement dans le District fédéral, les investissements industriels de l'État mexicain se sont progressivement réorientés vers le nord-ouest de la métropole, dépassant les limites de la ville vers l'État de Mexico. Dans le même temps, les arrondissements du District fédéral et les municipalités de l'Est et du Sud-Est de la métropole ont reçu l'essentiel de l'exode rural venant de l'ensemble du pays. Dès les années 1970, la politique industrielle de l'État à destination de Mexico mène à une forte polarisation sociospatiale qui aura des conséquences très importantes sur l'organisation politique de la métropole à partir du milieu des années 1990. Si les années 1960-1970 sont marquées une explosion démographique à l'échelle de la métropole, les années 1980 sont caractérisées par une diminution relative du poids démographique du District fédéral dans l'ensemble, au profit des municipalités périphériques situées dans l'État de Mexico.

Jusqu'aux années 1980, la ville de Mexico a été pour tout le pays, un exemple de la stabilité du régime politique et de son efficacité jusque dans les années 1980 (Castillo, Ziccardi *et al.*, 1995). Le modèle de développement national s'est traduit dans la ville par la construction de grandes infrastructures, le développement d'un réseau routier très important, le subventionnement de nombreux services publics par l'État fédéral permettant l'accès généralisé à l'éducation et à la santé, l'intensité de la vie culturelle et la diffusion d'une image de progrès social (Pradilla Cobos, 2000). Dans l'imaginaire collectif mexicain, Mexico a ainsi longtemps incarné la force du régime en place et du parti dominant à travers sa capacité,

d'une part, à générer un pacte social avec les principaux acteurs collectifs de la société civile (syndicats patronaux et travailleurs) (Icazuriaga, 1992) et, d'autre part, à mettre en scène ses principales réalisations économiques et sociales.

C'est la raison pour laquelle, avant les premières élections du gouvernement du District fédéral en 1997 au suffrage universel direct, la ville était sous le contrôle administratif et politique très étroit du gouvernement fédéral. Le District fédéral était dirigé par un haut fonctionnaire d'État, le *régent*, nommé directement par le président de la République.

Le poids de la capitale fédérale dans l'espace politique national explique en grande partie pourquoi les différents gouvernements qui se sont succédé n'ont jamais avant 1997 accepté de doter la ville de structures décisionnelles autonomes, démocratiquement élues (Székely, 1998 ; Icazuriaga, 1992) alors même que, dès le milieu des années 1980, les premiers signes d'essoufflement du régime et sa crise de légitimité s'annonçaient. Il faudra attendre les années 1990 pour que cette dynamique institutionnelle soit enclenchée.

2. LE NÉOLIBÉRALISME ET L'ADMINISTRATION DE LA VILLE DE MEXICO

Jusqu'aux années 1990, la ville de Mexico fait l'objet d'un contrôle direct de la part de l'État fédéral, avant tout soucieux d'en faire une vitrine de ses réalisations et faisant fi des critiques relatives à la corruption de son appareil bureaucratique et à l'absence de démocratie locale. Souhaitant mettre en scène son pouvoir, l'État mexicain (et donc le PRI) génère une mégalopole, symbole de ce qu'il pense être sa puissance. Le virage néolibéral que va prendre alors le gouvernement fédéral va porter un coup fatal à cette relation organique qui existe depuis des décennies entre le pouvoir d'État et la principale ville du pays.

Dès les années 1980, certains signes avant-coureurs d'essoufflement du régime apparaissent. Le séisme qui frappe Mexico en 1985, faisant plusieurs milliers de victimes, et qui nécessitera environ 80 millions de dollars pour la reconstruction de la ville, attise les revendications des mouvements sociaux en faveur de l'accès au logement. L'incapacité de l'État fédéral à répondre rapidement à ces attentes est à l'origine d'une remise en question de la légitimité fonctionnelle du régime. Les années 1990 vont précipiter sa chute.

Les origines du virage néolibéral au cours des années 1990 sont à rechercher dans la gestion politique très controversée de la manne pétrolière. Dans les années 1960, à la suite de la découverte de champs pétroliers très importants, notamment dans le golfe du Mexique, l'État fédéral décide d'opter pour une politique d'investissements publics massifs destinés à rattraper le retard du développement socioéconomique. Ces investissements seront financés par un recours systématique aux emprunts internationaux qui, deux décennies plus tard, pèseront très lourdement sur les finances publiques. Cumulée à une corruption généralisée de l'appareil d'État, cette politique conduit le pays au bord de la banqueroute en 1982 lorsque la banque centrale fait savoir qu'elle ne peut plus rembourser la dette publique. Un accord est alors trouvé avec les principaux bailleurs de fonds que sont la Banque mondiale et le Fonds monétaire international qui, comme cela a toujours été le cas dans les années 1980-1990, acceptent un rééchelonnement de la dette en échange de politiques « d'ajustement structurel » visant à assainir les finances publiques, notamment par le biais de privatisations importantes. Soutenue par le président de la République de l'époque, Miguel de la Madrid (1982-1988), cette césure dans la politique macroéconomique sera fortement décriée par certains partis d'opposition de centre-gauche comme le Parti mexicain socialiste (PSM), héritier du Parti communiste mexicain (PCM), le Parti révolutionnaire des travailleurs (PRT), d'obédience trotskiste, et, plusieurs années plus tard, le Parti de la révolution démocratique (PRD) créé par d'anciens leaders progressistes du PRI refusant le virage néolibéral.

Au sein même du PRI, cette nouvelle politique sera en effet contestée, car elle conduit inmanquablement à remettre en question le mode de régulation néocorporatiste dominant. Une fois encore, la corruption, notamment au moment de la privatisation de certains grands services ou entreprises d'État, et l'octroi de postes prestigieux dans les ambassades mexicaines à l'étranger font cependant taire cette opposition. Les alliés politiques sont remerciés en utilisant les méthodes qui ont fait la preuve de leur « efficacité », au détriment des principes fondamentaux de l'État de droit. Le virage néolibéral est également accepté en raison de l'insatisfaction de la population par rapport à un mode de gestion bureaucratique et particulièrement peu démocratique de la capitale nationale. Justifiant leurs démarches au nom de la transparence et de l'efficacité, les réformateurs captent ainsi l'attention des classes moyennes, auprès desquelles ils trouvent des alliés importants.

Tournant le dos aux dynamiques centralisatrices et avant tout soucieux de remettre en question un mode de régulation néocorporatiste qui nuit au développement de leur agenda néolibéral et qui allait se

traduire par les premières négociations sur la création de l'ALENA sous la présidence de Carlos Salinas, un ensemble de hauts fonctionnaires vont changer radicalement le statut de la capitale fédérale sur la scène politique nationale. De joyau et de vitrine des réalisations économiques et sociales du régime, le District fédéral devient un problème et un « poids bureaucratique » à éradiquer (Davis, 1998). Cette critique est le fait de jeunes fonctionnaires dont la plupart ont fait leurs études supérieures dans des universités des États-Unis (Harvard, Chicago et Yale, entre autres) et qui occupent à leur retour au Mexique des postes-clés dans l'administration fédérale (Camp, 1989). Cherchant à éliminer tous les « coûts inutiles » dans le budget fédéral (Davis, 1998), ces hauts fonctionnaires jettent leur dévolu sur les dépenses consenties au développement de la ville de Mexico. Pour ce faire, ils mettent à profit et instrumentalisent un discours général tenu par bon nombre d'intellectuels et d'urbanistes qui considèrent que Mexico est devenue proprement ingouvernable (Székely, 1998). À l'inverse, la nouvelle politique met l'accent sur la déconcentration (« décentralisation » dans le discours officiel) des investissements économiques vers les villes « moyennes » (Garza, 1990).

La nouvelle politique se traduit par des coupures budgétaires drastiques dans les programmes fédéraux à destination de certains secteurs stratégiques pour la capitale fédérale (eau potable, transports publics) et par l'arrêt de toute réflexion et procédure de planification urbaine à l'échelle de la métropole, qui, il est vrai, n'avait jamais réussi à freiner et canaliser le développement anarchique de la métropole. Parallèlement, le gouvernement fédéral se focalise, avec succès, sur certains dossiers particulièrement médiatisés à l'échelle internationale par les grands médias, comme la pollution atmosphérique. Ce faisant, la nouvelle hiérarchisation des priorités gouvernementales atteste l'importance prise par un agenda politique de plus en plus en formaté par les acteurs « globaux » et s'éloignant des revendications locales et métropolitaines.

Les institutions de l'État providence ont été également affectées par ce virage néolibéral. Ainsi, l'administration du District fédéral avait développé un ensemble de services publics (hôpitaux, cinémas par exemple) et de magasins vendant des produits de première nécessité à bas prix à partir des années 1960. Ce réseau est entièrement balayé par les coupures budgétaires fédérales (Conapo, 1998).

La nouvelle politique néolibérale conduit de fait l'administration à tourner le dos à toute tentative de gestion stratégique de la métropole et à tailler très largement dans les programmes et les politiques sociales à destination des couches de la population les plus défavorisées. Selon un schéma des plus classiques, c'est en réaction à cette transformation très

importante du mode de régulation entre l'État et la société civile que de nouveaux acteurs et de nouvelles mobilisations collectives apparaissent et se manifestent sur un registre parfois très radical dans les années 1980.

Alors que la métropole avait toujours été l'espace privilégié du contrôle social et politique assuré par l'administration d'État, le virage néolibéral allait mener également à une nouvelle division du travail entre l'État et un espace politique en voie de constitution. Au motif de la transparence et l'imputabilité de la prise de décision, le gouvernement fédéral décide en effet, sous la pression des partis d'opposition, des mouvements sociaux, de certains intellectuels, de mettre en place une nouvelle instance politique, le gouvernement du District fédéral (GDF), dont l'exécutif allait être élu pour la première fois en 1997 au suffrage universel direct. Cette consécration d'une nouvelle instance politique, en remplacement d'une administration dépendant directement de la présidence de la République, permettait ainsi de canaliser les demandes sociales vers une nouvelle structure décisionnelle et de transférer la responsabilité politique sur celle-ci.

Cette instance allait se révéler un formidable vecteur de recomposition de la vie politique à l'échelle de la ville de Mexico en créant une « structure d'opportunité » (Kriesi *et al.*, 1992) utilisée à la fois par de nouveaux acteurs politiques, remettant en question la domination locale du PRI, et des mouvements sociaux de plus en plus revendicatifs et refusant les règles de l'échange politique traditionnel entre l'État *priiste* et la société civile. Cette nouvelle institution allait devenir un des espaces politiques majeurs de contestation du PRI et du gouvernement fédéral, un des territoires de cristallisation des revendications d'une société mexicaine souhaitant tourner la page d'un régime dirigiste, autoritaire et inefficace.

3. NOUVEAUX ACTEURS POLITIQUES DANS UNE MÉTROPOLE EN CRISE

La ville de Mexico a connu au cours des vingt dernières années des transformations majeures dans son mode de gouvernance à la suite des changements qui se produisaient au sein du régime politique mexicain. Ces transformations se sont traduites par la structuration d'un puissant mouvement de contestation politique dans la ville et, parfois, à l'échelle métropolitaine. Ces dynamiques sociales ont télescopé des processus propres au champ politique qui se sont concrétisés par l'érosion progressive de la base électorale du PRI à partir des années 1980 et l'avènement de partis d'opposition qui ont opté soit pour une logique de confrontation

directe (cas du Parti révolutionnaire démocratique – PRD), soit pour une logique de négociation (cas du Parti de l'Action nationale – PAN) avec l'appareil d'État en vue d'accéder au pouvoir. Mexico a été un terrain d'expérimentation particulièrement important de cette stratégie qui devait conduire, en 1997, à la conquête du nouveau gouvernement du District fédéral par le PRD, préfigurant l'éviction du PRI du gouvernement fédéral en 2000 avec l'élection de Vicente Fox, représentant le PAN à la présidence de la République. Depuis 1997, le PRD est toujours à la tête du District fédéral. Ses leaders (Cuauhtémoc Cárdenas et Andrés Manuel Lopez Obrador) ont mis en place des politiques destinées à lutter contre les effets les plus dévastateurs de la libéralisation de l'économie mexicaine tout en prenant soin de ne pas s'aliéner le soutien du monde des affaires.

3.1. LA FORCE DES MOUVEMENTS SOCIAUX ET L'EXACERBATION DES TENSIONS SOCIALES

Les manifestations des mouvements sociaux urbains ont été nombreuses et sont difficiles à cataloguer (De Alba, 2004). Elles ont toutes en commun d'avoir reposé sur des attentes très fortes, en lien avec la croissance démographique débridée de la ville puis de la métropole et la difficulté de l'appareil administratif à gérer ce processus, d'une part en matière d'accès aux services collectifs essentiels (eau, assainissement) et au logement salubre et officiel, d'autre part en matière de participation politique et de renforcement de la démocratie locale (Castro, Kloster et Torregrosa, 2004). Le virage néolibéral a été l'élément cristallisateur, notamment à travers un ensemble de décisions très impopulaires (le démantèlement des réseaux d'hôpitaux pour les personnes démunies, la libéralisation des prix de base à la consommation, la privatisation des entreprises publiques, etc.).

En cela, les mouvements sociaux urbains qui se sont développés au cours des vingt dernières années à Mexico sont très proches dans leurs revendications de ceux que l'on observe au cours de la même période dans les métropoles des pays développés, ce qui fait dire à certains auteurs que ces formes d'action collective ont pour credo l'établissement d'un lien de causalité mécanique entre «la démocratisation de la vie civique et la généralisation d'un niveau de vie "décent" pour tous les citoyens» (Hamel *et al.*, 2000, p. 16).

Plus précisément, ces formes de résistances à l'agenda néolibéral se sont exprimées à l'occasion de certains événements clés dans lesquels le gouvernement fédéral s'est tristement illustré par son incapacité à gérer les situations de crise (séisme de 1985, inondations dans la Vallée de

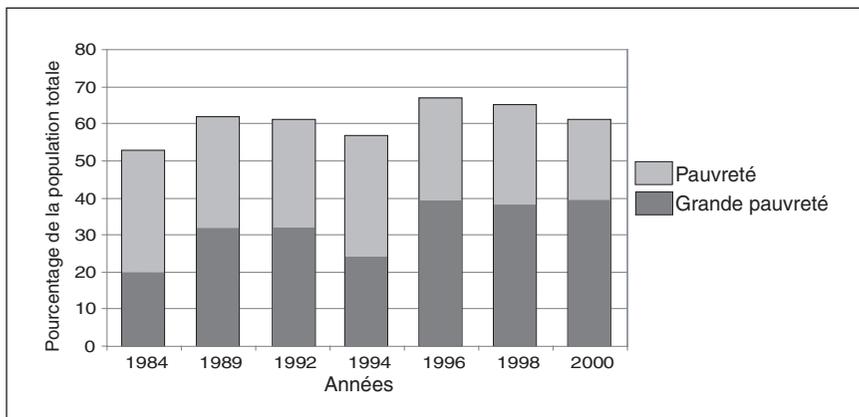
Chalco) ou encore à savoir piloter efficacement des programmes de grande envergure pour le devenir de la ville, puis de la métropole (construction de grandes infrastructures de transport : ligne B du métro, deuxième étage du périphérique). Cette déficience du gouvernement fédéral a marqué la vie politique de la capitale fédérale et, partant, le champ politique national en donnant à voir un régime politique dont la légitimité fonctionnelle était pratiquement inexistante. Plus généralement, la multiplication de ces crises décisionnelles a entraîné la remise en question radicale d'un mode de gouvernement de la ville centré sur le contrôle hiérarchique direct exercé par les administrations fédérales, sans pratiquement aucune structure politique métropolitaine capable de peser sur les choix collectifs et les décisions stratégiques (Borja, De Alba *et al.*, 2004).

Mexico a ainsi connu une véritable explosion du nombre des mouvements sociaux qui, en vue de gagner en efficacité, ont décidé de créer un organisme commun, le CONAMUP (Conseil national de mouvements urbains et populaires), qui s'est directement heurté aux politiques urbaines menés par le *régent* à la tête du District fédéral (Perló Cohen et Schteingart, 1984). Traditionnellement, les habitants de la métropole accédaient à l'appareil d'État soit par les structures locales du PRI, soit par les administrations d'État. Cette forme de médiation avec la société civile reposait en grande partie sur la corruption (Montaño, 1976). Ce mode d'articulation, adapté à une forme particulière d'État providence et permettant d'allouer les ressources d'État, allait s'avérer, par nature, incapable de mettre en place des mécanismes de redistribution à la suite du virage néolibéral pris dans les années 1980. Ne pouvant plus satisfaire ses appuis électoraux et devant faire face à l'émergence d'attentes très fortes en matière de démocratisation du régime, c'est l'ensemble du système *priiste* qui allait être remis en question, alors que se développaient les partis d'opposition sachant capter et canaliser l'insatisfaction généralisée du corps électoral (Crespo, 1998). Le rapprochement entre ces partis politiques qui avaient fait de la confrontation et du conflit la stratégie d'accès au pouvoir, surtout les partis situés à gauche, et ces mouvements sociaux allait radicaliser la scène politique de Mexico. À noter cependant que, par la suite, l'arrivée au pouvoir du PRD dans le District fédéral en 1997 a largement conduit à diminuer la dynamique contestataire portée par les mouvements sociaux, dont bon nombre de leaders ont été cooptés dans la machine gouvernementale, ce qui a favorisé un fort clientélisme de gauche.

L'activisme de ces mouvements peut s'observer de différentes manières, notamment à travers le nombre de manifestations organisées dans l'espace public métropolitain. Un quotidien a ainsi montré que pour l'année 1993, le District fédéral avait été le théâtre de 608 manifestations

organisées par des mouvements sociaux urbains, soit une moyenne de 1,7 manifestation par jour. Pour le seul mois de janvier 1994, ce chiffre était passé à 92, soit 3 manifestations par jour, et à 200 en février 2004, soit 7 manifestations quotidiennes (*La Jornada*, 9 mars 2004). La même source soulignait qu'en 1995, il y avait eu un total de 2 522 manifestations (marches, *meetings*, blocages de routes et grèves de la faim), auxquelles avaient participé près 1 205 000 personnes (*La Jornada*, 9 janvier 1996). Les principales causes de mécontentement portaient sur les questions liées à l'accès au logement et à la location foncière. Ainsi, sur un total de 608 manifestations en 1993, 215 concernaient le logement et 134 concernaient la location de terrains. Le reste des manifestations de 1993 portait sur des conflits mineurs. Par contre, preuve de la diversification des attentes et de l'exacerbation des tensions sociales, dès 1995, si 60 % des conflits portaient toujours sur le logement, d'autres problématiques sociales faisaient également leur apparition, au premier rang desquelles l'accès au marché de l'emploi, le transport et les services publics locaux (alimentation en eau, collecte des déchets ménagers, accès au réseau électrique). Au milieu des années 1990, la situation se détériore tellement qu'il devient clair que les revendications ne portent plus uniquement sur des questions d'ordre social, mais bien davantage sur des problématiques plus immédiates liées à la survie quotidienne d'un grand nombre d'habitants (figure 2.1).

FIGURE 2.1.
Évolution de la pauvreté et de la grande pauvreté
dans la zone métropolitaine de Mexico entre 1984 et 2000



Source : Parneiter, 2003.

Cette situation ne pouvait déboucher que sur l'augmentation de la criminalité, une radicalisation des actions engagées par les mouvements sociaux urbains et une détérioration très importante du climat politique de la métropole (Székely, 1998).

3.2. LA REMISE EN QUESTION DES RÈGLES DU JEU POLITIQUE

La transformation de la ville de Mexico en espace politique de contestation du régime *priiste* s'est opérée à travers la remise en question drastique des règles de l'échange politique qui prévalaient jusqu'alors entre, d'une part, le parti dominant et, d'autre part, les partis d'opposition, les mouvements sociaux et les acteurs politiques « périphériques » à l'État. Se donnant l'apparence d'un régime démocratique, le PRI avait depuis longtemps opté pour une logique de cooptation et d'intégration dans la « machine PRI » des leaders contestataires afin de faire taire toute remise en question de sa domination. En ce qui concerne les élus locaux, « la logique de subordination au pouvoir fédéral de la part des gouverneurs et des maires – afin d'obtenir de l'avancement dans leurs carrières politiques – était l'élément clé des règles du jeu » (Cabrero Mendoza, 2004, p. 88).

Cette subordination des intérêts locaux ou sectoriels face aux intérêts de l'État et du PRI s'observait également dans les relations avec les syndicats et autres mouvements sociaux par le biais soit de pressions et de mesures coercitives sur les éléments réformistes, soit d'une prise en compte uniquement sectorielle des demandes sociales rendant impossible tout changement d'envergure. Ce mode de régulation néocorporatiste, alliant à la fois cooptation des élites périphériques à l'État et exercice de la domination, autorisait ainsi une formidable continuité du régime. Les changements incrémentiels et symboliques dans les politiques publiques et le fonctionnement de l'État n'arrivaient cependant pas à cacher la véritable finalité proprement lampéduisienne du néocorporatisme mexicain : tout changer dans les apparences pour que rien ne change dans la hiérarchie des rôles et des positions. C'est ce mode de médiation qui allait directement être remis en question à partir des années 1980, à la fois par les partis politiques d'opposition et les mouvements sociaux.

Pour ce faire, les partis et mouvements d'opposition ont construit leur légitimité sur une mobilisation très importante de la société civile, déployé de nouvelles stratégies en vue de capter l'électorat, telles que l'utilisation de nouveaux registres d'action comme le recours systématique à la publicité, le lancement de nouveaux médias comme le quotidien *La Jornada* et, dans une certaine manière, la *Reforma*. Le PAN, lié traditionnellement à des organisations religieuses, a attiré vers lui les classes

moyennes très critiques à l'endroit du PRI du fait de la détérioration de leur niveau de vie. Le PRD, fondé à partir d'une scission du PRI, a quant à lui rassemblé les organisations sociales et les partis de gauche.

La campagne électorale de 1997 en vue de composer le nouvel exécutif à Mexico a été un moment particulièrement fort de cette césure politique et a permis aux réformistes, emmenés par le PRD de Cuauhtémoc Cárdenas, de tester, avec succès, leurs nouvelles méthodes de conquête du pouvoir au détriment du PRI. Ce que l'on a par la suite dénommé « l'effet Cárdenas », c'est-à-dire la mise en évidence de la fragilité du PRI et la « possibilité d'un nouveau style de caudillisme » (Rosenblueth, 2000, p. 3), allait perdurer et marquer profondément la vie politique nationale en mettant de l'avant un message fondé sur la fin de la corruption, l'imputabilité, le réformisme.

En effet, ce changement à l'échelle de la ville de Mexico allait préfigurer la victoire de l'autre parti d'opposition au PRI – le PAN de Vicente Fox, utilisant les mêmes méthodes – à la présidence de la République en 2000. Grâce à l'avènement d'une presse et de médias plus indépendants du pouvoir *priiste*, dénonçant les scandales liés à la corruption, relayant largement les controverses opposant habitants et administrations d'État, notamment en matière d'accès à l'eau potable, de projets d'infrastructure, d'aménagement, les partis d'opposition, à Mexico, ont ainsi bâti leur stratégie d'accès au pouvoir sur l'usage explicite du conflit (Borja, De Alba *et al.*, 2004).

Divers analystes ont considéré que le régime faisait face à des conditions propices à l'alternance (Aziz et Ziccardi, 2004), ce qui paraît avoir été clairement compris par les stratèges des candidats de l'opposition. En ce sens, à la suite des changements démographiques des dernières décennies, les acteurs qui ont participé à ce changement ont pris la population urbaine comme cible électorale. Alors que la révolution de 1917 avait très largement reposé sur une dynamique rurale, la fin des années 1990 marque un déplacement très net de l'espace hégémonique et des groupes sociaux qui y vivent : les grandes villes du nord et du nord-ouest du pays (comme Tijuana, Chihuahua, Morelia, Guadalajara et Monterrey), les États industriels du nord et de la région Centre comme Nuevo Leon, Guanajuato, Aguascalientes, dominés par le PAN, et le District fédéral de Mexico, aux mains du PRD, deviennent les territoires d'opposition au PRI. Le District fédéral devient même, pour le PRD, le centre de gravité de l'opposition de gauche. Les luttes pour la construction de la démocratie à Mexico placent les acteurs et le gouvernement de la ville de Mexico, à partir de 1997, au centre des débats et des confrontations nationales (Perló Cohen, 2001 ; Azuela, 1994). Jusqu'alors, les

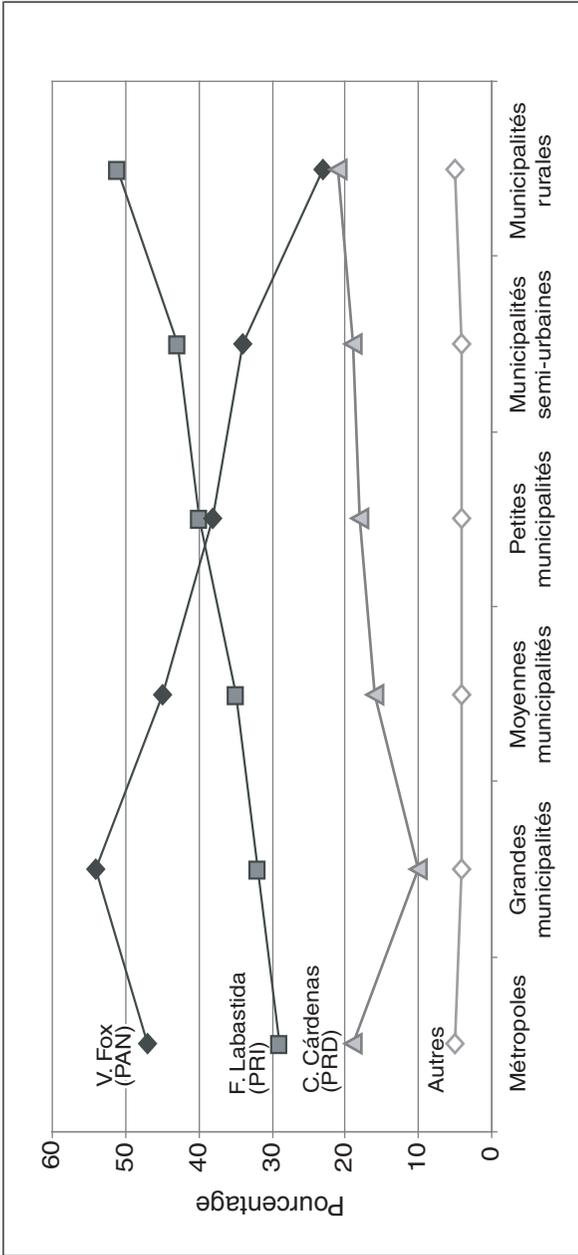
communes rurales représentaient la clé de voûte du système politique et de la domination électorale du PRI. La chute du PRI peut se lire comme une confrontation entre ces deux types d'espaces politiques et sociaux. La répartition du vote montre clairement une polarisation de l'électorat en fonction du type d'espace (figure 2.2).

L'érosion du PRI commence véritablement lors des élections nationales de 1988 qui amènent 101 députés d'opposition, membres du PAN, à siéger à la Chambre des députés. Aux élections de 1991, les deux partis d'opposition (PAN et PRD) renforcent leur présence et font élire 130 députés. La remise en question de la domination du PRI s'accélère par la suite, le nombre de députés *priistes* passant de 300 à 239 entre les élections nationales de 1994 et 1997, au profit des partis d'opposition (PRD, PAN, Parti du travail et Parti écologiste) qui voient le nombre de leurs représentants passer à 261. Ces élections de 1997 allaient conduire à une période d'instabilité institutionnelle et de vives tensions entre la présidence de la République, toujours aux mains du PRI en la personne de Ernesto Zedillo, et la Chambre des députés, contrôlée par les partis d'opposition.

Cette même année 1997 allait également marquer la victoire éclatante du PRD dans la conquête de l'exécutif du District fédéral. En faisant de la lutte contre l'incurie de la bureaucratie son principal cheval de bataille, le candidat du PRD, Cuauhtémoc Cárdenas, s'attaquait directement à l'appareil d'État *priiste*. Cette victoire était rendue possible grâce à la coalition à l'échelle métropolitaine entre la structure locale du PRD et les mouvements urbains radicaux, particulièrement présents dans la ville de Mexico.

De 1997 à 1999, l'action du nouveau maire de Mexico a été rendue très difficile en raison des attaques virulentes à son endroit par les médias nationaux très proches du monde des affaires. En effet, Cuauhtémoc Cárdenas, fondateur du PRD en 1989, avait déjà été candidat aux élections présidentielles en 1988 et avait été très près de renverser le PRI. Ce scrutin avait été entaché de fraudes électorales massives. Symbole du renouveau de la démocratie mexicaine, il s'était représenté aux élections pour la présidence de la République en 1994, année de très forte instabilité politique du fait de l'émergence de la guérilla au Chiapas et de l'assassinat de Luis Donaldo Colosio, successeur désigné de Carlos Salinas à la tête du PRI. Son remplaçant, Ernesto Zedillo, remportera la victoire contre Cuauhtémoc Cárdenas en misant sur une campagne instrumentalisant la peur suscitée au sein de la société mexicaine par la révolte des Indiens du Chiapas et le meurtre de son prédécesseur. En prenant la direction du District fédéral en 1997, il était évident pour nombre d'analystes que Cuauhtémoc Cárdenas allait se servir de ce mandat pour tenter de conquérir de nouveau l'exécutif national en 2000.

FIGURE 2.2.
Répartition du vote dans des zones urbaines et rurales aux élections fédérales de 2000



Source : Fondation Rosenblueth, août 2000.

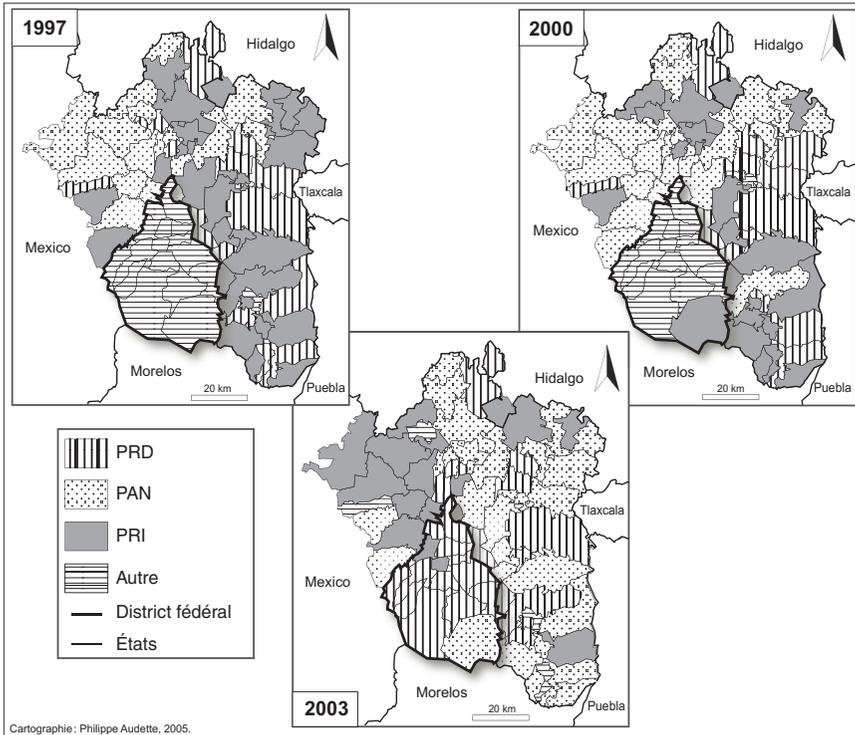
Il se présentera effectivement en 1999 à la campagne présidentielle de 2000 et, pour ce faire, démissionnera de sa fonction de chef du gouvernement du District fédéral. Les élections de 2000 seront marquées par une nouvelle défaite du PRD à la présidentielle, mais sa réélection dans le District fédéral.

Depuis 2000, l'exécutif du District fédéral est dirigé par Andrés Manuel Lopez Obrador. Ces élections ont également été marquées par la perte de cinq arrondissements passés sous le contrôle du PAN, essentiellement dans la partie nord-ouest du District fédéral, c'est-à-dire la zone la plus riche de la ville. Cette fragmentation partisane à l'intérieur des limites du District fédéral correspond donc à une polarisation sociale de la ville ainsi que de la zone métropolitaine, qui compte plus d'habitants que la ville-centre. Même s'il est doté un fort leadership, Andrés Manuel Lopez Obrador voit son action limitée aux frontières du District fédéral : la régulation politique de la zone métropolitaine lui échappe totalement, en raison notamment de l'absence d'une institution proprement métropolitaine. Depuis les élections de 1997, on note d'ailleurs une exacerbation de la compétition politique à l'échelle de la zone métropolitaine non seulement entre les trois principales formations en présence (PAN, PRD, PRI) mais également avec des partis plus modestes qui ont fait leur apparition sur la scène politique métropolitaine aux élections de 2003 (Parti vert écologiste du Mexique, Convergence pour la démocratie, Parti du travail). Ce processus illustre la très nette tendance à la pluralisation du système politique mexicain dans son ensemble (voir la figure 2.3).

Malgré ces limites, Andrés Manuel Lopez Obrador incarne un dirigeant politique fortement interventionniste et bénéficiant dans le District fédéral d'un soutien populaire massif. Par le biais de son action et des politiques qu'il mène, il tente de se constituer un capital politique qui, pour certains spécialistes de la vie politique mexicaine, pourrait très bien être investi dans la prochaine campagne présidentielle de 2006. En ce sens, comme cela avait été le cas dans d'autres métropoles latino-américaines où certains « grands maires » s'étaient lancés dans l'arène politique nationale en utilisant le capital politique construit à l'échelle métropolitaine (Alberto Andrade, maire de Lima, lors des élections nationales de 1998 au Pérou, ou encore José Serra, maire de São Paulo, aux élections présidentielles brésiliennes de 2000), le maire de la capitale nationale se sert de son mandat actuel de leader politique métropolitain pour faire la preuve de sa capacité à mener des politiques conciliant à la fois compétitivité économique et solidarité sociale.

Au registre de la compétitivité économique, il a notamment consulté d'autres maires (Bogotá, Naples) confrontés, comme lui, au problème de la criminalité, qui constitue un problème majeur depuis la dernière

FIGURE 2.3.
Élections municipales à Mexico en 1997, 2000, 2003



décennie³. Il a surtout confié une mission d'expertise à l'ancien maire de New York afin d'envisager les moyens à mettre en œuvre. Cette démarche a été fortement critiquée par certains mouvements sociaux qui craignaient que le credo de Rudolph Giuliani (la politique dite de « tolérance zéro » à l'encontre de toutes les formes de délinquance) ne conduise à la mise en place d'un système policier, voire à une véritable militarisation du District fédéral. Si cette crainte s'est avérée infondée, par contre, force est de constater que la nouvelle administration du District fédéral a voté le 1^{er} août 2004 une loi dite de « culture civique » qui a conduit à l'éviction des très nombreux commerces ambulants dans le centre historique au motif qu'ils occupaient illégalement l'espace public en ne payant pas de taxes. Par la même occasion, cette mesure a permis de s'attaquer au

3. Selon les statistiques officielles, il y a eu, en 2002, 1 758 homicides dans la capitale mexicaine, et 12 428 commerces y ont été attaqués (*Le Monde diplomatique*, janvier 2004, p. 13).

leadership d'un membre du PRI qui « contrôlait » très étroitement ces activités liées aux commerces informels. Selon René Jimenez Ornelas, spécialiste de la violence sociale au sein de l'Université autonome de Mexico : « Vouloir appliquer les recommandations Giuliani chez nous traduit une véritable méconnaissance tant les deux villes, économiquement et culturellement, sont dissemblables. Le New York des années 1990 était celui de la reprise et des créations d'emploi. Le Mexico des années 2000 est synonyme de chômage et d'explosion du travail informel » (*Le Figaro*, 13 janvier 2005). Soucieux également de nouer une alliance stratégique avec les grands acteurs économiques, le maire s'est lancé dans une politique de revalorisation architecturale du centre-ville de Mexico en créant une structure de financement public/privé cotée à la bourse de Mexico et dont l'actionnaire principal est Carlos Slim, le magnat financier le plus fortuné d'Amérique latine.

Dans le même temps, Lopez Obrador a lancé une ambitieuse politique à destination des groupes sociaux les plus démunis. Il a par exemple mis en place un programme d'aide alimentaire à destination des personnes âgées ayant de très faible revenu. Même si le nombre de bénéficiaires est limité en regard des besoins de la population de Mexico, ce type d'action a eu un impact symbolique très fort. Dans le même ordre d'idées, c'est également sous son gouvernement que de nombreux collèges ont été construits dans les 16 arrondissements du District fédéral. De même, son administration distribue des petits déjeuners scolaires et des livres à quelque 642 000 enfants de milieux défavorisés. Non sans arrière-pensée tant cette décision contribue à structurer sa base et sa clientèle électorale en vue des futures élections, qu'elles soient locales ou nationales, il a créé l'Université de la Ville de Mexico à l'intention de jeunes qui n'ont pas accès aux universités publiques fédérales ou privées. Ces politiques sont en grande partie financées par deux types de mesures : le recours à l'emprunt et la mise à jour de l'assiette fiscale des ménages, calculée sur la valeur des biens immobiliers (la dernière évaluation datait de plusieurs décennies).

Ainsi, l'actuel chef du gouvernement du District fédéral tente d'initier une sorte de « troisième voie » intégrant à la fois des problématiques qui visent à créer des perspectives d'investissement sécurisé pour les acteurs économiques au sein de la métropole mexicaine tout en mettant en place des politiques en faveur de la solidarité sociale. Le slogan de sa campagne aux élections de 2000 résume cette double logique : « pour le bien de tous, les pauvres d'abord ».

Certains pourront voir dans l'accent mis sur la justice sociale l'héritage *priiste* sur un acteur politique qui, avant d'adhérer au PRD, a été membre, comme la plupart des élites du PRD, du PRI qui a dominé

la vie politique mexicaine durant 70 ans. Le clientélisme politique de gauche constitue également une « trace » de cet héritage. Rappelons néanmoins que le virage néolibéral avait été pris par ce même PRI qui avait été le principal artisan de la libéralisation de l'économie nationale, puis de l'intégration continentale nord-américaine, en défendant la création de l'Accord de libre-échange nord-américain, puis la Zone de libre-échange des Amériques. Ce « retour aux sources » en faveur de politiques sociales plus franches constitue donc une inflexion majeure par rapport aux pratiques du gouvernement fédéral depuis une quinzaine d'années et s'accompagne en même temps, comme cela s'observe dans les principales métropoles internationales, d'une attention toute particulière à l'endroit des intérêts et des logiques d'investissement des acteurs économiques globaux. Il n'est donc guère étonnant que l'on prête à Andrés Manuel Lopez Obrador un destin national de première importance et qu'il apparaisse comme le candidat « naturel » de la gauche rénovée.

CONCLUSION

Dans l'imaginaire collectif, Mexico représente l'épure de la mégapole latino-américaine dans tout son gigantisme, ses dysfonctionnements, son développement anarchique, sa pollution, sa polarisation sociospatiale. En 2002, le quotidien montréalais *La Presse* révélait que la capitale du Mexique comptait 60 enlèvements mensuels (*La Presse*, 25 novembre 2002) et l'édition du 5 septembre 2004 du quotidien britannique *The Independent* décernait à Mexico le triste titre de la capitale mondiale des enlèvements. Mexico est en quelque sorte le modèle épuré des affres de la mondialisation dans tout ce qu'elle peut contenir de violence et d'anarchie. Cette situation n'est certes pas récente, car la capitale du Mexique a toujours été confrontée à des problèmes de redistribution de la richesse. Cependant, force est de constater que le virage néolibéral pris dans les années 1980, sous la contrainte des institutions bancaires internationales et avec le plein accord d'une nouvelle génération d'élites technocratiques mexicaines formée à l'école de J. Friedmann et de H. von Hayek dans les universités des États-Unis, a eu des effets dévastateurs sur le tissu social de Mexico. Pourtant, dans le même temps, des dynamiques sociales et politiques très récentes laissent entrevoir des perspectives plus réjouissantes.

La dérégulation de l'économie mexicaine et la volonté de laisser à la « main invisible du marché » le soin d'inscrire Mexico dans le concert des grandes métropoles internationales et dans les flux économiques globaux ont été d'autant plus brutales que la mégapole avait connu depuis les années 1960 un contrôle bureaucratique très étroit de la part du

sommet de l'appareil d'État. À cette époque, Mexico représentait le « joyau » du régime politique mexicain dirigé depuis la révolution de 1917 par le PRI qui, en grande partie grâce à la manne pétrolière générée par l'exploitation de réserves importantes d'hydrocarbures dans le golfe du Mexique dans les années 1970, le « boom pétrolier » avait confirmé la force d'un type d'État très interventionniste en matière de politiques sociales et se fixant comme objectif de rattraper le retard de développement socioéconomique national. Mexico était ainsi devenue la vitrine d'un régime, par ailleurs très autoritaire, mais qui, néanmoins remportait quelques victoires importantes notamment en matière de modernisation de la base économique nationale et de possibilité de mobilité sociale, surtout dans la capitale nationale. Le « mirage de la grande ville » allait alimenter un exode rural massif et ainsi en faire l'une des principales mégalopoles internationales.

La gestion politique de cette dynamique s'intégrait alors parfaitement dans un mode de médiation de type néocorporatiste entre l'État, contrôlé par le PRI, et les « représentants » de la société civile, cooptés par la machine *priiste* et « remerciés » par celle-ci par le biais d'un recours systématique au clientélisme. La crise financière de 1982, à la suite de l'incapacité de l'État de rembourser ses créanciers internationaux, la « tutelle » fonctionnelle mise en place par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale sur la politique macroéconomique du pays, ainsi que l'émergence d'une société civile n'acceptant plus l'autoritarisme du régime allaient remettre en question les règles de l'échange politique.

Les plans d'ajustement structurel, la privatisation des entreprises nationales et des services publics locaux sur fond de corruption généralisée, la remise en question frontale des politiques sociales ont cristallisé les enjeux autour de la réforme des institutions de la capitale nationale, le District fédéral, jusqu'alors entièrement gouvernée par l'administration fédérale et la présidence de la République. Les néolibéraux mexicains, contents de pouvoir au nom de l'efficacité et de la transparence démocratique se décharger sur une nouvelle institution démocratiquement élue d'une partie des problèmes générés par les contradictions de leurs propres politiques, accueillaient, non sans arrière-pensée, les demandes portées par les mouvements sociaux et les partis d'opposition de centre-gauche à Mexico. En 1997, les premières élections du gouvernement du District fédéral avaient lieu et amenaient au pouvoir le PRD, reconduit aux élections de 2000. Comme dans les autres parties du pays, l'éviction du PRI du pouvoir fédéral s'est construite sur une stratégie de conquête des exécutifs locaux et régionaux de la part du PRD et du PAN, ce dernier détenant actuellement la présidence de la République. Pourtant, la portée des transformations politiques à Mexico dépasse de loin

ce qui a pu se passer ailleurs. L'alliance entre les mouvements sociaux radicaux et les partis politiques progressistes, le PRD étant le parti charnière, a conduit à transformer la nature même des institutions locales et à mettre de l'avant des politiques publiques tentant de lier justice sociale, démocratie locale et compétitivité économique. C'est en cela que, par rapport aux politiques fédérales menées depuis une vingtaine d'années et qui sont avant tout structurées par un agenda néolibéral très clair, le District fédéral de Mexico constitue un espace politique subversif par rapport à l'ordre politique dominant. Il n'est certes pas question d'envisager un quelconque « Grand Soir » qui s'embraserait à Mexico, mais plus pragmatiquement de tenter d'identifier une « troisième voie » mexicaine actuellement en cours d'expérimentation dans la capitale fédérale et dont le bilan sera certainement un élément clé des prochaines élections présidentielles de 2006. Une page des vingt dernières années de la vie politique et économique nationale, avant tout caractérisée par la déclinaison fidèle du Protocole de Washington, est peut-être en train d'être tournée à partir du District fédéral de Mexico.

BIBLIOGRAPHIE

- AVILA, G.P. (2001). *Urban Poverty and Water Management in Mexico. Causing Conflict : Managing Water Services in Poor Urban Areas and Squatter Settlements in Mexico*, Centro de Estudios Rurales de El Colegio de Michoacan.
- BORJA, Jordi, Felipe DE ALBA *et al.* (2004). *El Desafío metropolitano*, UNAM, Programa universitario de estudios sobre la ciudad (PUEC), UNAM.
- CABRERO MENDOZA, Enrique (2004). « L'intergouvernementalité en reconstruction : le cas du Mexique », *Sociologie du travail*, n° 46, p. 85-98.
- CAMP, Roderic A. (1989). *Entrepreneurs and Politics in Twentieth-century Mexico*, New York, Oxford University Press.
- CASTRO, José Esteban M., Karina KLOSTER et María Luisa TORREGROSA (2004). « Ciudadanía y gobernabilidad en México : el caso de la conflictividad y la participación social en torno a la gestión del agua », dans Blanca Jiménez et Luis Marín, *El Agua visto desde la Academia*, Academia Mexicana de Ciencias.
- COSÍO, Villegas Daniel (1972). *El sistema político mexicano*, Mexico, Joaquín Mortiz.

- COULOMB, Rene et Emilio DUHAU (dir.) (1993). *Dinámica urbana y procesos sociopolíticos. Lecturas de actualización sobre la Ciudad de México*, Mexico, OCIM-UAM-A.
- CRESPO, José Antonio (1998). *¿Tiene Futuro el PRI? Entre la supervivencia democrática y la desintegración total*, Mexico, Grijalbo.
- CUENCA, Alberton (2002). «Fustigan descoordinación en la zona metropolitana», *El Universal*, 26 mai 2002.
- DAVIS, Diane E. (1998). *El Leviatán Urbano. La Ciudad de México en el siglo XX*, Mexico, Edit. FCE.
- DE ALBA, Felipe (2005). «¿La megalópolis de México es manejable? Cuando la modernidad se transforma en disputa clientelar. Análisis de la “crisis de Texcoco”», *Territorios*, nº 13, janvier.
- EIBENSCHUTZ, Hartman Roberto (1999). *Bases para la planeación del desarrollo urbano en la Ciudad de México*, Mexico, Porrúa y la UAM Unidad Xochimilco.
- ENCINAS RODRÍGUEZ, Alejandro (dir.) (1994). *Sociedad y desarrollo. Hacia un nuevo orden del territorio*, Mexico, H. Cámara de Diputados.
- GARRIDO, Luis Javier (1995). *El partido de la Revolución institucionalizada*, Mexico, Siglo XX.
- GARZA, Gustavo (1990). «El carácter metropolitano de la urbanización en México, 1980-1988», *Estudios demográficos y urbanos*, vol. 5, nº 1.
- GILLY, Adolfo (1983). *La revolución interrumpida*, Mexico, Ediciones Era.
- HAMEL, P., H. LUSTIGER-THALER et M. MAYER (dir.) (2000). *Urban Movements in a Globalising World*, Londres, Routledge.
- HIERNAUX, Nicolas Daniel et François TOMAS (1994). *Cambios económicos y periferia de las grandes ciudades: el caso de la Ciudad de México*, Mexico, Coyoacán, IFAL, Universidad autónoma Metropolitana.
- ICAZURIAGA, Carmen (1992). *La metropolización de la ciudad de México a través de la instalación industrial*, Mexico, Ediciones de la Casa Chata.
- IRACHETA, Alfonso X. et Calvo VILLAR (dir.) (1988). *Política y movimientos sociales en la ciudad de México*, Mexico, P y V editores.
- LE GALÈS, P. et D. LORRAIN (2003). «Gouverner les très grandes métropoles?», *Revue française d'administration publique*, nº 107, p. 305-318.
- MONSIVAIS, Carlos (1987). *Entrada libre, crónicas de la sociedad que se organiza*, Mexico, Ed. ERA.
- MONTAÑO, Jorge (1976). *Los pobres de la ciudad en los asentamientos espontáneos*, Mexico, Siglo XXI.

- MORENO, Sánchez Manuel (1992). «Gobernar y servir a la población. La reforma de la Ciudad de México», *Nexos*, nº 179.
- MORICONI-EBRARD, F. (2001). *De Babylone à Tokyo: les grandes agglomérations du monde*, Paris, Ophrys.
- PERLÓ COHEN, Manuel (2001). «Gobierno mediocre: Cárdenas en el DF: promesas incumplidas, pragmatismo, ausencia de proyectos, fracasos», *Etcetera*, nº 354.
- PERLÓ COHEN, Manuel et Martha SCHTEINGART (1984). «Movimientos sociales urbanos en México», *Revista mexicana de sociología*, nº 46, p. 120.
- PRADILLA COBOS, Emilio (1985). *Vulnerabilidad, sismos y sociedad en la Ciudad de México*, Mexico, UVYD et DGPC-DDF.
- PRADILLA COBOS, Emilio (dir.) (2000). *La ciudad de México hoy. Bases para un diagnóstico. Los límites del desarrollo urbano metropolitano*. Mexico, Fideicomiso de Estudios Estratégicos sobre la Ciudad de México, GDF.
- RETORTILLO, Baquer et Sebastián MARTÍN. (1985). «Descentralización administrativa y organización política». *Revista de administración pública, Descentralización*, nºs 63-64, p. 139-156.
- REYGADAS ROBLES GIL, Luis (2000). *Desarrollo y globalización: la Ciudad de México en el modelo de crecimiento exportador*, Mexico, Gobierno del Distrito federal.
- SCHTEINGART, Martha (1989). «The Environmental Problems Associated with Urban Development in Mexico City», *Environment and Urbanization*, vol. 1, nº 1.
- SEMMOUD, B. (2001). *Introduction à la géographie des très grandes villes*, Paris, Éditions du Temps.
- SZÉKELY, Alberto (1998). *Desafío del nuevo escenario político para una participación social en la gestión del medio ambiente urbano en México*, Mexico, UAM-X.
- UNITED NATIONS CENTRE FOR HUMAN SETTLEMENTS (2001). *Cities in a Globalizing World. Global Report on Human Settlements 2001*, Londres, Earthscan.

CHAPITRE



LA MONDIALISATION FINANCIÈRE LE TRIOMPHE DES RENTIERS

Claude Serfati

Au cours des années 1980 et 1990, les marchés financiers ont bénéficié d'un engouement considérable. Les informations transmises quotidiennement par les médias sur les variations en « temps réel » des valeurs cotées en bourses, ou celles des devises échangées sur les marchés des changes rythment la vie quotidienne de centaines de millions de personnes. Le compte rendu anthropomorphique qui est donné du comportement des « marchés » ajoute un peu plus à la fascination exercée par la finance. Le monde de la finance est entouré d'un halo de complexité technique, maîtrisée par quelques spécialistes disposant d'une formation scientifique de très haut niveau, ce qui conduit souvent à en masquer les enjeux macroéconomiques et sociaux.

Les transactions qui se déroulent sur les « marchés financiers » drainent des sommes gigantesques, mais les institutions qui les organisent sont peu nombreuses. Elles exercent une influence considérable,

qui éloigne la réalité du fonctionnement des marchés des changes de la concurrence pure et parfaite décrite dans les manuels d'économie orthodoxe. Derrière les « marchés financiers », on trouve de puissantes institutions et des groupes sociaux qui en tirent le plus grand avantage. En fait, plutôt que de parler de marchés, on peut dire que la globalisation financière a abouti à la constitution d'un système financier international dominé par quelques pays et leurs groupes financiers (Serfati, 2005).

Il y a plus d'un demi-siècle, J.M. Keynes appelait de ses vœux la mise en place d'un programme économique qui conduise à l'« euthanasie douce du rentier ». Il voyait en effet dans le « pouvoir oppressif de la finance » une cause fondamentale du taux de chômage élevé et de la croissance considérable des inégalités sociales (Keynes, 1935). Le chemin inverse a été pris depuis deux décennies, et l'objet de ce chapitre est d'analyser qui sont les bénéficiaires de la globalisation financière. Ce sont principalement les pays développés, en particulier ceux d'Amérique du Nord et de l'Union européenne. Les institutions et les places financières de la zone transatlantique exercent une suprématie indiscutable. Les bénéficiaires sont également les catégories et classes sociales qui détiennent un important capital financier. La zone transatlantique héberge selon les estimations entre 60 % et 70 %, et le Japon accueille près de 20 % des ménages riches de la planète (leur définition est donnée plus loin).

Les années 1980 et 1990 ont donc été marquées par le retour au pouvoir des rentiers et du capital financier. Le capital financier définit pour nous un rapport économique spécifique qui permet aux détenteurs de droits de propriété (actions), de créances (obligations, prêts) et d'actifs liquides de recevoir un revenu indépendamment de toute participation au procès de création de richesses. Par capital financier, on entend également les *organisations* (ou institutions) dont le métier est la collecte, le placement des ressources financières ou encore le conseil et l'analyse de ces activités de collecte et de placement.

La période contemporaine présente des analogies avec l'ère de l'impérialisme « classique » qui va de la fin du XIX^e siècle à la Première Guerre mondiale (Serfati, 2004). Au cours de cette période, les pays européens tirèrent d'importants revenus des investissements et prêts réalisés dans le reste du monde. La captation de ces richesses facilita la formation d'une classe de rentiers dans les pays dominants. Aujourd'hui, les transferts de ressources financières en provenance des pays du Sud continuent d'alimenter la prospérité des « rentiers » du Nord. Cependant, la globalisation financière a également bénéficié à certains groupes sociaux des pays émergents et du Sud qui confient souvent la gestion de leur patrimoine aux institutions financières des pays du Nord.

1. POLARISATION DES FLUX COMMERCIAUX ET FINANCIERS

La mondialisation contemporaine est marquée par une forte polarisation des échanges autour de la zone Amérique du Nord (États-Unis et Canada), de l'Union européenne (UE) et de la zone Asie. Les élites et classes dominantes de la Chine, dont la montée en puissance économique constitue le trait nouveau majeur de la période, tirent un profit croissant de l'ouverture de leur pays à l'économie internationale.

1.1. COMMERCE, IDE : UNE FORTE POLARISATION

La période de mondialisation contemporaine est caractérisée par un degré très élevé de polarisation et de concentration autour de ce qui est fréquemment nommé la « triade », composée de la zone Amérique du Nord (États-Unis et Canada), l'Union européenne (UE) et la zone Asie. Une première indication est fournie par l'analyse des échanges commerciaux (biens et services) : les trois grandes zones économiques de la planète réalisent plus de 80 % des échanges mondiaux (tableau 3.1).

TABLEAU 3.1.

Part du commerce mondial (exportations et importations) de la « Triade »

Régions	Part des importations mondiales	Part des exportations mondiales
Total du commerce mondial	100	100
Amérique du Nord	20,5	13,7
Union européenne	42	43,1
Asie	23	26,1
Total du commerce de la « triade »	80,5	84,9

Source : OMC.

Les échanges de biens et services (balance commerciale) ne constituent cependant qu'une partie des flux d'échanges mondiaux. Ils doivent être complétés par une analyse des flux d'investissement directs à l'étranger (IDE), dont la croissance a été considérable au cours des années 1990 (voir le chapitre de Christian Deblock). La forte croissance des IDE reflète la globalisation de la stratégie et de l'activité des grands groupes mondiaux et l'augmentation de la part de leurs activités de production hors de leur pays d'origine, dont les données disponibles dans les balances commerciales ne rendent qu'imparfaitement compte.

L'analyse des flux d'IDE confirme que la mondialisation est largement une « triadisation », mais elle apporte une précision complémentaire importante : la zone transatlantique émerge comme le pôle dominant de l'économie mondiale. La zone transatlantique a représenté au cours de la période 1997-2002 environ 70 % des flux d'IDE entrants et sortants. En termes de stocks d'IDE, la zone transatlantique a représenté 81 % du stock d'IDE mondiaux sortants (et 67 % du stock d'IDE mondiaux entrants).

Il n'est pas question pour autant de négliger la montée en puissance de l'Asie, qui représente la région d'attraction principale des IDE destinés aux pays émergents de la planète. En 2003, l'Asie « émergente » (donc hors Japon) représentait, sur la base des calculs que nous avons effectués à partir des données de la CNUCED, 16 % des stocks d'IDE mondiaux entrants, mais seulement 7 % du stock d'IDE mondiaux sortants. L'attractivité de la région Asie émergente repose largement sur la Chine. À la fin de 2003, l'encours (ou stock) d'IDE en Chine représentait 37 % de l'encours total des IDE réalisés en Asie « émergente ». Il est toutefois intéressant de noter dans le cadre de ce chapitre que la mesure des flux d'IDE entrants en Chine pose de réelles difficultés méthodologiques. Ainsi, la part du capital qui *quitte* la Chine et qui *revient* pour s'y placer sous forme d'IDE se situerait entre 20 et 30 % (Geng Xiao, 2004). Ces flux circulaires (qualifiés de *round tripping* dans les études) ne sont pas fortuits, lorsqu'on sait qu'une partie importante des IDE totaux en Chine est réalisée par des entreprises situées à Hong-Kong, Singapour et dans les centres financiers extraterritoriaux (CFE), appelés plus communément « paradis fiscaux ». Ainsi en 2003, les îles Vierges britanniques, les îles Caïmans, le Samoa, dont les noms sont à peu près inconnus, ont figuré, avec les CFE qui sont sous influence chinoise (Hong-Kong et Singapour), dans les dix premiers investisseurs étrangers en Chine continentale...

Derrière ces flux plus ou moins opaques se trouvent des groupes sociaux qui tirent profit de la montée en puissance économique de la Chine. Il est légitime de penser que ces flux de capitaux qui quittent la Chine puis transitent par des CFE sont pour une bonne part le fait d'acteurs économiques chinois dont la fortune est désormais placée à l'étranger et qui en réinvestissent une partie dans leur pays. L'insertion croissante de la Chine dans l'économie mondiale va donc de pair avec l'essor de catégories sociales qui ne sont pas seulement « entrepreneuriales », mais qui tirent profit des opportunités créées par la déréglementation des marchés financiers et la faiblesse de contrôle sur les transferts de capitaux (voir le chapitre de Fanny Coulomb et Jacques Fontanel) pour prendre toute leur part dans l'« Internationale des rentiers ». La croissance des inégalités est à sa manière un indice de l'insertion de la Chine dans l'économie mondiale. Selon une étude publiée par le Bureau

national des statistiques, le décile supérieur de la population (10 % des ménages) détenait, au premier trimestre 2005, 4 % de la richesse nationale, et le décile inférieur seulement 1,4 % de cette richesse.

1.2. SUPRÉMATIE FINANCIÈRE DE LA ZONE TRANSATLANTIQUE

La zone transatlantique occupe une place importante dans le commerce mondial ; très forte dans les flux et encours d'IDE, elle devient hégémonique dans le domaine de la finance. La suprématie des places et des institutions financières situées aux États-Unis et dans l'Union européenne est indiscutable : elles représentent ensemble, selon les indicateurs de la figure 3.1, entre 70 % et 90 % du total mondial.

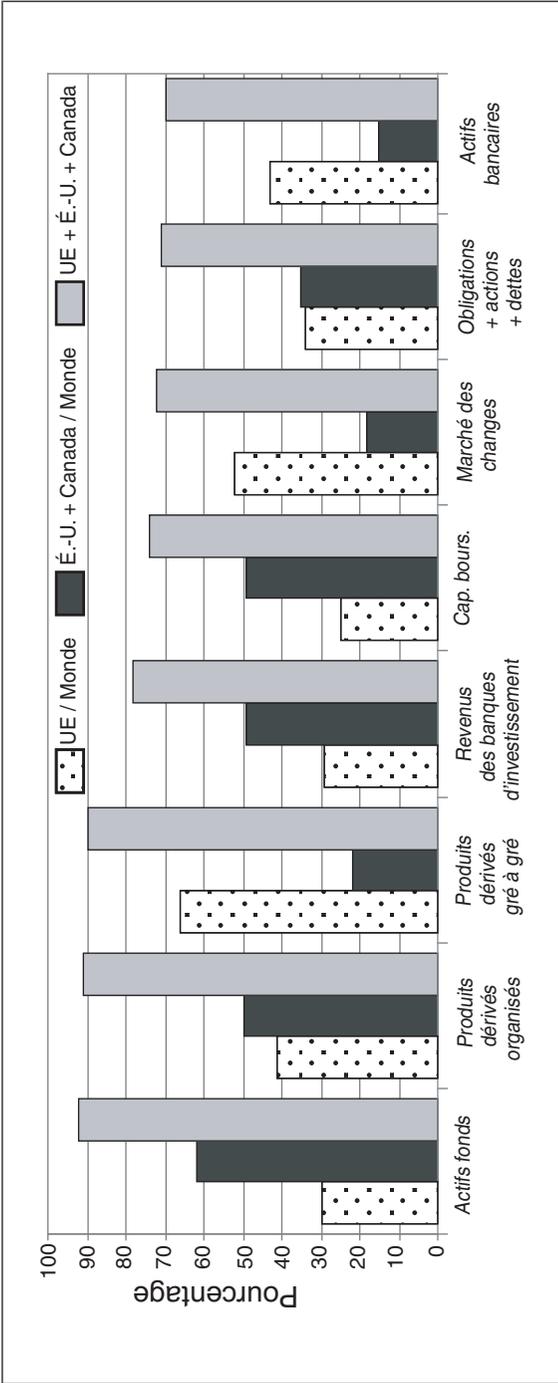
La suprématie des États-Unis au sein de la zone transatlantique est évidente dans un certain nombre de domaines (figure 3.1). Ainsi, la place de New York domine largement le marché des valeurs mobilières, elle capte plus d'un tiers et, avec le NASDAQ, presque la moitié de la capitalisation boursière mondiale.

On comprend dans ces conditions que les mouvements qui se déroulent à New York exercent des effets d'une ampleur considérable à l'échelle planétaire, et qu'ils puissent avoir des effets dévastateurs sur les bourses des pays émergents. À titre d'exemple, la capitalisation de la bourse de São Paulo, la grande place financière d'Amérique du Sud, n'atteint pas 2 % de celle de New York. Cette suprématie tient à la dimension de l'économie américaine et de son marché intérieur, au rôle central tenu par le dollar dans le système financier international, à l'immensité de la dette publique, dont les titres alimentent un volume d'échanges considérable (voir le chapitre de Fanny Coulomb et Jacques Fontanel), et, depuis quelques années, à la sécurité des placements face à l'instabilité économique et géopolitique croissante de la planète. Les places de Tokyo et de Londres sont loin derrière : elles réalisent chacune moins de 10 % de la capitalisation boursière.

La domination des places américaines n'est cependant pas totale, et l'Europe passe devant les États-Unis dans un certain nombre de domaines (figure 3.1). Elle le doit principalement à la Grande-Bretagne, qui affiche des résultats remarquables sur des segments absolument déterminants des marchés financiers internationaux. La place financière de Londres bénéficie de près de la moitié des transactions quotidiennes sur les marchés des changes (MDC) et les produits dérivés¹. En termes d'attractivité

1. En avril 2004, les transactions quotidiennes sur les MDC se sont élevées à près de 1 800 milliards de dollars et à plus de 1 200 milliards de dollars sur le marché des produits dérivés de gré à gré.

FIGURE 3.1.
Part de la zone transatlantique (États-Unis, Canada et UE) dans les flux financiers et les actifs en 2003 ou 2004



Source : C. Serfati à partir de WEF, BRI, FMI, OCDE.

pour les émissions de titres par les non-résidents, la bourse de Londres vient en tête, puisqu'elle capte près de la moitié (44 %) des actions et 60 % des obligations internationales émises par les non-résidents. Depuis le début des années 1960, elle constitue l'épine dorsale du marché interbancaire international.

Il convient de chercher dans l'histoire les raisons de l'attraction exercée par le marché londonien. La suprématie du capital financier anglais n'a pas disparu avec le déclin industriel (biens et services) de la Grande-Bretagne. La spécialisation de l'économie britannique sur les services financiers au détriment de l'activité de production de biens est évidente à l'examen des évolutions respectives du solde cumulé sur la période 1995-2003 des grands postes de la balance des transactions courantes du Royaume-Uni (figure 3.3).

La puissance d'attraction de la City n'est pas près de s'interrompre, mais le marché interbancaire londonien, qui en constitue un segment essentiel, connaît de profondes transformations qu'il est utile de rappeler. Ce marché londonien s'est développé dans les années 1960 au rythme de la croissance du marché des eurodollars. À la différence d'autres marchés interbancaires, y compris celui de New York, les avoirs qui y sont déposés ne sont pas détenus par les banques du pays, mais à 80 % par des banques étrangères. En dépit de la formidable croissance du volume des transactions depuis trois décennies et de la concurrence des places *off-shore*, Londres abrite, à l'ère de la mondialisation financière, le marché interbancaire ultradominant et incontournable pour la plupart des grandes banques multinationales. On estime que plus des deux tiers des dépôts des banques des 13 grands pays recensés par la Banque des règlements internationaux (BRI) étaient placés à Londres. Londres devient progressivement le pivot d'une structure bancaire, autour duquel les autres places gravitent : c'est une structure en moyeu et rayons (*hub and spoke*) (Mcguire, 2004).

Les autres places financières européennes sont moins importantes que Londres, mais la création d'Euronext (regroupement des bourses de Paris, d'Amsterdam, de Bruxelles et de Lisbonne) a permis à l'Europe continentale de résister à la City. La fusion du capital des deux principales bourses européennes continentales (Paris, Francfort) qui est en cours de négociation devrait renforcer la compétitivité des places financières continentales.

FIGURE 3.2.
Les ménages riches dans le monde

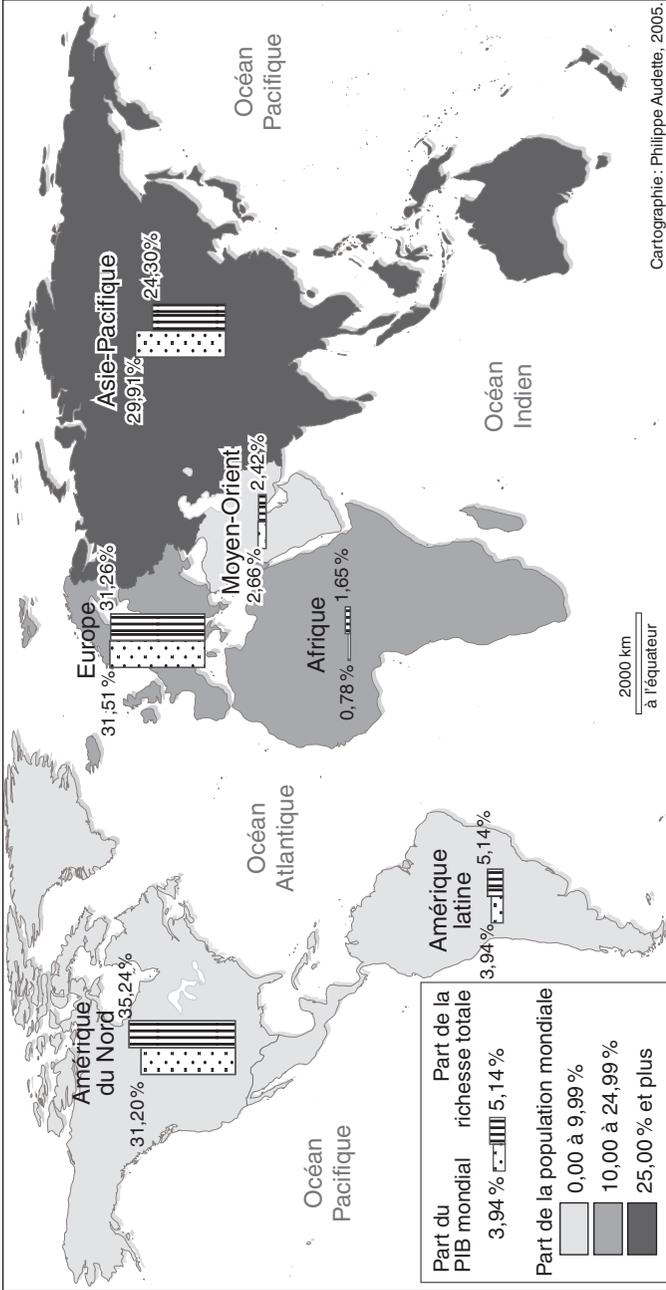
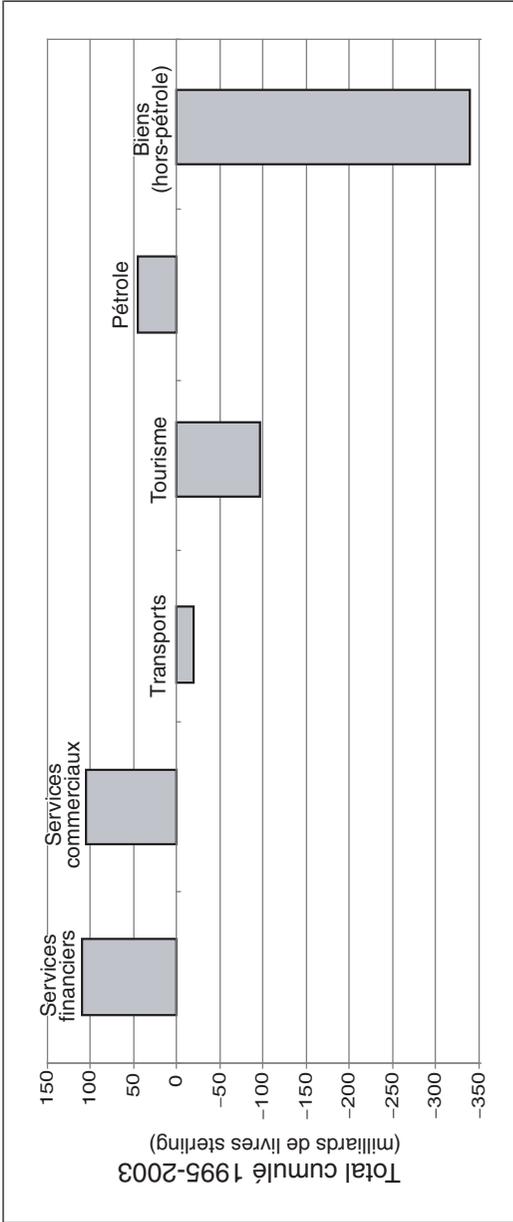


FIGURE 3.3.
Solde extérieur du Royaume-Uni par grands postes



Source : Ministère du Commerce du Royaume-Uni.

2. FLUX FINANCIERS ET RICHESSE DES PAYS DOMINANTS

La suprématie des États-Unis présente des traits paradoxaux. Le triple endettement (de l'État, des entreprises et des ménages) constitue un facteur de fragilité considérable pour l'économie mondiale et une différence notable avec la période qui va des années 1880 à la première guerre mondiale. L'analyse détaillée des différentes composantes des flux financiers des États-Unis avec le reste du monde indique néanmoins les bénéfices considérables tirés par le capital financier américain de cette situation.

2.1. LES ÉTATS-UNIS: UN PAYS ENDETTÉ...

Considérée sous l'angle des flux de financement entre pays, l'économie mondiale présente deux traits marquants. En premier lieu, les États-Unis, puissance économique et militaire dominante, accumulent des déficits croissants vis-à-vis du reste du monde. La figure 3.4 indique la formidable progression du déficit de leur balance des paiements courants, qui, en moyenne annuelle, a plus que triplé sur la période 2001-2004 par rapport à la décennie 1990.

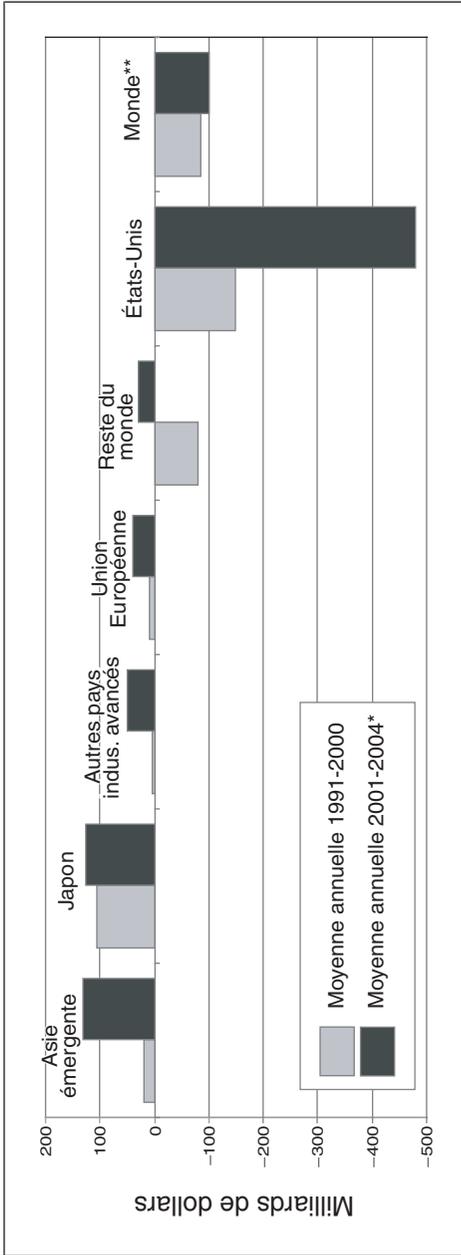
Les énormes déficits extérieurs des États-Unis sont redoublés par leurs déficits budgétaires. Ces « déficits jumeaux » ont pris leur essor au cours de l'ère Reagan (1980-1988). Le déficit budgétaire a régressé au cours des années 1990. Il s'est considérablement aggravé depuis le début de cette décennie à la suite de la récession de l'économie américaine, mais surtout du fait de la politique de l'administration Bush, qui a mis en œuvre un programme d'augmentations massives du budget militaire et de sécurité nationale ainsi qu'une réduction des impôts principalement ciblée sur les ménages aisés².

Au cours de la même période 1990-2004, le Japon et l'Asie émergente ont au contraire accumulé des excédents considérables en dollars (figure 3.4) qu'ils prêtent aux États-Unis.

Le Japon et la Chine détenaient à la fin de 2004 près de la moitié des titres la dette publique américaine financée par l'étranger. Mais le mouvement va en s'accéléralant, puisque le Japon et la Chine ont financé plus de la moitié et, avec le Royaume-Uni – qui confirme sa puissance financière –, près de 80 % de la croissance gigantesque de la dette publique entre 2000 et 2004.

2. Le programme de l'Administration d'ici 2010 permettra au centile supérieur (1 % des ménages) de bénéficier de plus de 51 % du total des réductions d'impôts.

FIGURE 3.4.
Solde des paiements des principales zones entre 1990 et 2004



* Prévisions FMI pour l'année 2004.

** En raison de l'imperfection des statistiques, le total « Monde » (dernière barre du graphique) indique les déficits qui ne peuvent être imputés.

Source : C. Serfati, à partir de BRI.

Un circuit qui va des excédents en dollars accumulés par le reste du monde³ (principalement le Japon, l'Asie émergente et le Royaume-Uni) vers l'acquisition de bons du Trésor de l'État américain s'est créé et consolidé. Les ressources en dollars ainsi collectées par le Trésor américain lui servent à rembourser les titres de la dette publique qui viennent périodiquement à échéance et à ramener aux États-Unis des fonds qui permettent aux ménages américains de continuer à avoir une consommation qui dépasse leurs revenus. Mais le processus est cumulatif et le bouclage se fait dans des conditions de plus en plus périlleuses (voir le chapitre de Charles-Philippe David et Julien Tourreille). Les études de prévision des instituts américains indiquent avec insistance le caractère « insoutenable » du rythme de croissance des déficits et s'interrogent sur la capacité et la volonté des pays asiatiques de continuer à acquérir des bons du Trésor. La récession de leur économie qui avait éclaté en 2000 n'a pas obligé les États-Unis à « apurer » les comptes, c'est-à-dire à remédier à leurs triples déficits (des ménages, de l'État fédéral et de la balance des paiements courants). Cette crainte ne s'est pas matérialisée ; elle demeure pourtant bien réelle. Cette situation qui fait du pays dominant l'État le plus endetté de la planète est porteuse de gros risques pour l'économie mondiale.

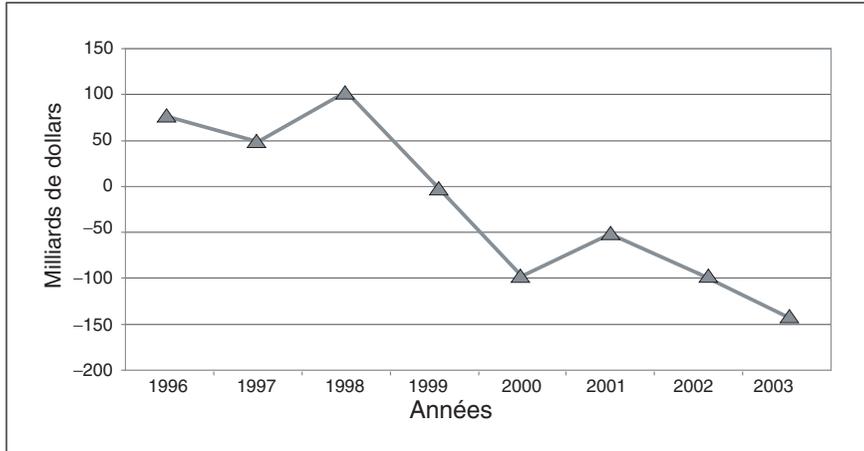
La seconde caractéristique notable en ce qui concerne les flux de capitaux est que depuis le début de la décennie, les pays émergents sont exportateurs nets de capitaux (importations-exportations de capital) (figure 3.5).

Entre 2000 et 2004, les sorties nettes cumulées de capitaux en provenance des pays émergents ont atteint 380 milliards de dollars. Les investissements de portefeuille⁴ dominent dans ces sorties de capitaux ; ils portent en général sur l'achat de titres de la dette publique émis par les pays développés et des crédits bancaires et autres types de dépôts, et assez peu sous la forme d'IDE. Les capitaux exportés par les pays émergents se dirigent principalement vers les pays développés. Ainsi, selon le FMI, les États-Unis ont capté, en 2003, 71,5 % de l'épargne mondiale qui est placée hors du pays d'origine, la Grande-Bretagne 4,5 %, l'Australie 4,1 %, l'Espagne 3,2 %, l'Italie 3 % et la Grèce 1,3 %. On trouve ensuite le premier pays émergent emprunteur, le Mexique, avec 1,2 % du total des pays emprunteurs de la planète.

3. Plus précisément : principalement par les banques centrales, qui détenaient, à la fin de 2004, 60 % des titres de la dette publique américaine.

4. Un investissement de portefeuille (à l'étranger) est défini comme une prise de participation dans une entreprise étrangère à un niveau inférieur à 10 %, et un investissement direct à l'étranger, par une prise de participation dans une entreprise supérieure à 10 %.

FIGURE 3.5.

Flux nets de capitaux (entrées-sorties) des pays émergents (1996-2003)

Note: un signe négatif signifie des sorties de capitaux supérieures aux entrées.

Source: IMF *Global Financial Stability Report*, 2004.

2.2. ... MAIS DES CLASSES RENTIÈRES PROSPÈRES

La position des États-Unis est étonnante lorsqu'on la compare à la situation qui existait au début du XX^e siècle, période parfois qualifiée de « première globalisation » à la suite des travaux de P. Bairoch (voir son analyse dans un de ses derniers travaux, 2002). La Grande-Bretagne, dont l'hégémonie financière n'était pas contestée, accumulait des excédents considérables (des *balance-sterlings*) de sa balance des paiements courants. Les autres pays développés, essentiellement situés en Europe occidentale, dégageaient également des revenus importants sur les investissements et les prêts destinés au reste du monde. Ces revenus en provenance des pays non européens consolidèrent la domination du capital financier et des ménages rentiers européens. Cette situation conduisait à les qualifier, à la suite de Hobson (1938) et des théoriciens marxistes de l'impérialisme, de « pays rentiers ». Aujourd'hui, les déficits de la principale puissance financière sont considérables, elle enregistre un taux d'épargne négatif et doit *importer* des capitaux pour financer ses activités de production et permettre la poursuite de la consommation à crédit des ménages.

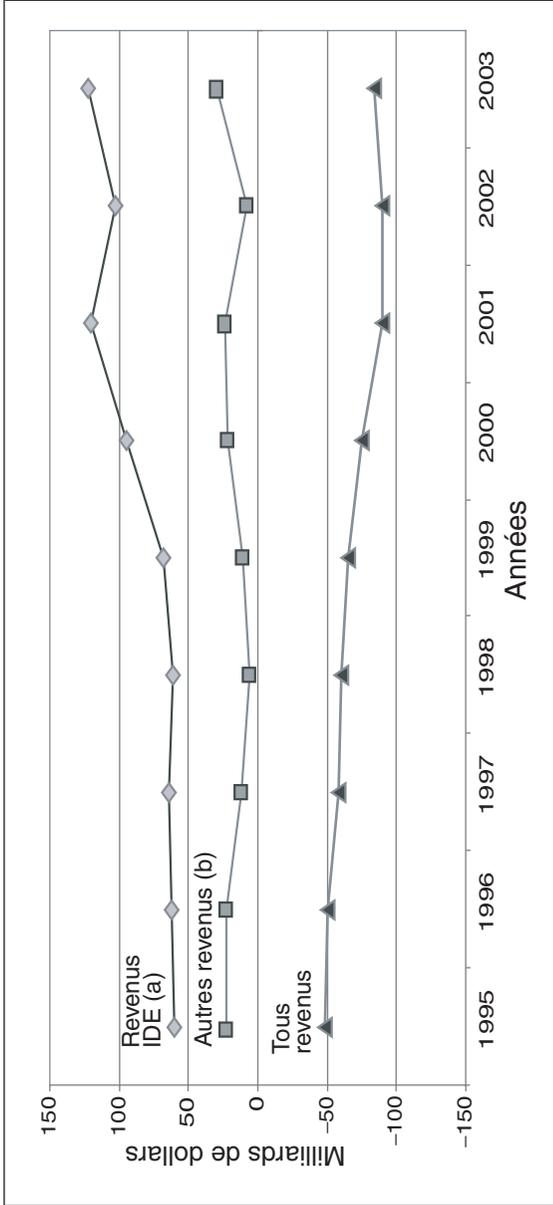
Au-delà de cette différence, qui est une source de graves déséquilibres mondiaux, le capital financier américain domine le monde comme celui de la Grande-Bretagne le fit avant 1914. Il faut, pour le vérifier, ne pas se contenter de lire les données agrégées concernant les flux de capitaux

globaux. Ainsi, la balance commerciale (exportations – importations de marchandises) des États-Unis est lourdement déficitaire, ce qui résulte pour une part des décisions des groupes multinationaux américains qui ferment leurs sites de production sur le territoire et investissent à l'étranger. Ainsi, les exportations au départ des États-Unis diminuent au profit de productions délocalisées qui sont en partie destinées au marché américain et constituent donc des importations pour les États-Unis. En revanche, la balance des revenus de capitaux demeure excédentaire : le pays continue à retirer de ses investissements et placements à l'étranger plus de revenus (intérêts et dividendes) qu'il ne doit en verser au titre des investissements et placements réalisés par le reste du monde aux États-Unis. L'analyse de la répartition de cette balance des revenus des capitaux fournit d'ailleurs des indications intéressantes sur la composition de ce solde excédentaire (figure 3.6).

La balance des revenus prend en compte les revenus tirés du (et versés au) reste du monde, qui peuvent, pour simplifier, être classés en deux grandes catégories : *a*) le poste « Revenus d'investissements directs à l'étranger (IDE) » compare les profits qui sont rapatriés aux États-Unis par les firmes américaines d'une part et les revenus réalisés aux États-Unis par les firmes étrangères et qui sont rapatriés vers le « reste du monde » d'autre part ; *b*) le poste « Autres revenus » compare les revenus tirés du reste du monde et ceux versés au reste du monde en contrepartie des investissements de portefeuille et de prêts (et emprunts) publics et privés. Les revenus tirés des IDE des groupes américains et qui sont rapatriés vers les États-Unis sont nettement supérieurs aux revenus réalisés par les filiales de groupes étrangers sur le territoire américain qui sortent chaque année (solde positif en forte hausse depuis 1999). En revanche, ainsi que la figure 3.6 l'indique, le solde du poste « Autres revenus » évolue très négativement, ce qui signifie que les « sorties d'autres revenus » dépassent les « entrées d'autres revenus ». Cette évolution très négative est principalement due aux intérêts que le Trésor américain doit acquitter pour rémunérer les titres de la dette publique souscrits par les non-résidents. Ces sorties de dollars par les États-Unis dépassent dans des proportions croissantes les « entrées de revenus », composées en majorité des intérêts obtenus par les institutions financières privées américaines grâce à leurs prêts au reste du monde, ce qui explique l'évolution négative du poste « Autres revenus ».

Il convient d'examiner qui sont les bénéficiaires et les perdants de cette évolution contrastée des postes de la balance des revenus de capitaux des États-Unis. Du côté des sorties de revenus de *b*), les intérêts versés par le Trésor américain – qui expliquent donc l'essentiel de la détérioration comptable du poste « Autres revenus » – sont financés par

FIGURE 3.6.
Évolution du solde des revenus d'investissements et placements, États-Unis (1995-2003)



Source : C. Serfati, à partir de données du Survey of Current Business.

les impôts des ménages. Ils échoient aux propriétaires des titres de la dette publique qui sont à l'étranger, mais qui résident également aux États-Unis⁵. Du côté des entrées de *b*), les « autres revenus » tirés du reste du monde par les États-Unis échoient aux institutions financières américaines (banques, fonds d'investissements, etc.) et à leurs actionnaires. Ces autres revenus s'ajoutent à ceux dont les actionnaires américains bénéficient grâce au rapatriement d'une partie des profits réalisés à l'étranger par les groupes industriels et financiers (solde croissant du revenu d'IDE dans la balance *a*)).

En somme, les États-Unis, en tant que pays, sont de plus en plus endettés, mais les classes supérieures américaines, en tant que propriétaires de capital financier, augmentent leur prospérité grâce aux revenus tirés du reste du monde.

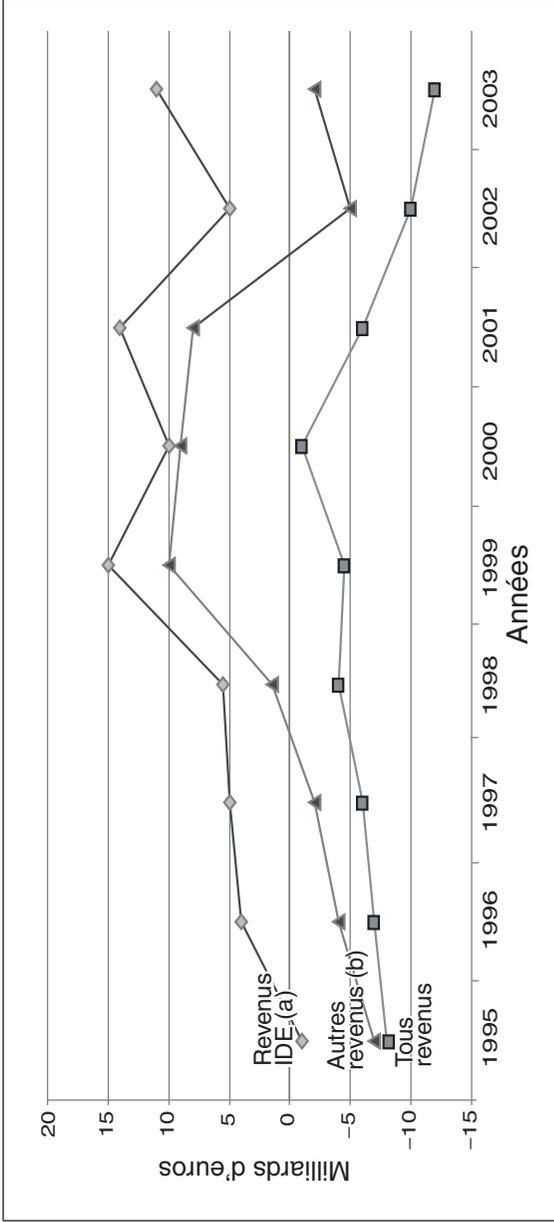
La situation de la France présente de fortes analogies avec celle des États-Unis, bien que le solde total de la balance des revenus demeure positif pour les États-Unis, alors qu'il peine à le rester en France (déficit entre 1995 et 1997 et retour au déficit en 2001) (figure 3.7).

D'une part, le solde des revenus des IDE *a*) s'inscrit également dans une tendance croissante dont bénéficient les actionnaires des groupes français. Cette tendance correspond également aux délocalisations massives décidées par les groupes français. D'autre part, le solde des « autres revenus » *b*) est, comme aux États-Unis, négatif en raison des charges croissantes d'intérêts que l'État français doit verser aux non-résidents en paiement des intérêts de la dette publique. De plus, en France comme aux États-Unis, les catégories de population qui doivent financer les sorties de revenus et celles qui bénéficient des rentrées de revenus ne sont pas les mêmes. Dans les deux pays, les modifications de l'imposition des ménages avantagent les revenus élevés (baisse des tranches les plus élevées, incitation à la constitution de patrimoines financiers par la diminution de l'imposition de l'épargne et du capital, etc.)⁶. Cette fraction supérieure de la population accumule un capital financier qui est composé pour une partie de titres de prêts à son propre État et, pour une autre partie, de placements hors du pays de résidence. Simultanément, l'endettement accru augmente dans les deux pays le volume d'emprunts publics dont le paiement des intérêts doit ensuite être acquitté par le reste de la population. En mars 2005, près de la moitié des titres de la dette

5. La dette publique américaine est détenue à environ 60 % par les ménages et institutions américains, et les ménages américains propriétaires des titres de cette dette appartiennent évidemment aux catégories supérieures de la population.

6. En France, selon le rapport d'exécution budgétaire de la Cour des comptes, 10 % des contribuables ont bénéficié de 69 % des baisses d'impôts (de 5 %) en 2002, et 4,5 % des contribuables ont bénéficié de 56 % de la baisse (de 1 %) de 2003.

FIGURE 3.7.
Évolution du solde des revenus d'investissements et placements, France (1995-2003)



Source : C. Serfati, à partir de données de la Banque de France.

publique de la France (48,5%) était détenue par des non-résidents. Ce sont d'abord les résidents d'autres pays développés et, pour l'essentiel, membres de l'Union européenne. L'endettement s'aggravant dans tous les pays européens, ceux-ci émettent à leur tour des emprunts qui sont souscrits par les résidents, mais également par les non résidents dont une partie... sont français.

Une différence avec les États-Unis doit toutefois être notée. Ainsi qu'on l'a vu, compte tenu de l'attractivité des places financières américaines et du rôle tenu par le dollar, les pays émergents, essentiellement localisés en Asie, donnent une priorité à l'acquisition de titres du Trésor américain sur les titres de la dette publique européenne.

3. RUINE DES PAYS DU SUD, OPULENCE DES CLASSES RENTIÈRES

Depuis le début des années 1980, les flux financiers liés au paiement de la dette, aux redevances sur les brevets et aux profits rapatriés par les groupes manufacturiers et de services des pays du Nord représentent de formidables ponctions sur les richesses et le travail des peuples du Sud. Ces flux financiers ont laissé les pays du Sud exsangues, mais ils ont facilité l'enrichissement considérable de leurs classes dominantes et de leurs oligarchies.

3.1. UNE FORMIDABLE PONCTION DES RESSOURCES

Les ponctions financières opérées sur les pays du Sud au profit des classes rentières du Nord sont aujourd'hui importantes, comme elles l'étaient déjà lors de la « première globalisation ». L'engrenage infernal est constitué par la dette publique qu'ils ont contractée à partir de la fin des années 1970. Bien que le montant de la dette externe contractée par l'ensemble des pays du Sud (2 340 milliards de dollars en 2002) soit à peine supérieur à la dette externe des États-Unis, les conséquences en sont cependant très différentes. Les pays du Sud sont enfermés dans une logique qui les oblige à acquitter une dette perpétuelle, à laquelle ils doivent tous les ans consacrer une part importante de leurs recettes d'exportations et de leurs ressources fiscales. On a pu ainsi estimer qu'entre 1980 et 2002, ils ont remboursé environ 4 600 milliards de dollars à leurs créanciers, soit à peu près huit fois le montant de leur dette en 1980. Néanmoins, ils sont aujourd'hui quatre fois plus endettés qu'en

1980 (CADTM, 2004). Les conséquences sont une contraction des dépenses publiques à finalité sociale ou destinées aux infrastructures collectives, avec comme conséquence la persistance de taux de chômage élevés.

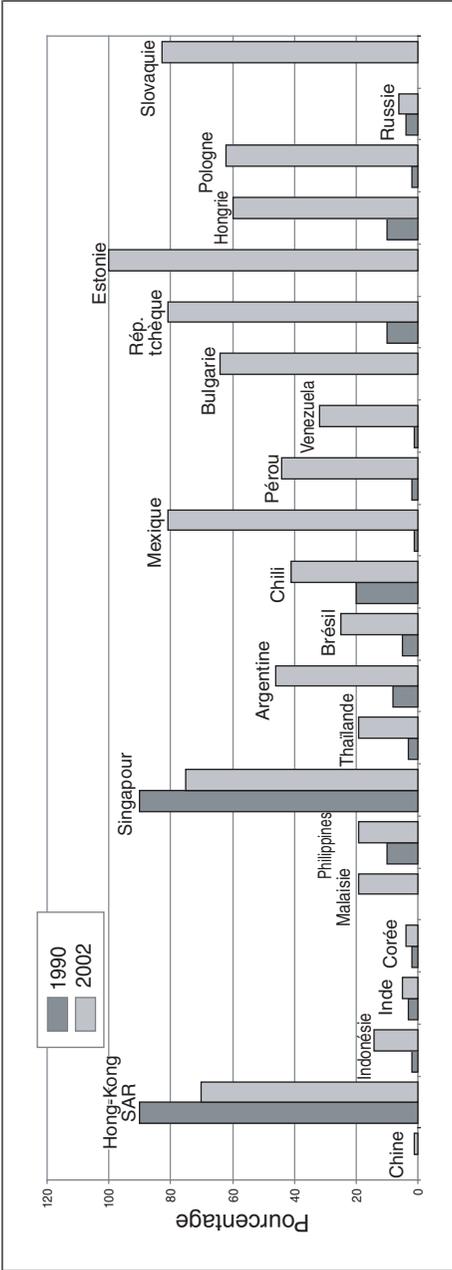
Avant d'examiner les catégories et classes sociales des pays du Sud qui tirent partie de l'endettement, il convient de rappeler que la dette a de longue date constitué un vecteur de soumission de pays et de peuples, du moins depuis que les gouvernements ne peuvent plus agir à la façon des souverains et répudier leur dette par l'expulsion – ou l'assassinat – des prêteurs. Au XIX^e siècle, l'impossibilité de rembourser la dette conforta la mainmise économique ; elle facilita parfois l'occupation directe des pays insolvables (Égypte, Chine) par les pays européens. L'explosion de l'endettement du tiers-monde s'est traduite par une emprise plus grande des groupes financiers des pays du Nord sur le capital productif et les ressources naturelles des pays débiteurs (Serfati, 2005). L'emprise financière a été élargie au cours de la décennie 1990 grâce à l'accélération des privatisations du système bancaire mises en œuvre à l'instigation des institutions financières internationales. Au début de cette décennie, les pays développés contrôlaient entre 60 % et 100 % du système bancaire dans de nombreux pays émergents (figure 3.8).

Les créanciers du Nord continuent donc de bénéficier d'importants transferts de ressources en provenance des pays du Sud. Les revenus des investissements à l'étranger et les revenus de la propriété intellectuelle, en plus des intérêts payés sur la dette publique, alimentent des transferts de ressources importants en provenance des pays du Sud.

La mondialisation financière a laissé exsangue les pays du Sud, entraînés pour la plupart dans la spirale de l'endettement externe et des politiques de réduction des dépenses publiques et d'extraversion de la production industrielle⁷. Elle a toutefois eu un effet positif pour de larges fractions des classes dominantes des pays du Sud.

7. L'extraversion caractérise un modèle de croissance économique fondé sur la priorité donnée à l'exportation de produits primaires ou semi-finis. Ces stratégies de dépendance vis-à-vis le marché mondial – donc vis-à-vis les grands groupes financiers des pays du Nord – avaient parfois laissé la place à des politiques qui reposaient sur le développement industriel intérieur. Elles sont réapparues dans les années 1990 en Amérique latine : la part des exportations de produits primaires dans les exportations totales de la région a de nouveau augmenté (Kozul-Wright et Rayment, 2004).

FIGURE 3.8.
Proportion du contrôle du système bancaire de pays émergents par les banques étrangères en 1990 et en 1992



Source : C. Serfati, à partir de données BRI.

3.2. LES « ÉLITES » DES PAYS DU SUD EN PROFITENT

L'insertion des pays du Sud dans l'économie mondiale ne passe pas seulement par les flux commerciaux et les IDE ; elle est également réalisée par les transferts financiers que les classes supérieures et les institutions financières nationales des pays du Sud organisent grâce à la mondialisation financière. Sur ce plan, les multiples opportunités dont les classes dominantes du Sud disposent pour participer aux transferts de richesses de leurs pays vers les places financières plus accueillantes situées au Nord et vers les « paradis fiscaux » constituent une différence majeure avec l'époque de la première globalisation (voir le chapitre de Fanny Coulomb et Jacques Fontanel).

Les modalités de transfert de fonds du Sud vers le Nord sont nombreuses. La déréglementation des marchés financiers des pays du Nord a augmenté la possibilité offerte aux institutions et aux ménages résidant dans un pays de placer (et d'emprunter) des ressources à l'étranger, de rapatrier leurs revenus dans le pays d'origine, de les laisser dans le pays d'accueil ou encore de le déplacer vers d'autres territoires plus accueillants, par exemple en termes de fiscalité sur le capital⁸.

Le paiement des intérêts sur la dette publique ou au titre de la propriété intellectuelle doit être réalisé en devises fortes (dollars et euros). Il requiert donc non seulement des excédents commerciaux libellés dans ces devises (d'où l'importance cruciale d'exporter littéralement à n'importe quel prix), mais également le lancement d'emprunts réalisés sur le marché international des capitaux (prêts à long terme) et auprès des banques (prêts à court terme). Une partie des ressources collectées grâce aux emprunts réalisés à l'étranger en devises fortes par les pays du Sud et des pays émergents se retrouve dans les places financières des pays du Nord ou dans les CFE. Connue sous le nom de « fuite des capitaux », le processus a atteint au cours des années 1990 des proportions importantes dans certains pays. Par définition, les données sont difficiles à obtenir. Des estimations prudentes, fournies dans une étude publiée par des économistes de la Banque mondiale à partir d'une analyse de 50 pays sur la période 1970-1990, évaluent la fuite des capitaux en proportion du capital national à 40 % en Afrique subsaharienne, 39 % au Moyen-Orient, 10 % en Amérique latine, 6 % en Asie de l'Est et 5 % en Asie du Sud (Collier, Hoefler et Patillo, 2001). D'autres estimations donnent un

8. Le rapport 2004 sur l'investissement étranger en Amérique latine et aux Caraïbes publié par la Commission économique pour l'Amérique latine de l'ONU (CEPAL) estime que les IDE réalisés au Brésil ont été financés à partir de CFE à proportion de 19,4 % sur la période 1996-2000 et de 23 % sur la période 2001-2004 (ECLAC, 2005).

TABLEAU 3.2.

« Fuite des capitaux » (1983-1988) des pays du Sud : total cumulé (milliards de dollars) et en proportion du PIB de 1998

Régions	Total cumulé	En proportion du PIB
Amérique latine	309	22
Afrique subsaharienne	25	41,3
Asie du Sud	43	7,8
Asie de l'Est	947	60,9
Total	1 324	37,1

Source : Hermes, Lensink et Murinde, 2002.

montant cumulé de 1 324 milliards de dollars sur la période 1983-1998, ce qui représente 37 % du PIB de 1998 de ces pays (Hermes *et al.*, 2002) (tableau 3.2).

Les fuites de capitaux, qui équivalent à environ deux tiers de la dette externe totale des pays du Sud contractée sur la période 1993-1998, ont permis aux institutions financières et aux ménages rentiers des pays du Sud de tirer profit de la situation macroéconomique désastreuse de leur pays. Une fraction de ces ressources des classes dominantes des pays du Sud est, par sécurité, confiée à la gestion d'institutions situées dans les pays développés et dans les places extraterritoriales.

4. UNE INTERNATIONALE DE RENTIERS ?

Les inégalités de revenus et de patrimoine se sont creusées au cours des deux dernières décennies. Les écarts n'auraient sans doute pas atteint cette ampleur sans l'importance prise par les revenus du capital au détriment des revenus du travail. Les données statistiques fournies dans cette partie fournissent une géographie planétaire des ménages riches. Elles indiquent que les mesures de libéralisation et de déréglementation des marchés financiers ont permis une gestion « globale » des portefeuilles des ménages riches du Nord et du Sud, qui trouvent un intérêt commun à la poursuite de cette politique impulsée au plan international au premier chef par le FMI et la Banque mondiale.

4.1. DEUX DÉCENNIES FASTES

Les relations entre la mondialisation et l'évolution des inégalités de revenus des ménages font l'objet d'analyses contradictoires et qui sont redoublées par des désaccords sur les données elles-mêmes. Un travail

de construction d'une base de données qui permet une analyse intertemporelle cohérente souligne pourtant deux tendances majeures depuis les années 1980. D'une part, la croissance du PIB par habitant a ralenti de façon dramatique ; d'autre part, les inégalités à la fois intra- et internationales se sont considérablement creusées (Galbraith et Kum, 2002). Au total, il y a eu des « vainqueurs » et des « perdants », mais l'écart entre les taux de croissance du revenu par habitant s'est creusé au cours des trois dernières décennies (Ocampo, 2005). Les institutions financières internationales reconnaissent d'ailleurs aujourd'hui, sur la base du Bilan du « millénaire » lancé en 1995 et qui visait à réduire les inégalités dans le monde, que les objectifs qui avaient été alors fixés ne seront probablement pas atteints en 2015.

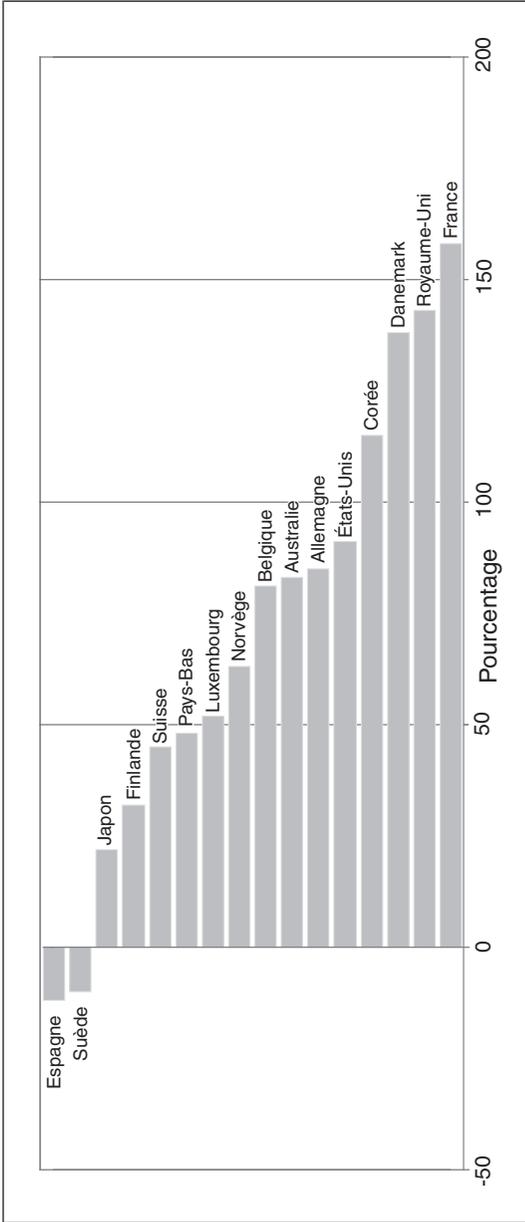
De plus, l'accord est assez général pour observer que, au cours des deux dernières décennies, l'écart s'est creusé entre la croissance des revenus du capital et les revenus du travail dans les pays de l'OCDE. Tel est le résultat de la mondialisation financière. La figure 3.9 indique l'évolution, entre les périodes 1960-1970 et 1980-1990, de la part des revenus financiers dans le revenu national dans les pays de l'OCDE. Dans la quasi-totalité des pays, excepté l'Espagne, l'Islande et la Suède, cette part a progressé, parfois de façon considérable, comme au Royaume-Uni (+143 %), la France détenant la première place (+155 %).

Il faut noter que les revenus financiers calculés par les auteurs comprennent les revenus des propriétaires d'actifs financiers (et incluent les dividendes, intérêts, mais aussi les plus-values réalisées sur le capital) ainsi que les revenus des propriétaires d'institutions financières⁹.

Ces données sont d'autant plus intéressantes que les méthodologies utilisées par les comptabilités nationales ne laissent pas beaucoup de place à la collecte des informations sur les revenus financiers qui échoient aux différentes catégories sociales. La complexité technique (comment mesurer les plus-values enregistrées sur les valeurs mobilières), l'opacité (une partie des revenus échappe à la fiscalité du pays de résidence, principale source de données) et la volonté de ne pas aborder des questions trop sensibles peuvent expliquer ces difficultés. Il faut ajouter que les mesures de déréglementation ont considérablement accéléré le développement des « paradis fiscaux » et des institutions financières, telles que les fonds spéculatifs (*hedge funds*), dont le très faible niveau de contrôle

9. En 2002, les seuls revenus financiers des 93 millions de ménages riches (plus de 100 000 dollars) se sont élevés à 544 milliards de dollars. Cette année-là, le PIB de l'ensemble des pays les moins avancés (701 millions d'habitants) a été de 897 milliards de dollars (PPA, soit en parité de pouvoir d'achat).

FIGURE 3.9.
Évolution de la part des revenus financiers dans les revenus des ménages entre les périodes 1960-1970
et 1980-1990



Source : Epstein et Power, 2003.

réglementaire et prudentiel est bien connu (et régulièrement désigné comme une source d'instabilité financière; voir le chapitre de Fanny Coulomb et Jacques Fontanel).

L'opacité qui entoure les patrimoines est au moins aussi importante que pour les revenus financiers. Certes, le niveau du patrimoine accumulé par les dirigeants-actionnaires des grands groupes mondiaux grâce aux *stock-options* et autres formes de bonus est connu et diffusé dans la presse financière anglophone et francophone. On apprend par *Forbes* que Bill Gates possédait en 2004 une fortune de 46,5 milliards de dollars et qu'il était talonné par Warren Buffet (44 milliards de dollars), mais ce type d'information ne concerne que les quelques centaines de personnes les plus fortunées de la planète. Ces exemples sont emblématiques; ils ne sont pas suffisants pour étudier la montée en puissance des classes sociales rentières.

Les données disponibles doivent donc être utilisées avec prudence. Elles fournissent néanmoins quelques indications sur la richesse des ménages les plus fortunés de la planète, son degré de concentration et sa localisation.

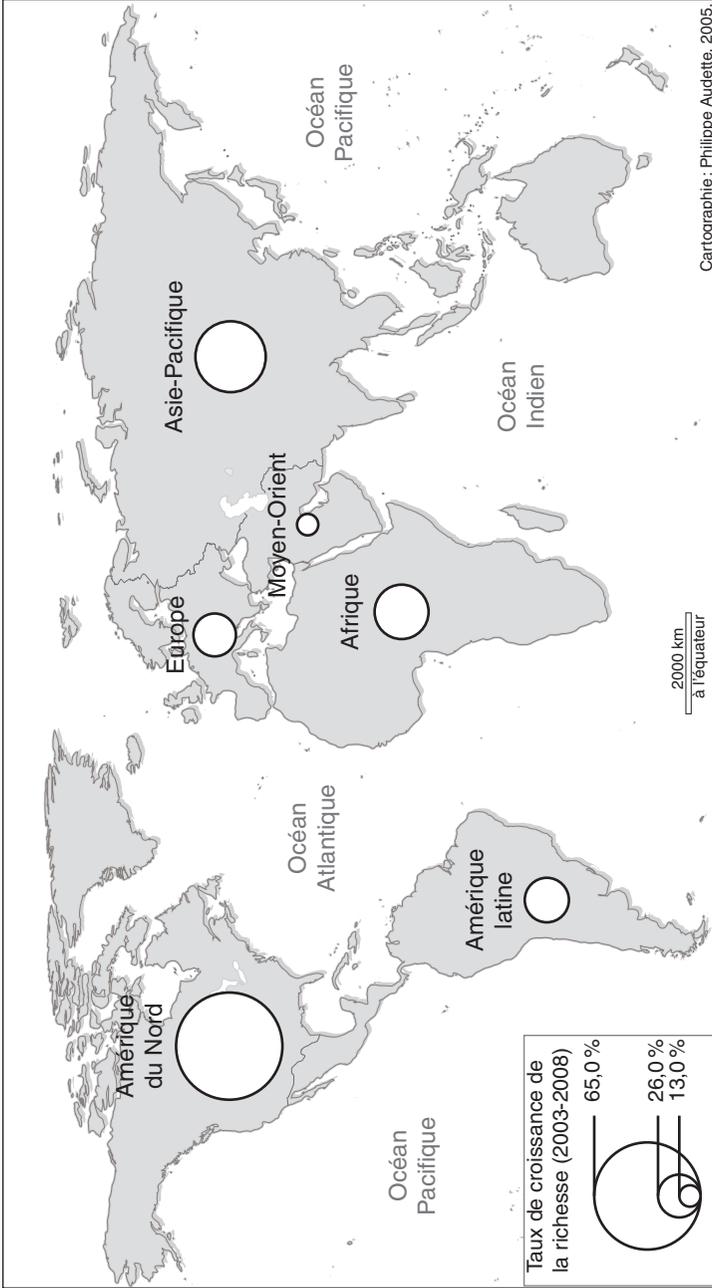
4.2. GÉOGRAPHIE PLANÉTAIRE DES MÉNAGES RENTIERS

Les ménages peuvent être classés selon le volume de patrimoine qui est confié aux sociétés de gestion de portefeuille. Le patrimoine inclut les actifs financiers assez liquides (actions, obligations, liquidités rémunérées, etc.) et une partie des biens immobiliers et autres actifs tangibles. Les sociétés distinguent les ménages ultrariches (plus de 30 millions de dollars), les ménages très riches (plus de 1 million de dollars), les ménages riches (plus de 100 000 dollars).

On analysera dans cette section l'évolution et la situation actuelle des ménages très riches (plus de 1 million de dollars). La période de globalisation financière a été particulièrement fructueuse pour ces classes rentières, puisque la croissance de leur patrimoine a été de 367% entre 1986 et 2000, soit une croissance annuelle moyenne de 9,7%. On peut comparer cette croissance annuelle de leur patrimoine financier à celle du PIB par habitant de la planète qui, à peu près sur la même période (1990-2002), n'a été que de 1,2% par an.

On remarque dans la figure 3.10 l'optimisme des cabinets, qui estiment que le patrimoine des ménages riches devrait croître de 41% entre 2003 et 2008, la croissance des patrimoines en Amérique du Nord et en Asie (essentiellement grâce à la Chine) étant supérieure à la moyenne.

FIGURE 3.10.
Taux de croissance de la richesse mondiale



En 2003, le nombre de ménages très riches dans le monde était estimé entre 6,7 millions et 7,7 millions, selon les données fournées par les sociétés de gestion de portefeuille. Leur patrimoine total s'élevait alors à 27 400 milliards de dollars. La distribution planétaire de ces ménages fait apparaître une forte polarisation (tableau 3.2). Les pays qui composent la « triade » (Amérique du Nord, Union européenne, Japon) dominant largement. L'Amérique du Nord (les États-Unis et le Canada) et l'Europe abritent, selon les estimations, entre 60 % et 70 % des ménages très riches¹⁰. La proportion de la richesse détenue dans ces régions correspond approximativement à leur part dans le PIB mondial. L'Asie abrite un peu plus de 20 % des ménages très riches. Bien que la Chine et l'Inde constituent des marchés prometteurs, le Japon comptait en 2003 plus de la moitié des ménages très riches de l'Asie. En somme, environ les trois quarts de la richesse mondiale des ménages dont le patrimoine confié en gestion dépasse un million de dollars sont détenus par les ménages qui vivent en Amérique du Nord, dans l'Union européenne et au Japon. Les pays d'Amérique du Nord, d'Europe et le Japon ne représentent qu'une petite partie de la population mondiale, mais ils accaparent le gros de la richesse.

La concentration de la richesse patrimoniale financière, au sein même des ménages qui confient leur fortune aux sociétés de gestion, atteint un degré élevé. Les ménages très riches, qui sont donc environ 7 millions, possèdent la moitié (27 400 milliards de dollars sur 55 300 milliards de dollars) de la richesse des portefeuilles d'actifs confiés en gestion par les 93 millions de ménages riches (plus de 100 000 dollars). Les ménages ultrariches, ceux dont la valeur nette d'actifs confiés en gestion est supérieure à 30 millions de dollars, ne représentaient qu'une petite fraction de cette population (70 000 ménages dans le monde en 2003). Les 567 milliardaires en dollars recensés par *Forbes* en 2003 possédaient une fortune estimée à 1 900 milliards de dollars.

Si les ménages fortunés représentent une petite partie de la population mondiale, ils détiennent pourtant une partie considérable du patrimoine financier de la planète. Les ménages riches (plus de 100 000 \$) représentent un peu moins de 8 % et les ménages très riches (plus de 1 million de dollars), moins de 1 % de l'ensemble des ménages de la planète. Cependant, en 2003, la première catégorie possédait près de la

10. Les données fournies par les sociétés de gestion de portefeuille sur le montant du patrimoine des ménages d'Amérique latine sont nettement divergentes. On peut déduire de la comparaison entre ces données qu'une partie importante des actifs qui sont comptabilisés en Amérique latine par certaines études le sont aux États-Unis dans d'autres (et correspondent sans doute à des « fuites de capitaux »).

moitié (46 %) et la seconde catégorie, un peu moins du quart (24 %) de l'encours mondial du capital financier, qui s'élevait à 118 000 milliards de dollars selon une étude publiée par McKinsey (2005).

4.3. UNE GESTION GLOBALISÉE DES ACTIFS DES RENTIERS

La gestion internationalisée des portefeuilles d'actifs financiers par les institutions financières (banques, fonds d'investissement, etc.) existait déjà lors de la période d'expansion de la fin du XIX^e siècle, mais elle concernait principalement la Grande-Bretagne et la France. Le capital détenu à l'étranger par la Grande-Bretagne représentait environ un tiers du capital total (à l'étranger + domestique) détenu par le pays (Pollard, 1985). On estime même que les deux tiers des capitaux levés sur le marché de Londres entre 1865 et 1912 ont été investis à l'étranger (empire ou pays indépendants) (Cain et Hopkins, 1987).

En France, pays connu pour son attachement à la propriété foncière et immobilière, les titres étrangers (actions, mais surtout obligations) comptaient tout de même au début du XX^e siècle pour respectivement 21 % et 37 % du portefeuille de valeurs mobilières des ménages français et parisiens (Daumard, 1993). Les institutions financières de l'Allemagne, l'autre grande puissance continentale, étaient en revanche peu tournées vers les placements extérieurs¹¹.

Par rapport à cette « première mondialisation », la gestion des portefeuilles au cours des deux dernières décennies s'est globalisée et s'est généralisée à quelques dizaines de pays. Cette mondialisation de la gestion emprunte deux canaux principaux.

D'une part, les sociétés de gestion de portefeuille situées dans les pays développés ont elles-mêmes diversifié les placements et augmenté le volume et la part de leurs actifs étrangers, grâce à la mobilité internationale des capitaux et à la porosité des différents types de marchés financiers. Les « préférences nationales » ou, dans le langage de la sociologie héritée de Bourdieu, les *habitus*, n'ont toutefois pas disparu. Le degré d'internationalisation des actifs confiés en gestion montre d'importantes différences selon les pays, comme on peut le vérifier dans le cas de l'épargne des ménages gérée par les institutions financières. La part des créances sur l'étranger représente en moyenne près du tiers du total de l'épargne pour les neuf pays européens de l'enquête (contre 8,5 % pour

11. Avant 1914, le rapport des revenus d'investissements extérieurs aux revenus du capital total n'a jamais dépassé 5 % pour ce pays.

les États-Unis), mais les différences demeurent encore sensibles entre les pays européens en dépit de l'unification monétaire (euro) et de l'intégration financière européenne croissante (figure 3.11).

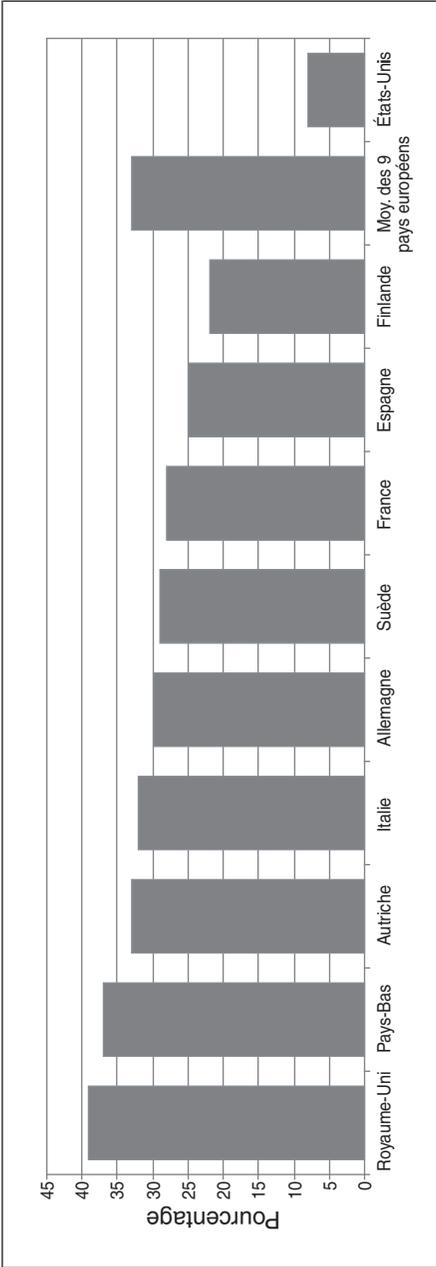
D'autre part, la globalisation de la gestion d'actifs par les sociétés de gestion de portefeuille passe par le recours croissant des ménages riches à des sociétés situées hors de leur pays d'origine et, si possible, dans des CFE. Ce second canal de la globalisation de la gestion connaît une vogue croissante encouragée par la déréglementation. Ici encore, les « préférences nationales » comptent. En fait, on observe une corrélation inverse entre le degré de développement économique de la région et la proportion des ménages qui privilégient la gestion extraterritoriale (figure 3.12).

Les ménages d'Amérique du Nord, des pays de l'Union européenne et du Japon confient une proportion moins importante de leur fortune à des sociétés situées dans les « paradis fiscaux ». Inversement, les ménages fortunés des pays du Sud privilégient les placements hors de leur pays d'origine, de même que la part de leur fortune détenue sous forme liquide (donc hors actions et obligations) est également plus importante que celle des ménages des pays du Nord. Cette surreprésentation des placements dans des « paradis fiscaux » est à mettre en relation avec le processus macroéconomique de fuites massives des capitaux présenté plus haut. Il faut ici rappeler que les principaux CFE sont situés dans les régions les plus développées. Les principaux CFE classés selon le montant des actifs gérés en 2003 étaient, en effet, la Suisse (1 780 milliards de dollars), les CFE britanniques (890 milliards de dollars), les Caraïbes (890 milliards de dollars), les CFE étasuniens (Miami et New York, 570 milliards de dollars), de même que Singapour et Hong-Kong (44 milliards de dollars). Les ménages rentiers des pays du Sud confortent ainsi le capital financier des pays développés.

CONCLUSION

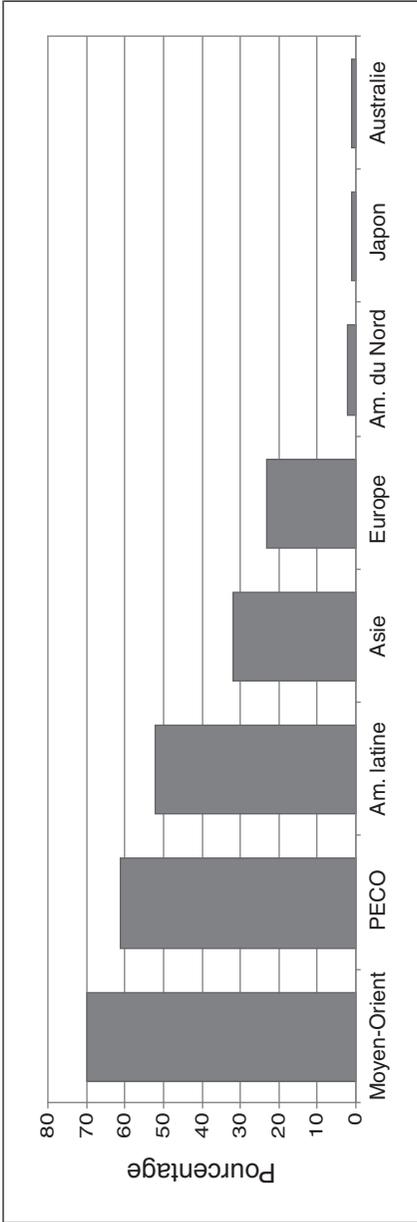
Depuis deux décennies, la globalisation financière a fortement accru les asymétries internationales. La domination des pays d'Amérique du Nord (États-Unis et Canada) et de l'Union européenne dans l'économie mondiale s'est renforcée ; elle repose pour une large part sur la dimension de leurs institutions financières et le contrôle exercé par leurs places financières sur les flux financiers mondiaux. Cette domination s'accompagne d'une concentration des ménages riches dans la zone transatlantique et au Japon. Les mesures de déréglementation qui étaient au centre des recommandations des institutions financières internationales (le « Consensus de Washington ») ont augmenté l'opacité et la difficulté de contrôle

FIGURE 3.11.
Part des créances sur le reste du monde dans le stock d'épargne des ménages (1999)



Source:: Boutillier *et al.*, 2002, p. 85-102.

FIGURE 3.12.
Part de la richesse des ménages placée dans des centres financiers extraterritoriaux



Source : BCG.

des flux financiers. La globalisation financière a également élargi les opportunités pour les classes sociales du Nord qui disposent d'un capital financier, ainsi que l'horizon de placement des ménages riches des pays du Sud. Elle a ainsi gonflé les effectifs des classes rentières de la planète. Les membres de l'« Internationale des rentiers » trouvent un commun intérêt (au sens propre et figuré) à la poursuite des politiques menées au niveau international et national en faveur de la globalisation financière. Cependant, la mondialisation financière ne signifie pas la fin du rôle des États dans la reproduction des rapports économiques et sociaux ; elle ne supprime donc pas les rivalités politiques qui sont parfois exacerbées par la concurrence économique. Unies pour la préservation de leur patrimoine, les bourgeoisies rentières financières de la planète demeurent néanmoins rivales et n'hésitent pas à faire appel à « leurs » gouvernements pour les défendre dans les négociations internationales et dans la concurrence planétaire. On trouve ici les limites à l'« universalisme » de l'Internationale des rentiers.

BIBLIOGRAPHIE

- BAIROCH, P. (2002). « Les principales composantes économiques de la mondialisation dans une perspective historique : mythes et réalités », *Économie appliquée*, vol. 55, n° 2, p. 39-76.
- BOUTILLIER, Michel, Agnès LABYE, Christine LAGOUTTE, Nathalie LÉVY et Auguste MPACKO PRISO (2002). « Le rôle grandissant au sein de l'intermédiation financière des assureurs comme des gestionnaires d'OPCVM et de fonds de pension accroît le risque encouru par les épargnants européens », *Économie et statistiques*, n° 354, p. 85-102.
- THE BOSTON CONSULTING GROUP (2004). *The Rich Return to Richer Returns*, novembre, <www.bcg.com/publications/files/GW_short_Nov_04.pdf> (consulté en septembre 2005).
- CAIN, P.J. et A.G. HOPKINS (1987). « Gentlemanly Capitalism and British Expansion Overseas : II. New Imperialism, 1850-1945 », *The Economic History Review*, vol. 40, n° 1, février, p. 1-26.
- COLLIER, P., A. HOEFFLER et C. PATILLO (2001). « Flight Capital as a Portfolio Choice », *The World Bank Economic Review*, vol. 15, n° 1, p. 55-80.
- DAUMARD, Adeline (1993). « La hiérarchie des biens et des positions », dans F. Braudel et E. Labrousse, *Histoire économique et sociale de la France*, Paris, Quadrige et Presses universitaires de France, p. 845-869.

- ECONOMIC COMMISSION FOR LATIN AMERICA (ECLAC) (2005). *Foreign Investment in Latin America and the Caribbean*, version préliminaire, Nations Unies, mars 2005.
- EPSTEIN, G. et D. POWER (2003). *Rentier Incomes and Financial Crises: An Empirical Examination of Trends and Cycles in Some OECD Countries*, Working Paper Series, PERI, Amherst, University of Massachusetts, <www.networkideas.org/feathm/apr2003/Gerald_Power.pdf> (consulté en septembre 2005).
- GALBRAITH, James K. et H. KUM (2002). *Inequality and Economic Growth: Data Comparisons and Econometric Tests*, UTIP Working Paper, n° 21, <utip.gov.utexas.edu/papers/utip_21rv.pdf> (consulté en septembre 2005).
- GENG, Xiao (2004). *People's Republic of China Round-Tripping FDI: Scale, Causes and Implications*, ADB Institute Discussion Paper, n° 7.
- HERMES, N., R. LENSINK et V. MURINDE (2002), *Flight Capital and Its Reversal for Development and Financing*, Discussion Papers n° 2002/99, WIDER, United Nations University, <www.wider.unu.edu/publications/dps/dps2002/dp2002-99.pdf> (consulté en septembre 2005).
- HOBSON, J.A. (1938). *Imperialism: A Study*, 3^e éd., Londres, Allen and Unwin.
- INTERNATIONAL MONETARY FUND (2004). *Global Financial Stability Report: Market Developments and Issues*, Washington, avril, <www.imf.org/External/Pubs/FT/GFSR/2004/01> (consulté en septembre 2005).
- KEYNES, J.M. (1966). *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris, Payot.
- KOZUL-WRIGHT, R. et P. RAYMENT (2004). *Globalization Reloaded: An UNCTAD Perspective*, UNCTAD, Discussion Papers, n° 167, janvier, <www.unctad.org/en/docs/osgdp20041_en.pdf> (consulté en septembre 2005).
- MCGUIRE, D. (2004). « Mutations du marché interbancaire londonien de l'eurodollar », dans Banque des règlements internationaux, *Rapport trimestriel BRI: Activité bancaire et financière internationale*, septembre 2004, p. 71-81, <www.bri.org/publ/qtrpdf/r_qt0409fre.pdf> (consulté en septembre 2005).
- McKINSEY & COMPANY (2005). *\$118 Trillion and Counting: Taking Stock of the World's Capital Markets*, McKinsey Global Institute, 5 février.
- MERRYL LYNCH et CAPGEMINI (2004). *World Wealth Report*, <www.ml.com/media/18252.pdf> (consulté en septembre 2005).

- OCAMPO J.A. (2005). «Globalization, Development and Democracy», *Items and Issues*, vol. 5, n° 3, p. 11-20.
- POLLARD, S. (1985) «Capital Exports, 1870-1914: Harmful or Beneficial?», *The Economic History Review*, vol. 38, n° 4, novembre, p. 489-514.
- SERFATI, Claude (2004). *Impérialisme et militarisme au XXI^e siècle*, Lausanne, Editions Page2.
- SERFATI, Claude (2005). «L'économie politique de la finance globale», dans Michèle Rioux (dir.), *Globalisation et pouvoir des entreprises*, Montréal, Athéna.
- TOUSSAINT, Éric (2004). «Dette extérieure et liberté de circulation des capitaux», site Internet du CADTM (Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde), 19 juin, <www.cadtm.org/article.php3?id_article=705> (consulté le 24 janvier 2005).

CHAPITRE



SPÉCULATION ET INSTABILITÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE

**Fanny Coulomb
et Jacques Fontanel**

Les flux du capital (flux monétaires et financiers, investissements directs à l'étranger, investissements de portefeuille et diverses transactions financières, notamment spéculatives) sont les premiers catalyseurs du capitalisme global. Le système monétaire international négocié à Bretton Woods en 1944 (le Gold Exchange Standard) était basé sur un système de changes fixes avec contrôle des capitaux, pour limiter l'instabilité et assurer l'indépendance de la politique monétaire. Les monnaies étaient convertibles à taux fixes par rapport au dollar, lui-même convertible en or. Ce système prendra fin en août 1971 avec la suspension de la convertibilité or du dollar, laquelle rendait les contrôles de capitaux inutiles : l'équilibre de la balance courante n'était plus le premier impératif, puisque désormais le taux de change variait en fonction de l'offre et de la demande de monnaie sur les marchés, entraînant (en

théorie) des ajustements automatiques¹. Le déficit courant américain (notamment dû au coût de la guerre du Vietnam) avait entraîné des sorties de dollars, lesquelles ont rapidement dépassé le montant garanti par le stock d'or alors détenu sur le territoire américain. En outre, l'essor de la finance mondiale *offshore* à partir de 1957, avec le développement du marché des eurodollars (c'est-à-dire des avoirs en dollars déposés dans des banques hors des États-Unis), a achevé de déstabiliser le système, en offrant des placements bien plus avantageux que les banques américaines soumises à de strictes réglementations (Moatti, 2003). Cette évolution a créé les conditions d'une spéculation sur la monnaie américaine, laquelle entraînera l'abandon du Gold Exchange Standard.

Le choc pétrolier de 1973 et le recyclage d'une grande partie des « pétrodollars » dans des prêts aux pays en développement (PED) ont créé les conditions de la « crise de la dette » dans ces pays, laquelle est révélée au début des années 1980, dans un contexte de resserrement des taux d'intérêt américains, lequel aggravait le fardeau de l'endettement. Pour Aglietta, Brender et Coudert (1990), le développement des investissements directs à l'étranger a d'abord été caractérisé par le transfert de surplus de capital des pays de l'OCDE vers les pays du tiers-monde par le canal de la Banque mondiale. Dans un premier temps, les pays du Nord s'enrichirent avec cette opération. Puis, avec la crise économique, les pays développés se sont à leur tour endettés et les pays du Sud ont alors très partiellement financé le développement économique du Nord. Les capitaux japonais se sont orientés sur les pays de l'OCDE, marginalisant ainsi les PED (qui ne reçoivent désormais que 2 % de ces flux, contre plus de 50 % à la fin des années 1970). Par ailleurs, pour financer leur déficit extérieur par l'attraction de l'épargne étrangère, les États-Unis ont organisé la libéralisation des marchés financiers, en permettant notamment l'achat de titres publics par des opérateurs étrangers. Ce mouvement s'est ensuite diffusé à d'autres systèmes financiers nationaux. Un processus de désintermédiation et de libéralisation des marchés financiers s'est engagé au niveau mondial, avec des décalages selon les pays. Au Japon, l'ouverture financière se fera en 1984, sous la pression des Américains, soucieux de voir le yen réévalué. En France, l'encadrement du crédit est progressivement démantelé à partir de 1984 et sera définitivement abandonné en 1987. Le marché monétaire est réformé en 1986 et s'ouvre à l'ensemble des investisseurs, avec une gamme diversifiée de titres et de nouveaux instruments de couverture du risque de taux d'intérêt (Ruimy, 2004). Des marchés dérivés sont créés (le MATIF en 1986 et le MONEP en 1987), qui

1. En 1976, les accords de la Jamaïque ont entériné l'existence d'un système de changes flottants au niveau mondial.

facilitent les opérations de couverture et de spéculation sur les titres, en augmentant la liquidité et la sécurité des contrats à terme. Ce sont surtout des capitaux étrangers qui vont s'investir sur la place de Paris, laquelle va rapidement se développer. Ainsi, fin 1992, en France, les non-résidents détenaient un tiers de la dette publique négociable française et, en 2000, 40 % de la capitalisation de la place de Paris était détenue par des agents étrangers. L'organisation de la libéralisation financière dans les PED se fera quant à elle sous la pression des institutions financières internationales, dans un contexte de crise de l'endettement.

Le mouvement de globalisation financière au cours des années 1980 découle du respect par la plupart des gouvernements de la « règle des 3D » : désintermédiation, décloisonnement et déréglementation.

- La **déréglementation** conduit à la suppression progressive des règlements et des contrôles en matière de fixation des prix des services bancaires, avec l'abolition du contrôle des changes, la libéralisation des taux d'intérêt à long terme, la création de nombreux produits financiers et le développement des marchés dits dérivés, malgré les risques que leur gestion comporte.
- La **désintermédiation** constitue un recours direct des opérateurs aux marchés financiers, sans passer par les intermédiaires financiers et bancaires. Elle suppose la titrisation (*securisation*), notamment par le canal des bons du Trésor ou des obligations d'État. Engagée par la société Merrill Lynch en 1977, elle a conduit à la disparition progressive de la frontière entre le liquide et le moins liquide.
- Le **décloisonnement** des marchés nationaux est la suppression des frontières entre des marchés séparés régionalement, nationalement, ainsi qu'entre les titres à court, moyen et long termes ou sur le marché des changes. L'investissement financier implique dorénavant la recherche du rendement maximum pour le détenteur de titres, quelles que soient les nécessités du fonctionnement de l'entreprise. Il conduit à la progressive indifférenciation entre le long et le court termes, à l'effondrement de la barrière du marché des changes et des marchés financiers, et à l'ouverture de la bourse et du marché des créances des États et des grandes firmes aux opérateurs étrangers.

Selon la théorie libérale, la globalisation financière doit permettre une meilleure répartition du capital dans l'économie mondiale, la réduction des risques par la diversification des portefeuilles financiers, mais aussi l'autonomisation des actions gouvernementales par rapport aux débats électoraux. Elle répond aussi à la demande croissante des firmes multinationales et financières, en quête de moyens de financement plus larges.

En l'espace d'une vingtaine d'années, le paysage monétaire et financier mondial s'est ainsi complètement transformé, avec l'essor de la finance directe et internationale. La spéculation joue plus que jamais un rôle important sur les marchés financiers. Or, si la théorie libérale met en avant ses effets stabilisateurs, d'autres économistes insistent au contraire sur le risque de crise financière notamment généré par le développement des mouvements de capitaux spéculatifs à court terme. La globalisation financière est de fait un sujet de controverses entre les partisans et les opposants à l'interventionnisme en matière monétaire et financière. Nous essaierons de faire le point sur quelques débats actuels dans ce domaine. Après avoir présenté quelques aspects de la mondialisation financière contemporaine (1), nous aborderons le thème des crises financières dans les pays émergents (2), celui du lien entre crises financières et innovations (3), ainsi que les principales critiques et propositions de réforme du système financier international (4).

1. ESSOR ET LIMITES DE LA MONDIALISATION FINANCIÈRE

Si la sphère financière mondiale est en continuelle expansion, dans un mouvement de globalisation, il faut néanmoins relativiser l'importance de la libéralisation financière au regard des faits empiriques.

1.1. L'ESSOR DE LA FINANCE MONDIALE

Les fusions et acquisitions dans le domaine bancaire se sont considérablement développées depuis les années 1980². Les dix premières banques américaines concentrent aujourd'hui plus de 40 % des actifs bancaires. Un autre aspect de la mondialisation financière est la montée en puissance des fonds de pension, qui collectent les fonds des employeurs et employés d'une société pour leur retraite et qui sont dirigés par les représentants de l'entreprise. Ils offrent soit des « bénéfices définis », avec des pensions définies à l'avance et un risque collectivisé, soit des « contributions définies », avec des pensions dépendant des résultats immédiats. Pour valoriser les actifs, une stratégie de gestion des fonds est mise en place (avec application du *benchmark*, ou test de performance). Les fonds de pension délèguent souvent leur gestion à d'autres fonds. En 1999, le fonds de pension Unilever a poursuivi Mercury Asset Management pour

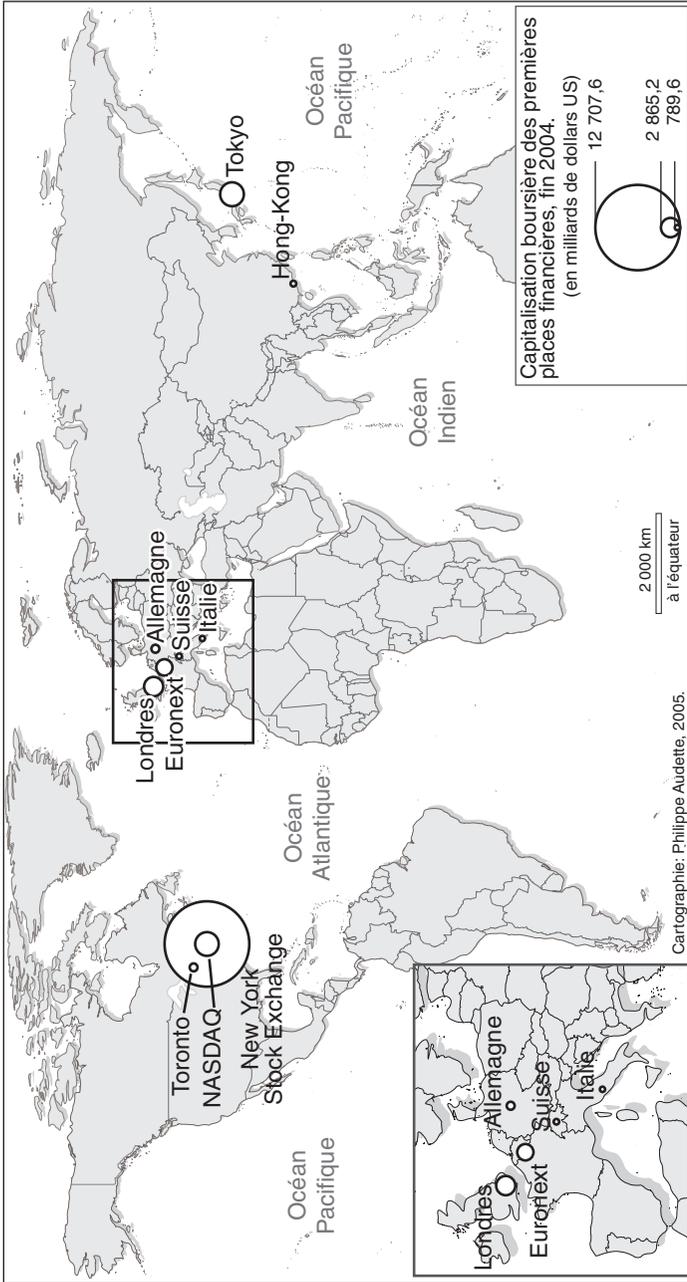
2. On est passé de plus de 14 000 banques en 1980 à 11 500 en 1992 et à 9 000 en 1998.

mauvaise gestion de son portefeuille (avec une performance inférieure à 8 % par rapport à l'indice de référence). Les placements se font sur les *mutual funds* (ou fonds communs de placement, sorte de SICAV), les *pension funds* (fonds de pension à plus long terme, dont on attend une valorisation régulière) et les *hedge funds* (fonds d'arbitrage qui recherchent la performance la plus élevée). Les fonds d'investissement américains ont investi dans les pays émergents ou en Europe, notamment sur les produits dérivés (dont nous reparlerons plus loin). On distingue plusieurs types d'investisseurs institutionnels (surnommés « zinzins »), comme les fonds macro (Georges Soros, LTCM ou Jaguar), qui exercent un rôle de centrale de réassurance pour l'ensemble des marchés, les fonds d'arbitrage obligataires, qui jouent sur les écarts de taux entre dettes de maturité différente ; les fonds d'arbitrage en fusions-acquisitions, qui gèrent la correction des écarts de prix entre les titres du prédateur et la cible ; les fonds d'options, très risqués, gérés à partir de l'information fournie par des modèles mathématiques puissants.

Les règles de gestion des fonds d'investissement sont fondées sur l'exigence de la meilleure rentabilité possible. Il y a une séparation entre l'actionnaire, le possesseur du capital financier et les entreprises.

La libéralisation financière réalisée dans la plupart des pays du monde a accéléré la mobilité géographique des capitaux et accru la substituabilité entre les instruments financiers. Les investissements directs à l'étranger sont passés de 14 milliards de dollars en 1973 à plus de 350 milliards de dollars en 1998. Les transactions internationales sur actions et obligations ont été multipliées par cent en moins de vingt ans. Elles représentent plus du tiers de la capitalisation boursière de Paris, la rendant ainsi très dépendante de Wall Street (figure 4.1). Les transferts, qui allaient auparavant des pays développés vers les pays en développement, suivent désormais une logique Nord-Nord. Les investisseurs institutionnels, les banques, les firmes multinationales et les États préfèrent dorénavant s'endetter ou placer sur le marché des titres, une technique plus souple et moins coûteuse grâce à la suppression du coût de l'intermédiation. La moitié des 8 000 milliards de dollars des fonds de retraite par capitalisation concerne les États-Unis ; les organismes de placements collectifs (ou *mutual funds*) représentent 3 000 milliards de dollars dont 70 % pour les États-Unis ; enfin, les *hedge funds* ou fonds spéculatifs, moins importants en valeur, pèsent terriblement sur les marchés. Par ailleurs, les marchés financiers émergents se développent rapidement ; leur capitalisation boursière est passée de 2,5 % en 1983 à plus de 10 % en 1995.

FIGURE 4.1.
Principales places boursières dans le monde



Note 1 : Euronext est né de la fusion des bourses d'Amsterdam, Bruxelles et Paris.
Note 2 : La Fédération internationale des bourses (World Federation of Exchanges) représente 97 % de la capitalisation boursière mondiale.

Le phénomène d'internationalisation de la finance est donc incontestable: il n'est cependant sans doute pas aussi important qu'on ne le suppose généralement. En effet, plus de la moitié des capitaux en circulation est investie en obligations d'État. Les plus grandes sociétés d'investissement et de portefeuille américaines, (comme Fidelity, Bankers Trust ou Wells Fargo), qui gèrent plus de 1 500 milliards de dollars, n'en investissent que 10 % à l'étranger.

1.2. UNE MONDIALISATION FINANCIÈRE INACHEVÉE

En dépit de l'incontestable essor de la mobilité du capital, il faut nuancer l'importance actuelle de la libéralisation financière. Les études montrent en effet qu'il y avait plus de mobilité du capital à long terme sur une base nette à la fin du XIX^e siècle que maintenant; cependant, si on utilise les chiffres en valeur absolue, en relation avec la taille des économies nationales et mondiale, les résultats sont différents (Epstein, 1996). De fait, le degré de diversification internationale des investissements est étonnamment faible: 6 % de moyenne pour les capitaux américains, 2 % (mais en forte augmentation) pour les investisseurs japonais, 18 % pour les Britanniques, par rapport à leurs avoirs correspondants (*stock-market wealth*). À la suite de l'analyse de Feldstein et Horioka (1980), plusieurs études ont montré que l'investissement dépend encore de l'épargne nationale, même si la corrélation est en diminution (mais encore fortement significative) pour les États-Unis et le Japon.

De plus, compte tenu du potentiel égalisateur des nouvelles technologies de l'information, le taux de rendement des actifs financiers devrait être égal d'un pays à l'autre. Or, si cette évolution a pu être vérifiée pour les actifs à court terme, elle n'a été confirmée ni pour les actifs à long terme, ni pour les investissements directs à l'étranger. En outre, selon Zevin (1992), le degré d'intégration des marchés du capital à court terme n'est pas plus grand aujourd'hui qu'au début du XX^e siècle. De même, l'égalisation des taux de profit entre les pays, laquelle aurait pu être accélérée par la réduction des coûts de transaction et des barrières internationales, n'est pas (encore?) une réalité, comme le montre une étude d'Epstein (1996) sur le taux de profit des entreprises américaines à l'étranger. Ces divergences s'expliquent notamment par la prise en compte du risque, comme en Russie. L'explosion des transactions financières internationales n'a donc pas conduit à des transferts de ressources à long terme d'une économie à une autre.

Sur le marché financier, un prêteur donne de l'argent en espérant être remboursé dans l'avenir. Ce sont les États qui entretiennent la confiance des prêteurs par les mesures de sûreté (*securities*) qu'ils mettent en place. Mais celles-ci sont plus floues au niveau international. De fait, les coûts du crédit international sont aujourd'hui aussi élevés qu'au début du XX^e siècle. Les coûts de transaction ont décliné avec l'abaissement des barrières, mais les coûts d'application de la loi (*enforcement costs*) ne l'ont pas été. Certains pays doivent faire face au rationnement du crédit, car il y a de plus en plus d'emprunteurs et de prêteurs réticents. Ainsi, si l'ouverture des capitaux financiers a accéléré le développement de la sphère financière mondiale, celle-ci, en termes relatifs, rejoint seulement aujourd'hui les niveaux de la fin du XX^e siècle. Le tableau 4.1 montre les spécificités des systèmes financiers nationaux, témoignant de l'absence d'homogénéité du système financier international.

TABLEAU 4.1.
Comparaison des systèmes financiers nationaux

Caractéristiques	États-Unis	Japon	Allemagne
Règles	Spécialisation des banques et des titres	Groupes de banques centralisées	Banque universelle
Priorités	Rendement des actions	Appréciation du capital	Appréciation du capital
Prise de risque	Court terme	Long terme	Moyen terme
Direction	Actionnaires	Managers	Banquiers
Information	Pluraliste, conduite par les marchés des actions	Communication de groupe élevée	Mélangée, centrée sur la banque
Règles de l'investissement	Rendements trimestriels	Essor des nouvelles technologies	Recherche de la croissance des ventes
Effets sociaux	Encouragement aux acquisitions conglomerales	Encouragement à la diversification technologique	Encouragement aux investissements existants

Source : D'après MacMillan, 1996.

Pour finir, il est important de noter que la libéralisation est demeurée limitée au niveau des marchés des changes. L'un des objectifs de la libéralisation financière était de garantir le rééquilibrage automatique des balances des paiements courants, par le jeu de l'offre et de la demande sur le marché des changes ; dans cette perspective, les taux de change des monnaies n'auraient été amenés à fluctuer que faiblement, ce qui aurait fortement diminué l'intérêt d'une spéculation sur les devises. Mais dans la réalité, la spéculation sur les marchés des changes demeure élevée et les variations du change ne vont pas nécessairement dans le sens

du rééquilibrage des balances des paiements (Moatti, 2003). Cette instabilité monétaire étant particulièrement importante pour les économies fortement ouvertes sur l'extérieur, la plupart des pays émergents ont aujourd'hui renoncé aux changes flottants (et adopté des parités fixes ou semi-fixes), même si le choix des changes contrôlés est lui aussi risqué, comme en témoignent de nombreuses crises de change depuis le milieu des années 1990, notamment en Argentine en 2001.

2. SPÉCULATION ET CRISES FINANCIÈRES DANS LES PAYS ÉMERGENTS

Au cours des années 1980, dans un contexte de crise de l'endettement et encouragés par les institutions financières internationales, les pays en développement ont ouvert leurs marchés financiers et déréglementé les flux de capitaux, pour trouver de nouveaux moyens de financement. La transformation des dettes bancaires en titres négociables (titrisation) a induit un relatif désengagement des banques (qui continuent néanmoins à acheter des obligations émises par ces pays) et entraîné l'entrée de nouveaux investisseurs sur les marchés émergents. Mais cette évolution a induit de nouvelles fragilités, générées par la volatilité des capitaux étrangers investis dans ces marchés. La théorie du chaos s'applique aux marchés financiers, en l'absence d'une autorité centrale de dernier ressort. « [L']engouement des investisseurs américains pour les valeurs des pays émergents a un revers : en cas de retournement à Wall Street, les gestionnaires liquident d'abord les lignes exotiques, perçues comme les plus risquées. Un battement d'ailes de papillon à Wall Street se transforme en tremblement de terre à Djakarta » (Cohen, 2001, p. 131). Plusieurs crises financières ont ainsi mis en évidence l'instabilité du système financier mondial, notamment les crises mexicaine et asiatique.

2.1. LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES AMÉRICAINES ET LA CRISE FINANCIÈRE MEXICAINE DE 1994

La crise mexicaine (1994) témoigne de la rapidité avec laquelle les marchés peuvent réagir à une information. Elle a pour origine une ambiguë politique publique de financement de programmes d'investissement qui dépassaient largement l'épargne nationale. La crise est née d'une brusque perte de confiance des investisseurs et a généré des faillites et des échecs retentissants. Les caisses d'épargne américaines ont alors été mises en difficulté, du fait des obligations pourries (*junk bonds*)

qu'elles détenaient ; elles n'ont pu se sortir de ce mauvais pas qu'avec l'aide de l'État. Avec la dérégulation des années 1980, les caisses étaient entrées dans une logique de concurrence sur les taux et leur activité s'était transformée progressivement, avec des investissements de plus en plus risqués, notamment dans les pays émergents. Pour éviter la perte de confiance des opérateurs financiers, le contribuable américain a dû rembourser plusieurs centaines de milliards de dollars, limitant ainsi les pertes pour les dirigeants. Ce cas pose la question de l'« aléa moral » : les opérateurs ont pris des décisions financières hasardeuses avec la certitude que les pouvoirs publics leur viendraient en aide en cas de crise.

Les pertes liées à la crise financière ont en revanche été élevées pour la population mexicaine. Après la crise, l'inflation a été de 60 %, le chômage a considérablement augmenté et treize ans de croissance du niveau de vie ont été sacrifiés pour introduire des réformes du marché (selon les règles et politiques dictées par le FMI et la Banque mondiale). Les accords passés pour éviter l'effondrement du système ont été très durs pour le Mexique. Ainsi, les États-Unis contrôlent dorénavant les revenus du pétrole mexicain sur un compte du Federal Reserve Board et, en échange, ils garantissent les avoirs des non-ressortissants mexicains. Or, avant la crise, les indicateurs économiques du Mexique ne s'étaient pas aussi gravement détériorés que ceux de nombre d'autres pays.

2.2. LA SPÉCULATION EN ASIE DU SUD-EST ET LA CRISE FINANCIÈRE DE 1997

La crise asiatique est exemplaire de l'instabilité financière mondiale. Malgré la concentration des financements internationaux dans les pays développés, les pays émergents d'Asie ont appris progressivement le fonctionnement de l'endettement, avant de recevoir de plein fouet un « retour de bâton ». Ils ont ainsi perdu plus de 100 milliards de dollars au second semestre 1997 avec l'apparition de la crise asiatique. Les PME, laissées sans aide, ont été en majorité mises en faillite et le chômage s'est développé (300 000 chômeurs de plus en Malaisie, 1 million en Indonésie, 1,5 million en Corée du Sud, surtout des jeunes et des femmes). Si la supériorité du modèle économique asiatique avait été mise en avant pour expliquer la réussite des pays, du jour au lendemain les opérateurs ont adopté le point de vue inverse, insistant sur l'endettement, l'instabilité chronique et la corruption des dirigeants. Or l'ex-futur pôle de développement économique du monde ne possédait ni les institutions, ni les procédures de régulation nécessaires pour éviter les problèmes liés à la

spéculation. Les pays d'Asie ont dû payer pour les erreurs de prévision et d'analyse du FMI et des opérateurs financiers, comme cela avait déjà été le cas précédemment pour le Mexique.

Selon S. Fisher (1998), économiste du FMI, l'ampleur des déficits courants de la balance des paiements, l'endettement intérieur croissant en devises, la perte de compétitivité des exportations, la formation de bulles spéculatives sur les marchés boursiers, le laxisme des régimes prudentiels et les risques de change excessifs des entreprises étaient autant de problèmes annonciateurs de la crise financière de la Thaïlande. Il faut y ajouter un manque de transparence sur les liens entre le gouvernement, les entreprises et les banques, qui n'a pas permis de contrecarrer efficacement la crise lorsque celle-ci s'est déclarée. Ensuite, l'effet de propagation était inéluctable, compte tenu de situations économiques comparables entre les pays asiatiques. J. Stiglitz (2002), conseiller de la Banque mondiale, considère quant à lui que cette crise remet en cause l'hypothèse libérale selon laquelle la globalisation financière favorise la croissance économique. P. Krugman a mis en avant le fait que cette crise ne résultait pas de déséquilibres macroéconomiques majeurs mais d'une bulle spéculative, générée par une supervision financière inadaptée et les capitaux étrangers spéculatifs. Les prêts trop risqués, la garantie discutable de ceux-ci par l'État, des conditions particulières d'expression de l'aléa moral ont conduit à une surévaluation des actifs, soutenue par un processus circulaire conduisant à sous-évaluer les risques. La libre circulation des capitaux constituait en fait un risque excessif pour une petite économie.

2.3. LES RISQUES DE LA FINANCE DIRECTE POUR LES PAYS ÉMERGENTS

Les économistes insistent donc sur le rôle de la globalisation financière et de la volatilité des capitaux dans la crise asiatique. Pendant la crise asiatique, la Thaïlande a vu 18% de son PIB sortir de son économie sous forme d'actifs financiers ; entre 1992 et 1994, le Venezuela avait subi des fuites de capitaux représentant 10% de son PIB. L'aide du FMI permet surtout le renflouement des banques internationales, par l'approvisionnement en dollars des firmes qui avaient emprunté. Mais elle implique une perte de souveraineté économique pour les pays, par l'application de la conditionnalité, qui oblige à des réformes, notamment la libéralisation du capital, laquelle est à l'origine d'autres crises financières (Stiglitz, 2002). Au moment de la crise asiatique, le FMI a mal diagnostiqué le problème, en le traitant comme celui de l'Amérique latine, avec une politique d'austérité « à la Hoover », budgétaire et monétaire, assortie d'une

hausse des taux d'intérêt. Pourtant laudateur du marché, le FMI a cherché à maintenir le taux de change fixe, ce qui est contradictoire. Sa politique était avant tout favorable aux spéculateurs.

Nous pourrions évoquer ici beaucoup d'autres crises financières dans les pays en développement qui sont un résultat direct de la globalisation financière. Ainsi, la crise russe de 1998 résulte en partie des comportements risqués des investisseurs occidentaux dans ces pays, alors même que la situation financière de la Russie était gravement compromise. L'absence de mise en garde de la part du FMI peut d'ailleurs susciter des interrogations. La finance internationale a ainsi à la fois favorisé et affaibli la croissance des pays émergents, d'autant que son essor a correspondu à une stagnation de l'aide publique au développement³. Certes, les flux privés de capitaux vers le Sud se sont développés, principalement sous forme de titres et d'investissements directs, au détriment des crédits bancaires (Pollin, 2002). Cependant les flux financiers évoluent principalement entre pays industrialisés. Ainsi, alors qu'ils subissent directement les conséquences de l'instabilité financière internationale, les pays émergents n'en reçoivent qu'une faible part de bénéfice. L'efficacité de la finance directe pour le financement du développement reste discutable.

3. INNOVATIONS FINANCIÈRES, INNOVATIONS PRODUCTIVES ET SPÉCULATION

Les innovations financières développées au cours des vingt dernières années, notamment sur les marchés dérivés, ont contribué à accroître l'instabilité financière internationale. Mais les innovations survenues dans la sphère productive peuvent également exercer un effet déstabilisateur, en générant des bulles spéculatives, comme en témoigne l'exemple récent du krach Internet.

3.1. PRODUITS DÉRIVÉS ET INSTABILITÉ FINANCIÈRE

L'un des arguments en faveur de la désintermédiation a été qu'elle permettrait une meilleure répartition des risques liés aux dettes négociables, en faisant intervenir plusieurs investisseurs et non plus seulement les banques. Mais dans la réalité, les risques pris par le système

3. Depuis vingt ans, celle-ci ne dépasse pas 0,2 à 0,3% du PIB des pays développés, ce qui constitue en fait une régression, car les besoins humanitaires se sont accrus. L'aide publique au développement a perdu de son intérêt stratégique depuis la fin de la guerre froide.

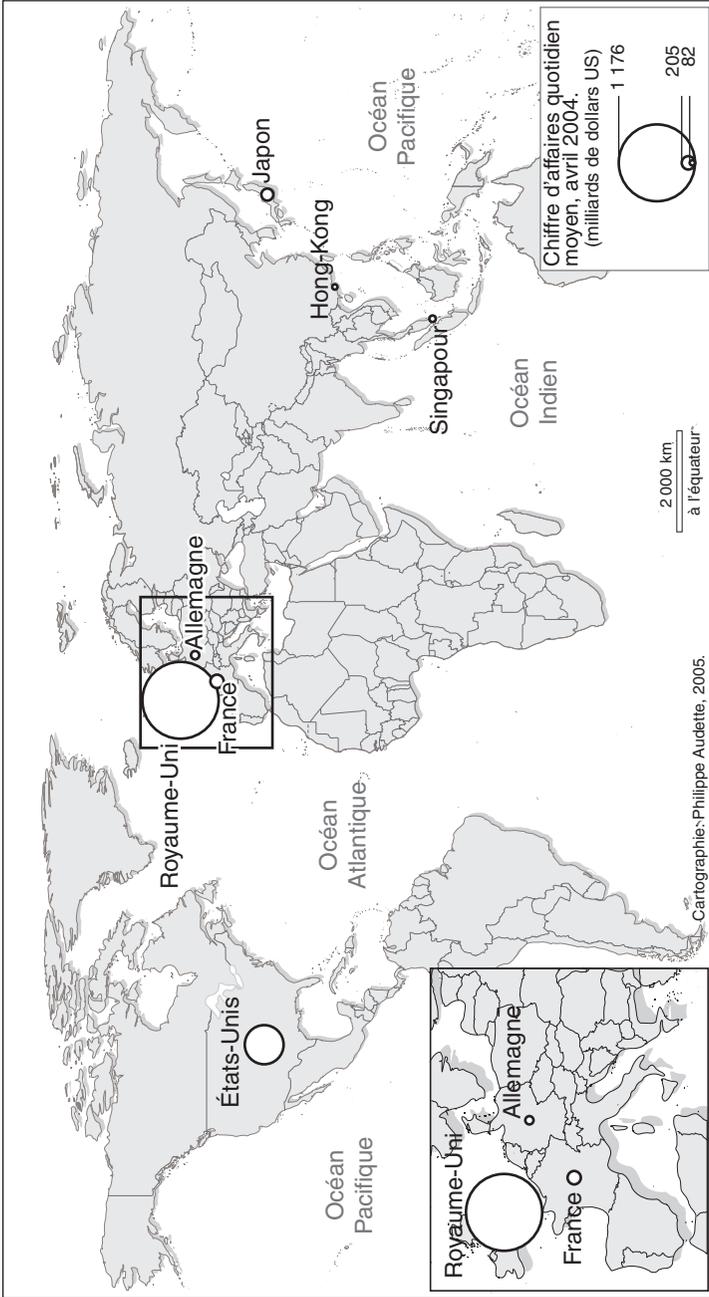
bancaire ont favorisé certaines crises financières, comme en Asie en 1997. De plus, d'autres investisseurs peuvent également exercer un effet déstabilisateur, notamment les fonds d'investissement. L'essor des produits dérivés a entraîné la multiplication d'institutions vulnérables aux crises, comme les *hedge funds*.

Les contrats à terme échangés sur les marchés dérivés portent sur l'achat ou la vente, à un prix et à une date fixés, d'une quantité déterminée d'actifs dits sous-jacents issus des marchés au comptant (actions, indices, matières premières, etc.)⁴. Ils permettent ainsi des opérations de couverture (par exemple contre des variations de changes pour des transactions commerciales). Mais ils encouragent également la spéculation, du fait de l'« effet de levier » : une mise de fonds initiale faible peut générer des gains beaucoup plus importants que sur les marchés au comptant. Les risques sur les marchés dérivés sont parallèlement beaucoup plus élevés que sur ceux au comptant.

En France, les marchés dérivés s'organisent autour du MATIF (marché à terme international de France) et du MONEP (marché des options négociables de Paris)⁵. Les produits de ces marchés dérivés sont cependant concurrencés par l'essor des *warrants* (contrats de type options mais non standardisés) émis par les banques, qui se négocient comme des actions. De plus, depuis 1998 d'autres marchés dérivés ont été créés, et notamment l'Eurex (marché germano-suisse). Mais ce sont les marchés de gré à gré, dits OTC (*over-the-counter*), qui représentent aujourd'hui l'immense majorité des contrats sur produits dérivés. Plusieurs milliers de produits différents y sont proposés⁶. Ces marchés de gré à gré demeurent aujourd'hui très opaques et peu sûrs, notamment du fait de l'absence d'une chambre de compensation commune et de leur complexité (il est ainsi parfois difficile de savoir qui prend finalement le risque) (Chavagneux, 2003). Or les opérations tendent à se concentrer entre les mains d'un petit

4. Deux types de contrats à terme s'échangent sur les marchés dérivés : les contrats à terme fermes (*futures*) (engagement ferme d'achat [*call*] ou de vente [*put*] de l'actif sous-jacent) et les options (dans ce cas, l'acheteur obtient du vendeur, moyennant le paiement d'une prime [*premium*], le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre l'actif sous-jacent).
5. Leur avantage est de permettre la standardisation des contrats et la concentration des transactions, de même que l'existence d'une garantie pour les intervenants, sous la forme d'une chambre de compensation, LCH Clearnet (filiale du groupe Euronext NV). Celle-ci supprime le risque de défaut de paiement mais exige en contrepartie des dépôts de garantie : les investisseurs doivent disposer des garanties nécessaires au débouclage de leur position dans le cas d'une évolution défavorable.
6. Des produits aux sous-jacents « exotiques » (électricité, gaz naturel, indice CAC40) ; des *swaps* (échange de dettes libellées dans deux devises différentes ou des flux financiers à taux fixes contre d'autres à taux variable) ; des « dérivés de crédit » (permettant de transférer les risques liés à un crédit), etc.

FIGURE 4.2.
Activités des marchés



Note : le total mondial est de 3 089 milliards de dollars US et les données des sept pays illustrés sur la carte représentent 80 % des transactions sur les marchés dérivés dans le monde.

nombre d'acteurs, faisant peser le risque de défaillances en chaîne, d'autant que les banques demeurent au cœur de la finance mondiale, par les prêts qu'elles accordent aux spéculateurs.

Henri Bourguinat (1995) considère ainsi que les marchés dérivés sont très dangereux, pour trois raisons principales :

- l'« effet domino », c'est-à-dire le risque d'effondrement du système financier par la simple défaillance d'un grand opérateur, comme il a été vu précédemment ;
- le risque rétroactif : le gonflement des opérations sur les marchés dérivés assèche le marché des titres réels ;
- le risque systémique, qui est l'addition des deux précédents et peut conduire à une crise financière généralisée par dysfonctionnements cumulatifs⁷. L'effet de panique peut avoir un effet dévastateur, d'autant plus que les réserves de change des grands pays industrialisés sont deux fois moins importantes que le montant quotidien des transactions sur le marché des changes.

Une illustration du risque de crise financière associé aux produits dérivés est celui de la faillite du fonds d'arbitrage américain LTCM. Cette société, en pointe de l'innovation, qui avait valu à ses deux principaux conseillers le prix Nobel d'économie, avait mis en place un partenariat limité d'arbitrage, ne répondant à aucun ratio prudentiel, sans risque a priori, avec un fort effet de levier. Avec une base de capital de 4,7 milliards de dollars, elle a pu prendre position sur des valeurs représentant plus de 1 300 milliards de dollars, les banques leur prêtant sans couverture particulière. Avec la course à la liquidité et le nécessaire dénouement des positions, la faillite devenait incontournable. La Fed, pour éviter une crise majeure de liquidité et l'effondrement des bourses mondiales, a dû recapitaliser le fonds et abaisser ses taux, jouant le rôle de garantie de dernier ressort. La mise en place du dénouement des positions d'arbitrage souleva de nombreux soubresauts financiers, provoquant une grande

7. D'abord, il y a le déclenchement de la crise par la spéculation, amplifiée par les nouveaux instruments financiers, puis la propagation de l'onde de choc à l'ensemble du système, par « effets de contagion » du fait de l'interconnexion de toutes les places financières. Les engagements des banques sur les marchés dérivés figurent hors bilan et représentent souvent cinq ou six fois le montant des capitaux propres. Enfin, la concentration des opérations dérivées accroît considérablement le risque global. En 2000, les banques américaines contrôlaient 90 % du marché des produits dérivés aux États-Unis ; cette concentration reste trop importante, car elle laisse planer une menace de crise financière au cas où, même avec l'aide probable du FED, une des sept grandes banques américaines viendrait à faire faillite.

volatilité des monnaies et des titres d'État. Il faut noter que les responsables du Fonds n'ont pas été sanctionnés ; l'aléa moral peut, de nouveau, être constaté.

3.2. INNOVATIONS MAJEURES ET BULLES SPÉCULATIVES

Au cours de l'histoire du capitalisme, plusieurs bulles spéculatives se sont formées à la suite d'innovations technologiques importantes. L'évolution des cours boursiers est alors déconnectée de l'économie réelle ; la valeur financière de l'entreprise devient supérieure à la valeur actualisée de ses profits futurs.

L'un des exemples en est la *railway mania* en Grande-Bretagne de 1844 à 1846, avec la formation d'une bulle sur les titres de chemins de fer, qui explosa en 1848. Beaucoup plus récemment, une bulle spéculative dans le secteur de la « nouvelle économie », et surtout des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des biotechnologies, s'est formée dans la seconde moitié des années 1990. L'indice NASDAQ qui, aux États-Unis, cote les valeurs dites technologiques, a été multiplié par cinq entre 1998 et 2000 (Plihon, 2003). En France, l'indice du nouveau marché, qui recense les valeurs de la nouvelle économie, a été multiplié par cinq entre octobre 1999 et mars 2000. Dans le même temps, tous les secteurs ont été touchés, mais dans une moindre mesure, par un mouvement de hausse.

Les nouveaux secteurs sont particulièrement vulnérables aux crises financières, dans la mesure où l'évaluation de la valeur d'une entreprise est entachée d'incertitude, surtout quand, comme dans le cas des technologies de l'information et de la communication, le « capital intangible » est central. La hausse des cours des entreprises de la nouvelle économie dans la seconde moitié des années 1990 a bénéficié d'un contexte particulièrement favorable aux États-Unis, avec l'essor de la demande pour les TIC, une forte croissance économique et la baisse des taux d'intérêt. Dans ce contexte, les *start-up* financées par le capital-risque ont proliféré. Mais en l'absence d'évaluations précises, le mimétisme des investisseurs les a conduits à surévaluer les titres des entreprises de la « nouvelle économie ». Le phénomène était d'autant plus difficile à maîtriser qu'il existe toujours un décalage entre l'atteinte du seuil de saturation de la demande et la réaction des entreprises en termes d'investissements. C'est le ralentissement de l'économie américaine début 2000 qui a entraîné l'éclatement de la bulle spéculative. La confiance des investisseurs dans la nouvelle économie va rapidement s'éroder, d'autant que les bénéfices tardaient à apparaître.

Avec l'*e-krach*, l'indice NASDAQ a chuté de 57 % de mars 2000 à mars 2001. L'indice du nouveau marché français a été divisé par 14 de mars 2000 à décembre 2002. De mars 2000 à mars 2003, l'indice français CAC 40 a perdu 60 % de sa valeur.

Si l'on se réfère aux calculs des économistes, la chute des valeurs américaines de la nouvelle et de l'ancienne économie a coûté, en une année, environ 4 200 milliards de dollars. Un tel montant équivaut à 42 % du PIB américain et à 12 % du patrimoine des ménages américains. Il est supérieur au PIB japonais et représente quatre fois le PIB français. Le monde boursier américain n'avait jamais connu un effondrement des cours d'une telle ampleur depuis la dépression de 1929. Le *e-krach* n'a pas épargné les pays européens. La capitalisation boursière des sociétés Internet européennes a chuté, en moyenne, de 57,5 % en l'an 2000 (Plihon, 2003, p. 3).

L'exemple du krach de la nouvelle économie en 2000-2001 montre qu'il existe un décalage entre le temps de la sphère productive et celui des marchés financiers. Alors que ces derniers exigent une rentabilité à court terme pour leurs investissements, les entreprises ont besoin pour innover d'investissements de long terme, car les gains générés par les innovations sont souvent longs à apparaître (notamment en termes de productivité).

4. LES RISQUES ASSOCIÉS À LA GLOBALISATION FINANCIÈRE

Dans un contexte marqué par la multiplication des crises financières depuis les années 1980, nombreux sont les économistes qui ont mis en garde contre les problèmes liés au système financier international actuel et qui ont émis des propositions pour le réformer.

4.1. LE RISQUE DE CRISE SYSTÉMIQUE ET LA NÉCESSITÉ D'UNE SUPERVISION PRUDENTIELLE

Depuis plusieurs années, certains économistes (dont Michel Aglietta en France) mettent en avant le risque d'une crise financière qui frapperait l'ensemble du système financier international, le « risque de système ». Celui-ci est accentué par la déconnexion entre les sphères réelle et financière et par la formation de bulles spéculatives suivies de krachs, du fait du mimétisme des investisseurs (Keynes parlait de « comportement moutonnier »). En outre, les produits dérivés permettent aux investisseurs institutionnels de lever des sommes bien supérieures à leurs

ressources propres (« effet de levier »), notamment auprès des banques, ce qui accroît l'amplitude du choc, en cas de faillite d'un acteur. Or, le risque de contagion entre places financières est important, comme en témoigne la crise asiatique. De plus, les marchés financiers étant interconnectés, un mouvement de panique sur un marché peut entraîner la déstabilisation d'autres marchés à priori non liés. C. Chavagneux (2003) explique ainsi que la crise russe de 1998 a entraîné, outre une baisse des marchés boursiers des pays émergents, une hausse des taux d'intérêt à long terme aux États-Unis. En effet, la panique a poussé les financiers à vendre leurs bons du Trésor américain, obligeant ce dernier à augmenter ses taux à long terme pour retenir les investisseurs.

Les libéraux considèrent que les remèdes à l'instabilité du système financier international seraient inopportuns, car en dépit de ses défauts, la mondialisation élargit les perspectives d'investissement et améliore les choix des épargnants et des consommateurs. Les keynésiens souhaitent en revanche freiner la mobilité des capitaux et les opérations purement spéculatives par une taxation ou une réglementation.

L'idée de la nécessité d'une supervision prudentielle des banques pour limiter le risque de crise financière est défendue par plusieurs économistes depuis les années 1990, comme M. Aglietta (1998), qui la considère indispensable pour lutter contre le « risque de système ». Le GAO a également émis une proposition similaire.

Une autre question est de savoir si le FMI (pour le monde) ou la Banque centrale européenne (pour l'Europe) peuvent devenir les prêteurs internationaux en dernier ressort en cas de crise financière majeure. Cette question du prêteur en dernier ressort est centrale : en cas de crise financière majeure, seule l'intervention simultanée des principales banques centrales pourrait enrayer le mécanisme, celle du FMI étant insuffisante (Aglietta, 1999).

4.2. L'INSÉCURITÉ DES TRANSACTIONS FINANCIÈRES

Le thème de la sécurité des opérations financières n'est que trop rarement abordé. Or plusieurs risques existent, notamment celui lié à la technologie. La monnaie électronique n'est qu'une écriture comptable sur une bande magnétique d'ordinateurs, dans un système fortement centralisé. Le CHIPS, système de paiement de la Chambre de compensation de New York, dispose de deux gros ordinateurs qui gèrent les ordres passés, après toute une série de mesures de sécurité destinées à réduire les fraudes. Le système est sans doute fiable, mais s'il ne l'était pas complètement, personne n'en serait informé, pour ne pas générer de méfiance chez les

opérateurs. Or, si 1 % seulement des opérations étaient frauduleuses, les sommes concernées seraient de l'ordre de 25 milliards de francs par jour, soit environ 3,8 milliards d'euros. En outre, si une attaque terroriste ou un embouteillage électronique survenait, le système serait immobilisé sur plusieurs semaines, créant les conditions d'une panique financière. Tout cela constitue un risque considérable, lequel n'est pourtant presque jamais évoqué (Barnet et Cavanagh, 2001).

Un autre risque est lié à la possibilité de comptabilités « truquées ». Les affaires Enron ou Parmalat ont mis en évidence les fragilités des comptes des entreprises et éveillé la méfiance des opérateurs. Il ne s'agit certes pas seulement d'un problème spécifique à la globalisation, mais celle-ci favorise l'opacité des comptes. Au mois de janvier 2004, le report de la publication annuelle de la société Adecco a conduit à un effondrement du cours de 35,2 % en une seule journée, sur la base d'une rumeur selon laquelle la situation serait pire que prévue. La méfiance s'est encore amplifiée depuis la condamnation de Morgan Stanley à 30 millions d'euros d'amende pour des analyses financières dénigrant LVMH au profit de Gucci, sur des informations contestables, dans un contexte d'OPA de LVMH sur Gucci (Amalou et Ducourtieux, 2004). La condamnation collective de 75 millions de dollars décidée par la Securities and Exchange Commission aux États-Unis en 2003 s'accompagne d'une recommandation à une séparation plus stricte entre les services d'investissement et les services d'analyse financière.

4.3. LA LIMITATION DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Face à la globalisation financière, les États ont « sanctuarisé » leur politique monétaire, en affranchissant la banque centrale indépendante du cycle électoral et des contraintes politiques. Par ailleurs, ils ont laissé le FMI (contesté par certains qui considèrent que ses politiques favorisent les inégalités) prendre un rôle important dans la prévention et la gestion des crises et abandonné l'autorégulation du système aux opérateurs privés.

L'influence des investisseurs institutionnels sur la politique et la croissance économique est aujourd'hui indéniable. Les fonds de pension présentent pourtant plusieurs désavantages, en tant que procédure de financement des retraites. Notamment, le refus de la solidarité intergénérationnelle conduit les plus âgés à se préoccuper d'abord de leurs propres intérêts, lesquels ne correspondant pas nécessairement aux besoins des actifs, avec le développement d'un comportement individualiste d'accumulation financière. La gestion des fonds de pension repose sur l'optimisation à court terme de la rentabilité financière des fonds propres ;

ajoutés aux actifs des autres investisseurs institutionnels, c'est plus de 35 000 milliards de dollars (dont au moins 7 000 milliards de dollars pour les seuls fonds de pension américains au début de l'année 2000), soit plus que la richesse produite en une année dans le monde entier, dont il est ici question. Les entreprises sont ainsi incitées à racheter leurs propres actions, pour limiter les détenteurs du pouvoir économique et augmenter le cours des actions, et donc la richesse des actionnaires. Plutôt que de financer de nouveaux investissements, elles se proposent d'abord d'accroître la financiarisation afin de dégager des profits qui seront placés sur les marchés financiers. Les activités les moins rentables sont sacrifiées, malgré le coût social important aux restructurations. Il faut profiter du moindre différentiel de rendement, ce qui accroît la spéculation à court terme et augmente les risques d'instabilité systémique.

Les fonds de pension bénéficient en outre principalement de la dette publique. Compte tenu des politiques libérales et de la politique monétaire destinée à combattre l'inflation, les taux d'intérêt ont souvent été élevés, parfois supérieurs à la rentabilité des investissements. Le gouvernement est amené à emprunter à des taux d'intérêt élevés, souvent supérieurs à ceux de la croissance économique, ce qui augmente mécaniquement la charge budgétaire de la dette publique. Il y a là un « effet boule-de-neige », qui enrichit les fonds de pension et endette l'État et les collectivités publiques. Pour les fonds de pension, le prêt à l'État constitue une aubaine formidable, puisque les taux d'intérêt sont élevés, les rendements excellents et les risques très faibles. Ils investissent plus du tiers de leur portefeuille dans les titres de la dette publique. Si un État se démarque de la politique monétaire « dominante », alors les réactions des « zinzins » internationaux sont terribles, en sanctionnant le pays par la vente massive des titres nationaux. Ces préceptes libéraux sont acceptés par tous les gouvernements, de droite ou de gauche, dans le monde entier. De même, les privatisations conduisent à une augmentation des activités financières, en créant des actions et des obligations et en favorisant de nouveaux crédits bancaires, gonflant ainsi le secteur financier et boursier, sans commune mesure avec l'économie réelle.

4.4. LA PROPOSITION DE « TAXE TOBIN » ET SES LIMITES

L'objectif de la « taxe Tobin », qui n'aurait pas d'influence sur les flux de capitaux à long terme, est de réduire la spéculation, en accroissant le poids que les participants du marché donnent aux indicateurs fondamentaux à long terme. Concrètement, il s'agirait d'un impôt sur les transactions monétaires internationales de très court terme, sans pour autant entraver les mouvements de l'économie réelle. Un taux de 0,1 à 0,5 % sur

les transactions en devises réduirait ainsi la volatilité des taux de change et limiterait les opérations purement spéculatives, qui se jouent à la journée ou à la semaine. Les transactions commerciales ne seront taxées qu'une seule fois, ce qui est négligeable (Michalos, 1997). Le PNUD estime qu'un impôt réduit à 0,6 % découragerait les mouvements intempestifs de la spéculation et rapporterait 2 400 milliards de dollars par an, soit cinquante fois l'aide internationale actuelle. En supposant que son effet réduise les transactions de change de 60 %, la taxe serait susceptible de rapporter (à 0,6 %) près de 1 000 milliards de dollars par an. Les lobbys financiers seraient alors contrôlés. Se poserait alors la question de l'utilisation de ce financement destiné à la réalisation de biens publics internationaux. Au cours des années 1980, l'idée d'un financement par cette mesure de l'aide au développement a rencontré beaucoup d'échos.

Le projet de taxe Tobin s'est heurté à l'opposition des États-Unis et de la Grande-Bretagne. Selon certains partisans, l'Europe pourrait la mettre en place seule (Cassen, 1999), étant entendu qu'elle ne représenterait que 0,4 à 2 % des taxes sur le capital.

Mais le défaut de la taxe Tobin est de laisser de côté les opérations spéculatives sur les terrains et immeubles, les matières premières, les obligations et actions ; par ailleurs, elle ne limiterait guère l'activité des *hedge funds*, ni la participation des fonds de pension au gouvernement des entreprises. En outre, la taxe Tobin ne permettrait pas de réduire les placements à court terme (de 3 à 6 mois). Il est alors nécessaire de faire appel à un contrôle des mouvements de capitaux, notamment par la constitution de réserves non rémunérées auprès de la Banque centrale en fonction des flux entrants. Ensuite, le lien entre l'instabilité des capitaux et l'aide aux pays en développement ne va pas de soi. Il vaudrait mieux accroître les possibilités de réintermédiation du financement du développement (Pollin, 2002), en donnant des moyens d'intervention supplémentaires aux institutions compétentes.

CONCLUSION

La spéculation limite la stabilité du système financier international et donne à penser que la coopération des États est de plus en plus nécessaire. Mais les institutions financières internationales et les principales banques centrales demeurent aujourd'hui convaincues de l'intérêt d'une unification totale du système financier international. La libéralisation des services financiers représenterait une étape importante dans ce sens, en permettant le libre établissement des banques en dehors de leur territoire d'origine.

Seule une nouvelle crise financière internationale pourra vraisemblablement entraîner une réaction des gouvernements en faveur d'un contrôle des capitaux. À moins que l'opinion publique ne soit avertie que son emploi, sa richesse et sa consommation sont joués, selon l'expression de S. Strange (1986), au casino de la grande finance internationale, sans grand risque de gains collectifs, mais avec d'importantes potentialités de pertes. De nombreux économistes considèrent aujourd'hui que la globalisation financière fragilise les économies en amplifiant les chocs exogènes, tout en montrant des signes de défaillance et de mauvaise gouvernance importants, comme en témoignent notamment les crises financières à répétition. Les impératifs financiers limitent les marges de manœuvre au niveau de la politique économique et entraînent des stratégies de rentabilité de court terme qui peuvent s'avérer défavorables à l'emploi et au progrès économique.

La mondialisation économique s'est nourrie de l'essor des marchés financiers. Aujourd'hui, c'est l'instabilité financière internationale qui génère le plus de critiques sur les bienfaits de cette mondialisation.

BIBLIOGRAPHIE

- AGLIETTA, M. (1998). « Commentaire », dans O. Davanne, *Instabilité du système financier international*, rapport du CAE, Paris, La Documentation française, p. 133-138.
- AGLIETTA, M. (1999). « Le prêteur en dernier ressort », *Cahiers français*, n° 289, Paris, La Documentation française, p. 86.
- AGLIETTA, M., A. BRENDER et V. COUDERT (1990). *Globalisation financière : l'aventure obligée*, Paris, Economica.
- AMALOU, F. et C. DUCOURTIEUX (2004). « L'UMH fait condamner la banque américaine Morgan Stanley pour "faute lourde" », *Le Monde*, 13 janvier.
- BARNET, R. et J. CAVANAGH (2001), « La monnaie électronique et l'économie-casino », dans T. Goldsmith et J. Mander (dir.), *Le procès de la mondialisation*, Paris, Fayard.
- BLINDER, A. (1999). « Eight Steps to a New Financial Order », *Foreign Affairs*, vol. 18, n° 5, p. 50-63.
- BOURGUINAT, H. (1995). *La tyrannie des marchés*, Paris, Economica.
- BOYER, R. et D. DRACHE (1996). *States against Market*, Londres et New York, Routledge.

- CASSEN, B. (1999). « Vive la taxe Tobin », *Le Monde diplomatique*, n° 545, août.
- CHAVAGNEUX, C. (2003). « Les origines des crises », *Alternatives économiques*, n° 219, novembre, p. 55.
- CHESNAIS, F. (1997). *La mondialisation du capital*, Paris, Syros/Alternative économique.
- CHESNAIS, F. (1999). « Les mécanismes d'une crise aux répercussions planétaires », dans ATTAC (dir.), *Contre la dictature des marchés*, Paris, La Dispute, Syllepse, VO Éditions, p. 23-30.
- CHEVALIER, J.M. et O. PASTRÉ (2002). *Où va l'économie mondiale ? Scénarios et mesures d'urgence*, Paris, Odile Jacob.
- COHEN, E. (2001). *L'ordre économique mondial : essai sur les autorités de régulation*, Paris, Fayard.
- DE MAILLARD, J. (1999). « Quand les mafias prospèrent dans les paradis judiciaires », dans ATTAC (dir.), *Contre la dictature des marchés*, Paris, La Dispute, Syllepse, VO Éditions, p. 65-70.
- EPSTEIN, G. (1996). « International Capital Mobility and the Scope for National Economic Development », dans R. Boyer et D. Drache (dir.), *States against Market*, Londres et New York, Routledge, p. 211-226.
- FELDSTEIN, M. et C. HORIOKA (1980). « Domestic Saving and International Capital Flows », *Economic Journal*, n° 90, juin, p. 314-229.
- FISCHER, S. (1998). « L'avenir de l'économie russe », dans J. Fontanel (dir.), *L'avenir de l'économie russe en question*, Grenoble, Presses de l'Université de Grenoble, coll. « Débats ».
- MCKENNON, R.I. (2000). « Un ancrage des parités pourrait réduire les crises sur les marchés émergents », *FMI Bulletin*, vol. 29, n° 17, p. 279-281.
- MACMILLAN, C. (1996). « Shifting Technological Paradigms », dans R. Boyer et D. Drache (dir.), *States against Market*, Londres et New York, Routledge.
- MICHALOS, A.C. (1997). *Good Taxes*, Toronto, Dundurn.
- MOATTI, S. (2003). « Comment la finance s'est mondialisée », *Alternatives économiques*, n° 219, novembre, p. 52-53.
- ORLÉAN, A. (1999). *Le pouvoir de la finance*, Paris, Odile Jacob.
- PLIHON, D. (1995). « Les mutations du système financier international », *Cahiers français*, n° 269, p. 11-17.

- PLIHON, D. (1999). « Tyrannie de la globalisation », dans ATTAC (dir.), *%% contre la dictature des marchés*, Paris, La Dispute, Syllepse, VO Éditions, p. 15-22.
- PLIHON, D. (2003). « La crise boursière et ses conséquences », *Ecoflash*, n° 177.
- POLLIN, J.P. (2002). « La globalisation financière en question », dans J.M. Chevalier et O. Pastré (dir.), *Où va l'économie mondiale ? Scénarios et mesures d'urgence*, Paris, Odile Jacob.
- RUIMY, M. (2004). « Politique monétaire et politique de change », dans B. Ferrandon (dir.), *La politique économique et ses instruments*, Paris, Les Notices de la Documentation française, p. 37-43.
- STIGLITZ, J.E. (2002). *La grande désillusion*, Paris, Fayard.
- STRANGE, S. (1986). *Casino Capitalism*, Oxford, Blackwell.
- ZEVIN, R.B. (1992). « Are World Financial Markets More Open? If So, Why and with What Effects? », dans T. Banuri et J. Schor (dir.), *Financial Openness and National Autonomy: Opportunities and Constraints*, Oxford, Clarendon.

CHAPITRE



MONDIALISATION ET RÉGIONALISATION DES INVESTISSEMENTS LE CAS DES INVESTISSEMENTS DIRECTS DES ÉTATS-UNIS DANS LES AMÉRIQUES

**Christian Deblock
et Eric Jasmin**

Véritable pomme de discorde tant dans les négociations à Genève que dans celles qui se déroulent dans les Amériques¹, l'investissement, direct ou financier, est devenu au cours des deux dernières décennies un enjeu économique et politique majeur. Un enjeu économique, dans la mesure où il s'agit pour les pays exportateurs de capitaux, notamment les États-Unis, d'assurer une protection juridique étendue aux intérêts économiques nationaux à l'étranger et de répondre ainsi aux stratégies d'expansion des transnationales². Un enjeu politique, dans la mesure où la protection juridique à accorder aux investisseurs ne va pas sans soulever la question de

-
1. Le compromis de juillet 2004 à Genève exclut l'investissement des négociations multilatérales en cours.
 2. Plutôt que de parler de firmes transnationales comme le propose la CNUCED, nous continuerons d'utiliser dans le cadre de ce texte l'appellation courante de firme multinationale (FMN).

l'uniformisation des règles, ni créer de multiples tensions entre deux types de droits, ceux des investisseurs d'un côté et ceux des États de l'autre (CNUCED, 1999).

À défaut de pouvoir rapidement en arriver à un compromis satisfaisant sur le plan multilatéral, plusieurs ont vu dans le bilatéralisme et le régionalisme un moyen de contourner les obstacles et de trouver plus facilement un terrain d'entente sur ces questions. Deux grands arguments militent en faveur de cette option. À savoir, pour le premier, que les entreprises, avant d'être globales, œuvrent d'abord dans leur environnement géographique immédiat et, pour le second, que les liens économiques étroits qui existent entre pays voisins créent un terrain favorable à une coopération plus étroite entre ces derniers dans des domaines d'intérêt commun. Si le premier argument a surtout été développé par les tenants de la nouvelle géographie économique (Gaulier, Jean et Ünal-Kesenci, 2004 ; Venables et Shatz, 1999) et les théoriciens de la firme multinationale (Rugman, 2000, 2005), le second l'a davantage été par les institutionnalistes. Dans leur cas, le régionalisme permettrait notamment de passer d'une intégration *de facto* ou silencieuse à une intégration *de jure* (Oman, 1994) et de créer ainsi des espaces de convergence institutionnelle (Mansfield et Milner, 1999 ; Milner, 1992). Dans un cas comme dans l'autre toutefois, régionalisme et régionalisation participent du même mouvement qui se déploie parallèlement à la globalisation, soit celui d'une intégration « en profondeur » (Lawrence, 1996).

L'hypothèse selon laquelle le monde évoluerait vers la formation de grands espaces d'intégration a été reprise récemment par la CNUCED, non sans que certaines modifications lui soient cependant apportées (CNUCED, 2003). Selon l'organisme, les trois membres de la triade, formée des États-Unis, de l'Union européenne et du Japon, auraient une forte propension à signer des accords avec les pays faisant partie de leur zone d'influence, une propension qui irait de pair avec la concentration géographique des stocks d'investissement. Cette concentration géographique des investissements et des accords d'investissement, dont l'un des résultats est la formation de « mégablocs » au sein de l'économie mondiale, répondrait autant aux préoccupations des entreprises qu'à celles des pays concernés, qu'il s'agisse des pays développés ou des pays en développement (Guzman, 1997-1998). Une telle hypothèse permet sans doute de prendre à contre-pied les thèses universalistes qui font florès dans la mouvance de la mondialisation et, ce faisant, d'avoir un regard beaucoup plus nuancé sur l'évolution actuelle de l'économie mondiale. Pour autant, la question est de savoir si, d'une simple observation empirique, il est possible de tirer des conclusions aussi fortes que celles sur

lesquelles débouche l'analyse de la CNUCED, notamment celle selon laquelle le monde évoluerait nécessairement, sinon « naturellement », vers des « mégablocs ».

Il est clair que, dans le domaine de l'investissement, comme dans tout autre domaine économique d'ailleurs, de puissants déterminismes régionaux sont à l'œuvre. Les faits le démontrent amplement : on observe une forte concentration régionale tant des investissements directs que des accords d'investissement. C'est particulièrement visible dans le cas des Amériques, une région qui présente la triple caractéristique d'être fortement centrée sur les États-Unis sur le plan économique, d'être stratégique pour les investisseurs américains et d'être engagée depuis longue date dans un double processus de négociations commerciales, bilatérales d'un côté et hémisphériques de l'autre. Ce l'est également dans le périmètre de l'Union européenne, mais, par contre, beaucoup moins en Asie, une région aux contours mal définis qui, de surcroît, reste fortement sujette aux jeux de puissance, malgré la croissance rapide des échanges intra-régionaux et les multiples avancées en matière de coopération régionale.

Cela étant, même en apportant toutes les nuances possibles, l'hypothèse présente de nombreuses faiblesses, dont la principale est sans doute de mésestimer le fait qu'aucun État, *a fortiori* une grande puissance comme les États-Unis, ne peut, à l'heure de la mondialisation, dissocier sa politique régionale de sa politique internationale, encore moins les enjeux économiques régionaux des enjeux internationaux. Le cas des États-Unis et de leur politique commerciale dans les Amériques illustre fort bien ceci (Deblock, 2004a). Comme nous avons pu le montrer à propos de l'investissement en particulier (Deblock, 2005), les États-Unis ont accordé très tôt, depuis le début des années 1980 en fait, une attention particulière à leur voisinage immédiat ; dans une certaine mesure, c'est sans doute là que les résultats ont été jusqu'ici les plus probants. Outre le fait que l'ALENA, et avant lui l'accord de libre-échange avec le Canada, est venu créer un important précédent, sinon un modèle de référence, en matière de protection et de libération de l'investissement, la prolifération des accords, avec ou sans eux, et la stratégie de libéralisation compétitive qu'ils ont mise en place font en sorte que, malgré l'enlisement des négociations hémisphériques et les profondes divergences, avec le Brésil notamment, on assiste à une très nette convergence institutionnelle dans les Amériques, voire, diront certains, à l'émergence d'un régime de l'investissement étranger (Robert, 2001). Mais, parallèlement, tout en prenant appui sur les accords signés dans les Amériques, les États-Unis ont mis tout en œuvre pour faire avancer le dossier de l'investissement à Genève, sans grand succès jusqu'ici il faut bien le dire, et multiplié les initiatives bilatérales et régionales dans le monde, avec le

résultat qu'aujourd'hui, l'image des « mégablocs » chère aux années 1990 paraît bien dépassée. S'il s'agissait d'utiliser une image, c'est plutôt celle du moyeu et des rayons (*hub and spokes*) qu'il conviendrait de retenir.

Tout ceci est bien documenté, aussi nous n'y reviendrons pas. Par contre, il y a un second aspect de la question, économique celui-là, qui méritera notre attention dans les pages qui suivent. En effet, comme nous l'avons dit plus haut, nous retrouvons en amont de l'hypothèse de la CNUCED un certain nombre d'arguments qui en appellent, sinon à la géographie économique, du moins à la concentration géographique des échanges et de l'investissement. À cet égard, nombreux sont ceux pour qui le projet de zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), lancé par les États-Unis dans la foulée de l'ALENA (Wall, 2000), se trouverait de la sorte d'autant mieux justifié que, d'un côté, les investisseurs américains occupent une place centrale dans le paysage économique du continent et que, de l'autre, malgré les réformes libérales engagées depuis deux décennies, il reste encore beaucoup de chemin à faire pour garantir à ces derniers toute la liberté et la sécurité économiques dont ils ont besoin. Paradoxalement, même si beaucoup d'études et d'enquêtes tendent à montrer que les entreprises américaines affichent un intérêt fort limité et que les États-Unis auraient peu à gagner sur le plan économique d'un tel projet (U.S. International Trade Commission, 2003 ; Estevadeordal, Rodrik, Taylor et Velasco, 2004 ; Levy Yeyati, Stein et Daude, 2004), voire qu'ils pourraient se contenter des accords déjà signés et laisser de côté les pays récalcitrants, l'argument continue d'être régulièrement repris tant dans les écrits que dans le discours officiel. Nous-mêmes, nous avons fait appel à plusieurs reprises à l'argument de la géographie économique (Deblock et Turcotte, 2004), sans cependant l'approfondir ni considérer de plus près le fait que, si accord de libre-échange il devait y avoir en réponse aux demandes des milieux d'affaires, ce devrait être d'abord avec l'Union européenne plutôt qu'avec l'ensemble du continent.

Ce que nous nous proposons de faire dans ce chapitre, c'est de reconsidérer cet argument et de nous pencher sur les investissements et les activités des firmes multinationales américaines dans les Amériques. Aux fins de l'analyse, nous diviserons l'article en trois parties³. Les deux premières parties seront consacrées à l'analyse des données relatives aux investissements directs des États-Unis (partie 1) et aux activités des filiales des entreprises américaines sur le continent (partie 2). La troisième partie portera plus spécifiquement sur trois pays clés, soit le Canada, le Mexique et le Brésil.

3. Précisons que, pour ces trois parties, notre analyse se veut avant tout comparatiste et qu'à cet effet, notre angle d'approche sera macroéconomique.

1. LES INVESTISSEMENTS DIRECTS AMÉRICAINS DANS LES AMÉRIQUES

Nous nous proposons dans cette partie de brosser un premier portrait des investissements directs américains dans l'hémisphère occidental. Trois points attireront notre attention : premièrement, l'évolution de la part de l'hémisphère dans le stock total d'investissements ; deuxièmement, la contribution des investissements américains au boom des années 1990 ; et troisièmement, le poids des États-Unis dans le stock d'IDE et dans l'activité économique des pays hôtes. Trois constats principaux se dégagent de notre analyse : premièrement, l'hémisphère occidental est redevenu une région stratégique pour les investisseurs américains dans les années 1990 ; deuxièmement, les investissements américains continuent de dominer le continent, et ce, malgré la concurrence européenne ; et troisièmement, malgré les réformes et une nette amélioration du climat de l'investissement, le continent américain souffre toujours d'une image négative auprès des investisseurs étrangers.

1.1. LES INVESTISSEMENTS DIRECTS SUR LE CONTINENT

Les investissements directs américains à l'étranger (IDEUS) s'élevaient en 2003 à environ 1 800 milliards de dollars (G\$)⁴. Alors que les exportations vers cette région ne représentent que 23,6 % des exportations totales des EUA (2004) et les importations, 21,9 % de leurs importations totales, l'Europe, avec plus de la moitié du stock total, demeure la principale destination des IDEUS dans le monde (tableau 5.1). Comme le note avec raison Quinlan, c'est là que se trouvent les marchés, les profits, les emplois et la recherche et développement (Quinlan, 2004). Les Amériques arrivent en deuxième position, avec 27,8 % du stock total, suivies de la région Asie/Pacifique, avec 16,4 %⁵. On notera également à la lecture du tableau 5.1 que les Amériques constituent pour les investisseurs américains le deuxième marché en importance pour les secteurs manufacturier et financier et le premier, par contre, pour les ressources naturelles. Qui plus est, la part des Amériques dans le stock total d'IDEUS dans le secteur minier a progressé de plus de dix points entre 1990 et 2003, pour passer de 28 % à 40,6 % entre ces deux dates.

4. Les données sont calculées aux coûts historiques. Sauf indication contraire, le dollar (\$) est celui des États-Unis.

5. La région Asie/Pacifique a vu sa part dans le stock total d'IDEUS n'augmenter que faiblement ces dernières années. Elle était de 15,6 % en 1990. Le même phénomène s'observe au niveau du commerce international et s'explique, en grande partie, par les déplacements intrarégionaux d'IDEUS et par les détours de production.

TABLEAU 5.1.
États-Unis : répartition des investissements directs dans le monde, 2003
Total par secteur d'activité, régions géographiques et pays choisis

Rang	Secteur manufacturier			Secteur financier			Secteur minier				
	1 788,9 G\$US			299,8 G\$US			98,7 G\$US				
	Rang	%		Rang	%		Rang	%			
1	Europe	53,8	1	Europe	47,1	1	Amérique	38,8	1	Amérique	40,6
2	Amérique	27,8	2	Amérique	32,2	2	Amérique	38,7	2	Asie/Pacifique	21,6
3	Asie/Pacifique	16,4	3	Asie/Pacifique	19,2	3	Asie/Pacifique	22,0	3	Europe	21,1
4	Afrique	1,1	4	Moyen-Orient	1,2	4	Moyen-Orient	0,3	4	Afrique	12,0
5	Moyen-Orient	0,9	5	Afrique	0,3	5	Afrique	0,2	5	Moyen-Orient	4,7
1	Royaume-Uni	15,2	1	Canada	19,8	1	Royaume-Uni	20,8	1	Canada	24,7
2	Canada	10,8	2	Royaume-Uni	10,7	2	Bermudes	15,1	2	Indonésie	8,4
3	Pays-Bas	10,0	3	Pays-Bas	5,6	3	Japon	11,4	3	Royaume-Uni	8,3
4	Suisse	4,8	4	Mexique	5,3	4	Canada	11,4	4	Australie	8,3
5	Bermudes	4,7	5	France	5,3	5	Caribes	5,6	5	Norvège	5,1
6	Allemagne	4,5	6	Allemagne	5,0	6	Hong-Kong	5,0	6	Pays-Bas	3,6
7	Japon	4,1	7	Italie	4,8	7	Allemagne	3,9	7	Caribes	3,2
8	Luxembourg	3,7	8	Irlande	4,0	8	Pays-Bas	3,1	8	Égypte	3,1
9	Mexique	3,4	9	Japon	3,8	9	Irlande	2,9	9	Venezuela	2,7
10	Singapour	3,2	10	Singapour	3,5	10	Belgique	2,5	10	Chili	1,5
18	Brésil	1,7	12	Brésil	2,7	11	Mexique	2,4	12	Brésil	1,2
23	Argentine	0,6	25	Venezuela	0,7	13	Brésil	1,5	13	Pérou	1,2
25	Venezuela	0,6	31	Chili	0,5	19	Chili	0,7	15	Équateur	0,9
27	Chili	0,6	32	Argentine	0,4	22	Argentine	0,3	18	Mexique	0,4

Sources : *Bureau of Economic Analysis*, <www.bea.doc.gov/bea/di/usedpos/pos_03.xls>.

TABEAU 5.2.
États-Unis : investissements directs dans les Amériques

	1970	1980	1990	2000	2003
	(en % du total, monde)				
Amériques	45,0	38,9	32,7	30,3	27,8
Canada	27,8	20,9	16,1	10,1	10,8
ALC	17,2	18,0	16,6	20,3	17,0
	(en % du total, Amériques)				
Canada	61,9	53,8	49,3	33,2	38,8
ALC	38,1	46,2	50,7	66,8	61,2
Bermudes	0,7	13,2	14,3	15,1	17,0
Mexique	5,6	7,1	7,3	9,9	12,4
Brésil	4,5	9,2	10,2	9,2	6,0
Argentine	3,0	3,0	1,8	4,4	2,2
Venezuela	6,6	2,3	0,8	2,6	2,2
Chili	2,2	0,6	1,3	2,5	2,0
Panama	3,5	3,8	6,6	7,7	1,3
Colombie	1,7	1,2	1,2	0,9	0,6
Pérou	2,2	2,0	0,4	0,8	0,5
Costa Rica	0,3	0,4	0,2	0,4	0,4
Barbades	0,0	0,0	2,8	0,5	0,4
Équateur	0,0	0,4	0,2	0,2	0,3
République dominicaine	0,4	0,4	0,4	0,3	0,2
Honduras	0,4	0,3	0,2	0,1	0,1

Source : *Bureau of Economic Analysis*, <www.bea.doc.gov/bea/di/di1usdbal.htm>.

Le Canada a perdu depuis la fin des années 1980 son statut de premier pays hôte des IDEUS dans le monde. En fait, comme le montre le tableau 5.2, sa part dans le stock total n'a cessé de décliner depuis la Seconde Guerre mondiale, au profit de l'Europe et, plus particulièrement, du Royaume-Uni et des Pays-Bas, qui le talonnent de plus en plus. Le Canada demeure néanmoins l'un des États privilégiés des investisseurs américains, notamment dans les secteurs manufacturier et minier, deux secteurs où il occupe le premier rang mondial. Les IDEUS sont surtout concentrés dans le secteur énergétique, un secteur qui a connu de fortes entrées au tournant des années 2000, dans le secteur du transport et dans le secteur financier.

Concernant les autres pays des Amériques, on relèvera tout d'abord que seul le Mexique figure parmi les dix premières destinations des IDEUS dans le monde. Tout comme le Canada, le Mexique fut avant la Seconde Guerre mondiale une destination importante des IDEUS, mais les politiques nationalistes et l'instabilité économique ont eu pour effet de détourner ces derniers, avec le résultat que la part du pays dans le stock total est tombée rapidement, pour tourner autour de 2,5 à 2,8 %

dans les années 1970. La crise de la dette fera reculer encore un peu plus la part du Mexique, jusqu'à 1,7 % en 1987. Toutefois, grâce aux réformes économiques, au développement du programme de *maquiladoras* et, surtout, à l'ALENA, le Mexique est redevenu une terre d'accueil pour les investisseurs étrangers, notamment américains (Cerutti, Ortega et Palacios, 2000 ; CEPAL, 2000 ; Máttar, Moreno-Brid et Peres, 2002 ; Ramirez, 2000). En témoigne le fait que sa part dans le stock total d'IDEUS est passée de 2,4 % en 1990 à 3 % en 2000. En 2003, elle était de 3,4 %. Sur l'ensemble du continent, le Mexique concentre 12,4 % des IDEUS, comparativement à 38,8 % pour le Canada (tableau 5.2).

1.2. LE BOOM DES ANNÉES 1990

Le Mexique n'est pas le seul pays des Amériques à avoir su tirer avantage de la nouvelle conjoncture économique et des réformes radicales de libéralisation économique. D'une façon générale, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, avec des succès variables cependant, ont su tirer leur épingle du jeu et profiter de la forte poussée des IDE qui s'est développée dans le monde tout au long des années 1990, comme le montrent la figure 5.1 et le tableau 5.3.

Globalement, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont vu leur part dans le stock mondial d'IDE entrant passer de 6 % en 1990⁶ à 8,4 % en 2000 et celle dans le stock dans les pays en développement passer de 21,3 % à 26,4 %. Les investissements américains mais aussi européens sont en grande partie responsables de cette bonne performance, ce que vient illustrer, dans le cas des EUA, le fait que la part de l'Amérique latine et des Caraïbes passe, dans le stock d'IDEUS, de 16,6 % à 20,3 % entre 1990 et 2000 (tableau 5.2). On notera aussi que certains pays d'Amérique latine sont également devenus d'importants investisseurs à l'étranger. C'est le cas notamment du Chili, du Brésil ou encore de l'Argentine, le ratio du stock d'IDE sortant au PIB s'élevant, selon les données de la CNUCED, à 19 %, 11 % et 16,4 %, respectivement.

Le boom de l'investissement a été généralisé, mais il a surtout profité au Mexique et au Mercosur (Chudnovsky, 2001). Trois observations s'imposent cependant. Tout d'abord, une bonne part des entrées d'IDE doit être associée aux privatisations et aux fusions-acquisitions, sans oublier la forte progression des IDE dans les paradis fiscaux. Ensuite, les IDE sont concentrés dans un petit nombre de pays : le Mexique et le Brésil concentraient 26 % et 19 %, respectivement, du stock d'IDE en Amérique

6. Leur part dans le stock mondial d'IDE était tombée à 6 % en 1990, comparativement à 7,3 % en 1980.

FIGURE 5.1.
Investissements directs des États-Unis dans les Amériques en 1980 et 2003

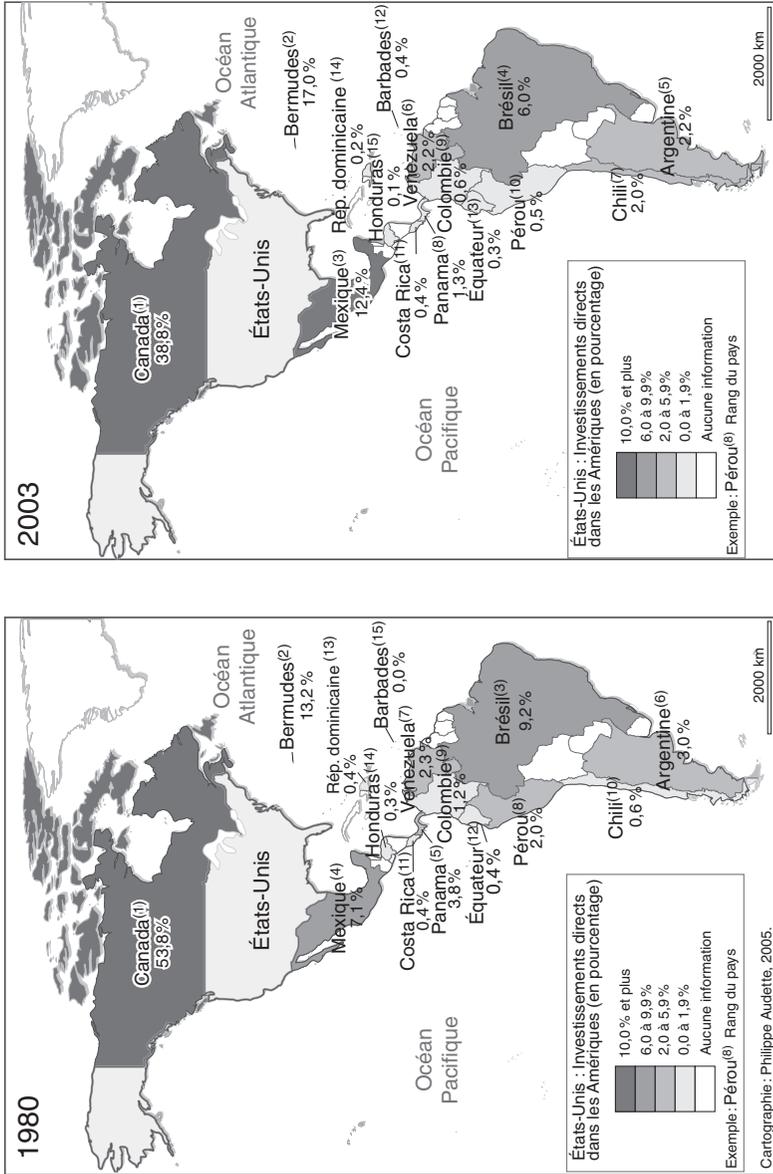
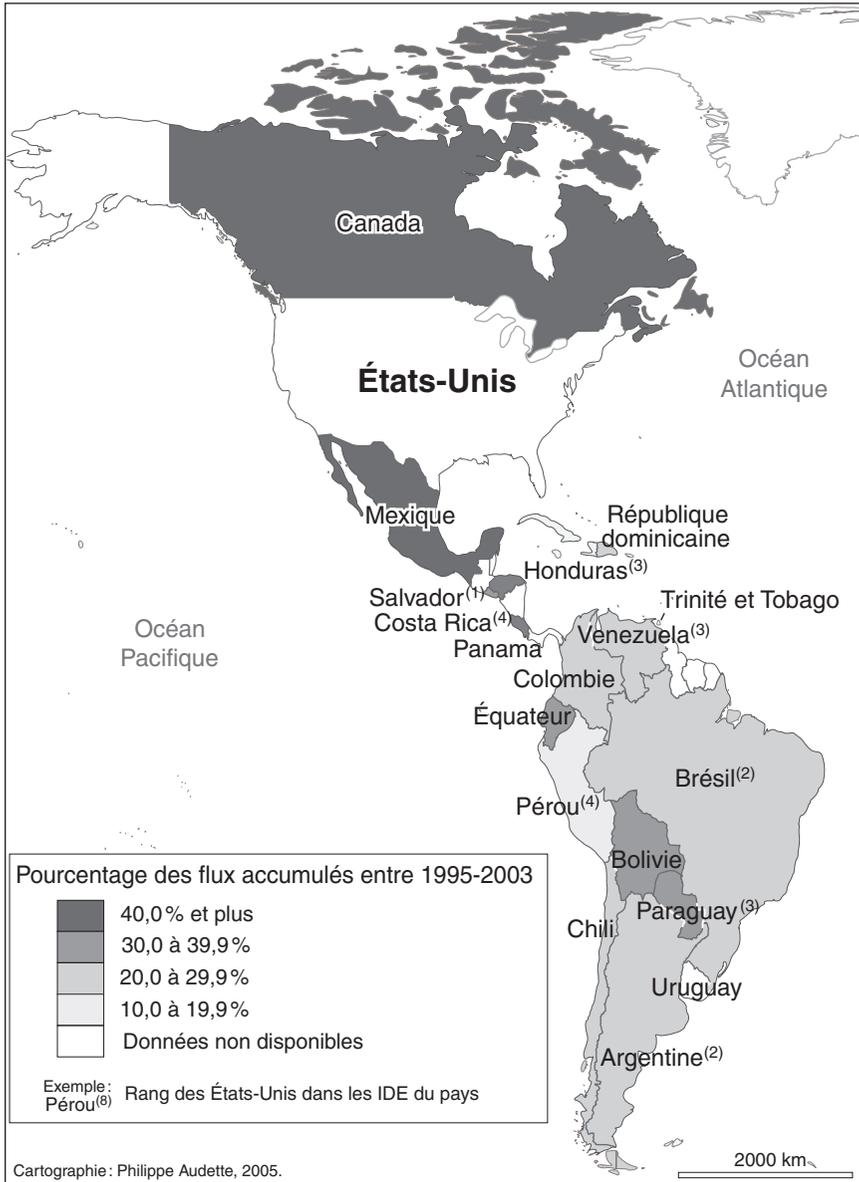


FIGURE 5.2.
Part des États-Unis dans les IDE



latine et aux Caraïbes en 2003, soit à eux deux 45 % du total. Pour les IDEUS, les pourcentages sont un peu différents en raison du poids des paradis fiscaux, mais ils vont dans le même sens : le Mexique et le Brésil concentrent, respectivement, 20 % et 10 % du stock d'IDEUS en Amérique latine et des Caraïbes, soit à eux deux 30 %. Enfin, il ne s'agit pas d'oublier que les États-Unis, malgré une forte chute des entrées en 2002 et 2003, demeurent, de loin, la première destination des IDE dans les Amériques.

Le boom de l'IDE a eu entre autres conséquences d'augmenter considérablement le poids et l'influence des entreprises étrangères dans les économies hôtes. Le ratio du stock d'IDE au PIB permet de prendre la mesure du phénomène. Le tableau 5.3 donne l'évolution de ce ratio pour un certain nombre de pays des Amériques. On constatera que le ratio a fortement progressé pour tous les pays, surtout pendant les années 1990, ce qui ne doit pas nous surprendre.

TABLEAU 5.3.

Amériques : entrées et stocks d'IDE
(en millions de dollars EU et en pourcentage du PIB)

	Flux cumulés d'IDE ⁽¹⁾ (dollars)			Stock d'IDE (%)		
	1990-1994	1995-1999	2000-2003	1980	1990	2003
États-Unis	37 240	140 887	141 526	3,0	6,9	14,1
Canada	5 624	15 594	30 472	20,4	19,6	31,8
Brésil	1 703	19 240	20 487	7,4	8	25,8
Mexique	5 430	11 398	16 796	3,6	8,5	26,5
Argentine	3 027	10 599	3 616	6,9	6,2	27,1
Chili	1 207	5 401	3 483	3,2	33,2	65
Venezuela	836	3 449	2 924	2,3	4,7	40,3
Colombie	818	2 796	2 016	3,2	8,7	24,5
Pérou	801	2 350	1 401	4,3	5,1	21
Équateur	303	639	1 241	6,1	15,2	41,4
République dominicaine	171	594	923	3,6	8,1	47,1
Trinité-Tobago	270	550	649	15,7	41,3	92,4
Bolivie	85	711	619	15,1	21,1	78,5
Jamaïque	124	285	516	21,3	18,6	62,4
Costa Rica	222	481	498	13,9	25,3	39,3
Uruguay	51	164	226	7,2	10,5	13,9
Guatemala	88	213	225	8,9	22,7	21,8
Honduras	41	120	209	3,6	12,6	30,1
Nicaragua	20	194	208	5,4	12,4	74,7
Salvador	12	282	193	4,3	4,4	20
Paraguay	99	185	53	4,6	7,6	15,3

Note : ⁽¹⁾ moyennes annuelles.

Sources : CEPAL, *Foreign Direct Investment in Latin America and the Caribbean*, 2003, mai 2004 ; CNUCED, données en ligne et *World Investment Report*, 2004.

Certaines enquêtes nous permettent d'avoir une vue un peu plus précise de cette présence. Ainsi, selon le magazine *América Economía*, la part des firmes étrangères dans les ventes des 500 plus grandes entreprises en Amérique latine est passée de 26 % à 35 % entre 1990 et 2002, après avoir atteint un sommet de 43 % en 1999 (CEPAL, 2004). Pour la période 2000-2002, les entreprises étrangères sont responsables de près de 40 % des ventes des 100 plus grandes entreprises dans le secteur des services et de 55 % des ventes des 100 plus grandes entreprises dans le secteur manufacturier⁷. On notera également que les entreprises étrangères figurant dans la liste des 200 plus grandes entreprises exportatrices ont vu leur part dans les exportations totales de ce groupe passer de 25 % à 42 % entre le début de la décennie 1990 et le début de la décennie actuelle.

1.3. LA PRÉSENCE AMÉRICAINE DANS LES PAYS HÔTES

Les données sur l'IDE demeurent toujours sujettes à caution. Néanmoins, grâce aux travaux de la CNUCED, des organismes de promotion de l'investissement et des instituts de statistiques, la disponibilité et la qualité de l'information se sont beaucoup améliorées ces dernières années. Il est possible désormais d'avoir une bonne vue d'ensemble sur la présence des entreprises étrangères, notamment américaines, dans la plupart des pays de l'hémisphère. Le tableau 5.4 compile ces informations pour les pays pour lesquels les données sont assez fiables. Il donne le rang des États-Unis comme pays investisseur, la part des investissements américains (IDEUS) dans le stock d'IDE du pays hôte et leur part dans le total des flux d'IDE entrant depuis 1990, et ce sur une base cumulative.

Trois constats s'imposent. Premièrement, les investissements américains occupent une place prépondérante sur le continent : d'une manière générale, le premier rang. Deuxièmement, on retrouve les mêmes tendances que pour le commerce international, à savoir que l'on peut répartir les pays dans trois cercles⁸. Le premier cercle est composé du Canada et du Mexique : la part des États-Unis dans le stock d'IDE dépasse 60 % et les activités des filiales sont intégrées et organisées sur une base nord-américaine. Le deuxième cercle est composé des pays d'Amérique centrale et du bassin des Caraïbes : la part des États-Unis dans les investissements dans les IDE y est également très forte, mais les activités des filiales

7. En Argentine, les FMN contrôlaient, en 1990, 24 % des ventes totales des 100 plus grandes entreprises ; en 2000, elles en contrôlaient la moitié. Au Brésil, les chiffres sont de 26 % pour l'année 1990 et de 40 % pour l'année 1998 (OCDE, 2004).

8. Il faudrait faire des paradis fiscaux un cas à part. Non seulement ceux-ci concentrent une part importante des IDEUS, mais on constate également une forte présence d'IDE en provenance de ces derniers dans plusieurs pays d'ALC.

TABLEAU 5.4.

Amériques : rang et part des États-Unis dans les IDE

	Rang	En pourcentage du stock total					En pourcentage des flux accumulés				
		1990	1995	2000	2002	2003	1990-1994	1995-1999	2000-2003	1990-2002	1995-2003
Canada	1	64,2	69,2	60,7	64,0	63,9	70,3	80,9	48,9	62,0	61,0
Mexique	1	n.d.	55,1	61,8	65,6	64,6	56,1	61,6	65,6	64,0	62,8
Costa Rica	1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	58,1 ⁽¹⁾	64,4	50,9 ⁽²⁾	58,9 ⁽³⁾	59,1 ⁽⁴⁾
Salvador	1	n.d.		36,2	35,0	n.d.	n.d.	n.d.	36,5	n.d.	36,7 ⁽¹⁾
Honduras	1	n.d.	65,0	63,3	60,0	n.d.	n.d.	46,4 ⁽¹⁾	39,2 ⁽²⁾	n.d.	43,9 ⁽³⁾
Panama	1	n.d.	42,0	40,0	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Rép. dom.	2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	21,2	34,0	n.d.	28,5
Trinité-Tobago	1	n.d.	42,7	46,5	44,6	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Bolivie	1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	68,5	35,6	36,6	n.d.	36,1
Colombie	1	70,6	51,3	27,0	30,0	n.d.	29,0	19,2	37,1	18,3	22,5
Équateur	2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	70,4 ⁽¹⁾	43,8 ⁽²⁾	22,0	n.d.	30,5
Pérou	3	47,0	17,1	19,1	15,1	14,8	4,3 ⁽¹⁾	23,8	-3,7	11,2 ⁽³⁾	14 ⁽⁴⁾
Venezuela	1	52,8	43,6	28,3	29,7	n.d.	41,5	22,4	29,8 ⁽¹⁾	27,2 ⁽²⁾	25,1 ⁽³⁾
Chili	1	31,0	24,0	22,4	25,1	n.d.	33,5	26,1	29,1	28,3	27,3
Argentine	2	30,0	32,6	23,4	22,0	20,8	35,0	23,9	4,7 ⁽¹⁾	22,0	20,4 ⁽²⁾
Brésil	1	28,2	26,0	23,8	n.d.	21,9	42,4	22,5	17,1 ⁽¹⁾	21,1	20 ⁽²⁾
Paraguay	1	n.d.	29,9	37,3	36,0	37,8	10,8	36,9	22,8 ⁽¹⁾	27,6 ⁽²⁾	34,5 ⁽³⁾
Uruguay	1	9,5	23,6	37,8	38,5	n.d.	35,0	25,0	n.d.	n.d.	n.d.

Notes : Honduras : ⁽¹⁾ 1993-1999 ; ⁽²⁾ 2000-2002 ; ⁽³⁾ 1993-2002 ; Costa Rica : ⁽¹⁾ 1992-1994 ; ⁽²⁾ 2000-2002 ; ⁽³⁾ 1992-2002 ; ⁽⁴⁾ 1995-2002 ; Venezuela : ⁽¹⁾ 2000-2002 ; ⁽²⁾ 1990-2002 ; ⁽³⁾ 1995-2002 ; Trinité-et-Tobago : ⁽¹⁾ 2002 ; Paraguay : ⁽¹⁾ 2000-2001 ; ⁽²⁾ 1990-2001 ; ⁽³⁾ 1995-2001 ; Pérou : ⁽¹⁾ 1992-1994 ; ⁽²⁾ 2000-2002 ; ⁽³⁾ 1992-2002 ; ⁽⁴⁾ 1995-2002 ; Argentine : ⁽¹⁾ 2000-2002 ; ⁽²⁾ 1995-2002 ; Brésil : ⁽¹⁾ 2000-2002 ; ⁽²⁾ 1995-2002 ; Salvador : ⁽¹⁾ 1998-2002 ; Équateur : ⁽¹⁾ 1991-1995 ; ⁽²⁾ 1996-1999.

Sources : CEPAL, *Foreign Direct Investment in Latin America and the Caribbean, 2003*, mai 2004 ; CNUCED, *Foreign Direct Investment Statistics*, <www.unctad.org/fdistatistics> ; République dominicaine : CEI – RD ; Pérou : ProInversión Perú ; Colombie : COINVERTIR, Banco de la Republica ; Costa Rica : COMEX, BCCR/CINDE ; Mexique : Secretaría de Economía ; Paraguay : Banco Central del Paraguay ; Honduras : Banco Central de Honduras ; Salvador : Banco Central de Reserva de El Salvador ; Chili : Foreign Investment Committee ; Venezuela : CONAPRI ; Argentine : Centro de Economía Internacional, Ministerio de Relaciones Exteriores, Instituto Nacional de Estadística y Censos ; Bolivie : Instituto Nacional de Estadística, Agencia de Desarrollo de Inversiones ; Équateur : Ecuador Invest, Banco Central del Ecuador ; Trinité-et-Tobago : Tourism and Industrial Development Company.

américaines sont fortement spécialisées et surtout concentrées dans les zones franches. Quant au troisième cercle, il regroupe les pays du Cône sud : les entreprises américaines y rencontrent une concurrence beaucoup plus vive, de la part des entreprises européennes notamment (Giordano et Santiso, 1999 ; Carro-Fernández, 2002), et les stratégies d'investissement répondent autant à des préoccupations de pénétration des marchés que d'exploitation des ressources naturelles (CEPAL, 2003 ; Levy Yeyati, Stein et Daude, 2004).

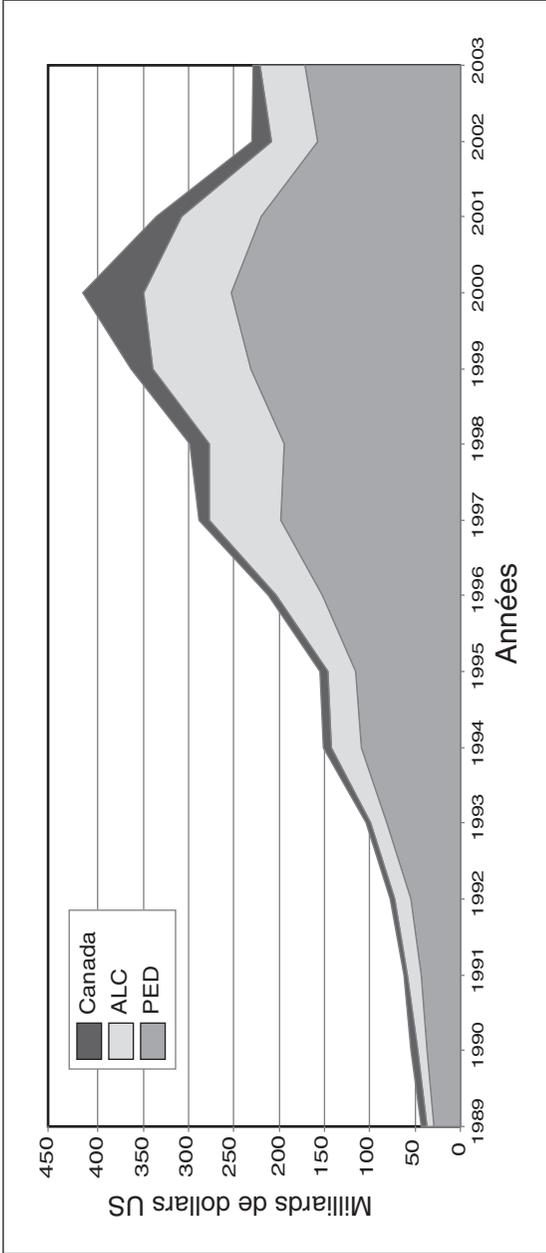
Concernant plus spécifiquement le Canada, nous disposons depuis longtemps d'informations précises sur le contrôle étranger. Les entreprises étrangères contrôlent un peu plus du quart des actifs des entreprises non financières et environ 20% des actifs financiers au Canada (Aba et Mintz, 2002 ; Taylor, 2001). Les pourcentages varient beaucoup d'une industrie à l'autre, les industries présentant les plus hauts niveaux de contrôle (au dessus de 40% des actifs) étant celles des ressources naturelles, des produits chimiques, du matériel de transport et de la machinerie. Plus de la moitié des 25 plus grandes entreprises canadiennes sont sous contrôle étranger ; pour ce qui a trait à l'ensemble des grandes entreprises, c'est un plus du tiers des entreprises non financières et un peu moins de 20% des entreprises financières qui sont sous contrôle étranger. Les États-Unis dominent très nettement le paysage. Les entreprises américaines détiennent 19% des actifs dans le secteur non financier, soit un peu plus de 70% des actifs étrangers, et 9% des actifs dans le secteur financier, soit environ 45% de tous les actifs étrangers. Cela dit, si les investissements américains sont très présents au Canada, on relèvera, parallèlement, que les investisseurs canadiens sont de plus en plus présents à l'étranger, de moins en moins cependant aux États-Unis⁹ (Hejazi et Safarian, 2002).

1.4. LES INCERTITUDES

Après avoir atteint un sommet historique en 2000, les IDE ont fortement reculé en 2001 et 2002. L'année 2003 marque les débuts de la reprise. Toutefois, comme le montre la figure 5.3, non seulement les entrées d'IDE en Amérique latine ont-elles commencé à reculer un an plus tôt, mais, qui plus est, elles ont de nouveau reculé en 2003, pour une quatrième année consécutive. Avec le résultat que, entre 2000 et 2003, la part de l'Amérique latine et Centrale dans le stock d'IDEUS a chuté brutalement, pour passer de 20,3% à 17%. La crise argentine et l'instabilité économique qui a suivi dans nombre de pays, de même que les difficultés

9. Le stock d'investissements directs canadiens à l'étranger était évalué, en 1990, à 98,4 milliards de dollars canadiens comparativement à 130,9 milliards pour le stock d'IDE au Canada. En 2003, les chiffres étaient, respectivement, de 399,1 et 355,6 milliards de dollars canadiens. La part des IDEUS au Canada reste relativement stable, autour des deux tiers du total mondial. Par contre, la part des EUA dans le stock d'IDE sortant a chuté dramatiquement depuis le tournant des années 1990, passant de 63% à 41% entre 1989 et 2002 (Statistique Canada, *Bilan des investissements internationaux du Canada*, CANSIM 376-0051).

FIGURE 5.3.
Pays en développement et pays d'Amérique latine et des Caraïbes: flux d'investissement entrant (1989-2003)



Source : CNUCED.

rencontrées par l'industrie de la *maquiladora* au Mexique¹⁰, ne sont sans doute pas étrangères au phénomène. Certes, contrairement à ce que l'on a pu observer dans le passé, les investissements ont montré une certaine stabilité, mais force est malgré tout de constater que la méfiance des investisseurs envers l'Amérique latine persiste et que, peut-être aussi, la région offre moins de potentiel de croissance que d'autres (Deblock, 2004a). Il est significatif de constater que seulement deux pays d'Amérique latine figurent dans le classement des 25 premiers pays de l'indice de confiance de l'agence A.T. Kearney en 2004 et que, par rapport à l'année précédente, le Mexique et le Brésil ont glissé dans le classement, respectivement, de la troisième à la vingt-deuxième position et de la neuvième à la dix-septième position (Deblock, 2004).

2. LES ACTIVITÉS DES FILIALES AMÉRICAINES SUR LE CONTINENT

Dans cette section, nous concentrerons notre attention sur les filiales américaines sur le continent¹¹ et plus précisément sur les filiales à contrôle majoritaire (FCMUS), pour lesquelles les données statistiques sont les plus complètes¹². Trois points seront successivement abordés : le commerce associé aux activités des entreprises multinationales à l'étranger, la place qu'occupent les Amériques dans leurs activités et leur poids dans l'activité économique des pays hôtes. Trois grandes conclusions se dégagent de notre analyse. Premièrement, la part du commerce international des États-Unis associée aux firmes multinationales américaines

10. Au Mexique, l'industrie de la *maquila* a été durement touchée ces dernières années. Après un sommet de 1 347 843 emplois en octobre 2000, le nombre d'emplois a par la suite lourdement chuté, pour atteindre un creux de 1 045 598 emplois en juillet 2004. Parallèlement, le nombre d'entreprises est tombé d'un sommet de 3 720 entreprises en juillet 2001 à 2 775 en septembre 2003. Depuis lors la situation s'améliore graduellement : en juillet 2004, on dénombrait 2 804 entreprises et 1 131 001 emplois. L'industrie a subi les contrecoups de la récession aux États-Unis et des évolutions défavorables des taux de change, mais d'autres facteurs doivent aussi être pris en ligne de compte, notamment les délocalisations vers la Chine et l'Asie (la moitié des départs) et, dans une moindre mesure, vers les autres pays d'Amérique centrale en raison des négociations commerciales avec les États-Unis. Au chapitre de l'IDE, le secteur de la *maquiladora* a souffert de la crise : en 2001, il n'a concentré que 8 % de l'IDE entrant, comparativement à 21,1 % en 1999 et 18,1 % en 2000. Depuis lors, les entrées d'IDE continuent de baisser, mais moins que dans les autres secteurs de l'économie, avec le résultat qu'en 2003, 20,8 % des entrées d'IDE sont allées dans le secteur de la *maquiladora*.

11. Nous concentrerons notre attention principalement sur les multinationales non bancaires.

12. En 2002, les FCMUS (en anglais MOFAs, *majority-owned foreign affiliates*) concentraient 90,5% des actifs, 85,5% des ventes et 84,4% des emplois des firmes multinationales américaines à l'étranger.

(FMNUS) a baissé fortement depuis une vingtaine d'années. Cela est dû à la présence plus marquée des investisseurs étrangers aux États-Unis, mais aussi à une plus grande ouverture de l'économie américaine sur l'extérieur. Deuxièmement, la majeure partie des échanges commerciaux entre les filiales américaines à l'étranger et les États-Unis est concentrée dans les Amériques, deux pays, le Canada et le Mexique, concentrant à eux seuls plus de 90 % de ces échanges. Troisièmement, l'ALENA a eu pour double effet de consolider les activités des FMNUS au Canada et au Mexique et de renforcer le degré d'intégration de ces deux économies à celle des États-Unis.

2.1. LE COMMERCE DES MULTINATIONALES

Comme le montre le tableau 5.5, les multinationales américaines (contrôle majoritaire) réalisent le quart de leurs opérations dans leurs filiales à l'étranger. Qui plus est, pour les trois indicateurs retenus, le degré de transnationalisation a tendance à augmenter depuis les années 1980. Il faut néanmoins préciser qu'exception faite du Mexique et, dans une moindre mesure, du Canada, cette tendance n'est pas vérifiée dans les Amériques.

TABLEAU 5.5.

FCMUS : valeur ajoutée, emplois et investissements
(en pourcentage du total du groupe, années choisies)

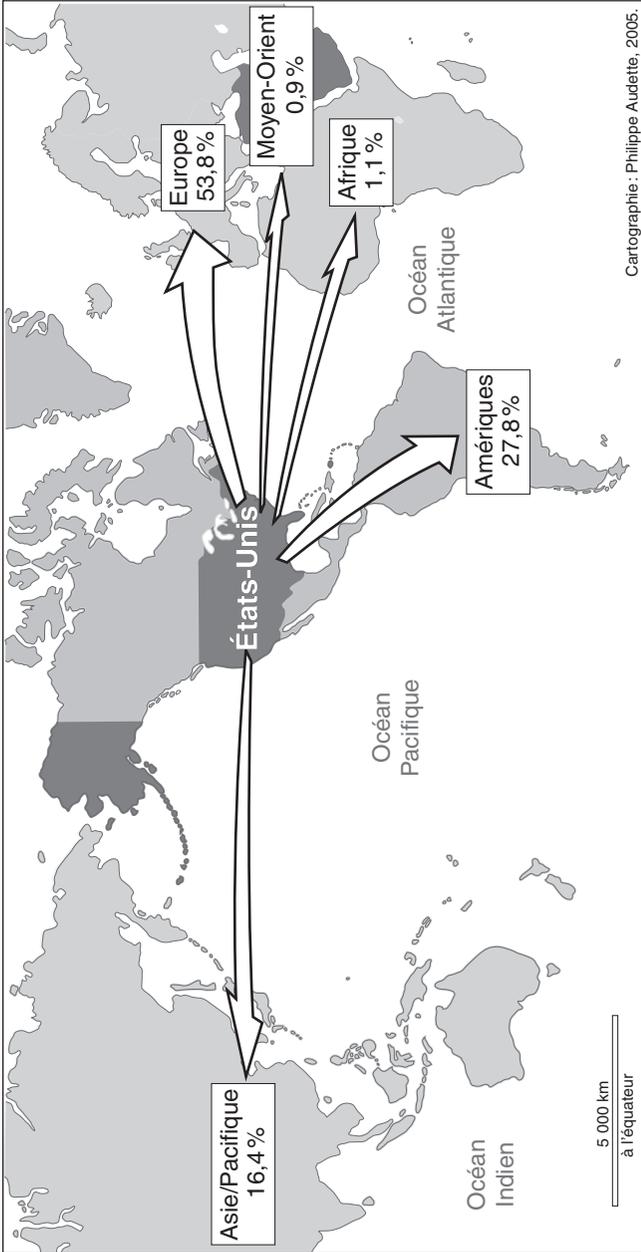
	VA	E	DC
1982	21,9	21,2	19,2
1989	23,4	21,4	22,5
1992	23,5	23,2	23,2
1994	23,5	23,5	23,6
2000	22,1	25,5	21,8
2002	24,8	26,7	24,9

Notes : VA : valeur ajoutée ; E : emplois ; DC : dépenses en capital.

Source : Bureau of Economic Analysis.

La relation entre le commerce et l'investissement a toujours été étroite. Le tableau 5.6 a été construit de manière à fournir trois types de renseignements. Il nous donne, successivement, la part du commerce intrafirme pour les FMNUS et les filiales américaines de sociétés étrangères (FCME), le solde de la balance commerciale des EUA associée aux multinationales américaines et étrangères et la part du commerce des EUA associée à ces dernières. On peut en dégager trois constats.

FIGURE 5.4.
Investissements par les États-Unis dans le monde, 2003



Cartographie : Philippe Audette, 2005.

TABLEAU 5.6.

États-Unis : commerce associé aux entreprises multinationales**Commerce infrafirme**

(en pourcentage du commerce des firmes)

	FMNUS ⁽¹⁾		FCME	
	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.
1982	28,5	34,4	n.d.	n.d.
1989	37,9	38,4	49,4	77,4
1992	39,9	42,7	49,7	76,8
1994	39,5	44,2	46,4	77,4
2000	40,7	42,9	42,9	75,3
2002	39,5	42,9	44,9	79,1

Solde de la balance commerciale

(en milliards de \$US)

	FMNUS	FCMUS	FCME	Total
1982	42,6	6,6	n.d.	-31,7
1989	35,2	16,2	-50,5	-109,8
1992	45,9	17,6	-40,5	-84,5
1994	87,7	31,1	-59,0	-150,6
2000	2,8	-9,0	-116,3	-436,1
2002	-27,8	-22,2	-119,7	-468,3

En pourcentage du commerce total des États-Unis

	FMNUS		FCMUS		FCME		FMNUS + FCME	
	Exp.	Imp.	Exp. ⁽²⁾	Imp. ⁽³⁾	Exp. ⁽²⁾	Imp. ⁽³⁾	Exp. ⁽²⁾	Imp. ⁽³⁾
1982	77,0	49,5	24,9	18,9	n.d.	n.d.		
1989	65,0	42,5	27,6	17,8	19,9	33,5	84,9	76,0
1992	59,6	41,2	25,8	18,4	20,5	32,3	80,0	73,6
1994	67,2	38,7	29,9	18,4	20,9	32,3	88,1	71,1
2000	57,4	36,6	26,0	17,4	19,3	29,1	76,7	65,7
2002	57,7	36,8	25,6	17,2	19,8	27,9	77,4	64,8

Note : FMNUS : sociétés multinationales américaines ; FCME : filiales américaines de sociétés étrangères, contrôle majoritaire ; FCMUS : filiales à l'étranger de sociétés américaines, contrôle majoritaire ; ⁽¹⁾ toutes multinationales ; ⁽²⁾ exportations intrafirmes et autres exportations vers les filiales ; ⁽³⁾ importations intrafirmes et autres importations en provenance des filiales.

Source : Bureau of Economic Analysis.

Premièrement, les firmes multinationales, américaines et étrangères, sont responsables de la plus grande partie des flux commerciaux entre les États-Unis et le reste du monde. On notera cependant qu'en raison, notamment, de la présence croissante des filiales étrangères en sol américain, la part attribuable aux multinationales américaines a nettement tendance à baisser ; il n'en demeure pas moins qu'en 2002, 57,7 % des exportations totales des États-Unis étaient destinées aux filiales américaines à l'étranger et 36,8 % des importations totales en provenaient¹³. À elles seules, les FCMUS concentraient sur elles 25,6 % des exportations et 17,2 % des importations totales, comparativement à 19,8 % et 27,9 %, respectivement, pour les filiales américaines à contrôle majoritaire d'entreprises étrangères (FCME).

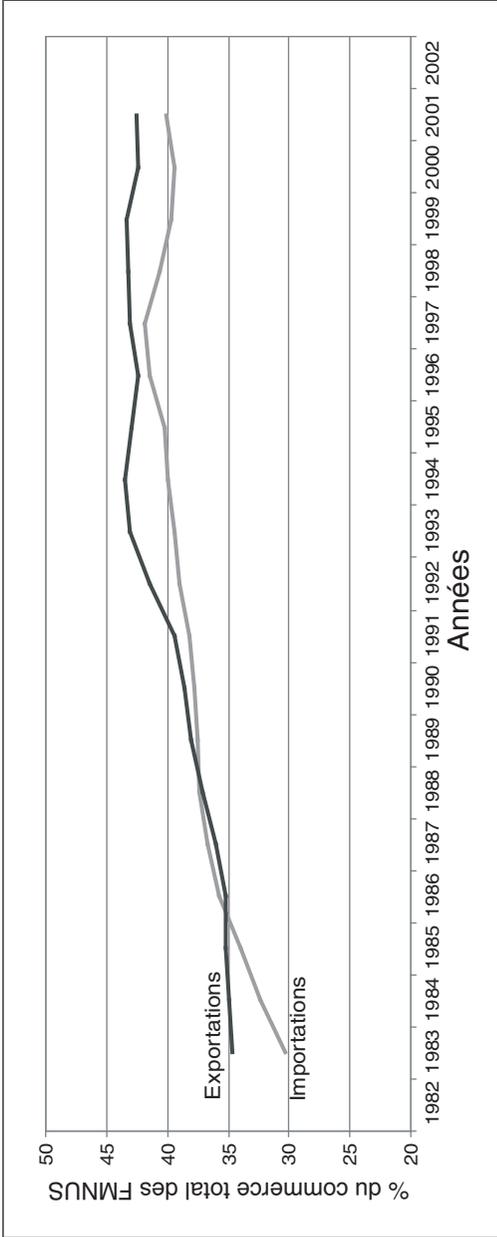
Deuxièmement, jusqu'au début des années 1990, on pouvait expliquer une bonne part du déficit commercial par le commerce entre les FCME et leurs sociétés-mères, les FMNUS affichant au contraire des surplus. Le déficit commercial des FCME demeure important : en 2002, il représentait environ le quart du déficit commercial des États-Unis, soit 119,7 G\$, pour un déficit total de 468,3 G\$. Mais, non seulement le déficit total s'est-il creusé, depuis le milieu des années 1990, plus rapidement que le déficit des FCME, mais qui plus est, l'excédent commercial des FMUS, encore évalué à 87,7 G\$ en 1994, fait désormais place à un déficit qui va grandissant. En 2002, ce déficit était estimé à 27,8 G\$ pour l'ensemble des multinationales américaines et à 22,2 G\$ pour celles à contrôle majoritaire (FCMUS).

Troisièmement, le commerce intrafirme est une composante importante des échanges entre les filiales à l'étranger et le pays d'origine (Deo Bardhan et Jaffee, 2004). Le tableau 5.6 donne la part du commerce intrafirme dans le commerce total avec les EUA qui est associé aux filiales américaines à l'étranger (FMUS) et aux filiales étrangères aux États-Unis (FCME). La figure 5.5 retrace, quant à elle, l'évolution de la part du commerce intrafirme dans le commerce total des FMNUS avec les États-Unis entre 1982 et 2002¹⁴. La part du commerce intrafirme dans le commerce total des FCME est beaucoup plus élevée, notamment pour les importations, que celle dans le commerce total des FMNUS. Par contre, elle est stable et ce, à la différence de ce que l'on observe pour les FMNUS. À cet

13. Les données ont trait au seul commerce des biens. La remarque est valable pour l'ensemble du texte.

14. La figure présente les mêmes données que le tableau 5.6, mais inversées. Les exportations sont les exportations des FMNUS vers les EUA et les importations leurs importations en provenance des EUA.

FIGURE 5.5.
Commerce intrafirmes des FMNUS avec les EUA, 1982-2002, en pourcentage du commerce total des FMNUS, moyennes mobiles de trois ans



Source : Bureau of Economic Analysis.

égard, la figure 5.5 montre que celle-ci a fortement progressé pendant les années 1980, mais qu'elle a maintenant tendance à se stabiliser, autour de 43 % pour les exportations vers les EUA et autour de 40 % pour les importations en provenance des États-Unis.

2.2. LES ACTIVITÉS DES ENTREPRISES AMÉRICAINES À L'ÉTRANGER

La banque de données du département du Commerce des États-Unis (Bureau of Economic Analysis) nous permet d'avoir une vue assez précise sur les activités des filiales américaines à l'étranger. Nous disposons en particulier de données sur leurs opérations courantes et sur l'emploi. Nous avons retenu les indicateurs les plus importants pour construire deux tableaux de concentration géographique, le premier, le tableau 5.7, pour les grandes régions du monde et le second, le tableau 5.8, pour les Amériques. Les deux tableaux fournissent également les informations pour certains pays choisis.

TABLEAU 5.7.
FCMUS : répartition géographique des activités
(2002, en pourcentage du total mondial)

	Actifs	Ventes	Val. ajoutée	Imp.	Exp.	Emplois
Amériques	21,7	25,3	21,7	55,0	61,1	32,5
Canada	7,8	13,2	11,6	31,9	37,4	13,0
Mexique	1,8	4,4	3,6	18,1	20,2	10,3
Brésil	1,3	2,3	1,8	1,7	0,8	4,1
Venezuela	0,3	0,5	0,7	0,5	0,2	0,8
Chili	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,6
Argentine	0,5	0,7	0,6	0,5	0,1	1,0
Europe	61,8	51,9	56,0	23,9	20,6	45,0
Royaume-Uni	24,6	14,6	17,2	5,5	3,2	13,7
Pays-Bas	8,2	4,4	3,5	4,2	1,1	2,2
Allemagne	5,0	8,1	9,9	4,0	2,5	7,5
France	3,0	4,9	5,9	2,0	1,6	6,6
Asie/Pacifique	15,1	20,9	19,1	20,3	15,5	20,1
Australie	2,3	2,4	3,2	2,1	0,7	3,1
Japon	5,3	5,9	5,7	5,4	1,0	3,0
Singapour	2,1	3,7	n.d.	4,4	5,1	1,4
Chine	0,6	1,7	1,2	1,2	1,5	3,5
Afrique	1,0	1,3	2,2	0,4	2,5	1,7
Moyen-Orient	0,5	0,6	1,1	0,3	0,3	0,7

Source : Bureau of Economic Analysis, banque de données.

Dans l'ensemble, les données du tableau 5.7 vont dans le même sens que celles que nous avons pu observer à propos des investissements, en particulier sur un point : l'Europe concentre plus de la moitié des actifs et des ventes et 45 % des emplois. Ce sont les données pour les Amériques qui surprennent.

Alors que l'hémisphère occidental concentre un peu plus du quart des ventes des FCMUS, on relèvera, premièrement, que celles-ci concentrent dans cette partie du monde environ le tiers de tous les emplois et, deuxièmement, que les filiales qui y sont localisées sont responsables de 55 % des importations et de 61 % des exportations totales. À eux seuls, le Canada et le Mexique concentrent 31,9 % et 18,1 %, respectivement, des importations totales des FCMUS et 37,4 % et 20,2 % de leurs exportations. Rappelons que ces deux pays concentrent, respectivement, 19,2 % et 11,2 % des exportations et 16 % et 9,9 % des importations de biens et services.

Si nous nous tournons plus spécifiquement vers les Amériques (tableau 5.8), nous devons prendre en considération le fait qu'une part non négligeable des IDEUS se trouve localisée dans les paradis fiscaux. C'est le cas en particulier des Bermudes, un pays qui concentre à lui seul près du quart des actifs totaux des FCMUS sur le continent. Néanmoins, même en tenant compte du cas particulier des paradis fiscaux, force est de constater que le Canada et le Mexique occupent une place centrale dans les activités des FCMUS sur le continent. C'est particulièrement notable pour ce qui concerne le commerce, l'emploi et la production brute. Les chiffres du commerce sont les plus impressionnants : ces deux pays concentrent plus de 90 % du commerce hémisphérique avec les États-Unis. Nous reviendrons plus loin sur ces deux pays ; à tout le moins, les données statistiques tendent à montrer clairement que, si les investissements sur le continent sont loin d'être négligeables, cette région du monde est loin d'avoir la même importance stratégique pour les investisseurs américains que d'autres régions, l'Europe et l'Asie en particulier. En dehors du Canada et du Mexique, le seul pays d'importance est le Brésil, mais non seulement celui-ci a-t-il été déclassé ces dernières années par le Mexique, mais qui plus est, sa part a tendance à décliner dans le total mondial malgré le boom des années 1990 et ce, pour tous les indicateurs d'activité. Ainsi, par exemple, si nous prenons trois indicateurs clés, soit les actifs, les ventes et l'emploi, on constatera que, pour les FCMUS, la part de ce pays est passée, entre 1990 et 2002, soit en vingt ans, de 2,8 % à 1,3 % des actifs totaux, de 2,8 % à 2,3 % des ventes totales et de 6,7 % à 4,1 % des emplois totaux.

TABLEAU 5.8.

**Les FCMUS dans les Amériques : indicateurs choisis
(2002, en pourcentage du total)**

	dont:				Prod. brut	Rev. nets	Imp.	Exp.	Emploi
	Actifs	Ventes	Biens	Services					
Amériques	100	100	100	100	100	100	100	100	100
ALENA	44,5	69,7	74,0	52,2	70,4	41,3	90,8	94,3	71,7
Canada	36,0	52,2	54,7	43,3	53,7	30,9	57,9	61,3	40,0
Mexique	8,4	17,4	19,3	8,9	16,8	10,4	32,8	33,0	31,7
Mercosur	8,5	12,0	11,0	17,0	11,3	-13,1	3,9	1,6	16,0
Brésil	5,9	9,1	8,5	13,4	8,2	-7,6	3,1	1,4	12,7
Argentine	2,4	2,7	2,5	3,6	3,0	-5,5	0,9	0,2	3,2
Paraguay	0,0	0,1	n.d.	n.d.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Uruguay	0,1	0,2	n.d.	n.d.	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Autres pays	47,1	18,3	15,0	30,8	18,2	71,8	5,3	4,1	12,4
<i>dont</i>									
Venezuela	1,5	1,9	0,0	0,0	3,0	1,2	0,9	0,4	2,4
Chili	1,4	1,2	1,0	2,4	1,5	0,8	0,4	0,4	1,9
Colombie	0,8	1,4	1,5	1,2	1,9	1,2	0,6	0,4	2,1
Pérou	0,7	1,5	0,7	0,7	0,9	0,3	0,2	0,4	0,7
Panama	0,5	0,6	0,6	0,9	0,6	0,6	0,7	0,0	0,5
Costa Rica	0,4	0,4	0,5	0,1	0,4	0,1	0,3	0,7	1,0
Rép. dom.	0,3	0,4	0,3	1,3	0,7	1,1	0,2	0,3	0,6
Bermudes	22,9	5,3	3,6	9,7	2,7	53,0	0,1	0,0	0,2

Source : Bureau of Economic Analysis, banque de données en ligne.

2.3. LES ACTIVITÉS DES FILIALES AMÉRICAINES DANS LES PAYS HÔTES

Pour compléter ce tour d'horizon sur les activités des FCMUS dans les Amériques, nous avons voulu porter notre attention sur l'importance et le rôle que jouent les filiales américaines dans l'activité économique des pays hôtes. Trois types d'informations nous paraissent utiles à considérer : la contribution des filiales au PIB du pays hôte tout d'abord, leur orientation vers l'extérieur ensuite et, enfin, l'intensité capitalistique. À cet effet, nous avons construit deux tableaux. Le premier tableau, le tableau 5.9, nous apporte un certain éclairage sur le premier point et le second, le tableau 5.10, sur les deux autres points.

Le tableau 5.9 nous donne la contribution des FCMUS au PIB du pays hôte pour les pays des Amériques pour lesquels les données sont disponibles. Les pays ont été classés sur la base de leur contribution. Deux constats peuvent être faits. Tout d'abord, avec 10 %, le Canada est,

TABLEAU 5.9.

Valeur ajoutée des FCMUS
(en pourcentage du PIB du pays hôte, pays choisis)

	1989	1995	2000	2002
Canada	9,5	8,9	10,4	10
Honduras	5,6	8	6	5,5
Venezuela	1,7	2,7	2,7	4,2
Argentine	1,2	1,5	2,7	3,9
Mexique	2,4	2,7	3,4	3,5
Chili	2,7	3,4	2,9	3,2
Colombie	2,9	2,8	3,1	3,2
Costa Rica	4	6,4	3,4	2,9
Brésil	2,2	3	3,1	2,4
Équateur	2,8	1,7	2,3	1,9
Guatemala	1,9	1,6	1,9	n.d.
Pérou	2	1,8	2,3	2,1
Panama	11,4	4,2	3,5	n.d.

Sources : *Survey of Current Business*, différents numéros.

de loin, le pays où la contribution des FCMUS au PIB est la plus importante. Il est d'ailleurs à noter qu'à ce chapitre, le Canada se classe en deuxième position dans le monde, derrière l'Irlande. Le Honduras vient ensuite ; il occupe le septième rang dans le monde, avec 5,5 %. Il est suivi du Venezuela (13^e), de l'Argentine (14^e) et du Mexique (17^e). On notera ensuite que, pour la plupart des pays des Amériques, la contribution des FCMUS au PIB est non seulement assez stable, le Mexique et l'Argentine, jusqu'en 2002 du moins, faisant exception, mais également qu'elle est relativement faible, ce qui ne doit pas surprendre si l'on considère le poids du secteur agricole et des services traditionnels dans le PIB.

Le tableau 5.10 nous permet de regarder l'activité des filiales dans une perspective différente. Les deux premières colonnes nous donnent, en pourcentage, le rapport des importations en provenance des EUA et celui des exportations vers les EUA sur les ventes totales. La colonne suivante nous donne le rapport des actifs aux ventes. Le rapport est une estimation du coefficient de capital ; il nous donne la valeur en dollars de l'actif par dollar de ventes. Enfin, la dernière colonne nous donne la valeur de l'actif par employé. Il s'agit d'une estimation du coefficient capital/travail.

Nous avons déjà noté le fait que les Amériques, et tout particulièrement le Canada et le Mexique, concentrent la plus grande part du commerce entre les FMNUS et les États-Unis. Dans le cas du Canada et du Mexique, les exportations vers les États-Unis représentent, respectivement, plus du quart et près de 40 % des ventes et les importations en provenance des

TABLEAU 5.10.
FCMUS : indicateurs choisis (Amériques, pays choisis, 2002)

	M/V (en pourcentage)	X/V	K/V (\$)	K/L (\$)
Canada	19,8	26,1	1,4	456,3
Mexique	31,7	39,8	1,0	134,5
Costa Rica	12,3	35,6	1,9	196,2
Honduras	12,0	12,5	0,8	82,4
Panama	23,5	0,5	1,9	562,9
Rép. dom.	14,3	22,2	1,4	234,6
Colombie	7,8	5,7	1,3	202,4
Équateur	6,8	12,6	1,1	226,9
Pérou	5,1	11,9	1,0	520,8
Venezuela	7,7	4,0	1,7	314,9
Brésil	6,7	3,8	1,4	236,4
Argentine	6,3	2,1	1,9	392,4
Paraguay	n.d.	n.d.	0,8	872,0
Uruguay	n.d.	n.d.	0,8	291,5
Chili	7,8	7,9	2,3	366,9

Note: M/V : importations en provenance des É.-U./ventes ; X/V : exportations vers les É.-U./ventes ; K/V : actifs/ventes ; K/L : actifs/employé.

Source: Bureau of Economic Analysis, banque de données en ligne.

États-Unis, environ 20 % et 32 %. Dans le cas du Mexique, les chiffres élevés s'expliquent en grande partie par l'importance prise par l'industrie de réexportation (*maquila*). On notera par ailleurs que l'hypothèse des trois cercles avancée plus haut se vérifie de nouveau. D'une manière générale, les pourcentages, notamment dans le cas des exportations, sont plus élevés pour les pays de la couronne immédiate des États-Unis, où l'industrie de réexportation est très présente, que pour ceux d'Amérique du Sud, une situation qui s'explique à la fois par la diversification géographique plus grande des échanges et par la taille des marchés. Il faut ajouter cependant que, dans le cas du Brésil du moins, les nouveaux investissements affichent une faible propension à l'exportation, ceux-ci étant surtout concentrés dans le secteur des services.

Les chiffres des deux dernières colonnes sont évidemment sujets à caution dans la mesure où la valeur des actifs est calculée à partir des bilans des entreprises. Néanmoins, la valeur des actifs par employé pour trois pays au moins, soit le Canada, le Pérou et le Chili, ne doit pas surprendre; elle traduit le fait que ces pays sont d'importants producteurs miniers. Le secteur minier nécessite en effet beaucoup de capital et, de surcroît, les investissements américains y dominant. Par contre, à

l'inverse, on notera que dans les pays où l'industrie de réexportation est importante, comme au Mexique, au Costa Rica ou au Honduras par exemple, les industries sont plus légères et nécessitent moins de capital fixe.

3. LES ACTIVITÉS DES FCMUS AU CANADA, AU MEXIQUE ET AU BRÉSIL

Nous nous proposons, dans cette partie, de comparer l'activité des FCMUS au Canada (Curtis et Sydor, 2004 ; Globerman et Shapiro, 2001 ; Schwanen, 2003), au Mexique (Waldkirch, 2003 ; Monge-Naranjo, 2002) et au Brésil (Da Motta Veiga, 2004 ; OCDE, 2004 ; BID, 2002). Nous concentrerons notre attention sur quatre points : la répartition sectorielle des activités, l'emploi, la rentabilité et le commerce. Trois grandes conclusions se dégagent de l'analyse des données. Premièrement, le Mexique a clairement profité de l'ALENA, notamment au chapitre de la création d'emplois. Deuxièmement, après avoir traversé une période difficile pendant la première moitié des années 1990, le Canada a enregistré par la suite de bons résultats, tant au niveau des emplois créés qu'au niveau de la rentabilité. Troisièmement, des trois pays, c'est le Brésil qui affiche les résultats les plus médiocres.

3.1. LA RÉPARTITION SECTORIELLE DES IDEUS

Le tableau 5.11 donne la répartition des IDEUS par secteur et par pays dans les Amériques. On constatera que, d'une manière générale, le secteur manufacturier concentre dans les Amériques une proportion plus grande des IDEUS que partout ailleurs. Il en va de même des investissements dans le secteur minier, comme nous l'avons déjà souligné. Au Canada, c'est 38,9 % du stock d'IDEUS qui s'y trouve concentré, comparativement à 32,7 % pour le Mexique et 34,5 % pour le Brésil. Le stock d'IDEUS dans ce secteur est, au Canada, trois fois et demie plus élevé en valeur qu'au Mexique et sept fois plus qu'au Brésil.

Trois secteurs concentrent, comme au Mexique d'ailleurs, plus de la moitié des investissements : l'industrie chimique, le matériel de transport et l'équipement électrique et électronique. Le secteur financier est le deuxième secteur en importance au Canada, au Mexique et au Brésil. Les dispositions financières particulières au Canada et au Brésil concernant les institutions de dépôt expliquent en grande partie les différences avec

TABLEAU 5.11.
États-Unis : investissements directs à l'étranger, 2003 (par secteur, pays choisis, en pourcentage)

	Total	Mines	Services publics	Manuf.	Inst. de dépôt	Autres secteurs financiers	Commerce de gros	Information	Services prof., tech. et scient.	Autres industries
Tous pays	100	5,5	1,5	21,1	3,6	16,8	7,9	2,7	2,3	38,7
Canada	100	12,6	0,5	38,9	1,4	17,8	6,6	1,1	1,1	20,0
Mexique	100	0,7	1,1	32,7	27,4	11,7	3,3	2,0	0,7	20,4
Costa Rica	100	n.d.	0,0	39,8	0,0	1,1	55,1	1,4	1,1	1,6
Honduras	100	0,0	n.d.	76,3	n.d.	2,6	13,3	n.d.	0,0	n.d.
Panama	100	3,2	n.d.	2,0	2,4	13,7	4,2	n.d.	-0,3	71,4
Rép. dom.	100	n.d.	14,9	50,1	n.d.	-0,6	17,0	n.d.	0,1	2,6
Argentine	100	3,5	n.d.	14,4	3,1	8,5	n.d.	2,6	0,4	58,3
Bésil	100	4,1	8,2	34,5	6,5	14,7	4,9	1,4	2,1	23,7
Chili	100	14,5	n.d.	19,2	10,5	22,3	4,3	0,8	0,7	n.d.
Colombie	100	8,7	4,5	41,0	n.d.	8,9	5,9	21,2	1,0	n.d.
Équateur	100	61,3	n.d.	5,0	n.d.	0,8	n.d.	n.d.	-0,1	10,0
Pérou	100	42,9	5,5	7,8	n.d.	4,7	4,6	n.d.	1,6	18,6
Venezuela	100	24,7	20,3	24,8	n.d.	3,1	2,3	n.d.	-0,8	10,8

Source : Bureau of Economic Analysis, <www.bea.doc.gov/bea/di/usdpos/pos_03.xls>.

le Mexique. Toujours est-il que, dans ce pays, le secteur financier concentre 39,1 % des IDEUS, comparativement à 19,2 % pour le Canada et 22,2 % pour le Brésil.

Enfin, concernant les entrées d'IDEUS pendant la décennie 1990, on notera qu'au Canada, il y a eu peu de changements importants, sauf dans le secteur énergétique, qui a enregistré une forte hausse des investissements américains suite à la vague d'acquisitions dans l'industrie pétrolière. On notera également une progression des entrées dans les « autres industries », une rubrique qui regroupe entre autres les industries de haute technologie. Avec l'ALENA, le Mexique a vu son économie s'intégrer rapidement à celle des États-Unis, avec le résultat que plus de 60 % des entrées d'IDE, principalement américaines, sont allées dans le secteur manufacturier, notamment dans l'industrie alimentaire et celle de l'équipement électronique. Le secteur des services a concentré, quant à lui, 37 % des entrées. Le Brésil, de son côté, affiche des tendances différentes de celles du Mexique. L'industrie, encore fortement protégée, n'a attiré, entre 1996 et 2002, que 21 % des flux. Les investissements sont surtout allés dans les services, suite notamment aux privatisations réalisées dans les secteurs bancaire, de l'électricité et des télécommunications.

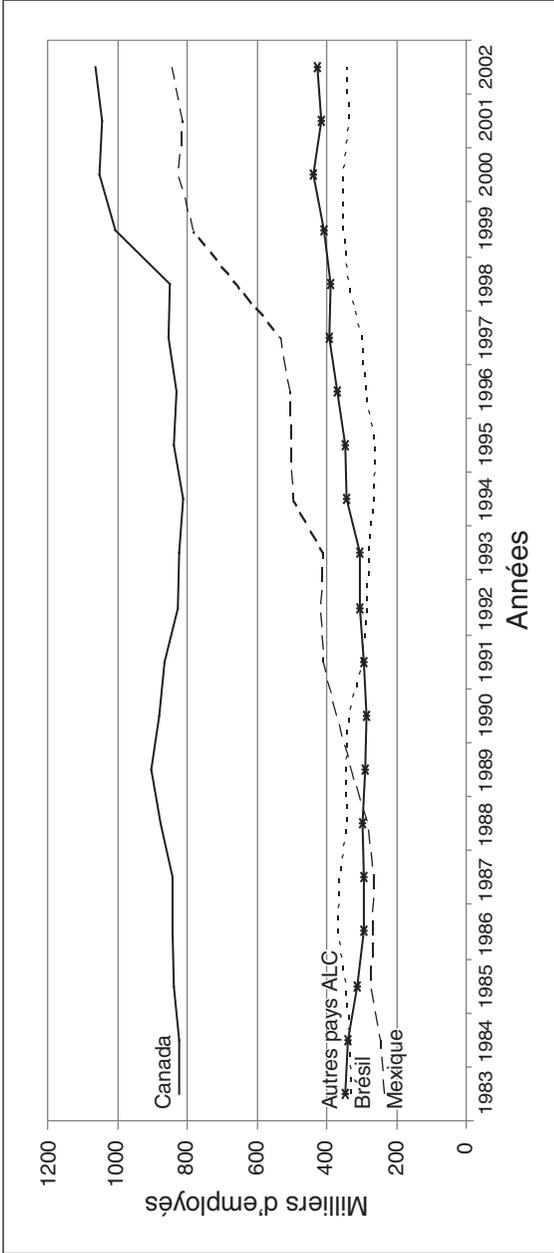
3.2. L'EMPLOI DANS LES FILIALES

La figure 5.6 nous donne l'évolution, entre 1983 et 2002, du nombre d'employés dans les FCMUS installées au Canada, au Mexique, au Brésil et dans les autres pays d'Amérique latine.

Le nombre d'employés des FCMUS est passé, entre 1983 et 2002, de 4,8 à 8,2 millions dans le monde. Exception faite du Mexique et, dans une moindre mesure, du Chili¹⁵, les créations d'emplois restent en deçà des attentes dans les Amériques. Avec un peu plus d'un million d'emplois, le Canada reste, de loin, en première position dans les Amériques pour le nombre. Il faut cependant noter qu'après avoir longtemps stagné, voire même régressé au début des années 1990, le nombre d'emplois dans les FCMUS a fortement progressé entre 1998 et 2000. Certes, la progression des emplois n'est pas aussi remarquable qu'au Mexique, mais elle témoigne de la forte activité économique au Canada et de la très nette amélioration des indicateurs de compétitivité pendant

15. Le nombre d'emplois a progressé de 10 900 à 54 500 entre 1983 et 2002.

FIGURE 5.6.
 Nombre d'employés dans les FCMUS – Canada, Mexique, Brésil, autres pays d'Amérique latine
 et des Caraïbes, 1983-2002



Source : Bureau of Economic Analysis.

cette période. Les données sur l'emploi au Mexique contrastent nettement avec celles du Brésil. Le Mexique a vu le nombre d'emplois dans les FCMUS quadrupler en l'espace de deux décennies, avec le résultat qu'avec 841 200 emplois, l'écart avec le Canada se réduit rapidement. Du côté du Brésil, force est de constater qu'en dépit des entrées importantes de capitaux dans le secteur des services, le nombre d'emplois dans les FCMUS stagne. En 2002, ce nombre était estimé à 336 700 emplois.

3.3. LA RENTABILITÉ DES FILIALES

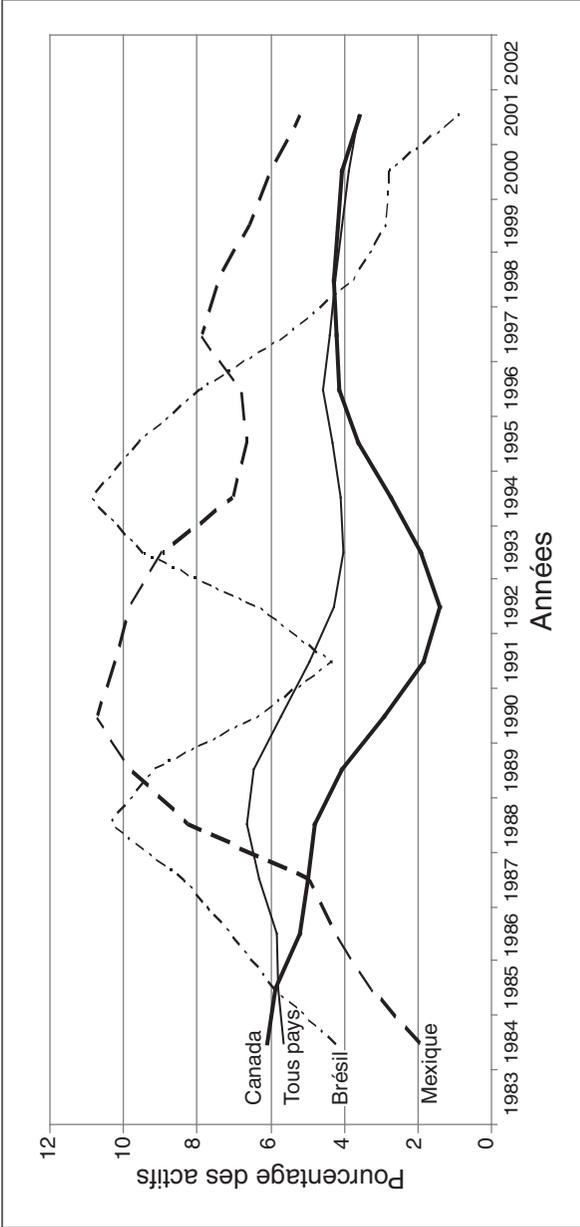
Nous avons retenu le rapport des revenus nets aux actifs comme indicateur de la rentabilité des FCMUS. Par ailleurs, comme ce rapport est sujet à des variations annuelles importantes, nous avons lissé les séries en leur appliquant la méthode des moyennes mobiles, en l'occurrence de trois ans. L'impact des crises demeure, mais il est moins prononcé. Les données sont reportées à la figure 5.7.

Un premier constat peut être fait : les filiales américaines au Canada ont enregistré une baisse importante de rentabilité tout au long des années 1980 ; depuis lors, les choses sont revenues à la normale, leur rentabilité étant équivalente à la moyenne générale¹⁶. Le constat est intéressant dans la mesure où l'on peut associer la stagnation des emplois, sinon leur diminution, à la dégradation de la rentabilité des filiales et leur augmentation à l'effet conjugué du boom commercial et du rebond de la rentabilité.

Par ailleurs, d'une façon générale, les FCMUS affichent dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes une rentabilité supérieure à la moyenne mondiale, mais, en raison des crises fréquentes, celle-ci est beaucoup plus volatile. C'est ce que montre clairement la figure pour le Mexique et le Brésil. Toutefois, là encore, les deux pays affichent des différences notables. Dans le cas du Mexique, le taux de rentabilité se rapproche de celui du Canada. Dans le cas du Brésil, au contraire, la rentabilité des FCMUS a chuté radicalement depuis le milieu des années 1990. Certes, la crise argentine n'a pas été sans influencer sur leurs résultats, ce dont témoigne le déficit d'opération en 2001, mais les incertitudes

16. Il faut néanmoins noter que les investisseurs américains au Canada réalisent un taux de rendement sur leur investissement supérieur à celui des investisseurs canadiens aux É.-U. Voir à ce sujet, MAECI, *L'ALENA : déjà dix ans : rapport préliminaire*, 2003, <www.dfait-maeci.gc.ca/eet/pdf/NAFTA@10-2003-fr.pdf>.

FIGURE 5.7.
Rentabilité des FCMUS – Canada, Mexique et Brésil, revenu net en pourcentage des actifs, 1983-2002, moyennes mobiles de trois ans



Source : Bureau of Economic Analysis.

conjoncturelles n'expliquent pas tout ; certainement pas une tendance aussi marquée à la baisse depuis le milieu des années 1990, une tendance qui explique, en partie, le désintérêt des investisseurs américains.

3.4. LE COMMERCE AVEC LES ÉTATS-UNIS

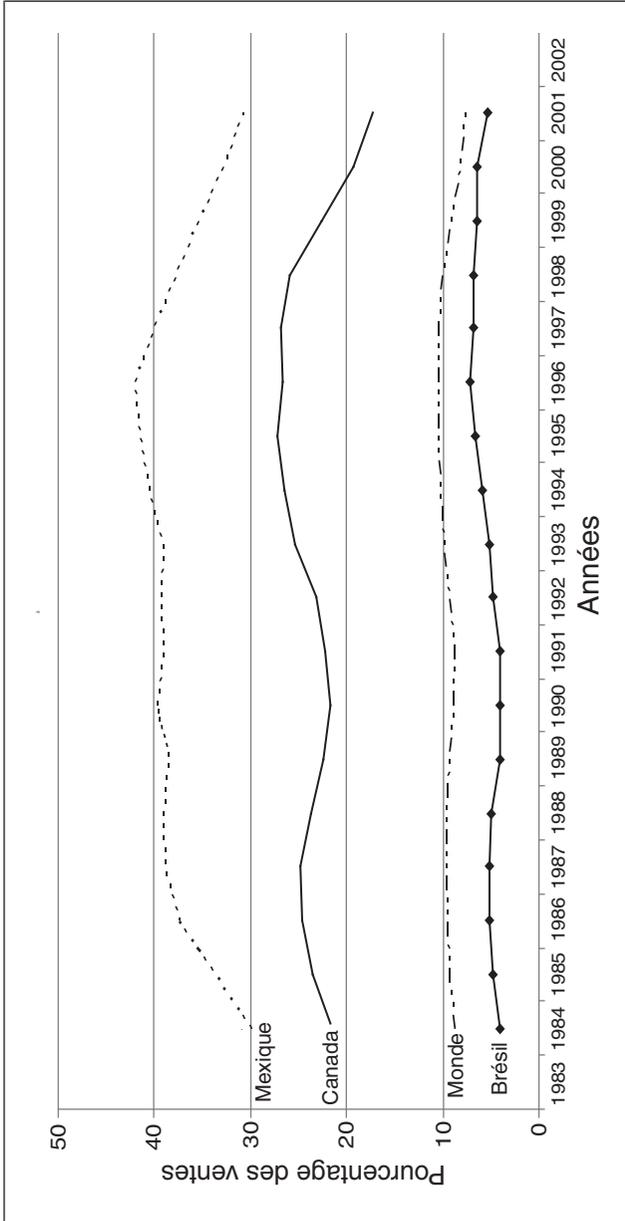
Si nous portons, pour terminer, notre attention sur le commerce, qu'en est-il des évolutions dans les trois pays ? Les figures 5.8 et 5.9 nous donnent, respectivement, en pourcentage de leurs ventes, les importations des FCMUS en provenance des États-Unis et les exportations vers les États-Unis. Comme nous l'avons mentionné plus haut, le commerce avec les États-Unis des FCMUS installées au Canada et au Mexique pèse beaucoup sur leurs opérations. Dans les deux cas, les rapports sont nettement plus élevés que ce que l'on observe dans les autres pays, y compris dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. On notera cependant que les importations en provenance des États-Unis ont tendance à baisser, ce qui va dans le sens des observations précédentes sur la diversification des sources d'approvisionnement.

La figure 5.10, quant à elle, retrace l'évolution, pour le Canada et le Mexique, de la part du commerce directement associé aux FMNUS¹⁷ dans le commerce total de ces deux pays avec les États-Unis¹⁸. On notera que, dans les deux cas, ce commerce représente plus du tiers du commerce total des États-Unis. Par contre, il faut relever que la dépendance du Canada envers ce commerce n'est plus aussi forte qu'elle l'était au début des années 1980, lorsque celui-ci concentrait environ 55 % des exportations vers les États-Unis et 45 % des importations en provenance de ces derniers. Ces tendances sont le reflet d'une plus grande dispersion du commerce des FMNUS au Canada. On notera par contre que, dans le cas du Mexique, les pourcentages sont relativement stables.

17. Il s'agit uniquement du commerce intrafirme et du commerce entre les filiales et des tiers. Le commerce intrafirme représente, dans le cas des FCMUS, environ 80 % des exportations associées aux filiales dans le cas du Canada et environ 90 % dans celui du Mexique. Pour les importations, les chiffres sont, respectivement, de 85 % et 95 %.

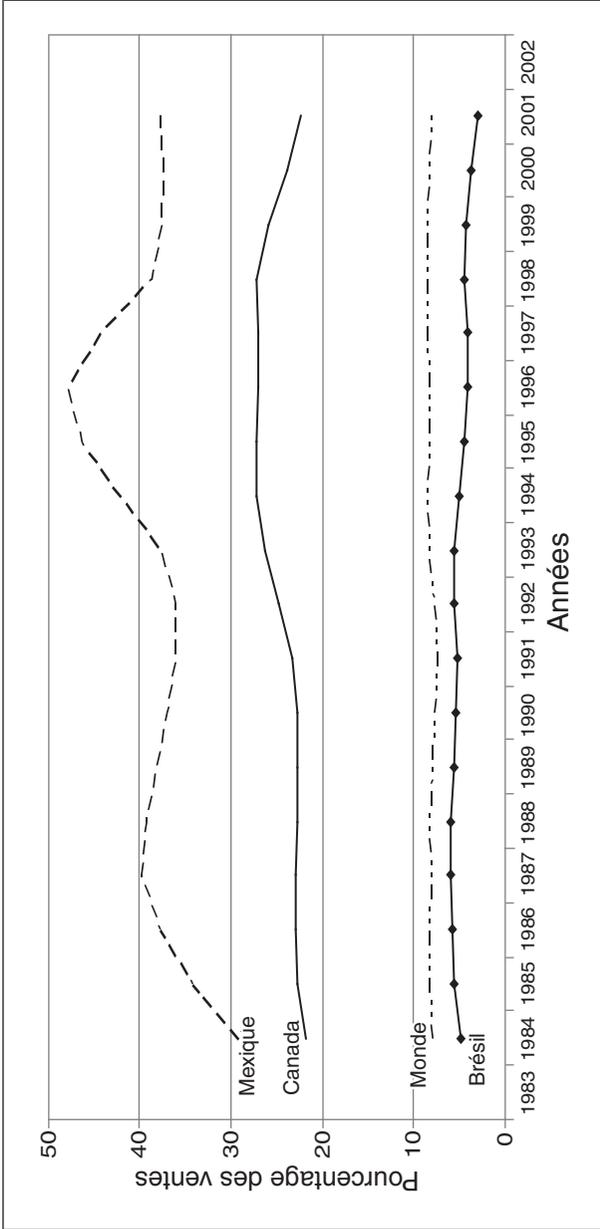
18. CANX : Exportations des filiales US au Canada en pourcentage des exportations canadiennes vers les EUA ; CANM : Importations des filiales US au Canada en pourcentage des importations canadiennes en provenance des EUA ; MEXX : Exportations des filiales US au Mexique en pourcentage des exportations mexicaines vers les EUA ; CANM : Importations des filiales US au Mexique en pourcentage des importations mexicaines en provenance des EUA.

FIGURE 5.8.
 Importations des FCMUS en provenance des EUA – Canada, Mexique et Brésil, en pourcentage des ventes, moyennes mobiles de trois ans



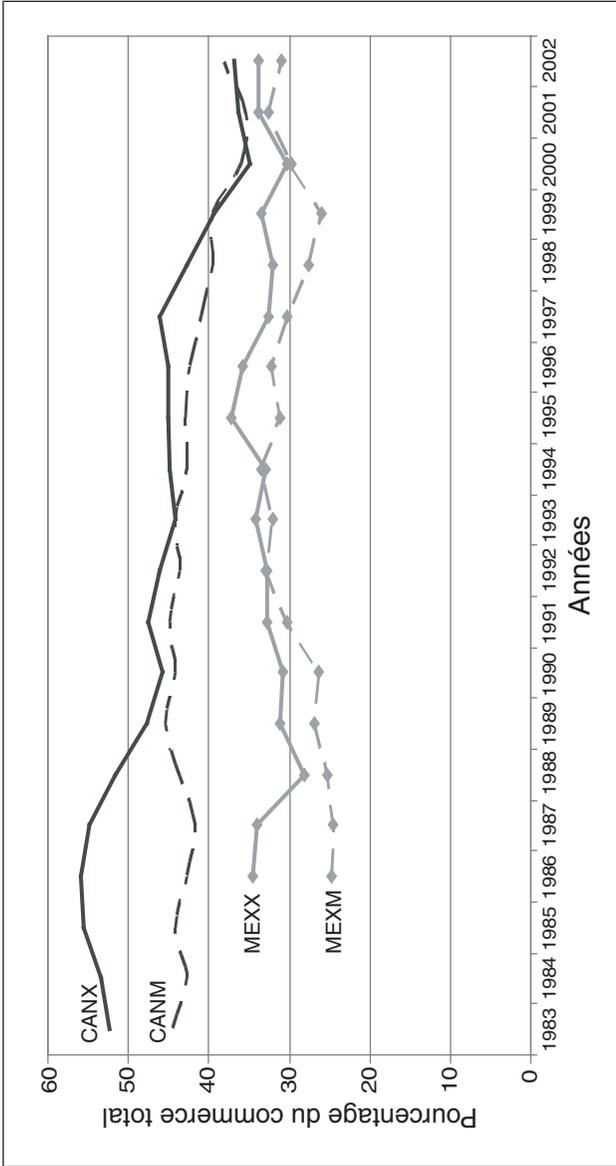
Source : Bureau of Economic Analysis.

FIGURE 5.9.
Exportations des FCMUS vers les EUA – Canada, Mexique et Brésil, en pourcentage des ventes,
moyennes mobiles de trois ans



Source : Bureau of Economic Analysis.

FIGURE 5.10.
Part du commerce des FMINUS avec les EUA, Canada et Mexique, en pourcentage du commerce total
des deux pays, 1983-2002



Source : Bureau of Economic Analysis.

CONCLUSION

Comme le fait remarquer à juste titre Richard Feinberg (2003), sans l'insistance de certains pays d'Amérique latine d'élargir les négociations avec le Mexique à l'échelle du continent et de faire du commerce la pièce maîtresse du programme du Sommet de Miami de décembre 1994, il y a tout lieu de penser que le projet de libre-échange hémisphérique serait resté « une idée vague » et de l'ordre du discours. L'administration américaine venait alors de compléter avec succès deux grandes négociations, l'une avec le Canada et le Mexique et l'autre à Genève, deux négociations dont les résultats dépassaient largement les attentes tant des autorités que des milieux d'affaires américains. Aussi, sauf à étendre les dispositions de l'ALENA à l'échelle du continent et à en faire une sorte d'OMC +, les enjeux économiques d'une négociation hémisphérique étaient limités, mais pas pour autant secondaires, notamment si l'on considère le fait qu'il s'agissait d'une part de créer un nouveau consensus panaméricain sur la base d'un partenariat économique et d'autre part de consolider et d'accélérer les réformes économiques et politiques. Dans ces conditions, la rapidité avec laquelle l'administration présidentielle actuelle a changé son fusil d'épaule face à la montée des oppositions en Amérique du Sud, pour revenir à la voie bilatérale, ne doit pas surprendre (Brunelle, 2004). Quitte à laisser de côté les récalcitrants, il est préférable d'enregistrer les succès, aussi modestes soient-ils, et de diffuser ainsi toujours davantage un modèle cadre que d'accepter un accord à rabais, voire, ce qui serait pire, de prendre le risque d'un cinglant échec.

Toujours est-il que, si les priorités des États-Unis dans les Amériques vont actuellement davantage vers l'approfondissement de l'ALENA et la formation d'une couronne régionale autour de cet accord que vers les négociations hémisphériques, l'analyse détaillée des investissements et des activités des firmes multinationales américaines montre de son côté que l'image souvent projetée des Amériques comme celle d'un bloc économique polarisé sur les États-Unis est trompeuse. Certes, ces derniers dominent le continent et leurs investissements supplantent ceux des autres pays. Cela étant, mis à part le fait qu'il convient de prendre en considération la situation particulière de l'investissement dans chaque pays, on constatera que seuls le Canada et le Mexique sont véritablement intégrés à l'économie des États-Unis, principalement par l'entremise des réseaux de production et du commerce intrafirme des grandes entreprises multinationales. Pour les pays qui entretiennent les relations économiques les plus étroites avec les États-Unis, ces dernières visent plutôt l'exploitation des ressources, naturelles autant qu'humaines, que l'intégration en réseaux. Dans leur cas, l'expression de plateformes économiques est sans doute la plus appropriée. Quant aux pays, enfin, qui,

comme le Brésil, présentent des marchés importants, la pénétration par l'investissement répond surtout à des préoccupations de contournement des barrières à l'entrée et d'exploitation des potentialités offertes par le marché intérieur. Il est significatif de constater à cet égard que c'est dans ces pays que la concurrence avec les entreprises étrangères ou locales est la plus vive et que le poids des filiales américaines dans l'activité économique est le plus faible, tout comme leur degré de participation aux processus d'intégration régionaux d'ailleurs.

Le second point qu'il nous a été donné de relever a trait à la très grande dispersion géographique des investissements américains dans le monde. En fait, contrairement à l'image qui est souvent projetée, ce n'est pas dans les Amériques mais en Europe que se trouve surtout concentré le stock d'investissement américain à l'étranger. Qui plus est, malgré la montée en puissance de l'Asie, on dénote beaucoup de stabilité dans les données européennes, ce qui tend à confirmer l'idée selon laquelle la taille, le dynamisme et le pouvoir d'achat des marchés pèsent davantage dans les décisions d'investir que l'effet de proximité géographique. Plus inquiétant sans doute est le fait que, malgré l'ampleur des réformes économiques entreprises depuis deux décennies, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes souffrent, pour la plupart d'entre eux, d'un problème d'image, sinon de crédibilité auprès des investisseurs. Certes, ces pays sont toujours pour les entreprises américaines soit un débouché important pour leurs produits, soit une source stratégique de matières premières, soit encore un réservoir de main-d'œuvre qualifiée bon marché, mais force est de constater que les Amériques ne sont pas pour ces dernières la seule région du monde où se déploient leurs activités, encore moins la dernière frontière des États-Unis (Agnew, 2005).

À la lumière de ces constats, deux conclusions s'imposent. Premièrement, le projet de ZLEA est un projet multidimensionnel qui répond, notamment, à des préoccupations économiques, mais celles-ci ne sont cependant pas suffisantes pour en expliquer les finalités, lesquelles sont avant tout d'ordre politique, sinon idéologique. Deuxièmement, si les Amériques ont été et continuent d'être pour les États-Unis un laboratoire institutionnel et une région privilégiée pour faire avancer leur modèle de libération et de protection de l'investissement, la diversification géographique de leurs intérêts économiques fait en sorte que, si stratégie régionale il y a, celle-ci ne peut être qu'imbriquée dans une stratégie universaliste de promotion et de défense de leurs intérêts de puissance.

BIBLIOGRAPHIE

- ABA, Shay et Jack M. MINTZ (2002). «Preserving Control: Canada and the International Market for Corporate Acquisitions», *Backgrounders*, n° 62, Toronto, C.D. Howe Institute, septembre.
- AGNEW, John (2005). *Hegemony: The New Shape of Global Power*, Philadelphie, Temple University Press.
- BID (BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT) (2002). *Beyond Borders: The New Regionalism in Latin America*, Washington, <www.iadb.org/res/index.cfm?fuseaction=Publications.View&pub_id=B-2002E>.
- BRUNELLE, Dorval (2004). «La zone de libre-échange des Amériques: autopsie d'un échec», *Chronique des Amériques*, CEIM, décembre, <www.ameriques.uqam.ca/pdf/Chro_0442_autopsieZLEA.pdf>.
- CARRO-FERNÁNDEZ, Martha (2002). *European Union Foreign Direct Investment Flows to Mercosur Economies: An Analysis of the Country-of-origin Determinants*, Instituto de Estudios Europeos, Observatorio de Economía Europea, n° 3.
- CEPAL (COMISIÓN ECONÓMICA PARA AMÉRICA LATINA) (2000). *La inversión extranjera en México*, Santiago, CEPAL.
- CEPAL (COMISIÓN ECONÓMICA PARA AMÉRICA LATINA) (2004). *Foreign Direct Investment in Latin America and the Caribbean: 2003 Report*, Santiago, CEPAL, mai.
- CERUTTI, Mario, Isabel ORTEGA et Lylia PALACIOS (2000). «Empresarios y empresas en el norte de México Monterrey: del Estado oligárquico a la globalización», *European Review of Latin American and Caribbean Studies*, n° 69, octobre, p. 3-27.
- CHUDNOVSKY, Daniel (dir.) (2001). *El boom de inversión extranjera directa en el Mercosur*, Buenos Aires, Siglo XXI.
- CNUCED (1999). «Foreign Direct Investment and the Challenge of Development», *World Investment Report*, Genève, CNUCED.
- CNUCED (2003). «Towards Mega Blocks?», *World Investment Report*, Genève, CNUCED, p. 23-26.
- CURTIS, John et Aaron SYDOR (2004). «L'ALENA et le changement structurel dans l'économie canadienne», dans Dorval Brunelle et Christian Deblock (dir.), *L'ALENA: le libre-échange en défaut*, Montréal, Fides, p. 179-210.

- DA MOTTA VEIGA, Pedro (2004). « Foreign Direct Investment in Brazil : Regulation, Flows and Contribution to Development », Institut international du développement durable, <www.iisd.org/pdf/2004/investment_country_report_brazil.pdf>.
- DEBLOCK, Christian (2004a). « Les investissements dans le monde : la place des Amériques », *Chronique des Amériques*, n° 36 (novembre), <www.ameriques.uqam.ca/pdf/Chro_0436_Inv-Ameriques.pdf>.
- DEBLOCK, Christian (2004b). « Le libre-échange et les accords de commerce dans la politique commerciale des États-Unis », *Cahier de recherche du GRIC/CEIM*, <www.gric.uqam.ca/pdf/Cahiercont_0403_polcom-US.pdf>.
- DEBLOCK, Christian (2005). « Les États-Unis et la politique de l'investissement », dans Michèle Rioux (dir.), *Globalisation et pouvoir des entreprises*, Montréal, Athena.
- DEBLOCK, Christian et Sylvain TURCOTTE (2004), « La Zone de libre-échange des Amériques : les États-Unis seuls maîtres à bord ? », *Cahiers du GELA-IS*, ULB/L'Harmattan, n° 3.
- DEO BARDHAN, Ashok et Dwight JAFFEE (2004). « On Intra-Firm Trade and Multinationals: Foreign Outsourcing and Offshoring in Manufacturing », <www.brookings.org/dybdocroot/pge/offshoring_Bardhan.pdf>.
- ESTEVADEORDAL, A., D. RODRIK, A. TAYLOR et A. VELASCO (dir.) (2004). *Integrating the Americas: FTAA and Beyond*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press.
- FEINBERG, Richard E. (2003). « The Political Economy of United States: Free Trade Arrangements », *The World Economy*, vol. 26, n° 7, p. 1019-1040.
- GAULIER, G., Sébastien JEAN et Deniz ÜNAL-KESENCI (2004). « Regionalism and the Regionalization of International Trade », *CEPII Working Papers*, n° 2004-16, novembre.
- GIORDANO, Paolo et Javier SANTISO (1999), « La courses aux Amériques : les stratégies des investisseurs européens en Argentine et au Brésil », *Les Études du CERI*, n° 52.
- GLOBERMAN, Steven et Daniel SHAPIRO (2001). « Assessing Recent Patterns of Foreign Direct Investment in Canada and the United States », <www.cbe.wvu.edu/cib/globerman%20research/north%20amer%20patterns%20of%20FDI.pdf>.

- GUZMAN, Andrew T. (1997-1998). « Why LDCs Sign Treaties That Hurt Them : Explaining the Popularity of Bilateral Investment Treaties », *Virginia Journal of International Law*, vol. 38, p. 639-688.
- HASLAM, Paul Alexander (2005). « The Emerging Foreign Investment Regime in the Americas », *FOCAL*, n° FPP-05-01, <www.focal.ca/pdf/investment.pdf>.
- HEJAZI, Walid et Edward SAFARIAN (2002). *Explaining Canada's Changing FDI Pattern*, Toronto, Rotman School of Management.
- KEARNEY, A.T. (2004). *FDI Confidence Index*, octobre, <www.atkearney.com/shared_res/pdf/FDICIOct_2004_S.pdf>.
- LAWRENCE, Robert Z. (1996). *Regionalism, Multilateralism, and Deeper Integration*, Washington, Brookings Institution.
- LEVY YEYATI, E., Ernesto STEIN et Christian DAUDE (2004). « The FTAA and the Location of FDI », *Working Papers*, Central Bank of Chile, n° 281, décembre.
- MAECI (2003). *L'ALENA : déjà dix ans : rapport préliminaire*, <www.dfait-maeci.gc.ca/eet/pdf/NAFTA@10-2003-fr.pdf>.
- MANSFIELD, Edward D. et Helen V. MILNER (1999). « The New Wave of Regionalism », *International Organization*, vol. 53, n° 3, été, p. 589-627.
- MÁTTAR, J., Juan Carlos MORENO-BRID et Wilson PERES (2002). *Foreign Investment in Mexico after Economic Reform*, Mexico, CEPAL, <www.networkideas.org/featart/sep2002/Mexico.pdf>.
- MILNER, Helen V. (1992), « International Theories of Cooperation among Nations », *World Politics*, vol. 44, n° 3, p. 466-494.
- MONGE-NARANJO, Alexander (2002). *The Impact of NAFTA on Foreign Direct Investment Flows in Mexico and the Excluded Countries*, <www.sice.oas.org/geograph/north/monge.pdf>.
- OCDE (2004). *Trade and Competitiveness in Argentina, Brazil and Chile : Not as Easy as A-B-C*, Paris, OCDE, p. 94-142.
- OMAN, Charles (1994). *Globalisation et régionalisation : quels enjeux pour les pays en développement ?*, Paris, OCDE.
- QUINLAN, Joseph P. (2004). « Dérive ou rapprochement ? La prééminence de l'économie transatlantique », *Notes de la fondation Robert Schuman*, juin, <www.robert-schuman.org/notes/note23.pdf>.
- RAMÍREZ, M. (2000). « Foreign Direct Investment in Mexico : A Cointegration Analysis », *Journal of Development Studies*, vol. 37, n° 1 (octobre), p. 138-162.

- ROBERT, Maryse (2001). *Multilateral and Regional Investment Rules: What Comes Next?*, OEA, Trade Unit, mars.
- RUGMAN, Alan G. (2000). *The End of Globalization*, Londres, Random House.
- RUGMAN, Alan G. (2005). *The Regional Multinationals*, Londres, Cambridge University Press.
- SCHWANEN, Daniel (2003). « Free Trade and Canada: 15 Years Later », Montréal, Institut de recherche en politiques publiques, <www.irpp.org/miscpubs/archive/schwanen_trade_1.pdf>.
- TAYLOR, S. (2001). « Contrôle étranger et concentration des entreprises », *Observateur économique canadien*, Statistique Canada, juin, n° 11-010, p. 3.1-3.10.
- U.S. INTERNATIONAL TRADE COMMISSION (2003). « The Impact of Trade Agreements: Effects of the Tokyo Round, U.S.-Israel FTA, U.S.-Canada FTA, NAFTA and the Uruguay Round on the U.S. Economy », *Investigation*, n° TA-2111-1.
- VENABLES, Anthony J. et Howard J. SHATZ (1999). « The Geography of International Investment », Banque mondiale, *Policy Research Working Paper Series*, n° 2338.
- WALDKIRCH, Andreas (2003). « The “New Regionalism” and Foreign Direct Investment: The Case of Mexico », *Journal of International Trade & Economic Development*, vol. 12, n° 2, p. 151-184.
- WALL, Howard J. (2002). « NAFTA and the geography of North American Trade », *Working Papers Series*, Federal Reserve Bank of St Louis.

CHAPITRE



L'EUROPE DE L'EST ENTRE EUROPÉANISATION ET MONDIALISATION

**Violette Rey
et Paolo Molinari¹**

Le tableau d'affichage des vols en partance de Prague résume la bifurcation qui a touché les pays d'Europe centrale et orientale à la suite de la chute du système soviétique. En novembre 1988, s'affichaient les villes de Moscou, Leningrad, Kiev, quelques vols par semaine pour Francfort, Londres ou Paris, et un seul pour New York. En novembre 2004, toutes les grandes villes européennes et nord-américaines sont à l'appel... la réouverture au monde est acquise, et c'est l'Occident développé qui compte !

« Rentrer dans l'Europe », tel fut le leitmotiv général des premiers mois de la transition post-socialiste, dans tous les pays du second cercle soviétique, entre espace et puissance russes et espace et puissances

1. Avec la collaboration de E. Boulineau, L. Coudroy de Lille, L. Crotat, O. Groza, G. Kukely, G. Monteil, H. Roth-Sallard, chercheurs et doctorants, membres du centre Géophile, dont les travaux portent sur des pays de l'espace centre-est européen.

occidentaux. L'autre Europe n'hésitait pas à rappeler à l'occasion qu'elle se sentait plus européenne que l'Union elle-même, par sa longue lutte pour les valeurs de liberté et des droits de l'Homme ; elle affirmait ainsi son refus d'une troisième voie, entre socialisme et capitalisme. 1^{er} mai 2004 : les pays baltes et d'Europe centrale deviennent membres à part entière de l'Union européenne ; la Roumanie et la Bulgarie le seront peut-être en 2007 et, dans une foulée plus lointaine, les pays balkaniques ; mais l'entrée dans l'OTAN a débuté avant, soit 15 à 20 ans pour clore la phase de « kidnappage », 15 à 20 ans durant lesquels se désarticulent les fonctionnements planifiés, s'imbriquent de nouvelles mobilités des hommes, des idées, des produits, dans une brutalité à la mesure de la soudaineté de l'ouverture au monde.

Depuis 2000 les indicateurs de développement montrent ici une meilleure performance de croissance que dans les autres régions du monde, à l'exception de la Chine et de l'Inde. Si la « transition » est close, les mutations se poursuivent dans un contexte géopolitique qui n'est plus celui de la bipolarisation de la Guerre froide, mais bien d'une multipolarisation complexe, avec forte accélération de la mondialisation économique et de l'exacerbation de ses concurrences. Deux nouveaux acteurs – l'Inde et la Chine – sont devenus importants ; les États-Unis ont accru leur leadership ; l'Europe et la Russie cherchent à se repositionner.

L'expérience contemporaine de feu l'Europe de l'Est² se situe ainsi à la jonction de deux processus, le « régional » et européen de l'ouverture post-socialiste et le « global » de la mondialisation, ce qui la rend tout à fait singulière. Cette singularité, en plus d'en résulter, renvoie aux modèles de développement qui se sont affrontés au XX^e siècle. L'invention du socialisme, premier à être mis en application, puis les théories du développement du tiers-monde, tous ces modèles en rupture avec le libéralisme capitaliste – se nourrissant d'inégalités sociales et spatiales et les reproduisant – ont eu à la base le principe de la déconnexion vis-à-vis des marchés extérieurs et ont pratiqué un contrôle plus ou moins généralisé de tous leurs flux vis-à-vis du reste du monde. Si l'échec et la disparition du système socialiste relèvent d'une façon décisive de ces choix d'isolement, par le cortège d'implications qu'ils avaient entraîné (retard d'innovations, absence d'incitation à la rentabilité, absence de démocratisation

2. Les pays traités dans ce chapitre correspondent aux démocraties populaires du second cercle de l'URSS et aux pays de la région intégrés à l'Union européenne en 2004, soit : Estonie, Lettonie, Lituanie ; Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Roumanie et Bulgarie ; Slovénie, Croatie, Serbie, Macédoine, Bosnie-Herzégovine ; Albanie. Les informations sont extrêmement lacunaires pour l'ex-Yougoslavie. La dénomination de l'ensemble – qui n'en est encore un que par l'héritage du passé commun communiste – est très difficile ; par commodité on utilisera les termes Europe de l'Est, Europe médiane, Europe de l'élargissement.

politique), rien ne permet de dire que le libéralisme sans régulation assure plus durablement un développement généralisé. Et le cas des « dragons » et nouveaux pays industriels qui ont provisoirement choisi la croissance par modèle externe, en combinant protectionnisme et exportation agressive, atteste la diversité des cheminements possibles et la fin du mythe selon lequel l'économie commande le monde. Ce paysage tendu et instable, où s'entremêlent flux économiques, mobilité des personnes, diffusion des valeurs et luttes d'influence, est devenu celui des pays de l'élargissement. De plus, la fragmentation étatique issue du système soviétique, avec la petite taille qui en résulte pour les nouveaux pays indépendants, renforce leur besoin d'extraversion.

L'objectif de ce chapitre est de mettre en évidence les partages et inversions de flux, selon qu'il s'agit de flux marchands et de services ou de flux de personnes, d'idées et de valeurs. Direction, intensité mais aussi distance et supports par des réseaux sont les trois entrées pour l'analyse des flux. Dans un contexte dominé par la diversité des cheminements possibles et des coûts de transport contemporains devenus négligeables, l'hypothèse est que l'internationalisation des flux maintient des logiques spatiales fortes qui valorisent spécifiquement certaines territorialités porteuses d'avantages comparatifs adaptés, mais assez indépendants des distances. Ayant le souci d'établir un tableau empirique, les sources sont celles des publications des organisations internationales, complétées par une pratique qualitative des espaces.

1. FLUX MARCHANDS ET MATÉRIELS : L'OUEST ARRIVE À L'EST

L'imperméabilité du Rideau de fer, avec un quasi *no man's land* de part et d'autre, devient difficile à imaginer maintenant que règnent le flux de camions et d'automobiles et l'habillage des routes par les publicités géantes des stations-services. L'Union européenne exerce avec la force d'un aimant une puissante attraction de nature économique et fait apparaître une inversion des dépendances, dont l'Allemagne est la principale bénéficiaire. Dans ce domaine, la mondialisation est d'abord un élargissement régional, celui de la construction européenne. L'analyse est centrée sur le commerce extérieur des États et les investissements étrangers³, qui s'avèrent dans une étroite congruence ; il s'agit des évaluations les mieux établies parce qu'elles font référence aux entités étatiques, mais

3. Le tourisme international, d'une importance limitée, n'a pas été retenu.

leur pertinence devient de plus en plus relative, compte tenu du rôle toujours croissant des acteurs transnationaux (entreprises, migrants) par rapport aux acteurs internationaux que sont les États.

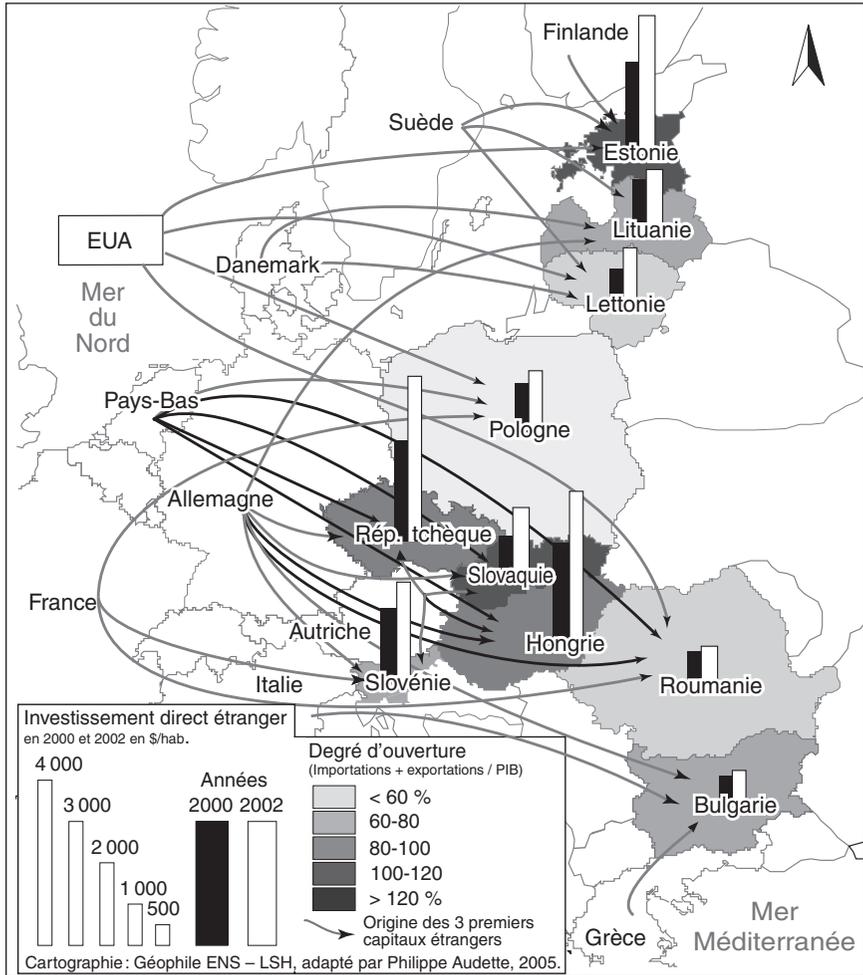
1.1. LE COMMERCE EXTÉRIEUR : DE LA CHUTE AU REDÉMARRAGE

La chute immédiate des échanges au sein du Conseil d'aide économique mutuelle (CAEM) a souligné l'étrangeté de la formule antérieure d'interdépendance élaborée au sein de la Division internationale socialiste du travail (DIST) et a révélé l'ampleur de la crise économique interne à l'espace soviétique. En effet, les systèmes de production nationaux étaient spécialisés et organisés au service du développement soviétique (Groza, 1998), les échanges étaient massivement entre chaque État et l'URSS, avec peu de liens méridiens entre pays voisins ; leur structure faisait apparaître une asymétrie entre la périphérie occidentale exportatrice de biens élaborés et le centre exportateur de produits primaires (hydrocarbures en particulier) ; le solde était positif pour cette périphérie de l'URSS. Or, la chute de la demande soviétique a immédiatement entraîné une crise de surproduction des produits est-européens non solvables sur les marchés internationaux, là où, au même moment, s'accroissait la concurrence. C'est alors l'effondrement économique global de chaque pays, effondrement inattendu par sa brutalité et son intensité.

La reconstitution d'un système d'échanges marchands au cours de la décennie 1990 se caractérise par les propriétés suivantes. La mondialisation des échanges est d'abord une européanisation et plus précisément un essor des échanges de voisinage immédiat, de part et d'autre de ce qui fut le Mur, consolidant d'une façon spectaculaire la dorsale économique nord-sud de l'axe rhénan à l'Italie, faisant réapparaître l'aire civilisationnelle des pays germaniques et de l'empire habsbourgeois. Si le volume des importations et des exportations progresse par deux ou trois tout au long des années 1995-2003 de redémarrage et exprime le degré d'ouverture croissant des pays, à l'inverse de la phase socialiste, les soldes en restent négatifs, et surtout les volumes restent fort modestes à l'échelle des échanges mondiaux. Pour repérer les nouveaux liens établis par les flux marchands, nous avons analysé pour chaque pays est-européen l'évolution de ses cinq premiers partenaires d'importation et d'exportation (figure 6.1).

Les vendeurs se pressent sur les marchés est-européens à conquérir, où les habitants attendent les produits de consommation et les biens intermédiaires dont la pénurie était synonyme de socialisme au quotidien. En 1995, en moyenne, cinq pays vendeurs concentraient de 60 % à 70 % du volume des importations, et seulement 50 % en 2003, suite à la

FIGURE 6.1.
Évolution des premiers partenaires d'importation et d'exportation



diversification des vendeurs. En 1995, l'Allemagne, suivie de près par la Russie, est le vendeur dominant (neuf fois au 1^{er} rang et six fois au 2^e), puis vient l'Italie. En 2003, l'Allemagne, par ailleurs premier exportateur mondial, confirme sa prépondérance, suivie par l'Italie; la Russie, fournisseur d'hydrocarbures, reste présente dans sept pays, mais sa place recule au rang de 3^e vendeur; la Chine arrive en République tchèque et en Hongrie à titre de 3^e vendeur; la France est cinq fois en 5^e position; le Royaume-Uni et les États-Unis, une fois présents en 1995, ont disparu des cinq premiers rangs.

Avec les exportations se dessine l'entrée économique des pays post-socialistes dans la concurrence mondiale, dans un processus de ciblage sur quelques pays, inverse de celui observé pour les importations. Entre 1995, où la diversité des formules était grande, et 2003, où tous les pays post-socialistes en sont à 55 % d'exportation sur cinq pays, il y a eu une convergence de pratiques d'exportation, qui traduit la restructuration et la spécialisation des économies internes. Le premier pays client reste stable (pour 8 pays sur 10) : l'Allemagne est suivie de l'Italie ; la Russie, vers laquelle on exportait encore en 1995, disparaît presque en 2003 ; le Royaume-Uni arrive en 2003.

1.2. LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS

Avec quels capitaux financer la relance économique, les dénationalisations/décollectivisations, la modernisation des infrastructures et l'indispensable développement des services ? Tel fut, pour chaque pays, le défi immédiat, dont les investissements directs étrangers (IDE) pouvaient être une solution. Toutefois, la peur exprimée par les nations de perdre leur indépendance d'une autre façon que sous le socialisme et la méfiance des investisseurs à l'endroit des incertitudes politiques et juridiques (le « risque pays ») n'ont pas donné l'invasion capitaliste redoutée ! S'il y avait déjà eu de timides percées avant 1989 (en Hongrie notamment), c'est surtout à partir de 1992 que les pays de l'Est devinrent un espace nouveau de conquête financière potentielle.

Les investissements directs étrangers (IDE) ont progressé parallèlement aux échanges, les déficits commerciaux restant supérieurs aux apports d'IDE. Malgré la publicité faite aux opérations industrielles parce qu'elles sont souvent aussi des opérations de délocalisation subies dans l'Union européenne, ces investissements portent davantage sur les services (banques, assurances). Il s'agit d'une situation inverse à celle du commerce extérieur, où importations et exportations se font de plus en plus sur les seuls produits manufacturés. Géographiquement la République tchèque, la Hongrie et la Pologne absorbent 77 % du total (en stock) et la dorsale germanique se confirme. Les investissements allemands et autrichiens sont massifs chez leurs plus proches voisins – République tchèque et Pologne pour l'Allemagne, Slovaquie pour l'Autriche, qui y a apporté la moitié des IDE ; et des partenaires quasi absents au plan commercial s'installent – les Pays-Bas et les États-Unis, mais le Royaume-Uni et la Chine sont à la marge. L'implantation des IDE se déplace vers l'est et le sud-est, de deux manières. Les IDE

occidentaux opèrent un ralentissement relatif dans les premiers pays conquis, comme si le plein en matière de capacité d'absorption était atteint en Hongrie et en République tchèque ; ils s'installent en Roumanie et en Bulgarie, peu attrayantes jusqu'alors à cause des retards de privatisation, mais rien n'arrive encore (ou presque) dans les Balkans yougoslaves et albanais. Par contre, des entreprises centre-européennes amorcent une expansion d'IDE à leur voisinage, retrouvant leurs liens anciens entre pays : de la Hongrie vers la Roumanie et la Slovaquie, de la République tchèque vers la Bulgarie, de la Pologne vers l'Allemagne.

Ainsi l'ouverture économique post-communiste s'opère par un renversement des flux, qui reste d'abord un ancrage à l'Union européenne, et, dans le plus proche voisinage, au profit du monde germanique et italien. Elle est dans la logique de l'accroissement des flux qui a tant contribué deux décennies auparavant à la croissance économique de l'Europe du Marché commun ; elle a favorisé la Pologne, la République tchèque, la Hongrie et la Slovaquie, c'est-à-dire parmi les voisins les plus proches, ceux qui sont les moins perturbés par une situation politique intérieure soumise aux tensions de minorités et qui avaient en 1989 les meilleurs niveaux de développement. En retour, la promesse de leur intégration dans l'Union européenne, acquise dès 2001, a accéléré leur évolution vers une bonne santé macroéconomique. Cette promesse pour 2007 suscite depuis 2003 la même expansion en Roumanie et en Bulgarie. À l'échelle mondiale, rien dans tout cela ne signifie néanmoins un changement majeur des réorientations économiques, la tendance principale se joue avec l'Asie (tableau 6.1) ; à l'échelle européenne en revanche, s'est mise en place une discontinuité – provisoire ou durable ? – au sein même de l'ancien bloc des pays de l'Est, entre pays d'Europe centrale et pays balkaniques.

TABLEAU 6.1.

Flux et globalisation dans les territoires européens

	Année	UE15	PECO10	CEI
IDE/IDE mondial	1995	34,1 %	3,8 % (12 704)	1,20 %
	2002	52,8 %	2,6 % (2 463 700)	1,60 %
Commerce extérieur/ commerce mondial	1995	40,1 %	2,0 % (249 191)	1,90 %
	2003	39,4 %	3,0 % (559 413)	2,10 %
PIB/PIB mondial	1995	29,4 %	1,1 % (335 182)	1,40 %
	2003	29,0 %	1,5 % (55 320 300)	1,60 %
Solde migratoire	1995	757 500	-45 963	243 955
	2001	1 160 300	-14 818	-863 784

Source : UNCTAD, WTO, UNSTATS, INED (en millions de dollars).

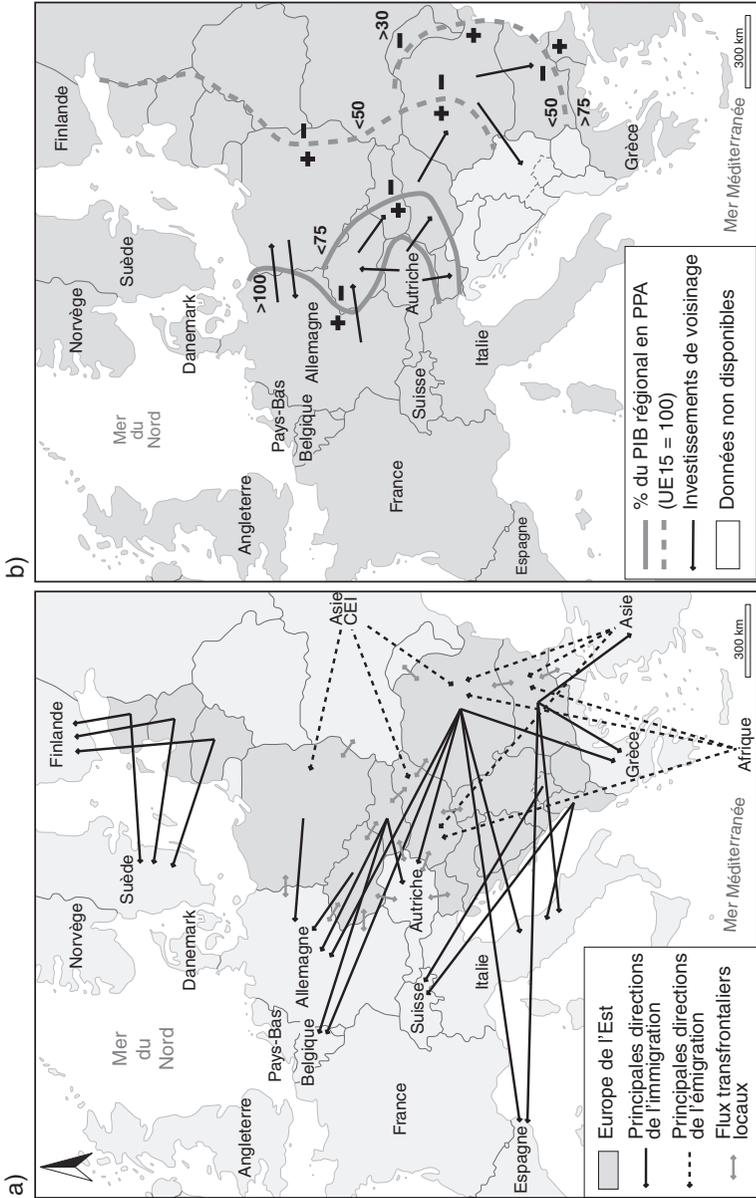
2. FLUX DE PERSONNES: L'EST CHERCHE PLACE À L'OUEST

« Voir le monde pour ne pas mourir idiot », telle fut bien une puissante motivation pour les premiers déplacements massifs vers le monde libre. Accorder la libre circulation des personnes au sein de l'Europe est un des principes inscrits dans les textes communautaires dès 1957. Ces deux facteurs ne peuvent qu'encourager une mobilité à partir de l'espace centre-est-européen et s'ajouter au facteur dominant, soit l'ajustement fonctionnel aux inégalités de travail et de salaires entre les pays. L'immédiateté des déplacements, comparée à la paralysie initiale des mouvements commerciaux, a même nourri à tort la crainte dans les pays voisins ouest-européens qu'une arrivée massive de travailleurs ne perturbe les situations intérieures: d'où les règles d'application Schengen, retardées pour les nouveaux membres; d'où aussi le paradoxe d'une Union européenne qui n'arrive pas à gérer cette question, se barde de règles limitant son accès, tout en utilisant cette main-d'œuvre cantonnée dans l'illégalité et la précarité. Cette mobilité, toute nouvelle pour les Est-Européens, n'est cependant que l'expression locale de ce lent et puissant mouvement de mobilité transnationale constitutif de la mondialisation.

L'approche quantifiée des migrations relève de la plus haute incertitude, car elle n'est apte ni à saisir les énormes mouvements de clandestins et d'illégaux, ni à distinguer les catégories de mobilité (temporaire ou autre). La présentation qui suit, tout en s'inspirant des données officielles, met l'accent sur les rangs des pays les uns par rapport aux autres plutôt que sur les chiffres et utilise les nombreux travaux de terrain qui saisissent mieux les positionnements relatifs (figure 6.2a).

Le premier temps de la mobilité, après l'ouverture des frontières, a été celui de la « migration de retour », fortement individualisée par son caractère ethnique (Michalon, 2003). Indirectement, ces mouvements ont de nouveau révélé à quel point les tracés des frontières politiques établis en 1920 et 1945 traversaient des aires ethniques et scindaient des communautés. L'Allemagne a été la première bénéficiaire du retour avec les arrivées des *Ossies* (Allemands de l'extérieur), suivie de l'Autriche dans une moindre mesure. Dans la même logique de rapprochement ethnique, les Russes des Pays baltes retournent en Russie, les Ukrainiens en Ukraine, les Slovaques de Bohême en Slovaquie. La situation de guerre provoquée par l'éclatement de la fédération yougoslave a entraîné d'intenses mouvements entre les nouveaux États post-yougoslaves et surtout une émigration de réfugiés et de demandeurs d'asile qui sont partis vers l'Italie, l'Allemagne et les pays du nord, retrouvant les chemins de l'émigration de travail, permise ici dès les années 1970.

FIGURE 6.2.
D'Est en Ouest



De plus en plus, le processus de la migration de travail a pris la relève du mouvement précédent, souvent en lui en empruntant ses réseaux sociaux et en mobilisant le capital de mobilité déjà constitué. Cette migration est d'abord une mobilité, en ce sens qu'elle va et vient au gré des perspectives de travail et des contraintes juridiques, le plus souvent sans projet d'installation définitive dans un lieu d'arrivée précis, avec l'intention d'un retour au lieu d'origine quand les gains acquis permettront l'amélioration sociale à l'origine de l'acte de partir. Cette mobilité faite de trajets, de déplacements, d'échanges répétés, multiplie les liens entre ici et là-bas, construit ses réseaux et tisse de nouvelles interdépendances transnationales « par le bas ».

À côté des pays bien identifiés comme attractifs – Allemagne, Autriche, Italie, Belgique –, ce qui met en évidence une fois encore le cœur lombardo-rhénan de l'Europe, apparaissent de nouveaux pays, parfois non encore répertoriés dans les statistiques parce qu'il s'agit de flux de clandestins : l'Italie encore, parce que son attractivité va en se renforçant, la péninsule ibérique, et la Grèce qui atteint le plus fort taux européen d'étrangers (aux trois quarts albanais) dans sa population. Ces nouveaux migrants, originaires de Roumanie, de Moldavie, d'Ukraine ou d'Albanie, prennent le relais des flux antérieurs qui se tassent relativement, en particulier celui des Polonais ; et ces migrants de l'Europe plus orientale entrent en concurrence avec d'autres migrants du Maghreb proche, ou d'Asie et d'Amérique latine. Cette mobilité besogneuse crée une économie transnationale marginale qui touche, directement ou non, de très nombreuses familles.

Enfin, les pays centre-européens commencent à être eux-mêmes pays d'accueil. Il s'agit en partie d'autres formes de retour (Tchèques et Slovaques, Moldaves de République de Moldova en Roumanie, Magyars de Transylvanie en Hongrie, Polonais d'Ukraine). Il s'agit aussi de plus en plus de migrants lointains, qui apportent leur force de travail pour des tâches peu qualifiées (main-d'œuvre agricole saisonnière, puis permanente, dans les vignobles et vergers) ou pour les créneaux entrepreneurial et marchand avec les petits patrons italiens, les commerçants chinois et vietnamiens. Ce phénomène révèle un besoin d'emploi que ne remplissent pas les mains-d'œuvre nationales. Trois pays sont même devenus pays d'accueil jusque dans les statistiques de l'OCDE : la République tchèque (157 000, soit 1,5 % de la population totale, Slovaques non compris), la Hongrie (80 000, soit 0,9 %) et la Bulgarie (70 000, soit 0,7 %). La présence asiatique s'inscrit au premier rang : elle n'est qu'en partie nouvelle, car à la fin de la période socialiste il y avait des contingents d'ouvriers vietnamiens en Bohême, en Hongrie, dans le cadre de contrats de travail entre pays frères. La Pologne, la Slovaquie, la Roumanie ne sont

pas encore enregistrées comme pays d'accueil ; même si elles ont en commun deux propriétés qui ne sont pas propices à une condition de pays d'accueil – une démographie plus jeune et une population rurale et agricole excédentaire –, sur place, plusieurs dizaines de milliers de Chinois, Bengalis, Africains sont là, arrivés en passant la frontière avec la Communauté des États indépendants, en transit bloqué et inventant sur place de petits boulots.

Cette mobilité des hommes, « mondialisation par le bas » largement inverse dans son origine de celle des produits marchands et des capitaux fonctionnant « par le haut », joue un rôle économique important pour les pays pauvres pourvoyeurs de main-d'œuvre : elle assure des transferts financiers souvent supérieurs aux soutiens apportés par l'Union européenne, mais qui concernent la consommation et l'amélioration des conditions de vie locales et non la stimulation directe des bases économiques. Dans ce moment de mutation de l'Europe post-communiste, la mobilité des hommes confirme le partage repéré avec l'inversion des flux marchands entre sa partie occidentale, qui a accumulé des capitaux d'investissement et qui retient de mieux en mieux sa main-d'œuvre sur place, et une partie orientale, dont l'argent frais externe est celui apporté par des migrants aux prises avec les difficultés des conditions de la mobilité. Ce mécanisme souligne combien l'asymétrie souvent dénoncée, entre pays riches libres d'exporter leurs capitaux et pays pauvres non libres d'exporter leur force de travail, opère désormais très visiblement au sein même l'espace de l'élargissement européen (figure 6.2b). En revanche, le rôle économique de cette mobilité plus ou moins saisonnière et clandestine dans les pays tout récemment devenus pays d'accueil, comme l'Italie, l'Espagne ou la Grèce, est controversé : les emplois mal payés ne facilitent pas l'effort de transformation économique vers de nouveaux créneaux plus productifs ou innovants. Mais c'est là tout le débat sur la division internationale du travail dans l'espace ; les espaces les plus inventifs et productifs doivent-ils rester aux foyers initiaux ?

Enfin, l'ouverture au monde pour les habitants du centre-est européen ne se réduit pas aux flux dans l'Europe. Une fraction minoritaire part vers l'Amérique du Nord et l'Australie ; elle concerne prioritairement des personnes qualifiées et des cadres qui utilisent les perspectives d'accueil sélectives que leur réservent les politiques d'immigration de ces pays. Ce phénomène de captation des élites commence à être un objet de préoccupation, car il appauvrit de façon ciblée ce qui était l'avantage comparatif le plus spécifique de l'Est européen : ses populations hautement formées et qualifiées.

3. LES RECOMPOSITIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES AUX FLUX INTERNATIONAUX : FRAGMENTATIONS, DISPARITÉS

Les flux ne se glissent guère au hasard ; ils empruntent des lignes de circulation et surtout des nœuds de concentration locaux et régionaux lentement construits au cours des siècles, en déclassent certains et en constituent de nouveaux. L'Europe post-socialiste se trouve soumise de plein fouet à la réactivation de pôles anciens et à l'émergence de nouvelles aires attractives, par ces flux internationaux qui opèrent à travers des réseaux dont le développement est assez indépendant des territoires étatiques. C'est précisément le passage par les réseaux qui fournit l'articulation entre le concept de développement et les espaces concrets en transformation. La question de l'inégalité spatiale de la croissance et des dilemmes du développement dans cette phase de mondialisation et celle des facteurs de localisation se posent en des termes nouveaux.

3.1. LES RÉSEAUX À L'APPUI DES FLUX

La montée des diverses mobilités et leurs flux associés dépend des infrastructures de circulation et en suscite la modernisation et l'extension. Or le domaine des infrastructures de transport était notoirement resté à la traîne sous le socialisme, qui avait en outre privilégié le chemin de fer, aussi bien idéologiquement, vis-à-vis les cheminots, élites par leur longue tradition syndicale, qu'économiquement pour assurer les transports de pondéreux entre les régions industrielles réparties sur l'ensemble des territoires. Très vite l'ouverture des frontières a posé le problème de la reconnexion des réseaux et surtout, celui de leur modernisation, problème qui a attiré l'attention et l'intérêt des États de l'Union européenne comme des grands investisseurs privés vu la perspective de très gros chantiers. De plus, l'expansion occidentale vers les nouveaux marchés orientaux de consommation passait par cette priorité. Ce fut l'objet des deux conférences européennes de 1991 et 1994 de définir dix corridors paneuropéens de circulation et d'en aider le financement (fonds structurels, Banque mondiale, Banque européenne de reconstruction et de développement). Leur tracé a été retenu en combinant les perspectives internationales de flux et les intentions nationales de renforcer les capitales ; cœur symbolique et effectif des pays en reconstruction, chaque capitale a eu droit au passage d'un tracé au moins.

La modernisation des réseaux de circulation s'est accompagnée d'une véritable substitution de la route au rail (et à la voie d'eau); la route correspond mieux aux attentes des acteurs économiques parce qu'elle est plus rapide et plus souple à financer et à répondre au *just in time* de l'économie occidentale. En outre, l'automobile constitue une demande forte de la part des ménages (ce qui n'a pas échappé aux constructeurs internationaux, voir plus loin) et est adaptée aux modes de mobilité des migrants peu fortunés qui sillonnent l'Europe en bus. La compétition pour la rapidité de modernisation post-socialiste se mesure alors en nombre de kilomètres d'autoroutes construites... La comparaison au niveau de l'ensemble européen, entre le potentiel et l'existant, entre les tracés de corridor qui se prolongent dans la CEI et les flux transportés, souligne la ligne de discontinuité qui forme une demi-boucle de Szczecin à Wrocław, Bratislava et Trieste, au delà de laquelle les flux ne sont que des indentations linéaires (Beckouche, 2004). La circulation aérienne, quoique stimulée par les modernisations des aéroports des capitales et de certaines villes de province (Cracovie, Poznan, Timisoara), n'est qu'à la mesure des échanges économiques: en progression mais moins forte qu'attendue, et avec la même discontinuité que précédemment entre l'ouest et l'est de la zone.

Quant aux réseaux maritimes, la bataille est en partie perdue au profit des ports de l'Union européenne déjà très équipés qui, jouant aussitôt l'interface avec la Baltique, ont capté les points de connexion pour le trafic océanique (Hambourg, Copenhague, Helsinki, avec l'extension sur Tallin). Le trafic a reculé dans les ports polonais et de la Mer Noire; il a augmenté à Tallin, Riga, Ventspils, Klaipeda, ports baltes qui peuvent valoriser leurs terminaux pour l'exportation du pétrole et du gaz russe et qui deviennent les poumons économiques de leur pays respectif (plus du tiers de l'économie de l'Estonie et de la Lettonie en dépendent), avec les fragilités qui en découlent, car les ports russes s'efforcent de récupérer ces trafics. L'artère fluviale, continue de la mer Noire à la mer du Nord grâce aux travaux de jonction Rhin-Danube en Haute-Bavière et au canal roumain Danube – Mer Noire, terminés avant 1989, attend le trafic. Après la fin des blocages dus aux destructions de guerre du conflit yougoslave, les flux d'hydrocarbures en provenance de la zone Caspienne iront plutôt dans les oléoducs, dont les tracés font encore l'objet de discussion. Il est donc frappant de constater combien l'essentiel de l'effort a porté sur la consolidation terrestre des réseaux et selon des axes Ouest-Est. Les quinze ans d'ouverture économique post-communiste n'ont pas stimulé les régions littorales, chaque port étant aux prises avec l'héritage de liaisons insuffisantes avec l'arrière-pays ou même avec la concurrence des voies terrestres et du trafic par camions (corridor routier de la Via Baltica pour

les ports polonais). Aucun projet n'émerge pour stimuler l'isthme Baltique – Mer Noire. L'espace centre-est européen reste d'abord continental, y compris dans son internationalisation.

3.2. DES RÉSEAUX AUX NŒUDS ET AUX AIRES FAVORISÉS PAR LES FLUX : L'ACCENTUATION DES DISPARITÉS

L'atout de la bonne position sur le réseau de circulation joue spécifiquement dans le cas des capitales et de certaines zones frontalières, celui de la tradition culturelle économique pour d'autres régions.

L'avantage de circulation capté par les villes-capitales, et confirmé par la modernisation de leurs aéroports, est un aspect décisif d'un processus cumulatif, en boucles, qui assure et entretient l'expansion métropolitaine des têtes de réseaux urbains nationaux – lesquelles avaient toujours eu une croissance sévèrement contrôlée pendant le socialisme (avec un résultat modéré). C'est aussi dans les capitales et à leurs abords que se fixent l'essentiel des IDE, d'ailleurs dans une vive concurrence entre les cités pour attirer ces flux, tout comme pour attirer l'implantation de grandes institutions internationales ou pour s'insérer dans le réseau d'accueil des grands congrès internationaux. Trois critères caractérisent la mise sur orbite internationale de ces capitales : le plus spectaculaire est celui de l'explosion des magasins de très haut luxe (boutiques des grands couturiers et des grands parfumeurs mondiaux, abondance des restaurants et hôtels très haut de gamme); le plus significatif est celui de la flambée des prix fonciers et immobiliers et de l'implantation des grands groupes internationaux de l'immobilier d'affaires et du tourisme; le plus troublant est celui de la diffusion rapide dans les ceintures périurbaines en cours de constitution de quartiers résidentiels ultrachics conçus sur le modèle des *gated communities*. À l'arrière-plan de tous ces critères, une mutation sociale dominée par deux figures : les nouveaux riches, acteurs momentanément décisifs de la construction du nouveau système économique; les étrangers occidentaux – hommes et femmes d'affaires et de culture – qui redonnent à ces grandes villes la dimension cosmopolite qui fut la leur durant des siècles, laquelle dimension est indispensable à la fonction métropolitaine⁴. Pour ces marqueurs internationaux qui branchent les capitales dans l'archipel urbain européen, Budapest,

4. Sur ce sujet, il serait éclairant de mieux connaître la place du « retour » des personnes d'origine juive, après leur élimination par la Shoah, car les communautés juives d'Europe centre-orientale furent un maillon clé du fonctionnement urbain de jadis.

Prague, puis Varsovie et Riga ont une bonne avance; mais Bucarest, Bratislava, Sofia en ont aussi des marques. On est certes loin de la *Global City* identifiée par Saskia Sassen, mais typiquement dans la *Gate-city*.

Les régions frontalières sont particulièrement sensibles aux flux et aux transformations induites par l'ouverture des frontières; toutefois l'effet joue moins sur une bande continue qu'en certaines zones de passage consolidées par le tracé des corridors, là où se concentrent tous les types de flux et de contacts. Sur les frontières occidentales, cristallisés au niveau des villes, les mouvements sont très bilatéraux, avec salariés dans les deux sens et clients allemands et autrichiens autant pour les services médicaux que pour les produits des marchés polonais, tchèques et hongrois. Sur les frontières orientales, les fameuses limites de l'Union européenne, les commerces à la valise prospèrent toujours, animant les économies locales dans les « bazars ». L'Union européenne, en exportant son modèle d'« euro-région », intervient directement autant qu'indirectement dans ces nouvelles constructions régionales transnationales, assez lentes à démarrer. Car avant qu'elles deviennent des zones motrices fondées sur leur fonction d'échanges, il faut dépasser les méfiances nationales réciproques; la question sera ensuite de renouveler le contenu du différentiel d'échanges sur lequel est fondé ce type de développement régional (Lepesant, 2005).

Parmi les régions non capitales participant pleinement à l'intégration économique et spatiale de l'Europe médiane dans l'espace économique européen, on trouve d'anciennes régions à forte tradition économique et qui réussissent à capter spécifiquement certains flux. La Haute-Silésie polonaise, pays « noir » que l'on croyait pour longtemps paralysé par la sortie de l'activité extractive et sidérurgique, connaît une reconversion industrielle douloureuse mais radicale, grâce notamment à l'industrie automobile et mécanique. La zone économique spéciale de Katowice, créée en 1996, est de loin la plus dynamique de Pologne (elle concentre les trois quarts des investissements réalisés dans les quatorze zones économiques spéciales enregistrées et avait créé 10 600 emplois en 2002). Les indicateurs socioéconomiques en font donc toujours une région relativement favorisée⁵. Plus que l'effet frontière, c'est ici la tradition ouvrière (et les nombreuses filières de formation technique) d'un bassin d'emploi de 320 000 actifs en 2001, la densité des réseaux autoroutier et ferré de la conurbation dont l'implantation remonte à la période habsbourgeoise et, enfin, le dispositif fiscal qui ont attiré les investisseurs. C'est pourquoi,

5. Le taux de chômage en 2003 est de 17% dans la voïvodie silésienne, à peine plus élevé qu'à Varsovie (15%), moins que dans l'ensemble du pays (20%) et deux fois moins qu'en Varmie-Mazurie, dans le Nord agricole (30%). Le salaire moyen y est toujours de 3% supérieur à la moyenne nationale et le PIB/habitant, de 10% plus élevé.

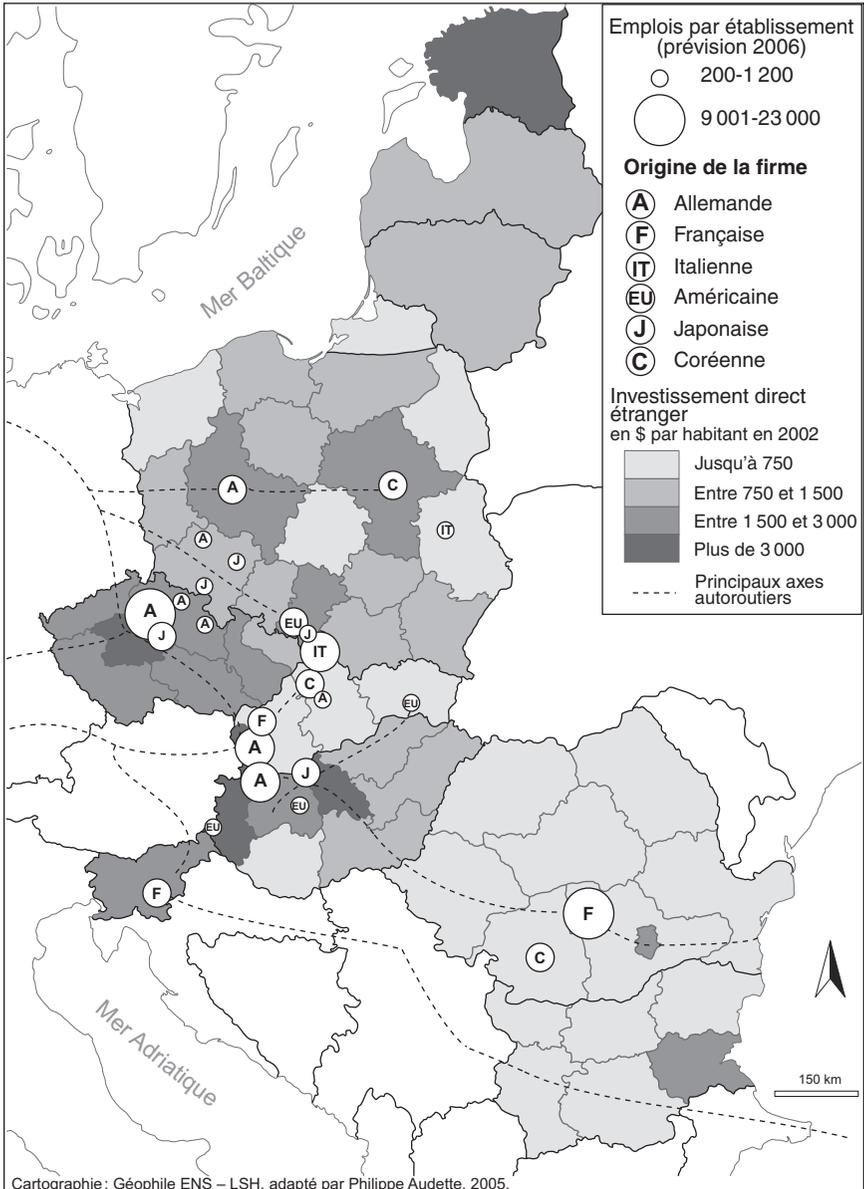
fait remarquable en Europe médiane, la capitale polonaise n'absorbe que 20% des IDE, sa part ayant sensiblement reculé depuis le milieu des années 1990. Opel (à Gliwice), Fiat (à Bielsko-Biala) créent une nouvelle dynamique territoriale en «peau de léopard», où des communes ravagées par le chômage structurel côtoient des sites ayant pu accueillir de nouvelles entreprises.

La Roumanie, devenue paradis des petits investisseurs à la recherche de profits rapides, présente d'autres cas de figure. Celui du Banat roumain, en pleine expansion, repose sur l'afflux massif d'entrepreneurs italiens, petits et moyens, venus s'installer dans de très nombreux créneaux : agroalimentaire, restauration, fermes spécialisées, commerce et distribution, ateliers de sous-traitance... Il y a ici valorisation convergente de trois facteurs : l'héritage habsbourgeois, qui s'exprime par une tradition de cosmopolitisme et d'ouverture commerciale ancienne, par des comportements professionnels proches des comportements occidentaux ; l'image médiatique de la ville de Timisoara, associée aux événements de décembre 1989 qui ont enclenché la chute de Ceausescu, porteuse d'une idée de rupture et d'ouverture occidentale ; la proximité géographique évidente du Banat et de l'Italie du Nord. À cela s'ajoute une autre proximité, linguistique, entre deux langues romanes qui joue d'ailleurs pour toutes les opérations italiennes en Roumanie (et pour l'émigration roumaine en Italie). À l'autre extrémité du territoire, la Moldavie en bénéficie avec l'accueil de nombreux ateliers de confection italiens – ateliers plus ou moins durables ou baladeurs en fonction des perspectives salariales les plus faibles. Le cas de la Moldavie est éclairant quant à l'enchevêtrement des flux : ses jeunes partent comme migrants dans l'Europe méditerranéenne (voir plus haut), les Moldaves de la République de Moldavie viennent les remplacer dans les tâches saisonnières agricoles et forestières au service des nouvelles grandes entreprises constituées par de grands exploitants occidentaux (français, hollandais, italiens), dans une région qui affiche pourtant le plus fort taux de chômage !

3.3. LE CENTRE DE L'EUROPE, PROCHAINE RÉGION MONDIALE DE L'AUTOMOBILE ?

L'émergence d'une aire automobile centre-européenne à cheval sur les frontières est l'exemple le plus spectaculaire de la mondialisation en cours. Au cœur de l'Europe se retrouvent face à face toutes les grandes firmes européennes, américaines et asiatiques (figure 6.3) ; pour les premières il s'agit de renforcer leur dispositif européen en le rééquilibrant vers l'Est ; pour les Japonais et les Coréens, de prendre pied fermement

FIGURE 6.3.
Présence économique étrangère



en Europe et d'être là avant l'élargissement de l'Union européenne (on estime que les groupes automobiles asiatiques ont 38 % des parts de marché dans les pays d'Europe centrale et orientale et 31 % dans l'Union européenne) (Ministère français de l'Économie et des Finances, 2004). Toutefois, même si on continue de les affecter à une appartenance nationale, ces firmes sont multinationales et à financement croisé. Observée à l'échelle mondiale, la constellation spatiale des établissements répartis entre la Pologne méridionale, la Bohême, la Slovaquie (de plus en plus concernée), la Hongrie et la Roumanie dessine une aire de concentration appelée à devenir une région économique transnationale – le « nouveau Detroit » de l'automobile ; la multiplication des flux rayonnants entre les établissements contraste déjà avec les échanges bilatéraux contraints de la période socialiste. Tous les concurrents se mettent à proximité relative les uns des autres afin de profiter des économies globales d'agglomération et des effets d'entraînement sur la création d'entreprises de sous-traitance (Groza, 1998). Cette aire combine les atouts d'une qualification de la main-d'œuvre à bas coût salarial, d'une situation générale à proximité des grands marchés ouest-européens et au cœur des nouveaux marchés locaux en expansion (avec production de modèles bon marché) ; s'y ajoutent le fonctionnement possible en *clusters*, la localisation ici même d'anciennes usines automobiles (neuf en 1989) et des grands complexes sidérurgiques privatisés, dont six sont passés sous contrôle du groupe indien LNM, numéro 2 mondial de la sidérurgie (Sidex-Galati Roumanie, un en République tchèque et quatre sites de PSH-Pologne). Ce cas de l'automobile, complété par celui des industries de produits blancs (électroménager), met en valeur une logique spatiale déjà pratiquée ici dans l'entre-deux guerres : l'aire centre-européenne s'inscrit dans la spécialisation mondiale des activités au niveau des industries de biens intermédiaires et de consommation, dont la valeur ajoutée est intermédiaire entre les industries de haute technologie et les industries de main-d'œuvre (textiles). Le phénomène se confirme récemment pour la sous-traitance des fonctions de gestion d'entreprises, de production de logiciels et de développement de centres d'appels ; dans ces activités où les firmes sont en majorité américaines, l'espace européen central entre en concurrence avec l'Inde, premier pays à s'être inséré sur ce créneau de mondialisation. Par contre, l'installation ici de centres de recherche-développement des multinationales n'est guère encore à l'ordre du jour.

Une telle croissance des implantations automobiles soulève aussi quelques inquiétudes : celle d'un possible suréquipement régional en matière automobile ; celle, très immédiate, des concurrences spatiales sous forme de non-localisations dans l'Union européenne à 15 ou de délocalisations ; le cas est particulièrement sensible pour les équipementiers

automobiles et l'électroménager. Les transporteurs routiers occidentaux sont touchés de plein fouet par ces changements de localisation productive et par les différences de salaires des camionneurs ; pour y faire face, ils jouent sur la possibilité de sous-traiter à des camionneurs est-européens. Commence alors le dilemme : fermer l'entreprise ou se délocaliser à l'est.

Ainsi il devient possible d'organiser les interférences de logiques de localisations induites par les flux de la libéralisation économique. La forme prise par le redémarrage économique soulève la question du modèle de croissance dans le grand jeu de l'économie mondialisée. Pour ces pays, très sensibles aux fluctuations internationales de localisations à cause de leur petite taille, la question de la création d'emplois pour des activités durables ou sur des niches temporaires est cruciale. Le choix de valoriser leur avantage concurrentiel comparatif sur le créneau de la qualification de l'emploi est probablement préférable à celui de se lancer dans la course aux très hautes technologies, pour laquelle ils n'ont pas le capital nécessaire et dont les localisations sont plus instables. Par ailleurs, l'effet « distance », sous forme de proximité, agit parce qu'il touche une aire où était demeurée la compétence humaine et la tradition industrielle, en Bohême, en Hongrie transdanubienne, en Posnanie et dans les Silésies, en Slovaquie ; il œuvre au renforcement du cœur économique continental de l'Europe. La proximité intervient donc autant par les avantages comparatifs construits et transmis sur le temps long et par les aptitudes d'innovation qui leur sont associées que par la faible distance. En ne décidant pas d'emblée l'élargissement à tous les pays, l'Union européenne en a accentué la marque. En dessous des villes capitales, « portes » de l'internationalisation de chaque pays, il semble qu'un clivage s'opère en faveur de certaines villes régionales et moyennes épargnées par le gigantisme et la spécialisation industrielle communiste avec leurs corrélats sociaux (combativité syndicale, faible aptitude sociale à la diversification des emplois) et les autres : ces centres s'avèrent plus réceptifs à l'accueil d'entreprises étrangères moyennes et à la création d'entreprises locales aptes à répondre à la demande explosive de produits de consommation ; ainsi de Cracovie par rapport à Gdansk, de Bacău par rapport à Constanța... Enfin, l'effet ponctuel des localisations de la croissance juxtapose sur de courtes distances les zones en expansion et les zones en récession, mettant les États au défi de définir des politiques de rééquilibrage et de cohésion : les décisions des firmes multinationales échappent largement à leur influence. Il leur est difficile de centrer leur aide sur les zones pauvres en courant le risque d'affaiblir les pôles de l'internationalisation (en particulier les régions capitales), qui sont essentiels pour l'articulation au capitalisme international. La

question atteint son paroxysme dans les pays les plus petits, où la région capitale concentre la moitié ou plus des forces vives (Tallin, Riga, Bratislava, Ljubljana).

Restent hors de ces recompositions la Serbie, la Macédoine, l'Albanie, qui s'inscrivent en un inquiétant « trou noir » des Balkans du sud-ouest, objet croissant d'implantations d'économies informelles ou mafieuses, et où la Russie prend de nouvelles marques dans un jeu géopolitique autant qu'économique.

4. CHOIX DE SYSTÈMES DE VALEURS ET INFLUENCES GÉOSTRATÉGIQUES: L'IMPLANTATION DES ÉTATS-UNIS

Flux marchands et flux de personnes traduisent les deux libertés de l'économie de marché et de la mobilité humaine. Il en est une troisième, la liberté de conscience et de choix politique – individuel et collectif –, dont la revendication fut toujours prioritaire dans la résistance au totalitarisme soviétique (Berlin, 1953, 1962; Budapest, 1956; Prague, 1968; Varsovie, 1981) et dans les mouvements qui ont accompagné la chute du Rideau de fer en 1989. Les trois libertés vont de pair tout en ayant des modes de fonctionnement et des logiques spatiales distinctes, ce que montre la troisième, mieux saisie par des formes de diffusion d'influence que par des flux. Le retour effectif aux valeurs européennes ou occidentales de liberté de conscience sous le régime des droits de l'Homme, d'accès à la vie politique démocratique avec des élections libres, de parlementarisme multipartite et de libre choix des alliances internationales a fait apparaître la question pratique de l'articulation entre liberté et adhésion. Le contexte géopolitique mondial y a sa part, et un débat s'est ouvert mettant en concurrence apparente le leadership de la superpuissance américaine et l'ancrage européen.

4.1. CONCOURS D'INFLUENCE SUR LE FRONT RELIGIEUX

Aspect de la liberté de conscience individuelle, la liberté de croyance religieuse s'est à nouveau manifestée après un demi-siècle d'athéisme officiel souvent imposé, et l'espace centre-est-européen a repris sa fonction millénaire de contact et de front religieux entre les Églises chrétiennes occidentales, l'Église orthodoxe et le monde islamique. Les tensions, qui ont resurgi à propos de la restitution de biens fonciers, s'accompagnent d'ondes de débats de très large portée, qui entrent en résonance avec les grands enjeux idéologiques et géopolitiques entre

Occident et Orient, relançant l'affrontement entre Rome et les Églises autocéphales et, indirectement, Moscou. L'action du polonais Jean Paul II, premier pape non italien depuis 1523, s'est inscrite dans une *Östpolitik* religieuse et éthique qui a eu sa part dans la chute du communisme (1979, premier voyage en Pologne); depuis 1990, pas moins de 15 voyages pontificaux, la signature de concordats entre l'Église et six États attestent cette normalisation des rapports du religieux et du politique, mais aussi la permanence d'influences occidentales en direction de l'est⁶.

Autre expression du front idéologico-religieux, la concurrence entre les confessions se manifeste par la course à la construction d'églises nouvelles partout et de mosquées dans les Balkans, lesquelles émaillent les paysages urbains et villageois de nouveaux édifices religieux. Tandis que progressent d'est en ouest les églises évangéliques néoprotestantes jusqu'en Ukraine, animées par des prosélytes le plus souvent d'origine américaine, à Rome même, c'est l'Église orthodoxe qui bâtit des lieux de culte au service des communautés de migrants ukrainiens et roumains (Vernicos, 1999; Weber, 2004). La diffusion des mouvements islamistes est beaucoup plus difficile à cerner, d'abord parce que les 8 000 000 de musulmans balkaniques appartiennent à différents courants islamistes et à des groupes ethnolinguistiques variés. La mobilisation d'une identité musulmane, excessivement invoquée dans les guerres de l'ex-Yougoslavie alors que primait sur le terrain la question de l'appartenance historico-nationale, existe néanmoins; elle peut être un lieu d'ancrage pour la construction internationale d'un nouveau projet islamique: l'envoi d'étudiants dans les universités islamiques du Moyen-Orient, l'arrivée de prédicateurs, la création d'un conseil islamique pour l'Europe de l'Est en 1991 en sont quelques signes, dont on ne doit cependant pas exagérer l'importance.

4.2. DE LA DÉMOCRATISATION POLITIQUE À L'EUROSCEPTICISME

Inventée en Europe occidentale dans sa forme moderne, la démocratie se diffuse à l'échelle planétaire: ce qu'on appelle la mondialisation relève autant de la démocratisation que des marchés économiques. Le processus de démocratisation est l'expression la plus synthétique de la mise en acte politique des valeurs de liberté de conscience et de construction citoyenne des sociétés. C'est pourquoi les élections, redevenues démocratiques à partir de 1990, permettent de saisir comment l'Europe médiane s'empare de cet outil pour construire ses orientations politiques et géopolitiques, en particulier son intégration à l'Union européenne. Les

6. « Le courrier des pays de l'Est », *Religions, pouvoir et société*, dossier, n° 1045, septembre-octobre 2004.

élections législatives ont rapidement montré des alternances partis de droite / partis de gauche et l'arrivée de partis populistes, dans un jeu classique de démocratie parlementaire ; et les très forts taux de participation aux élections se sont érodés au fil des consultations, comme dans les pays occidentaux voisins. De ce point de vue, on peut parler de convergence européenne.

Plus surprenante est la manière dont les nouveaux électeurs européens de l'Est ont utilisé les urnes pour exprimer leur identité (Rey, Mulatier et Roth, 2004). Les élections par rapport à l'Union européenne – en 2003 avec les référendums d'adhésion, en 2004 avec les élections au Parlement européen – révèlent de nouvelles tensions, qui ne rendent plus synonymes les termes de démocratisation et d'europanisation (au sens d'entrée dans l'Union européenne). L'entrée dans l'Union européenne, souhaitée aussitôt le Rideau de fer tombé, a certes reçu un oui partout, avec des variations allant de 66 % (Estonie, Lettonie) à 90 % des votants (Lituanie, Slovaquie) ; mais ce vote, survenu après 13 ans de pratiques électorales, n'a eu qu'un taux de participation électorale faible (56 % pour l'ensemble) (Rey, Mulatier et Roth, 2004). Le choix de ne pas aller voter s'est dramatiquement accentué en un an, quand en juin 2004 il s'est agi de choisir les 151 députés pour le Parlement européen de Strasbourg : partout, trois électeurs sur quatre (74 %) ont choisi de ne pas voter, les records étant atteints par la Slovaquie (80 %) et la Pologne (78 %). Cet abstentionnisme, beaucoup plus fort dans l'Europe des 10 à l'Est que dans l'Europe des 15 à l'Ouest, est certes complexe à interpréter parce qu'il combine des facteurs de la conjoncture politique interne à chaque pays aux facteurs de l'identification européenne. Néanmoins, il témoigne d'un euroscepticisme politique, qui était peu prévisible au début des années 1990 chez les nouveaux candidats, même s'il grandit aussi dans l'Europe des 15. Qu'en serait-il avec les électeurs roumains, bulgares, croates... lesquels attendent encore à 2007 ou plus tard leur adhésion au sein de l'Union européenne ? Qu'en sera-t-il avec le vote du Traité constitutionnel de l'Union européenne, courant 2005, sur lequel l'euroscepticisme pèse autant, alors même que ce traité apporte la dimension politique unitaire qui manque à l'Union européenne ?

4.3. L'IMPLANTATION RENFORCÉE DE L'INFLUENCE AMÉRICAINE

À travers ce paradoxe sur la construction politique de l'Europe apparaît l'influence grandissante des États-Unis dans l'espace de l'élargissement, particulièrement sur la marge orientale, avec son caractère spécifique puisque d'abord ciblé sur le champ idéologique des valeurs (voir le chapitre de Charles-Philippe David et Julien Turreille).

Certes, les États-Unis furent toujours présents au temps de la guerre froide, avec la diffusion d'informations occidentales à partir de la station Radio Free Europe de Munich, avec le soutien aux intellectuels dissidents, avec le soutien aux accords d'Helsinki sur les droits de l'Homme (1975), avec l'action des lobbys polonais, hongrois et baltes en poste dans la haute administration américaine... Leur présence s'est renforcée à partir de 1990 grâce au relais actif pris par des Américains d'origine centre-européenne rentrés dans leur pays et rapidement installés dans des postes clés des nouveaux gouvernements (Schreiber, 2004). Une action de fond a été entreprise au niveau de la formation des élites, de la distribution massive de bourses d'études (la Fondation Open Society du financier Soros, de nombreuses organisations non gouvernementales), alimentant d'ailleurs la fuite des cerveaux (voir plus haut).

Les flux relatifs à l'économie de la connaissance et aux échanges culturels (films, étudiants), tels que l'UNESCO tente de les repérer dans ses statistiques, sont une entrée possible pour saisir ce jeu des influences d'idées et de l'orientation des valeurs. En termes d'ouverture aux échanges culturels (par une approche similaire à l'ouverture commerciale), l'effet taille du pays intervient d'abord parce que les petits pays ont besoin d'une ouverture plus grande que les grands ; l'inégal niveau de richesse entre eux intervient ensuite, parce que les produits culturels ont aussi un coût. Lorsqu'il est possible d'identifier l'origine et l'arrivée des flux, les États-Unis sont toujours au premier rang⁷. Lorsque la possibilité existe d'aller faire des études à l'étranger, le choix du pays révèle la rapide évolution des aires d'attraction : en 1997, l'Allemagne était en tête cinq fois, la Russie présente cinq fois au 1^{er} ou au 2^e rang, les États-Unis toujours présents, mais en 3^e ou en 2^e position. Cinq ans après, les États-Unis sont massivement au 1^{er} rang et la Russie, presque éliminée. Ces attractions entrent en compétition avec la politique de l'Union européenne en matière de construction de cursus universitaires européens (Déclaration de Bologne, accords Erasmus-Socrates). En termes de nouvelles technologies de l'information – outil d'ouverture plus que produit culturel – le niveau de développement produit un effet essentiel. La République tchèque, la Hongrie, la Slovaquie et l'Estonie arrivent en premier (en taux par habitant) et avec un niveau d'ouverture et d'équipement (ordinateurs, adresses Internet) comparable ; la Pologne est en retrait, suivie de la Lettonie et de la Lituanie ; la Bulgarie et la Roumanie sont très loin derrière.

7. Pour les films importés, et avec plus de 50 % du total, suivis loin après par la France, six fois sur huit au 2^e rang.

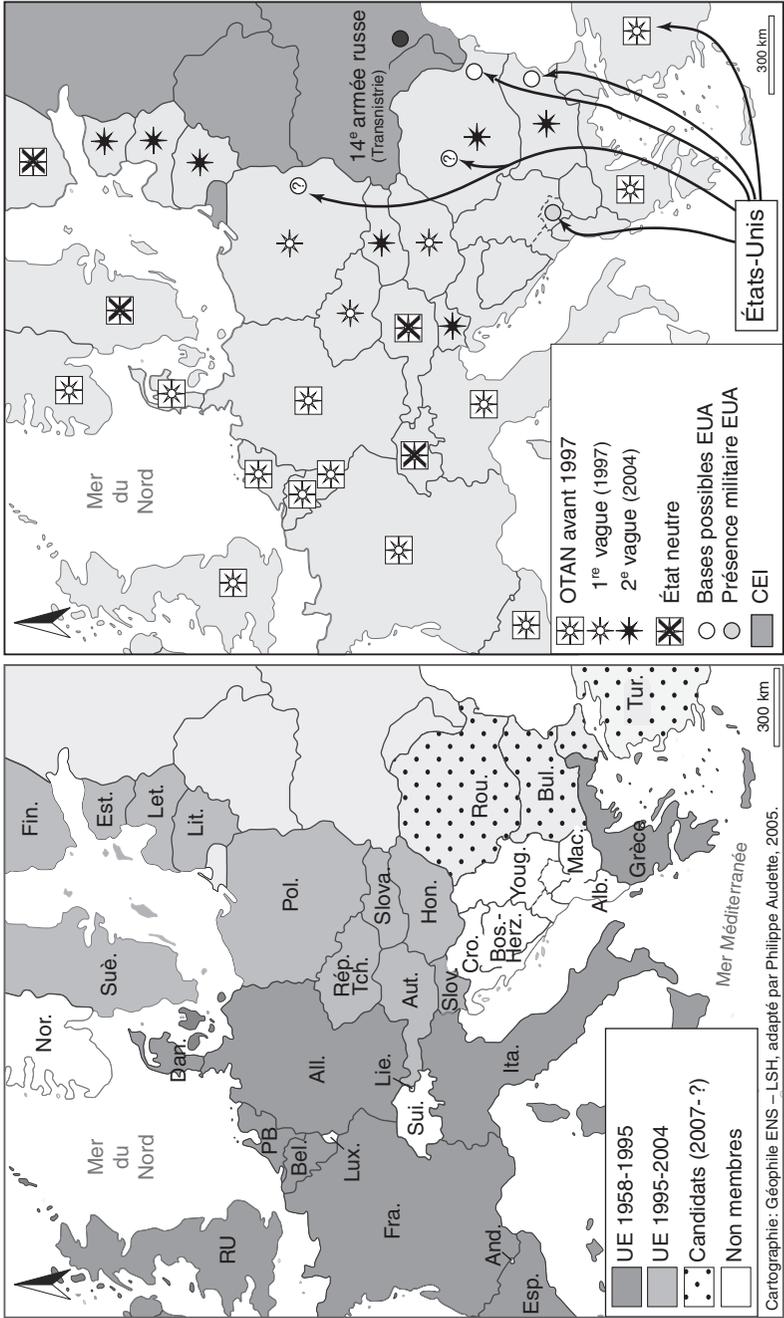
L'expression la plus marquée de la confrontation Union européenne/ États-Unis apparaît dans la reconfiguration géostratégique de l'OTAN et son implantation directe en pleine zone ex-ennemie jusqu'en 1989, dans les pays jadis membres du Pacte de Varsovie (figure 6.4). Action américaine et opinions des habitants sur place se sont conjuguées en faveur d'un certain consensus implicite donnant la priorité à l'idée de liberté. Personne ici n'a oublié que le Rideau de fer était un terrible rideau militaire. Pour l'Europe médiane en sortie du Pacte de Varsovie (dissous en 1991), l'adhésion aux valeurs occidentales suppose aussi la garantie sécuritaire. Il n'est pas question d'être sans soutien militaire, ce à quoi l'Union européenne s'était mal préparée, à la différence de l'OTAN, qui a fort bien su y répondre, puisque l'adhésion à l'OTAN a toujours précédé l'entrée dans l'Union européenne. Revenir aux valeurs occidentales est conçu comme un tout, et non pas comme l'un sans l'autre. L'influence géostratégique américaine, déterminante dans les guerres d'ex-Yougoslavie, a été consolidée par la guerre d'Irak : le « groupe de Vilnius » a déclaré son soutien, a prêté ses bases militaires et a envoyé des troupes en Irak, avec certes l'attente de contreparties économiques solides. Le front pour la liberté et pour l'implantation de la démocratie, sous l'impulsion des États-Unis, a acquis des bases avancées aux marges orientales de l'Europe en construction ; la « révolution orange » de l'Ukraine en janvier 2005 le confirme, et bientôt ce sera sans doute le cas pour la République moldave. Même si la tension provoquée au sein de l'Union européenne des 15 et entre elle et les nouveaux membres par le conflit en Irak s'apaise, même si les habitants est-européens deviennent de plus en plus réticents sur la présence de leurs troupes en Irak, il en reste une trace dans le débat sur le projet politique de l'Union européenne.

Les pays et les nations de l'Europe médiane ont utilisé la crise irakienne, d'une part pour affirmer leur rôle comme acteurs à part entière face aux membres fondateurs de l'Union ; d'autre part, ils contribuent à un avenir de l'Union profilé sur l'élargissement à poursuivre, quitte à mettre au second plan la poursuite de l'intégration politico-sociale interne (voir le cas de la Turquie soutenue par la Pologne). À cette étape de l'évolution, c'est la vision américaine de la construction européenne qui se consolide grâce aux nouveaux membres.

CONCLUSION

L'entrée de l'Europe de l'Est sur la scène internationale éclaire la complexité et l'enchevêtrement du monde contemporain, et l'analyse montre les difficultés et les limites d'une lecture qui se réduirait aux flux.

FIGURE 6.4.
Le rêve américain de la « Nouvelle Europe »



Cartographie: Géophilie ENS - LSH, adapté par Philippe Audette, 2005.

Les données les plus pertinentes sont peu accessibles, les constructions territoriales incorporent les effets des flux dans des structures multidimensionnelles et multitemporelles, où les acteurs anonymes côtoient les grands acteurs que sont les États, les firmes multinationales et les organisations transnationales.

Il n'y a que quinze ans que fonctionne la double expérience d'insertion dans les deux processus d'eupéanisation et de mondialisation, commencés l'un et l'autre bien antérieurement. Si le temps est trop bref pour qu'on puisse construire des schémas ou des modèles de devenir, certains traits se sont affirmés. L'eupéanisation au sens d'intégration économique dans l'aire de l'Union européenne s'est approfondie ; elle apparaît comme une manifestation régionale de la mondialisation par les flux. Assurément, les dix pays de l'Europe de l'Est renforcent et renforceront l'espace économique européen, tout particulièrement sa partie centrale accolée au monde germanique et italien ; les mécanismes de proximité ont conservé leur priorité apparente. Mais l'aventure économique post-communiste n'a pas modifié les pôles moteurs du niveau mondial.

Les enjeux de pouvoir propres à la mondialisation ont pénétré cette aire, avec l'implantation directe des États-Unis, avec une présence asiatique diverse où les Chinois l'emportent sur les Japonais ; mais l'Amérique latine et l'Afrique, ayant eu des liens et des flux avec l'Europe de l'Est sous le communisme, sont absentes, et la Russie voisine reste (dangereusement ?) en retrait.

La mondialisation (au sens de la généralisation de mêmes mécanismes dans tous les domaines d'activité), qui est souvent perçue comme une exacerbation mondiale de la compétitivité entre les territoires, travaille l'espace est-européen. Il paraît important d'en noter un effet peu souligné, qui s'est dessiné au cours de ce travail. En quinze ans d'influence de la mondialisation, le discours de la peur de la domination et de la perte d'indépendance a disparu ; le projet d'intégrer l'Union européenne et donc d'en respecter les normes a beaucoup désamorcé les tensions nationalistes. Le désir de consommation est si fort que ce n'est pas l'origine du produit ou du donneur d'emploi qui compte, mais la présence du produit ou de l'emploi. Chaque État se sent reconnu dans son identité. Le complexe de retard et d'infériorisation a laissé place au sentiment d'être dans le mouvement général. Est-ce suffisant pour pouvoir faire face aux inégalités qui se creusent parallèlement ? Pour pouvoir faire face aux incertitudes ou à l'éphémère possibilité de la croissance locale, laquelle peut brutalement se déplacer ailleurs ? Sûrement pas. C'est néanmoins un atout interne nouveau de cet espace pour poursuivre

sa construction, et peut-être sortir de ce qui fut si longtemps sa « situation d'entre-deux » entre la région de l'Europe occidentale et la région de la Russie (Brunet et Rey, 1996).

BIBLIOGRAPHIE

- ANDREFF, W. (2003). *La mutation des économies postsocialistes : une analyse économique alternative*, Paris, L'Harmattan.
- BECKOUCHE, P. et Y. RICHARD (2004). *Atlas d'une nouvelle Europe*, Paris, Autrement.
- BRUNET, R. et V. REY (dir.) (1996). *Europes orientales, Russie, Asie centrale*, Paris, Reclus.
- CHAVANCE, B. et al. (1999). *Capitalisme et socialisme en perspective : évolution et transformations des systèmes économiques*, Paris, La Découverte.
- GROZA, O. (1998). « Industrie, systèmes économiques et territoires », dans V. Rey (dir.), *Les territoires centre-européens : dilemmes et défis*, Paris, La Découverte, p. 184-213.
- LEPESANT, G. (2005). « La gestion des frontières dans le projet d'élargissement de l'UE », dans V. Rey et T. Saint-Julien, *Territoires d'Europe : la différence en partage*, Lyon, ENS éditions, p. 191-202.
- MICHALON, B. (2003). *Migrations des Saxons de Roumanie en Allemagne : mythe, interdépendance et altérité dans le « retour »*, thèse de doctorat, Université de Poitiers.
- REY, V., S. MULATIER et H. ROTH (2004). « Élargissement de l'Union européenne : résultats des référendums sur l'adhésion dans les pays d'Europe centrale et orientale », *Cybergéo*, revue européenne de géographie, <www.cybergeopresse.fr/PTCHAUD/europefr.htm>.
- REY, V. et T. SAINT-JULIEN (2005). *Territoires d'Europe : la différence en partage*, Lyon, ENS éditions.
- SCHREIBER, T. (2004). « Le rêve américain de la "nouvelle Europe" », *Le monde diplomatique*, mai, p. 18-19.
- VERNICOS, S. (1999). *Orthodoxie et espace en Roumanie*, thèse de doctorat, Université Paris I.
- WEBER, S. (2004). « Des chemins qui mènent à Rome » : trajectoires et espaces migratoires roumains, ukrainiens et polonais à Rome, 2000-2004, thèse de doctorat, Université Paris I.

Sites Internet et documents électroniques pour les bases des données

Centreurope.org, portail d'affaires est-ouest, <www.centreurope.org>.

Communautés européennes : Office statistique, <epp.eurostat.cec.eu.int/portal>.

Eurostat : base de données Newcronos, <europa.eu.int/comm/eurostat/newcronos/reference/display.do?screen=welcomeref&open=/&product=_STRIND&depth=2&language=fr>.

Institut national d'études démographiques, <www.ined.fr>.

Ministère français de l'Economie et des Finances : Missions économiques dans les pays candidats, <www.dree.org/elargissement/def2.htm> (revue *Élargissement*).

OCDE (2004). *Tendances des migrations internationales. Système d'observation permanente des migrations (SOPEMI) : Rapport annuel 2003*, OCDE.

Organisation mondiale du commerce, <www.wto.org/indexfr.htm>.

UNCTAD (2004). *World Investment Report 2004. The Shift Towards Services*, <www.unctad.org>.

UNESCO (2001). *Rapport mondial sur la culture 2000. Diversité culturelle, conflit et pluralisme*, Paris, Ed. UNESCO, <www.unesco.org/culture/worldreport/html_fr/index_fr.shtml>.

Union européenne: site Élargissement, <europa.eu.int/comm/enlargement>.

United Nations Commodity Trade Statistics Database, <unstats.un.org/unsd/comtrade>.

United Nations Statistics Division, <unstats.un.org/unsd>.

CHAPITRE



L'ALTERMONDIALISME UN MOUVEMENT ÉMERGENT DANS LA NOUVELLE DONNE GÉOPOLITIQUE MONDIALE

Christian Bouchard

Un autre état de société planétaire que celui « ploutocratique¹ » et archi-inégalitaire vers lequel le monde se dirige, en suivant l'exemple américain, est possible, qui ne serait pas forcément pour autant « nomenklaturacratique² », théocratique, ou autocratique : c'est celui, simplement « sophocratique³ » sans doute tout au plus, qui enlèverait, dans sa sagesse, le pouvoir quasi absolu à la richesse pour laisser place à une justice sociale raisonnable en valorisant prioritairement, toujours dans la mesure du raisonnable, le service public.

(Altermondialisme.net, site Internet)

-
1. De Ploutos, dieu grec de la richesse. Ploutocratie : gouvernement par les riches.
 2. De *nomenklatura* : groupe social aux prérogatives exceptionnelles, dans le régime soviétique ou les régimes bureaucratiques.
 3. De Sophocle, poète tragique grec qui, notamment dans *Antigone*, exalte la liberté de la conscience humaine au regard de celle des dieux et des pouvoirs établis.

Dans le champ de la géopolitique, l'apparition d'un vaste mouvement de pression sociale à portée mondiale et aux ambitions globales mérite à elle seule une certaine attention. Il s'agit ici de s'intéresser à la genèse et aux racines du mouvement, à ses motivations et ses objectifs, à ses fondements idéologiques et ses valeurs, à sa structure et son fonctionnement, à sa diffusion et ses adhérents, à ses moyens et ses actions ainsi qu'à ses rapports à l'espace. Il s'agit également de se poser les questions de sa pertinence, de son avenir et de sa capacité à influencer le monde, c'est-à-dire à représenter un mouvement influent dans le système mondial contemporain. C'est dans cette triple perspective que nous proposons de définir les contours généraux de l'altermondialisme, un mouvement émergent qui nous semble tout à la fois pertinent (au moins sur le plan des questions de fond qu'il soulève), original à bien des égards (structure, fonctionnement, adhésion, actions) et vraisemblablement capable d'une certaine influence en raison notamment d'une action multidimensionnelle et multiscale. Conséquemment, nous postulons qu'il est tout à fait possible que l'altermondialisme devienne un élément non négligeable de la nouvelle donne géopolitique mondiale, un élément qu'il s'agit maintenant de circonscrire, d'analyser et de suivre dans son évolution.

Officiellement né dans le brouhaha de la mobilisation organisée à Seattle en novembre-décembre 1999 contre l'ouverture d'un nouveau cycle de négociations de l'Organisation mondiale du commerce⁴ et faisant ses premiers véritables pas avec la tenue du premier Forum social mondial à Porto Alegre en janvier 2001, l'altermondialisme émerge en ce début de XXI^e siècle comme un nouveau mouvement de contestation à l'échelle mondiale. Ancré dans une longue tradition de luttes sociales tant dans les pays du Nord que dans les pays du Sud, ce mouvement global fédère l'ensemble de celles et ceux qui critiquent la mondialisation sous sa forme actuelle (c'est-à-dire guidée par les principes du néolibéralisme), qui s'opposent à la domination du monde par le capital et à toute autre forme d'impérialisme, qui militent pour une mondialisation différente et qui s'emploient à bâtir une société planétaire axée sur l'être humain (c'est-à-dire se fondant sur le principe de l'égalité des individus). À la manière d'un tout qui est plus que la simple somme de ses parties, l'altermondialisme, que l'on désigne souvent de mouvement des mouvements (sous-entendu mouvements sociaux)⁵, s'intéresse d'emblée au global, c'est-à-dire à l'humanité dans l'ensemble de ses rapports humains et de ses rapports avec l'environnement physique qui la supporte (la Terre).

4. Le *Millennium Round* de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

5. Expression intéressante mais bien insuffisante pour définir à elle seule le mouvement altermondialiste. Entre autres, celui-ci ne doit pas être considéré comme une fédération des mouvements sociaux, ce qu'il n'est pas.

Mouvement en train de se construire à partir d'une lutte fondatrice (contre la mondialisation néolibérale), d'un postulat de base (« un autre monde est possible ») et de valeurs explicites (inspirées notamment de l'humanisme), l'altermondialisme est un processus de convergence entre des groupes et des individus d'horizons fort variés. Une orientation précise quant au projet à réaliser et aux moyens à utiliser n'ayant pas encore été définie, l'altermondialisme est donc plutôt un mouvement qu'une véritable idéologie. Il ne s'agit cependant pas d'un mouvement social classique, c'est-à-dire correspondant à une action collective organisée, menée par des militants d'une cause particulière et ayant des objectifs limités et spécifiques. Il s'agit plutôt d'un mouvement qui prend la forme d'un processus plus large de pression sociale, visant des objectifs de changement [global] qui mobilisent tous les intéressés en vue de les atteindre (Whitaker, 2003, p. 39). Ainsi, le mouvement prend le sens « d'une action collective fédérative de plusieurs types d'organisations où se dessinent peu à peu des convergences. Il s'agit d'un processus de longue durée qui peut grandir au fil des ans. On parle alors de "mouvement" parce qu'il y a différentes causes et courants en interaction dans la durée. C'est de cela qu'on parle lorsqu'on utilise la notion de "mouvement altermondialiste" » (Fall, Favreau et Larose, 2004, p. 362).

S'il ne s'agit pas encore tout à fait d'une idéologie bien définie, l'altermondialisme s'appuie néanmoins sur un objectif de contestation et des principes bien explicités ainsi que sur des fondements idéologiques assez bien circonscrits. On peut partir de là pour mieux cerner le mouvement qui se caractérise par un large consensus populaire contre la mondialisation néolibérale et l'impérialisme américain (voir le chapitre de Charles-Philippe David et de Julien Turreille) d'une part et sur la promotion d'un ensemble de valeurs jugées nécessaires pour la réalisation d'un monde meilleur d'autre part. Sur le plan des fondements idéologiques, on relèvera notamment les influences humanistes et libérales, bien que dans ce dernier cas cela ne soit pas sans contradiction car beaucoup d'altermondialistes ne reconnaissent pas le principe de l'indissociabilité du libéralisme politique (qui mène à la démocratie) et du libéralisme politique (qui mène au capitalisme). Quant à l'originalité de ce type de mouvement, elle tient à la diversité des courants qu'il rassemble, à sa grande décentralisation, à son articulation en réseau réticulé ainsi qu'à la multitude des actions qu'il recouvre. Enfin, sur le plan spatial, l'altermondialisme est d'emblée un mouvement mondial tant en raison de son ambition première, qui est de faire émerger un monde meilleur, que parce que l'ensemble du globe est tout à la fois son terrain de mobilisation et son terrain d'action. Mais il s'agit également d'un mouvement qui s'inscrit à toutes les échelles spatiales et notamment à

l'échelle locale, considérée comme étant l'échelle par excellence du développement et d'où pourrait émerger une mondialisation différente (dite mondialisation citoyenne ou encore mondialisation par le bas).

1. LE CONSENSUS ALTERMONDIALISTE

Pour bien saisir le mouvement altermondialiste, il faut d'abord s'intéresser à ce qui forme le consensus sur lequel il se construit. Celui-ci relève non pas principalement d'une proposition mais essentiellement d'une contestation. Il s'agit en effet de dénoncer une certaine forme de mondialisation, désignée habituellement de mondialisation néolibérale, qui aurait comme caractéristique fondamentale la primauté des règles du marché et de la finance sur le développement social⁶ et comme conséquence la diffusion du néolibéralisme dans l'ensemble du monde. D'une part, cette mondialisation est tenue largement responsable de la croissance des écarts de richesse entre les différents États mais aussi à l'intérieur des différentes sociétés nationales, du maintien de la pauvreté à l'état endémique dans de nombreux espaces du globe ainsi que de la prolétarianisation de larges masses de travailleurs peu ou pas spécialisés et de petits paysans avec ou sans terre (voir le chapitre de Felipe de Alba et Bernard Jouve). D'autre part, la mondialisation libérale serait particulièrement dangereuse parce qu'elle se fait essentiellement sur le modèle américain (dans le sens étatsunien), sous l'impulsion et la direction des Américains (« consensus de Washington⁷ ») et profiterait d'abord à ces mêmes Américains. Dans cette perspective, la mondialisation libérale ne serait ni plus ni moins qu'un instrument au service de l'impérialisme américain.

Pour S. Amin (2003), « il faut se débarrasser de l'illusion que la carte du libéralisme devrait – et pourrait – être jouée "honnêtement" par tous dans l'intérêt de tous. Les États-Unis ne peuvent pas renoncer à leur option en faveur d'une pratique asymétrique du libéralisme, parce que celle-ci est le seul moyen pour eux de compenser leurs propres déficiences.

6. Chez les altermondialistes, on dénonce souvent « la primauté de l'économie sur le social », ce qui est un slogan efficace mais ne correspond pas à la réalité puisque l'économie est elle-même une manifestation sociale.

7. Par « consensus de Washington », on désigne « l'accord de fait au milieu des années 1970, entre les Organismes financiers internationaux et la Réserve fédérale des États-Unis, sur la nécessité d'orienter l'économie mondiale vers une libération des marchés et une suppression des mesures réglementaires encore imposées par les États » (Houtart, 2001). Cela se traduit notamment par l'alignement des politiques, méthodes et outils du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale sur ceux du Département du Trésor américain ces trois grandes institutions financières ayant leur siège à Washington.

Dans une perspective radicale, la "prospérité" américaine a pour prix la stagnation des autres. Le combat contre l'impérialisme des États-Unis et son option militariste est celui de tous les peuples, de ses victimes majeures d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, des peuples européens et japonais condamnés à la subordination, mais tout également du peuple nord-américain. » Il y aurait donc une relation organique entre la mondialisation néolibérale et l'impérialisme américain, ce qui justifierait une mobilisation générale contre le projet américain.

Quoi qu'il en soit, le consensus se fait sur l'idée que, pour le bien de l'humanité tout entière, la mondialisation doit se produire différemment et que, comme le promulgue le slogan du mouvement, « un autre monde est possible ». Pour les altermondialistes, ceci implique de défendre la primauté du développement social sur le marché et la finance, de remplacer au cœur du système le profit par l'homme, d'œuvrer à l'élimination des conflits armés, de démocratiser tous les processus de décision depuis l'échelle du local jusqu'à l'international, de développer des modes de vie respectueux de l'environnement, de réaffirmer la préséance de l'intérêt général sur l'intérêt particulier tout en garantissant partout et pour tous les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Là s'arrête, au moins pour le moment, le consensus d'un mouvement que l'on peut donc situer politiquement à gauche puisqu'il considère l'égalité des individus comme son principe de base et qu'il est résolument progressiste.

Ainsi, le mouvement se détermine autant par son opposition à la mondialisation telle qu'elle s'opère actuellement que par la promotion d'un ensemble de valeurs jugées nécessaires pour la réalisation d'un monde meilleur. Pour les altermondialistes, ces deux aspects, qui se rejoignent à bien des égards, sont également importants. L'opposition à la mondialisation néolibérale et à l'impérialisme américain est nécessaire mais bien insuffisante. « Ainsi, du point de vue des intérêts généraux de l'humanité, des exigences du droit, des exigences civiques, si le capitalisme (singulièrement le capitalisme nord-américain) joue un rôle majeur, négatif sur ce triple terrain, il est clair qu'il ne constitue pas le seul obstacle systémique à l'auto-émancipation humaine. Les logiques de domination et d'oppression ne sont pas nées, historiquement, avec le capitalisme » (Viveret, 2003, p. 22).

Si le consensus est relativement aisé à constituer autour d'un certain nombre de principes de base, celui-ci est cependant beaucoup plus difficile à réaliser en ce qui concerne la stratégie et la méthode à adopter pour faire émerger le monde meilleur souhaité par les altermondialistes. Sur ce double plan, réformistes et révolutionnaires proposent des voies fort différentes qui ne sont pas aisément conciliables. Les premiers, majoritaires dans le mouvement, défendent l'idée qu'il est possible de réformer en

douceur le système de l'intérieur, par la mobilisation générale et l'action bienveillante. Les seconds, beaucoup moins nombreux, croient au contraire qu'il n'y a pas d'autre choix que de forcer un changement plus brutal et plus profond, par l'usage de la force si nécessaire. Dépassant ce premier clivage, on trouve enfin un groupe de plus en plus influent qui appelle à plus de radicalité dans les objectifs et l'action du mouvement qui, selon lui, ne pourra pas s'imposer que par la bonne volonté de ses adhérents. Wasserman (2005) parle d'un « réformisme transformateur ou radical l'emportant de très loin sur l'emphase et les avant-gardes révolutionnaires auto-proclamées ». Dans le contexte de l'altermondialisme, la radicalité apparaît tout à la fois nécessaire et problématique : nécessité d'une certaine radicalité pour faire réellement progresser la cause ; problème, car cette radicalité pourrait amputer le mouvement d'une partie de sa base qui ne se reconnaîtrait pas dans les positions et les méthodes radicales.

2. DES FONDEMENTS IDÉOLOGIQUES DIVERS

Sur le plan des références idéologiques, les altermondialistes s'identifient d'abord à l'humanisme. Selon cette doctrine, qui prend pour fin la personne humaine et son épanouissement, il faut libérer l'homme des logiques de domination et d'oppression qui l'empêchent de se réaliser pleinement. Cet objectif implique l'universalisation des principes de liberté et de démocratie. Cela se traduit notamment par la volonté d'instaurer des institutions démocratiques partout sur le globe et à toutes les échelles (du local à l'international). Cependant, il faut que la démocratie en soit véritablement une, c'est-à-dire un système politique qui ne soit pas essentiellement au service des puissants au détriment des citoyens ordinaires, mais plutôt un système effectivement contrôlé par le peuple et au service de l'intérêt général⁸. Puisque le modèle de la démocratie directe ne peut être mis en place que localement et que le modèle de la démocratie représentative tient en quelque sorte le peuple à distance des instances décisionnelles (ce qui est encore plus vrai lorsqu'il s'agit des institutions internationales), les altermondialistes militent en faveur du modèle de la démocratie participative. Dans ce modèle, les élus (représentants légitimes du peuple) ont la charge de l'exécutif et du législatif (voire du judiciaire) mais le peuple peut se prononcer directement sur les décisions importantes et les principaux projets de loi (notamment par référendum et par le biais de procédures délibératives). Les citoyens peuvent également forcer des débats, des référendums ou même dans certains cas des

8. À propos de la démocratie, voir notamment « Que reste-t-il de la démocratie ? » de José Saramago (2004).

élections (notamment par pétition). Ce modèle n'est pas rare à l'échelle des municipalités et il existe également sous des formes variées à des niveaux supérieurs comme en Californie ou encore en Suisse.

Les principes de l'humanisme amènent aussi à considérer la question du développement qui est également centrale dans l'altermondialisme. Envisagé en tant que processus à finalité sociale et non pas uniquement économique (c'est-à-dire ayant la croissance comme principal objectif), le développement devrait se traduire par l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des populations ainsi que par l'édification de systèmes socioéconomiques robustes et capables de générer une telle amélioration. Par définition, il s'agit de produire des améliorations pérennes ; une condition intrinsèque du développement durable qui appelle un développement socialement équitable, économiquement responsable et respectueux sur le plan environnemental. À l'égard du développement, l'altermondialisme est très critique à l'endroit des modèles et stratégies qui ont jusqu'ici été appliqués dans le tiers-monde et qui émanent essentiellement de l'extérieur (d'inspiration libérale mais aussi communiste). Il participe largement à la remise en question des formes classiques de l'aide internationale (financement de grands projets, aide humanitaire d'urgence, prêts) et même de la coopération internationale (coopérants, stagiaires, formations).

Après un demi-siècle d'efforts internationaux, il faut bien avouer que le bilan en terme de développement des pays du Sud est peu convaincant. Les altermondialistes militent donc pour des liens Nord-Sud renouvelés et fondés sur le partenariat et la solidarité (on parle alors de solidarité internationale). Dans les sociétés les plus précarisées, on évoque désormais le développement de l'intérieur en mettant d'abord l'accent sur les dynamiques de premier développement à l'échelle locale, celui-ci étant une condition nécessaire pour que se produisent éventuellement les dynamiques de second développement⁹ (Fall, Favreau et Larose, 2004). Quoi qu'il en soit, cette autre mondialisation doit créer du développement pour tous et favoriser la réduction des écarts entre riches et pauvres.

Revendiquant sans équivoque leurs influences humanistes, les altermondialistes ont une position moins claire en ce qui concerne le libéralisme. Or, par les valeurs qu'il véhicule, le mouvement altermondialiste

9. « Celui qui est susceptible de faire émerger des entrepreneurs nationaux (privés, publics ou collectifs) capables de constituer progressivement des niches, des créneaux pour un pays et ainsi faire en sorte que ce dernier soit en état d'affronter la mondialisation capitaliste » (Fall, Favreau et Larose, 2004, p. 357).

n'est pas fondamentalement antilibéral¹⁰, bien qu'il critique volontiers le capitalisme en général et le néolibéralisme en particulier. La difficulté réside ici dans le double principe de la démocratie libérale qui s'articule à travers, d'une part, la nécessaire dissociation de la politique et de l'économie et, d'autre part, l'indissociabilité simultanée du libéralisme politique et du libéralisme économique. Il ne serait alors pas possible de promouvoir le libéralisme politique, dont la logique mène à la démocratie (par l'intermédiaire du principe de l'égalité devant la loi) et à l'établissement de régimes démocratiques, tout en s'opposant au libéralisme économique. N'ayant pas de réponse à ce dilemme et s'inspirant largement du libéralisme politique, la majorité des altermondialistes ne proposent pas de nouveau système économique en remplacement du capitalisme, mais plutôt son évolution vers une forme renouvelée qui le mettrait véritablement au service de tous (en assurant notamment une meilleure répartition des bénéfices).

Si la démocratie (au sens large, en tant que mode d'organisation du pouvoir et de désignation des gouvernants) fait l'unanimité chez les altermondialistes, il est cependant beaucoup plus difficile pour certains d'entre eux de se rallier derrière l'idée que celle-ci est indissociable du libéralisme économique qui mène pour sa part au capitalisme (par l'intermédiaire de la liberté d'entreprendre, de la propriété privée et de la nécessaire médiation du marché). Un retour à l'essence même du libéralisme permet pourtant de résoudre le dilemme puisque le libéralisme affirme la prééminence de la politique sur l'économie¹¹ : « si l'économie constitue le fond des choses, l'objet de la politique est d'acquérir la maîtrise des choses » (Benoit, 1978, repris par Balle, 2005).

Ainsi, on pourrait simplement faire l'hypothèse que la domination de l'économie par le politique passe désormais, puisque l'économie est mondialisée, par l'universalisation de la démocratie. Pour que le libéralisme puisse s'opérer pleinement selon le double principe de la démocratie libérale, l'urgence serait donc à la démocratisation universelle, puisque la mondialisation économique libérale est déjà une réalité. Pour maîtriser cette économie universelle de type capitaliste, il faudrait donc un système politique universel de type démocratique. En poursuivant ce but de

10. Le libéralisme est tout à la fois doctrine économique et philosophie politique, vision du monde social et politique en même temps que justification *a posteriori* d'un ordre existant.

11. Le libéralisme économique commande à l'État de « refuser de considérer l'économie comme entrant globalement dans le cercle des attributions propres de la puissance publique, État ou collectivités décentralisées, pour la laisser, en règle générale, aux particuliers ». Il reste que la dissociation est simplement institutionnelle : la décision de confier l'activité économique à l'initiative et à l'action privées implique, bien loin de l'exclure, « la maîtrise de l'économie par l'État libéral » (Balle, 2005).

démocratisation, et si l'on accepte la théorie de la paix universelle qui postule que les démocraties ne se font pas la guerre, on pourrait alors également contribuer à l'établissement de la paix universelle. Face à la position majoritaire qui s'appuie sur le néo-keynésianisme (acceptation de la logique du marché comme moteur économique, mais en régulant le système pour limiter ses effets pervers et empêcher les abus), d'autres militent cependant pour le post-capitalisme qui propose d'organiser l'économie sur d'autres bases que celles du capitalisme (l'économie serait alors envisagée comme une activité permettant d'assurer les bases matérielles du bien-être physique et culturel de l'ensemble des êtres humains). Selon F. Houtart (2001), ces deux alternatives au capitalisme mondialisé sont tout à fait crédibles. Néanmoins, il reste les difficiles problèmes du choix (il faudra bien trancher entre ces deux solutions) et des moyens pour que l'alternative choisie se réalise.

Considérant le problème des relations internationales et celui de la guerre, on aboutit à un autre point de convergence entre les positions altermondialistes et le libéralisme. Concernant ce dernier, Balle (2005) nous indique que « ce sont les principes mêmes dont il se réclame qui lui commandent le respect de l'indépendance, la tolérance vis-à-vis de systèmes sociaux tenus pour "équivalents", la préférence pour les valeurs de paix ou de compromis et la condamnation simultanée des valeurs héroïco-militaires. Sur le plan international, l'idéal libéral est donc un système multipolaire et concurrentiel, calqué sur le modèle intérieur. »

Quant au pacifisme¹², particulièrement développé chez les altermondialistes, il trouve sa principale inspiration dans l'humanisme plutôt que dans le libéralisme. Cela explique que ceux-ci soient essentiellement réformistes au lieu de révolutionnaires car ils répugnent à la violence. Persuadés du triomphe de l'esprit, ils croient en la possibilité de réformer le système de l'intérieur plutôt que dans la nécessité de son renversement brutal (ce qui, compte tenu du contexte international, n'est probablement ni souhaitable ni même envisageable pour le moment). En ce qui concerne la violence, l'État et les militaires sont particulièrement ciblés par les altermondialistes, au point où, dans les Forums sociaux mondiaux, « l'ensemble des mouvements sociaux est partie prenante, sans être exclusive, à l'exception des représentants d'organisations militaires » (Beaudet,

12. « Le pacifisme est l'engagement d'atteindre ses objectifs par des moyens non-violents [sic] ou non agressifs. Au niveau individuel, cela peut comprendre [le refus] de combattre ou de porter des armes. Sur un plan politique, cela peut comprendre une opposition totale à la guerre et la promotion de moyens respectueux de la vie pour résoudre des conflits internationaux. Dans le sens politique, cela peut inclure l'acte personnel et politique de désobéissance civile ou [le refus] de participer à l'effort de guerre » (Wikipédia, sur Internet : <fr.wikipedia.org/wiki/Pacifisme>).

2004, p. 308). Mais bien que l'on puisse légitimement s'interroger sur l'usage de la violence par les États, et même souvent s'en inquiéter, il reste que c'est à l'État que les sociétés démocratiques confient le monopole de la violence. Il ne faut pas oublier que la violence non étatique (criminels, terroristes, milices, guérillas, etc.) est répandue dans le monde et que des moyens, policiers mais aussi militaires, demeurent nécessaires pour y faire face. Plus globalement, on peut même avancer que le monde libre, c'est-à-dire celui où triomphent la liberté et la démocratie, aura encore longtemps besoin de forces armées sans lesquelles sa position sur le globe pourrait être fragilisée.

Enfin, les altermondialistes sont également largement influencés par les principes et revendications de l'écologie politique qui s'articulent aujourd'hui autour de quatre axes revendicatifs : qualité environnementale, justice sociale, citoyenneté et solidarité internationale. À travers son intérêt pour les questions environnementales, l'altermondialisme enrichit le débat d'une nouvelle dimension que ni l'humanisme ni le libéralisme n'avait abordée, soit celle de l'équilibre homme-nature. Les problèmes environnementaux sont désormais abordés non seulement pour ce qu'ils sont en tant que tels (problèmes particuliers dans des espaces particuliers) mais également en fonction de leurs conséquences sociales, économiques et politiques à l'échelle planétaire. À cet égard, les altermondialistes militent pour des pratiques responsables en matière d'environnement et des engagements fermes de la part des États en ce qui concerne notamment la gestion des ressources naturelles, les problèmes de pollution et la conservation du patrimoine environnemental ainsi que pour l'application des principes d'écojustice et de précaution.

3. UN TYPE DE MOUVEMENT ORIGINAL

L'altermondialisme est un mouvement original en raison notamment de la diversité des courants qu'il rassemble, de sa grande décentralisation, de son articulation en réseau réticulé ainsi que de la multitude des actions qu'il recouvre. Très simplement, en s'inspirant de l'article premier de la Charte des principes du Forum social mondial (FSM, site Internet ; Casen, 2003, p. 165-171), on peut dire que le mouvement altermondialiste regroupe l'ensemble des groupes et des individus qui critiquent la mondialisation sous sa forme actuelle (c'est-à-dire guidée par les principes du néolibéralisme), qui s'opposent à la domination du monde par le capital et à toute autre forme d'impérialisme, qui militent pour une mondialisation différente et qui s'emploient à bâtir une société planétaire axée sur l'être humain. Il regroupe tous ceux qui adhèrent à ses principes de base sans aucune formalité et sans les contraindre d'aucune façon : individus,

associations aux objectifs et aux actions très divers (ONG, groupes culturels, associations de femmes, de quartier, de chômeurs, de paysans, etc.), syndicats et même partis politiques. Si ces derniers ne sont pas admis en tant que tels au Forum social mondial¹³, rien n'empêche cependant que certains partis adhèrent à la lutte et aux principes altermondialistes et, par conséquent, s'identifient à l'altermondialisme (les Verts, par exemple).

L'altermondialisme constitue donc un mouvement qui est par définition très ouvert. Il rassemble tout à la fois des mouvements sociaux et partisans, des syndicats et syndiqués, des groupes qui se définissent plutôt comme apolitiques et leurs adhérents, des groupes politiques et militants. Dans le premier cas, soit celui des mouvements sociaux, il s'agit d'un ensemble de mouvements de type classique dont l'objet et l'action sont spécifiques et concernent soit une catégorie sociale (mouvements féministes, autochtones, paysans, de jeunes, de chômeurs, etc.) soit une cause particulière (mouvements écologistes, pacifistes, antimilitaristes, antiracistes, etc.). Ces groupes, à la base du mouvement altermondialiste, ont habituellement une action politique forte car la défense de leur cause passe par la pression sur les décideurs et l'influence de l'opinion publique. Dans le cas du monde syndical, il s'agit de ceux qui défendent la cause ouvrière et celle des petits exploitants sur le double front du patronat et de l'État. À cet égard, ils ont le potentiel de jouer un rôle déterminant dans le mouvement puisque leur action se situe d'emblée à l'interface du social, de l'économie et de la politique. Dans le cas des «apolitiques», il s'agit d'un ensemble hétéroclite formé de tous ceux qui cherchent à concilier liberté et solidarité mais en toute indépendance face au monde politique : associations et groupes aux buts les plus divers (aide humanitaire, coopération internationale, groupes de nature confessionnelle, etc.), intellectuels, artistes et marginaux. Les «apolitiques» sont nombreux dans le mouvement et, s'ils s'investissent peu dans le débat politique, leur contribution est par contre fort importante sur le plan des actions qui localement, les unes avec les autres, font progresser l'idéal altermondialiste. Enfin, dans le dernier cas, celui des groupes politiques, leur affinité est surtout à gauche (socialistes, sociolibéraux, verts, voire communistes) et même pour certains à l'extrême-gauche, mais leur poids n'est pas prédominant dans le mouvement qui veut garder ses distances face aux structures politiques traditionnelles (du moins pour le moment).

13. L'article 9 de la Charte des principes du Forum social mondial stipule que «ne pourront participer au Forum en tant que tels les représentations de partis, ni les organisations militaires. Pourront être invités à y participer, à titre personnel, les gouvernants et parlementaires qui assument les engagements de la présente Charte». On reconnaît cependant de plus en plus que le dialogue, voire la collaboration entre la mouvance altermondialiste et les élus et responsables politiques est nécessaire (Nikonoff, 2004, p. 23 ; Houtart, 2003, p. 16).

Cette multiplicité d'acteurs qui s'en réclament et le nourrissent est tout à la fois un défi et une grande force pour le mouvement altermondialiste. C'est un défi parce qu'après avoir pris position contre la mondialisation néolibérale et l'impérialisme américain et fait l'unanimité sur cette question, il faut désormais proposer des alternatives et des actions concrètes. Cela suppose un minimum de consensus parmi des adhérents qui ont des points de vue fort diversifiés et pas toujours conciliables. Mais la diversité est aussi une grande force du mouvement qui s'organise comme une dynamique d'échange et de solidarité dont le but n'est pas l'unification dans le sens d'homogénéisation mais plutôt la convergence vers une action collective concertée. Le succès d'un tel mouvement est d'abord dû à sa grande décentralisation. Il y a ici une véritable rupture par rapport aux structures hiérarchisées des partis politiques qui s'organisent sur le modèle d'une direction qui dirige les militants. Dans le cas de l'altermondialisme, tous les adhérents demeurent d'abord indépendants les uns par rapport aux autres et aucun d'entre eux ne peut prétendre diriger le mouvement. La direction générale émane de la base et se concrétise par de vastes consensus. Les adhérents gardent leur pleine autonomie en termes d'initiative et d'action, ce qui compte étant finalement le respect des grands principes de base du mouvement.

Une autre grande force du mouvement est son articulation en réseau réticulé. Il s'agit d'un type de réseau qui efface symboliquement les inégalités spatiales et sociales dans la mesure où il n'y a pas hiérarchisation du réseau, donc pas de contrôle de l'information. Grâce aux moyens de télécommunication modernes, notamment Internet et le courriel, ce type de réseau a également le potentiel d'atteindre n'importe quel point du globe sans contrainte liée à la distance, donc sans perte de temps. Le réseau se caractérise par la multitude des liens qui se tissent entre les différents acteurs sur des bases tantôt bilatérales, tantôt multilatérales. Il reste que certains relais sont nécessaires pour s'assurer que l'information se rende même chez les « non-branchés » et surtout qu'ils puissent eux aussi participer et contribuer au mouvement. Des rencontres (tel le Forum social mondial – FSM), des associations (tels ATTAC¹⁴ et le

14. Pour Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens (ATTAC, site Internet : <www.attac.org>). Fondée en France en juin 1998, il s'agit d'une association qui se veut un mouvement d'éducation populaire tourné vers l'action. Faisant écho à la proposition de l'économiste américain James Tobin de taxer les transactions spéculatives sur le marché des devises, cette association a été instituée dans le but « de produire et de diffuser de l'information pour agir en commun [...] en vue d'entraver la spéculation internationale, de taxer les revenus du capital, de sanctionner les paradis fiscaux, d'empêcher la généralisation des fonds de pension et, d'une manière générale, de reconquérir les espaces perdus par la démocratie au profit de la sphère financière et de s'opposer à tout abandon de souveraineté des États au prétexte du "droit" des investisseurs et des marchands » (Cassen, 2002, p. 24).

CADTM¹⁵), des réseaux (tels le Social Movements International Network et le Réseau intercontinental pour la promotion de l'économie sociale et solidaire – RIPESS) et même des sites Internet indépendants (tel Altermondialisme.net) constituent chacun à sa manière des outils de communication qui viennent donner du corps au réseau global diffus de l'altermondialisme, mais ne le dominent pas.

S'il n'y a pas de véritable structure hiérarchique qui contrôle le mouvement altermondialiste, il reste que celui-ci ne peut se passer d'une certaine coordination ainsi que de forums d'échange et de débat. Essentiellement parce que c'est lui qui a lancé la démarche des rencontres internationales annuelles des mouvements sociaux, c'est le Forum social mondial¹⁶ (FSM) qui s'est imposé comme espace de dialogue prédominant à l'échelle mondiale. Mais le FSM n'est pas le mouvement altermondialiste bien qu'il en soit une des manifestations importantes. Il est d'abord un espace de rencontres et de débats où l'on fait connaissance, partage ses expériences et points de vue, discute de ses différences et développe des relations. Le succès de la démarche du FSM s'est soldé par l'organisation de nombreux Forums sociaux régionaux (on dit aussi continentaux), nationaux et thématiques qui sont complémentaires les uns des autres. Il y a de très nombreuses autres occasions de rencontre en dehors des forums sociaux (colloques et séminaires, conférences et débats publics, réunions de travail, manifestations, etc.).

Maintenant que les espaces de dialogue sont en place et jouent parfaitement leurs rôles (communication, mobilisation et contestation ouverte), la difficulté pour le mouvement réside désormais dans l'articulation et le choix des alternatives ainsi que dans le développement et la mise en application d'un programme d'action. Or, pour le moment, le FSM a refusé de s'engager dans cette voie qui modifierait grandement le sens qu'on a voulu donner à ce rassemblement par excellence de tous les

-
15. « Fondé en Belgique le 15 mars 1990, le Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde (CADTM) est un réseau international constitué de membres et de comités locaux basés en Europe, en Afrique, en Amérique latine et en Asie. Il agit en coordination avec d'autres organisations et mouvements luttant dans la même perspective (Jubilé Sud et d'autres campagnes agissant pour l'annulation de la dette et l'abandon des politiques d'ajustement structurel). Son travail principal : l'élaboration d'alternatives radicales visant la satisfaction universelle des besoins, des libertés et des droits humains fondamentaux » (CADTM, site Internet : <www.cadtm.org>).
 16. À propos du FSM, voir notamment Whitaker (2000) et Cassen (2003) en ce qui concerne son initiation ainsi que Whitaker (2004) et Wasserman (2005) pour une mise en perspective et une évaluation des FSM de 2004 (à Mumbai) et de 2005 (à Porto Alegre).

mouvements sociaux de la planète¹⁷. Avec une proposition concrète et un programme, l'altermondialisme ne serait plus le vaste mouvement ouvert et consensuel qu'il est actuellement. Bien qu'ils émanent de groupes particulièrement influents au sein des FSM et du mouvement altermondialiste, l'*Appel des mouvements sociaux* (Collectif, 2005a) et le *Manifeste de Porto Alegre* (Collectif, 2005b) ne représentent que des contributions parmi d'autres. Ils témoignent néanmoins d'une réelle volonté de progresser sur la voie de la convergence.

Enfin, considérant la grande diversité des groupes et individus qui se réclament de l'altermondialisme, on ne sera pas surpris qu'une autre de ses grandes forces soit la multitude des actions. Si chacun, individu ou groupe, s'identifie à l'altermondialisme en général, il n'empêche que la plupart militent d'abord pour des causes particulières qui concernent tous les aspects du social (les rapports de genre, la lutte au sida, le soutien à l'éducation, l'aide humanitaire d'urgence, etc.), de la politique (la diffusion de la démocratie, le respect des droits de l'homme, etc.), de l'économie (la mise en place de pratiques commerciales plus équitables pour les petits producteurs, la taxation des transactions financières internationales, etc.) et de l'environnement (la sauvegarde d'une espèce, la réhabilitation d'un milieu, le respect du protocole de Kyoto, etc.). Les principes de l'altermondialisme peuvent être tout à la fois diffusés et appliqués à travers les actions menées dans le cadre de ces causes particulières. Plus globalement, il s'agit aussi de mettre la pression sur les institutions et les décideurs qui sont responsables de la mise en application des politiques néolibérales, ce qui se traduit notamment par la mobilisation et la manifestation, mais aussi par une plus grande participation à la vie politique. « Un mot d'ordre ne suffit pas pour changer l'univers. L'action reste essentielle et l'efficacité politique indispensable » (Houtart, 2003, p. 16).

À cet égard, le véritable succès du mouvement se mesurerait plutôt en termes de capacité d'influencer les principaux décideurs (gouvernements, institutions internationales, grandes entreprises et grandes fortunes). Si certaines causes sont plus facilement entendues que d'autres, cela ne se traduit pas nécessairement par le niveau d'action souhaité par les altermondialistes qui doivent très souvent, une fois un principe acquis (p. ex., les objectifs du millénaire pour le développement), continuer la

17. Si le FSM a résolulement fait le choix de ne pas produire de document final officiel afin notamment de ne pas nuire à son caractère inclusif, cela n'empêche pas que de nombreuses propositions y soient formulées et qu'une multitude d'actions y voient le jour. Whitaker (2004) rappelle que tous ont le droit de proposer des synthèses, convergences et priorités, le tout étant de ne pas les imposer aux autres ni de vouloir parler au nom de tous. C'est ainsi que les FSM produisent non pas un document final mais des centaines de documents finaux.

mobilisation pour que tous les moyens nécessaires soient effectivement déployés. D'autre part, face aux revendications et propositions altermondialistes, certains décideurs sont moins réceptifs que d'autres de manière générale (p. ex., les États-Unis) ou sur des dossiers spécifiques (p. ex., la France en ce qui concerne le nucléaire) et l'importance d'une mobilisation n'est pas garante de succès (p. ex., la mobilisation internationale contre l'intervention militaire en Irak). De par sa nature et ses ambitions, l'altermondialisme est un mouvement politique ; il s'agit donc pour ses adhérents de ne pas négliger cette dimension dans leurs actions.

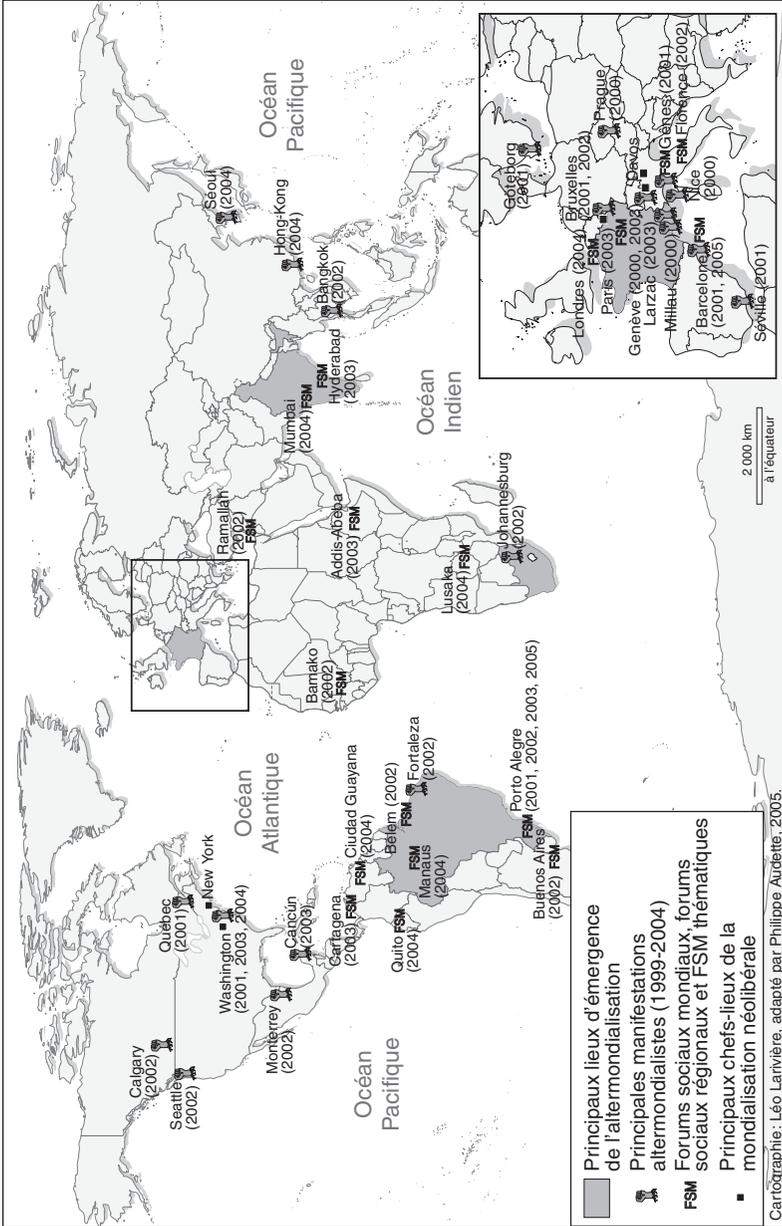
4. L'ESPACE DE L'ALTERMONDIALISME

L'espace de l'altermondialisme est d'emblée l'ensemble du monde, non seulement parce que le mouvement a comme principale ambition de le remodeler selon ses propres principes mais aussi et surtout parce que le monde est à la fois son terrain de mobilisation et son terrain d'action. Cet espace global est simultanément un cadre, un enjeu et un théâtre : un cadre, avec ses structures et ses lois qu'il s'agit donc de dénoncer et de réformer ; un enjeu, puisqu'il s'agit de diffuser ses principes sur l'ensemble du globe et d'y faire adhérer le plus grand nombre possible ; un théâtre, car partout des actions peuvent être réalisées et contribuer à faire émerger cet autre monde souhaité par les altermondialistes.

Sur le plan géographique, on peut d'abord identifier des centres d'impulsion, des lieux de rencontre et des lieux de manifestations (figure 7.1). Les centres d'impulsion sont les espaces qui ont particulièrement contribué à l'émergence du mouvement. Si, comme plusieurs l'affirment, l'altermondialisme est officiellement né avec le succès de la manifestation populaire organisée à l'occasion de la Conférence de l'Organisation mondiale du commerce réunie à Seattle (États-Unis) du 30 novembre au 3 décembre 1999, il faut pourtant chercher ailleurs les principaux centres d'impulsion du mouvement. On évoque alors souvent le Chiapas (Mexique) où les zapatistes ont poursuivi un combat¹⁸ articulant dans le même temps les droits des Indiens dans le pays et ceux de toutes les victimes du néolibéralisme. Cela mena notamment pendant l'été de 1996 à la première « réunion internationale pour une autre mondialisation » (Bastien, 2002, p. 49).

18. L'armée zapatiste de libération nationale (Ejército Zapatista de Liberación Nacional – EZLN) a pris le contrôle de quelques villes du Chiapas le 1^{er} janvier 1994, jour de l'entrée du Mexique dans l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

FIGURE 7.1.
Principaux espaces et lieux de l'altermondialisme à l'échelle mondiale



Pour de nombreuses raisons, il faut aussi considérer la France, où s'est notamment tenu le sommet des sept peuples parmi les plus pauvres (juillet 1989, en parallèle avec le G7 se tenant à La Défense à Paris), où s'organisa à partir de 1993 le mouvement des « sans » (sans-emploi, sans-papiers, sans-logis et sans-droits), où un éditorial d'Ignacio Ramonet dans le *Monde diplomatique* (décembre 1997) mena à la fondation d'ATTAC sous le leadership de Bernard Cassen (juin 1998) et, pour rester bref, où la Confédération paysanne et son porte-parole José Bové se distinguèrent et mobilisèrent avec beaucoup de succès contre la mondialisation néolibérale et ses divers aspects dont la « malbouffe » (Bastien, 2002, p. 47-54). Il y a enfin le Brésil qui, notamment en raison du Sommet Planète Terre (Rio de Janeiro, 1992), fut fortement secoué dans les années 1990 par le grand dynamisme de ses mouvements sociaux (Indiens, paysans sans terre, petits exploitants, pauvres des cités, etc.) et qui sera finalement l'hôte de quatre des cinq premiers Forums sociaux mondiaux – FSM (tenus à Porto Alegre en 2001, 2002, 2003 et 2005).

Aux trois principaux centres d'impulsion du mouvement s'ajoutent désormais d'autres espaces influents tels que l'Inde pour l'Asie (FSM tenu à Bombay en 2004) et l'Afrique du Sud pour le continent africain (Sommet de Johannesburg en 2002, lutte au sida). De nombreux autres espaces ne sont pas en reste comme le Québec (avec notamment la Marche des femmes), le Royaume-Uni (avec notamment la vigueur de ses ONG à vocation internationale), l'Italie (manifestations de Gênes en 2001, FSE à Florence en 2002), l'Espagne (manifestations à Barcelone en 2001 et 2002, Vamos à Séville en 2002), voire le Mali (FSA en 2001) et le Sénégal (la troisième Rencontre internationale sur la globalisation s'est tenue à Dakar en novembre 2005).

Pour leur part, les lieux de rencontre contribuent à donner une certaine cohésion au mouvement et lui servent également de vitrine. On peut répartir ses lieux en deux grands groupes. Premièrement, il s'agit de lieux où se produisent des événements ponctuels qui prennent la forme de forums populaires, d'ateliers et de conférences où l'on échange, débat et tisse des relations. À cet égard, les Forums sociaux mondiaux, régionaux et thématiques constituent les manifestations prédominantes du mouvement à l'échelle internationale (figure 7.1 et annexe). Le mouvement se construisant d'abord par la base, on notera également l'importance capitale des rencontres locales et nationales qui contribuent très largement à la dynamique d'ensemble du mouvement. Deuxièmement, il s'agit de lieux virtuels tels que les sites Internet et les groupes de discussion qui ont respectivement pour vocation de transmettre des informations et de permettre les débats. Le réseau, en tant que système d'interconnexion et d'échange entre membres, forme également un lieu

virtuel de rencontre de tout premier ordre pour les altermondialistes, du moins pour les militants actifs. Les événements ponctuels et les lieux virtuels sont intrinsèquement liés et complémentaires. Par exemple, le Forum social mondial est un véritable processus qui se prépare et se prolonge à la fois par de très nombreux événements ponctuels et dans une multitude de lieux virtuels. L'interaction entre ces différentes formes de manifestations spatiales reste largement à explorer.

En ce qui concerne l'action, l'espace de l'altermondialisme est global tant sur le plan spatial (parce qu'il s'agit de critiquer et réformer le système mondial, de diffuser ses principes et d'agir partout sur la planète) que dans le champ d'intervention (parce l'action de l'altermondialisme se produit tout à la fois sur le triple terrain du social, de l'économie et de la politique). Si la plupart des actions liées à la diffusion (éducation, information et propagande) et à la solidarité (actions de terrain) se répartissent à la grandeur du globe sans généralement attirer beaucoup d'attention médiatique, il en va autrement pour les actions de protestation. À l'échelle internationale, celles-ci prennent essentiellement la forme de vastes manifestations populaires organisées soit en un lieu particulier, soit dans plusieurs lieux à la fois mais au même moment. Dans le premier cas, la manifestation se produit au même moment et au même endroit qu'un événement que l'on associe à la mondialisation néolibérale (rencontres du G8, assemblées de la Banque mondiale ou du Fonds monétaire international, grandes conférences économiques, etc.) ou encore en réaction à la visite d'une personnalité à qui l'on reproche d'agir à l'encontre des principes altermondialistes (visite d'un chef d'État, d'un ministre ou même d'un grand patron). Dans le second cas, il s'agit de mobiliser plus largement encore pour une cause particulière (Journées internationales de la femme, des luttes paysannes ou encore des sans-abri, rassemblements pour la paix et contre l'intervention en Irak, etc.).

La spatialité de l'altermondialisme se décline encore à travers les échelles qui sont tout à la fois multiples et imbriquées. Dans un premier temps, on peut dire qu'à chaque action particulière correspond une échelle, c'est-à-dire que chaque action s'inscrit dans un espace bien défini. Certaines actions se feront à l'échelle locale ou communautaire (immeuble, quartier, municipalité, hameau, village, etc.), d'autres à l'échelle régionale (agglomération, canton, département, vallée, massif montagneux, etc.), à l'échelle nationale, à l'échelle sous-continentale ou continentale ou encore à l'échelle mondiale. Dans tous les cas, ces actions sont en partie influencées et auront également une influence sur les échelles inférieures et supérieures. Même si l'échelle privilégiée par l'altermondialisme pour l'action sur le terrain est l'échelle locale, avec le double but de créer enfin un véritable développement et de produire une mondialisation différente qui

se produirait par le bas, il n'en demeure pas moins que de très nombreuses actions de communication et de mobilisation se produisent à toutes les autres échelles. Aussi, l'action locale est-elle souvent rendue possible ou soutenue par des liens avec l'extérieur et avec des structures dont les actions sont multiscalaires (par exemple, le cas d'un projet de développement local en partenariat entre une grande ONG internationale).

Entre l'échelle globale et locale, l'échelle nationale apparaît également fort significative en ce qui concerne le mouvement altermondialiste. Selon des travaux menés à l'occasion du Forum social européen 2003 (tenu simultanément à Paris, Saint-Denis, Bobigny et Ivry), c'est en effet à cette échelle que l'on peut le mieux saisir le mouvement qui s'ancre dans des filiations dont on peut reconstituer l'histoire et la généalogie (Agrikoliansky et Sommier, 2005). « En articulant l'histoire de l'altermondialisme à d'autres histoires, ces travaux montrent [au contraire] comment les protestations visant la mondialisation plongent leur racines dans des courants et des mouvements plus anciens, comme les tiers-mondismes ou l'extrême gauche. Ils suggèrent surtout que l'émergence et la cristallisation d'un mouvement national de critique de la mondialisation doit se comprendre à travers les recompositions qui affectent le champ partisan et l'espace de la contestation dans les deux dernières décennies, en France comme ailleurs » (p. 11). Il ne s'agit donc pas de surestimer la dimension internationale du mouvement; la mobilisation et l'action politique s'inscrivent d'abord dans des cadres nationaux. Ceci se traduit par des différences significatives d'un pays à un autre quant à l'adhésion au mouvement (qui et combien de personnes), aux questions jugées prioritaires (enjeux nationaux versus enjeux internationaux) et à l'action (quoi et où).

CONCLUSION: UNE DOUCE UTOPIE?

L'altermondialisme est donc un vaste mouvement de contestation sociale, global, pluriel et progressiste. Il s'oppose à la mondialisation néolibérale et à l'impérialisme américain tout en faisant la promotion d'un ensemble de principes jugés nécessaires pour la réalisation d'un monde meilleur. Si les altermondialistes n'ont pas encore formulé de projet précis pour cet autre monde, ils savent par contre parfaitement ce qu'ils ne veulent pas. Concernant le projet, le débat reste encore à faire quant à sa nature et aux moyens à prendre pour le réaliser. Cela nécessitera des choix qui ne seront pas forcément faciles à effectuer. Quant à ce que refusent les altermondialistes, c'est la poursuite d'un système mondial qui fonctionne essentiellement au profit des riches et puissants

et au détriment de la majorité, qui encourage l'exploitation au lieu de la solidarité et qui génère la précarité et l'exclusion. Sur ce dernier point, un large consensus mondial est en train de se réaliser, ce qui se traduit notamment par des mobilisations populaires importantes lors des manifestations altermondialistes et l'organisation de très nombreuses rencontres pour échanger et donner corps au mouvement. La question fondamentale qui se pose désormais est donc celle du projet.

Si le principe soutenant le projet fait l'unanimité, c'est-à-dire qu'un autre monde est possible, il n'en demeure pas moins que le projet lui-même n'existe pas actuellement. Pourtant, « un grand pas est en train de s'accomplir : celui de recréer l'utopie, c'est-à-dire d'envisager un projet qui, s'il n'existe pas aujourd'hui, peut se réaliser demain » (Houtart, 2003, p. 17). L'intérêt de la démarche altermondialiste vient de son désir d'appréhender la question du projet avec la plus large ouverture d'esprit possible (ce qui implique la diversité des courants de pensée et des participants) dans l'espoir qu'une convergence se réalisera peu à peu sur des questions de plus en plus fondamentales. Mais avant même que ne soit formulé un projet bien précis, l'altermondialisme se donne dès maintenant comme objectifs de mobiliser contre toutes les logiques de domination et d'oppression, de s'opposer au néolibéralisme triomphant et à l'impérialisme américain, de promouvoir ses principes (notamment l'égalité, la liberté, la solidarité, la démocratie et le développement) et d'encourager les actions qui contribuent à bâtir une société planétaire axée sur l'être humain.

De toute évidence, par les questions de fond qu'il soulève quant au fonctionnement global du système monde ainsi que par sa volonté affirmée de susciter enfin un véritable développement pour tous et de réduire partout les inégalités sociales, l'altermondialisme est un mouvement pertinent. Son approche essentiellement humaniste et progressiste nous fait croire que ce mouvement a d'excellentes chances de s'inscrire dans la durée sous la double forme d'un prolongement des idéologies et mouvements d'où il puise ses racines (humanisme, libéralisme, socialisme, écologie politique, etc.) et d'un lieu de convergence entre les différents mouvements sociaux de la planète. Le succès du mouvement résiderait alors dans sa capacité à demeurer ouvert au plus grand nombre tout en proposant une véritable direction pour l'établissement de cet autre monde que les altermondialistes croient possible. Posant des questions pertinentes quant au fonctionnement et à l'état du système mondial, fondé sur des principes de plus en plus acceptés à l'échelle internationale

et proposant une articulation féconde entre les enjeux locaux et globaux¹⁹, l'altermondialisme pourrait émerger comme un des grands mouvements sociopolitiques du XXI^e siècle.

S'il est difficile aujourd'hui de mesurer l'influence globale du mouvement, il n'en demeure pas moins que celui-ci fait de plus en plus parler de lui²⁰ et qu'il suscite de très nombreux débats ainsi que des mobilisations populaires importantes dans un nombre grandissant de pays répartis sur tous les continents habités du globe. On notera également une influence certaine sur les institutions internationales, sur les grands acteurs économiques ainsi que sur un nombre croissant de politiciens qui évoquent désormais de plus en plus les questions et les thèmes de l'altermondialisme. S'il existe souvent un écart important entre le discours et l'action des acteurs du pouvoir, on ne peut cependant conclure en bloc au pur opportunisme de la part de tous ceux qui témoignent d'une certaine sensibilité ou font preuve d'ouverture à l'égard des critiques et propositions altermondialistes. Cette conception va d'ailleurs complètement à l'encontre de l'idée selon laquelle il serait possible par la pression populaire et l'action bienveillante de réformer le système de l'intérieur, idée qui est vraisemblablement partagée par une large majorité des altermondialistes. Il faudra néanmoins beaucoup plus pour véritablement influencer sérieusement sur la destinée du monde. Il ne s'agit pas pour l'altermondialisme de simplement créer un contre-pouvoir, si puissant soit-il. Il lui faudra en définitive être capable de prendre le pouvoir, ou à tout le moins de faire en sorte que le pouvoir acquiesce à ses principes et objectifs. Cela n'a rien d'impossible à moyen ou long terme, surtout si l'on considère que la bataille politique peut se mener simultanément à toutes les échelles, depuis le local jusqu'au national, et de là jusqu'à l'international²¹.

19. Le mouvement est ouvert à toutes les préoccupations qui émanent de la société civile et permet à toutes les causes (qu'il reconnaît comme légitimes), petites et grandes, d'être entendues et supportées à l'échelle internationale. Il y a donc en quelque sorte un double rapport à l'espace puisque, d'une part, l'ambition globale se traduit d'abord par des actions locales et que, d'autre part, les problèmes locaux trouvent une résonance internationale.

20. Et de mieux en mieux, puisque l'on s'intéresse aussi de plus en plus à ses motivations, ses objectifs et ses débats et non pas seulement à ses manifestations.

21. En situation de démocratie, les exemples du mouvement socialiste et du mouvement écologiste montrent qu'il est tout à fait possible pour un nouveau mouvement de s'insérer dans le jeu politique traditionnel. Mais ces exemples montrent aussi combien il est difficile de mettre efficacement en application ses principes fondateurs lorsqu'on arrive au pouvoir (cas des socialistes) d'une part, ou tout simplement de se faire élire malgré une large sympathie pour ses principes de base (cas des écologistes) d'autre part.

Malgré tout, puisqu'un autre monde est sans doute possible, l'utopie altermondialiste n'est donc pas qu'une illusion. Mais on ne peut livrer un combat comme celui-là sans définir de véritable projet et en restant en dehors du jeu politique traditionnel. Voilà deux grandes questions sur lesquelles le mouvement altermondialiste doit désormais se compromettre. En attendant, la force de l'altermondialisme ne réside pas seulement dans sa capacité de mobiliser le plus grand nombre lors de grandes manifestations ; mais aussi dans l'action de terrain quotidienne des groupes et individus qui adhèrent aux principes du mouvement et qui œuvrent, chacun à sa façon, à construire ce fameux monde meilleur qu'ils croient possible.

BIBLIOGRAPHIE

- AGRIKOLIANSKY, É. et I. SOMMIER (dir.) (2005). *Radiographie du mouvement altermondialiste*, Paris, La Dispute / SNÉDIT, série « Pratiques politiques ».
- AGUITON, C. et al. (2003). *Où va le mouvement altermondialisation ?... et autres questions pour comprendre son histoire, ses débats, ses stratégies, ses divergences*, Paris, La Découverte, coll. « Sur le vif ».
- ALTERMONDIALISME.NET. Site Internet, <www.altermondialisme.net> (consulté en janvier 2005).
- AMIN, S. (2003). *L'ambition démesurée et criminelle des États-Unis : le contrôle militaire de la planète*, conférence présentée au Forum social mondial (FSM), Porto Alegre, <www.forumsocialmundial.org.br> (consulté en janvier 2005).
- BALLE, F. (2005). Rubrique « Libéralisme », dans *Encyclopædia Universalis*, <www.universalis-edu.com>.
- BASTIEN, K. (2002). *Une autre mondialisation en mouvement ?*, Paris, Mango, coll. « Regard sur demain ».
- BEAUDET, P. (2004). « Le Forum social mondial et l'altermondialisme », dans L. Favreau, G. Larose et A.S. Fall (dir.), *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Québec / Paris, Presses de l'Université du Québec / Karthala, p. 303-315.
- BÉNOIT, F.-P. (1978). *La démocratie libérale*, Paris, Presses universitaires de France.
- CASSEN, B. (dir.) (2002). *Tout sur ATTAC, 2002*, Paris, Mille et une nuits, coll. « Les Petits Libres », n° 38.

- CASSEN, B. (2003). *Tout a commencé à Porto Alegre... Mille forums sociaux !*, Paris, Mille et une nuits.
- COLLECTIF (2005a). *Appel des mouvements sociaux à la mobilisation contre la guerre, le néolibéralisme, l'exploitation et l'exclusion pour un autre monde possible*, publié à l'occasion du Forum social mondial 2005, Porto Alegre, <www.forumsocialmundial.org.br> et <www.movsoc.org> (consulté en mars 2005).
- COLLECTIF (2005b). *Manifeste de Porto Alegre*, publié à l'occasion du Forum social mondial 2005, Porto Alegre, <france.attac.org/a3993> (consulté en mars 2005).
- FALL, A.S., L. FAVREAU et G. LAROSE (2004). « Altermondialisation, développement et démocratie : la contribution des organisations de coopération internationale (OCI) », dans L. Favreau, G. Larose et A.S. Fall (dir.), *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Québec / Paris, Presses de l'Université du Québec / Karthala, p. 346-373.
- FAVREAU, L., G. LAROSE et A.S. FALL (dir.) (2004). *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Québec / Paris, Presses de l'Université du Québec / Karthala.
- FSM. Site du Forum social mondial, <www.forumsocialmundial.org.br> (consulté en janvier 2005).
- HANG NGOC, L. (2005). Rubrique « Néo-libéralisme », dans *Encyclopædia Universalis*, <www.universalis-edu.com> (consulté en janvier 2005).
- HOUTART, F. (2001). « Des alternatives crédibles au capitalisme mondialisé », *Forum social mondial 2001*, Bibliothèque des alternatives, <fiscal.socioeco.org/documents/21Francois.htm> (consulté en janvier 2005).
- HOUTART, F. (2003). « À l'heure du forum social européen : force et faiblesse de l'altermondialisation », *Le Monde diplomatique*, novembre 2003, p. 16-17.
- NIKONOFF, J. (2004). « Altermondialistes tout terrain », *Le Monde diplomatique*, mai 2004, p. 16-17.
- SARAMAGO, J. (2004). « Que reste-t-il de la démocratie ? », *Le Monde diplomatique*, août 2004, p. 20.
- VIVERET, P. (2003). « Un mouvement à dominante politique et culturelle », dans C. Aguiton et al., *Où va le mouvement altermondialisation ?... et autres questions pour comprendre son histoire, ses débats, ses stratégies, ses divergences*, Paris, La Découverte, coll. « Sur le vif », p. 21-27.

- WASSERMAN, G. (2005). « Le mouvement altermondialiste entre hésitations, deuxième souffle et maturation », *Mémoires du Forum social mondial 2005*, Porto Alegre, <www.forumsocialmundial.org.br> (consulté en mars 2005).
- WHITAKER, C. (2000). « Forum social mondial : origines et objectifs », dans *Questions les plus fréquentes : Comment a commencé l'organisation du FSM ?*, <www.forumsocialmundial.org.br> (consulté en mars 2005).
- WHITAKER, C. (2003). « Le processus des forums mondiaux et continentaux constitue-t-il un espace de dialogue ou une sorte de "mouvement des mouvements" ? Réponse de Chico Whitaker », dans C. Aguiton *et al.*, *Où va le mouvement altermondialisation ?... et autres questions pour comprendre son histoire, ses débats, ses stratégies, ses divergences*. Paris, La Découverte, coll. « Sur le vif », p. 39-42.
- WHITAKER, C. (2004). « Tout a continué à Mumbai... », *Mémoires du Forum social mondial 2004*, Mumbai, <www.forumsocialmundial.org.br> (consulté en mars 2005).

ANNEXE : LES GRANDES MOBILISATIONS ALTERMONDIALISTES DEPUIS 1999

PRINCIPALES MANIFESTATIONS ALTERMONDIALISTES (1999-2004)

- Seattle, décembre 1999, à l'occasion de la Conférence ministérielle de l'OMC.
- Genève, juin 2000, en parallèle au « Copenhague+5 ».
- Millau (France), juin 2000, rassemblement à l'initiative de la Confédération paysanne.
- Prague, septembre 2000, à l'occasion de l'Assemblée annuelle de la BM et du FMI.
- Nice, décembre 2000, à l'occasion du Sommet de Nice (Conseil européen).
- Québec, avril 2001, à l'occasion du Sommet des Amériques (sur la ZLEA).
- Göteborg, juin 2001, à l'occasion du Conseil européen.
- Gênes, juillet 2001, à l'occasion du G8.
- Washington, octobre 2001, à l'occasion de l'Assemblée annuelle de la BM et du FMI.
- Bruxelles-Laeken, décembre 2001, à l'occasion du Conseil européen.
- Fortaleza (Brésil), mars 2002, à l'occasion de l'Assemblée annuelle de la BID.
- Barcelone, mars 2002, à l'occasion du Conseil européen.
- Monterrey (Mexique), mars 2002, lors de la Conférence internationale sur le financement du développement.
- Séville, juin 2002, à l'occasion du Conseil européen.
- Calgary (Canada), juillet 2002, à l'occasion du G8 tenu à Kananaskis.
- Bangkok, août 2002, Mobilisation de l'Asie et du Pacifique contre la globalisation néolibérale.
- Johannesburg, septembre 2002, à l'occasion du Second Sommet de la Terre (Rio+10).
- Washington, avril 2003, à l'occasion de l'Assemblée annuelle de la BM et du FMI.
- Genève et Thonon (France), juin 2003, à l'occasion du G8 tenu à Évian.

- Cancún, septembre 2003, à l’occasion de la Cinquième réunion ministérielle de l’OMC.
- Washington, avril 2004, Semaine des mobilisations contre le FMI et la BM.
- Séoul, juin 2004, à l’occasion du Forum économique mondial – Asie.
- Hong-Kong, octobre 2004, à l’occasion de la Réunion ministérielle de l’OMC.

FORUMS SOCIAUX MONDIAUX (FSM), FORUMS SOCIAUX RÉGIONAUX ET FSM THÉMATIQUES

- Porto Alegre : Forum social mondial (2001, 2002, 2003, 2005).
- Gênes (Italie) : Forum social de Gênes (juillet 2001).
- Bamako (Mali) : 1^{er} Forum social africain (janvier 2002).
- Bélem (Brésil) : 1^{er} Forum social panamazonien (janvier 2002).
- Buenos Aires : Forum social thématique – Argentine (août 2002).
- Florence : 1^{er} Forum social européen (novembre 2002).
- Ramallah (Palestine) : Forum social thématique – Palestine (décembre 2002).
- Hyderabad (Inde) : 1^{er} Forum social asiatique (janvier 2003).
- Bélem (Brésil) : 2^e Forum social panamazonien (janvier 2003).
- Addis-Abeba : 2^e Forum social africain (janvier 2003).
- Cartagena da India (Colombie) : FSM thématique « Démocratie, droits de l’homme, guerres et trafic de drogue » (juin 2003).
- Paris, Saint-Denis, Bobigny et Ivry : 2^e Forum social européen (novembre 2003).
- Mumbai : 4^e Forum social mondial (janvier 2004).
- Ciudad Guayana (Venezuela) : 3^e Forum social panamazonien (février 2004).
- Quito : 1^{er} Forum social des Amériques (juillet 2004).
- Londres : 3^e Forum social européen (octobre 2004).
- Lusaka (Zambie) : 3^e Forum social africain (décembre 2004).
- Manaus (Brésil) : 4^e Forum social panamazonien (janvier 2005).
- Barcelone : 1^{er} Forum social de la Méditerranée (juin 2005).

AUTRES GRANDES MOBILISATIONS ALTERMONDIALISTES

- Novembre 2001 : Journées d'action globale contre l'OMC (à l'occasion de la Rencontre de Doha).
- 15 février 2003 : Manifestation mondiale pour la paix.
- Août 2003 : Rassemblement du Larzac, France.
- 20 mars 2004 : Mobilisation globale contre la guerre et l'occupation en Irak.
- 24 avril 2004 : Campagne mondiale contre les institutions financières multilatérales et la dette externe [des pays pauvres].

GRANDES MOBILISATIONS MONDIALES ANNUELLES

- 8 mars : Journée internationale de la femme.
- 17 avril : Journée internationale des luttes paysannes.
- 1^{er} mai : Fête du travail.
- 7 octobre : Journée mondiale des sans-abri.
- 12 octobre : Appel des exclu(e)s.
- 16 octobre : Journée mondiale de l'alimentation.

CHAPITRE



LES EFFETS DE LA « RÉVOLUTION BUSH » SUR LA PUISSANCE AMÉRICAINE

**Charles-Philippe David
et Julien Turreille**

1. LE DÉBAT SUR LA NOTION D'EMPIRE

Les actions entreprises par l'administration Bush suite aux attentats du 11 septembre 2001 ont mis en évidence la situation particulière dans laquelle se trouvent les États-Unis depuis la fin de la guerre froide. En l'absence de puissance rivale ayant repris le rôle de l'URSS, le président américain a pu mener une politique étrangère remettant profondément en question le statu quo international. Les interventions en Afghanistan et en Irak, l'accroissement du budget de la Défense, le document sur la Stratégie de sécurité nationale de septembre 2002, la doctrine de l'action préventive et le rejet de nombreux traités internationaux (Protocole de Kyoto, Cour pénale internationale) illustrent cette remise en cause. La volonté affichée par l'administration Bush de fixer seule les règles du jeu international, de définir les menaces et d'utiliser la force contre tout pays

soutenant le terrorisme peut apparaître comme une forme de néo-impérialisme (Ikenberry, 2002, p. 44). Le terme « empire » est ainsi apparu dans plusieurs articles et ouvrages récents pour caractériser la puissance américaine. Il faut cependant souligner que l'utilisation d'« empire » pour qualifier la nature de la domination des États-Unis sur la scène internationale n'est pas nouvelle. Pendant la guerre froide par exemple, l'URSS et la République populaire de Chine dénonçaient l'impérialisme *yankee*.

Bien que fort en vogue, la notion d'empire est très contestée. Cette contestation découle de trois facteurs principaux. Premièrement, les dirigeants et bon nombre d'universitaires américains rejettent toute idée impériale. Lawrence Summers, secrétaire au Trésor sous Bill Clinton, avait pour habitude de dire que les États-Unis sont la première superpuissance non impériale de l'Histoire (Mallaby, 2002, p.2). George W. Bush ainsi que son secrétaire à la Défense ont à maintes reprises affirmé que les États-Unis ne sont pas une puissance impériale cherchant à acquérir des territoires étrangers. Le professeur John Ikenberry a soutenu de son côté que la notion d'empire est « trompeuse » (Ikenberry, 2004, p. 154) pour comprendre la situation actuelle du système international articulé autour de la puissance américaine. Ce déni de l'empire n'est cependant pas sans poser de sérieux problèmes par rapport aux actions concrètement mises en œuvre par les États-Unis depuis leur création¹. Mary Ann Heiss affirme ainsi : « en tant que nation issue d'une révolution contre un régime impérial, les États-Unis ont obstinément renié l'impérialisme, tant dans la politique des autres nations que dans la leur [...] Comme l'a illustré l'histoire américaine cependant, la réalité a été fort différente. Loin d'être continuellement anticoloniale, la position américaine sur l'idée impériale n'a jamais été tranchée, aisée à déterminer, ni cohérente » (Heiss, 2002, p. 511-512).

Deuxièmement, les divers usages du terme « empire » résultent de conceptions profondément différentes des relations internationales. Les tenants de l'approche réaliste considèrent que la puissance doit être équilibrée afin d'assurer la stabilité de l'ordre international. Ceux qui ne partagent pas cette approche soulignent la nature profondément nouvelle

1. Ainsi, l'expansion du territoire américain par le biais de conquêtes fut de nature nettement impériale. Ces conquêtes prirent la forme d'achats (la Louisiane achetée à la France en 1803), d'accords (avec la Russie sur l'Alaska), d'opérations militaires (le Texas, le Nouveau-Mexique et la Californie conquis aux dépens de l'Espagne et du Mexique) et, plus radicalement, de l'extermination des Indiens lors de la « conquête de l'Ouest ». De plus, malgré la défense vigoureuse du droit des peuples à l'auto-détermination, l'Amérique latine est le cas-type du contrôle exercé par les États-Unis sur leur « chasse gardée » et défini par la doctrine Monroe de 1823. Par ailleurs, les États-Unis se conduisirent comme un empire avec les quasi-annexions de Cuba et des Philippines suite à la guerre contre l'Espagne de 1898.

du système international dominé par les États-Unis depuis la fin de la guerre froide. Troisièmement, « empire » semble être un concept délicat à définir. Dans une acception stricte, il a une dimension coercitive dans les moyens d'action et répulsive dans les réactions qu'il suscite chez ceux qui sont assujettis à la puissance impériale. La connotation est alors nettement négative. Dans un sens plus large, tel que défini notamment par John Lewis Gaddis (Gaddis, 1997, p. 27), empire devient un synonyme d'hégémonie et évoque plutôt l'influence et l'attractivité².

Cette difficulté à définir précisément les empires est d'autant plus surprenante qu'ils ont structuré la scène internationale durant la plus grande partie de l'Histoire, que leur domination soit régionale (tels les empires continentaux de l'Europe du XIX^e siècle) ou globale (comme l'Empire romain ou l'Empire britannique du XIX^e siècle). Ainsi, le système international actuel, avec près de 200 États dont aucun ne se qualifie explicitement d'empire, apparaît plutôt comme une anomalie historique (Cohen, 2004, p. 50). Malgré le déni américain de toute idée impériale et bien que les changements historiques rendent incertaine toute analogie avec la Rome impériale ou la Grande-Bretagne de la fin du XIX^e siècle, une partie du monde et certains penseurs américains tendent à percevoir les États-Unis comme un empire naissant.

La notion d'empire ne peut donc pas être rejetée ou ignorée, car elle constitue un outil analytique majeur pour comprendre la nature de la domination des États-Unis (Simes, 2003, p. 93). En effet, le statut de puissance impériale n'est pas sans poser problème : au cours de l'Histoire, les empires ont suscité des réactions hostiles et de contre-balancement de leur puissance (Ikenberry, 2002b, p. 58-59). Le débat sur la notion d'empire apparaît alors comme une tentative de cerner la logique, le caractère et les répercussions de l'hégémonie américaine sur la scène internationale. Il a par ailleurs des conséquences concrètes sur l'élaboration d'une politique étrangère américaine apte à gérer au mieux cette situation (Cohen, 2004). C'est pourquoi les textes sur l'empire américain sont le plus souvent prescriptifs et non simplement descriptifs.

Dans l'article « The Imperial Temptation » (Tonnesson, 2004), Stein Tonnesson présente une synthèse claire des principales positions adoptées récemment sur la question de l'empire. Souscrivant à une distinction nette entre empire et hégémonie, il analyse l'usage du premier terme dans les ouvrages récents les plus marquants. Ainsi, les auteurs qui souscrivent à

2. « *Empire is a situation in which a single state shapes the behavior of others, whether directly or indirectly, partially or completely, by means that can range from the outright use of force through intimidation, dependency, inducements, and even inspiration.* » John Lewis Gaddis (1997), *We Now Know : Rethinking Cold War History*, New York, Oxford University Press, p. 27.

une définition stricte d'empire considèrent le plus souvent que les États-Unis n'en sont pas actuellement un et ne devraient pas le devenir du fait des coûts que cela représente ou d'une incompatibilité avec les valeurs fondamentales américaines, ou les deux. Les auteurs favorables à une définition élargie de l'empire affirment pour leur part que les États-Unis en sont déjà un et qu'ils devraient développer des politiques impériales susceptibles de bien gérer cette situation, pour le bien des États-Unis mais aussi de l'ensemble de la scène internationale. Le tableau suivant (Tonnesson, 2004, p. 333) permettra de synthétiser les différentes positions.

TABLEAU 8.1.

Les États-Unis face à la notion d'empire

Les États-Unis	Sont un empire	Sont un type différent d'empire ou de nation	Sont un empire en déclin	Ne sont pas un empire
Doivent être un empire	Ferguson, Kaplan, Boot	Ignatieff, Ikenberry (2001)		
Peuvent être décrits comme un empire		Lundestad	Todd	x
Doivent être dénoncés en tant qu'empire	Mann	Hardt et Negri		x
Ne doivent pas être un empire	Chalmers Johnson	Huntington	Bacevich	Nye, Brzezinsky, Kagan, Ikenberry (2004)

« x » signifie « ne s'applique pas ».

Il n'est pas question, dans le cadre limité de ce chapitre, de mettre fin à ce débat des plus complexes et dynamiques. Alors que nous venons de présenter, trop brièvement certes, les termes de celui-ci, notre propos aura pour objectif de répondre à la question suivante : entre 2001 et 2005, les États-Unis sont-ils devenus un empire dominant le système international ou bien la politique étrangère proactive menée par le président Bush a-t-elle accéléré une surextension de l'empire annonciatrice de son déclin ?

Les États-Unis disposent sans conteste d'atouts majeurs pour demeurer le moteur du système international au cours des prochaines décennies. Même si le premier mandat de George W. Bush n'a pas précipité le déclin de l'empire, il a cependant clairement mis en évidence les difficultés, dans un monde plus complexe, à convertir les capacités américaines en puissance effective, c'est-à-dire imposer (par la coercition ou l'influence) le plan d'action américain sur la scène internationale. En effet, la puissance repose sur des ressources, des capacités. Pour qu'elle se

concrétise, celles-ci doivent être mises en œuvre dans le cadre de politiques. Les capacités façonnent les moyens d'expression de la puissance, elles ne la déterminent pas. C'est pourquoi l'analyse des capacités de la puissance doit être complétée par l'étude de la politique visant à convertir ces ressources en puissance concrète³.

La première partie de ce chapitre s'attachera donc à évaluer les ressources de la puissance américaine dans un environnement international profondément transformé depuis la fin de la guerre froide sous l'effet des flux globaux. Les États sont en effet contraints de redéfinir leurs périmètres d'intervention et leurs modalités d'action sous la pression des échanges financiers internationaux, de la mondialisation de l'économie et de la révolution dans les technologies de l'information et de la communication. Ils doivent également s'adapter à de nouvelles menaces émanant d'entités non étatiques, telles les organisations terroristes, la criminalité transnationale ou les pandémies. L'évaluation de la puissance des États-Unis achevée, la seconde partie se penchera sur les conséquences de la politique étrangère menée par George W. Bush au cours de son premier mandat. Même si les États-Unis ne devraient pas être surclassés par des rivaux dans les décennies à venir, ils ne sont pas si souverains et libres que le revendiquait la « révolution Bush ».

2. L'ÉTAT DE LA PUISSANCE AMÉRICAINE DANS UN ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL COMPLEXE

Dans un environnement international en mutation profonde, les flux globaux génèrent une recomposition des territoires, mais surtout, dans le cas qui nous intéresse, une redéfinition de la notion de puissance. La force militaire et l'économie des États-Unis sont les garants, respectivement, de la sécurité et du dynamisme de la vague contemporaine de mondialisation. Cependant, l'emphasis accordée à la dimension traditionnelle, militaire, de la puissance ne doit pas masquer les vulnérabilités américaines face aux nouveaux enjeux des relations internationales, telles la volatilité des marchés financiers à l'échelle planétaire, la concurrence économique croissante ou encore les menaces non étatiques.

3. Le cadre théorique qui soutient notre démonstration est donc le réalisme néoclassique. Une présentation synthétique peut être trouvée dans Gideon Rose (1998), « Neoclassical Realism and Theories of Foreign Policy », *World Politics*, vol. 51, n° 1, p. 144-172.

2.1. L'ÉVOLUTION DU CONCEPT DE PUISSANCE

Dans la lignée de l'école réaliste en relations internationales, la puissance d'un État est définie comme l'ensemble des capacités lui permettant, d'une part, d'assurer sa survie dans un environnement anarchique et, d'autre part, d'imposer ses préférences aux autres États. Le système international a été profondément modifié au cours des quinze dernières années par deux phénomènes majeurs : la disparition de l'URSS le 25 décembre 1991, qui mit fin à la rivalité bipolaire de la guerre froide, et le rôle majeur des technologies de l'information et de la communication dans le mouvement actuel de mondialisation. Dès lors, la puissance ne saurait se limiter à la superficie d'un territoire, à la taille de la population, aux ressources naturelles, ou encore au nombre d'avions de combat ou autres chars d'assaut dont dispose un État.

Joseph Nye a contribué de façon majeure à notre compréhension de la puissance dans ce système international qui émerge suite à la guerre froide. Il établit en 1990 (Nye, 1990) une distinction entre deux types de puissance qui devrait structurer pour longtemps les analyses de la politique étrangère des États-Unis. La puissance « dure » (*hard power*) fait référence aux capacités militaires et économiques permettant à un État d'imposer sa volonté sur les autres. La puissance « souple » (*soft power*) « repose sur l'habileté à fixer l'ordre du jour politique de sorte à façonner les préférences des autres » (Nye, 2002). Elle fait donc appel à l'influence et à l'attractivité que peuvent exercer la culture et le système politique d'un pays. En 2002, Joseph Nye conserve cette approche de la puissance, mais il l'affine en tenant compte de deux phénomènes majeurs dans les relations internationales contemporaines : le rôle central des nouvelles technologies de l'information et de la communication et l'émergence de nouveaux acteurs (individus, firmes transnationales, organisations non gouvernementales) contestant le monopole des États sur la scène internationale. Dans cet environnement complexe, le militaire, l'économie et la puissance souple constituent trois dimensions d'une puissance qui n'appartient plus exclusivement aux États.

Il est commun d'affirmer que depuis la fin de la guerre froide, les États-Unis se retrouvent dans une situation historique sans précédent en disposant de l'ensemble des ressources de la puissance : militaire, économique, politique et culturelle (Kissinger, 2001). Sans remettre en cause la pertinence de l'approche de Joseph Nye décrite ci-dessus, nous nous limiterons cependant à évaluer les deux premiers éléments. En effet, le militaire et l'économie sont les ressources les plus tangibles dont il est relativement aisé de mesurer l'évolution. De plus, même si le *soft power* a pour intérêt d'influencer les autres à un moindre coût et avec plus de

légitimité, il n'en demeure pas moins que la puissance dure demeure l'élément central des relations internationales. Comme le souligne Joseph Nye lui-même, « ignorer le rôle de la force et la centralité de la sécurité serait comme ignorer l'oxygène » (Nye, 2002, p. 7). Enfin, militaire et économie apparaissent étroitement liés, la seconde permettant de financer le premier.

2.2. UNE PUISSANCE MILITAIRE SANS RIVALE

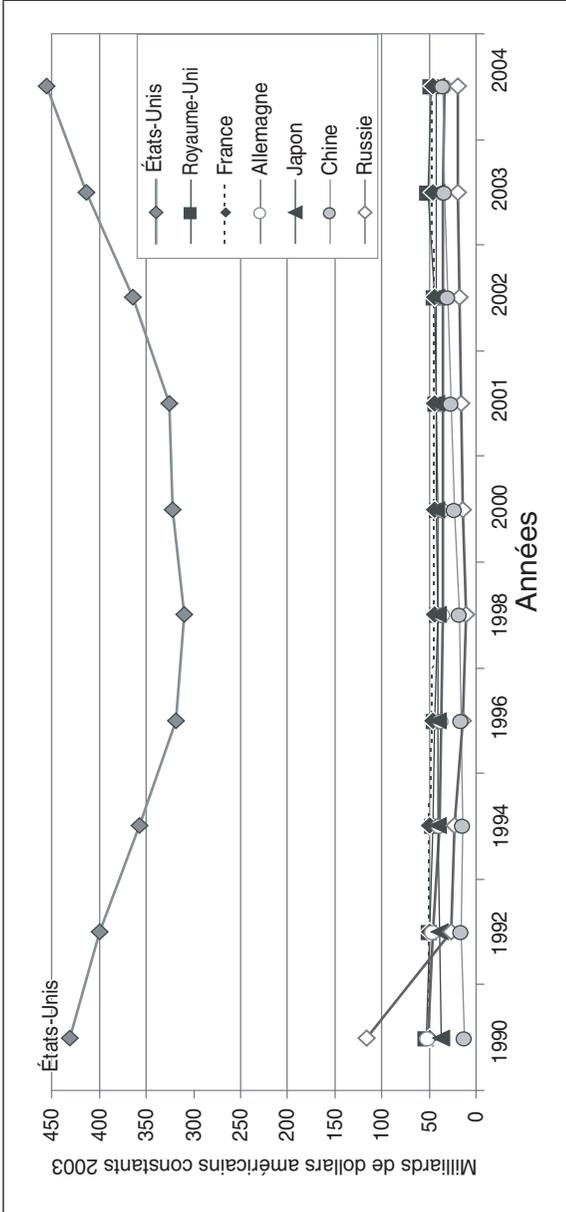
L'expression de la puissance américaine est particulièrement forte dans le domaine militaire. Comme l'illustre la figure 8.1, malgré une baisse nette tout au long des années 1990, le budget du ministère de la Défense des États-Unis surclasse très nettement celui des autres principales puissances réunies. De plus, suite aux attentats du 11 septembre 2001, les moyens budgétaires du Pentagone ont nettement été orientés à la hausse.

Deux points méritent particulièrement d'être soulignés concernant cette puissance militaire. Premièrement, les budgets considérables alloués à la défense ont permis aux États-Unis d'acquérir un avantage stratégique majeur. Ils disposent en effet seuls de la capacité de projeter leurs forces militaires en tout point du globe⁴. Ils sont en mesure de gagner des guerres par la seule voie aérienne tout en limitant le nombre de soldats tués. L'intervention contre la Serbie en 1999, la guerre en Afghanistan en 2001 et la victoire rapide contre le régime de Saddam Hussein en mars-avril 2003 sont des exemples significatifs de cet avantage technologique. Les forces militaires américaines ont également la maîtrise des voies essentielles de communication et d'échanges dans un monde globalisé (voies aériennes, maritimes et spatiales⁵) ainsi que des ressources naturelles majeures, particulièrement le pétrole du Moyen-Orient (voir le chapitre de Sami Aoun).

4. Une dimension importante de cette capacité est le réseau de bases militaires qui a été mis en place par les États-Unis à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Sur cette question, voir Leffler et Melvyn (1984), « The American Conception of National Security and the Beginnings of the Cold War, 1945-1948 », *The American Historical Review*, vol. 89, n° 2, p. 346-381.

5. Le *Defense Guidance Planning* signé par le secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld le 1^{er} mars 2005 met l'accent sur l'importance de l'espace pour assurer la supériorité militaire des États-Unis. Ainsi, le Pentagone prévoit de développer dans les années futures, outre le bouclier antimissile, des outils destinés d'une part à neutraliser les communications transitant par l'espace d'adversaires potentiels, d'autre part à acheminer du matériel militaire (munitions, capteurs...) aux forces américaines à l'étranger via l'espace. Walter Pincus, « Pentagon Has Far-reaching Defense Spacecraft in Works », *Washington Post*, 16 mars 2005.

FIGURE 8.1.
Budgets militaires des principales puissances, 1990-2004



Source : The SIPRI Military Expenditure Database, <first.sipri.org>.

Deuxièmement, contrairement à ce que Paul Kennedy (Kennedy, 1989) affirmait à la fin des années 1980, les investissements colossaux dans le domaine militaire ne devraient pas générer un étranglement de l'économie américaine. En effet, la part du budget du Pentagone par rapport au produit intérieur brut (PIB) des États-Unis a diminué depuis la fin de la guerre froide, passant de 5,3 % en 1990 à 3,4 % en 2002⁶.

Le réseau de bases militaires américaines tout autour de la planète, la capacité à projeter des forces en tout point du globe et le contrôle des voies de communication et des ressources majeures dans un contexte de mondialisation soutiennent les affirmations d'une puissance impériale des États-Unis. Ainsi, Chalmers Johnson (Johnson, 2004) peut affirmer que les bases américaines dans le monde sont la version américaine des colonies. En outre, cet « empire » fondé sur la puissance militaire est peu coûteux pour l'économie américaine. En effet, au cours des opérations militaires menées par les États-Unis depuis la fin de la guerre froide, il est apparu que l'utilisation des hautes technologies pour récolter de l'information et la transmettre sur le champ de bataille constitue un avantage tactique majeur pour les forces américaines.

Or, ces mêmes technologies, que ce soit les satellites ou la transmission de masses volumineuses de données, sont les vecteurs même de la mondialisation et du dynamisme de la « nouvelle économie ». L'exemple le plus significatif de l'impact des investissements en recherche et développement militaire sur le dynamisme de l'économie est l'Internet, initialement conçu pour faciliter les communications militaires.

2.3. UNE ÉCONOMIE INTÉGRÉE DANS LA MONDIALISATION

Loin d'asphyxier l'économie américaine, les investissements militaires ont constitué le socle du dynamisme de l'économie des États-Unis tout au long de la dernière décennie. Cependant, dans le domaine économique, la puissance américaine est plus nuancée du fait de l'interdépendance engendrée par la mondialisation. Les États-Unis sont en effet concurrencés par l'Union européenne, par le Japon et par le poids croissant de la Chine. Ainsi, Samuel Huntington utilise le terme « d'uni-multipolarité » (Huntington, 1999) pour souligner les limites de la toute-puissance américaine en matière économique.

Deux indicateurs permettent de cerner la complexité de la notion de puissance sur le plan économique. Tout d'abord, même si les États-Unis représentent le marché le plus puissant et dynamique de la planète

6. *The SIPRI Military Expenditure Database*, <first.sipri.org> (consulté le 23 mars 2005).

– à tel point que sa santé conditionne celle des économies de la plupart des autres pays – ils ne constituent plus la région la plus attractive pour les investissements directs étrangers. Ce titre revient en effet à l'Union européenne, comme le met en évidence la figure 8.2.

Un second indicateur vient cependant nuancer cette baisse d'attractivité du marché américain. En effet, l'économie américaine apparaît nettement comme le moteur de la mondialisation contemporaine du fait de ses performances dans les secteurs clefs de ce phénomène. Les entreprises américaines jouent un rôle crucial dans la troisième révolution industrielle, la révolution dans les technologies de l'information. Les principales industries informatiques sont basées aux États-Unis. Elles contribuent à la compétitivité et à la productivité de l'industrie américaine. Elles fabriquent également les outils utilisés dans le monde entier pour tirer profit du mouvement de mondialisation. Ainsi, les États-Unis sont le pays dont la part des produits de haute technologie dans les exportations de produits manufacturés est la plus élevée, soulignant encore une fois leur rôle moteur dans l'évolution de l'économie mondiale.

Cet aperçu de l'état de la puissance américaine au début du XXI^e siècle présente un bilan nuancé. Dans le domaine militaire, la répartition actuelle de la puissance est clairement unipolaire, c'est-à-dire que le rééquilibrage de la puissance est impossible du fait de son coût prohibitif (Wohlforth, 2002). Ainsi, il paraît peu probable à court ou moyen terme qu'un État ou un groupe d'États remette en cause cette réalité. Sur le plan économique, la situation est plus complexe. Moteur de la vague contemporaine de mondialisation – à tel point que certains parlent abusivement d'« américanisation », comme le relève Joseph Nye (Nye, 2002, p. 77-81) –, l'économie des États-Unis est cependant contrainte par les exigences de l'interdépendance et subit, à l'image des autres pays industrialisés, les contrecoups d'un mouvement remettant profondément en question les modèles économiques et sociaux mis en place au XX^e siècle. Les délocalisations d'emplois dans l'industrie et les services vers les pays en développement dont la main-d'œuvre est moins coûteuse constituent le cas-type de ces défis (voir le chapitre de Christian Deblock et Éric Jasmin).

Dans les domaines tangibles du militaire et de l'économie, les États-Unis disposent de ressources considérables. Pour autant, ces capacités ne confèrent pas par elles-mêmes la puissance, c'est-à-dire l'habileté à obtenir ce que l'on veut, que ce soit en imposant ou en influençant l'autre. Ces capacités ne sont transformées en puissance concrète que par les politiques mises en œuvre par les décideurs politiques. Au cours de son premier mandat, George W. Bush a mené une politique étrangère qui a, pour le moins, suscité débats et controverses tant aux États-Unis que dans le monde. Alors que George W. Bush débute son second mandat,

FIGURE 8.2.
Part des investissements directs étrangers entrants



Source: World Development Indicator Database, <devdata.worldbank.org/data-query>.

TABLEAU 8.2.

Part des produits de haute technologie dans les exportations de produits manufacturés, en pourcentage

	1999	2000	2001	2002
États-Unis	34	34	32	32
Union européenne	18	19	19	17
Chine	17	19	21	23
Japon	26	28	26	24
Canada	15	19	17	14

Source : *World Development Indicator Database*, <devdata.worldbank.org/data-query>.

nous ne disposons pas de suffisamment de recul pour tirer un bilan définitif des actions entreprises entre janvier 2001 et décembre 2004 et dont les conséquences se font encore sentir au début de 2005, particulièrement en Irak. Cependant, il est possible de dégager quelques pistes concernant les effets de la « révolution Bush » en politique étrangère sur l'évolution de la puissance des États-Unis.

3. LES EFFETS DE LA « RÉVOLUTION BUSH » SUR LA PUISSANCE AMÉRICAINE

S'appuyant sur des ressources militaires et économiques qui sous-tendent la mondialisation contemporaine, le président George W. Bush a eu pour ambition, au cours de son premier mandat, de réaffirmer l'autonomie d'action des États-Unis sur la scène internationale. La « révolution Bush » s'est ainsi traduite par une politique étrangère nettement unilatéraliste, c'est-à-dire rejetant les contraintes des institutions multilatérales et du droit international. Or, dans un environnement plus complexe, les flux globaux, tels le terrorisme et les échanges financiers, soulignent les limites de la puissance et de la souveraineté américaines.

3.1. LA « RÉVOLUTION BUSH »

Le rejet des contraintes internationales et la mise en œuvre de la doctrine de l'action préventive dont la guerre en Irak fut une application sont les exemples significatifs de la rupture nette opérée par l'administration Bush avec la politique étrangère américaine pratiquée depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. « Une singulière combinaison de

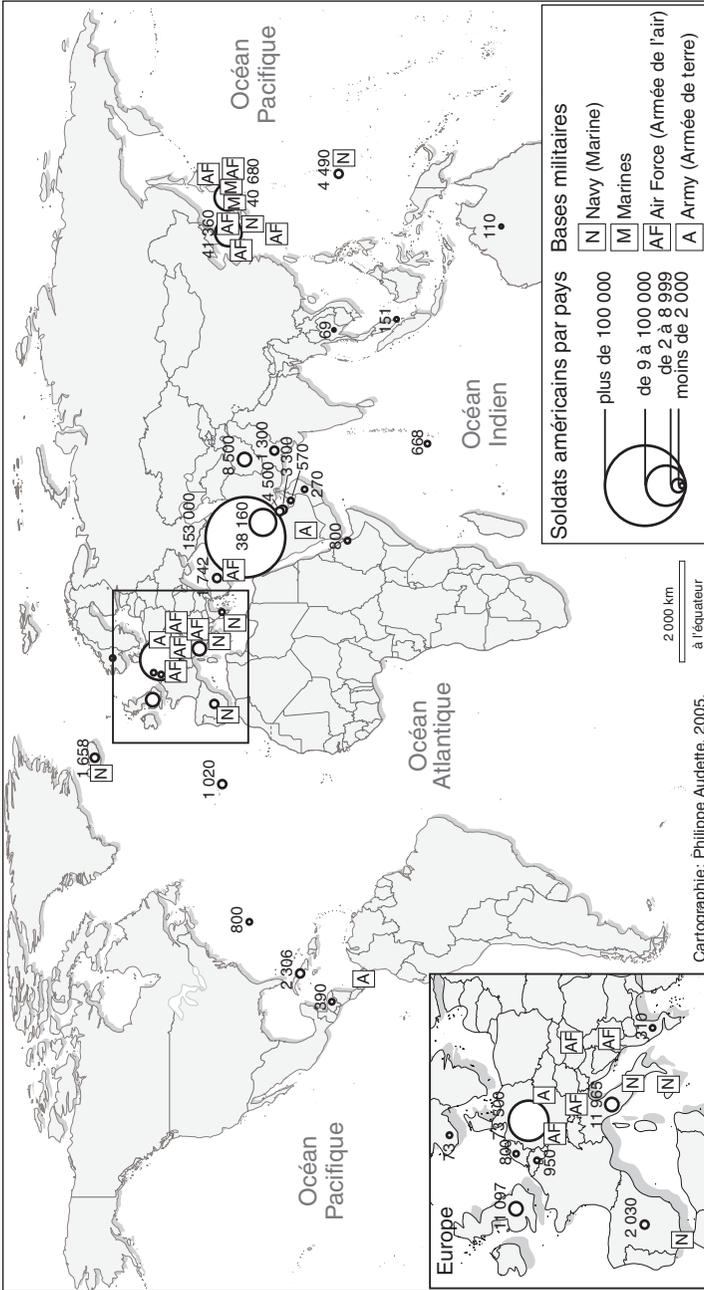
nationalisme, voire d'exceptionnalisme, et d'impérialisme, oriente [...] les actions et réactions de cette administration, mettant en cause, du coup, la plupart des principes qui avaient défini le cadre de la politique étrangère au cours des 50 dernières années » (David, 2004, p. 595). Le premier mandat de George W. Bush est donc à ce titre tout à fait singulier.

L'ordre international qui a prévalu de 1945 à 2001 était fondé sur deux piliers (Ikenberry, 2002b, p. 45-49). Le premier, d'essence réaliste, avait pour composantes l'endiguement de l'expansion communiste, la dissuasion nucléaire et le maintien d'un équilibre de la puissance entre les États-Unis et l'URSS. Ces principes ont ainsi présidé à la stabilité et à la sécurité internationales. Le second pilier, d'orientation libérale, se caractérisait par l'ouverture des échanges économiques et la création d'un ordre international articulé autour d'institutions politiques. Les États-Unis étaient plus puissants que tout autre État au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, mais ce second pilier a créé un plan d'action positif pour la domination américaine dans la mesure où celle-ci était encadrée. Malgré la disparition de l'URSS en 1991, cet ordre international et ses institutions ont perduré. L'ONU, l'OTAN, le FMI, le GATT (devenu l'OMC), organisations créées entre 1945 et 1949, existent encore aujourd'hui.

Les attentats du 11 septembre 2001 ont provoqué un bouleversement majeur de ce système international en insérant un fort sentiment de vulnérabilité au sein de la population américaine. Lors de son discours inaugural de janvier 2001, George W. Bush affirmait vouloir mener une politique étrangère « humble » et qui, malgré une réticence affichée pour les contraintes internationales, ne semblait guère rompre avec la pratique américaine des 50 années précédentes. Or, quatre ans et deux guerres plus tard, l'activisme de la première administration Bush suscitait des mouvements tectoniques d'une ampleur inégalée dans une des régions les plus complexes et volatiles, le Moyen-Orient.

Cette « révolution Bush » (Daalder et Lindsay, 2003, p. 13-16) est fondée sur deux postulats. Premièrement, dans un monde dangereux, les États-Unis ne devraient pas voir leur marge de manœuvre, afin d'assurer leur sécurité, limitée par des contraintes internationales. Deuxièmement, les États-Unis doivent utiliser leur puissance pour changer le statu quo international, dont on considère qu'il a généré les attaques contre New York et Washington. Cette révolution a alors trois conséquences majeures dans la pratique de la politique étrangère américaine : d'une part, une préférence pour l'action unilatérale ; d'autre part, la doctrine de l'action préventive consistant à attaquer l'ennemi avant qu'il ne puisse agir contre les États-Unis ; enfin, l'utilisation de la force armée comme vecteur de changement de régime politique dans les États qualifiés de « voyous ».

FIGURE 8.3.
Répartition des forces américaines dans le monde



La rupture tant avec les pratiques qu'avec la conception des relations internationales développées entre 1945 et septembre 2001 ne peut guère être plus nette.

La « révolution Bush » apparaît alors comme la tentative la plus aboutie – même si des erreurs ont été commises dans la mise en œuvre concrète – de concevoir la place et le rôle des États-Unis depuis la fin de la guerre froide. Pour autant, les actions entreprises par l'administration Bush lors de son premier mandat ont-elles vraiment permis aux États-Unis d'acquérir une totale liberté d'action sur la scène internationale ?

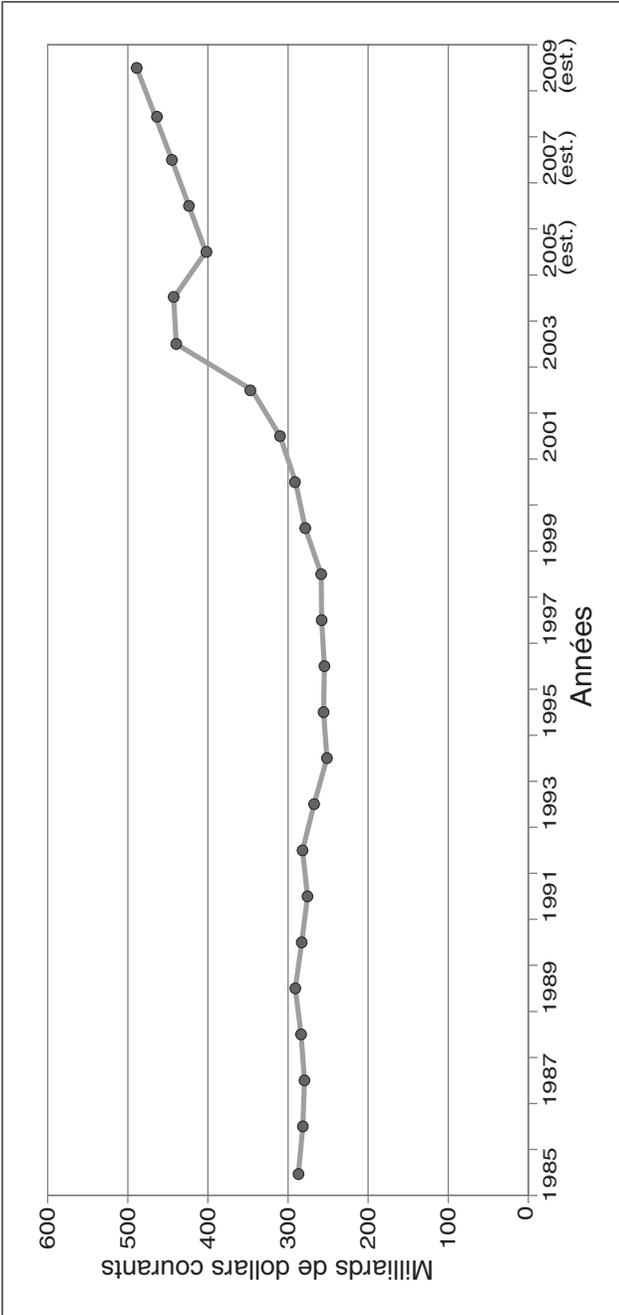
3.2. UNE PUISSANCE MILITAIRE AFFIRMÉE, CERTES... MAIS EFFICACE ?

Le *Defense Guidance Planning* de 1992 rédigé sous la direction de Paul Wolfowitz fixait comme objectif que la supériorité militaire décisive des États-Unis interdise toute course à l'armement pour contre-balancer la puissance américaine dans ce domaine. Cet objectif a été clairement réaffirmé dans le document sur la *Stratégie pour une sécurité nationale* de septembre 2002. Décidée à poursuivre dans le sens de la construction d'un bouclier antimissile lors de son entrée en fonction, l'administration Bush a clairement mis l'accent sur les moyens militaires pour assurer la sécurité des États-Unis suite au 11 septembre 2001. Ainsi, le budget de la Défense connaît une hausse majeure et devrait avoisiner les 500 milliards de dollars en 2009.

Outre la hausse du budget de la Défense, la réponse aux attaques terroristes du 11 septembre 2001 a entraîné une accélération du redéploiement des forces militaires américaines dans le monde. Ce redéploiement se caractérise par une réduction des forces présentes en Europe de l'Ouest au profit des régions plus instables de l'Asie centrale et du Moyen-Orient.

La puissance militaire a permis à l'administration Bush de renverser en 18 mois deux régimes situés à des milliers de kilomètres des États-Unis, les Talibans en Afghanistan et Saddam Hussein en Irak. Or, même si ces victoires furent rapides et acquises avec un nombre limité de pertes, les armées américaines ont rapidement présenté des faiblesses. Elles apparaissent en effet vulnérables dans le contexte de luttes asymétriques. Des moyens peu coûteux (fusils d'assaut AK-47, lances-roquettes RPG, attentats suicides) permettent ainsi aux mouvements de guérilla irakiens de harceler les troupes américaines et de causer des pertes élevées. De plus, les limites en termes d'effectifs quant aux capacités de déploiement des forces américaines, particulièrement nécessaires pour assurer la stabilité de l'Irak, laissent entrevoir pour les plus pessimistes les signes avant-coureurs d'une surexploitation des ressources militaires.

FIGURE 8.4.
Budget du ministère de la Défense des États-Unis



Source : Budget of the United States Government, *Historical Tables*, Fiscal Year 2005, p. 87-89.

La puissance militaire a permis à l'administration Bush de renverser le régime des Talibans en déclinant le soutien de l'OTAN et de chasser Saddam Hussein du pouvoir dans le cadre d'une action menée sans l'aval des Nations Unies. Pour autant, les difficultés rencontrées dans la gestion de l'après-guerre dans ces deux cas soulignent l'impossibilité pour les États-Unis de gérer un empire à moindre coût par le biais de la seule force armée. En effet, le Pentagone ne dispose pas de la culture, de l'expérience et des compétences nécessaires au succès d'entreprises délicates que sont la consolidation de la paix et le *nation building*. De plus, il est évident que la seule puissance militaire ne permet pas de résoudre les enjeux globaux et multidimensionnels que sont la prolifération d'armes de destruction massive, le terrorisme et le crime transnational, ou encore les changements climatiques. Enfin, l'utilisation arrogante et unilatérale de la puissance militaire – même si elle n'a pas suscité de mouvement de rééquilibrage dans ce domaine précis – a considérablement affaibli la crédibilité et la légitimité des États-Unis dans le monde, socles de leur puissance depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

3.3. LES FINANCES AMÉRICAINES, TALON D'ACHILLE DU COLOSSE ?

Les effets des politiques économiques et budgétaires de l'administration Bush sont délicats à mesurer avec le peu de recul et de données dont nous disposons. Cependant, il est intéressant de se pencher sur deux phénomènes qui ont attiré l'attention : les déficits commerciaux et les déficits budgétaires. En effet, alors que Bill Clinton était parvenu à contrôler le déficit du budget de l'État fédéral, George W. Bush a montré beaucoup moins de rigueur et de discipline dans ce domaine. Diminuant les impôts et augmentant les dépenses, il a contribué à creuser un déficit budgétaire qui devrait avoisiner les 500 milliards de dollars en 2005. Le déclin et la chute de l'empire américain résulteraient-ils alors d'une crise financière interne (Ferguson, 2004, p. 279) ?

L'accroissement de la dette extérieure est le plus récent d'une lignée ancienne d'arguments sur le déclin de la puissance des États-Unis. Il succède ainsi au *missile gap* populaire après le lancement du premier engin spatial, le Spoutnik, par les Soviétiques, à la compétitivité économique du Japon dans les années 1980 et enfin à la thèse de Paul Kennedy sur la surexploitation des capacités militaires. Il est vrai que depuis la fin des années 1980, les États-Unis sont dans une situation inhabituelle par rapport aux empires européens du XIX^e siècle : ils sont un empire débiteur (voir le chapitre de Claude Serfati). Les avoirs détenus par les États-Unis à l'étranger sont ainsi inférieurs aux avoirs américains détenus par

l'étranger. La position nette en matière d'investissement international (PNII) est déficitaire pour les États-Unis à hauteur de 2 400 milliards de dollars en 2003.

Deux raisons invitent cependant à ne pas tirer de cette situation des conclusions hâtives sur la faiblesse de l'économie américaine (Levey et Brown, 2005, p. 3-4). Premièrement, la PNII est un indicateur délicat à analyser, car il est construit à partir de deux composantes, les investissements directs étrangers et les avoirs financiers (bons du Trésor, emprunts bancaires) détenus à l'étranger. Deuxièmement, ce déficit peut être analysé à partir de différentes perspectives : le commerce international, l'épargne nationale, la structure de l'économie mondiale. Or, quelle que soit la perspective choisie, la situation est beaucoup plus nuancée et le déficit américain est avant tout le résultat d'un dynamisme plus fort de la consommation américaine par rapport à ses partenaires commerciaux, dynamisme qui par ailleurs entraîne l'ensemble de l'économie mondiale.

Le déficit des comptes courants américains met également, et plus fondamentalement, en évidence l'interdépendance économique accrue entre les États dans l'ère de la mondialisation. Les pays d'Asie ont ainsi acquis depuis quelques années une part grandissante de la dette américaine et leurs réserves de changes sont avant tout constituées en dollars et en bons du Trésor américain. La soif américaine pour la consommation est donc étanchée par l'appétit pour les emprunts américains et l'excédent d'épargne dont disposent les gouvernements asiatiques. Sur ce point particulier, la Chine, plus souvent qu'autrement présentée comme le futur rival des États-Unis sur la scène internationale, tend à reprendre le rôle joué par le Japon pendant les années 1980. Depuis 2002, les banques centrales de Chine et de Hong-Kong ont ainsi acquis 96 milliards de dollars d'emprunts américains (Ferguson, 2004, p. 281). L'attrait des gouvernements asiatiques pour le financement de la dette américaine a pour but explicite d'éviter une appréciation de leurs monnaies par rapport au dollar de sorte que les produits asiatiques demeurent compétitifs sur le marché américain et que leur croissance économique perdure. Dès lors, seul un changement radical dans la stratégie de croissance des pays asiatiques pourrait mettre un terme abrupt à cette situation avantageuse pour chacun des acteurs (Levey et Brown, 2005, p. 6). Une telle perspective est peu envisageable à court ou moyen terme. En effet, l'intérêt des investisseurs publics étrangers, particulièrement les banques centrales, pour la dette américaine ne semble pas s'estomper. Entre 2000 et 2003, leur part dans les investissements étrangers aux États-Unis est ainsi passée de 4 % à 30 % (Levey et Brown, 2005, p. 5). En 2004, ces investissements

d'origine publique ont augmenté de 65 %, pour atteindre 236 milliards de dollars, comparativement à une hausse de 13 % pour les investissements privés, qui ont atteint 679 milliards⁷.

Les déficits commerciaux des États-Unis, notamment avec la Chine, ne constituent donc pas une source d'affaiblissement de leur puissance économique. Plus fondamentalement, ils mettent en évidence la complexité du système économique international et le rôle moteur de l'économie américaine. Un élément est cependant plus préoccupant : le déficit budgétaire et la capacité du gouvernement américain à réformer deux programmes majeurs, la sécurité sociale (Social Security) et les soins de santé (Medicare). En effet, ces programmes mis en place dans les années 1930-1940 dans le cadre du New Deal vont subir une pression extraordinaire avec l'explosion du nombre de retraités et le vieillissement de la population. Les enjeux seront alors de faire face au renversement du ratio actifs-retraités dans le premier cas et à l'explosion des coûts médicaux dans le second. Or, la réforme du Medicare adoptée en 2003 par le Congrès devrait avoir l'effet inverse de celui qui était escompté, à savoir une hausse des coûts médicaux. De plus, George W. Bush a fait de la réforme du volet retraite de la sécurité sociale la priorité de son second mandat. Son plan consiste essentiellement à faire progressivement financer la retraite par l'accumulation d'une épargne privée tout au long de la vie active. Ainsi, ce ne seraient plus les actifs d'aujourd'hui qui paieraient pour les retraités d'aujourd'hui, mais les actifs d'aujourd'hui qui épargneraient pour leur retraite de demain. La complexité et le coût politique d'une telle réforme étant très élevés, les républicains au Congrès exprimaient, quelques semaines à peine après le début du second mandat du président Bush, des réticences de plus en plus vives sur ce projet de réforme. Ces blocages politiques devraient cependant se renforcer à mesure que l'équation que le gouvernement fédéral devra résoudre pour assurer un certain équilibre fiscal sera de plus en plus ardue. En effet, comme le met clairement en évidence le tableau 8.3, le gouvernement devra soit accroître fortement les impôts, soit couper drastiquement dans ses dépenses pour parvenir à cet équilibre. Or, une plus grande discipline fiscale est inévitable pour éviter une banqueroute de l'État fédéral et pour garantir la bonne santé et l'attractivité de l'économie américaine afin de maintenir le système actuel de financement de la dette des États-Unis par l'étranger.

George W. Bush s'est nettement appuyé sur les capacités militaires au cours de son premier mandat pour réaffirmer la puissance des États-Unis et revendiquer leur liberté d'action souveraine sur la scène internationale.

7. Pierre-Yves Dugua, « L'Amérique attire toujours les investisseurs », *Le Figaro*, 16 février 2005.

TABLEAU 8.3.

Hausses ou coupures, en pourcentage, requises dès aujourd'hui pour assurer l'équilibre fiscal

	Évolution (%)
Hausse de l'impôt fédéral sur le revenu	69
Hausse de l'impôt sur les salaires	95
Coupures dans les dépenses fédérales	-100
Coupures dans la sécurité sociale et les soins de santé	-56

Source: Gokhale, Jagadeesh, Smetters, Kent (2002). « Fiscal and Generational Imbalances: New Budget Measures for New Budget Priorities », *Federal Reserve Bank of Cleveland, Policy Discussion Paper* (cité dans Ferguson 2004, p. 271).

La « révolution Bush » s'est alors traduite par un rejet vigoureux des contraintes internationales, que ce soient les organisations multilatérales (ONU, OTAN...) ou les traités (Protocole de Kyoto, Convention sur les mines antipersonnel, Cour pénale internationale...). Cette affirmation de la puissance américaine a suscité de nombreuses protestations, cristallisées autour de l'intervention en Irak. Cependant, aucun État ou groupe d'États ne devrait être en mesure de rivaliser avec la puissance militaire des États-Unis dans les prochaines décennies. Leurs forces armées devraient continuer à assumer le rôle de gardien de la sécurité et de la stabilité internationales en dernier ressort. L'économie américaine devrait demeurer le moteur de la croissance économique mondiale même si elle devra faire face à des défis majeurs, tout particulièrement concernant les déficits budgétaires de l'État fédéral. Or, si les contestations relatives à la guerre en Irak ne remettent pas en cause la domination des États-Unis dans le système international contemporain, elles ont mis en évidence les limites de la puissance « dure ».

CONCLUSION: UN EMPIRE CONTESTÉ?

Les partisans d'un empire libéral américain ne manquent ni de sagacité ni de pertinence dans leurs argumentaires (Ferguson, 2004; Ignatieff, 2003). La fin de la guerre froide et la révolution dans les technologies de l'information et de la communication qui sous-tend la mondialisation actuelle ont considérablement transformé la scène internationale. Les États voient leur souveraineté limitée par des enjeux globaux (que ce soit l'économie ou l'environnement) qui dépassent leurs compétences. De même, le 11 septembre 2001 a mis en lumière la nature de nouvelles menaces à la sécurité. Le cocktail État déliquéscent, organisations terroristes et nouvelles technologies – sans parler des armes de destruction

massive – suscite des menaces contre lesquelles les États ont du mal à se prémunir, car elles n'émanent pas de leurs semblables. Ainsi, il est nécessaire en ce début de XXI^e siècle de faire évoluer notre conception du monde en fonction de ces nouvelles réalités.

Néanmoins, de nombreuses raisons plaident contre l'établissement des États-Unis en puissance impériale affirmée. L'idée d'empire tendrait à aveugler les décideurs et à leur faire privilégier la puissance « dure » pour résoudre les problèmes de plus en plus complexes auxquels ils sont confrontés. De plus, cette affirmation « agressive » de la puissance ne manquerait pas de générer des réactions et des protestations. Or, la perception des États-Unis comme un empire tend à se généraliser à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Elle a pour conséquence l'érosion de la capacité d'attraction qui a fait la force des États-Unis depuis la Deuxième Guerre mondiale et grâce à laquelle leur domination « bienveillante » (Kagan, 1998) depuis la fin de la guerre froide n'a pas engendré de mouvement de rééquilibrage de la puissance. La montée de l'antiaméricanisme chez les alliés traditionnels (Canada et Europe notamment) l'atteste.

Cet affaiblissement du *soft power* nécessite des ajustements dans la façon dont les États-Unis interagissent avec le monde. Leur politique étrangère devrait ainsi retrouver des voies et des voix plus modérées, d'aucuns diraient réalistes. La nomination de Condoleezza Rice comme secrétaire d'État et la volonté affichée de renouer le dialogue avec l'Europe constituent les signaux d'un tel changement au début du second mandat de George W. Bush. Or, dans un pays soucieux de sa souveraineté et sûr du caractère exceptionnel de ses valeurs et de son système économique et politique, l'évolution des relations avec l'extérieur dépend en grande partie de facteurs internes. Dans cette perspective, l'état de l'opinion publique américaine sur le rôle des États-Unis dans le monde, les prises de position du Congrès, le jeu bureaucratique dans l'élaboration de la politique étrangère, la capacité à réformer les institutions phares de l'État-providence, la gestion des déficits publics et la personnalité du président sont autant d'éléments à prendre en compte pour saisir l'évolution de la puissance américaine.

BIBLIOGRAPHIE

- BACEVICH, Andrew (2002). *American Empire*, Cambridge, Harvard University Press, 302 p.
- BOOT, Max (2002). *The Savage Wars of Peace: Small Wars and the Rise of American Power*, New York, Basic, 428 p.

- BRZEZINSKI, Zbigniew (2004). *The Choice: Global Domination or Global Leadership*, New York, Basic, 242 p.
- COHEN, Eliot (2004). « History and the Hyperpower », *Foreign Affairs*, vol. 83, n° 4, p. 49-63.
- DAALDER, Ivo, et James LINDSAY (2003). *America Unbound: The Bush Revolution in Foreign Policy*, Washington, Brookings Institution Press, 246 p.
- DAVID, Charles-Philippe (2004). *Au sein de la Maison Blanche: la formulation de la politique étrangère des États-Unis*, 2^e éd., Québec, Presses de l'Université Laval, 737 p.
- FERGUSON, Niall (2004). *Colossus: The Price of America's Empire*, New York, Penguin, 384 p.
- GADDIS, John Lewis (1997). *We Now Know: Rethinking Cold War History*, New York, Oxford University Press, 436 p.
- HARDT, Michael et Antonio NEGRI (2000). *Empire*, Cambridge, Harvard University Press, 478 p.
- HEISS, Mary Ann (2002). « The Evolution of the Imperial Idea and US National Identity », *Diplomatic History*, vol. 26, n° 4, p. 501-529.
- HUNTINGTON, Samuel (1999). « The Lonely Superpower », *Foreign Affairs*, vol. 78, n° 2, p. 35-49.
- HUNTINGTON, Samuel (2004). *Who Are We? The Challenges to America's National Identity*, New York, Simon and Schuster, 428 p.
- IGNATIEFF, Michael (2003). *Empire Lite: Nation-building in Bosnia, Kosovo and Afghanistan*, Toronto, Penguin Canada, 134 p.
- IKENBERRY, John (dir.) (2002a). « US Strategy in a Unipolar World », dans *American Unrivaled: The Future of the Balance of Power*, Ithaca et Londres, Cornell University Press.
- IKENBERRY, John (2002b). « America's Imperial Ambition », *Foreign Affairs*, vol. 81, n° 5, p. 44-60.
- IKENBERRY, John (2004). « Illusions of Empire: Defining the New American Order », *Foreign Affairs*, vol. 83, n° 2, p. 144-154.
- JOHNSON, Chalmers (2004). *The Sorrows of Empire: Militarism, Secrecy, and the End of the Republic*, New York, Verso, 390 p.
- KAGAN, Robert (1998). « The Benevolent Empire », *Foreign Policy*, n° 111, p. 24-35.
- KAGAN, Robert (2003). *Of Paradise and Power*, New York, Alfred Knopf, 104 p.

- KAPLAN, Robert (2002). *Warrior Politics : Why Leadership Demands a Pagan Ethos*, New York, Random House, 201 p.
- KENNEDY, Paul (1989). *The Rise and Fall of Great Powers*, Londres, Harper Collins, 704 p.
- KISSINGER, Henry (2001). *La nouvelle puissance américaine*, Paris, Odile Jacob, 386 p.
- LEFFLER, Melvyn (1984). « The American Conception of National Security and the Beginnings of the Cold War, 1945-48 », *The American Historical Review*, vol. 89, n° 2, p. 346-381.
- LEVY, David et Stuart BROWN (2005). « The Overstretch Myth », *Foreign Affairs*, vol. 84, n° 2, p. 2-7.
- LUNDESTAD, Geir (2003). *The United States and Western Europe since 1945 : From « Empire » by Invitation to Transatlantic Drift*, Oxford, Oxford University Press, 331 p.
- MALLABY, Sebastian (2002). « The Reluctant Imperialist : Terrorism, Failed States, and the Case for American Empire », *Foreign Affairs*, vol. 81, n° 2, p. 2-8.
- MANN, James (2004). *Rise of the Vulcans*, New York, Viking Penguin, 426 p.
- MANN, Michael (2003). *Incoherent Empire*, New York, Verso, 278 p.
- MEAD, Walter Russell (2002). *Special Providence : American Foreign Policy and How It Changed the World*, New York, Routledge, 380 p.
- NYE, Joseph (1990). *Bound to Lead : The Changing Nature of American Power*, New York, Basic, 336 p.
- NYE, Joseph (2002). *The Paradox of American Power : Why the World's Only Superpower Can't Go It Alone*, New York, Oxford University Press, 240 p.
- ROSE, Gideon (1998). « Neoclassical Realism and Theories of Foreign Policy », *World Politics*, vol. 51, n° 1, p. 144-172.
- SIMES, Dimitri (2003). « America's Imperial Dilemma », *Foreign Affairs*, vol. 82, n° 6, p. 91-103.
- TODD, Emmanuel (2002). *Après l'Empire : essai sur la décomposition du système américain*, Paris, Gallimard, 238 p.
- TONNESSON, Stein (2004). « The Imperial Temptation », *Security Dialogue*, vol. 35, n° 3, p. 329-343.
- WOHLFORTH, William C. (dir.) (2002). *Cold War Endgame : Oral History, Analysis, Debates*, University Park, PA, Penn State University Press.

CHAPITRE



FLUX ET RÉSEAUX DU RADICALISME MUSULMAN EN ASIE DU SUD-EST UNE APPROCHE HISTORIQUE

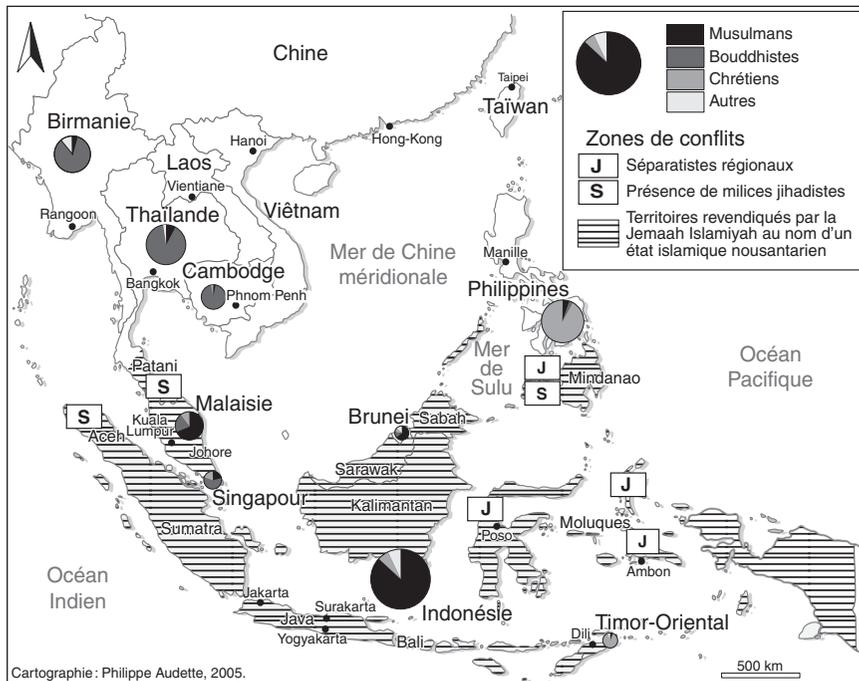
Rémy Madinier

Aux yeux du néophyte, l'identité islamique de l'Asie du Sud-Est semble peu lisible. L'« angle de l'Asie », selon la formule du géographe Élysée Reclus popularisée par le sociologue Paul Mus, demeure avant tout marquée par les influences croisées qu'exercèrent sur elle, des siècles durant, les mondes indiens et chinois. Fort divers, cet héritage comprenait aussi bien une conception hindo-bouddhique du pouvoir, fondée sur une exigence d'harmonie, qu'un legs technique chinois (allant de la brique à la finance) de première importance. Mais l'identité de la région est aussi celle d'une mer islamisée, parcourue dès le XI^e siècle par de puissants réseaux commerciaux reliant la Méditerranée à l'Extrême-Orient. Pacifique, marchand, volontiers mystique, l'Islam s'est avant tout enraciné dans le sud de l'Asie du Sud-Est¹. En Péninsule, sa progression ébranla un moment le vieil ordre

1. On se conformera ici à l'usage selon lequel l'islam désigne la religion musulmane, alors qu'Islam fait référence à la communauté ou à la civilisation musulmane.

indianisé du Siam et du Cambodge. Mais bien vite, les tranquilles certitudes du bouddhisme le cantonnèrent à quelques communautés isolées. Étroitement lié aux progrès de la langue malaise, qui l'accompagna dans sa progression le long des côtes de l'Insulinde, l'islam devint, à partir du XV^e siècle, l'un des éléments identitaires essentiels de cette région (Hooker, 1984). Plus tard, sa progression vers l'intérieur des terres mit la religion musulmane au contact de vigoureux substrats civilisationnels. Toute l'originalité religieuse de la région se dessina alors dans de subtils syncrétismes, fruit d'une acculturation de l'islam à des traditions plus anciennes. Plus tard désigné sous le nom de monde malais, cet espace islamisé recouvrait désormais l'essentiel de la péninsule malaise (sud de la Thaïlande compris), le monde indonésien et le sud de l'archipel philippin. Dès le début du XIX^e siècle, étaient ainsi en place les équilibres numériques qui régissent encore les dynamiques religieuses actuelles. Celles-ci s'organisent autour de deux pays d'Islam majoritaire et de communautés musulmanes minoritaires ailleurs: Indonésie (87% de musulmans sur 220 millions d'habitants), Fédération de Malaysia (61% sur 23 millions), Philippines (5% sur 80 millions), Thaïlande (8% sur 63 millions), Cambodge (4% sur 14 millions) (voir la figure 9.1).

FIGURE 9.1.
Populations musulmanes et conflits liés à l'islam en Asie du Sud-Est



Au-delà de ces chiffres bruts, une géographie religieuse subtile dessine d'importantes lignes de fracture au sein même des communautés musulmanes de la région. Une orthodoxie islamique, ouverte aux influences étrangères – arabes mais aussi persanes ou indiennes –, aiguillonnée par la concurrence des missionnaires chrétiens de plus en plus audacieux, s'est indignée, à intervalles réguliers, des libertés que prenait ses coreligionnaires en matière de religion. Le poids des traditions, des cultes pré-islamiques, l'importance de la loi coutumière (*adat*) face à la loi islamique (*sharia*) furent ainsi régulièrement dénoncés. Ce sentiment d'une dégradation locale de l'islam et d'un nécessaire retour à ces sources a, le plus souvent, été à l'origine de réactions pacifiques, fondées sur un désir de pédagogie et d'une volonté de réforme. Mais il a pu aussi donner naissance, à la faveur de circonstances auxquelles l'historien se doit d'être attentif, à des remises en cause plus brutales, et paver ainsi la voie à un islam radical.

1. LES RÉSEAUX TRADITIONNELS DE L'ORTHOPRAXIE ISLAMIQUE EN ASIE DU SUD-EST

Depuis le XIX^e siècle, l'idée d'une vérité venue du Moyen-Orient afin de purifier un islam syncrétique semble récurrente en Asie du Sud-Est. À intervalles réguliers, des voyageurs, pèlerins ou émigrés, puisèrent aux centres de l'Islam la légitimité nécessaire à une remise en cause des compromis opérés localement.

1.1. CRISPATIONS WAHHABITES

Reprenant l'ancienne tradition des premiers États musulmans d'Asie du Sud-Est qui se tournèrent souvent vers l'Empire ottoman en quête d'un modèle politique, les communautés musulmanes de la région accordèrent volontiers à leurs coreligionnaires occidentaux une autorité normative. Plusieurs de ces mouvements, forts de leurs liens avec le monde arabe, jetèrent l'anathème sur les déclinaisons locales de l'Islam et entendirent remettre leurs contemporains dans ce qu'ils considéraient comme le droit chemin de l'orthodoxie. L'un des cas les plus emblématiques de ces temps de crispations purificatrices fut celui des Padris, dont la révolte se développa à Sumatra-Ouest, dans les premières décennies du XIX^e siècle. Ce mouvement naquit du retour dans leur pays d'origine d'une génération de pèlerins ayant séjourné à La Mecque, durant le

premier moment wahhabite de la péninsule arabique². Le puritanisme d'inspiration fondamentaliste qui avait alors cours à La Mecque les impressionna très favorablement et ils revinrent dans leur région, le pays Minangkabau, avec la ferme intention d'en appliquer les principes. Mais la réforme qu'ils tentèrent d'imposer se heurta aux réticences d'une population attachée à la coutume (*adat*), en particulier à la matrilinearité. Les dirigeants du mouvement Padri se lancèrent alors dans une guerre civile, au terme de laquelle un nouvel ordre moral fut imposé à la plus grande partie de la population. Les combats de coqs, les jeux d'argent, l'usage du tabac, de l'alcool et de l'opium furent interdits. Le port de vêtements blancs, du voile pour les femmes, de la barbe pour les hommes, et les cinq prières quotidiennes devinrent obligatoires. Ce fut finalement l'intervention des troupes hollandaises en 1838 qui mit un terme à cette véritable guerre civile et à cette première expérience wahhabite en Indonésie³ (Dobbin, 1983). L'Asie du Sud-Est continentale connut, elle aussi quelques mouvements du même type. En 1833, ainsi, un musulman *Cam*, originaire du Cambodge, *katip* Sumat, revint de La Mecque où il avait suivi de longues études coraniques. Il s'efforça lui aussi de diffuser un islam très rigoriste dans la population et voulut organiser la guerre sainte contre les Vietnamiens, dans le but de créer un État islamique pour les *Cam* (Guérin, 2004).

1.2. LE PANISLAMISME ET SES FANTASMES

En dehors des pèlerins, une autre communauté, celle des Arabes (appelés *Hadrami* en Insulinde), joua un rôle prépondérant dans ces échanges. Leur histoire témoigne à la fois de l'importance de ces réseaux originaires du Moyen-Orient dans la structuration de l'Islam sud-est-asiatique, mais plus encore de leur importance dans l'imaginaire des Occidentaux. Commerçants le plus souvent aisés, les premiers arrivants s'assimilèrent d'autant plus facilement que le prestige religieux dont ils jouissaient leur permit de contracter d'avantageux mariages. Les enfants de ces unions mixtes étaient alors désignés par le terme de *muwallad* (métis) par opposition aux *aqhah*, purs arabes. À ce clivage s'en ajoutait un autre qui illustre l'aspect hiérarchisant de ces filières arabes. Il distinguait les *halawi*, membres de familles *hadrami* censés descendre du prophète, du

2. Entre 1804 et 1811, la tribu des Sa'ûd, porteuse de la doctrine de Muhammad Ibn Abd al-Wahhâb, occupa les villes saintes de l'islam.

3. Sans se réclamer ouvertement du wahhabisme, deux autres mouvements puritains se signalèrent toutefois à Java. À la fin du XVII^e siècle, dans la région de Banten, des chefs religieux, habillés à l'arabe (*jubah*), interdirent le tabac et l'opium. Au milieu du XIX^e siècle, le mouvement Budiah, au nord de Java, présenta des tendances similaires.

reste de la communauté. Eux seuls pouvaient porter les titres de *sayyid* (seigneur) et de *habib* (bien-aimé). La coutume voulait qu'on leur baisât les mains, et leurs filles avaient l'interdiction formelle d'épouser un membre des classes inférieures. Dans les Indes néerlandaises, la communauté *hadrami* fut organisée, jusqu'au début du XX^e siècle, autour de l'islam ; elle fut ensuite marquée par le sentiment d'une arabité distincte et supérieure aux musulmans indigènes. Le rôle potentiellement prépondérant de ces *Hadrami* au sein de la communauté musulmane leur valut une attention particulière des autorités coloniales (Jonge et Kaptein, 2002). Chaque fois que les questions relatives au Proche-Orient et au panislamisme envahirent l'actualité, elles ravivèrent les craintes à leur égard. Ainsi les Néerlandais s'intéressèrent plus particulièrement à la communauté *hadrami* vivant dans leur colonie à partir des années 1880, lorsque l'Empire ottoman fit de la question religieuse l'un des pivots de sa politique étrangère. Leur crainte de voir le panislamisme encourager la résistance des sultanats de l'Archipel à la progression de la colonisation alimenta une profonde méfiance envers les Arabes et les descendants d'Arabes qui s'accrut encore durant la Première Guerre mondiale, lorsque l'Empire ottoman s'engagea aux côtés de la Triple-Entente. De l'autre côté du détroit de Malacca, les préventions étaient semblables. Ainsi les craintes de l'administration britannique de la Malaisie à l'égard de la communauté arabe de la colonie s'accrurent au fur et à mesure de l'implication de la Grande-Bretagne dans le dépècement de l'Empire ottoman.

1.3. L'ŒUVRE DES RÉSEAUX MUSULMANS RÉFORMISTES

Mais la communauté d'expatriés qui exerça sans doute l'influence la plus durable fut celle des étudiants indonésiens et malaysiens du Caire, à l'Université d'Al-Azhar. Dans les années 1920, ils firent paraître une revue, *Seruan Azhar*, appelant à l'unité du monde malais, au-delà des frontières artificielles de la colonisation. Ils furent surtout des relais essentiels à la diffusion d'un réformisme musulman moderniste qui marqua profondément les relations entre l'Asie du Sud-Est musulmane et l'Occident colonial⁴. Partant du constat de l'indéniable supériorité technique de l'Europe face au monde musulman, les inspirateurs de ce mouvement – le Persan Djamal al-Din al-Afghani (mort en 1897) et l'Égyptien Muhammad Abduh (mort en 1905), mais aussi les Indiens Shah Walli Ullah (mort en 1762) et Sayyid Ahmad Khan (mort en 1898) – attribuèrent ce retard à un dévoiement du message divin. Selon eux, les efforts de codification entrepris par

4. Plusieurs de ces anciens étudiants au Caire fondèrent, à leur retour, des écoles réformistes.

les fondateurs des quatre écoles juridiques du sunnisme entre le VIII^e et le IX^e siècle avaient, par une trop grande rigidité d'interprétation, conduit les sociétés islamiques à la sclérose et à l'étouffement. Incapables de s'adapter à la modernité, elles avaient été dépassées puis colonisées par l'Occident. Afin de retrouver les voies de la richesse et de la puissance, ces réformistes prônaient le retour à un Coran débarrassé de tous les commentaires l'ayant obscurci, l'adoption du progrès technique européen, la lutte contre le fatalisme et la reconnaissance de la liberté et de l'intelligence. Leur souhait était de voir réouverte la « porte de l'*ijtihad* », qui offrait la possibilité de nouvelles interprétations du message divin et constituait donc la condition indispensable à une lecture islamique de la modernité. Le message réformiste relevait en fait de deux grandes options complémentaires. La première était une volonté de faire retour à la pureté originelle d'un islam débarrassé de toutes ses scories. Obsessionnelle chez les fondamentalistes, cramponnés aux représentations matérielles de l'Islam des premiers temps, cette volonté purificatrice passa au second plan chez les réformistes les plus libéraux.

En Asie du Sud-Est comme dans de nombreux autres pays, ce mouvement moderniste fut à l'origine de mouvements nationalistes musulmans qui finirent par adopter, au-delà d'appels assez convenus à l'unité du monde musulman, les frontières coloniales comme celles des États qu'ils appelaient de leurs vœux. Même des communautés par nature transnationales comme celle des *Hadrami* finirent par s'inscrire dans ces espaces nationaux. Ainsi, dans les années 1930, l'Union des Arabes d'Indonésie (Persatuan Arab Indonesia, PAI) affirma que l'Indonésie et non le Hadramout était sa patrie et rejoignit le mouvement nationaliste. L'influence qu'exercèrent ces mouvements modernistes musulmans dans le combat pour l'émancipation de leurs pays respectifs figura, en quelque sorte, la sanction de ce formidable mouvement envers la mondialisation qu'avait constitué la colonisation. Désormais la lutte se faisait à l'intérieur des cadres de références, tant géographiques que théoriques, imposés à la région par l'Occident. L'engagement de personnalités formées – directement ou indirectement – par des systèmes scolaires d'inspiration européenne éclipsa assez largement la dimension anti-occidentale des révoltes musulmanes du siècle précédent (Noer, 1973). Leur manichéisme mobilisateur fit place à une relation plus complexe. La colonisation était désormais contestée sur son propre terrain, au nom de valeurs que ses thuriféraires – espérant la renforcer – avaient imprudemment transmises aux élites des peuples qu'ils dominaient. Les principes brandis dans les milieux islamiques éduqués de l'entre-deux-

guerres faisaient désormais moins souvent référence à al-Ghazali ou Ibn Taymiyyah qu'à Locke, Voltaire ou Rousseau, et c'est au nom des idées de ces derniers que l'on réclamait l'indépendance.

Ce concordisme, situant désormais Islam et Occident dans un système de valeurs commun, contribua en quelque sorte à désamorcer le « choc des civilisations » (bien réel celui-là) dont la colonisation était porteuse. Son échec politique, quelques décennies plus tard, allait réactiver des réseaux de pensée ayant fait leur fonds de commerce de cet affrontement binaire et simpliste.

2. DE LA SALAFIYAH AU SALAFISME: LES DÉSILLUSIONS DE L'ISLAM DU SUD-EST ASIATIQUE FACE À LA MONDIALISATION

Jusqu'aux années 1960, les espoirs d'une modernisation sociale rapide et les nécessités de la lutte contre le communisme athée favorisèrent la domination de réseaux islamiques libéraux, plus souvent tournés vers l'Occident que vers le Proche-Orient. À partir de cette date cependant, les déceptions du réformisme musulman à l'égard du monde occidental favorisèrent la pénétration, en Asie du Sud-Est, d'une altermondialisation islamique largement schizophrène.

2.1. DES TENSIONS CULTURELLES ET SOCIALES LONGTEMPS MASQUÉES PAR UNE ALLIANCE NÉCESSAIRE CONTRE LE COMMUNISME

En Malaisie, le colonisateur britannique joua un rôle décisif dans la naissance de l'identité malayo-islamique et s'assura par là le soutien durable de cette communauté. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la plupart des sultanats de la péninsule malaise – qui constituèrent plus tard la fédération de Malaysia – relevaient d'influences diverses : Selangor était devenu un État bugis (une ethnie originaire du sud des Célèbes) au cours du XVIII^e siècle ; ce qui allait devenir le Negri Sembilan contenait une série de petits États minangkabau (un peuple originaire de la côte ouest de Sumatra) qui ne furent unifiés, sous la pression britannique, que vers la fin du XIX^e siècle ; Kedah, Kelantan Terengganu et Perlis étaient des États clients des Thaïs jusqu'en 1909, date du traité anglo-siamois fixant la frontière entre les deux ensembles. Ayant encouragé une immigration chinoise et indienne, par une active politique de développement

des mines d'étain et des plantations d'hévéas, les Anglais avaient contribué à rendre les Malais minoritaires sur la péninsule. Afin d'éviter tout mécontentement au sein de cette communauté, ils se firent les habiles protecteurs d'une identité malaise – fragilisée par leur politique – et dont l'islam devint la principale expression. Ils adoptèrent ainsi une politique très favorable à la religion musulmane, facilitant le pèlerinage à La Mecque et encourageant l'enseignement islamique dans les écoles publiques vernaculaires. Pour cette raison, en Malaisie, le nationalisme d'inspiration islamique demeura très timide face au colonisateur et le réformisme musulman se concentra sur les questions de religion et d'éducation (Roff, 1994). Après 1945, cette alliance objective entre l'Islam et les Britanniques perdura. L'ancienne puissance coloniale s'employa, à travers la laborieuse constitution du nouvel État-nation, à défendre encore et toujours cette fameuse identité malaise (et donc musulmane) face aux communautés chinoise et indienne dominantes économiquement. Le recensement de 1947 montra en effet qu'avec 45 % des 6 millions d'habitants de la péninsule, la communauté chinoise était désormais la plus nombreuse, devant les communautés malaise (43,5 %) et indienne (10 %). Les frontières du nouvel État furent alors fixées par le colonisateur afin de créer un ensemble au sein duquel la communauté malaise puisse être majoritaire numériquement. Pour cette raison, Singapour, ville essentiellement chinoise, demeura, lors de l'indépendance de la Malaysia en 1957, dans le giron de la couronne d'Angleterre. Quelques années plus tard, lorsque les mêmes Britanniques présidèrent à son intégration à la fédération malaysienne, ils le firent sur une base inégalitaire. En 1963, un élargissement fit entrer Singapour dans la Malaysia, mais en même temps que le Sabah et Sarawak, qui étaient peuplés majoritairement de Malais et qui, pour cette raison, reçurent un nombre disproportionné de représentants au sein du parlement fédéral⁵. Ces graves entorses au principe de représentativité conduisirent deux ans plus tard à l'éclatement de la nouvelle fédération, dont Singapour fut expulsé (Tarling, 1992, p. 81-87). Nous avons donc ici le cas tout à fait unique d'un colonisateur européen ayant foulé au pied les principes d'égalité dans la représentation, défendus en métropole, et ce afin de confier le pouvoir politique à une minorité musulmane. Cette constance des Britanniques dans leur soutien à l'Islam malais leur valut la solide reconnaissance des populations concernées. Les autorités du nouvel État prirent ainsi le plus grand soin d'éviter tout malentendu sur la signification de leur volonté de réserver une place

5. Les habitants du Sabah et du Sarawak reçurent 40 sièges au parlement fédéral pour 1,2 million d'habitants, alors que les 1,7 million de Singapouriens n'étaient représentés que par 15 parlementaires. Ces graves entorses au principe de la représentativité marquèrent profondément la vie politique malaysienne.

particulière à l'islam : le premier ministre Tunku Abdul Rahman précisa ainsi, peu après l'indépendance, qu'il n'entendait pas fonder « un État islamique tel que compris habituellement », mais simplement donner à l'islam le statut de religion d'État.

En Indonésie, la mouvance islamiste n'entretint certes pas d'aussi cordiales relations avec le colonisateur, mais ses éléments modernistes, dominant politiquement, surent eux aussi distinguer entre les agissements des Néerlandais et les valeurs humanistes dont ils étaient porteurs. Pour cette raison, les autres pays occidentaux ne furent jamais considérés comme symbolisant un projet antagoniste à l'Islam, bien au contraire. Ainsi leur opposition résolue au communisme, à partir de 1948, poussa les dirigeants de l'islam politique à nouer des liens étroits avec les États-Unis. Plusieurs d'entre eux s'y rendirent et en ramenèrent des commentaires élogieux. Pour les mêmes raisons, les partis chrétiens furent, en politique intérieure, les plus fidèles alliés du Masjumi, le grand parti démocrate musulman qui domina la vie politique jusqu'au milieu des années 1950 (Feillard et Madinier, 2000).

En fait, les seules révoltes qui éclatèrent au sein des communautés musulmanes de la région, du début des années 1920 à la fin des années 1970, ne concernaient pas directement les puissances occidentales. Elles puisaient leurs motivations dans de vifs sentiments régionalistes et se nourrissaient de particularismes locaux bien plus que de principes religieux à prétention universelle. En Thaïlande, dans les quatre provinces du sud, cœur de l'ancien sultanat de Patani (1350-1909), tardivement rattachées au Siam (Yala, Narathiwat, Patani et Satun), l'identité religieuse apparaissait – comme dans la Malaisie voisine – parfaitement consubstantielle de l'identité ethnolinguistique. Ici, l'islam avait toujours constitué un marqueur identitaire puissant et la question religieuse était indissociable de la question régionale. L'autorité siamoise sur Patani, établie au XVI^e siècle, avait été confirmée par le traité anglo-siamois de 1909. L'islam avait nourri la revendication particulariste à partir des années 1930, lorsqu'il s'agissait de faire face à la politique de « thaïcisation » systématique inaugurée par le maréchal Plaek Phibunsongkhram (1938-1944 puis 1948-1957). L'usage du malais et des langues apparentées avait alors été interdit, tout comme le port des costumes traditionnels. Les enfants des familles musulmanes étaient obligés d'honorer le Bouddha durant leur séjour à l'école. Cette politique suscita la naissance de plusieurs mouvements séparatistes, dont certains réclamèrent leur rattachement à la Malaisie voisine. Dans les années 1950, la politique plus conciliante du pouvoir central thaï désamorça quelque peu le conflit. Mais le sous-développement relatif de la région continua de nourrir l'amertume de ces populations et en 1968 fut formée une nouvelle organisation, la PULO

(Patani United Liberation Organization), réclamant l'indépendance de la province dans les frontières de l'ancien sultanat, mais sans programme religieux (Dovert et Madinier, 2003, p. 61-64).

L'histoire des Moros des Philippines relève de la même logique : celle d'une population musulmane ne souhaitant pas intégrer l'État-nation en construction. Représentant environ 5% de la population totale du pays, les musulmans se concentraient, pour l'essentiel, au sud de l'archipel (îles de Mindanao, Sulu, Tawi-Tawi)⁶. Après avoir résisté à trois siècles d'occupation coloniale espagnole, les Moros accueillirent favorablement les Américains (les États-Unis exerçant la souveraineté sur les Philippines suite à leur guerre victorieuse de 1898 contre l'Espagne). Cependant, la volonté des nouveaux colonisateurs de contrôler une région qui avait largement échappé à leurs prédécesseurs envenima la situation : ils durent mener une véritable guerre en pays moro jusqu'en 1913. Par la suite, la crainte de se retrouver insérés dans un État dominé par les populations christianisées du nord de l'archipel conduisit les Moros à formuler des propositions de rechange : l'indépendance de leur région ou même son intégration aux États-Unis d'Amérique.

Durant toute la période de mobilisation nationaliste, puis de construction nationale, les réseaux islamiques jouèrent un rôle relativement secondaire et ne pesèrent que très marginalement sur les relations internationales. L'appartenance religieuse n'entraîna aucune reconstruction des espaces et fut, tout au plus, un marqueur communautaire au sein des États-nations respectifs. Des étudiants originaires de la région continuèrent certes à fréquenter les grandes universités du monde musulman, Al-Azhar en particulier, mais ils n'en rapportèrent pas de vision particulière du monde. Le réel clivage de ces années-là opposait le communisme au monde dit libre, et c'est plutôt vers ce dernier que penchaient les islamistes militants.

2.2. LE RENOUVEAU ISLAMISTE, SES MARGES RADICALES ET LEURS FLUX

À partir du milieu des années 1960, l'Asie du Sud-Est musulmane est frappée de plein fouet par l'épuisement des modèles de société issus de l'indépendance et largement inspirés de l'Occident. La vie politique est souvent chaotique, le développement économique est, au mieux, inégal

6. À la suite de constants transferts de populations venues du nord, depuis le début du XX^e siècle, la proportion de musulmans dans le sud des Philippines ne cesse de diminuer. Et ils ne représentent plus aujourd'hui que 25% de la population de la grande île de Mindanao. Cinq provinces restent majoritairement musulmanes : Sulu, Tawi-Tawi et Lanao del Sur à 95% ; Basilan à 80%, Maguindanao à 65%.

et l'avenir radieux promis par les nationalistes – qui bien souvent s'agrippent au pouvoir – tarde à se dessiner. Les flux islamiques qui organisaient jusque-là l'espace religieux régional changent alors de nature et d'intensité. Constatant ou craignant un recul des valeurs islamiques en politique, les organisations musulmanes se lancent dans un puissant mouvement de réislamisation. Fondé sur la *dakwah* (prédication), ce renouveau prosélyte vise à un rappel de leurs concitoyens à leurs obligations religieuses. Accompagnant une certaine crispation identitaire, il s'inscrit partout dans un contexte de relations interconfessionnelles tendues et, surtout, se voit encouragé par une évolution de la situation internationale qui, à partir de cette époque, plaça un islam réactionnaire au cœur des contradictions du nouvel ordre mondial. En 1967, en effet, la cuisante défaite des armées arabes face à Israël fit naître une amertume durable au sein du monde arabo-musulman. Cette déroute conduisit au réexamen critique des modèles politiques mis en place depuis les indépendances et largement inspirés de l'Occident. Face à ce désarroi, les valeurs musulmanes furent alors à nouveau sollicitées, mais dans des buts contradictoires. Considérées au mieux comme oubliées, au pire comme trahies, leur retour sur le devant de la scène donna lieu à une surenchère entre un islamisme révolutionnaire et un islamisme réactionnaire, dont les effets se firent sentir jusqu'en Asie du Sud-Est. Dans les années 1970, ainsi, les écrits d'un Sayyid Qutb (un frère musulman égyptien pendu par Nasser en 1966) ou d'un Mawdudi (un penseur radical pakistanais) furent diffusés dans l'ensemble du monde musulman, justifiant le recours à la violence religieuse au nom de l'égalité sociale et de la défense des opprimés. En réaction à la menace que représentaient pour elles de tels mouvements (surtout les Frères musulmans), les pétro-monarchies du Golfe persique encouragèrent et répandirent, à travers leurs fondations pieuses, un islam fondamentaliste ultraconservateur (voir le chapitre de Sami Aoun). Se rejoignant sur un certain nombre de points (critique de la démocratie et des droits de l'homme dans leur acception occidentale), ces idées reçurent un accueil favorable dans l'Asie du Sud-Est musulmane.

En plusieurs lieux de la région tout d'abord, l'insatisfaction des militants musulmans fut identifiée aux frustrations planétaires de l'islam. En Indonésie, ainsi, la marginalisation politique de l'islam réformiste (privé de parti depuis 1960) et les espoirs déçus de l'Ordre nouveau menèrent à un repli étroit sur la *dakwah*⁷. Une partie des anciens cadres

7. En 1960, le grand parti musulman Masjumi (principal parti de gouvernement de la période 1945-1957) fut interdit pour s'être opposé à la dérive autoritaire du régime Soekarno ; ses dirigeants furent emprisonnés. Rapidement après son avènement, lors de la crise de 1965-1966, l'Ordre nouveau du général Suharto signifia aux musulmans réformistes qu'il était hors de question d'autoriser à nouveau le Masjumi ou un parti du même type.

du Masjumi se retrouvèrent ainsi au sein du Conseil de prédication de l'islam indonésien (Dewan Dakwah Islamiyah Indonesia, DDII) fondé en 1967 sous la houlette de leur ancien président, Mohammad Natsir. Cette institution devint rapidement l'un des vecteurs essentiels de la propagation du salafisme en Indonésie. Abandonnant de plus en plus leurs références et réseaux occidentaux, ses dirigeants se tournèrent vers les organisations liées aux régimes conservateurs du Golfe. Le DDII devint ainsi le représentant en Indonésie de la Ligue islamique mondiale (Rabitah al-Alam al-Islami), l'un des instruments essentiels de diffusion de la pensée wahhabite dans le monde musulman. Ces nouveaux flux – ou plutôt la réactivation d'anciens réseaux – entre ce qui avait été l'un des partis musulmans les plus libéraux du monde musulman et le champion d'un islam figé et rétrograde contribua largement à la conversion d'une partie de ses cadres à une rhétorique islamiste mêlant repli identitaire et discours antichrétien. Cette collaboration permit le financement de la traduction et la diffusion d'ouvrages d'inspiration wahhabite et, surtout, la mise en place d'un important réseau de formation qui joua un rôle décisif à la fin des années 1980 dans la constitution d'organisations islamiques radicales d'inspiration salafiste. Le DDII fut chargé d'attribuer les bourses généreusement allouées par la Ligue islamique afin de permettre à des étudiants indonésiens de poursuivre leurs études au Moyen-Orient. Au début des années 1970, il ouvrit un bureau à Riyad pour faciliter ses liens avec l'Arabie saoudite. Une dizaine d'années plus tard, lorsque l'Université Imam Muhammad bin Saud, basée dans la capitale saoudienne, décida d'ouvrir une branche en Indonésie, le DDII soutint vigoureusement ce projet. Fondé en 1980, le LIPIA (Lembaga Ilmu Penguatuhan Islam dan Arab, Institut scientifique de l'islam et du monde arabe) permit à des milliers d'Indonésiens de suivre, à Jakarta et aux frais du Royaume, les premiers cycles de la prestigieuse institution saoudienne où les meilleurs étudiants étaient invités à poursuivre leurs études. Au-delà de son implication dans l'enseignement, le réseau constitué par le DDII et le LIPIA joua un rôle charnière dans la distribution des financements en provenance des grandes fondations salafistes des pays du Golfe. Plusieurs centaines de mosquées furent ainsi financées par ce canal grâce à des fonds en provenance des fondations koweïtiennes, comme la Jum'iah Ihya at-Turots al-Islami (Société du renouveau de l'Héritage islamique, souvent désignée sous ses initiales anglaises, RIHS, Revival of Islamic Heritage Society), ou saoudiennes, comme la Syarikah al-Rajhi en Arabie Saoudite (International Crisis Group, 2004).

Aux Philippines, l'écart de développement croissant entre les provinces musulmanes du sud et le reste du pays ralentit leur intégration au nouvel État indépendant. L'installation de populations chrétiennes

venues du nord aggrava encore les tensions. Un premier mouvement réclamant l'indépendance du pays moro fut créé à la fin des années 1960. Le conflit se généralisa quelques années plus tard : les sombres manœuvres du régime du président Marcos, qui avait tenté de former un mouvement armé musulman pour infiltrer l'État voisin du Sabah (nouvellement intégré à la fédération de Malaisie, ce que les Philippines contestaient), mirent le feu aux poudres. Au début des années 1970, de sanglants affrontements entre milices chrétiennes (entraînées par l'armée) et bandes armées musulmanes, sur la côte occidentale de Mindanao, justifiaient l'imposition de l'état d'urgence et l'intervention massive des forces armées philippines. La violence de la répression renforça la résistance et fut à l'origine d'un puissant mouvement de solidarité dans l'ensemble du monde musulman. Le Moro National Liberation Front (MNLF), nouvellement créé, reçut l'appui de la Libye, et l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) exerça de fortes pressions diplomatiques sur le gouvernement philippin afin de favoriser l'ouverture de négociations.

L'engagement de pays musulmans du Proche-Orient en faveur de la cause moro n'eut pas, dans un premier temps, de dimension religieuse. Le MNLF entendait fédérer des populations de tradition musulmane au nom de la lutte contre l'oppression du gouvernement central, mais son programme ne contenait aucune référence à l'islam. C'est dans le même état d'esprit que des pays comme la Syrie et la Libye, conduits par des gouvernements d'inspiration laïcisante, leur apportèrent leur soutien (Mackenna, 1998). Ces premiers réseaux de solidarité internationale constituaient, en quelque sorte, la projection à l'échelle planétaire d'un communautarisme musulman, très présent à l'échelle locale, et non la traduction d'un projet islamique global. À partir de la fin des années 1970, cependant, ces relations changèrent de nature. L'activisme grandissant des fondations saoudiennes rencontra le mécontentement d'une partie des cadres du MNLF. En 1984, la scission fut officialisée par la création du Moro Islamic Liberation Front (MILF) : dorénavant, une partie des indépendantistes philippins se réclamaient d'un *jihad* visant à l'instauration d'un État islamique.

À des degrés divers, cette même islamisation des revendications communautaires – sous l'influence de réseaux internationaux eux-mêmes de plus en plus nourris de références religieuses – se retrouva au sein des communautés musulmanes du Cambodge et de la Thaïlande. Les fondations salafistes de la péninsule arabique, dont la RHIS, financèrent des écoles coraniques qui favorisèrent une certaine uniformisation des enseignements dispensés et, partant, entraînèrent une circulation des élèves entre les communautés *Cam* du Cambodge, les provinces du sud de la Thaïlande et l'État malais du Kelantan.

Les organisations saoudiennes ou koweïtiennes ne furent cependant pas les seuls vecteurs internationaux de ce renouveau fondamentaliste : le mouvement Tabligh, d'origine indienne, y a également contribué depuis la fin des années 1970. Fondé en 1927 par un ancien élève de l'école déobandite ayant séjourné en Arabie Saoudite, la Tablighi Jamaat combine un étonnant zèle missionnaire (ses membres s'engagent dans des périodes de prédication de trois mois par an) à une interprétation très littérale du message coranique. Apparu dans les années 1970 en Malaysia et en Thaïlande, ce mouvement s'est ensuite étendu à l'Indonésie et, depuis peu, au Cambodge. Son origine indienne a sans nul doute contribué à conférer un surcroît d'universalisme au fondamentalisme salafiste pourtant directement inspiré du wahhabisme diffusé par l'Arabie saoudite.

Le renouveau fondamentaliste n'a touché, à l'échelle de la région, qu'une minorité de la population musulmane. Il a bénéficié cependant, en Malaysia dès la fin des années 1970 et en Indonésie deux décennies plus tard, d'une aide objective de l'État, pris au piège de ses hasardeuses politiques de développement. Au sein de la fédération de Malaysia, le pouvoir dut faire face à la concurrence du PAS, un parti islamiste prospérant sur le désarroi de populations rurales bousculées par la modernisation. Il se livra alors à une véritable surenchère islamique destinée à préserver sa légitimité et livra l'Occident, pris comme modèle économique, à la vindicte religieuse (Milner, 1998). Les contradictions de cette politique éclatèrent au grand jour après le 11 septembre 2001. Le régime du premier ministre Mahathir fut contraint de réprimer violemment les réseaux islamistes internationaux qu'il avait laissés prospérer sur son territoire et de mettre au pas de nombreuses écoles coraniques que son gouvernement avait longtemps subventionnées. En Indonésie, les concessions du pouvoir à la mouvance radicale furent plus tardives mais tout aussi contradictoires. Confronté à la grogne de l'armée, le régime Suharto chercha un appui auprès des organisations musulmanes que sa politique lui avait longtemps aliénées. Ses manœuvres assez grossières d'instrumentalisation ne contribuèrent qu'à encourager une frange extrémiste, peu regardante sur la sincérité de sa conversion, et certaines factions au sein du pouvoir contribuèrent ainsi au déchaînement de violences interconfessionnelles qui toucha l'archipel à partir de 1996.

La plupart des mouvements fondamentalistes musulmans d'Asie du Sud-Est, tout en développant un discours extrêmement revendicatif à l'égard du monde occidental – accusé d'oppression globale à l'égard du monde musulman réduit à une posture de martyr –, ne sombrèrent pas dans la violence. Nourris d'un salafisme d'inspiration wahhabite, ils se réfugièrent plutôt dans de petits isolats sectaires (écoles coraniques,

« villages islamiques » ou petits groupes de prière) destinés à les protéger d'un monde perçu comme corrompue. Seule l'influence des Frères musulmans, perceptible depuis les années 1980, permit la création de mouvements militant pour un changement politique. Ceux-ci se heurtèrent toutefois aux violentes critiques des puristes salafistes, qui les accusaient de compromission. En s'interdisant tout recours au politique, ces courants entendaient promouvoir un idéal absolu dans lequel les combats ne pouvaient être que titanesques et les victoires totales. Le Jihad afghan dans lequel s'engagèrent certains d'entre eux leur apporta cette dimension grandiloquente ainsi que l'illusion de toute-puissance qui allait avec.

3. NIHILISME ISLAMIQUE ET DÉSARROI DES ESPACES

À partir du début des années 1980, une partie des étudiants envoyés en Arabie saoudite prirent l'habitude de revenir en Asie du Sud-Est en passant par le Pakistan et l'Afghanistan. Là, au sein des *madrasah* salafistes et dans les camps d'entraînement de l'Internationale islamiste qui défiait l'Union soviétique, ils s'imprégnèrent d'une nouvelle vision du monde, contre-produit aussi extrémiste que chimérique de la mondialisation à l'occidentale.

3.1. LE DÉTOUR AFGHAN ET LA CRÉATION DE NOUVEAUX RÉSEAUX ISLAMISTES EN ASIE DU SUD-EST

Un peu plus d'un millier de militants originaires d'Asie du Sud-Est (sur un total de 35 000 étrangers) combattirent en Afghanistan (Abuza, 2003, p. 10). Cette expérience les marqua à plus d'un titre. Leurs conditions de vie sur place furent souvent éprouvantes, mais les qualités guerrières et surtout ce goût du *jihad* qu'ils acquirent en firent des militants à part, désireux de prolonger des liens de solidarité régionale qu'ils avaient découverts pendant leur séjour. Durant leur entraînement au Pakistan, en effet, la quasi-totalité des jeunes recrues originaires d'Asie du Sud-Est furent hébergées au camp Saddah, à Parachinar, près de la frontière afghane. Ce camp était dirigé par Abdul Rasul Sayyaf, chef d'un groupe salafiste proche des Saoudiens et de Ben Laden (l'Ittihad-i Islami Bara-yi Azadi-yi Afghanistan, l'Union islamique pour la liberté de l'Afghanistan), qui joua un rôle de premier plan dans la genèse des réseaux radicaux en Asie du Sud-Est⁸. Le camp qu'il dirigeait était divisé en *qabila*, ou tribus,

8. En l'honneur d'Abdul Rasul Sayyaf, le Philippin Abubakar Janjalani baptisa son organisation *Abu Sayyaf groups*.

et les Sud-Est-Asiatiques furent considérés comme n'en formant qu'une seule. Combattants indonésiens, malaysiens, thaïs et philippins s'entraînèrent donc ensemble, utilisant pour se comprendre un mélange de malais et d'anglais. Sayyaf plaça très tôt leur entraînement dans une perspective qui dépassait de loin le *jihād* afghan. Il n'engagea ses recrues sud-est-asiatiques qu'avec une grande prudence, leur expliquant qu'elles seraient plus utiles en portant la guerre sainte dans leurs pays respectifs qu'en se faisant tuer sur le sol afghan. Une fois cette expérience acquise, une partie d'entre eux mirent leur talent au service de la Jemaah Islamiyah, l'organisation terroriste régionale liée à Al-Qaïda, dont la quasi-totalité des chefs passèrent par le camp d'Abdul Rasul Sayyaf.

Entre 1985 et 1995, près de 200 membres indonésiens de la Jemaah Islamiyah furent ainsi formés au Pakistan et en Afghanistan (on parle du « groupe des 272 »). Après 1995 et la fermeture des camps, l'organisation déplaça ses centres de formation à Mindanao, aux Philippines (International Crisis Group, 2002). Là, des groupes armés se réclamant de la mouvance des Abbu Sayyaf, et peut-être certains membres des MILF, lui fournirent un appui logistique. Puis les responsables des réseaux de la Jemaah Islamiyah profitèrent des conflits qui ensanglantèrent l'est de l'Indonésie à partir de 1999 pour y installer leurs bases d'entraînement. Entre fin 1999 et fin 2001, le *jihād* conduit aux Moluques et à Sulawesi-centre, dans la région de Poso, permit à l'organisation de former de nombreux combattants.

Ce fut donc vraisemblablement dans les montagnes proches de la frontière afghano-pakistanaise que mûrit l'idée d'une organisation régionale porteuse du fantasme d'un État islamique nousantarien. La région allait désormais être envisagée comme berceau de *jihād* potentiels. L'Asie du Sud-Est musulmane n'avait jamais été un but politique. Elle allait désormais devenir un terreau de radicalisation. À travers la Jemaah Islamiyah, Al-Qaïda apporta sans doute son aide à ce projet. L'organisation de Ben Laden avait compris, dès le début des années 1990, les atouts de la région. Avec ses polices mal coordonnées, ses visas faciles à obtenir, ses frontières poreuses et ses réseaux de blanchiment d'argent, l'Asie du Sud-Est constituait une excellente base arrière pour ses opérations⁹. Abdullah Sungkar, l'un des fondateurs de la Jemaah Islamiyah, se serait ainsi rendu au début des années 1990 en Afghanistan, où il aurait fait allégeance à Ben Laden. Riduan Isamuddin, alias Hambali, un autre précheur indonésien radical, ancien d'Afghanistan réfugié en Malaysia, avait

9. Plusieurs attentats et tentatives d'attentats majeurs furent ainsi préparés depuis la région, en particulier le premier attentat contre le World Trade Center, en 1993. En 1995, un projet visant à faire exploser simultanément une douzaine d'avions de ligne volant vers les États-Unis fut déjoué aux Philippines.

été le principal artisan de ce rapprochement. Responsable du conseil régional de la Jemaah Islamiyah, il occupait également des fonctions importantes dans l'organisation de Ben Laden. Pour la Jemaah Islamiyah, il mit en place une série de cellules vouées au recrutement et à la préparation d'attentats : la première couvrait le sud de la Thaïlande ; la deuxième, la majeure partie de l'Indonésie ; la troisième, les Philippines, Brunei, la Malaisie orientale, Kalimantan et Sulawesi ; et la quatrième, l'Australie et la Papouasie (International Crisis Group, 2003).

3.2. UNE RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'ASIE DU SUD-EST ?

UN MYTHE DE LA MONDIALISATION

L'organisation terroriste Jemaah Islamiyah, responsable de nombreux attentats dans la région, aurait pour but, selon les enquêteurs, la création d'un État islamique régional rassemblant l'Indonésie, la fédération de Malaisie et le sud de la Thaïlande et des Philippines. Largement repris par la presse internationale, ce projet d'un *Daulah Islamiyah Nusantara* (un « État islamique nousantarien ») a été présenté comme une perspective crédible. Or, un rapide retour sur l'histoire des mouvements islamistes radicaux de la région montre qu'il constitue avant tout une réponse symbolique à une mondialisation perçue comme oppressive. Ce dessein d'un État islamique couvrant l'ensemble du monde malais n'a en effet jamais constitué une priorité pour les divers mouvements de la région, qui ont toujours inscrit leur combat soit dans le cadre de leurs États-nations respectifs, soit dans la perspective d'une indépendance. Cependant, au contact de l'Internationale islamiste combattant en Afghanistan, certains militants sud-est-asiatiques projetèrent leur combat à l'échelle mondiale. Sans réel projet politique, n'ayant d'autre but que le combat sans fin contre un mal d'abord représenté par l'Union soviétique, puis par l'arrogante Amérique – deux déclinaisons de l'Occident infidèle –, ces « salafistes-jihadistes » retournèrent dans leur région d'origine gonflés de leur orgueil de nouveaux justiciers planétaires. Là, ils contribuèrent à alimenter cette rhétorique de « l'islam martyr » dans laquelle l'Asie du Sud-Est figurait comme une zone d'oppression exemplaire, au même titre que l'Asie centrale ou le Proche-Orient. De leur région, que les mouvements islamistes militants n'avaient jamais cherché à unifier, les chefs de la Jemaah Islamiyah et leurs disciples firent un lieu de *jihad*, un espace de combat contre les « hommes-Satan » (*syetan manusia*, selon l'expression d'Abubakar Ba'asyir) qui, partout sur la planète, menaçaient leurs frères musulmans. Dès lors, leur rapport à l'espace sud-est-asiatique devenait de l'ordre du constat (celui de la déclinaison d'un affrontement planétaire) et non plus du projet (fédérer les différentes régions musulmanes

d'Asie du Sud-Est). Il dessinait un territoire désincarné, sans réalité géographique, un espace fantasmatique symbolisant l'affrontement binaire entre Occident et Islam. À une Asie du Sud-Est corrompue par l'Ouest, alignée sur la position des États-Unis, lancée dans une politique de discrimination violente à l'égard des musulmans, répondait, dans un registre mythique similaire, cette ébauche de califat, propre à protéger l'islam et à en relever la légitime fierté.

CONCLUSION

Les réseaux islamistes terroristes reliant l'Asie du Sud-Est au Moyen-Orient et à l'Asie du Sud relèvent en fait bien plus d'une occidentalisation du monde que d'une évolution divergente de régions musulmanes par rapport au reste de la planète. Dans leur immense majorité, les populations de ces régions élaborent, parfois au prix de quelques tensions, les compromis nécessaires à la multiplication des échanges économiques, culturels et religieux. Face à ces changements, quelques milliers d'anciens jihadistes, nourri de cet islam acculturé et déterritorialisé caractéristique d'Al-Qaïda, se sont réfugiés dans une posture extrémiste mêlant discours altermondialiste sur l'impérialisme culturel et idéologie islamiste plus classique. Incapables d'envisager une réponse politique à ces défis, ils se sont réfugiés, au mieux dans un repli sectaire fondé sur ce qu'ils imaginent être l'Islam des premiers temps, au pire dans une posture ultra-violente à l'idéologie chimérique, contre-produit plus que contre-projet à la mondialisation.

BIBLIOGRAPHIE

- ABAZA, M. (1994). *Islamic Education, Perceptions and Exchanges, Indonesian Students in Cairo*, Cahier d'Archipel, n° 23, Paris, IHESS.
- ABUZA, Z. (2003). « Al-Qaeda in Southeast Asia: the case of the "Ngruki Network" in Indonesia », dans *Militant Islam in Southeast Asia: Crucible of Terror*, Londres, Lynne Rienner.
- CHARRAS, M. et M. FRANCK (2000). « Quarante ans d'introspection en Indonésie: l'éclipse de toute une région, l'Asie du Sud-Est insulaire dans les recompositions spatiales asiatiques » dans F. Cayrac-Blanchard *et al.* (dir.), *Indonésie: un demi-siècle de construction nationale*, Paris, L'Harmattan, p. 69-106.

- DOBBIN, C. (1983). *Islamic Revivalism in a Changing Peasant Economy: Central Sumatra, 1784-1847*, Londres-Malmö, Curzon Press.
- DOVERT, S. et R. MADINIER (2003). *Les musulmans d'Asie du Sud-Est face aux vertiges de la radicalisation*, Paris, Les Indes Savantes.
- FEILLARD, A. et R. MADINIER (2000). « Entre traditionalisme et modernisme : l'expression politique de l'islam en Indonésie », dans Françoise Cayrac-Balchard, Stéphane Dovert et Frédéric Durand (dir.), *Indonésie : un demi-siècle de construction nationale*, Paris, L'Harmattan.
- GUÉRIN, Mathieu (2004). « Les Cam et leur "véranda sur la Mecque" : l'influence des Malais de Patani et du Kelantan sur l'Islam des Cam du Cambodge », *Aséanie*, décembre 2004, p. 29-67.
- HOOKE, M.B. (dir.) (1984). *Islam in Southeast Asia*, Leyde, E.J. Brill.
- INTERNATIONAL CRISIS GROUP (2002). « Al-Qaeda in Southeast Asia: The Case of the "Ngruki Network" in Indonesia », *Asia Report*, 8 août.
- INTERNATIONAL CRISIS GROUP (2003). « Jemaah Islamiyah in South East Asia: Damaged but Still Dangerous », *Asia Report*, n° 63, 26 août.
- INTERNATIONAL CRISIS GROUP (2004). « Indonesia Backgrounder: Why Salafism and Terrorism Mostly Don't Mix », *Asia Report*, n° 83, 13 septembre.
- JONGE, H. et N. KAPTEIN (dir.) (2002). *Transcending Borders: Arabs, Politics, Trade and Islam in Southern Asia*, Leyde, KITLV Press.
- KEPEL, G. (2000). *Jihâd, expansion et déclin de l'islamisme*, Paris, Gallimard.
- MADINIER, R. (2005). « L'Indonésie entre démocratie musulmane et islam intégral », dans John Lagerwey (dir.), *Religion et politique en Asie: histoire et actualité*, Paris, Les Indes Savantes.
- MACKENNA, T. (1998). *Muslim Rulers and Rebels: Everyday Politics and Armed Separatism in the Southern Philippines*, Pasig City, Anvil.
- MILNER, A. (1998). « Ideological Work in Constructing the Malay Majority », dans C. Gladney Dru (dir.), *Making Majorities: Constituting the Nation in Japan, Korea, China, Malaysia, Fiji, Turkey, and the United States*, Stanford, Stanford University Press, p. 151-160.
- MUTALIB, H. (1996). *Islam in Malaysia: From Revivalism to Islamic State?*, Singapour, Singapore University Press.
- NOER, D. (1973). *The Modernist Muslim Movement in Indonesia (1900-1942)*, Singapour, Oxford University Press.
- RABASA, A.M. (2003). *Political Islam In Southeast Asia – Moderates, Radicals and Terrorists*, Oxford, Oxford University Press.

- RAHIM, L.Z. (2003). «The Road Less Travelled: Islamic Militancy in Southeast Asia», *Critical Asian Studies*, vol. 35, n° 2, juin, p. 209-232.
- RAMAKRISHNA, K. et Seng Tan Tan SEE (2004). *After Bali: The Threat of Terrorism in Southeast Asia*, Singapour, World Scientific.
- ROFF, W. (1994). *The Origins of Malay Nationalism*, Kuala Lumpur, Oxford University Press (édition originale, 1967).
- ROY, O. (2002). *L'islam mondialisé*, Paris, Seuil.
- TARLING, N. (dir.) (1992). *The Cambridge History of Southeast Asia*, Cambridge, Cambridge University Press, vol. 2, part. 2.
- VAN DIJK, C. (1981). *Rebellion under The Banner of Islam*, La Haye, Martinus Nijhoff.
- YUNANTO, S. et al. (2003). *Gerakan Militan Islam, Di Indonesia dan di Asia Tenggara*, Jakarta, The Ridep Institute.

CHAPITRE



LE CYBERESPACE DES AMÉRIQUES CONVERGENCES ET CONTRASTES

**Juan-Luis Klein,
Wilfredo Angulo
et Marie-Pierre Paquin-Boutin**

Les techniques de communication ont toujours été en progression constante, mais elles ne se sont jamais autant accrues qu'au XX^e siècle, notamment à la fin de celui-ci, avec le développement de ce qu'on convient d'appeler les « technologies d'information et de communication » (TIC). La quantité, la fluidité et la rapidité avec lesquelles ces technologies accumulent, traitent et communiquent l'information font reculer les frontières de l'espace géographique à un point tel qu'il est possible de parler d'un espace informationnel d'échelle mondiale. La « révolution numérique » refaçonne l'espace des communautés, de la même manière que la révolution industrielle l'avait fait deux siècles plus tôt (Kotkin, 2000). Cette dynamique a des conséquences sur les acteurs politiques, économiques et sociaux à tous les niveaux, y compris au niveau des collectivités locales (Klein et Carrière, 1999). Il est donc crucial de se pencher sur cet

espace informationnel et d'examiner les nouvelles possibilités de développement et de croissance qu'il ouvre, entre autres, pour le développement des collectivités, mais aussi les contraintes qu'il fait peser sur elles.

La question qui se pose peut se formuler de la manière suivante : Internet, en tant que révélateur de l'action des TIC, nous permet-il d'observer des transformations dans les dynamiques de développement inégalitaires entre territoires ? Nous tenterons d'apporter quelques éléments de réponse à cette question à partir du cas du continent américain, lequel, comme on le sait, est traversé par des tendances convergentes malgré les inégalités profondes qui y règnent. N'oublions pas que le continent américain est en phase d'intégration. Aux ALENA, Communauté andine et Mercosur s'ajoutent les nombreux traités bilatéraux ainsi que le projet de zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), dont il convient néanmoins de relativiser la portée réelle (voir le chapitre de Christian Deblock et Eric Jasmin). Posée autrement, la question serait : l'arrivée d'Internet, outil d'intégration par excellence, change-t-elle quelque chose aux inégalités très fortes qui règnent dans le continent ou reproduit-elle les tendances séculaires qui provoquent ces inégalités ? Cette question est d'autant plus importante qu'Internet a été présenté au départ comme une réponse démocratique à la rigidité et aux inégalités dominantes dans l'espace géographique, comme le résultat d'une « conception communautaire de la technologie », comme l'apport d'une « contre-culture utopique » et comme le véhicule d'un « esprit de liberté » (Castells, 2000, p. 47).

Les acteurs territoriaux se sont approprié ce nouvel outil. Ils affichent leur identité, et aussi leurs options. C'est notamment le cas dans les villes et les métropoles, lesquelles dévoilent à travers leurs sites Internet les options de développement qui inspirent leurs dirigeants. Les sites Internet sont des outils privilégiés de marketing territorial (Benko, 1999). Mais, comme nous le montrera l'analyse de certaines variables du contenu rédactionnel des sites Web des principales villes du continent, les options de développement qui s'en dégagent ne sont pas dissociées du contexte économique plus global dans lequel celui-ci s'insère.

Notre analyse se fera en trois temps. D'abord, nous discuterons brièvement des effets des TIC sur l'espace géographique aux échelles mondiale et locale. Nous réfléchirons aux modalités d'accès au cyberspace, ainsi qu'aux nouvelles inégalités qui s'y génèrent. Dans un deuxième temps, nous examinerons la situation que révèle l'utilisation d'Internet dans les Amériques au niveau des pays et des grands blocs géographiques. Nous verrons que la géographie numérique reproduit, voire accentue les tendances déjà existantes. Puis, dans un troisième temps, nous analyserons brièvement certaines informations affichées par

les principales villes du continent dans leur site Internet. La présence ou l'absence de ces informations montrent des différences dans les options des acteurs à la tête de ces villes, lesquelles différences doivent être mises en relation avec la richesse des pays auxquels elles appartiennent, mais aussi avec leurs caractéristiques sociales.

1. LES NOUVELLES INÉGALITÉS DANS LE CYBERESPACE

Facteur par excellence de la mondialisation, les technologies de l'information et des communications rendent perméables les barrières territoriales et structurent un espace global. « Cyberspace », « âge des télécommunications », « galaxie Internet », « cybermonde », voilà quelques-unes des appellations clés pour entrer dans la nouvelle géographie issue de la « révolution numérique » (Kotkin, 2000). Il importe de souligner que cette nouvelle géographie ne renvoie pas à un espace déterritorialisé. Alors que certains annonçaient l'abolition des contraintes territoriales comme résultat des TIC, la réalité a montré que les identités locales constituent un facteur clé de la construction des réseaux informationnels (Lévy, 2001). Les identités locales se projettent dans le cyberspace, comme le montre une étude sur les sites Web dans les régions du Québec (Fortin et Anderson, 2004). Les TIC génèrent donc un double processus de déstructuration et de restructuration territoriales (Castells, 2000).

Internet n'est pas seulement un outil de diffusion des identités. Il permet aussi à des actions collectives locales de se structurer et à des acteurs locaux d'apprendre à vivre et à faire ensemble. Dans les pays dits développés, dès les années 1990, les pouvoirs locaux ont apprivoisé Internet (Eveno, 1997) et les instances publiques y ont vu un outil de développement local et régional (Lefebvre et Tremblay, 1998). Ailleurs, au « sud », des mouvements sociaux tels les zapatistes au Mexique, les paysans sans terre au Brésil, les mères de la Plaza de Mayo en Argentine ont investi massivement Internet en tant que média d'information locale, nationale et internationale. Depuis, Internet occupe une place importante parmi les ressources mobilisées par les mouvements sociaux.

À titre d'exemple, rappelons avec Calello *et al.* (2004) qu'Internet a joué un rôle crucial dans l'organisation des actions collectives locales réalisées à Buenos Aires dans les années 2001 et 2002 au moment de la révolte populaire contre le pouvoir, désignée comme *el cacerolazo*. Internet a joué un rôle important dans l'organisation des actions. Une nouvelle forme de démocratie s'est expérimentée autour de forums et de débats dans le cyberspace, un type de démocratie directe qui articule une

option ascendante structurée à partir du local à travers des expériences communautaires et des assemblées de citoyens. Internet a permis aussi la communication horizontale entre les diverses expériences.

Les TIC contribuent à la structuration d'un espace mondialisé où l'offre et la demande d'information réunissent les secteurs solvables de la planète et exercent leur influence à une échelle mondiale. Mais cet espace n'est ni continu ni universel. Il n'est pas continu parce qu'il fonctionne en réseaux superposés. Seules les collectivités qui arrivent à se constituer en nœuds importants, en points d'ancrage de réseaux multiples, en tirent vraiment profit pour leur développement économique. Et il n'est pas universel parce qu'il exclut les populations pauvres de la planète (Mattelart, 1995), concentrées essentiellement dans les zones « stationnaires » ou « régressives » de ce qu'on appelait autrefois le tiers-monde (Rouselet, 1995), mais aussi dans les zones d'exclusion présentes dans les pays considérés comme riches (Fontan, Klein et Lévesque, 2003).

« À l'instar de ce qu'a été la construction progressive de l'économie-monde, l'évolution vers une communication-monde planétaire suscite de nouvelles disparités entre pays, régions ou groupes sociaux. Elle est à l'origine de nouvelles exclusions. En rejetant une partie de l'humanité vers les périphéries, elle risque d'entraîner la planète vers une économie et une communication à deux vitesses », annonçait A. Mattelart au début des années 1990 (1995, p. 14). Notre analyse, très partielle, nous en convenons, de la place d'Internet dans le continent américain ainsi que des options affichées par les villes des Amériques dans le cyberspace semble indiquer que le constat de Mattelart est toujours valide.

2. INTERNET DANS LES AMÉRIQUES: BASE D'UNE NOUVELLE DIFFÉRENCIATION SOCIALE

Une analyse du cyberspace panaméricain doit tenir compte des inégalités considérables existant entre les pays du continent, ainsi qu'entre les couches sociales et les régions de chaque pays. On n'apprendra rien à personne en disant que les inégalités entre les pays des Amériques sont fortes. Ces inégalités sont de tout ordre : démographique, social, culturel, politique et, bien sûr, économique. Il n'est pas dans notre intention de toutes les aborder, mais plutôt de replacer notre analyse du cyberspace dans leur contexte. Pour cela, nous avons retenu quelques indicateurs.

La taille de la population et le PIB par habitant nous indiquent les inégalités entre les pays aux plans de la démographie et de la richesse. Le pourcentage que représente la population urbaine et l'inégalité dans

la répartition de la richesse, dont nous informe la part du revenu concentrée par le décile supérieur de la répartition du revenu, nous indiquent l'importance des inégalités sociales. Ces inégalités économiques, sociales et territoriales se traduisent par une accessibilité plus ou moins forte aux nouvelles technologies. Ce niveau d'accessibilité est reflété par le taux de pénétration d'Internet, c'est-à-dire par le rapport entre les usagers d'Internet et la population. Même si cette corrélation ne traduit pas une courbe identique, on peut dire que plus le PIB par habitant est élevé, plus le taux de pénétration d'Internet, c'est à dire le rapport usagers/population, est fort. Par ailleurs, le taux d'inégalité sociale influence négativement sur la pénétration d'Internet : plus l'inégalité sociale est forte, plus la pénétration d'Internet est faible (tableau 10.1)¹.

Pour raffiner l'analyse, nous avons classé les pays selon leur taux de pénétration d'Internet et leur appartenance à des blocs géographiques distincts (tableau 10.2). Quant à la pénétration d'Internet, nous avons regroupé les pays en quatre classes, soit ceux où le taux de pénétration est supérieur à 20 %, ceux où ce taux se situe entre 10 % et 20 %, ceux où il se situe entre 5 % et 9 % et ceux où la pénétration d'Internet est inférieure à 5 %. En ce qui concerne les blocs géographiques existants dans les Amériques, nous distinguons cinq grands blocs régionaux, à savoir les pays de l'ALENA, les pays de l'Amérique centrale, les pays des Antilles, les pays andins² et les pays du Mercosur. Concernant ce dernier bloc, nous considérons les membres de plein droit et les pays associés. Nous n'avons retenu pour l'analyse que les pays d'un million d'habitants ou plus, ce qui exclut Belize et les Petites Antilles.

Comme l'indiquent les chiffres, l'inégalité la plus forte dans les Amériques en ce qui concerne l'utilisation d'Internet est celle existant entre le « Nord » et le « Sud ». Les États-Unis et le Canada, dont les PIB par habitant sont de loin supérieurs à ceux des autres pays, affichent de très forts taux d'utilisation d'Internet, soit de 67,6 % et 52,6 % respectivement, très loin devant le Mexique, avec lequel, pourtant, ils constituent le même bloc économique (voir le chapitre de Christian Deblock et Éric Jasmin). À l'échelle mondiale, ces deux pays se classent parmi les

-
1. Le coefficient de corrélation (Pearson) de la pénétration d'Internet avec le PIB par habitant est de 0,892. Avec le pourcentage du revenu détenu par le décile supérieur, il est de -0,597. Dans les deux cas, la corrélation est significative au niveau du 0,01 % (2-tailed).
 2. Pour les pays andins, nous avons considéré les pays de la Communauté andine sauf la Bolivie, qui est membre associé du Mercosur. C'est donc dans ce groupe que nous avons classé la Bolivie.

TABLEAU 10.1.
Les pays des Amériques selon le bloc régional d'appartenance: indicateurs nationaux

Pays	Population en 2004	PIB par hab. (PPP)	Pop. urbaine en 2004 (%)	Part du revenu concentrée par le décile supérieur (%)	Pénétration d'Internet en 2004		Classe	Bloc régional
					En %	En %		
États-Unis	293 027 571	37 800	77,0	30,5	67,6	>20%	ALENA	
Canada	32 507 874	29 800	78,9	23,8	52,6	>20%	ALENA	
Mexique	104 959 594	9 000	77,2	35,6	9,8	10 à 19%	ALENA	
Costa Rica	3 956 507	9 100	52,3	36,8	18,7	10 à 19%	Am. centrale	
Salvador	6 587 541	4 800	57,8	39,3	4,8	5 à 9%	Am. centrale	
Panama	3 000 463	6 300	59,5	35,7	3,9	<5%	Am. centrale	
Guatemala	14 280 596	4 100	39,9	46	3,4	<5%	Am. centrale	
Honduras	6 823 568	2 600	52,1	42,7	2,6	<5%	Am. centrale	
Nicaragua	5 359 759	2 300	56,7	48,8	1,5	<5%	Am. centrale	
Jamaïque	2 713 130	3 900	58,5	30,3	22,4	>20%	Antilles	
Rép. dominicaine	8 833 634	6 000	62,9	37,9	3,5	<5%	Antilles	
Cuba	11 308 764	2 900	81,9	n.d.	1	<5%	Antilles	
Haïti	7 656 166	1 600	41,8	n.d.	0,9	<5%	Antilles	
Pérou	27 544 305	5 100	73,5	35,4	9,1	5 à 9%	Pays andins	
Venezuela	25 017 387	4 800	89,9	36,5	5,3	5 à 9%	Pays andins	
Colombie	42 310 775	6 300	76,6	44	4,4	<5%	Pays andins	
Équateur	13 212 742	3 300	65,8	33,8	4,2	<5%	Pays andins	
Chili	15 823 957	9 900	86,9	41	23,1	>20%	Mercosur	
Uruguay	3 399 237	12 800	93,7	25,8	11,7	10 à 19%	Mercosur	
Bésil	184 101 109	7 600	81,7	48	11,2	10 à 19%	Mercosur	
Argentine	39 144 753	11 200	89,6	n.d.	10,9	10 à 19%	Mercosur	
Bolivie	8 724 156	2 400	68,2	32	3	<5%	Mercosur	
Paraguay	6 191 368	4 700	59,7	43,8	1,8	<5%	Mercosur	

Sources: Pour les données démographiques et économiques: CIA World Factbook (Internet); pour la population urbaine: CEPAL, <www.eclac.cl/publicaciones/Estadisticas>; pour la pénétration d'Internet: <www.exitoexportador.com>, consulté le 7 mars 2004.

TABLEAU 10.2.

Pays selon le bloc géographique et la pénétration d'Internet

Bloc géographique	Taux de pénétration d'Internet			
	>20 %	Entre 10 et 20 %	Entre 5 et 9 %	5 %
ALENA	États-Unis Canada	Mexique		
Amérique centrale		Costa Rica	Salvador	Guatemala Honduras Nicaragua Panama
Antilles	Jamaïque			Rép. dominicaine Cuba Haïti
Pays andins			Pérou Venezuela	Colombie Équateur
Mercosur	Chili	Uruguay Brésil Argentine		Bolivie Paraguay

10 premiers en ce qui concerne le taux de pénétration (3^e et 7^e respectivement). Et en ce qui concerne le nombre d'utilisateurs, les États-Unis occupent la première place, avec 207 444 619 usagers, et le Canada la neuvième, avec 20 450 000 usagers, juste devant le Brésil.

Cette dernière constatation est révélatrice. Le Canada a plus d'utilisateurs d'Internet que le Brésil en nombres absolus, alors que ce dernier a une population six fois plus nombreuse. Pourtant, le Brésil est une puissance économique, la plus importante d'ailleurs en Amérique latine et, sans faire partie du G8, c'est l'une des plus importantes au monde. Par contre, le Brésil est aussi un des pays les plus inégalitaires des Amériques et du monde, 10 % de la population y concentrant 48 % du revenu, alors que le Canada est le pays le plus égalitaire, avec un pourcentage de 23,8 % du revenu détenu par le décile supérieur. On verra qu'en général en Amérique latine, sauf quelques exceptions, le pourcentage du revenu détenu par le décile supérieur est très fort (plus du tiers du revenu total dans la quasi-totalité des pays), ce qui indique une forte inégalité sociale. Les deux exceptions sont l'Uruguay et la Jamaïque, où la part du revenu concentrée par la classe supérieure n'est que de 25,8 % et de 30,3 % respectivement. D'ailleurs, ces deux pays affichent des pourcentages de pénétration d'Internet assez élevés.

Au sud des États-Unis, la plupart des pays ont des pourcentages de pénétration d'Internet faibles. Seuls le Chili, le pays le plus austral et membre associé de Mercosur, et la Jamaïque, petit pays des Antilles,

FIGURE 10.1.
PIB des pays du continent américain



affichent un taux de pénétration de plus de 20 %. Le cas du Chili est révélateur de l'effet de l'ouverture économique et de l'intégration à la mondialisation. Ce pays, qui est devenu l'un des nouveaux pays exportateurs, sans être le plus riche de l'Amérique latine, en termes de PIB par habitant, ni le plus peuplé, a connu une progression technologique extraordinaire depuis une vingtaine d'années, et l'accès aux nouvelles technologies s'en est vu facilité. Ce pays affiche un taux d'urbanisation très fort, mais on y voit aussi une très forte ségrégation sociale urbaine à l'intérieur des principales villes. Cette ségrégation révèle le blocage du modèle chilien. L'exemple de Santiago, la métropole du pays, bien analysé par une étude sur son insertion dans la mondialisation (De Mattos *et al.*, 2004), montre bien les effets de ce blocage. L'effet de la ségrégation sociale urbaine sur la pénétration et l'utilisation d'Internet a aussi été démontré dans le cas de Buenos Aires (Quintar *et al.*, 2001).

On trouve ensuite un groupe de pays composé par ceux où le taux de pénétration se situe entre 10 et 20 %. Ce groupe comprend de petits pays tels le Costa Rica et l'Uruguay, mais aussi les trois plus importants pays de l'Amérique latine en termes aussi bien économiques que démographiques, à savoir le Brésil, l'Argentine et le Mexique. L'Uruguay, le Brésil et l'Argentine font partie du Mercosur et en assurent le leadership. Le siège de l'administration de ce bloc se situe à Montevideo, en Uruguay. Quant au Mexique, il est intégré à l'ALENA. Ces quatre pays constituent des pays que l'on qualifie d'émergents ou de nouveaux pays industrialisés. La « performance » du Costa Rica, petit pays de l'Amérique centrale, par contre, s'explique surtout par les politiques sociales et d'éducation progressistes qui orientent sa conduction politique depuis plusieurs décennies. Il est significatif que tous les pays de ce groupe se situent dans la tranche intermédiaire supérieure en ce qui concerne le PIB par habitant, en dessous du Canada et des États-Unis, mais largement au-dessus des autres pays du continent.

Le troisième groupe est constitué par des pays où le taux de pénétration d'Internet se situe entre 5 et 10 %. Les pays qui le composent sont le Salvador, le Pérou et le Venezuela. Le premier fait partie de l'Amérique centrale, les deux autres de l'Amérique andine. Ces trois pays présentent des caractéristiques similaires en ce qui concerne le PIB par habitant (autour de 5 000 \$ par année), mais différentes en ce qui concerne le taux d'urbanisation et la répartition du revenu. Le Salvador partage les caractéristiques de la plupart des pays de l'Amérique centrale en cette matière. Il est plus rural et plus inégal que les pays andins, où le pourcentage de population urbaine est plus fort et la distribution du revenu, un peu plus équilibrée. De ces trois pays, celui qui est le

plus avancé dans la pénétration d'Internet est le Pérou, avec un taux de 9,1 %. Les deux autres ont un taux faible proche de la limite de la tranche inférieure.

Mais ce qui frappe le plus, c'est que la tranche qui regroupe les pays où le taux de pénétration d'Internet est inférieur à 5 % est la plus nombreuse. Plus de la moitié des pays de l'Amérique latine s'y retrouve. On y trouve des pays de l'Amérique centrale et des Antilles, du groupe andin et du Mercosur. Il s'agit des pays qui possèdent le plus faible PIB par habitant, où la part de la population urbaine est faible et la distribution du revenu, très inéquitable. Au Nicaragua par exemple, pays où la pénétration d'Internet n'est que de 1,5 %, le PIB par habitant n'est que de 2 300 \$, la population urbaine ne représente que 56,7 % et la part du revenu national concentrée par le décile supérieur est de 48,8 %, soit la plus forte du continent.

L'analyse de la pénétration d'Internet en relation avec la richesse des pays, le taux d'urbanisation et le degré d'équité sociale confirme les constatations précédentes au sujet des inégalités révélées par le cyberspace. Ce sont les pays les plus riches qui affichent les taux de pénétration d'Internet les plus forts. Par ailleurs, l'analyse montre que l'équité dans la répartition du revenu, indicative du niveau de justice sociale et de démocratie existant, n'est pas la seule condition pour une forte pénétration d'Internet. Dans plusieurs pays, comme le Chili, où la répartition du revenu est plutôt inégalitaire, l'usage d'Internet est répandu. Mais on peut avancer qu'en général, lorsque l'équité sociale est forte, la pénétration d'Internet est forte aussi.

Ainsi, pour le moment du moins, l'accès au cyberspace dans les Amériques reproduit les inégalités qui ont façonné le développement des divers pays et des diverses régions du continent au XX^e siècle. Ces inégalités risquent d'être accentuées, compte tenu de l'importance que prennent les technologies de communication dans la société de l'information et dans la nouvelle géographie politique (voir le chapitre de Charles-Philippe David et Julien Turreille). Certes, l'accès de la population à Internet n'est pas le seul aspect de l'intégration au cyberspace, mais il est un moyen important et surtout révélateur de la situation d'ensemble.

3. LES PRINCIPALES MÉTROPOLIS DES AMÉRIQUES DANS LE CYBERESPACE

Il est entendu que les sites Web des villes ne constituent qu'une des multiples composantes de ce que Manuel Castells (2000) a appelé la « galaxie Internet ». Néanmoins, les villes s'érigent comme les centres économiques, sociaux et culturels dans la société-monde de l'après-fordisme et s'inscrivent dans un espace de relations, dans une « pla.net » où le réseau Internet est fondamental (Lévy, 2001). Le message qu'elles envoient est donc significatif des options qu'elles privilégient quant à leur développement économique et à leur intégration dans l'espace-monde à une époque où les métropoles constituent – ou cherchent à devenir – les nœuds, voire les centres de la société globalisée (Sassen, 2002). C'est pour cette raison que nous considérons important d'analyser sommairement le contenu des sites Internet des villes les plus importantes. S'insèrent-elles dans une trajectoire de continuité ou de rupture par rapport aux tendances lourdes induites par les inégalités économiques entre les différentes régions des Amériques ? C'est à cette question que nous essaierons de répondre sommairement dans cette section.

Pour l'analyse, nous n'avons retenu que les sites des villes ayant plus d'un million d'habitants, mais nous avons fait une exception pour les villes ayant un statut de capitale nationale, qui ont été incluses dans notre échantillon. Comme nous avons analysé les sites Internet officiels des municipalités, nous n'avons considéré que les cas où ces sites existent, ce qui exclut les pays des Antilles où ils font défaut. En raison du critère démographique retenu, le nombre de villes faisant partie de notre échantillon est beaucoup plus élevé en Amérique du Nord et notamment aux États-Unis (tableau 10.3). Pour éviter le biais que cela pourrait introduire, l'analyse est faite en relation au bloc géographique d'appartenance.

TABLEAU 10.3.

Nombre de sites municipaux étudiés selon le bloc géographique et la pénétration d'Internet dans le pays

Bloc géographique	Villes selon le taux de pénétration d'Internet dans le pays				Total
	>20 %	Entre 10 et 20 %	Entre 5 et 9 %	<5 %	
ALENA	53	7	0	0	60
Amérique centrale	0	1	1	4	6
Antilles	0	0	0	0	0
Pays andins	0	0	3	6	9
Mercosur	1	15	0	4	20
Total (en nombre)	54	23	4	14	95
Total (en %)	56,8	24,2	4,2	14,7	100

FIGURE 10.2.
Taux de pénétration d'Internet dans les Amériques



L'analyse du contenu rédactionnel des pages Web des villes les plus importantes du continent américain montre des différences remarquables entre les différentes villes ainsi que dans le type de promotion que les décideurs de ces villes font auprès de leurs concitoyens et du monde extérieur. Le type d'informations que transmettent les villes situées dans les pays de l'ALENA, où bien entendu les villes des États-Unis dominent à cause de leur nombre, diffère très nettement des informations transmises par les autres villes du continent. Faisons une analyse plus détaillée à partir de trois variables que nous considérons révélatrices de l'attitude des villes à l'égard du développement économique. Il s'agit des renseignements sur la programmation économique, sur les occasions d'affaires et sur la participation des citoyens. La présence d'information sur la programmation économique indique l'importance de la problématique économique sur l'agenda politique municipal. L'information sur les occasions d'affaires révèle l'existence d'une volonté d'attirer des entreprises, d'une attitude proactive pour créer des conditions de croissance en utilisant les moyens du marketing territorial. Quant à l'information sur la participation, elle indique le degré d'ouverture de la machine politique municipale par rapport à la société civile (tableau 10.4).

TABLEAU 10.4.

Domaines d'information affichés par les principales villes du continent américain

Bloc régional	Domaines d'information		
	Programme économique	Occasions d'affaires	Participation
Pays de l'ALENA	92 %	85 %	41 %
Amérique centrale	0 %	0 %	17 %
Pays andins	67 %	63 %	67 %
Pays du Mercosur	70 %	45 %	50 %
Total	79 %	69 %	44 %

La plupart des villes de l'ALENA (92 %) font état d'informations économiques. Bien que dans une fréquence inférieure, les autres villes du continent le font aussi, à l'exception des villes de l'Amérique centrale. Ceci montre que les acteurs métropolitains en général, avec la seule exception déjà soulignée, s'impliquent dans la recherche de solutions aux problèmes économiques. Cependant, l'information sur la promotion des occasions d'affaires fait apparaître des différences importantes. Si ce type d'information est très fréquent dans les villes de l'ALENA, il l'est beaucoup moins dans les autres cas. Les villes d'Amérique du Nord sont beaucoup plus agressives que celles du Sud au plan de la promotion. Par contre, en ce qui concerne la participation, la situation se renverse, ce qui

montre une préoccupation sociale plus forte dans le Sud que dans le Nord. Cette différence apparente aurait-elle un lien avec l'histoire politique nationale des régimes latino-américains, souvent très dirigistes en matière économique, mais, par contre, très fermés à tout élément de participation ?

On peut faire l'hypothèse que cette double tendance ne dépend pas uniquement des facteurs économiques, car les villes des pays les plus pauvres n'affichent pas une volonté sociale forte : ce sont celles situées dans des pays au revenu intermédiaire qui le font. Il se dégage de ce constat que pour avoir dans le cyberspace une attitude offensive susceptible de renverser les inégalités entre les pays en matière de développement, il est crucial de disposer des moyens ; et ces moyens sont en lien avec la capacité économique. L'analyse suggère que les différences dans la richesse économique des pays, dont témoigne le PIB, et dans l'existence et la disponibilité de l'infrastructure Internet, dont témoigne le taux de pénétration d'Internet, ont un effet sur la capacité et la volonté des villes, et donc des acteurs, de renverser la situation. On peut donc noter une certaine corrélation statistique, mais qui ne saurait indiquer en soi un lien de causalité. Cela reste à démontrer. D'autre part, l'utilisation différente que font les villes d'Internet pourrait s'expliquer par le fait que les villes des pays les plus pauvres n'ont pas besoin de faire leur promotion économique via Internet. En effet, on sait très bien quels sont les avantages comparatifs qu'elles présentent dans l'espace-monde (la protection sociale et les bas salaires). La situation est différente pour les villes des pays intermédiaires et riches, entre lesquelles la concurrence ne passe pas obligatoirement par des politiques de compétitivité de type faible (ce qui expliquerait leur présence sur Internet), mais au contraire par la valorisation de la richesse de leurs systèmes productifs, la qualité de leur main-d'œuvre ou encore l'« épaisseur institutionnelle » qu'elles offrent.

CONCLUSION

L'analyse nous montre que le cyberspace, loin d'aplanir les différences et de générer une nouvelle démocratie à l'échelle continentale, comme certaines utopies l'ont présagé (Fortin et Sanderson, 2004), superpose aux dynamiques classiques de développement inégal qui caractérisent le capitalisme une nouvelle forme d'inégalité due à l'accès aux dispositifs informationnels et aux modalités d'insertion dans le cyberspace. Notre étude avait pour but de faire ressortir certaines caractéristiques du cyberspace panaméricain, le cyberspace étant l'un des niveaux de structuration de la société mondialisée et de l'espace-monde. Plus spécifiquement,

nous voulions savoir si les TIC reproduisent les conditions d'inégalité régnant dans les Amériques ou si elles les transforment. Force est de constater que non seulement le cyberspace reproduit les inégalités sociales et territoriales existantes, mais il les intensifie. La société de l'information se structure autour de pôles, de cyberpôles, dont l'impact est majeur dans la gouverne du continent, mais aussi dans la déstructuration des collectivités. La différence en ce qui concerne les indicateurs nationaux entre les États-Unis et le Canada, d'une part, et les autres pays des Amériques, d'autre part, est considérable. Mais parmi ces derniers, les différences sont aussi majeures. Comment ne pas souligner que la moitié des pays situés au sud des États-Unis ont un taux de pénétration d'Internet inférieur à 5% ? On pourra certes argumenter que le taux de pénétration n'est pas le seul indicateur et que la collectivité peut se brancher par l'intermédiaire de bornes collectives ou communautaires. Il demeure que le taux de pénétration est révélateur de l'accessibilité et de la disponibilité des ressources et, donc, d'une inégalité croissante en regard de la nouvelle économie de l'information.

Aux inégalités produites par le développement inégal s'ajoutent celles produites par l'accès différencié à l'information. À la dépendance économique, technologique et financière s'ajoute la dépendance informationnelle. Aux riches et pauvres d'antan, il faut combiner les branchés et débranchés de la société actuelle, ce qui contredit les augures optimistes de ceux qui voyaient dans les TIC une base presque instantanée pour une société plus démocratique. Les TIC abattent certes les barrières nationales à la circulation de l'information, mais elles n'éliminent pas les barrières sociales qui sont plus fortes dans les pays dont les ressources financières sont les plus faibles. L'analyse du cyberspace montre que la mondialisation va dans le sens d'une intégration, mais pas de tous. Elle produit aussi l'exclusion. Plusieurs régions et espaces des Amériques sont absents de l'espace informationnel. Comme l'espace économique, le cyberspace est un « espace d'archipel » (Viard, 1994), où des îles de richesse émergent des mers d'exclusion.

Les villes et les métropoles du continent, les plus importantes étant devenues des jalons majeurs de l'espace globalisé, ont investi le cyberspace. Il demeure que les caractéristiques des sites des villes montrent que les tendances les plus progressistes, les plus structurantes, prennent place là où les ressources financières et technologiques existent et là où les inégalités sociales n'y font pas obstacle. Internet peut certes être utilisé dans la perspective de l'*empowerment* des acteurs locaux (Klein et Carrière, 1999), mais il peut aussi s'avérer un puissant outil de déstructuration des communautés et d'accélération des iniquités spatiales, comme en témoigne l'extrême centralisation économique, financière et technologique dans les

principales villes que caractérise la société globale (Sassen, 2002). Les riches et les pauvres deviennent des « inforiches » et « infopauvres » comme résultat de la différence d'accès à l'information et à la structuration des réseaux d'information (Del Butto, 2003), l'accès aux flux d'information ajoutant un avantage de plus aux pays riches aux dépens des pays pauvres (Estupiñán, 2004).

Pour qu'Internet soit un moyen de corriger les inégalités et les iniquités, pour qu'il y ait une occupation « alternative » de l'espace numérique, les lignes de transmission à haut débit, les opérateurs de services et les bornes d'accès doivent être disponibles et accessibles. Et c'est en cela que réside la base première de l'inégalité face au cyberspace. C'est une responsabilité des États. Pourquoi des États ? Ça pourrait être du ressort partagé de l'ONU, des États, des villes, des États fédérés que de fournir et démocratiser l'infrastructure Internet. Il revient ensuite aux acteurs sociaux d'en faire un outil de démocratisation sociale et de faire profiter l'ensemble des citoyens du potentiel que représente la société informationnelle.

BIBLIOGRAPHIE

- BENKO, G. (1999). « Marketing et territoire », dans J.-L. Fontan, J.-L. Klein et D.-G. Tremblay (dir.), *Entre la métropolisation et le village global*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 79-122.
- CALELLO, T. *et al.* (2004). « Redes y nuevas tecnologías de información y comunicación en las asambleas vecinales de Buenos Aires », *Economía, sociedad y territorio*, vol. 4, n° 16, p. 609-633.
- CASTELLS (2000). *La galaxie Internet*, Paris, Fayard.
- DE MATTOS, C. *et al.* (2004). *Santiago en la globalización : una nueva ciudad*, Santiago, Ediciones SUR/EURE Libros.
- DEL BUTTO, B.A. (2003). « Globalización y el nuevo orden internacional : las sociedades de la información », *Textos de la Cibersociedad*, n° 3, <www.cibersociedad.net/textos/articulo.php?art=14>.
- ESTUPIÑÁN, F. (2004). « *La iniciativa de la comunicación : teorías del cambio mitos de la globalización y las nuevas tecnologías de la comunicación* », <www.comminit.com/la/tendencias/lact/teorias-11.html>.
- EVENO, E. (1997). *Les pouvoirs urbains face aux technologies d'information et de communication*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? ».

- FONTAN, J.-M., J.-L. KLEIN et B. LÉVESQUE (2003). *Reconversion économique et développement territorial : le rôle de la société civile*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- FORTIN, A. et D. ANDERSON (2004). *Espaces et identités en reconstruction : le Web et les régions du Québec*, Québec, Nota Bene.
- KLEIN, J.-L. et J. CARRIÈRE (1999). « Les réseaux territorialisés d'information face à la communication-monde : une expérimentation québécoise », *Canadian Geographer/Le géographe canadien*, vol. 43, n° 2, p. 161-170.
- KOTKIN, J. (2000). *The New Geography : How the Digital Revolution is Reshaping the American Landscape*, New York, Random House.
- LEFEBVRE, A. et G. TREMBLAY (dir.) (1998). *Autoroute de l'information et dynamiques territoriales*, Sainte-Foy / Toulouse, Presses de l'Université du Québec / Presses de l'Université du Mirail.
- LÉVY, J. (2001). « Société-monde : le tournant géographique », dans S. Laurin, J.-L. Klein et C. Tardif (dir.), *Géographie et sociétés*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p 15-41.
- MATTELART, A. (1995). « Une communication inégalitaire », *Le courrier de l'UNESCO*, février, p. 11-14.
- QUINTAR, A., M. VIO et FRITSCHÉ (2001). « Sociedad informacional y nuevas tecnologías urbanas : entre la competencia y la cooperación », *Revista latinoamericana de estudios urbano regionales EURE*, vol. 27, n° 82, p. 101-113.
- ROUSELET, M. (1995). « Le tiers-monde : l'éclatement d'une idée », *Sciences humaines*, n° 50.
- SASSEN, S. (2002). *Global Networks, Linked Cities*, Londres, Routledge.
- VIARD, J. (1994). *La société d'archipel ou les territoires du village global*, Paris, Éd. de l'Aube.

CHAPITRE



LA CONTINENTALISATION DES RESSOURCES EN AMÉRIQUE DU NORD LES PROJETS DE TRANSFERT MASSIF D'EAU

Frédéric Lasserre

Le 14 juin 2004, le ministre québécois de l'Environnement, Thomas Mulcair, remettait en question un des piliers de la Politique nationale de l'eau du Québec en rouvrant la porte à des exportations d'eau en vrac¹. Ce faisant, en plus de s'attirer les foudres de l'opinion, de l'opposition et d'une partie de son propre gouvernement, le ministre soulignait à quel point la question des exportations massives d'eau en Amérique du Nord est encore un débat d'actualité explosif. En octobre 1996, l'homme d'affaire québécois Jean Coutu avait proposé, dans le cadre du Sommet sur l'économie et l'emploi, d'explorer la possibilité d'exporter de l'eau de la Côte Nord par aquatier (navire de transport d'eau) vers les marchés étrangers. En 1998, l'entreprise Nova Group de Sault Ste. Marie, en

1. *Le Devoir*, 15 juin 2004.

Ontario, avait obtenu une licence du ministère de l'Environnement ontarien pour, elle aussi, exporter 600 000 m³ par an des eaux du lac Supérieur par aquatier vers des marchés asiatiques.

Jean Coutu, face à la réaction de l'opinion publique et à l'absence de débouchés commerciaux, a jeté l'éponge, tandis que les protestations tant de l'opinion publique canadienne que des États américains du bassin des Grands Lacs ont conduit le gouvernement de l'Ontario à révoquer le permis de Nova Group avant que ne débute l'exploitation. Tout autant qu'au Canada, la question des transferts massifs des eaux des Grands Lacs est un sujet d'actualité aux États-Unis. L'opinion des États riverains est majoritairement opposée à de tels projets, forçant ainsi les candidats à l'élection présidentielle de 2004 à prendre position contre le principe du transfert des eaux des Grands Lacs vers d'autres régions américaines (Waternet, 2004).

La question de l'exportation d'eau du Canada vers les États-Unis renvoie, fondamentalement, à une question politique interne aux États-Unis : avec l'émergence de tensions sur le partage d'une ressource de plus en plus surconsommée, aucune région n'a voulu être la source de tels transferts ; il était dès lors commode de solliciter le « faible » voisin canadien, une option qui avait l'avantage d'éviter de difficiles conflits internes. Ce n'est que plus récemment que les projets de transfert massif à partir des Grands Lacs, et donc affectant tout autant des provinces canadiennes que des États américains de la *Rust Belt*, sont devenus prépondérants.

Ces projets renvoient donc, par ricochet, à la question de la souveraineté canadienne dans le contexte de la continentalisation, soulignée par l'intégration économique : dans quelle mesure le Canada, toujours prompt à s'inquiéter de sa capacité à résister aux pressions des États-Unis, pourra-t-il repousser une demande de partage des ressources hydrauliques ? Un vif débat s'est fait jour, illustrant cette inquiétude, sur les obligations canadiennes à cet égard dans le cadre de l'ALENA. Selon que l'eau est considérée comme un bien commun ou comme une marchandise, en effet, certaines clauses du traité de l'ALENA pourraient être invoquées qui précisent que le Canada ne peut restreindre les exportations d'un produit. Quels sont les processus politiques internes aux États-Unis qui trouvent leur exutoire dans des projets de transfert massif continentaux ? Dans quelle mesure le Canada pourrait trouver un appui aux États-Unis pour contrer de tels projets ? Est-il possible, pour Ottawa, d'envisager une parade aux contraintes juridiques de l'ALENA en matière de gestion des eaux ?

1. LES TRANSFERTS MASSIFS D'EAU EN AMÉRIQUE DU NORD: UNE RÉALITÉ DÉJÀ ANCIENNE

À la base des arguments en faveur de projets d'exportation d'eau du Canada vers les États-Unis figurent trois prémisses: tout d'abord, les transferts massifs existent en Amérique du Nord, en particulier au Canada, ce que l'opinion publique canadienne ignore souvent. En second lieu, l'eau est extrêmement abondante et sous-employée, voire en surplus au Canada. Enfin, elle se fait de plus en plus rare dans l'Ouest des États-Unis, confronté à une crise imminente, et ferait l'objet d'une demande que le Canada pourrait rentabiliser.

Le Canada transfère plus d'eau entre bassins, sur son territoire, que les États-Unis: en tenant compte des transferts intra- et interbassins, le débit des transferts au Canada, 4 450 m³/s, est beaucoup plus important que le total combiné des deux pays suivants, les États-Unis et la Russie: les transferts américains atteignent environ 840 m³/s (Quinn *et al.*, 2003). Les transferts massifs du Canada (figures 11.1a et b) concernent surtout, il est vrai, des fleuves éloignés des régions habitées, et ont été conçus essentiellement pour des usages hydroélectriques (97% des volumes d'eau concernés): la consommation² d'eau est faible, mais les impacts sur les rivières, dont les volumes sont parfois dérivés à hauteur de 60% et plus, peuvent être considérables.

En revanche, ce qui les distingue des transferts américains, c'est la faible distance sur laquelle ils opèrent: souvent moins de 40 km, au plus 120 km, alors qu'aux États-Unis, les transferts destinés à conduire de l'eau à des fins d'usage agricole ou urbain peuvent facilement dépasser 250 km. Dans les deux pays, les transferts s'effectuent à l'intérieur des provinces et des États: il n'y a encore aucun précédent de transfert massif d'eau construit à travers des frontières en Amérique du Nord.

Les projets de transfert massif ne sont plus vraiment populaires au Canada. La plupart des gouvernements provinciaux ou des entreprises ont bloqué les projets de transfert massif depuis 20 ans: BC Hydro, en Colombie-Britannique, a renoncé à son projet de transfert de la Kootenay vers le Columbia, rejeté une nouvelle fois par référendum en 1999. La société Alcan a préféré augmenter les capacités de son transfert de la Kemano plutôt que d'aller de l'avant avec l'option du transfert de la Skeena pour augmenter sa capacité de production d'aluminium

2. Rappelons ici que la consommation représente la partie de l'eau prélevée qui est incorporée au produit, ou qui s'évapore, et qui de fait n'est plus disponible pour un autre usage. Après turbinage, l'eau des rivières est encore disponible. En réalité, la consommation d'eau à des fins hydroélectriques provient essentiellement de l'évaporation au-dessus des réservoirs.

FIGURE 11.1A
Transferts massifs d'eau en Amérique du Nord – 1

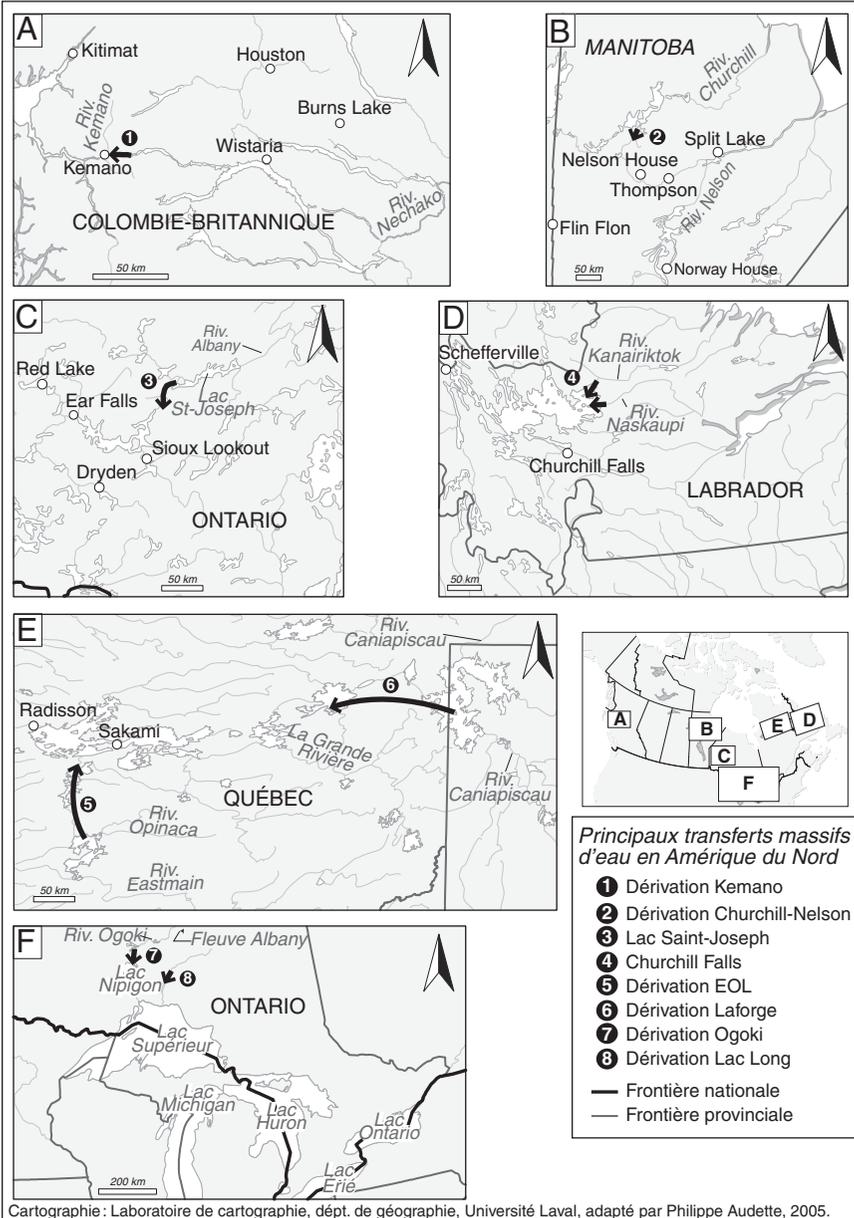
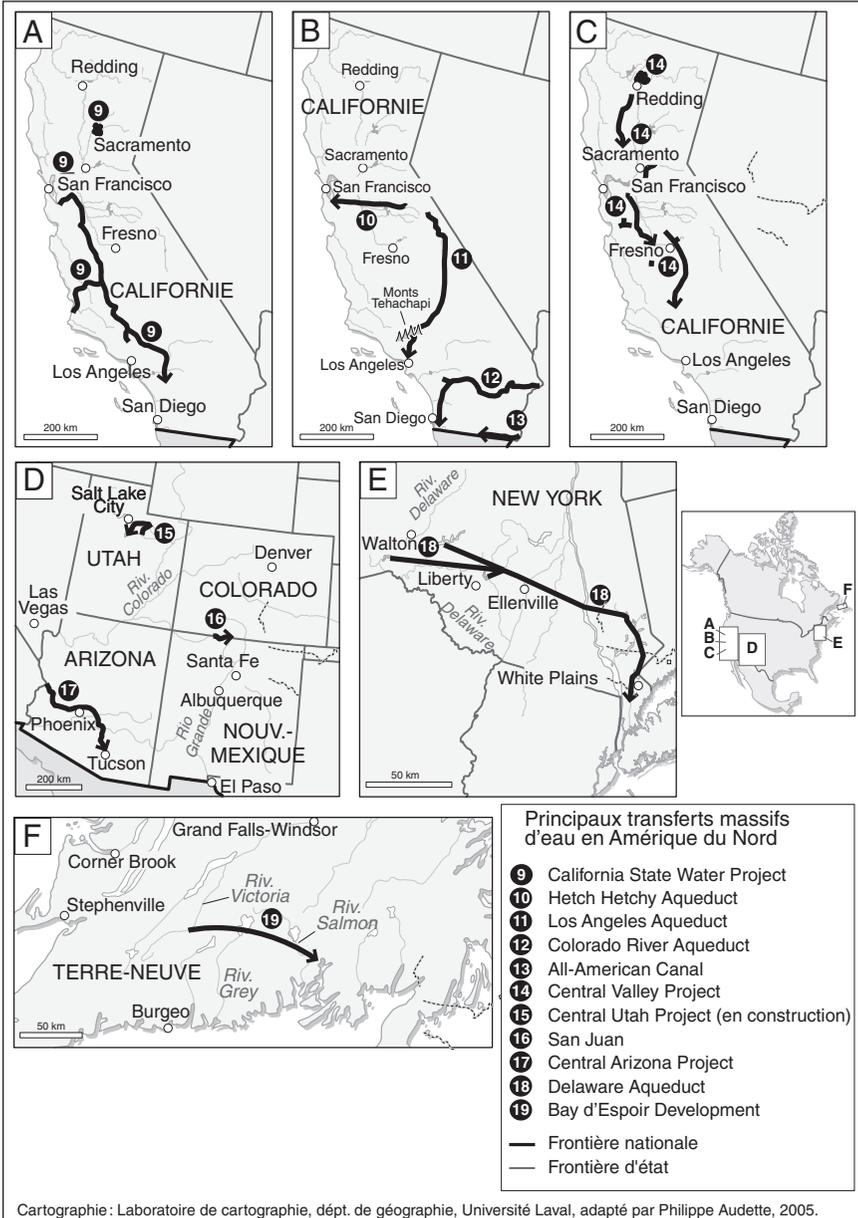


FIGURE 11.1B
Transferts massifs d'eau en Amérique du Nord – 2



(Day et Quinn, 1992). Le gouvernement albertain a officiellement abandonné le projet PRIME en 1981, et Terre-Neuve a renoncé au projet du lac Gisborne en 2001. Seul le Québec continue d'accorder sa faveur aux transferts massifs, la société Hydro-Québec en construisant plusieurs pendant la décennie 2000 (rivières Rupert, Manouane, Sault-aux-Cochons, Portneuf).

2. LE MIRAGE AMÉRICAIN DE L'EAU CANADIENNE

C'est dans les années 1960 que naissent les grandes peurs américaines quant à la sécurité de leur approvisionnement en eau. Pourtant, les premiers projets qui sont évoqués pour transférer de grands volumes d'eau ne concernent pas les fleuves canadiens. Comment en est-on venu à envisager des transferts continentaux ?

2.1. DES TRANSFERTS DU COLUMBIA ET DU MISSISSIPPI AU TRANSFERT DES EAUX CANADIENNES

L'idée que l'Ouest américain se dirige vers une grave crise d'approvisionnement en eau n'est pas récente. Le sénateur de l'Utah, Frank Moss, avait déjà agité le spectre d'une grave crise en 1967 (Moss, 1967), tandis que les gouverneurs Ronald Reagan (Californie) et Jack Williams (Arizona) ne faisaient pas mystère de leur intérêt pour toute offre de surplus importants d'eau à importer ; le gouverneur de l'Oregon, Tom McCall, se montrait plus direct en appelant Washington à négocier directement avec le Canada quels volumes d'eau ce dernier était disposé à céder (Bocking, 1972).

Un fort sentiment d'insécurité hydraulique s'est emparé alors des pouvoirs publics de l'Ouest américain, sentiment renforcé par un événement juridique majeur : le jugement de 1963 de la Cour suprême des États-Unis dans le litige opposant l'Arizona à la Californie, obligeant celle-ci à limiter ses prélèvements du Colorado à 5,4 km³. À Sacramento, capitale de la Californie, ce jugement a eu l'effet d'un séisme dans la mesure où il impliquait non seulement une limite aux usages californiens du fleuve, mais une réduction de ceux-ci, car en 1963 les transferts du Colorado vers la Californie représentaient déjà 6,4 km³ (Foster et Sewell, 1981 ; Pearse *et al.*, 1985). Comme les eaux du bassin du Colorado étaient partagées entre les États riverains selon les termes du *Compact* du Colorado de 1922, la Californie s'est dès lors employée à rechercher d'autres sources d'approvisionnement en eau. L'époque n'était pas à la gestion de la demande, volontiers perçue comme « antiaméricaine », mais à l'augmentation de l'offre.

La préférence des États du bassin du Colorado allait initialement au fleuve Columbia. Mais les États du Washington et de l'Oregon se sont fermement opposés à ce projet, puisqu'il impliquait une diminution importante de leur propre ressource. Une bataille politique s'était ébauchée, d'une part, entre les sept États du bassin du Colorado, puissants au Congrès avec le poids considérable de la Californie et soutenus par le lobby agricole et, d'autre part, les quatre États du Nord-Ouest (Washington, Oregon, Idaho et Montana). Devant ce combat inégal, les États du Nord-Ouest se sont avisés que l'eau exportée du Columbia ou d'une autre rivière du Nord-Ouest pouvait être remplacée par de l'eau d'une autre source ; et cette autre source ne pouvait être que le Canada. Le gouverneur de l'Oregon, Tom McCall (1967-1975), a fermement appelé Washington à entamer des négociations avec Ottawa pour trouver un accord sur l'achat d'eau canadienne par les États-Unis. En 1969, cette position a été officiellement adoptée par les quatre États du Nord-Ouest : elle revenait à déplacer la question du transfert des eaux du Columbia à celle du transfert des eaux du Canada vers le bassin du Colorado (Bocking, 1972).

Dans une autre région de l'Ouest, dans les plaines de l'ouest du Texas, l'industrie du coton était responsable d'une part importante des volumes consommés par l'irrigation. Le déclin de l'aquifère de l'Ogallala semblait signifier, à brève échéance, la disparition des pratiques agricoles des années 1960, qui s'étaient fortement développées depuis les années 1940. C'est afin de tenter d'enrayer cette chute annoncée qu'a été conçu le *Texas Water Plan* de 1968. Celui-ci prévoyait le transfert de 15,4 km³ d'eau par an du Mississippi, à travers l'Arkansas et l'Oklahoma ou la Louisiane, ce qui aurait consommé 40 % de toute l'électricité produite dans l'État à l'époque. Le projet suscita une vive opposition, au Texas même à cause de son coût jugé excessif (14 milliards de dollars de 1968), et en Louisiane, qui se voyait ainsi dépossédée de très importants volumes d'eau. Dans la tenue du référendum de 1969 qui a vu les électeurs texans rejeter le projet, les arguments de la Louisiane ont pesé tout autant que l'aspect financier. En conséquence, l'idée d'importer de l'eau d'une autre source pour compenser la Louisiane des transferts que supposait le projet texan s'est développée. En 1969, l'*Illinois State Water Survey* a suggéré aux responsables texans qu'il était possible de se servir de la dérivation de Chicago, déjà construite, pour dériver des volumes importants vers le Mississippi à partir du lac Michigan, dont le niveau serait maintenu grâce au détournement de rivières du nord de l'Ontario. Comme pour le Colorado, les ambitions hydrauliques texanes, en se heurtant à une vive opposition aux États-Unis, cherchaient à contourner celle-ci par le biais d'un déplacement de la source à exploiter. Ce n'était pas tant sur la rationalité discutable des projets de

transfert que se fondait l'opposition de la Louisiane ou de l'Oregon, mais sur le principe de la protection des ressources propres à ces États – « pas mon eau ! ». Dès lors que la source de l'eau à transférer se trouvait déplacée au Canada, tout motif d'opposition tombait.

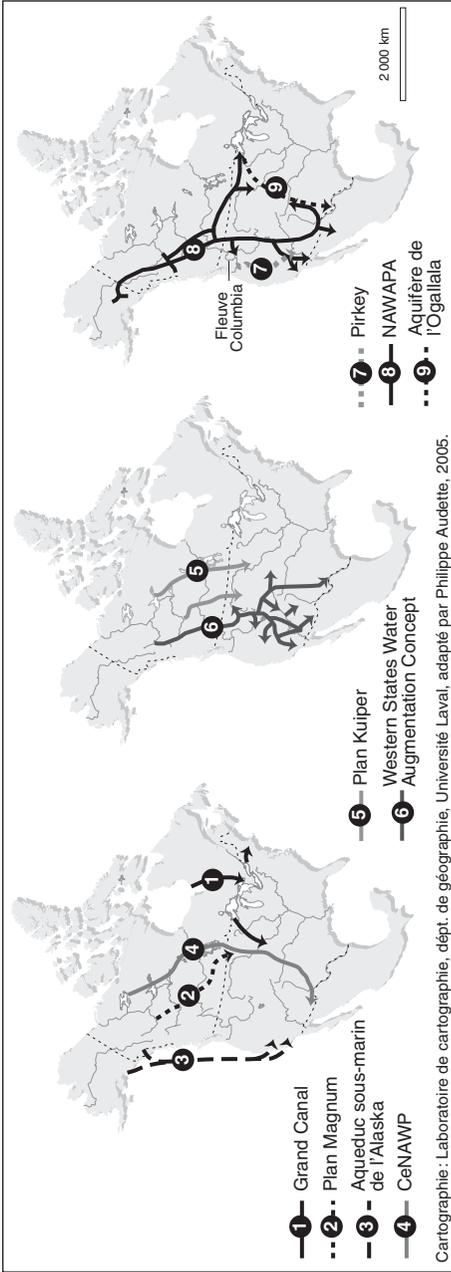
2.2. LA SOLUTION : UN FLORILÈGE DE PROJETS CONTINENTAUX

Le jugement de la Cour suprême de 1963 et la constatation de l'exploitation non durable de l'aquifère de l'Ogallala, plutôt que d'engager la Californie et le Texas à envisager de réduire leur consommation, les ont incités à chercher d'autres sources d'eau : la logique était sans équivoque une gestion par l'offre. Mais les projets conçus initialement, dériver des fleuves américains, se sont heurtés à une vive opposition de la part des États riverains des fleuves visés. Afin d'éviter des querelles internes et d'augmenter substantiellement les quantités d'eau disponibles, les projets suivants ont envisagé d'exploiter les eaux du Canada ou les eaux communes des Grands Lacs.

C'est dans ce contexte que le projet *North American Water and Power Alliance* (NAWAPA) a vu le jour en 1964 à Los Angeles. Dans le courant des années 1960 s'est répandu un torrent de projets de gestion continentale des eaux conçus par des ingénieurs ou des universitaires. En décembre 1968, lors du congrès de l'Association américaine pour l'avancement des sciences, tenu sur le thème de l'importation d'eau vers les terres arides, le professeur Gerald Thomas concluait que « les mouvements de vastes quantités d'eau des régions en "surplus" vers les régions en déficit paraissent inévitables », tandis que son collègue Arthur Pillsbury précisait que « la seule source possible est le Canada » (Bocking, 1972). Cette profusion de projets, dans un contexte où l'énergie était encore bon marché – il fallait pouvoir transporter ces énormes volumes d'eau sur des centaines de kilomètres –, où les déficits publics n'étaient pas encore un réel problème et où l'approche de la gestion de l'eau était conçue uniquement en termes d'accroissement de l'offre, allait finir par influencer la réflexion politique à Washington. En 1970, le secrétaire à l'Intérieur, Rogers Morton, affirmait que les États-Unis devaient envisager des plans pour importer de l'eau du bassin de l'Arctique à travers le Canada.

Ces projets (dont quelques exemples sont représentés dans la série de cartes de la figure 11.2), émergeant pour la plupart dans les années 1960, ont été conçus à une tout autre échelle, une échelle continentale. Par rapport aux transferts massifs déjà construits ou en cours de réalisation, ces projets de transferts continentaux se caractérisent par leur gigantisme : volumes d'eau considérables, de 31 à 354 km³ (soit plus que

FIGURE 11.2.
Projets de transit par canaux



le débit moyen du Saint-Laurent), sur des distances de plusieurs centaines de kilomètres, d'où des coûts prévus de 50 à 100 milliards de dollars de l'époque... ils constituent des projets d'une ampleur sans comparaison possible avec ce qui s'est fait jusque-là.

Un des plus grands projets continentaux était sans conteste le projet NAWAPA, destiné à conduire 310 km³ d'eau du nord-ouest du continent vers le sud-ouest et le centre du continent. Conçu par la firme d'ingénierie Ralph M. Parsons Company de Los Angeles en 1964, il a souvent été perçu comme un plan officiel alors qu'en réalité, il ne constituait qu'un gigantesque projet privé, puisqu'il prévoyait l'enneigement de 800 km de la vallée des Rocheuses au Canada, du Montana au Yukon, et la construction de 240 réservoirs, de plusieurs barrages de plus de 300 m de haut (le barrage Chitina, sur la rivière Copper, devait s'élever sur 543 m, alors que le plus haut barrage actuel, le barrage Rogun (Tadjikistan), mesure 335 m de haut) (Foster et Sewell, 1981). Il n'est pas certain que la société Ralph Parsons entendait mener ce projet à bien : il n'a jamais été soumis à aucun gouvernement. Il a en revanche été à l'origine de bien des discussions et de nombreux projets moins ambitieux.

Malgré l'appui de nombreuses personnalités politiques aux États-Unis, dont le plus fervent était sans doute le sénateur Frank Moss, mais aussi de gouverneurs comme ceux de l'Oregon et de l'Arizona et, plus récemment, du sénateur Paul Simon, aucune requête formelle n'a été formulée par le gouvernement des États-Unis vers le Canada, et la crise économique et énergétique qui a frappé l'économie américaine et mondiale à partir de 1973 a mis un frein à l'intérêt gouvernemental américain pour de tels projets. En 1978, Washington décidait de revoir l'ensemble de sa politique de l'eau et fondait celle-ci sur la conservation et l'efficacité (Viessman, 1978). « Il n'existe pas aux États-Unis de marché défini pour l'eau détournée qui permettrait de récupérer les énormes coûts d'immobilisation et de fonctionnement » des transferts massifs sur de longues distances (Pearse *et al.*, 1985).

2.3. DES COÛTS FARAMINEUX ABSORBÉS PAR LES CONTRIBUABLES

Tous ces projets continentaux supposent des investissements énormes, de l'ordre de plusieurs milliards de dollars, et des coûts de fonctionnement importants (entretien, pompage, redevances, coûts sociaux). Aucun n'a approché le stade de l'étude de faisabilité, laquelle coûterait déjà plusieurs millions de dollars. Des analyses de ces projets continentaux, menées de façon systématique dès le milieu des années 1960, révèlent des coûts de revient importants de l'eau acheminée. C. Howe et W. Easter,

en 1971, ont entrepris une étude systématique des coûts de revient des volumes d'eau dérivés dans des projets américains ou continentaux. Ils sont arrivés à des coûts de revient du mètre cube d'eau compris entre 2,4 et 8,8 ¢ (Howe et Easter, 1971). Or, en 2000, les fermiers de la vallée Impériale ne payaient que 1,2 ¢/m³. La différence est en partie absorbée par la production hydroélectrique que permet la construction des réservoirs nécessaires aux transferts, le reste étant assumé par le Trésor fédéral, c'est-à-dire les contribuables. A. Kneese avait aussi souligné, dans son enquête de marché sur le prix de l'eau distribuée dans les Grandes Plaines, que les fermiers n'étaient disposés à payer que 10 % du coût de revient d'une eau acheminée depuis le lac Supérieur, avant toute redevance à payer (Kneese, 1984, cité par Day, 1985). Actuellement, dans un contexte de finances publiques précaires, voire très déficitaires comme aux États-Unis, on peut se demander quelle est la légitimité politique de projets bénéficiant à une minorité mais financés par l'ensemble des contribuables, alors que d'autres options économiques ou techniques existent, notamment le dessalement ou la cession des droits d'eau des agriculteurs vers les secteurs industriel et urbain.

3. UNE RÉACTION CANADIENNE MARQUÉE PAR LA CRAINTE DES CONTRAINTES DE L'ALENA

La question d'un éventuel accord pour l'exportation massive d'eau du Canada vers les États-Unis, si elle a suscité un débat au sein du gouvernement canadien, a rapidement inquiété l'opinion publique canadienne. La réaction de l'opinion publique semble en bonne part motivée par la crainte de voir une part de la souveraineté canadienne happée par les États-Unis : comment le Canada pourrait-il continuer de maîtriser ses eaux dès lors qu'il aurait accepté de livrer celles-ci ? Dans quelle mesure la gestion du patrimoine naturel canadien devrait-elle être subordonnée aux demandes américaines, elles-mêmes conséquences d'une gestion gaspilleuse et à court terme ?

Dans les années 1980, l'opinion canadienne, plus sensible aux idées écologistes et très marquée par le débat sur le libre-échange, a commencé à prendre nettement position contre les projets de transfert massif d'eau vers les États-Unis. Le rejet de toute idée d'exportation massive d'eau vers les États-Unis s'est renforcé au cours des années qui ont suivi : à la fin de 2004, selon la firme EKOS, près de 66 % des Canadiens refusaient l'idée de vendre de l'eau à leur voisin (EKOS Research Associates, 2004). De cette forte sensibilité aux usages de l'eau découle tout le débat sur le statut juridique de l'eau, bien commun ou marchandise, instrumentalisé

par les partisans et les opposants aux transferts pour justifier les échanges d'eau ou, au contraire, plaider pour la préservation d'un patrimoine à exclure de la sphère commerciale.

L'ampleur de la réaction de l'opinion et des gouvernements contre ces projets étonne ; dans les discours coexistent les arguments soulignant l'importance de ne pas réduire l'eau à une simple marchandise, mais aussi de ne pas créer de précédent d'exportation d'eau dans le régime commercial régi par l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA, entré en vigueur en 1994), précédent qui risquerait de rendre impossible tout contrôle des exportations d'eau du Canada vers un voisin assoiffé. Dans le contexte des relations canado-américaines et du perpétuel souci d'Ottawa de préserver son indépendance face à la puissance des États-Unis, l'idée a germé que de tels transferts massifs, une fois entamés, ne cesseraient de se développer vers un voisin aux besoins sans cesse croissants, au point de remettre en cause la souveraineté canadienne sur ses ressources en eau et sur son territoire. Une telle représentation a fait vibrer des cordes sensibles, non seulement parmi une part importante de la population canadienne, mais aussi au sein du gouvernement canadien, comme en témoignent les débats aux Communes et la politique mise en place par Ottawa à partir de février 1999.

3.1. QUELLES SONT LES OBLIGATIONS DU CANADA DANS LE CADRE DE L'ALENA ?

La question qui hante l'opinion publique canadienne, mais aussi celle de la région des Grands Lacs, ainsi que les gouvernements de ces États et du Canada, est que tout projet d'exportation massive d'eau hors des bassins canadiens ou des Grands Lacs donnerait naissance à un précédent, à une situation que les autorités canadiennes ne pourraient remettre en question par la suite.

Les dispositions des traités commerciaux ne prennent leur sens que dans la mesure où l'eau est considérée comme une marchandise. À partir de quand l'eau, présente dans une rivière ou dans un aquifère, cesse-t-elle d'être un bien commun, comme l'air ou le soleil, pour devenir une marchandise ? Si l'eau embouteillée constitue manifestement une marchandise, peut-on pour autant considérer que l'eau sous toutes ses formes n'est qu'un objet commercial ? De la réponse à ces questions dépend l'applicabilité de l'article 315 de l'ALENA, qui stipule que les États signataires peuvent décider une restriction des exportations d'un produit « uniquement si la restriction ne réduit pas la proportion des expéditions totales pour exportation du produit mis à la disposition de cette autre Partie par rapport à l'approvisionnement total en ce produit de la Partie

qui maintient la restriction». Autrement dit, les États-Unis, en cas de démarrage des exportations massives d'eau douce, se voient propriétaires à perpétuité d'une part des ressources hydriques canadiennes. Les volumes exportés ne pourraient être réduits que si l'eau était rationnée dans la même proportion pour les consommateurs et les entreprises canadiens.

3.2. LA STRATÉGIE CANADIENNE : LA DIFFICULTÉ DE CONTRER LES DISPOSITIONS DE L'ALENA EST-ELLE INSURMONTABLE ?

Compte tenu de ce qui précède, il semble que le gouvernement fédéral se soit rendu à l'idée que les dispositions de l'ALENA pourraient être interprétées de façon restrictive à l'endroit de la possibilité, pour le Canada, de limiter le commerce de l'eau. Le 10 février 1999, Ottawa décidait en effet d'abandonner son projet de loi visant à interdire les exportations d'eau, pour adopter une stratégie en trois points destinée à « prévenir le prélèvement d'eau à grande échelle, y compris l'eau destinée à l'exportation, dans les bassins hydrographiques canadiens » (Johansen, 1999).

Ces trois points sont les suivants :

- Selon la Constitution, l'eau dans son état naturel relève des provinces : le gouvernement fédéral ne peut donc, par la voie législative, imposer une norme en ce qui concerne sa gestion. Ottawa a donc cherché à amener les dix provinces à conclure un accord politique, l'Accord sur l'interdiction des prélèvements massifs d'eau des bassins hydrographiques, signé le 29 novembre 1999, dans lequel neuf provinces (le Québec y a adhéré implicitement plus tard) convenaient de prendre les mesures législatives, sur leur territoire, pour empêcher tout transfert massif d'eau hors des portions canadiennes des bassins hydrographiques.
- Les eaux dites limitrophes de la frontière canado-américaine sont, quant à elles, régies par le Traité des eaux limitrophes (Washington, 1909) : les eaux qui longent cette frontière ou la traversent relèvent donc de l'autorité fédérale. Ottawa a décidé de tirer parti de ce fait pour en réglementer les usages en faisant voter en décembre 2002 la loi C-6, constituée par une série d'amendements à la *Loi du Traité des eaux limitrophes internationales*, introduite en novembre 1999. Cette loi ne modifie pas le traité de 1909, mais elle permet à Ottawa de fixer des normes de gestion sur ces eaux. La loi se place délibérément dans le champ de la protection de l'environnement, et non dans le domaine de la législation commerciale. Elle précise qu'il est interdit de transférer de l'eau en dehors des bassins hydrographiques frontaliers. La

géographie des bassins des eaux limitrophes fait qu'à toutes fins pratiques, cette loi interdirait l'exportation massive d'eau hors des bassins limitrophes, sans établir de discrimination entre citoyens canadiens et américains et sans interdire la libre activité du commerce, puisqu'il n'est fait aucune mention de restriction à l'endroit de celle-ci.

- Les gouvernements canadien et américain ont convenu, en février 1999, d'un renvoi d'une question sur la légitimité et les impacts des transferts massifs d'eau devant la Commission mixte internationale (CMI), l'organe supranational créé par le traité de 1909 pour mettre en œuvre les mécanismes de coopération et d'arbitrage qu'il prévoit sur la gestion de la frontière.

Cet avis de la CMI ne concerne que les eaux limitrophes régies par le traité de 1909, dont le bassin des Grands Lacs, sauf le lac Michigan : celui-ci, entièrement situé en territoire américain, avait été déclaré par Washington comme ne relevant pas dudit traité, bien qu'il s'écoule vers le lac Huron et ne soit donc pas indépendant du système hydrographique Grands Lacs – Saint-Laurent.

La stratégie du gouvernement fédéral canadien repose, en substance, sur un pari politique : que les provinces ne reviendront pas sur les différentes lois mises en œuvre au titre de l'Accord sur l'interdiction des prélèvements massifs d'eau des bassins hydrographiques. Elle a pu paraître d'autant plus risquée que deux provinces, pour des raisons différentes, ont, un temps, paru vouloir se dissocier de la stratégie fédérale.

Le Québec, en 1998, avait émis des réserves à l'endroit de la légitimité de s'interdire d'exporter ce qui était perçu comme une richesse nationale, sous la contrainte du gouvernement fédéral qui plus est. Le gouvernement québécois s'est cependant résolu, sous la pression fédérale et de l'opinion publique, à adopter une interdiction définitive des transferts d'eau le 18 décembre 2001 par la loi 58³.

La province de Terre-Neuve, frappée par une grave récession avec la crise du secteur de la pêche depuis l'effondrement des stocks de morue en 1991, avait été séduite par le projet d'exporter les eaux du lac Gisborne en 1999. Le premier ministre terre-neuvien, Roger Grimes, après de multiples tergiversations, a cependant annoncé l'abandon du projet, estimant que les bénéfices escomptés du projet ne valaient pas les coûts sociaux et politiques de l'abrogation de la *Water Resources Protection Act* de 1999, interdisant les transferts d'eau interbassins. Certes, une étude économique avait souligné la faible rentabilité du projet, mais il est aussi probable que

3. La loi interdit l'exportation d'eau dans des contenants de plus de 25 litres ou à des fins autres que la production d'hydroélectricité.

le gouvernement de Terre-Neuve a fait l'objet de pressions intenses de la part d'Ottawa pour éviter que le front commun des provinces dans l'interdiction des exportations d'eau ne soit rompu.

En 2003, tous les territoires et provinces, sauf le Nouveau-Brunswick, avaient adopté une loi interdisant les transferts massifs. Le 22 février 2000, la CMI publiait son rapport final destiné à répondre au renvoi commun canado-étasunien, intitulé *Protection des eaux des Grands Lacs : rapport final sur la protection des eaux des Grands Lacs*. La CMI estime que l'eau dans son état naturel n'est pas objet de commerce, puisqu'elle n'est pas un bien ou un produit, compte tenu des dispositions du droit commercial commun aux deux États. La Commission est également d'avis que « les dispositions de l'ALENA et de l'OMC n'empêchent aucunement le Canada et les États-Unis de prendre des mesures afin de protéger leurs ressources en eau, de même que l'intégrité du système » (CMI, 2000). La CMI estime surtout que le traité de l'ALENA n'a pas préséance sur les droits et obligations contractés par les deux parties dans le Traité sur les eaux limitrophes internationales de 1909, et qu'en conséquence, Ottawa peut réglementer la gestion des eaux limitrophes. Le traité de 1909 restreint considérablement les possibilités de transferts massifs des eaux limitrophes, à moins de l'accord unanime des gouvernements du Canada, des États-Unis et de la CMI. Cependant, la CMI reconnaît qu'une fois l'eau « capturée » dans le cycle commercial, elle devient un bien soumis aux obligations énoncées par le GATT et l'ALENA.

De plus, la CMI estime que, compte tenu des coûts massifs des infrastructures des transferts massifs sur de longues distances et du coût de revient de l'exportation d'eau en vrac, il est peu vraisemblable que de tels projets se multiplient, à moins d'un changement climatique prononcé.

Dans son rapport final, la CMI a cependant recommandé aux deux gouvernements du Canada et des États-Unis d'interdire tout projet de transfert massif hors du bassin des Grands Lacs à moins que le promoteur du projet ne puisse faire la preuve qu'il n'y a pas de solution de rechange au transfert pour obtenir de l'eau et qu'il n'y aura pas de perte nette d'eau de la zone de prélèvement.

En adoptant de telles recommandations, la CMI innovait en laissant la charge de la preuve de l'innocuité des projets de transferts, non plus aux opposants, mais à leurs promoteurs, tout en leur imposant des conditions drastiques : les transferts ne sont légitimes que comme solution de dernier recours, après que toutes les mesures de conservation ont été prises, à condition que les eaux transférées soient elles-mêmes soumises à des mesures de conservation et sans provoquer de perte nette d'eau dans le bassin (CMI, 2004). Dans le cadre d'une instance d'arbitrage binationale, les projets de transferts seraient désormais considérés non plus

sous le seul angle commercial, mais également sous l'angle de la protection de l'environnement, tout en mettant l'accent sur la gestion de la demande en matière hydraulique : réduisons d'abord celle-ci, et s'il s'avère impossible de la satisfaire autrement, alors seulement les transferts seront envisageables.

4. UN SOUCI CONSTANT DES ÉTATS AMÉRICAINS DES GRANDS LACS : EMPÊCHER LES TRANSFERTS MASSIFS D'EAU

Au cours des années 1980, l'intérêt des projets de transfert massif d'eau continentaux s'est peu à peu déplacé des eaux de surface canadiennes vers les Grands Lacs, pour des raisons économiques (les transferts massifs depuis le Canada vers le sud-ouest américain ayant très peu de chance d'être jamais rentables) et politiques (il semblait aux promoteurs plus avisé d'éviter une dispute bilatérale).

Les États des Grands Lacs se sont opposés aux projets de transfert massif d'eau des Grands Lacs, à la fois pour des raisons environnementales et politiques : pourquoi ces États auraient-ils donné à la Californie une ressource importante alors que tant d'entreprises quittaient leur région pour s'installer dans l'Ouest (MAE, 1982 ; Lasserre, 2001) ? Pendant des années, les États des Grands Lacs ont assisté à leur relatif déclin industriel au profit des États de l'Ouest, Californie en tête ; leur poids démographique, économique et politique croît régulièrement, au détriment des États du bassin. « Quand ils n'auront plus d'eau, la pression sera extraordinaire » en faveur du transfert des eaux des Grands Lacs, estimait en 1985 William Hoyt, député au sein de l'assemblée de l'État de New York (Keating, 1986). En 1968, le *Compact* (accord inter-État ratifié par le Congrès, équivalent à un traité entre États fédérés) du bassin des Grands Lacs créait la Commission des Grands Lacs, chargée de coordonner les politiques des États riverains, mais sans être investie d'une autorité autre que purement consultative. Prenant la mesure des limites de la Commission des Grands Lacs et de la difficulté inhérente au processus d'amendement d'un *compact*, les États riverains ont décidé de procéder à la création du Conseil des gouverneurs des Grands Lacs (Council of Great Lakes Governors, CGLG). Fondé en 1983, il consiste en un partenariat des gouverneurs des huit États étasuniens du bassin des Grands Lacs, auquel se sont jointes les provinces canadiennes de l'Ontario et du Québec. Il n'est qu'un groupe de pression visant à coordonner les positions politiques des États membres. Coordonner la politique de gestion de l'eau des Grands Lacs constituait le but fondateur du Conseil (CGLG, s.d.).

La Charte des Grands Lacs (1985), signée par tous les gouverneurs des États riverains et les premiers ministres du Québec et de l'Ontario, procède de cette crainte que l'eau des Grands Lacs ne soit dérivée vers des régions plus pauvres en eau, le Midwest et l'Ouest en particulier. La Charte crée un mécanisme de consultation préalable pour tout projet de transfert massif : les signataires s'engagent à ne pas donner le feu vert à tout projet nouveau ou augmentation de capacité d'une dérivation existante sans préavis aux autres signataires et consultation préalable avec eux.

Afin de rassurer une opinion publique inquiète et compte tenu, d'une part, du caractère consultatif des mécanismes de la Charte et, d'autre part, que l'autorité de la CMI ne s'appliquait pas au lac Michigan, le Conseil des gouverneurs des Grands Lacs convint à Cleveland, en 1999, de la nécessité de renforcer les dispositions politiques de la Charte en concevant un accord plus contraignant quant à la gestion des eaux des Grands Lacs.

Les gouverneurs des Grands Lacs et les premiers ministres du Québec et de l'Ontario ont signé l'Annexe de la Charte des Grands Lacs le 18 juin 2001. L'Annexe, un amendement à la Charte de 1985, définit les objectifs d'un nouvel accord contraignant, à négocier avant juin 2004, pour réglementer l'utilisation des eaux des Grands Lacs.

Le 19 juillet 2004, le CGLG rendit public le nouveau règlement sur les projets de transfert massif d'eau des Grands Lacs, *Entente sur les ressources durables en eaux du bassin des Grands Lacs*.⁴ Le projet, s'il est ratifié par les huit législatures des États riverains et par le Congrès, peut permettre les transferts d'eau hors du bassin, à condition :

- que l'eau soit retournée après usage vers le bassin des Grands Lacs ;
- que les utilisateurs aient apporté la preuve qu'ils mettent en œuvre des mesures destinées à restreindre au minimum leur besoin en eau des Grands Lacs.

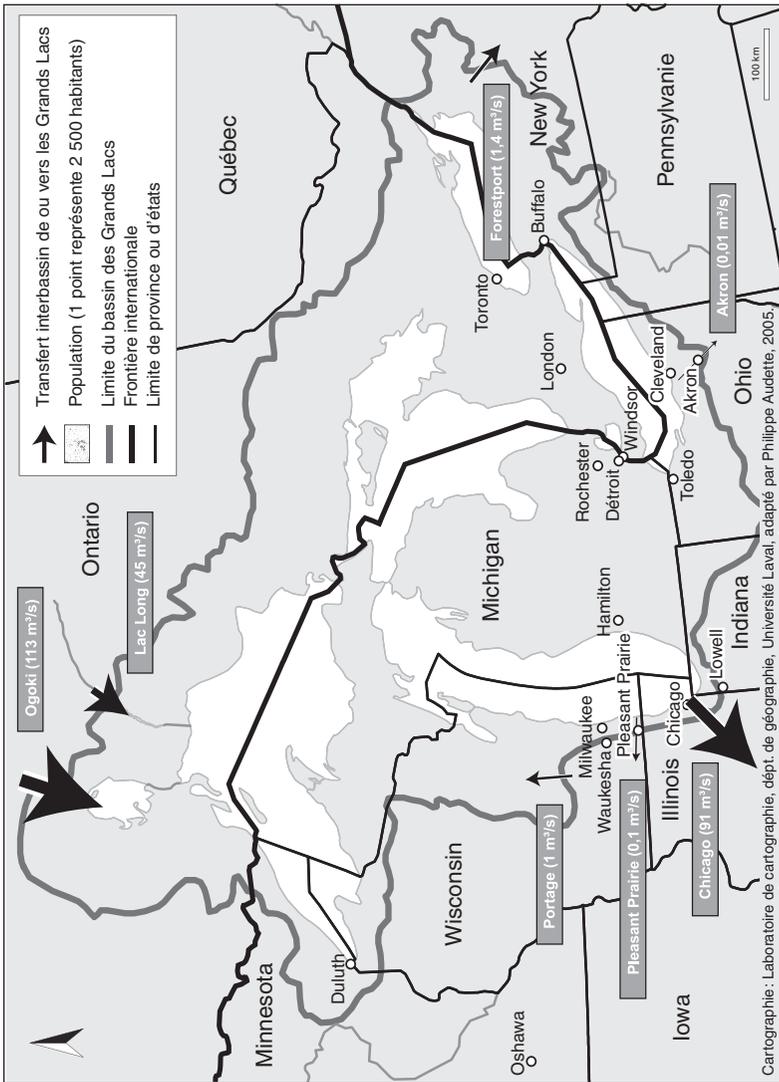
Le nouveau mécanisme de réglementation des transferts diffère donc de celui prévu dans la Charte de 1985 sur plusieurs points :

- il établit l'obtention de l'accord des gouverneurs comme condition, et non plus leur seule consultation ;
- il rend impossible tout projet de transfert sur de longues distances, en imposant le retour des eaux détournées.

En revanche, le nouveau texte permet en théorie les transferts sur de courtes distances (figure 11.3). Cette possibilité est d'autant plus réelle que de nombreuses agglomérations en pleine expansion sont localisées à

4. Minnesota Public Radio, 19 juillet 2004 ; *Le Devoir*, 9 septembre 2004.

FIGURE 11.3.
Transferts d'eau dans la région des Grands Lacs



la limite du bassin versant des Grands Lacs, à une faible distance de ceux-ci, en particulier dans le sud du Wisconsin et le nord de l'Illinois, de l'Indiana, de l'Ohio et de la Pennsylvanie. Akron, en Ohio (1998), et Pleasant Prairie, au Wisconsin (1990), ont ainsi obtenu l'approbation de leur demande de transfert d'eau depuis les lacs Érié et Michigan (CMI, s.d.), respectivement, mais le privilège a été refusé en 1992 à Lowell, en Indiana, suite au veto du Gouverneur du Michigan, John Engler⁵. Les villes de New Berlin et de Waukesha (Wisconsin), situées juste à l'ouest de la ligne de partage des eaux, ont demandé la permission de pomper dans le lac Michigan, relançant le débat sur la question du transfert massif des eaux des Grands Lacs.

En effet, les transferts ainsi mis en œuvre pour satisfaire ces besoins urbains sont relativement limités en volume; mais leur possible multiplication, crainte par leurs opposants, pourrait aboutir au même résultat. Le comité permanent sur l'Environnement de la Chambre des Communes a ainsi demandé au gouvernement canadien de réclamer des changements à la version préliminaire du *compact*, afin de s'assurer que celui-ci demeurerait subordonné au Traité sur les eaux limitrophes de 1909⁶. De nombreux observateurs canadiens se sont inquiétés du libellé relativement vague des critères pour autoriser un transfert et estiment que les négociations et le texte de l'annexe cachent un changement du paradigme de politique en matière de transferts d'eau des Grands Lacs d'un refus global à une acceptation de la multiplication des transferts locaux en dehors du bassin (Hill, 1999; Schindler et Hurley, 2004).

CONCLUSION

Le processus de consultation publique s'est achevé le 18 octobre 2004: les huit gouverneurs doivent signer le texte amendé en fonction des audiences publiques, puis les États devront ratifier l'accord et le soumettre au vote du Congrès. Il reste donc plusieurs étapes politiques à franchir avant que cet édifice juridique prenne corps. De nombreux juristes et organisations internationales, dont la CMI, estiment que le cadre introduit par le Canada et les dispositions que la Commission régit sont des obstacles sérieux à des entreprises de transfert massif hors des bassins, sur de grandes distances. Même dans le cadre de l'ALENA, il serait donc possible d'envisager une législation destinée à bloquer ces

5. *Detroit Free Press*, 5 février 2004.

6. *Le Devoir*, 30 novembre 2004.

transferts: l'alarmisme de certains observateurs a été utile pour attirer l'attention des gouvernements sur les conséquences des traités commerciaux, mais il ne semble plus fondé en droit.

Cependant, d'une part, il est vrai aussi que la pression politique en faveur de tels transferts est, en ce moment, plutôt faible aux États-Unis. Il n'est pas dit que, dans l'avenir, la position juridique de celui-ci ne changera pas, ni même qu'une province canadienne ne décidera de renier sa signature de l'Accord pancanadien, advenant l'émergence d'une forte demande solvable de transferts massifs – mais un précédent ne signifierait pas non plus la multiplication de projets terriblement coûteux. D'autre part, même si la démarche entreprise par le CGLG aboutit et que le *compact* sur le transfert des eaux des Grands Lacs entre en vigueur, malgré les alternances politiques et les aléas de l'opinion publique, la question des multiples transferts urbains deviendra vraisemblablement une épineuse question politique qui se posera aux États riverains.

BIBLIOGRAPHIE

- BOCKING, R. (1972). *Canada's Water: For Sale?*, Toronto, James Lewis and Samuel.
- CMI (COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE) (2000). *Protection des Eaux des Grands Lacs. Rapport final sur la protection des eaux des Grands Lacs.*
- CMI (COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE) (2004). *Examen des recommandations du rapport de février 2000 de la CMI.*
- CMI (COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE) (s.d.), « Existing Diversions in the Great Lakes Basin », <www.ijc.org/rel/boards/cde/finalreport/diversiondataeng.jpg> (consulté le 15 novembre 2004).
- CGLG (COUNCIL OF GREAT LAKES GOVERNORS) (s.d.), <www.cglg.org>.
- DAY, J.C. (1985). *Canadian Interbasin Diversions, Inquiry on Federal Water Policy*, Research Paper 6, Burnaby, Simon Fraser University.
- DAY, J.C. et F. QUINN (1992). *Water Diversion and Export: Learning from the Canadian Experience*, Waterloo, Canadian Association of Geographers, Public Issues Committee n° 1.
- EKOS RESEARCH ASSOCIATES (2004). « Sondage effectué pour le Centre for Global Studies », Université de Victoria, 27 novembre 2004.
- FOSTER, H. et D. SEWELL (1981). *Water: The Emerging Crisis in Canada*, Ottawa, Canadian Institute for Economic Policy.

- HILL, J. (1999). «The New Politics of Great Lakes Water Diversion: A Canada-Michigan Interface», *Toledo Journal of Great Lakes Law Science and Policy*, n° 2, p. 75-107.
- HOWE, C. et William EASTER (1971). *Interbasin Transfers of Water: Economic Issues and Impacts*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- JEHL, D. (2003). «Alchemy or Salvation: Desalting the Sea», dans Bernadette McDonald et Douglas Jehl (dir.), *Whose Water Is It? The Unquenchable Thirst of a Water-hungry World*, Washington, National Geographic.
- JOHANSEN, David (1999). *Les exportations d'eau et l'ALENA*, PRB-99-5F, Ottawa, 8 mars.
- KEATING, M. (1986). *To the Last Drop: Canada and the World's Water Crisis*, Toronto, Macmillan.
- KNEESE, A. (1984). *Managing Water Quality: Economics, Technology, Institutions*, Washington / Baltimore, Resources for the Future / Johns Hopkins University Press.
- LASSERRE, F. (2001). «L'Amérique a soif: les besoins en eau de l'Ouest des États-Unis conduiront-ils Ottawa à céder l'eau du Canada?», *Revue internationale d'études canadiennes*, n° 24, p. 196-214.
- MAE (MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES DU CANADA) (1982). «The Great Lakes Water Diversion Issue», note du Consulat général du Canada à Chicago, 23 avril 1982, SFAX 097/Restricted.
- MOSS, F. (1967). *The Water Crisis*, New York, Praeger.
- PEARSE, P.H. et al. (1985). *Vers un renouveau: rapport définitif de l'Enquête sur la politique fédérale relative aux eaux*, Ottawa.
- QUINN, F. et al. (2003). «Water Allocation, Diversion and Export», Ottawa, Environnement Canada, <www.nwri.ca/threats2full/ch1-1-e.html>.
- SAN DIEGO COUNTY WATER AUTHORITY (2004). *2010 Business Plan*, San Diego.
- SCHINDLER, D. et A. HURLEY (2004). «Potential Problems with Cross-border Water Issues: The US and Canada in the 21st Century», *Canada and the New American Empire*, actes du colloque des 26-27 novembre, Université de Victoria.
- SHRYBMAN, S. (1999). *A Legal Opinion concerning Water Export Controls and Canadian Obligations under NAFTA and the WTO*, West Coast Environmental Law, <www.wcel.org/wcelpub/1999/12926.html>.

- VISSMAN, W. (1978). « A Comparison of the 1977 Water Policy Review and the 1978 Federal Water Policy Proposals », *Special Report*, n° 6, Virginia Water Resources Research Center.
- WATERNET (2004). « Bush Opposes Great Lakes Water Diversion », *Water-net*, 17 août 2004, <www.waternet.com> (consulté le 1^{er} septembre 2004).

CHAPITRE



LES FLUX PÉTROLIERS DANS LE MONDE ARABE

Sami Aoun

L'enjeu stratégique que représente le pétrole dans le monde arabe domine l'échiquier international depuis presque un siècle. La répartition géographique non uniforme du pétrole et l'abondance des ressources pétrolières dans l'espace arabe constituent la principale cause de l'intérêt des firmes transnationales et des États occidentaux pour cette région, surtout depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Alors que la consommation locale et régionale est très limitée, les besoins des pays développés, et plus récemment de pays connaissant un rythme de développement accéléré comme la Chine et l'Inde, ne cessent d'augmenter.

La rente pétrolière constitue la base du produit intérieur brut (PIB) des États de la région. La production pétrolière des États arabes représente environ 28 % de la production mondiale actuelle et dépassera les

35 % en 2030, d'après les projections du WETO¹. Par ordre d'importance en termes de production annuelle, l'Arabie Saoudite vient au premier rang, suivie des Émirats arabes unis, du Koweït, de la Libye et enfin de l'Égypte, avec des exportations dépassant 40 % des exportations mondiales. De plus, les réserves des pays arabes avoisinent les 62 % des réserves mondiales connues. Enfin, l'exportation du pétrole de la région est relativement facilitée par la position géographique médiane qu'occupent les pays de la région entre les grands foyers de développement économique.

De plus, le coût de production du pétrole arabe est très faible : en Arabie Saoudite, il est estimé à un dollar le baril, contre quinze dollars en Mer du Nord. La profondeur des puits joue également un rôle important : ces derniers sont peu profonds dans le Golfe (en moyenne 650 mètres contre 2 000 mètres aux États-Unis).

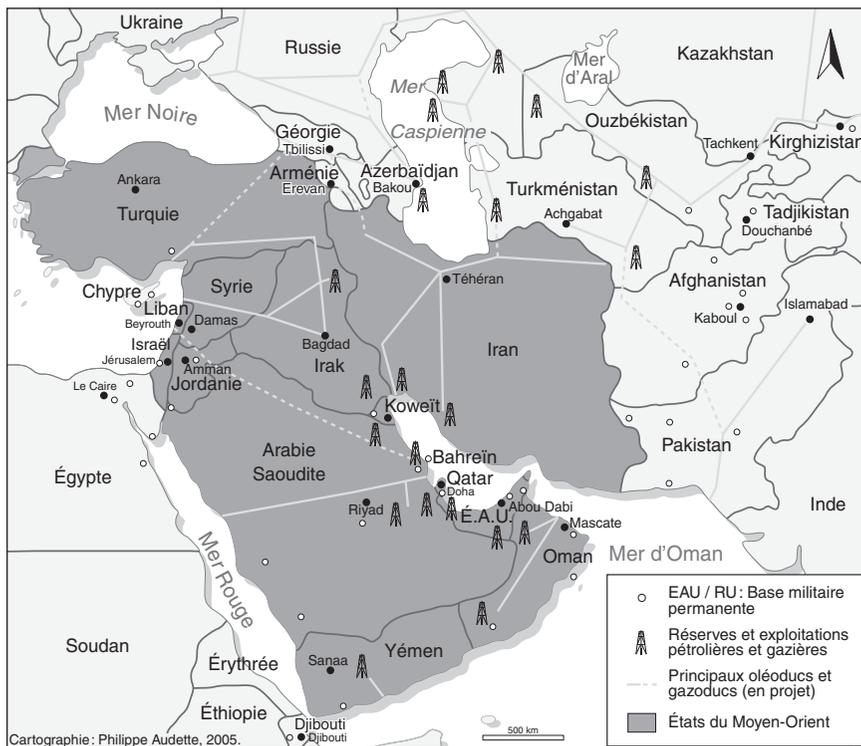
L'espace arabe, favorisé par les hasards de la géologie, a retenu très tôt l'attention des puissances à la recherche de nouvelles sources énergétiques. Dès le début du *xx^e* siècle, les grands magnats anglo-saxons, soucieux de s'émanciper du « roi charbon » comme source d'énergie, décidèrent de maîtriser complètement la production, la transformation et la commercialisation du pétrole. Faute de moyens techniques et de ressources financières, aux mains des Occidentaux, les autorités arabes en place à l'époque cédèrent aux grandes puissances et à leurs grandes firmes pétrolières. Maîtrisant la technologie de sondage et d'extraction, ces firmes (telles l'Anglo-Persian Oil Company, fondée par William Knox d'Arcy en 1908, ou la Turkish Petroleum Company, devenue en 1929 l'Iraq Petroleum Company) imposèrent leurs diktats sur les jeunes États et proto-États de la région, monopolisant ainsi la majeure partie des bénéfices.

C'est avec le premier conflit mondial que la position stratégique, et surtout économique, du monde arabe s'est considérablement renforcée. En effet, en temps de guerre, l'approvisionnement en pétrole se révélait largement primordial pour les puissances belligérantes. La production du pétrole passa de 40 millions de tonnes en 1910 à 100 millions de tonnes en 1921.

Le contrôle des ressources pétrolières s'est donc avéré capital dès cette époque et s'est encore accentué pendant la Deuxième Guerre mondiale, les puissances alliées éprouvant alors des difficultés de ravitaillement. À la fin du second conflit mondial, le golfe arabo-persique

1. Le *World Energy, Technology and Climate Policy Outlook* est une étude présentée par la Commission européenne en mai 2003 à Bruxelles mettant en lumière les tendances énergétiques, technologiques et environnementales des trente prochaines années. L'étude recense, entre autres, les défis auxquels doit s'attendre la communauté internationale dans le domaine énergétique.

FIGURE 12.1.
Potentiel pétrolier du Moyen-Orient



allait devenir la première région productrice de pétrole, ce dernier étant largement exploité par les grandes compagnies étrangères. Cette situation allait changer à partir des années 1960, l'espace arabe connaissant une vague de nationalisations de ce secteur, en vue de bénéficier de la manne pétrolière pour financer son développement.

De plus, au cours de la guerre froide, les deux superpuissances se sont aussi affrontées autour de l'enjeu du contrôle des flux de pétrole. Le Moyen-Orient est ainsi devenu le théâtre privilégié de ce conflit, le pétrole arabe constituant une arme (parmi d'autres) de domination, dans le jeu stratégique entre les États-Unis et l'URSS. Cette importance s'explique essentiellement par le lien direct existant entre la consommation pétrolière et le régime de développement économique des « Trente Glorieuses ». Les besoins en énergies fossiles, surtout en pétrole, vont croître, poussant ainsi les grandes puissances à s'immiscer de plus en plus clairement dans cette région, allant jusqu'à vouloir la contrôler plus ou moins ouvertement.

Même si la guerre froide est maintenant terminée, le pétrole constitue aux yeux de nombreux observateurs la principale raison de l'intervention des États-Unis dans la région. En fait, en dépit de facteurs de puissance que les États-Unis dosent subtilement (voir le chapitre de Charles-Philippe David et Julien Tourreille dans cet ouvrage), l'économie américaine est vulnérable du fait de sa relative dépendance énergétique. En effet, les États-Unis ont vu leur taux de dépendance pétrolière croître au cours des trois décennies (passant de 35 % en 1973 à 54 % en 2001). De plus, ils sont exposés au risque permanent d'une interruption partielle des flux pétroliers, notamment en provenance du golfe arabo-persique, du fait de la montée de l'anti-américanisme dans la région.

Ceci étant, et au-delà de son importance géopolitique régionale, le potentiel pétrolier arabe est devenu un enjeu planétaire : le pétrole constitue à n'en pas douter une des clés dans la dynamique des relations Nord-Sud. Les États occidentaux et le Japon sont les plus grands consommateurs de « l'or noir » et de nouveaux pays comme la Chine et l'Inde, qui connaissent une croissance économique très rapide ces dernières années, font montre d'une « soif » qui semble insatiable. Alors que le niveau de développement d'un État pouvait jusqu'à présent se mesurer à l'aune de sa consommation pétrolière, les risques de diminution de cette énergie non renouvelable à la base des économies modernes font peser le risque de nouvelles tensions géopolitiques ayant pour principal enjeu sa production et la maîtrise des flux d'approvisionnement.

Après cette présentation très générale, il convient de s'interroger sur l'avenir des flux pétroliers venant des États arabes, à la lumière des événements qui ont structuré cette partie du monde. On verra notamment l'importance que représente le pétrole dans les conflits au Proche-Orient et au Moyen-Orient.

1. LE PÉTROLE DANS L'HISTOIRE CONTEMPORAINE CONFLICTUELLE DU MONDE ARABE

Selon certains experts de la question², le pétrole est à l'origine du processus de construction étatique dans cette région. Son histoire récente, en particulier celle de la péninsule arabique, montre que ce processus politique est directement lié à la découverte et à l'exploitation des premiers puits pétroliers. Cette région était alors dominée par une organisation politique

2. Voir notamment l'article de Philippe Conrad, « Histoire et géopolitique du pétrole dans le golfe arabo-persique », <www.clio.fr/BIBLIOTHEQUE/Histoire_et_geopolitique_du_petrole_dans_le_golfe_arabo-persique.asp>.

de type tribalo-clanique caractérisée par l'existence d'alliances placées sous la domination d'un clan ou d'une tribu au sein de l'Empire ottoman (le Califat).

1.1. L'IMPORTANCE DU PÉTROLE DANS LES POLITIQUES EXTÉRIEURES ARABES : ARABES BÉDOUINS RICHES ET ARABES CITADINS PAUVRES

Les grandes compagnies pétrolières, en collaboration avec les puissances coloniales présentes dans l'espace arabe (en l'occurrence la Grande-Bretagne et la France), ont joué un rôle important dans la constitution des « petits » États de la région. Le tracé des frontières a été en grande partie fondé sur l'exploitation du pétrole. Ainsi, en 1928, lors d'une conférence réunie à Ostende, Calouste Sarkis Gulbenkian³ traçait sur la carte du Moyen-Orient ce qui allait devenir la fameuse « ligne rouge » délimitant « les anciens territoires ottomans » octroyés par concession à la Turkish Petroleum Company, le Koweït étant à l'extérieur de cette concession et placé sous protectorat britannique. Cet événement montre à quel point le pétrole a constitué, dès le début du XX^e siècle, la pierre angulaire des stratégies coloniales dans le monde arabe.

Par ailleurs, l'impact sur la population bédouine des richesses issues de la production pétrolière a induit un clivage très net entre le mode de vie et les valeurs traditionnelles et celles portées par la modernité occidentale. Après un siècle de richesses accumulées, la modernisation des sociétés arabes de la région reste partielle et ne touche guère les structures sociales ni les systèmes politiques. Dans les pays arabes pauvres, l'inconscient collectif des populations retient essentiellement le passé bédouin des pays nantis et leur enrichissement soudain, estimant qu'ils ne le méritent guère. Les citoyens arabes d'origine citadine, issus de villes à l'activité culturelle très riche notamment du fait de la « westernisation » (Beyrouth, Alep, Damas, Alexandrie, Le Caire ou Casablanca), contraints d'immigrer dans les États du golfe Persique pour des raisons économiques ou politiques, se voient obligés de composer avec un mode de vie et des valeurs inspirés par un conservatisme tribal et ethnique ; conservatisme qu'elles estiment moyenâgeux mais qui structure très fortement les systèmes politiques en place et qui, jusqu'à présent, était largement accepté, voire soutenu par les démocraties libérales, en premier lieu les États-Unis. Les monarchies du golfe Persique ou encore la

3. Financier britannique, d'origine arménienne, pionnier de l'industrie pétrolière au Moyen-Orient (1869-1955).

dictature de Saddam Hussein étaient de puissants alliés face au péril soviétique et à la menace fondamentaliste en Iran à la suite de l'effondrement du régime de Mohammed Reza Pahlavi en 1979 et la prise du pouvoir par l'ayatollah Khomeini.

En dépit de cette apparente « schizophrénie », la manne pétrolière a permis aux pays arabes d'acquérir une place fondamentale dans la géopolitique régionale et mondiale. Par exemple l'Arabie Saoudite joue un rôle prépondérant à l'échelle mondiale et surtout un rôle de pivot dans le monde arabe, grâce à sa politique de dons distribués aux autres pays du monde arabo-musulman, qui lui a conféré une place importante au sein de la Ligue des États arabes et même à l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) (voir le chapitre de Rémy Madinier pour ce qui est de l'Asie du Sud-Est). Son action ne se limite pas aux pays musulmans, l'Arabie Saoudite étant le grand argentier de nombre de communautés musulmanes dans les démocraties libérales.

1.2. LE PÉTROLE AU CŒUR DES CONFLITS AU MOYEN-ORIENT : LES PÉTRODOLLARS AU SERVICE DES CAUSES ARABES

Au-delà des clivages culturels internes, le pétrole a largement servi les causes arabes et a remodelé à maintes reprises les politiques des pays (conservateurs ou progressistes), en dépit des échecs militaires répétés, essentiellement face à Israël.

En effet, le pétrole s'est régulièrement trouvé au cœur des conflits du Moyen-Orient, à commencer par la nationalisation du canal de Suez en 1956 par le président égyptien Nasser. Cet événement, dont l'ampleur a été poussée à son paroxysme par l'euphorie panarabiste qui l'entourait, a été la prémisse des crises pétrolières qui allaient suivre. La Grande-Bretagne a alors ressenti la décision de Nasser comme une menace directe pour son approvisionnement en pétrole et a pris la tête d'une coalition l'associant à la France et à Israël. Cette coalition qui est alors intervenue militairement allait cependant se heurter à une forte résistance de la part des États-Unis et de l'URSS qui devait en fin de compte mener à un cessez-le-feu et au retrait des troupes occidentales.

L'instrumentalisation du pétrole dans le conflit israélo-arabe trouve son point culminant dans la crise pétrolière de 1973. Les mesures prises en 1973 par les pays arabes influents au sein de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) allaient frapper de plein fouet les économies occidentales. Engagés dans la guerre du Kippour contre Israël en 1973, les États arabes membres de l'OPEP décidèrent un embargo contre les pays soutenant Israël (notamment les États-Unis) et une réduction de

leur production de 25 %, une décision conduisant à quadrupler le prix du baril. Cette décision orchestrée par le roi saoudien Fayçal I^{er} allait révéler la dépendance des États occidentaux et du Japon face aux monarchies pétrolières et au régime baasiste de Saddam Hussein et inverser les rapports de force, jusqu'alors totalement à l'avantage des Occidentaux. Ce premier choc pétrolier de 1973 allait marquer l'entrée de ces derniers dans une période de crise économique majeure qui, même si elle était très loin de n'être qu'une question de prix du pétrole, a eu un effet durable sur leur tissu social et économique et a encore des effets psychologiques indéniables.

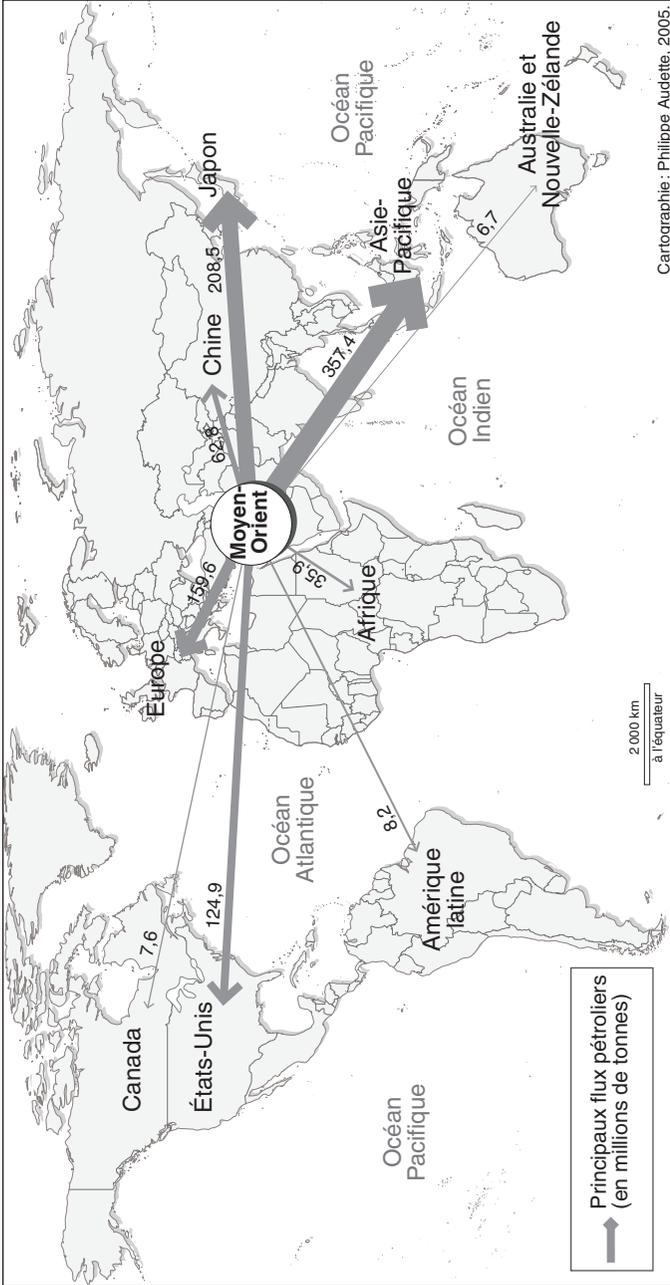
Dans la même perspective, le pétrole arabe, malgré d'importantes divergences politiques entre les pays du Moyen-Orient, est devenu un moyen de pression dont ont usé ces pays dans le cadre de leur lutte contre l'instauration de l'État d'Israël, notamment en finançant des mouvements de résistance palestinienne dès 1964⁴. L'aide aux Palestiniens a par ailleurs été une constante dans la politique extérieure irakienne. Saddam Hussein fournissait une aide financière aux familles des auteurs d'attentats suicides en Israël, tandis que le soutien aux « frères palestiniens » était un leitmotiv des discours de politique étrangère du Rais. La manne pétrolière dont disposait le pays, concentrée entre les mains des baasistes, leur permettait de soutenir et financer leur idéologie panarabiste, idéologie faisant de la question palestinienne son fer de lance.

Financée grâce au pétrole, l'aide fournie aux Palestiniens et aux pays arabes formant la première ceinture anti-Israël a largement contribué au relatif succès de la résistance des Arabes face à une suprématie israélienne, en dépit de revers militaires quasi systématiques.

Au-delà de la question pétrolière proprement dite, les enjeux de la géopolitique régionale ont eux aussi une influence décisive dans les options stratégiques des pays pétroliers arabes. La course au leadership régional compte notamment pour beaucoup pour ces pays, étant à l'origine de fortes tensions, notamment entre l'Arabie Saoudite et l'Irak. Cette course au leadership apparaîtra d'ailleurs en filigrane dans les conflits idéologiques ayant traversé la région depuis plusieurs décennies. Il faut toutefois se garder de lui attribuer la seule responsabilité des conflits internationaux et intranationaux, ces derniers s'étant également largement nourris d'autres types d'opposition, notamment Chiites/Sunnites, laïcs/croyants, Arabes/Perses, et ce, tant à l'échelle locale que régionale.

4. Le soutien de l'OLP à Saddam Hussein en 1991 lors de la première guerre du Golfe a interrompu ce soutien financier, qui s'est par la suite rétabli, mais sur une base bien moindre. À ce titre, le manque de financement a largement affaibli l'OLP et a contribué à accentuer les concessions faites par Yasser Arafat à Israël depuis les accords d'Oslo.

FIGURE 12.2.
Flux pétroliers en provenance du Moyen-Orient



1.3. LE PÉTROLE, SUPPORT IDÉOLOGIQUE DE L'ISLAM CONSERVATEUR : ISLAMISME BÉDOUINISÉ ET PANARABISME PROGRESSISTE

L'argent du pétrole a largement servi à alimenter l'expansion de l'idéologie wahhabite saoudienne. Le wahhabisme, véritable doctrine d'État en Arabie, a débordé de son cadre géographique originel pour se développer dans plusieurs autres pays arabes (voire en Europe et en Amérique du Nord). Grâce aux mosquées, centres culturels, bibliothèques ou autres œuvres caritatives dont il a assuré le financement, le pétrole saoudien s'est en effet révélé un instrument essentiel de propagation de cette idéologie conservatrice qui puise ses origines dans la vie bédouine et qui tourne résolument le dos à la modernité.

L'ensemble du monde arabe n'étant pas forcément gagné à la cause du wahhabisme, les relations entre les monarchies du Golfe (où cette doctrine conservatrice est largement présente) et les autres régimes monarchiques (comme la Jordanie) et républicains (Irak, Syrie, Yémen, etc.) ont été marquées par une succession de crises déclarées ou latentes ; elles demeurent de fait plutôt tendues et ce, sans doute pour longtemps.

En effet, si le pétrole n'était que l'un des enjeux de la guerre irakienne (1980-1988), il était hors de tout doute le principal enjeu de la première guerre du Golfe (1990-1991), Saddam Hussein accusant le Koweït (et l'Arabie Saoudite) d'augmenter leur production de pétrole et de maintenir des prix bas sur le marché international au détriment de l'Irak, qui avait besoin d'augmenter ses revenus pétroliers pour financer sa reconstruction après sa guerre contre l'Iran.

Les rivalités et les tensions entre ces différents pays ne se déclinent pas sur la base de clivages idéologiques. Les alliances stratégiques influencent grandement les confrontations. Les pays producteurs du pétrole comme l'Arabie Saoudite sont déterminés à assurer la propagation de leurs valeurs conservatrices reposant sur une idéologie islamique bédouinisée. Par contre, les régimes qui brandissent la bannière républicaine, à l'instar de ce que fut le régime de Saddam Hussein, sont également déterminés à imposer un idéal panarabe par la contrainte et la force. Le point commun dans les deux cas repose sur la nature coercitive, voire dictatoriale, des régimes en place.

1.4. LE PÉTROLE ARABE AU SERVICE DE L'ISLAMISME COMBATTANT ET TERRORISTE

Si le wahhabisme avait du mal à légitimer les guerres menées contre l'Irak, son support idéologique, ainsi que l'aide financière octroyée grâce à l'abondance de la manne pétrolière, ont indiscutablement permis à l'islamisme combattant de se développer en Afghanistan.

La longue guerre menée contre l'occupation de l'Afghanistan par l'Union soviétique (1979-1989) a mobilisé toutes les forces islamistes des pays arabes, mais aussi et surtout le pouvoir de financement du pétrole saoudien. Quand la guerre a éclaté en Afghanistan, ce pays est devenu un sanctuaire pour les moudjahidines venant de l'ensemble des pays arabes. Les combattants afghans ont pu bénéficier de l'aide financière, logistique, en armement et en effectifs issue (entre autres) des pays du Golfe. Les pétrodollars, associés à une importante implication américaine menée dans le contexte de la guerre froide, ont finalement réussi à stopper l'expansion soviétique. Fort de ces succès, le mouvement des moudjahidines arabes d'Afghanistan dirigé par des grandes figures de l'islamisme combattant (comme Abdallah Azzam, Oussama Ben Laden, Ayman al-Zawahri), s'est donc développé sur un « terreau » particulièrement « fertile », arrosé par les pétrodollars et bénéficiant d'un soutien important de la part des États-Unis.

Une fois passée l'euphorie de la victoire contre les Soviétiques, le mouvement s'est radicalisé et a conduit, sur fond de guerre civile, à l'avènement des Talibans soutenus par les monarchies du Golfe, notamment l'Arabie Saoudite et les Émirats arabes unis, seuls États, avec le Pakistan, à avoir reconnu ce régime obscurantiste, dans lequel on pouvait supposer qu'elles voyaient des similitudes idéologiques (sunnisme politisé et ultraconservateur : le wahhabisme).

L'alliance de circonstance entre les États-Unis et les fondateurs d'Al-Qaïda, forgée par la lutte contre l'envahisseur soviétique, allait progressivement s'affaiblir pour s'effondrer totalement au milieu des années 1990, à la suite de l'installation des bases américaines en Arabie Saoudite. Les États-Unis ne furent alors pas les seuls à devenir les ennemis d'Oussama Ben Laden, le régime de Riyad faisant de ce dernier l'ennemi numéro un des Al Saoud. Ironiquement, le pétrole qui avait largement soutenu Ben Laden pendant les années 1980 dans sa lutte contre les Soviétiques en Afghanistan allait désormais servir à le combattre dans le cadre de la guerre contre le terrorisme menée par les États-Unis et ses alliés, dont l'Arabie Saoudite, une guerre commencée dès la fin des années 1990, mais devenue une priorité après les événements du 11 septembre 2001.

Enfin, il convient de noter que le pétrole arabe, notamment le pétrole saoudien, a aussi servi à financer l'islamisme combattant en Palestine. En fait, en dépit des divergences d'ordre politique entre les principaux mouvements palestiniens, le Hamas et Djihad, le principal point commun entre ces deux branches sunnites est leur soutien financier par l'Arabie Saoudite⁵.

1.5. LE PÉTRODOLLAR AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : UN FIASCO NON DÉCLARÉ

En dépit des richesses accumulées par certains pays arabes, le produit intérieur brut de tous les États arabes réunis⁶ était de 531,2 milliards de dollars en 1999, ce qui les place derrière l'Espagne (595,5 milliards de dollars).

Ce paradoxe est imputable au fait que les États pétroliers ont misé sur le pétrole, et sur lui seul, dans toutes leurs tentatives de développement, leurs plans quinquennaux et leurs stratégies. Cette erreur fondamentale réside en fait dans l'absence de solutions de remplacement pour le développement économique. Ainsi, les sociétés de ces États sont avant tout caractérisées par la consommation, sans réelle possibilité de transition de leur base économique.

Cette absence de transition économique nuit à la transformation sociale et politique de ces États, dont les perspectives d'entrée dans la modernité apparaissent bien limitées. On peut considérer que cette absence de diversification de la base productive sert les intérêts des forces conservatrices. Du fait de leur emprise sur les institutions, les conservateurs font obstruction à la constitution de formations politiques libérales agissant dans le sens de la modernisation politique et économique. En fait, l'émergence de ces forces libérales est tributaire de l'autonomie de la société civile face à l'État rentier.

5. Ce financement concerne les formations politiques des mouvements palestiniens. Avant le 11 septembre 2001 il s'agissait d'une aide officiellement réservée aux projets de bienfaisance menés par le Hamas et le Jihad dans les territoires occupés. Alors que l'aide de Saddam était octroyée aux familles des auteurs d'attentats suicides, ces derniers appartiennent aux phalanges armées de ces mouvements : les brigades d'Al Qassam, proches du Hamas, et les brigades d'Al Quds, relevant du Jihad islamique. Il est à noter que cette aide était officieuse et arrivait directement aux familles dans les territoires occupés.

6. Les pays arabes sont l'Algérie, l'Arabie Saoudite, le Bahreïn, les Comores, Djibouti, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Irak, la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Libye, le Maroc, la Mauritanie, Oman, la Palestine, le Qatar, la Somalie, le Soudan, la Syrie, le Yémen.

En Asie arabe, comme au Machrek ou au Maghreb, l'industrialisation reste faible et procède généralement d'un processus d'importation, sans politique claire en général (sauf peut-être dans le cas de l'Algérie). On peut sans doute parler d'un échec sensible de la modernisation économique et technique de l'espace arabe. Les données disponibles sur l'ensemble des États concernés étayaient ce point de vue : « Un taux de chômage de 20 %, 13 milliards de déficit alimentaire, une autosuffisance alimentaire réalisée à seulement 50 %. Le commerce arabe ne représente que 3 % du commerce mondial. En plus les pays arabes n'investissent que 1 % de leur PIB pour la recherche scientifique. » En outre, « la dette a été en 1975 de l'ordre de 21 milliards de dollars, pour passer en 1984 à 84,5 milliards de dollars, jusqu'à 152 milliards de dollars en 1995 » (Alhoussaini, 2000). Pour certains, « la conclusion évidente qu'on doit tirer de l'analyse de l'évolution économique des pays arabes au cours des 25 dernières années est l'échec de leur insertion active dans le système capitaliste mondial » (Amin, 1996, p. 254).

Il est par contre incontestable que les pays arabes figurent parmi les plus gros acheteurs d'armes dans le monde. Pourtant, ils ont perdu toutes leurs guerres contre Israël (excepté la guerre de 1973, dont le résultat fut plus indécis). De plus, « la région du Golfe pétrolier [...] est placée directement dans la coupe de l'occupation militaire des États-Unis [...] Elle est désormais séparée du reste du monde arabe » (Amin, 1996, p. 256). Il est vrai que l'intérêt des États-Unis pour cette région a crû, au fil du temps, à mesure que sa dépendance énergétique en matière de pétrole augmentait.

2. LE PÉTROLE ARABE : CASUS BELLI DE LA PAX AMERICANA

À la fin de la guerre froide, les États-Unis sont devenus la seule superpuissance, un statut parfaitement assumé et revendiqué par nombre de penseurs de la politique étrangère de ce pays. Par exemple, dans son ouvrage *Le grand échiquier : l'Amérique et le reste du monde*, l'ancien conseiller à la sécurité nationale américaine sous Jimmy Carter, Zbigniew Brzezinski, écrivait : « Aucune puissance ne peut prétendre rivaliser avec les États-Unis dans les quatre domaines clés – militaire, économique, technologique et culturel – qui font une puissance globale » (Brzezinski, 1997).

2.1. RELATION ENTRE PÉTROLE ET SÉCURITÉ NATIONALE DANS LA POLITIQUE AMÉRICAINE DANS LE MONDE ARABE : LE FLUX SÉCURISÉ

Toutefois, cette hyperpuissance américaine connaît des limites (voir également le chapitre de Charles-Philippe David et Julien Tourreille). En effet, au-delà de la dépendance des États-Unis par rapport au Japon et à l'Europe et par rapport à ses « voisins » immédiats (voir le chapitre de Christian Deblock et Éric Jasmin), le « gendarme du monde » est extrêmement dépendant des pays musulmans et arabes en termes d'approvisionnement pétrolier et ce, en dépit de ses importantes réserves stratégiques, notamment du fait de son refus catégorique de freiner sa consommation énergétique.

Alors que, durant la guerre froide, la coopération entre les régimes en place (à l'exception de l'Iran après 1979) et les États-Unis s'opérait sur le registre des intérêts bien compris entre les différentes protagonistes, les relations vont se tendre à la suite des attentats du 11 septembre 2001, lesquels vont donner l'occasion aux tenants d'une nouvelle approche de faire entendre leurs points de vue au sein de l'administration de George W. Bush. Elaborée par Paul Wolfowitz, cette nouvelle doctrine se fonde sur le concept de la guerre préventive, les États musulmans et arabes du Grand Moyen-Orient étant particulièrement visés puisque la défense des intérêts économiques devient très clairement l'alpha et l'oméga de cette politique.

Les priorités américaines dans la région sont les suivantes :

- **La guerre contre le terrorisme**

Ce combat a commencé contre Al-Qaïda de Ben Laden et le régime des Talibans qui l'abritait. Il continue actuellement en Irak et, par un effet de glissement de champ de bataille, est susceptible d'englober éventuellement l'Iran et la Syrie. Cette lutte contre le terrorisme se déroule, faut-il le rappeler, autour des puits du pétrole du Grand Moyen-Orient (entre la première région pétrolière du golfe arabo-persique et celle de la mer Caspienne).

- **Espace sous droit de regard américain**

Les intérêts des États-Unis dans cette région s'inscrivent dans la vision globale de la géopolitique américaine théorisée depuis le début du XX^e siècle par Nicholas Spykman, qui a en effet montré en 1944, dans son ouvrage *The Geography of Peace* (Spykman, 1944), que le contrôle des ressources naturelles constitue l'un des principaux facteurs déterminant la politique étrangère d'un État.

Nicholas Spykman, s'inspirant du fondateur de la géopolitique classique, le britannique H.J. Mackinder, considérait que le monde avait un pivot. Mais ce pivot du monde, autour duquel l'ordre politique international était organisé au début du *xx*^e siècle, n'est désormais plus le *Heartland* de H.J. Mackinder, la Russie, pivot protégé par des obstacles naturels (le croissant intérieur, composé de la Sibérie, du désert de Gobi, du Tibet, de l'Himalaya) et entouré par les océans et les terres littorales (*coastlands*). Ce « pivot » est actuellement constitué d'États tampons comme l'Irak et l'Afghanistan, qu'il faut donc contrôler si l'on veut contrôler le monde. Dans la même perspective, les théoriciens de la Maison-Blanche estiment que le Moyen-Orient, situé entre Occident et puissances orientales en émergence (Chine et Inde) ou présentes depuis plusieurs décennies (Russie, Japon), est un espace stratégique à contrôler. C'est bien évidemment le pétrole, alimentant en « fluide vital » des économies de plus en plus énergivores, qui est au cœur de toutes les rivalités.

L'importance stratégique du Golfe et de son pétrole est d'ailleurs accrue en ce début de *xxi*^e siècle du fait de l'émergence économique de la Chine. En effet, selon des études américaines, les besoins pétroliers de cette dernière vont augmenter de manière spectaculaire dans les prochaines années. En 1999, la Chine importait 36 millions de tonnes de pétrole. En 2003, elle en faisait venir 78. En 2004, ses importations estimées ont été de 120 millions de tonnes, chiffre qui, par projection, atteindra les 210 millions en 2010⁷. Pour l'administration des États-Unis, il est donc d'autant plus important d'occuper le terrain économiquement, militairement et diplomatiquement afin de limiter la présence de la Chine dans la région. En faisant peser sur cette dernière l'éventualité de lui couper l'accès au pétrole du Moyen-Orient, Washington possède sur Beijing un avantage stratégique majeur en vue de contrecarrer efficacement les visées politiques et économiques du géant chinois. C'est sans nul doute cette logique qui a sous-tendu les actions américaines lors de l'invasion de l'Afghanistan et, plus récemment, de l'Irak.

- **Protéger l'acheminement du pétrole**

Pour beaucoup d'observateurs, c'est là l'objectif ultime du déploiement militaire des forces de l'OTAN ou des forces américaines. Est-il nécessaire de rappeler que, lors de la prise de Bagdad, le premier édifice que les troupes américaines ont occupé a été celui du ministère irakien de l'Énergie? Les démarches qui suivirent furent d'ailleurs de rétablir l'acheminement de ce pétrole par le port de Bassora dans le Sud irakien. Et ce n'est

7. <www.diploweb.com/forum/schaeffer.htm>, consultée le 5 avril 2005.

pas un hasard si l'une des priorités de la résistance irakienne est justement l'attaque des pipelines assurant l'acheminement du pétrole, notamment au nord de l'Irak, à travers la Turquie.

Les objectifs américains dans la région, appliqués par la force si nécessaire, trouvent leur justification théorique dans le courant réaliste prôné depuis les années 1960 par Hans Morgenthau (1973). Pour ce dernier, en effet, l'intérêt se définit comme un pouvoir. Il postule que c'est cet intérêt qui motive la conduite des nations et détermine leur politique étrangère et la volonté de puissance, pour le conserver, voire l'étendre. On parle ici d'un intérêt américain cristallisé autour de l'or noir du Moyen-Orient.

2.2. LA POLITIQUE AMÉRICAINE DANS LE MONDE ARABE :

DOMINATION DES PUIITS DE PÉTROLE ET REMODELAGE CULTUREL DÉMOCRATIQUE

C'est dans cette perspective que fut élaboré le projet du « Grand Moyen-Orient ». Ce projet américain, qui reprend à son compte des initiatives européennes lancées à partir de 1995, a été adopté par le G8 et l'OTAN en 2004. Ce projet a un préalable explicité par Zbigniew Brzezinski (1997), dominer l'Eurasie : « L'Eurasie constitue l'axe du monde. Une puissance qui dominerait l'Eurasie exercerait une influence prééminente sur deux des trois régions les plus productives du monde, l'Europe occidentale et l'Asie orientale [...] L'Eurasie constituant désormais l'échiquier géopolitique décisif [...] L'évolution des équilibres de puissance sur l'immense espace eurasiatique sera d'un impact déterminant sur la suprématie globale de l'Amérique. » Le projet de Grand Moyen-Orient a pour but le remodelage de la culture politique islamique. Il s'agit principalement d'initier un courant de démocratisation afin de rendre la région plus conciliante vis-à-vis l'Occident et moins hospitalière aux mouvements activistes et violents antiaméricains.

Il faut préciser que le terme de Moyen-Orient, ensemble géopolitique s'étendant sur près de 4 000 km entre les détroits turcs et la pointe sud-est de l'Arabie, sur l'océan Indien, et entre la vallée du Nil et les confins de l'Afghanistan, est surtout employé depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

La crise pétrolière de 1973 a constitué un « catalyseur » pour l'Administration américaine en matière d'intervention dans cette région du monde et ce, pour différentes raisons. Au-delà des raisons officiellement mises de l'avant au cours des plus récentes interventions, à savoir la menace de la prolifération des armes non conventionnelles et le danger

islamiste radical, ce sont la maîtrise et la sécurisation des flux énergétiques, notamment dans la région du Golfe, préoccupations nées de cette crise de 1973, qui motivent la politique extérieure américaine depuis cette époque.

En effet, sérieusement secoués à l'époque par l'embargo arabe sur le pétrole qui venait mettre un terme à une période de croissance exceptionnelle (les Trente Glorieuses), les États-Unis ont envisagé la possibilité d'envoyer des troupes pour prendre le contrôle des puits de pétrole de la région, surtout ceux d'Arabie Saoudite, du Koweït et d'Abou Dhabi. Plus question, pour un pays qui venait d'être forcé de quitter le Viêtnam, d'accepter les menaces émises par de « petits » États.

En fait, leurs intentions étaient si fermes que Henry Kissinger est même allé jusqu'à proposer le scénario d'une occupation de la région « par les troupes de la Coalition », dans laquelle la Grande-Bretagne aurait joué un rôle prépondérant, la France aurait fourni la logistique et l'Allemagne aurait servi de base arrière. Pour Henry Kissinger, le pétrole était en effet beaucoup trop important pour rester sous la tutelle des États arabes. C'est dans ce contexte qu'il faut resituer sa célèbre boutade, selon laquelle les pays arabes allaient « payer très cher » pour ce que l'embargo avait causé aux États-Unis (Sheehan, 1976).

Depuis la crise en question, la politique étasunienne a donc été orientée vers la sécurisation et la maîtrise des flux pétroliers de la région et, par le fait même, vers la constitution de la région pétrolière arabe comme un « pré carré », en écartant d'autres puissances économiques rivales, notamment la Chine et l'Inde, de ces sources énergétiques.

Un autre objectif majeur des États-Unis, depuis l'époque de Henry Kissinger, est de stabiliser les prix du marché pétrolier et de les maintenir à un niveau aussi bas que possible ou, du moins, que le marché pétrolier ne provoque ni inflation ni récession. Il s'agit ainsi à la fois d'assurer un approvisionnement continu et bon marché et de pousser les pays producteurs à produire plus de pétrole. Une telle démarche a le double avantage de maintenir les cours à un niveau très bas et de maintenir la vulnérabilité de l'économie des pays producteurs, laquelle dépend entièrement de cette seule source de revenus. La dépendance énergétique des pays occidentaux, États-Unis en tête, est donc contrebalancée par la vulnérabilité des pays producteurs qui vivent de cette seule ressource. Encore faut-il relativiser cette vulnérabilité, la solution de rechange au pétrole pour les pays industrialisés n'étant pas encore trouvée, loin s'en faut. Mais la présence de pays concurrents peut donner l'occasion aux grands consommateurs de pétrole de faire ponctuellement plier un pays producteur, comme ce fut le cas pour les Britanniques face à l'Iran dans les années 1950, suite à la nationalisation des puits du pays et au premier

exil du chah et, plus récemment, aux Américains face au Venezuela, qui avait le « tort » de vendre aussi du pétrole à Cuba. Pour autant, la difficulté actuelle des États-Unis à garantir la sécurité dans l'Irak de l'après-guerre, avec les conséquences que cette situation a sur le prix du baril qui a atteint des sommets ces derniers temps, rend actuellement inopérante cette politique de stabilité des prix.

La politique américaine au Moyen-Orient résulte d'un équilibre entre préoccupations sécuritaires et économiques depuis le début du premier mandat de l'Administration Bush en 2000. Les fondements de cette double politique trouvent leur origine dans un document élaboré par Donald Rumsfeld et d'autres personnalités⁸ et adressée le 26 janvier 1998 à l'ancien président Bill Clinton, l'incitant à provoquer la chute de Saddam Hussein. Selon ce rapport, les États-Unis ne devaient pas se préoccuper du fait que l'Irak possède ou non des armes de destruction massive. Il s'agissait, selon ce document, de réaffirmer le droit des États-Unis de défendre leurs intérêts vitaux dans la région du Golfe. Et cette défense devait passer, le cas échéant, par la destitution du régime baasiste irakien tout en prenant soin de ne permettre l'accès au pétrole du Golfe à aucune autre puissance.

Il est certain que, dans le nouvel ordre mondial établi après la fin de la guerre froide, la stratégie américaine n'a plus besoin de s'appuyer sur un maintien des rapports de forces, dans la région du Golfe ou ailleurs. L'Union soviétique disparue de l'échiquier, les États-Unis n'ont plus besoin de prendre des précautions pour assurer la protection de leurs intérêts, une ingérence directe la région du Golfe s'avérant la manière la plus efficace d'assurer le contrôle de ses réserves énergétiques. Aucun État n'ayant les moyens de s'opposer directement à eux, les États-Unis poursuivent ainsi deux objectifs, sécurisant leur approvisionnement énergétique et maintenant à distance des puissances rivales comme la Chine, l'Inde ou l'Europe, voire la Russie. Vu sous cet angle particulier, le ballet diplomatique ayant accompagné les préparatifs et l'invasion de l'Irak prend un tout nouveau sens. Ce pays apparaît en effet comme un élément déterminant de la politique des États-Unis dans la région, complètement parfait des démarches diplomatiques entreprises depuis le milieu du XX^e siècle avec l'Arabie Saoudite. Sa position géographique et ses réserves pétrolières (estimées à plus de 180 milliards de barils de pétrole) sont donc une des principales raisons ayant motivé son invasion. Les accords existant au moment de l'invasion entre plusieurs compagnies

8. Elliott Abrams, Richard L. Armitage, William J. Bennett, Jeffrey Bergner, John Bolton, Paula Dobriansky, Francis Fukuyama, Robert Kagan, Zalmay Khalilzad, William Kristol, Richard Perle, Peter W. Rodman, William Schneider Jr, Vin Weber, Paul Wolfowitz, R. James Woolsey, Robert B. Zoellick.

pétrolières françaises et russes, ainsi que l'intérêt pour la Chine de prendre pied dans la région, expliquent également, en creux, les efforts déployés à cette époque par le « Camp de la Paix ».

2.3. L'INFLUENCE DE LA GUERRE DU GOLFE SUR L'ÉCONOMIE AMÉRICAINE : L'IRAK EN TANT QUE SWING STATE

Il est inutile d'insister sur le fait que les dépenses des États-Unis pour leur guerre et leur occupation de l'Irak sont énormes. En termes de données absolues, les dépenses américaines lors de la seconde Guerre du Golfe ont largement dépassé celles de la guerre de 1991 (laquelle a été d'ailleurs largement financée par l'Arabie Saoudite et par d'autres pays « alliés », notamment le Koweït « libéré » et le Japon).

Les dépenses associées, une fois la guerre « gagnée », au maintien de la présence militaire en Irak demeurent faramineuses⁹ et les estimations des futures dépenses restent vagues. Celle réalisée par le FMI et la Banque mondiale pour la reconstruction dépasse les 35 milliards de dollars pour les quatre années à venir. Ce montant s'ajoute aux 20 milliards de dollars nécessaires aux besoins civils des forces américaines. Même la superpuissance américaine ne peut se permettre une telle hémorragie financière pendant une longue période.

D'autre part, il convient de rappeler que les récentes orientations économiques de l'Administration Bush (réductions d'impôts, déblocage d'un colossal budget pour l'effort de guerre en Irak) s'inscrivent dans un contexte de guerre contre le terrorisme menée à grand renfort médiatique par les États-Unis. Le déficit commercial du pays atteint pourtant désormais le seuil critique de 5 % du PIB. Quant au déficit budgétaire, il a fait mentir toutes les prévisions et les promesses faites par l'Administration actuelle. Si l'on ajoute à cela les 5 milliards de dollars par mois que coûte l'occupation de l'Irak, la situation économique de l'hyperpuissance américaine semble préoccupante.

Aussi est-il légitime de se demander si la production irakienne de pétrole suffira, à moyen terme, à payer une si lourde facture. Pour le moment, les exportations pétrolières irakiennes le permettent d'autant moins que même après les élections tant demandées par les États-Unis et en dépit du succès politique qu'elles ont représenté pour le président George W. Bush, le pays demeure très instable. Les puits de pétrole et les

9. Ces estimations oscillent entre 99 milliards et 1 924 milliards de dollars. Pour plus de détails, voir l'article de Caroline Pailhe : « Irak : les coûts de la guerre », <www.grip.org/bdg/g2043.html>.

pipelines continuent d'être régulièrement pris pour cibles par les forces de résistance irakiennes avec pour conséquence que le flux du pétrole irakien, que les États-Unis tentaient justement de sécuriser, est toujours menacé.

2.4. LES RELATIONS SAOUDO-AMÉRICAINES : LES TRAUMATISMES DU 11 SEPTEMBRE

Nul doute que les relations saoudo-américaines ne sont plus aussi sereines depuis le 11 septembre 2001 et la guerre contre le régime de Saddam Hussein qu'elles l'étaient lors de l'alliance stratégique établie entre les deux pays en 1945. Les Saoudiens sont pourtant restés fidèles pendant de nombreuses années à leurs alliés américains : ils se sont par exemple opposés à toutes les politiques de nationalisation des secteurs relevant de l'énergie dans le monde arabe depuis l'époque de Nasser ; ils ont aussi pratiqué scrupuleusement une politique visant à maintenir les prix du pétrole aussi bas que possible au sein de l'OPEP. De plus, et avec le soutien objectif des États-Unis, l'Arabie Saoudite a contribué à contrer l'avancée des mouvements nationalistes progressistes arabes des années 1950 et 1960, allant jusqu'à créer et soutenir par ses pétrodollars des mouvements réactionnaires (surtout islamistes d'obédience wahhabite) à l'échelle de l'ensemble du monde arabe.

Les événements du 11 septembre 2001 ont néanmoins eu un effet catalyseur sur les désaccords, déjà latents, entre les deux pays. En effet, en plus de la question des droits de la personne, allègrement et régulièrement bafoués par le régime de Riyad, de nombreuses voix s'élevaient depuis longtemps aux États-Unis, surtout du côté des médias, pour reprocher avec véhémence aux autorités saoudiennes leur manque de coopération dans le combat contre les terroristes, benladinistes et chiïtes, basés sur leur propre territoire (notamment dans le cas des attentats d'Al-Khobar en 1996, où 19 Américains trouvèrent la mort). De son côté, la monarchie saoudienne reprochait à la diplomatie des États-Unis son évidente sensibilité pro-israélienne dans le conflit opposant l'État hébreu à l'ensemble du monde arabe.

Dans ce contexte déjà tendu, le 11 septembre 2001 constitua donc un tournant dans les relations entre les deux pays, surtout si l'on se rappelle que la plupart des kamikazes (15 sur 19) responsables des attaques terroristes en sol américain étaient Saoudiens. À partir de cet événement, l'Arabie Saoudite, bien que n'étant pas identifiée officiellement comme un État « voyou » ni associé au fameux « Axe du Mal » cher à George W. Bush, se trouva en porte-à-faux par rapport à Washington, qui lui reprocha entre autres sa doctrine wahhabite, responsable (lorsque traitée avec un excès

de zèle) de déviations et d'extrémismes débouchant sur un terrorisme se développant sur une grande échelle et utilisant des méthodes de destruction jusque-là inusitées. C'est ainsi que Riyad s'est vu par exemple « proposer » par les États-Unis un changement dans ses programmes scolaires, jugés coupables par Washington de propager une culture de haine contre les musulmans non sunnites et les non-musulmans.

Ceci étant, et malgré toutes ces divergences, a priori fondamentales, les relations entre les États-Unis et l'Arabie Saoudite demeurent encore, contre vents et marées, relativement solides. Les intérêts stratégiques et surtout économiques des deux pays ainsi que les contingences de la *realpolitik* semblent transcender tous les clivages culturels et idéologiques. Les énormes réserves pétrolières saoudiennes jouent en effet, au delà de toute autre considération, un rôle décisif dans le maintien de relations aussi normalisées que possible, à défaut d'être réellement harmonieuses. Ces réserves pétrolières dont dispose l'Arabie Saoudite, qui représentent environ le quart des réserves actuellement découvertes dans le monde (plus de 265 milliards de barils) sont en effet vitales pour l'économie américaine. Le ministère de l'Énergie américain estime à cet égard qu'il est nécessaire que la production nette du pétrole saoudien passe dans les vingt prochaines années de 11 millions à plus de 23 millions de barils par jour.

2.5. L'OUVERTURE DE WASHINGTON SUR LA LIBYE : DE LA CONFRONTATION IDÉOLOGIQUE À LA COHABITATION PÉTROLIÈRE

Les relations entre les États-Unis et les pays arabes producteurs de pétrole ne se résument pas au conflit irakien et à l'alliance saoudo-américaine. Un autre producteur arabe de pétrole joue aussi un rôle très important : la Libye. Les relations américano-libyennes se sont en effet aggravées et sont devenues conflictuelles depuis l'avènement du colonel Mouamar Kadhafi, en 1969. Ce dernier, qui s'affichait panarabiste et socialiste (du moins selon son fameux « livre vert »), s'était déclaré lui-même l'ennemi juré des États-Unis (qualifiés par lui de « puissance ennemie des peuples¹⁰ »).

10. Tous les discours du colonel Kadhafi au peuple libyen étaient articulés autour de ce leitmotiv, surtout ceux énoncés le 1^{er} septembre de chaque année, à l'occasion de l'anniversaire de la révolution.

De la fermeture de la base militaire américaine près de la capitale Tripoli en 1970 jusqu'aux raids aériens américains sur les villes libyennes de Tripoli et Benghazi en 1986, en passant par l'affaire de Lockerbie en 1988, les accrochages furent nombreux, la Libye et son leader étant aux yeux des Américains, mais aussi de l'ensemble des Occidentaux, l'un des chefs d'orchestre du terrorisme international. L'embargo militaire et aérien, entré en vigueur le 15 avril 1992 et intégralement levé le 11 octobre 2004, orchestré par les États-Unis a fait peser une énorme pression sur le pays, épuisant la société et le régime libyens. En 2003, cette pression a fini par porter ses fruits puisque le colonel Kadhafi a opté alors pour la normalisation des relations avec les Américains et les Européens.

Les ressources naturelles libyennes sont très variées, le pétrole venant bien entendu en premier lieu. Ce dernier est particulièrement important aux yeux des Américains, car ils se trouvent relégués au second plan sur le marché libyen par les firmes européennes et asiatiques depuis la suspension de l'embargo, en 1999. Toutefois, certains gestes récemment posés par Tripoli témoignent de la volonté du régime de Kadhafi de normaliser les relations entre son régime et les États-Unis, de repartir sur de nouvelles bases et d'établir entre les ennemis jurés d'autrefois une relation dans laquelle la coopération et les intérêts mutuels doivent primer.

Le changement en Libye est un changement politique, mais le rapprochement voulu par le colonel Kadhafi avec l'Occident s'articule essentiellement autour des arguments économiques que lui donne sa manne pétrolière. L'exploration des champs pétrolifères du pays est rétablie au profit des entreprises occidentales, notamment américaines, ce qui va permettre d'augmenter la capacité de production pétrolière de la Libye. Ce faisant, l'ancien « État paria et voyou¹¹ » est courtisé par les États-Unis et s'ouvre au marché pétrolier mondial, rendu attractif par un potentiel de production encore mal exploité, mais aussi et surtout grâce au changement diplomatique radical du régime, qui a opté pour la voie de l'ouverture sur l'Occident sans être contraint, du moins pour le moment, à une réelle modernisation démocratique.

11. Les « États voyous » sont définis par Washington sur la base de plusieurs critères : soutien au terrorisme international, constitution de stocks d'armes de destruction massive, régime politique répressif et antipathie à l'encontre des États-Unis. On a retenu surtout sept pays : la Corée du Nord, Cuba, l'Iran, l'Irak, la Libye, le Soudan et la Syrie.

3. LA FIN DE L'ÈRE DU PÉTROLE ARABE : LA NEUTRALISATION STRATÉGIQUE ET L'ÉCLIPSE DE LA MANNE

La manne pétrolière a, certes, réussi à moderniser partiellement les pays pétroliers. Mais cette modernisation reste insuffisante et n'intègre pas tous les domaines. Par ailleurs, dans les régimes pétroliers du Golfe, l'intégrisme est puissant. Ce fondamentalisme trouve son creuset au sein d'une jeunesse pauvre et frustrée. Ces pays se trouvent ainsi dans une situation paradoxale : d'un côté une manne pétrolière, supposée au service du bien-être des citoyens, qui ne remplit pas cet objet ; de l'autre, le danger imminent d'une population de plus en plus frustrée, appauvrie, dont une partie est exposée à l'enlisement dans les méandres de l'intégrisme.

3.1. LA FIN DE LA GUERRE FROIDE ET L'INEFFICACITÉ DU PÉTROLE COMME ARME STRATÉGIQUE

Au cours de la guerre de 1973, le pétrole a été utilisé avec une certaine efficacité comme arme diplomatique par les États producteurs de la région. Ainsi, la possibilité d'utiliser de nouveau le pétrole comme arme stratégique contre Israël et les États-Unis (sinon contre tout l'Occident) demeure présente dans l'imaginaire populaire et dans certains cercles d'élite très limités. Toutefois, on peut sérieusement se demander si cette utilisation du pétrole à des fins stratégiques, d'une relative efficacité durant la période de la guerre froide, peut encore être considérée comme envisageable une fois cette dernière terminée.

Le projet d'une alliance entre les pays arabes s'est concrétisé pour la première fois à travers la décision prise en 1973 d'utiliser le pétrole face à Israël et aux pays occidentaux. Encore faut-il signaler que cette initiative du monarque saoudien Fayçal 1^{er} n'aurait pas eu de succès, un succès tout relatif d'ailleurs, sans l'existence du système international bipolaire de l'époque. En effet, les deux grandes puissances menaient une guerre par procuration dans diverses régions du monde, dont le Moyen-Orient et le golfe arabo-persique, et il était donc difficile au camp occidental d'intervenir aussi vigoureusement qu'il l'aurait voulu pour défendre son approvisionnement énergétique.

Il convient également de signaler que si le pétrole arabe dominait le marché international de cette période, c'était aussi faute de régions productrices concurrentes sérieuses et de sources d'énergie de remplacement, ce qui donnait d'autant plus de poids aux décisions des dirigeants arabes. Certes, les sources énergétiques telles que l'énergie nucléaire ou

les énergies renouvelables (solaire, éolienne, marémotrice, etc.) étaient exploitées civilement depuis les années 1950, mais leur coût était tellement élevé que le pétrole, surtout arabe, restait la solution des pays industrialisés et des grandes entreprises pétrolières. C'est d'ailleurs toujours le cas, à l'aube du XXI^e siècle, malgré les efforts de pays comme la France ou l'Allemagne en faveur du nucléaire, de l'hydroélectricité et de l'énergie éolienne. Cependant, pour certains usages (production de matières plastiques, combustible pour les moteurs à explosion, etc.), le pétrole n'est pas encore remplaçable. Quand la décision des pays arabes en 1973 de limiter (voire de stopper) leur production vers les pays alliés d'Israël (notamment les États-Unis et la Grande-Bretagne) est intervenue, le contexte politique et économique international était donc « porteur ».

Néanmoins, les pays arabes peuvent-ils actuellement envisager de recourir de nouveau à la même stratégie? On ne peut être que très réservé. En effet, le contexte politique international a subi de profonds bouleversements depuis 1973, notamment avec l'effondrement de l'URSS. La marge de la manœuvre diplomatique des pays arabes et de l'ensemble des producteurs de pétrole a été fortement réduite et il est douteux que quiconque puisse se permettre de procéder à un chantage énergétique avec les Occidentaux, notamment avec l'hyperpuissance américaine qui, délivrée du contre-pouvoir que représentait le bloc de l'Est, semble pouvoir agir selon ses propres intérêts, comme le montre l'invasion de l'Irak. De plus, les développements des dernières décennies en matière de prospection et d'extraction pétrolière ont changé le paysage de la production pétrolière mondiale. Le pétrole arabe n'est plus aussi dominant. Certes, il demeure la principale source d'approvisionnement énergétique et ses gisements restent relativement accessibles et peu coûteux à exploiter, mais il n'est plus, loin s'en faut, la seule option. En effet, d'importants gisements pétrolifères ont été découverts dans d'autres régions du globe (Russie, Canada, Afrique, Mexique, etc.), tandis que l'extraction du pétrole dans des régions concurrentes devenait de plus en plus facile et rentable. Il convient de préciser à cet égard que la récente montée des cours du brut ne joue pas non plus en faveur du pétrole du Moyen-Orient, puisque si cette tendance se maintient, elle rendra rentable l'exploitation de certains gisements situés dans des pays concurrents. À titre d'exemple, les sables bitumeux de l'Alberta plaçaient le Canada au second rang mondial des réserves de pétrole en 2004. Ils sont toutefois assez difficiles à extraire et ne sont pas rentables avec un cours du brut à 25 dollars le baril, mais deviennent rentables au-dessus de 42 dollars le baril. L'ensemble des flux pétroliers mondiaux pourrait ainsi être bouleversé si les prix se maintiennent aux niveaux de 2004-2005; la part du pétrole arabe se verrait ainsi encore réduite.

3.2. UNE MANNE PROVIDENTIELLE DEVENUE UNE MALÉDICTION : LA CRISE DE L'ÉTAT RENTIER

De nombreux intellectuels arabes se posent la question du statut du pétrole : est-ce une bénédiction (*N'ima*) ou une malédiction (*naqma*) pour les pays arabes ? La situation du monde arabe est en effet à cet égard particulièrement ambiguë. Aux dires de certains critiques, comme Pierre Terzian¹², le pétrole n'est pas une manne bénéfique, mais au contraire une rente qui a incité le monde arabe à la léthargie et à l'inactivité. Il est en grande partie responsable de la vulnérabilité stratégique des pays arabes au lieu d'avoir été un facteur de puissance. Les effets pervers de la rente pétrolière concernent en effet aussi bien le domaine économique que social et politique, la mauvaise gestion de cette rente ayant été à l'origine de profonds déséquilibres sociaux, humains, financiers et économiques.

La rente pétrolière importante a généré d'énormes flux de capitaux qui n'ont cependant pas conduit à bâtir des économies modernes. Les économies nationales des pays pétroliers arabes reposent en effet presque entièrement sur cette rente pétrolière, qui représente dans la plupart d'entre eux plus de 50 % du budget de l'État (70 % dans le cas de l'Arabie Saoudite).

De plus, l'absence d'un véritable secteur privé assurant la diversification de l'économie se fait sentir et conduit à fragiliser les économies de la région. En fait, l'ensemble du système économique de ces pays est bâti de manière à recycler la rente pétrolière, principalement via l'appareil étatique contrôlé par les familles royales, véritables « bourgeoisies pétrolières », à l'exception de l'Irak et de l'Iran. Par sa structure même, le système écarte toute concurrence dans ce secteur et, par ricochet, dans d'autres secteurs de l'économie. Cette situation est aggravée par l'omission du rôle du facteur humain dans le développement économique. En effet, les pays pétroliers arabes occupent des positions moyennes en ce qui concerne l'indice du développement humain : l'Arabie Saoudite avait en 2002 un indice de développement humain de 0,76 en 2002 et occupait la 77^e place (le premier État musulman étant le Bahreïn, à la 40^e place avec un IDH de 0,84).

Pour conclure sur les aspects négatifs de la rente pétrolière et sans vouloir atténuer la responsabilité des dirigeants des pays en question dans cette situation, il convient de préciser que l'industrie de forage et d'exploration reste entièrement monopolisée par les entreprises pétrolières étrangères.

12. Dans une interview avec la chaîne satellitaire arabe Al-Jazira disponible sur le site <www.aljazeera.net>.

Ceci étant, en dehors du pétrole, les pays arabes pétroliers ne produisent pratiquement rien. Ils importent tous leurs besoins en produits pharmaceutiques et environ 90 % de leurs besoins en armement, plus de 80 % des denrées alimentaires et autant dans le secteur de la confection (plus de 80 % des marchandises vendues sur place viennent de l'étranger). Il paraît donc clair que les dirigeants de ces pays ont édifié un système extrêmement fragile, dans lequel les dépenses publiques dépendent totalement et dangereusement des cours du baril. On aurait ainsi tendance à affirmer que les pays arabes pétroliers ne sont guère (voire pas du tout) des pays riches. Par exemple, en Arabie Saoudite¹³, le revenu par habitant a diminué de moitié en vingt ans, et est aujourd'hui inférieur à celui d'un pays comme la Hongrie !

Cette situation paradoxale est aggravée par le chômage des jeunes, qui trouvent dans les mouvements islamistes un idéal à concrétiser, mais aussi et surtout une source de défoulement face à une situation de précarité matérielle et de frustration généralisée à l'endroit du système politique auquel ils n'ont pas accès.

3.3. LE PÉTROLE ET LES DÉFIS DE LA MODERNISATION POLITIQUE COMME ANTIDOTE DE L'AUTORITARISME ET DE L'ACTIVISME ISLAMISTE

L'apparition et la percée fulgurante des mouvements islamistes dans le monde arabo-musulman sont aussi et surtout dues à la faillite des régimes mis en place après la décolonisation. Ces derniers ont en effet rapidement sombré dans l'absolutisme, le clientélisme et le népotisme. Dans de telles conditions, ils ont conduit leurs pays à la faillite, ou du moins à un gaspillage des ressources et à de graves difficultés politiques et sociales. La quasi-totalité des États de cette partie du monde sont gouvernés par des régimes militaires ou autoritaires et, surtout, sur lesquels planent de lourdes accusations de corruption. La perte flagrante de légitimité de ces régimes se traduit par une remise en question du contrat social.

Dans un tel contexte politique, il est évident que la sphère des libertés est de loin plus restreinte que dans les démocraties libérales occidentales. En l'absence de dérivatifs permettant de résorber ou de canaliser les sentiments de mécontentement, voire de dégoût des populations, et compte tenu du rôle de la religion dans la culture des sociétés nationales, l'intégrisme et l'appel persistant à un retour aux sources pures de

13. Voir l'article : « L'Arabie Saoudite est-il un pays pauvre en développement ? », <www.climatenetwork.org/eco/cops/cop10/fr/ECOCOP1004fr.pdf>.

l'islam deviennent une réponse, une solution de rechange pour une frange particulièrement désabusée de la population, face à des régimes corrompus et sclérosés (voir également le chapitre de Rémy Madinier sur la situation en Asie du Sud-Est).

En effet, depuis l'instauration des régimes nationalistes, les politiques économiques poursuivies par les gouvernements en place se sont révélées notoirement inefficaces pour satisfaire les attentes des sociétés nouvellement émancipées de la tutelle coloniale. Dans les États ayant opté pour le libéralisme et l'économie de marché, l'économie a rapidement été contrôlée par une très petite minorité gouvernante issue des familles royales ou de cercles restreints du pouvoir, qui s'est accaparée les ressources naturelles et, avec elles, les moyens de production, créant ainsi un climat de frustration chez les autres classes. Cette minorité s'oppose à toute réforme susceptible de proposer une redistribution équitable des ressources.

CONCLUSION

Le pétrole arabe reste une ressource sujette à des rivalités entre les grandes puissances mondiales. Les États-Unis, en particulier, défendent un droit de regard sur cet espace, qu'ils appellent le Grand Moyen-Orient. Les tendances lourdes des stratégies américaines s'articulent autour, d'une part, du verrouillage des routes d'accès aux réserves, d'autre part, de la protection de leur acheminement et, enfin, de la diversification des approvisionnements au Moyen-Orient arabe.

C'est dans un climat de frustration et de dégoût que les mouvements islamistes se sont tournés dans les années 1990 contre leurs anciens parrains et tuteurs (États-Unis et monarchies du Golfe). Différents groupuscules radicaux, semant la terreur dans la région, visent les gouvernements en place, qu'ils considèrent comme apostats et à la solde des États-Unis. Cette situation chaotique place le citoyen ordinaire entre le marteau de l'autoritarisme étatique et l'enclume du radicalisme des mouvements islamistes.

BIBLIOGRAPHIE

ALHOUSSAINI, Arafat Athaqi (2000). « Al iqtissad al arabi fi wadaiâ al qarn al ichrine », *Qadaya stratijia*, n° 2, p. 16-17.

AMIN, Samir (1996). *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

- BLIN, Louis (1996). *Le pétrole du Golfe : guerre et paix au Moyen-Orient*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- BRZEZINSKI, Zbigniew (1997). *Le grand échiquier : l'Amérique et le reste du monde*, Paris, Bayard.
- CENTRE TRICONTINENTAL (2003). *Économie et géopolitique du pétrole : points de vue du Sud*, Paris, L'Harmattan.
- CHATELUS, Michel (2003). « Pétrole : mythe et réalité de l'hégémonie des États-Unis », *Politique étrangère*, n^{os} 3-4, p. 611-626.
- MORGENTHAU, Hans (1973). *Politics among Nations*, New York, Knopf.
- MCKINDER, H.J. (1904). « The Geographical Pivot of History », *The Geographical Journal*, vol. 23, n^o 4, p. 421-444 [réédité en fac-similé dans *The Geographical Journal*, vol. 170, n^o 4, décembre 2004, p. 298-321].
- NOËL, Pierre (2003a). « États-Unis et Moyen-Orient : le pétrole ne fait pas la politique », *Revue Sociétal*, n^o 42, 4^e trimestre, p. 75-80.
- NOËL, Pierre (2003b). « La stratégie américaine de sécurité et le pétrole du Moyen-Orient », *Document de travail du CFE*, Paris, Institut français des relations internationales, octobre.
- RADANNE, Pierre (2004). « Une chronique de l'économie du pétrole sur un siècle : 1960-2060 », *Problèmes économiques*, n^o 2817, 17 mars, p. 29-36.
- SHEEHAN, Edward R.F. (1976). *The Arabs, Israelis, and Kissinger : A Secret History of American Diplomacy in the Middle East*, New York, Reader's Digest.
- SPYKMAN, Nicholas (1944). *The Geography of Peace*, New York, Harcourt and Brace.

CHAPITRE



LA LUTTE POUR LE CONTRÔLE DES RESSOURCES NATURELLES EN ASIE DU SUD-EST

**Yann Roche
et Jean-François Gagné**

L'Asie du Sud-Est couvre un territoire vaste et varié, marqué par deux grands sous-ensembles : une composante péninsulaire, formée par l'ancienne Indochine (Laos, Cambodge, Viêtnam), le Myanmar, la Thaïlande, Singapour et la partie continentale de la Malaysia, et une composante archipélagique qui comprend les Philippines, l'Indonésie, Brunei, les États de Sabah et Sarawak appartenant à la Malaysia, sans oublier le nouvel État du Timor-Oriental. Sur les plans géographique, climatique, culturel et ethnique, ces pays présentent des similarités marquées, mais aussi des différences fondamentales. Leur principal et seul véritable élément fédérateur est peut-être, paradoxalement, leur appartenance (hormis le Timor-Oriental) à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, organisation régionale mieux connue sous son acronyme anglophone ASEAN (Association of South-East Asian Nations).

Si la région se trouvait, il y a quelques décennies, sous les feux de l'actualité internationale notamment du fait des deux guerres d'Indochine et du génocide perpétré au Cambodge par les Khmers rouges, elle avait depuis lors glissé au second plan. Avec l'émergence des puissances régionales que sont la Chine et l'Inde et une relative accalmie politique marquant la fin de la progression de l'idéologie communiste en Asie du Sud-Est, l'attention des Occidentaux s'était orientée vers d'autres cibles géopolitiques. Certes, l'impressionnante croissance économique des « Dragons » (la Malaisie, la Thaïlande et, à un moindre degré, l'Indonésie) avait été remarquée et bon nombre de spéculateurs y avaient vu une conjoncture à exploiter. Toutefois, 1997 allait refroidir les ardeurs : l'éclatement de la bulle financière et la terrible crise qui s'ensuivit dans la région ont en quelque sorte fait rentrer dans le rang ces éventuels concurrents. Au début du XXI^e siècle, il était donc possible de dire, en paraphrasant Erich Maria Remarque : « En Asie du Sud-Est, rien de nouveau. »

Cette perception d'un délaissement de la région par les Occidentaux était si marquée qu'au début du premier mandat de George W. Bush, plusieurs experts américains en relations internationales formèrent un groupe de travail non partisan (Kerrey et Manning, 2001) afin d'informer le président nouvellement élu des intérêts économiques et géopolitiques des États-Unis en Asie du Sud-Est. Il fallait, selon le rapport produit par ce groupe de travail, tirer les enseignements du passé, particulièrement le prix payé par les Américains pour avoir négligé l'Asie du Sud-Est, et surtout bloquer l'expansion, dans la région, de la Chine et, à un moindre degré, de l'Inde. Publié en 2000, ce document fut comme beaucoup d'autres rejeté dans l'ombre après le 11 septembre 2001. Chacun connaît en effet les orientations prises alors par Washington, notamment au niveau de la lutte au terrorisme et de l'Irak.

Curieusement, et presque ironiquement, c'est à travers la lutte contre le terrorisme que l'Asie du Sud-Est s'est tout de même rappelée au bon souvenir de l'Occident (voir le chapitre de Rémy Madinier). L'Indonésie, le pays musulman le plus peuplé du monde, et les Philippines, dont la partie sud-est est depuis longtemps la proie d'attaques terroristes du groupe islamiste Abu Sayyaf, se sont retrouvés au cœur de l'actualité mondiale. Après les attentats antioccidentaux de Bali et de l'hôtel Marriott de Jakarta, la région est soudainement devenue une sorte de second front de la lutte au terrorisme, un endroit que les Occidentaux ne pouvaient plus se permettre de négliger, d'autant qu'elle constituait de par sa géographie une porte ouverte à tous les vents. Plus récemment encore, et sur un plan tout à fait différent, la terrible catastrophe naturelle qu'a été le tsunami de décembre 2004 a de nouveau attiré l'attention des médias de la planète sur l'Asie du Sud-Est.

Au-delà des conflits idéologiques, d'une apparente montée du fondamentalisme religieux, d'une crise financière ponctuelle ou d'une catastrophe naturelle, aussi dramatique soit-elle, cette région est culturellement très riche, politiquement hétérogène et passionnante à plus d'un titre ; elle possède d'importantes ressources naturelles qui ont de longue date suscité la convoitise des puissances coloniales. Ces ressources, les pays de l'Asie du Sud-Est comptent bien les exploiter en vue de la reprise de leur développement économique, après le coup d'arrêt de 1997.

Le présent chapitre propose brièvement un cadre d'analyse des enjeux propres à la géopolitique des ressources naturelles et un portrait d'ensemble de l'Asie du Sud-Est avant d'examiner à titre d'exemple certains des conflits qu'engendre la gestion des ressources naturelles et ce, tant au niveau international qu'entre les États de la région et au sein des États eux-mêmes.

1. LES RESSOURCES NATURELLES : ENTRE CONFLIT ET DÉVELOPPEMENT

Les ressources naturelles sont au cœur des réalités contemporaines. Elles sont parfois associées à la violence et synonymes de tensions, mais souvent aussi le symbole d'un espoir de jours meilleurs. Cette ambivalence est représentative du dilemme entourant la problématique de la géopolitique des ressources naturelles. Couteau à double tranchant, celles-ci peuvent exacerber un climat d'insécurité ou, inversement, assurer une prospérité économique. Et force est d'admettre qu'étant donné les nombreux obstacles et défis que représente la gestion des ressources naturelles, elles sont davantage une source de conflits qu'un moteur de développement.

1.1. LA DIMENSION CONFLICTUELLE : TROIS VARIABLES INCONTOURNABLES DANS UN CONTEXTE D'INÉGALITÉS

Plusieurs études ont examiné l'influence des ressources naturelles sur les conflits à travers le monde¹. Quoique les résultats diffèrent selon la méthodologie utilisée, une conclusion générale s'impose d'elle-même

1. La majorité des études avait pour objet les conflits armés, et plus particulièrement les guerres civiles, qui représentent 90 % des conflits contemporains (*Uppsala Conflict Database*, 2004). Par contre, la notion de conflit n'est pas strictement limitée aux conflits armés ; elle s'étend également aux conflits économiques, politiques, juridiques et sociaux, qui peuvent déboucher sur des affrontements plus violents. Au sujet de l'influence des ressources naturelles dans les guerres civiles, voir Collier et Hoeffler (1998), Berdal et Malone (2000). Concernant les conflits interétatiques, voir Fawcett (2002) et Lipschutz (1989).

comme constante : la nature des liens est particulièrement difficile à déceler étant donné la multitude de fonctions, souvent interconnectées, que les ressources naturelles remplissent (Ross, 2004). Elles peuvent être les causes du déclenchement de conflits (p. ex. : l'extraction pétrolière au Darfour, Soudan), les facteurs favorisant l'enlèvement des conflits (p. ex. le contrôle des nappes phréatiques sous la bande de Gaza en Palestine), une arme stratégique (p. ex. les attaques contre les oléoducs en Irak), ou encore un moyen de financement des opérations armées (p. ex. les diamants en Angola). À ces considérations, il faut ajouter les nombreuses motivations politico-économiques, religieuses et culturelles d'acteurs tout aussi nombreux (États, entreprises, organisations criminelles ou terroristes, communautés locales et bien d'autres), ce qui engendre une certaine confusion sur le plan analytique.

Ceci étant dit, la présente typologie propose une systématisation de la problématique à partir de trois variables indépendantes : 1) l'opportunité économique ; 2) les États en déliquescence ; 3) la proximité géographique par rapport au centre du pouvoir.

Les ressources naturelles qui génèrent des revenus substantiels et qui demandent peu de capital en termes d'infrastructure et de main-d'œuvre, qui sont diffuses et facilement transportables et échangeables risquent de contribuer d'une manière ou d'une autre aux conflits (Pegg, 2003 ; Snyder et Bhavnani, 2005). En effet, plus une ressource naturelle engendre des profits, plus elle est convoitée. Si ladite ressource s'avère aisément exploitable et abondante, plusieurs acteurs autrement incapables d'en retirer des bénéfices saisiront l'occasion (de Soysa, 2000). Qui plus est, si ces ressources naturelles représentent la seule perspective d'avenir tant pour l'État que pour les individus, l'occasion sera irrésistible. Les acteurs agiront de manière unilatérale étant donné que les incitatifs économiques surpassent les risques perçus (Collier et Hoeffler, 1998). Les diamants fluviaux en Afrique sub-saharienne, qui permettent de financer les achats de matériels militaires de premier ordre des rebelles, en sont un exemple parfait.

Les ressources naturelles qui sont régulées par un État en déliquescence contribuent à l'émergence ou à l'enlèvement de conflits (Dunning, 2005). Les régimes semi-démocratiques s'avèrent les plus vulnérables, étant par nature instables. Inhérente à la période de transition, la confusion qui règne au sein de l'administration publique et des forces de l'ordre permet l'appropriation unilatérale des ressources naturelles par des acteurs non étatiques, action qui sera contestée, parfois avec force, par tous ceux ayant le sentiment d'avoir été dépossédés. Les régimes autoritaires, particulièrement ceux qui investissent massivement dans le budget militaire d'une armée en formation et qui désirent étendre leur

pouvoir dans les régions, sont également à risque, ne laissant aux forces de l'opposition que l'usage de la violence comme moyen d'expression politique. Les cas du Viêtnam et du Soudan sont classiques.

Les ressources naturelles qui sont éloignées du centre du pouvoir national seront susceptibles d'être impliquées dans des conflits. Ceci est d'autant plus vrai si elles sont situées à proximité de frontières poreuses, sur un territoire contrôlé par un groupe social marginalisé par le gouvernement central et relativement homogène (Le Billon, 2003). Inversement, les ressources naturelles qui sont localisées près des lieux de pouvoir seront mieux protégées par les forces de sécurité. La lutte entre les forces politiques d'Aceh, une province indonésienne riche en gaz naturel, qui réclament l'autonomie, et le gouvernement central illustre ce point.

Ces trois variables sont encore plus pertinentes lorsqu'il y a une interdépendance asymétrique au niveau interétatique ou une mauvaise redistribution des richesses au niveau intraétatique (Le Billon, 2001). Au niveau interétatique, une situation de dépendance – c'est-à-dire un déséquilibre entre la production et la consommation nationale – favorise les conflits. D'une part, le phénomène de rareté causé par une surproduction et une dégradation de l'environnement, ou une réduction des découvertes de nouvelles ressources non renouvelables, a pour effet d'exacerber la demande (Homer-Dixon, 1999). D'autre part, la croissance économique et démographique exerce d'importantes pressions sur l'offre. L'émergence de pays aux besoins insatiables tels que la Chine et l'Inde n'est pas étrangère à ce déséquilibre de plus en plus problématique. En somme, un pays incapable de satisfaire ses besoins en ressources naturelles au moyen de sa production nationale devra accroître ses importations. De ce fait, il accroît également sa vulnérabilité face à une rupture possible des approvisionnements. Les ressources naturelles prises globalement étant indispensables au bon fonctionnement de l'économie d'un pays, elles sont intégrées de manière prioritaire aux intérêts nationaux (Barnett, 1958). Ces considérations stratégiques modifient les rapports de force (Klare, 2001). À ce titre, un petit pays qui possède une ressource stratégique peut être en mesure d'influer en sa faveur sur les décisions d'une puissance qui dépend de cette ressource, mais une telle situation peut très facilement devenir source de tensions.

Au niveau intranational, la mauvaise redistribution des rentes générées par différents moyens fiscaux appliqués aux exportations de ressources naturelles est également un élément à considérer dans l'étude des conflits. Souvent, les pays dont les ressources naturelles composent la majeure partie des échanges ont tendance à centraliser les revenus, à surexploiter les régions productives et à négliger le réinvestissement dans les communautés. Cette situation entraîne une paupérisation des milieux

ruraux et soulève l'ire des populations locales, qui se sentent flouées par leur gouvernement. Celles-ci auront ainsi tendance à exiger davantage d'autonomie, et parfois à revendiquer des idéaux séparatistes (Ross, 2004).

En somme, la gestion des ressources naturelles peut entraîner directement ou indirectement l'émergence ou le renforcement d'inégalités qui modifient les rapports de force contemporains. Ces inégalités constituent un détonateur potentiel de conflits qui doit être désamorcé pour que le processus de développement s'enclenche véritablement.

1.2. DES RESSOURCES NATURELLES POUR QUEL DÉVELOPPEMENT ?

Les ressources naturelles sont perçues par plusieurs dirigeants politiques comme une bénédiction, une planche de salut qui permettrait au pays de sortir du sous-développement et de rejoindre les rangs des pays industrialisés. En théorie, il est vrai qu'une abondance de ressources naturelles convoitées, tel le pétrole, peut générer d'importants revenus et, de ce fait, stimuler la croissance économique. Par contre, rares sont les pays qui ont véritablement bénéficié des retombées des ressources naturelles et ce, malgré des efforts louables (Sachs et Warner, 1995).

Les ressources naturelles sont souvent associées à l'État rentier, c'est-à-dire à un État dont la majorité des revenus ne provient pas de l'impôt, mais des taxes à l'exportation et autres dérivés fiscaux payés en dollars (voir le chapitre de Sami Aoun). En ce sens, l'État est dépendant du volume de production de ressources naturelles et de la volatilité des prix des matières premières sur les marchés internationaux. Il craint le risque d'une forte appréciation de sa monnaie, qui aurait pour effet de réduire la compétitivité des produits nationaux (syndrome hollandais) et, par le fait même, de réduire dramatiquement ses sources de revenus aux fins d'investissements internes. Le processus de développement national demande un minimum de stabilité budgétaire, faute de quoi il peut perdre plus qu'il n'a gagné précédemment.

De fait, le réinvestissement des rentes pose en soi problème dans la majorité des pays. D'une part, les dirigeants politiques préfèrent conserver les revenus dans un fonds de stabilisation au cas où les prix sur les marchés internationaux chuteraient dramatiquement. Ces fonds, dont l'état des comptes manque de transparence, servent de paravent aux transferts de deniers publics dans les comptes bancaires privés des élites politiques. Ce détournement de fonds publics se reflète dans le classement établi par Transparency International : les États les plus corrompus sont majoritairement ceux dont les ressources naturelles sont les principaux biens exportés. Par conséquent, le pays est privé de sa seule source

importante de revenus aux fins du développement, ce qui génère davantage de pauvreté (Ross, 2003). D'autre part, lorsque l'État réinvestit les rentes, ses choix sont motivés par des considérations politiques plutôt qu'économiques. Il ignore souvent ses avantages comparatifs à long terme pour se concentrer sur le très court terme et peut-être n'a-t-il pas politiquement d'autres choix. Outre les secteurs traditionnels liés aux biens publics (infrastructures, éducation, santé), les autres secteurs récipiendaires sont peu rentables et dépendent de plus en plus des subventions du gouvernement. Ce dernier renonce alors à investir davantage lorsque la dette accumulée est telle qu'il devient insolvable. Dans les deux cas, se produit une contraction de la structure industrielle qui, inévitablement, provoque un chômage structurel (Karl, 1999).

Au-delà de ce phénomène de contraction industrielle, le fait qu'un pays tire ses revenus des exportations plutôt que des impôts provoque un déficit démocratique. Le prélèvement d'impôts implique en effet en retour la reddition de comptes à la population et une obligation à la transparence. Ainsi, un État rentier n'a pas de véritable incitatif relatif à l'instauration d'institutions démocratiques (Beblawi et Luciani, 1987).

2. MICROCOSME D'UNE RÉGION EN MUTATION

L'Asie du Sud-Est est à certains égards l'archétype des métamorphoses propres aux réalités d'un monde de plus en plus interdépendant. Qu'il s'agisse de la remise en cause des frontières ou de l'intensité accrue des flux économiques et migratoires, la région a connu de profonds bouleversements tributaires d'une mondialisation inextricable. Par contre, loin de perdre sa spécificité, elle possède des caractéristiques intrinsèques, telle la promotion d'un modèle de développement ignorant les recommandations du Consensus de Washington et le refus de s'engager vers une démocratisation de ses institutions. À cet égard, la création de l'ASEAN a été le catalyseur des affinités entre les dix pays de la région. D'une part, elle défend les intérêts des pays membres sur la scène internationale. D'autre part, elle permet la formation d'un relatif contreponds aux puissances de la région, comme la Chine et le Japon et, à un moindre degré, aux organisations internationales que sont la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Ceci étant, cette région ne forme pas pour autant un territoire homogène. Il existe en effet d'importantes inégalités entre les pays qui attisent les velléités dont l'issue apparaît toujours incertaine.

2.1. CARREFOUR DU TRAFIC MARITIME ET SYMBOLE DE LA PERTINENCE DES FRONTIÈRES

Avec la mondialisation des échanges, les flux économiques sont devenus tout aussi importants que les lieux de production, de sorte que les points de transit tels les ports et aéroports revêtent maintenant une dimension hautement névralgique. L'Asie du Sud-Est est certainement l'un des meilleurs exemples de cette évolution ; la région est devenue le passage obligé pour tous les biens à destination de la Chine et du Japon – deux puissances commerciales mondiales – et aussi de la côte ouest américaine en provenance de l'Europe, de l'Afrique et du Moyen-Orient. Près de la moitié du commerce mondial de pétrole passe par le détroit de Malacca, débouchant sur le port de Singapour, véritable plaque tournante du commerce régional. Cette congestion du trafic maritime soulève cependant l'épineux problème de la sécurité, d'autant que la morphologie archipélagique de la majeure partie du territoire de la région s'étend sur des distances difficilement contrôlables compte tenu des ressources limitées des acteurs en présence. En effet, les pirates qui volent les cargaisons et les bateaux marchands étrangers qui pillent les ressources sont légion dans la région.

De nombreux auteurs remettent en cause la signification des frontières en raison de l'intensité de ces flux (Lipschutz et Holdren, 1990 ; Goff, 1999). En Asie du Sud-Est, cette considération semble cependant reléguée au second plan du fait des nombreux contentieux liés à la démarcation des eaux territoriales². Les motivations politiques inhérentes aux revendications territoriales sont tributaires de la présence d'abondantes ressources énergétiques et halieutiques qui sont essentielles à la survie économique des États. Elles dépendent également de la persistance d'un nationalisme très présent en Asie du Sud-Est.

Ainsi, la combinaison de l'intensité du trafic maritime, des contentieux juridiques autour de la question des eaux territoriales et des violations répétées de l'intégrité territoriale produit un mélange explosif. Les conséquences prévisibles suscitent nombre d'inquiétudes quant à la pacification d'une région déjà victime d'attentats terroristes revendiqués par des organisations islamiques.

2. Au sujet des litiges relatifs à la démarcation des eaux territoriales, voir Labrecque (2003).

2.2. UNE DÉMOCRATIE DE FAÇADE

Les gouvernements d'Asie du Sud-Est exercent, à l'image des occupants d'autrefois, une emprise considérable sur leur société³. Les dirigeants politiques justifient leurs actions répressives par une rhétorique qui élève au rang de dogme la nécessité d'assurer la stabilité politique. Ce faisant, ils négligent volontairement le développement des institutions démocratiques et juridiques (Case, 2002). La victoire des démocraties occidentales suite à la chute du mur de Berlin n'a eu que peu d'effet sur la volonté des dirigeants politiques de la région de suivre la voie de l'Ouest. Nonobstant l'attention accordée aux libertés civiques et la tenue d'élections⁴, le degré de développement démocratique des sociétés des pays d'Asie du Sud-Est varie considérablement.

La Thaïlande fait figure de modèle, notamment en tentant d'enrayer la corruption généralisée au sein de sa bureaucratie par la mise sur pied d'une commission nationale. Malgré ces efforts louables, les caciques ruraux et les « seigneurs » des provinces continuent de profiter substantiellement des faveurs que leur octroie l'État. La Malaysia et Singapour sont également officiellement des États démocratiques, mais dans les deux cas les partis dominants sont systématiquement favorisés au moyen de lois électorales discriminatoires⁵. L'Indonésie peut se targuer de tenir des élections, mais elles sont encore loin d'être justes et libres puisque le gouvernement détient le monopole sur les médias en attribuant des licences d'exploitation à des personnes proches du régime. À l'extrémité du spectre, on trouve les régimes autoritaires du Myanmar et de Brunei et les régimes à parti unique du Viêtnam et du Laos, malgré quelques réformes récentes et somme toute fort timides.

En somme, l'emprise des exécutifs nationaux sur l'expression politique muselle toutes les voies pacifiques et contraint les opposants de certains pays à employer des moyens violents pour se faire entendre. La région a connu et connaît toujours son lot de coups d'États et de contestations populaires. Aux Philippines, le président Ferdinand Marcos a été

3. Au cours du XX^e siècle, les pays d'Asie du Sud-Est ont tous été colonisés à l'exception de la Thaïlande. Les Anglais ont conquis la Malaisie, Singapour, le Myanmar et Brunei ; les Français le Cambodge, le Viêtnam et le Laos ; les Américains, les Philippines ; les Hollandais, l'Indonésie.

4. Par contraste, la démocratie dite substantive accorde une importance plus grande aux questions liées à l'égalité entre les différents groupes de la société.

5. La coalition UMNO (United Malays National Organization), qui regroupe des partis nationalistes malais, est nettement avantagée par une carte électorale qui accorde davantage de sièges aux districts situés dans les milieux ruraux qu'à ceux situés en milieu urbain, où les Chinois sont fortement représentés. Inversement, le parti gouvernant de Singapour, le PAP, profite d'une loi électorale qui oblige la constitution de partis multiethniques, objectif difficile à atteindre pour les petits partis d'opposition.

forcé à l'exil suite à une rébellion populaire et a été remplacé par Corazon Aquino, qui a elle-même dû faire face à de nombreuses tentatives de coups d'État. Au Laos et au Cambodge, les régimes monarchiques ont connu des révolutions sanglantes. Ils ont été remplacés par des chefs d'État tout aussi répressifs : les Khmers rouges, sous la gouverne de Pol Pot, et le parti communiste Pathet Lao ont été impitoyables envers l'opposition politique et armée. Enfin, en Indonésie, les mouvements armés séparatistes d'Aceh et du Papua menacent toujours l'intégrité territoriale du pays. En résumé, on est loin de la stabilité politique que les moyens répressifs devaient finir par assurer.

2.3. UNE AVANCÉE VERS LE NÉOLIBÉRALISME

L'ASEAN, menée par l'Indonésie, la Malaysia, Singapour et la Thaïlande, a connu, des années 1970 jusqu'à la crise asiatique, une croissance économique rapide et soutenue, qui avoisinait les 5 % par année pendant plus de vingt ans. Son succès reposait avant tout sur l'adoption successive de politiques industrielles fondées d'abord sur une stratégie de substitution aux importations (1940-1980), puis sur la promotion des exportations (1980-1997) (Angeles, 1999). La substitution des importations jumelée à un dirigisme économique consistait en 1) la surexploitation des ressources naturelles des régions au profit du centre ; 2) le réinvestissement de l'État dans des projets manufacturiers à haute valeur ajoutée, dans des secteurs jugés stratégiques, telles l'agriculture et l'énergie, ainsi qu'en éducation ; 3) l'utilisation de barrières tarifaires et non tarifaires afin de protéger les industries nationales naissantes de la concurrence internationale ; 4) l'établissement de contraintes à l'émission de crédits bancaires et aux investissements étrangers favorisant le développement des secteurs privilégiés par l'État ; 5) la monopolisation des entreprises d'État dans des secteurs tels les activités bancaires, le transport, les télécommunications et l'énergie (Islam et Chowdhury, 2000). L'élément clef de cette stratégie a été la volonté des gouvernements de diversifier la structure industrielle et, surtout, de réduire leur dépendance envers les revenus tirés de l'exportation des ressources naturelles.

À partir des années 1980, les gouvernements des États membres de l'ASEAN ont rapidement ouvert leur économie et adopté des politiques néolibérales en matière d'investissement, tout en se gardant bien de privatiser certains secteurs, notamment celui de l'énergie. Durant cette période, les investisseurs étrangers, les firmes nippones en premier lieu, désireux de bénéficier d'une main-d'œuvre à bon marché et relativement qualifiée ont relocalisé leurs activités dans la région. Également attirés

par un bassin de consommateurs potentiels non négligeable et un marché spéculatif frénétique, plus particulièrement dans l'immobilier, ils ont dynamisé une économie qui s'essouffait (Palmujoki, 2001).

Ces stratégies de développement ont eu des répercussions majeures sur la structure des échanges. Singapour est devenue le centre financier de la région et l'hôte des sièges sociaux de firmes multinationales (Lee, 1999). La Malaisie, les Philippines, la Thaïlande et l'Indonésie, autrefois considérées comme une périphérie pourvoyeuse de matières premières, ont rejoint le peloton des économies nouvellement industrialisées et se sont affirmées comme des pôles industriels majeurs sur la scène internationale (Angeles, 1999). Enfin, les échanges intrarégionaux se sont accentués. Par contre, le Cambodge, le Laos, le Myanmar et le Viêtnam n'ont pas suivi ce processus. Il en va de même de Brunei qui, grâce à la hausse des prix du pétrole, a vu son produit intérieur brut augmenter significativement sans toutefois tenter de diversifier sa structure industrielle.

La crise économique de 1997 a pris par surprise l'ensemble de la communauté internationale et a durement touché l'Asie du Sud-Est. Plusieurs raisons sont mises de l'avant pour expliquer ce choc externe, même si la faiblesse de la structure des économies – une croissance qui n'était pas fondée sur un développement endogène – est la cause la plus souvent évoquée (Puntasen, 1999). Les effets de cette crise ont été multiples. Les États se sont retirés des activités économiques, abandonnant les travailleurs aux forces du marché (Jayasuriya et Rosser, 2001) ; les entreprises détenues par des actifs étrangers ont fusionné alors que d'autres ont fermé leurs portes, provoquant des licenciements massifs (Angeles, 1999) ; la dérégulation de l'économie a précipité une dégradation de l'environnement déjà entamée (Dauvergne, 1999) ; l'insatisfaction croissante de la population a provoqué une instabilité politique (Beeson, 2001).

2.4. UN PAYSAGE ETHNODÉMOGRAPHIQUE HÉTÉROGÈNE

L'Asie du Sud-Est connaît une croissance démographique non négligeable, avec un taux moyen de natalité de 19 naissances pour 1 000 habitants. Au-delà de cette tendance qui exerce de fortes pressions sur les capacités des gouvernements à subvenir aux besoins de leur population, deux phénomènes sont ici dignes de mention. Premièrement, une immigration intensive de travailleurs provenant des pays avoisinants, ainsi que de commerçants, plus particulièrement des Chinois, altère de manière significative le paysage ethnographique (Bolt, 2000 ; Manning et Bhatnagar, 2004). Cette mosaïque n'est pas sans provoquer certains ressentiments au sein de la population indigène, plus particulièrement en Malaisie et en

Thaïlande. Deuxièmement, l'urbanisation accélérée donne naissance à des mégacités telles Kuala Lumpur et Bangkok, qui accaparent toutes les ressources, reléguant les régions tout en étant incapable de gérer leur croissance. Cette paupérisation croissante de la majorité de la population constitue une véritable poudrière.

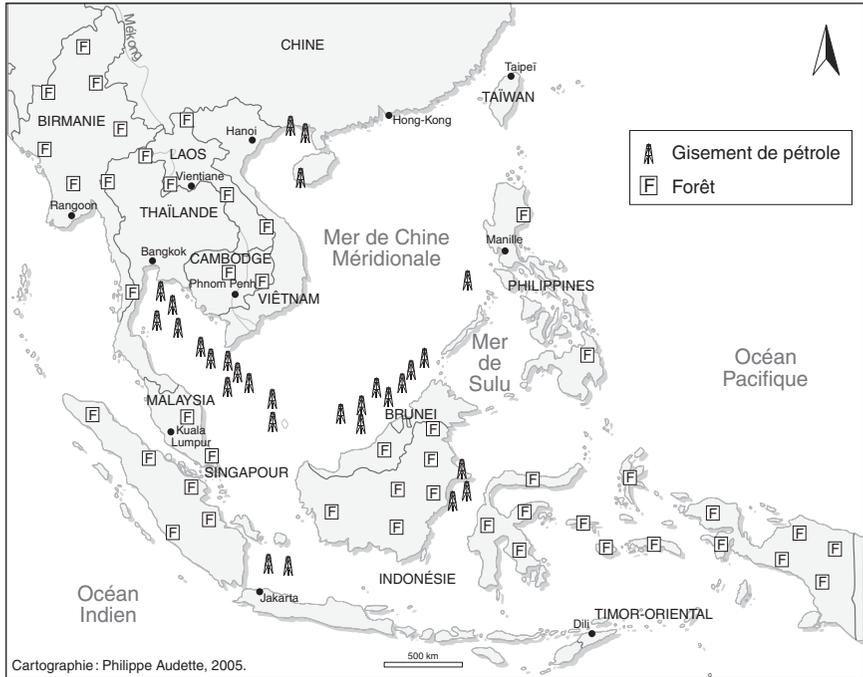
Ce portrait brièvement présenté tend à démontrer la dimension volatile de l'Asie du Sud-Est et la complexité de l'interaction des phénomènes mondiaux, régionaux, nationaux et locaux. Loin de prétendre être exhaustif, ce survol demeure néanmoins impératif afin de mettre en contexte la problématique de la géopolitique des ressources naturelles et de mieux saisir la portée des éléments théoriques précédents.

3. LES RESSOURCES NATURELLES EN ASIE DU SUD-EST

De par la variété de son milieu naturel, l'Asie du Sud-Est bénéficie d'une grande diversité de ressources naturelles, allant de la forêt aux ressources en eau, en passant par les ressources pétrolières, gazières et minières, sans oublier un large éventail de cultures commerciales allant des « incontournables » de l'époque coloniale (opium, hévéa) à quelques *cash crops* classiques de la mondialisation tels le café ou le thé, voire le riz. Comme c'est souvent le cas, et pas seulement dans les pays du Sud, l'accès aux ressources et leur exploitation sont ici encore sources de nombreux conflits ou tensions.

À la fin de la Deuxième Guerre mondiale et dans la mouvance du mouvement de décolonisation, la région fut le théâtre d'un violent affrontement politique et idéologique. Face à la montée du communisme, certains pays se sont alors alliés aux Américains pour freiner la progression de l'influence de Moscou et de Pékin. L'époque était dominée par la fameuse « théorie des dominos » selon laquelle la chute d'un pays dans le camp communiste entraînait celle des pays voisins. Si le principal théâtre d'opérations militaires fut le Viêtnam et, à un moindre degré, le Laos et le Cambodge, les pays pro-occidentaux (Indonésie, Philippines, Singapour, Malaysia et Thaïlande) s'impliquèrent eux aussi intensivement dans cette lutte idéologique. Pour beaucoup d'observateurs, la création de l'ASEAN en 1967, à l'instigation de ces mêmes États, était une action avant tout politique, l'érection d'un bouclier anticommuniste autour des pays de l'ancienne Indochine en passe de succomber à cette idéologie. La situation a pourtant beaucoup changé depuis la création de cette institution régionale. L'atténuation des affrontements idéologiques dans la région est un fait avéré, au point que les « pestiférés » de l'époque, bien qu'encore officiellement communistes (le Laos et le Viêtnam), font

FIGURE 13.1.
Principales ressources naturelles en Asie du Sud-Est



maintenant eux aussi partie de l'ASEAN. Les oppositions politiques ayant tendance à s'atténuer, c'est maintenant autour des ressources naturelles que se cristallisent les principales tensions régionales.

Ces tensions ne se manifestent pas uniquement entre les États de la région. Cette dernière continue d'être le théâtre d'influences externes de la part de puissances n'appartenant pas géographiquement à l'Asie du Sud-Est, qui ont retrouvé un intérêt pour cet espace économique et stratégique. Les États-Unis sont certes en première position : après leur défaite militaire mais surtout politique au Viêtnam, ils reviennent maintenant progressivement en force sur le plan économique, malgré un relatif désintérêt pour la région comparativement à d'autres parties du globe. Ils ont profité en cela du récent recul de leur concurrent traditionnel dans la région, le Japon. Ce dernier, rudement touché par la crise de 1997, retrouve néanmoins peu à peu une partie de son influence passée. Mais les deux grandes puissances émergentes dans la région sont sans conteste la Chine, dont l'influence n'a cessé de grandir, et l'Inde qui commence à s'intéresser sérieusement à la région, ce qui inquiète une puissance

comme les États-Unis (Task Force Report, 2000). Par contre, depuis la chute de l'URSS et la fin du soutien apporté aux pays « frères » (Laos et Viêtnam), la Russie n'est plus guère présente.

Au niveau de la région elle-même, les conflits et tensions pour la possession des ressources se développent tout particulièrement entre certains États de la région et les zones géographiquement et politiquement périphériques du territoire dont ils ont la charge, souvent riches en ressources naturelles mais peuplées de groupes minoritaires plus ou moins bien tolérés. Il s'agit là d'une démonstration de l'effet explosif que peuvent avoir les ressources naturelles dans les conditions dont il a été question précédemment : une certaine forme de malédiction alors qu'elles pourraient être à l'origine d'un processus de développement durable.

3.1. TENSIONS INTERNATIONALES : LES POINTS CHAUDS

Depuis la fin de la guerre du Viêtnam et le retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge, les tensions internationales sont le plus souvent associées à des luttes pour le contrôle de ressources particulièrement vitales pour des États dont les économies dépendent très largement de leur secteur primaire.

Le Mékong et le développement hydroélectrique

Le cas du Mékong, fleuve emblématique de la péninsule indochinoise, est, à cet égard, fort éloquent. Considéré comme le 10^e fleuve du monde par son volume d'eau, il prend sa source dans le sud de la Chine, traverse les territoires birman, laotien, cambodgien et vietnamien et marque en plusieurs endroits la frontière entre le Laos et la Thaïlande. L'eau n'est généralement pas une ressource rare dans la péninsule indochinoise, mais elle n'en demeure pas moins vitale quand on connaît l'importance de la riziculture irriguée dans l'économie et la culture des pays de la région. Les eaux du Mékong ne sont d'ailleurs pas seulement attrayantes pour l'irrigation ou la consommation humaine. Le fleuve rassemble en effet au Laos des conditions très favorables au développement hydroélectrique. Le Laos étant à la fois un faible consommateur et peu équipé en infrastructures pour exploiter ce potentiel, il s'allie au puissant voisin thaïlandais à la fois pour la construction de barrages et pour les débouchés de cette production. Quant au Cambodge et au Viêtnam, situés en aval des aménagements hydroélectriques actuels ou projetés en territoire laotien, ils estiment avoir leur voix au chapitre dans la conception et la mise en œuvre de projets qui n'ont ou n'auront pour eux que des conséquences négatives réelles ou potentielles.

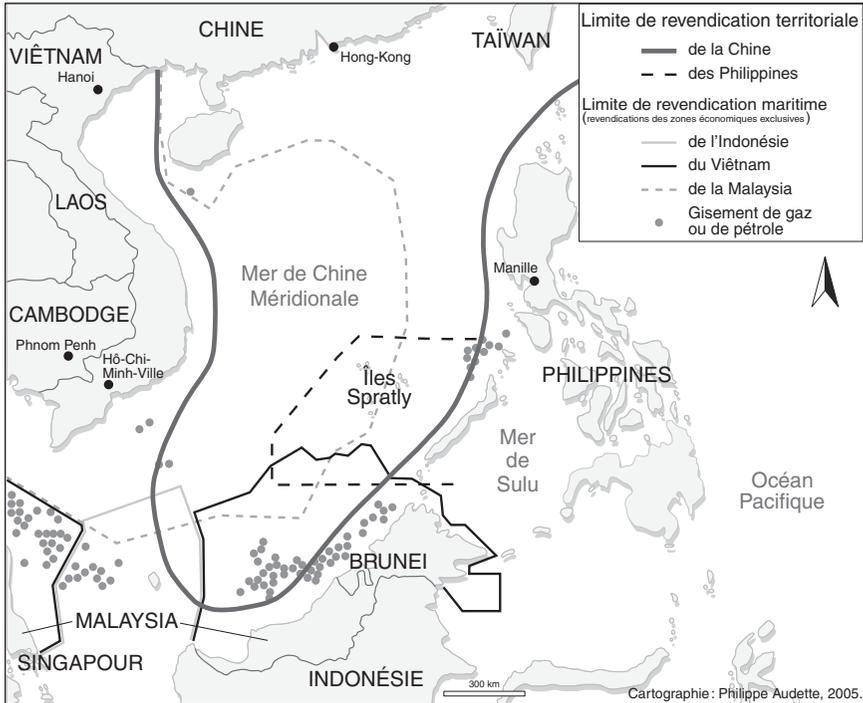
Le bassin du Mékong rassemble plusieurs des situations caractéristiques des conflits interétatiques pour l'eau telles qu'elles ont été identifiées par l'Asia-Pacific Centre For Security Studies lors d'un colloque tenu à Hawaii en 1999 et consacré aux conflits liés à l'eau en Asie. Des millions de personnes dépendent en effet de son eau. Les États riverains en font des usages parfois contradictoires (irrigation, hydroélectricité, pêche, circulation) et le poids de l'histoire et des idéologies ne fait rien pour atténuer les éventuelles disputes, bien au contraire. Une structure a pourtant été mise en place dès 1957 : le Comité du Mékong. Son objectif était de promouvoir des initiatives régionales et consensuelles de développement du bassin. Plus tard, en 1995, la Mekong River Commission (MRC) a été créée à la suite d'un accord sur le développement durable du bassin du Mékong, avec un mandat plus large et plus ambitieux. Si quelques résultats positifs ont pu être enregistrés, la MRC a dû faire face à de nombreux problèmes qui ont limité son efficacité, parmi lesquels la crise de 1997 et ses effets, de même que l'absence de volonté de la Chine, qui a refusé de signer l'accord de 1995 en déclarant que l'exploitation du potentiel du Mékong relevait uniquement des affaires internes (chinoises). La situation ne semble donc pas près de déboucher sur un règlement. Elle risque même de se dégrader si, du fait de l'intense déforestation que subissent le sud de la Chine et la péninsule indochinoise et des changements climatiques, le débit du fleuve venait à diminuer ou à devenir par trop irrégulier. Nul doute que les tensions existantes s'en trouveraient alors exacerbées, au risque de déboucher sur des conflits plus virulents.

La mer de Chine méridionale : hydrocarbures et ressources halieutiques

En plus de ses relations historiquement mouvementées avec ses voisins d'Asie du Sud-Est, notamment le Viêtnam, qu'elle a longtemps considéré comme une province satellite, la Chine joue un rôle important dans plusieurs autres dossiers touchant aux ressources naturelles de la région. C'est notamment le cas en ce qui concerne les questions de souveraineté en mer de Chine méridionale. Comme son nom pourrait le laisser penser, cette mer, qui est la principale façade maritime de plusieurs pays d'Asie du Sud-Est, est considérée par Beijing comme une propriété chinoise. Nombreux y sont les secteurs que l'Empire du Milieu dispute aux autres États riverains (figure 13.2), du Viêtnam à la Malaisie en passant par les Philippines (Labrecque, 2003).

FIGURE 13.2.

La mer de Chine méridionale : enjeux liés aux ressources naturelles



La raison objective de ces disputes territoriales semble assez évidente. Bien que ne reconnaissant pas systématiquement, loin s'en faut, l'autorité de la cour internationale de justice, la Chine tente, par ses revendications territoriales sur une série de minuscules archipels et îles de la mer de Chine méridionale, de s'assurer un accès à d'importantes ressources énergétiques (pétrole et gaz naturel). Au vu de son rythme actuel de développement économique et de ses besoins énergétiques toujours croissants, la Chine a en effet un besoin vital de trouver ici un palliatif à la mainmise américaine sur le pétrole du Moyen-Orient, qui fait peser sur la Chine le risque d'une rupture de l'approvisionnement pétrolier en cas de différend majeur avec Washington (comme le précise le chapitre de Sami Aoun).

Le cas des archipels Spratly et Paracels est très révélateur de cette situation. Chacun des rivaux (Chine, Viêtnam, Philippines, Malaisie) qui revendique ces îlots quasi dénudés tente de maintenir une présence habitée, essentiellement militaire, afin de montrer sa détermination à tirer profit de l'avantage stratégique et éventuellement économique qu'ils représentent.

L'ensemble des mers baignant l'Asie du Sud-Est est le théâtre de calculs économiques stratégiques du même ordre, sans forcément toujours impliquer le géant chinois. La Thaïlande et la Malaysia se disputent elles aussi des portions de plateforme continentale pouvant représenter une quantité appréciable de pétrodollars. La situation est également très comparable entre Brunei et la Malaysia et entre le Timor-Oriental et son voisin méridional australien, situation d'autant plus paradoxale que l'Australie a été une des puissances occidentales qui a consacré le plus d'efforts pour aider le Timor à accéder à l'indépendance.

Mais l'extraction des ressources énergétiques de la région n'est pas la seule source de litiges associés aux ressources naturelles. En dépit du développement intensif de la crevetteculture en Thaïlande et en Indonésie, les ressources halieutiques constituent également un enjeu économique d'importance qui justifie des revendications en mer de Chine méridionale de la part de plusieurs pays, notamment la Thaïlande et la Malaysia. Il faut également mentionner le rôle géostratégique de l'Asie du Sud-Est dans l'acheminement des ressources naturelles vers leur lieu de consommation. C'est notamment le cas du pétrole, qui n'est certes pas la seule production qui doit transiter par le détroit de Malacca puis par le port de Singapour avant d'être livrée aux puissances économiques asiatiques que sont le Japon et la Chine, mais qui joue un rôle primordial pour l'économie de ces pays de transit. Cet enjeu de la sécurité de l'approvisionnement est particulièrement délicat, mais il a paradoxalement un effet fédérateur sur les pays de la région, via la courroie de transmission que constitue l'ASEAN.

Dans les controverses territoriales opposant les pays de l'ASEAN, l'argument de l'accès aux ressources naturelles est rarement mis officiellement de l'avant. Bien au contraire, les gouvernements préfèrent justifier les disputes territoriales en faisant jouer la fibre nationaliste, outil de propagande traditionnel de régimes non démocratiques qui sont légion en Asie du Sud-Est, depuis les dictatures communistes jusqu'aux monarchies ou aux sultanats autoritaires en passant par les juntes militaires et les régimes pseudodémocratiques.

3.2. LES CONFLITS INTRANATIONAUX

Les conflits entre États sont certes plus visibles, mais ils sont loin d'être les seuls foyers de tensions liées aux ressources naturelles. Dans bon nombre de pays en effet, l'exploitation intensive de ces ressources naturelles se fait essentiellement dans les zones périphériques du territoire. Les États, généralement forts et centralisés, sont contrôlés par les ethnies

majoritaires. La majeure partie du développement économique s'appuie en revanche sur l'exploitation hydroélectrique, forestière ou minière des régions périphériques, peuplées par des groupes ethniques minoritaires dont les relations avec les États centraux sont très souvent problématiques.

La malédiction des ressources naturelles

Au sein même des États de l'Asie du Sud-Est, de fortes tensions opposent donc ceux qui possèdent ces ressources, souvent des ethnies montagnardes minoritaires, et les États centraux qui exploitent ces mêmes ressources. Le cas du développement hydroélectrique de la péninsule indochinoise illustre bien cette situation. Qu'il s'agisse du Laos ou du Viêt Nam, les gouvernements comptent sur leurs régions montagneuses et sur leur potentiel de production de houille blanche, synonyme, dans le cas du Laos, d'exportation d'électricité vers le riche voisin thaïlandais et, dans le cas du Viêt Nam, d'approvisionnement vital destiné à un développement économique effréné, notamment dans la région de la capitale. Souvent, comme le souligne Rambo dans le cas du Vietnam (Rambo, 1995), le sort des communautés rurales dont le territoire est en partie inondé par les lacs de retenue des barrages hydroélectriques n'est guère enviable. C'est notamment le cas pour le barrage de Hoa Binh, sur la rivière Da, au Viêt Nam. Les groupes ethniques qui ont été dépossédés de leurs terres fertiles et repoussés vers les flancs de montagnes, difficiles à mettre en valeur et soumis à une intense érosion, ne profitent aucunement de cette richesse. Ils sont même réduits, pour s'alimenter en électricité, à installer de petites génératrices hydrauliques sur les ruisseaux tandis que, dans la vallée, les lignes électriques transportent l'énergie vers la capitale et le delta du fleuve Rouge, aux besoins croissants.

Pour ce qui est des ressources forestières, elles sont elles aussi presque exclusivement concentrées dans les marges montagneuses du Viêt Nam, du Laos ou de la Thaïlande, voire de l'Indonésie et des Philippines. La situation y prend un tour encore plus ironique, voire cynique. En plus de voir leur territoire pillé de ses ressources ligneuses pour les besoins d'une exploitation commerciale plus ou moins licite ou sous l'effet d'une colonisation agricole également orchestrée (en bonne partie) par l'État central, les groupes ethniques montagnards se voient pointés du doigt comme étant responsables de la spectaculaire déforestation qui sévit en Asie du Sud-Est. Selon de nombreux spécialistes, la déforestation est en effet officiellement causée par l'abattis-brûlis, pratique culturelle traditionnelle de plusieurs de ces groupes ethniques qui consiste à défricher par le feu des parcelles forestières pour y pratiquer une agriculture

extensive pendant deux ou trois ans. Après une période de jachère plus ou moins longue, durant laquelle d'autres parcelles de forêt seront brûlées, la parcelle est de nouveau exploitée après avoir été défrichée par le feu. Très décriées car apparemment très destructrices, ces pratiques sont durables si le temps de jachère est suffisamment long (De Koninck, 1997 ; Roche et De Koninck, 2001). De plus, lorsqu'elles sont pratiquées par des groupes ethniques ayant peu de moyens techniques, elles s'attaquent rarement aux forêts primaires, plus difficiles à défricher, se limitant surtout aux forêts secondaires.

Loin de reconnaître la complexité de la situation, les États du Sud-Est asiatique préfèrent trouver des « boucs émissaires » qu'ils cherchent également à assimiler culturellement, tout en se faisant passer pour des défenseurs de l'environnement. La lutte est très inégale, mais il arrive que certains de ces groupes se rebellent contre le joug étatique, comme c'est assez régulièrement le cas dans les hauts plateaux du Centre du Viêtnam. Ces velléités ponctuelles de révolte, dont on n'entend que très peu parler en Occident, ne sont pas exclusivement causées par la lutte pour le contrôle des ressources naturelles. Si des considérations culturelles et idéologiques viennent s'y greffer, on peut tout de même affirmer qu'une importante partie du problème est liée aux ressources naturelles dont disposent, pour leur malheur, ces groupes ethniques minoritaires.

CONCLUSION

Le présent chapitre a exposé brièvement quelques éléments analytiques permettant de mieux comprendre les enjeux propres aux ressources naturelles, de dresser un portrait d'ensemble de la région de l'Asie du Sud-Est et, en dernier lieu, d'examiner certains conflits inter- et intra-étatiques liés aux ressources naturelles dans cette région.

Les ressources naturelles en Asie du Sud-Est ne sont pas de facto un gage de développement. Certains dirigeants politiques de ces pays ont gagné leur pari en réduisant leur dépendance envers les exportations de ressources naturelles. Ils ont réinvesti les rentes générées par l'exportation de ressources naturelles dans des projets industriels. Par contre, ils ont été durement touchés par la crise économique de 1997 et, à certains égards, c'est le retour à la case départ avec, en plus, une concurrence féroce de la Chine et de l'Inde. Cependant, l'exploitation abusive de certaines ressources naturelles, plus particulièrement les ressources renouvelables, et leur gestion inadéquate ont fait en sorte qu'elles ne sont plus suffisamment

abondantes pour servir de propulseur économique. De plus, d'importants dommages à l'environnement ont été causés. Ils comportent des coûts humains et économiques qui ne peuvent être négligés.

Les ressources naturelles en Asie du Sud-Est sont assurément un facteur de conflit. Que ce soit le gaz naturel contribuant aux motivations séparatistes d'Aceh en Indonésie, les forêts au Viêtnam, ou encore les hydrocarbures en mer de Chine méridionale, le dénominateur commun est sans nul doute l'inégale distribution de la richesse et des ressources entre acteurs. Sur le plan intraétatique, les États accaparent toutes les richesses, plaçant les régions périphériques dans une situation de dépendance. De plus, ces dernières ne profitent pas de cette rente, mais bénéficient d'une partie infime des revenus engendrés par l'exploitation de leur ressource. Cette situation provoque dans certains cas des revendications séparatistes ou autonomistes, plus particulièrement dans les cas où les ressources en question, tels les hydrocarbures, génèrent des revenus substantiels. Sur le plan interétatique, certains États profitent de ressources naturelles abondantes qui surpassent amplement les besoins nationaux, alors que d'autres sont dans une situation déficitaire. Cette distribution inégale des ressources naturelles modifie les rapports de force dans la région et lui confère une importance stratégique croissante. En même temps, elle incite les États démunis, telle la Chine, à faire preuve d'un certain unilatéralisme.

En dernière instance, les ressources naturelles en Asie du Sud-Est pourraient jouer un rôle positif dans certaines conditions. Ces conditions signifieraient entre autres que les États de la région décentralisent le processus décisionnel et redonnent aux régions une plus grande part des revenus engendrés par les ressources naturelles pour leur développement local, qu'ils établissent un plan d'action tenant compte de critères environnementaux et qui permette, le cas échéant, le renouvellement des ressources naturelles. Enfin, il serait impérieux d'établir des mécanismes de résolution des contentieux au sein de l'ASEAN. Ces actions auraient pour effet d'amorcer un processus de démocratisation dans une région mieux connue pour ses dictatures, de réduire la pauvreté et de favoriser la coopération en atténuant les tensions. Il faudrait, pour cela, une transformation radicale des élites dirigeantes de la région qui, quelle que soit la nature du régime politique, sont enclines à raisonner en fonction de leurs intérêts. Cette éventualité apparaît, dans l'état actuel des choses, malheureusement peu probable.

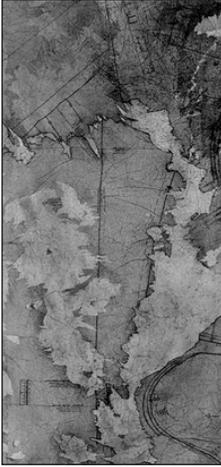
BIBLIOGRAPHIE

- ANGELES, L.C. (1999). « Globalization and the Asian Economic Crisis: Responses to Foreign Direct Investments in Export Manufacturing in Southeast Asia », dans G.B. Hainsworth *et al.* (dir.), *Globalization and the Asian Economic Crisis*, Vancouver, Centre for Southeast Asia Research et Institute of Asian Research, p. 357-384.
- ASIA-PACIFIC CENTRE FOR SECURITY STUDIES (1999). *Water and Conflict in Asia?*, <www.apcss.org/Publications/Report_Water&Conflict_99.html> (consulté en mars 2005).
- BARNETT, H.J. (1958). « The Changing Relation of Natural Resources to National Security », *Economic Geography*, vol. 34, n° 3, p. 189-201.
- BEBLAWI, H. et G. LUCIANI (1987). *The Rentier State*, Londres/New York, Croom Helm.
- BEESON, M. (2001). *The Political Consequences of the Southeast Asian Region's Economic Vulnerability*, <www.cityu.edu.hk/searc/WP10_01_Beeson.pdf> (consulté en avril 2005).
- BERDAL, M. et D.M. MALONE (dir.) (2000). *Greed and Grievance: Economic Agendas in Civil War*, Boulder, Lynne Rienner.
- BOLT, P.J. (2000). *China and Southeast Asia's Ethnic Chinese: State and Diaspora in Contemporary Asia*, Westport, Greenwood.
- CASE, W. (2002). *Politics in Southeast Asia: Democracy or Less*, Richmond, Curzon.
- COLLIER, P. et A. HOEFFLER (1998). « On Economic Causes of Civil War », *Oxford Economic Papers*, vol. 50, n° 4, p. 563-573.
- DAUVERGNE, P. (1999). *The Environment in Times of Crisis: Asia and Donors after the 1997 Financial Crisis*, Canberra, Australian Agency for International Development of the Department of Foreign Affairs and Trade.
- DE KONINCK, R. (1997). « Le recul de la forêt au Viêt Nam », Ottawa, Éditions du CRDI, 97 p., <<http://www.idrc.ca/books/focus.html>>.
- DE SOYSA, I. (2000). « The Resource Curse: Are Civil Wars Driven by Rapacity or Paucity ? », dans M. Berdal et D.M. Malone (dir.), *Greed and Grievance*, Boulder et Londres, Lynne Rienner.
- DUNNING, T. (2005), « Resource Dependence, Economic Performance and Political Stability », *Journal of Conflict Resolution*, vol. 49, n° 4, p. 451-483.
- FAWCETT, L. (2002). « Rivalry over Territory and Resources and the Balance of Peace and War: The 20th Century », dans G. Lundestad

- et al.* (dir.), *War and Peace*, River Edge (N.J.), World Scientific, p. 177-197.
- GHEE, L.T. et M.J. VALENCIA (1990). *Conflict over Natural Resources in South-East Asia and the Pacific*, Oxford, Oxford University Press.
- GOFF, P.M. (1999). « Invisible Borders: Economic Liberalization and National Identity », *International Studies Quarterly*, vol. 44, n° 4, p. 533-562.
- HAUGE, W. et T. ELLINGSEN (1998). « Beyond Environmental Scarcity: Causal Pathways to Conflict », *Journal of Peace Research*, vol. 35, n° 3, p. 299-317.
- HOMER-DIXON, T.F. (1999). *Environment, Scarcity, and Violence*, Princeton, Princeton University Press.
- ISLAM, I. et A. CHOWDHURY (2000). *The Political Economy of East Asia*, Oxford, Oxford University Press.
- JAYASURIYA, J. et A. ROSSER (2001). « Economic Crisis and the Political Economy of Economic Liberalisation in South-East Asia », dans G. Rodan *et al.* (dir.), *The Political Economy of South-East Asia: Conflicts, Crises, and Change*, Oxford, Oxford University Press.
- KARL, T.L. (1999). « The Perils of the Petro-State: Reflections on the Paradox of Plenty », *Journal of International Affairs*, vol. 53, n° 1, p. 31-48.
- KERREY, J.R. et R.A. MANNING (2001). *United States and Southeast Asia: A Policy Agenda for the New Administration*, New York, Council on Foreign Relations Press.
- KLARE, M.T. (2001). « The New Geography of Conflict », *Foreign Affairs*, vol. 80, n° 3, p. 49-61.
- LABRECQUE, G. (2003). *Les frontières maritimes internationales*, Paris, L'Harmattan.
- LE BILLON, P. (2001). « The Political Ecology of War: Natural Resources and Armed Conflicts », *Political Geography*, vol. 20, n° 5, p. 561-584.
- LE BILLON, P. (2003). « Fuelling War: Natural Resources and Armed Conflicts », Oxford et New York, Oxford University Press.
- LEE, C. (1999). « Impact of the East Asian Financial Crisis on the Asia-Pacific Regional Order: A Geo-economic Perspective », *Issues and Studies*, vol. 35, n° 4, p. 109-132.
- LIPSCHUTZ, R.D. (1989). *When Nations Clash: Raw Materials, Ideology and Foreign Policy*, Cambridge, Ballinger.

- LIPSCHUTZ, R. et J. HOLDREN (1990). « Crossing Borders : Resources Flows, the Global Environment, and International Security », *Bulletin of Peace Proposals*, vol. 21, n° 2, p. 162-177.
- MANNING, C. et P. BHATNAGAR (2004). *The Movement of Natural Persons in Southeast Asia : How Natural ?*, <ideas.repec.org/p/pas/papers/2004-02.html> (consulté en avril 2005).
- PALMUJOKI, E. (2001). *Regionalism and Globalism in Southeast Asia*, Houndmills, Palgrave.
- PEGG, S. (2003). « Globalization and Natural-resource Conflict », *Naval War College Review*, vol. 56, n° 4, p. 82-96.
- PUNTAZEN, A. (1999). « Reviewing the Asian Economic Crisis : Lessons for the Future Sustainable Development », dans G.B. Hainsworth *et al.* (dir.), *Globalization and the Asian Economic Crisis*, Vancouver, Centre for Southeast Asia Research et Institute of Asian Research, p. 257-270.
- RAMBO, A.T. (1995). « Defining Highland Development Challenges in Vietnam », dans T. Rambo *et al.* (dir.), *The Challenges of Highland Development in Vietnam*, Honolulu, East-West Center, Program on Environment, Hanoi, University of Hanoi, Center for Natural Resources and Environmental Studies, Berkeley, University of California, Center for Southeast Asian Studies, p. XI-XXVII.
- ROCHE, Y. et R. DE KONINCK (2002). « Les aspects humains du recul de la forêt au Viêt Nam », *Vertigo*, avril, <<http://www.unites.uqam.ca/vertigo>>.
- ROSS, M.L. (2003). *How Does Mineral Wealth Affect the Poor ?*, <www.polisci.ucla.edu/faculty/ross/minpoor.pdf> (consulté en avril 2005).
- ROSS, M.L. (2004). « What Do We Know about Natural Resources and Civil War ? », *Journal of Peace Research*, vol. 41, n° 3, p. 337-356.
- SACHS, J.D. et A.M. WARNER (1995). *Natural Resource Abundance and Economic Growth*, Boston, Harvard Institute for International Development.
- SNYDER, R. et R. BHAVNANI (2005). « Diamonds, Blood, and Taxes : A Revenue-centered Framework for Explaining Political Order », *The Journal of Conflict Resolution*, vol. 49, n° 4, p. 563-598.
- SWANSON, P. (2002). *Fuelling Conflict*, Oslo, Fafo Institute for Applied Social Science.
- TRANSPARENCY INTERNATIONAL (2004). *Indice de perceptions de la corruption*, <www.transparency.org/cpi/2004/cpi2004.fr.html> (consulté en avril 2005).

POSTFACE



LE MONDE, ENTRE RÉSEAUX ET TERRITOIRE

Jacques Lévy

Ce que nous dit ce livre, c'est qu'il y a du Monde ici. Tous les lieux, quels que soient leur taille et leur position, possèdent désormais une part de mondialité. On ne peut plus désormais classer les lieux entre ceux qui auraient une histoire avec le Monde et ceux qui mèneraient leur petite vie dans leur coin. L'échelle (une ville, un continent), le niveau de développement (le « Nord », le « Sud ») cessent de plus en plus de constituer des discriminants dans la question de l'implication du Monde dans le devenir d'une quelconque de ses parties. Le plus petit, le plus déshérité des recoins de la planète vibre au même tempo que les vitrines rutilantes du monde des riches.

Ce que nous dit aussi ce livre, c'est que la mondialisation porte sur tout. Tous les domaines sont concernés, et les relations qu'ils entretiennent. Contrairement à l'idée courante selon laquelle ce serait d'abord, voire seulement, une affaire d'économie ou même de finance, le balayage

thématique proposé convainc aisément de la largeur du spectre. Le Monde se fabrique avec de l'argent, des marchandises, mais aussi avec toutes espèces de migrations, y compris touristiques, avec de la communication et, bien sûr, depuis des siècles, avec de la culture. En outre, les auteurs nous montrent qu'il n'est pas possible d'isoler tel ou tel secteur. La circulation des marchandises et la configuration des flux financiers sont des composantes incontestables de la mondialisation, mais qui sont liées aux politiques des gouvernements, aux attitudes des sociétés, aux identités de toutes sortes, qui font que les lieux – ces biens situés qu'on ne peut se contenter de mesurer en grandeurs monétaires – ne se valent pas et pourtant interagissent de plus en plus fortement.

La mondialisation, donc, est partout. La mondialisation, pourtant, n'est pas tout. D'abord parce que les auteurs de plusieurs des chapitres identifient des logiques continentales, nationales, régionales, locales, dont il ne serait pas juste de dire qu'elles « résistent » à la mondialisation, tout simplement parce que, très souvent, elles sont en phase avec tel ou tel processus de diffusion ou d'intégration planétaire. La dynamique spatiale ne se réduit pas à un changement d'échelle ou à une mise en cohérence à l'échelon le plus élevé dans un jeu à somme nulle qui finirait par éliminer, par inclusion dans les plus grands, les objets les plus petits. La mondialisation du tourisme et du patrimoine, par exemple, produit une valorisation de la différence entre les lieux au point que le maintien de la chorodiversité est devenu un leitmotiv omniprésent. Il est impossible à un village chinois s'ouvrant au tourisme de devenir une station touristique générique, facilement interchangeable avec une autre station touristique, car, si c'était le cas, les touristes venant consommer du village chinois renonceraient à faire le détour. D'autres lieux sont menacés de standardisation, de perte de substance, de changement brutal d'identité, mais il n'est pas tenable de prétendre que la mondialisation serait une « macdonaldisation » du Monde (à condition, déjà, d'accepter l'affirmation discutable selon laquelle le Big Mac a partout le même goût) broyant les singularités de l'habiter humain entre les mâchoires de la banalisation. La mondialisation met en débat chaque lieu, remet en question sa composition au regard de tous les autres. Mais les effets de ces itérations multiples ne sont pas écrits d'avance. Ils dépendent d'une configuration de forces complexe et fluide, dans laquelle les acteurs intérieurs ne sont pas dénués de moyens s'ils se mobilisent et où les acteurs extérieurs sont loin d'être tous ligüés dans une conspiration en vue de l'uniformisation générale.

Dans un autre registre, ce qui nous apparaît parfois à tort comme une composante de la mondialisation relève parfois d'autres logiques, auxquelles la mondialité donne, comme après coup, sa marque. Il en est ainsi de la crise des systèmes de financement des retraites, qui ont

souvent pour conséquence l'abandon partiel ou total des régimes de répartition organisés par l'État au profit de régimes de capitalisation assurantielle. Cette crise est parfois présentée comme la conséquence d'une double mondialisation, celle des acteurs financiers (les fonds de pension étasuniens, qui auraient imposé leur présence, obligeant les dispositifs européens de drainage de l'épargne à s'adapter) et celle des esprits (qui auraient légitimé le démantèlement de l'État providence). Tout n'est pas faux dans cette analyse, qui met en évidence le fait que la mondialisation consiste aussi en une convergence des débats politiques, idéologiques, éthiques, dont les acteurs sont multiples et l'issue indéterminée. Mais cette convergence peut aussi résulter d'une évolution parallèle dans différents pays. En l'occurrence, l'augmentation de la longévité associée à la reconnaissance émergente de l'utilité d'une formation tout au long de la vie et à la remise en cause croissante d'un modèle standard de « cycle de vie » rendent inéluctablement obsolète un système de retraite qui impose une relation préprogrammée et rigide des individus à leur existence. Le passage à une double structure, en partie individuelle, en partie sociétale, de financement correspond à une combinaison entre choix personnel et solidarité collective, dont on peut placer le point d'équilibre à différents niveaux, mais dont il devient de plus en plus difficile de contester le principe. Ici, des sociétés qui avaient fait un autre choix et avaient fait de ce choix un élément fort de leur identité se retrouvent en porte-à-faux. Les approximations sur lesquelles elles s'étaient fondées et qui avaient paru sensées durant des décennies peuvent s'effondrer brutalement. La France offre, ces dernières années, un exemple très épuré de cet effondrement d'un « modèle social » qui s'est mué en contre-modèle. Dans ce genre de crise du lien politique, la mondialisation est davantage un révélateur – parfois un bouc émissaire – qu'une cause effective.

Mais, le livre nous le confirme, le Monde existe bien, et c'est d'abord un archipel, celui de la production de richesses, de l'Internet et des métropoles. Ses îles sont des villes d'autant plus mondialisées (par la présence du Monde en elles) et mondiales (par leur présence au Monde) qu'elles sont grandes et qu'elles sont développées. Si l'on devait choisir une seule carte pour représenter le Monde d'aujourd'hui, celle présentée ci-après ferait l'affaire: elle pose le cadre, elle donne les métriques de base, elle montre au passage les faiblesses de la cartographie euclidienne pour représenter le type d'objet spatial que le Monde est devenu en se mettant à fonctionner comme un système de lieux. Ce réseau de villes qui sert de fond de carte en même temps que de résumé à presque tous les flux qui sont décrits dans le livre définit en creux son complément: les territoires qui continuent, quand même, d'exister sous le réseau.

Le monde demeure inégal, mais il n'est pas figé. Il bouge, et ce mouvement peut être approché comme l'effet de l'interaction de logiques distinctes et, souvent, contradictoires. Cela ne correspond pas aux fantasmes de Samuel Huntington, qui voudrait enrôler les communautarismes dans un combat géopolitique classique, bloc contre bloc. Le monde bouge, y compris dans sa composante communautaire, comme le montre le chapitre sur l'islamisme en Asie du Sud-Est, les radicalismes religieux constituant un produit pervers, mais un produit tout de même, de la circulation des hommes et des idées. Dans cette même partie du Monde, on sait que la population chinoise a d'abord joué sur les liens familiaux et régionaux pour survivre d'abord, prospérer ensuite, jusqu'à donner naissance, à Singapour, à Taïwan ou à Hong-Kong, à des sociétés développées, composées d'individus autonomes, à des solidarités organisées sur une base non communautaire et à des sphères publiques de plus en plus exigeantes en matière d'état de droit et de démocratie. Associées au développement et privées d'un débouché nationaliste capable de mijoter les vieilles identités à la sauce de l'État, les appartenances ethniques, territoriales et religieuses se mettent en mouvement et perdent de leur virulence. L'ouverture sur les réseaux et sur les flux pousse, dans l'ensemble, à considérer le reste du Monde comme un partenaire plutôt que comme un ennemi ou, pire, un inconnu. La diaspora indienne apporte à son pays d'origine des compétences, de l'argent, mais elle invite aussi l'Inde à regarder son environnement proche ou lointain avec une grille de lecture qui ne se réduise plus au vieux schéma obsessionnel de la géopolitique subcontinentale.

Ainsi les logiques d'organisation du Monde ou de ses sous-ensembles interfèrent-elles de manière dynamique, produisant des objets inédits. C'est le cas des États-Unis qui, nous explique un chapitre du livre, ne peuvent pas, sans incohérence, être considérés comme un empire, mais pour lesquels on ne dispose pas de concepts et de théorie appropriés nous aidant à penser leur place dans le Monde avec toutes ses contradictions. Chausser les bonnes lunettes pour ne pas rater le film, tel est l'acte salutaire que trop de chercheurs hésitent encore à accomplir. Il faut notamment s'imposer, parfois, d'accommoder à l'infini pour voir le déroulement d'ensemble de la scène, sans s'en faire détourner par des détails périphériques. Prendre du recul pour ne pas confondre les lignes de fond et les épiphénomènes conduit à une analyse des processus en cours qui tempère les sombres paysages décrits par les grands médias et une partie du monde de la recherche.

Ce qui, en effet, aura changé depuis le dernier tiers du XX^e siècle, c'est, fondamentalement, le déclenchement d'un processus de sortie du sous-développement pour au moins la moitié de l'humanité (Asie de l'Est

et du Sud-Est, Chine, Inde, une partie de l'Amérique latine), soit des deux tiers de ce qu'on appelait en 1960 le tiers-monde. L'Afrique subsaharienne et le monde arabe ont fondamentalement changé de place dans nos représentations : on y voyait les stigmates du colonialisme et l'espoir de leur effacement, on y découvre, *a contrario*, que l'organisation interne d'une société se révèle décisive dans les dynamiques de développement. La capacité de partager entre hommes et femmes, riches et pauvres, individus et collectivité se révèle une force propulsive fondamentale pour la mise en mouvement de la société, et non, comme on pouvait le penser, la simple conséquence d'autres processus. Cela veut dire, d'un côté, qu'aucun lieu de la planète ne peut être vu comme durablement exclu du développement par quelque fatalité extérieure. Cela signifie, aussi, que les acteurs du développement ne se décrètent pas et, notamment, n'émergent pas par effet mécanique d'une aide publique étrangère massive : ces acteurs doivent être inventés, autoproduits dans leur propre société. Ce constat conduit à l'idée que les causalités « anthropologiques », celles qui engagent l'ensemble des relations qu'une société entretient avec elle-même et avec son environnement, ne doivent surtout pas être sous-estimées (contre l'évolutionnisme ou le naturalisme) mais doivent aussi être replacées dans l'histoire (contre le culturalisme).

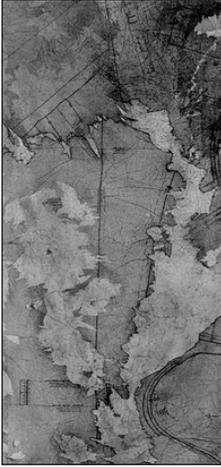
Nous vivons aussi un moment de l'histoire de l'humanité où le rapport à la nature, resté semi-prédateur dans les civilisations agro-industrielles, est ouvertement discuté et où, en paroles du moins, il existe, sous le nom de « développement durable », un consensus pour le faire évoluer dans le sens d'une production non destructrice. En même temps, une partie des tensions internationales gardent un caractère on ne peut plus traditionnel : « paléolithique ». La possibilité d'utiliser les matières premières comme moyen de pression ou de chantage conserve au pétrole, par exemple, une place disproportionnée dans les relations entre les sociétés. De même, si les pays développés ont renoncé à se faire la guerre et ne semblent pas disposés à revenir sur cette orientation – ce qui place la dimension géopolitique classique à la périphérie des dynamiques mondiales majeures –, il existe aussi une « géopolitique émergente », celle de pays où la conjonction de ressources militaires substantielles, grâce à une croissance récente, et d'un nationalisme agressif entretenu notamment comme dérivatif potentiel à une crise politique peut ouvrir une « fenêtre de tir » extrêmement dangereuse. Les regards inquiets qui sont tournés vers la Chine ces derniers temps soulignent le caractère très spécifique du moment présent. Le Monde vit selon plusieurs temporalités incompatibles et il n'est pas possible d'annoncer dès aujourd'hui que la plus nouvelle, qui est aussi la plus sympathique, celle qui ferait que les humains décident ensemble de faire société ensemble, l'emportera.

Ce qui s'est encore peu produit et qui distingue la mondialisation d'un changement d'échelle global des sociétés, c'est l'invention du politique. Or les forces allant dans ce sens sont limitées. Le paysage politique mondial face à la mondialisation peut être grossièrement découpé en quatre familles de pensée. Le courant néomercantiliste, qui, en dépit des étiquettes qu'on lui accole, ne prend pas sa source dans le libéralisme, mais dans un mélange d'économisme, de conservatisme moral et de nationalisme, est bien représenté par les *neo-cons* étasuniens, mais aussi par une partie des droites japonaise, britannique, espagnole ou polonaise, et il a le soutien d'une partie du monde des affaires occidental. De manière symétrique et convergente, les « altermondialistes » s'opposent à toute construction politique transnationale, aussi démocratique soit-elle, et défendent pied à pied les prérogatives des États. Se réclamant de l'héritage internationaliste du mouvement ouvrier et tentant de relancer les reliquats, parfois rénovés, de la mouvance communiste, ils adoptent la plupart du temps une approche conservatrice. En Europe, au nom de la défense de l'État providence, ils n'hésitent pas à joindre leurs voix à celles des nationalistes pour entraver la construction de l'Union. Le troisième groupe est constitué par des États ou des « désirs-d'États » (plutôt que des gouvernements, des partis ou des mouvements d'opinion) qui continuent de se représenter le Monde et leur place dans ce Monde selon des logiques d'abord géopolitiques. C'est le cas de la Chine, de l'Inde, de l'essentiel du monde de l'Islam occidental, terroristes islamistes compris. Le quatrième courant est le seul à être clairement favorable à la mondialisation politique. Il regroupe une bonne part des partis de gouvernement du centre et de la gauche, les syndicats « réformistes », la majorité du monde de la culture et de l'information et une fraction des milieux économiques. Même si la scène où se déroulent ces débats n'est pas encore construite, si l'on peine à voir les linéaments d'un gouvernement mondial, si les partis mondiaux ne sont que des ébauches et si l'on est loin d'une citoyenneté de plein exercice, on ne peut pas dire pour autant que la mondialisation du politique n'ait pas commencé. Ici encore, il faut essayer de bien regarder ce qui se passe, s'efforcer ne pas confondre l'exercice de la démocratie avec la réunion de l'assemblée générale des dictateurs, de ne pas prendre l'armée pour la police, ni la géopolitique pour la politique.

Le bon thermomètre, c'est une fois de plus la mesure d'un flux, celui de la légitimité : la société mondiale se représente-t-elle dans des gouvernants, ces derniers se légitiment-ils dans la société ? Vu du Monde, ce flux est-il maigre ou abondant, symétrique ou dissymétrique, lacunaire ou généralisé, éclaté ou convergent ? Le foisonnement des réseaux va-t-il déboucher sur la construction d'un territoire planétaire, celui-ci va-t-il se

penser comme lieu commun de l'humanité ? De la réponse à ces questions dépendent les diagnostics et les pronostics que l'on peut se risquer à poser. Et dès lors que ces questions sont posées aux chercheurs, elles le sont ou le seront bientôt aussi aux citoyens, qui pourront choisir d'en faire un des enjeux de leurs interactions avec les scènes politiques qui leur sont accessibles. C'est, à travers de multiples canaux, la société civile mondiale qui décidera, au bout du compte, si les systèmes politiques existants doivent faire de la place à une société politique mondiale, une société mondiale en tant qu'elle est politique. Quelle que soit la proximité ou même la probabilité de cet événement, mieux vaut ne pas prendre le risque, une fois de plus, de passer à côté de l'essentiel.

S'employer à repérer, identifier et nommer les signaux faibles qui nous décrivent, par petites touches, les fabriques du futur.



À PROPOS DES AUTEURS

LES DIRECTEURS

Bernard Jouve est directeur de recherche au sein du laboratoire RIVES, composante de l'UMR CNRS 5600. Il travaille sur la recomposition des États modernes et plus particulièrement sur la redéfinition des relations entre États et métropoles. Docteur en urbanisme/aménagement, ses travaux le plus récents portent sur la gestion politique de la diversité culturelle. Parmi ses publications récentes on retrouve : *La gouvernance urbaine en questions*, *Horizons métropolitains : politiques et projets urbains en Europe* (avec C. Lefebvre) ; « Gouvernance métropolitaine : vers un programme de recherche comparatif » (*Politique et sociétés*, vol. 22, n° 1, p. 119-142) ; « Les formes de gouvernement urbain en Europe » (*DISP*,

vol. 152, n° 1, p. 37-42); « La démocratie en métropoles : gouvernance, participation et citoyenneté » (*Revue française de science politique*, vol. 55, n° 2, p. 317-337).

Yann Roche est professeur au département de géographie de l'Université du Québec à Montréal. Il travaille sur la cartographie et les outils géomatiques et sur leur application dans une optique de développement durable en environnement et en gestion des ressources naturelles. Il travaille actuellement à un projet d'évaluation et de gestion des ressources forestières dans le nord du Laos. Il est aussi l'auteur, avec Raoul Étongué-Mayer, d'un *Dictionnaire des termes géographiques contemporains*.

LES AUTEURS

Wilfredo Angulo (Dr. U. Montpellier III) est professeur titulaire à l'Universidad Pedagógica Experimental Libertador de Caracas. Ses enseignements portent sur la géographie sociale et urbaine, ainsi que sur l'aménagement du territoire. Il assume la présidence de l'Association vénézuélienne d'études canadiennes. Pour ses derniers travaux, voir *Globalización y territorio : las fusiones municipales en las ciudades de Montreal y Toronto*.

Sami Aoun est professeur au département d'histoire et de sciences politiques de l'Université de Sherbrooke et chercheur associé à la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de l'Université du Québec à Montréal. Ses enseignements et recherches principales portent sur les questions liées à l'Islam et à la région du Moyen-Orient. Parmi ses dernières publications, on trouve notamment « Standardising and Mapping Open-source Information for Crisis Regions: The Case of Post-conflict Iraq » (*Disasters*, vol. 29, n° 3 – avec Sarah Mubareka, Delilah Al Khudhairi et Ferdinand Bonn).

Christian Bouchard est professeur adjoint au département de géographie de l'Université Laurentienne (Sudbury, Ontario). Ses principaux travaux portent sur le contexte géopolitique de l'espace indianocéanique et sur le développement dans les petits États et territoires insulaires. Il mène actuellement un projet de recherche sur la situation énergétique des petites îles du sud-ouest de l'océan Indien et s'intéresse au contexte géopolitique de cette région.

Fanny Coulomb est docteure et maître de conférences en sciences économiques de l'Université Pierre-Mendès-France de Grenoble (France), où elle est également directrice adjointe du Centre d'études sur la sécurité internationale et les coopérations européennes (CESICE).

Charles-Philippe David est professeur de science politique, titulaire de la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques, et directeur de l'Observatoire sur les États-Unis, à l'Université du Québec à Montréal. Il a publié la seconde édition de *Au sein de la Maison-Blanche : la formulation de la politique étrangère des États-Unis*. Il est également coauteur de *La politique étrangère des États-Unis : fondements, acteurs, formulation* (avec Louis Balthazar et Justin Vaïsse).

Felipe De Alba est actuellement doctorant en aménagement à l'Université de Montréal. Il est membre du Groupe interdisciplinaire de recherche sur les Amériques (GIRA). Il a été fonctionnaire du gouvernement de la ville de Mexico (GDF) de 1997 à 2002, en matière de coordination métropolitaine, et fonctionnaire au gouvernement fédéral (1992-1996) en planification stratégique. Il est aussi coauteur du livre intitulé *Le défi métropolitain* (2004) et compte à son actif plusieurs articles dans des revues spécialisées touchant au phénomène urbain.

Économiste de formation, **Christian Deblock** est professeur au département de science politique de l'Université du Québec à Montréal et directeur du Centre Études internationales et mondialisation (CEIM). Ses recherches portent sur le régionalisme économique, la politique commerciale des États-Unis et les investissements internationaux. Il a publié, entre autres ouvrages, *Suivre les États-Unis ou prendre une autre voie ?* (avec Sylvain Turcotte); *L'Organisation mondiale du commerce : où s'en va la mondialisation ?*; *L'ALENA ou le libre-échange en défaut* (avec Dorval Brunelle).

Jacques Fontanel est professeur et directeur du Pôle d'études des politiques sociales et économiques de l'Espace Europe à l'Université Pierre-Mendès-France de Grenoble II (France). Ses recherches principales portent sur la géoéconomie, les théories de l'État et la stratégie des acteurs. Parmi ses publications récentes, on trouve notamment *La globalisation en « analyse » : géoéconomie et stratégie des acteurs*; « An Interpretation of French Military Expenditure » (*Defence and Peace Economics*); « L'industrie d'armement de la Russie : effondrement ou renouveau ? » (*Innovations*, n° 20).

Jean-François Gagné est chercheur à l'Observatoire international de géopolitique du département de géographie et de la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques à l'Université du Québec à Montréal.

Éric Jasmin est étudiant au doctorat en science politique à l'Université du Québec à Montréal. Son mémoire de maîtrise, sous la direction de Christian Deblock, était intitulé « Le rôle stratégique de l'innovation dans la nouvelle économie : le cas des télécommunications au Canada ». Déten-

teur d'un baccalauréat de l'Université de Montréal en mathématique et informatique, ses recherches portent actuellement sur les théories des firmes multinationales, les stratégies des firmes et les relations État-firme. Ses dernières recherches portaient sur le conflit du bois d'œuvre avec le professeur Gilbert Gagné.

Juan-Luis Klein (Ph.D.) est professeur titulaire au département de géographie et directeur adjoint du Centre des recherches sur les innovations sociales (CRISES). Ses enseignements et travaux portent sur la géographie socioéconomique, l'économie sociale, l'aménagement régional, le développement local et l'épistémologie de la géographie. Il mène plusieurs projets de recherche financés par le CRSH du Canada. Parmi ses travaux récents, on peut consulter les livres *Innovation territoriale et reconversion économique* (J.-M. Fontan et D.-G. Tremblay) et *Reconversion économique et développement territorial* (avec J.-M. Fontan et D.-G. Tremblay).

Frédéric Lasserre est professeur au département de géographie de l'Université Laval (Québec), chercheur à l'Institut québécois des hautes études internationales (IQHEI) où il dirige l'Observatoire de recherches internationales sur l'eau (ORIE), et chercheur associé à la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques (Université du Québec à Montréal). Il conduit des recherches sur la géopolitique de l'eau et a publié *Eaux et territoires : tensions, coopérations et géopolitique de l'eau* (avec Luc Descroix) et *Transferts massifs d'eau : outils de développement ou instrument de pouvoir ?*

Jacques Lévy (1952) a été élève à l'École normale supérieure de Cachan. Il est géographe, professeur à l'École polytechnique fédérale de Lausanne. Il est aussi professeur à l'Institut d'études politiques de Paris. Il a été professeur à New York (NYU), Los Angeles (UCLA), Naples (IUO), São Paulo (USP) et Mexico (Cátedra Reclus). Il a été *fellow* (2003-2004) au Wissenschaftskolleg zu Berlin. Il anime les revues *EspacesTemps* *Les Cahiers* et *EspacesTemps.net*. Il est conseiller scientifique pour les revues *Pouvoirs locaux* et *Geopolitics*. Il collabore fréquemment avec les journaux *Le Monde*, *Libération* et *Le Temps*. Il a notamment publié : *Révolutions, fin et suite* (avec Patrick Garcia et Marie-Flore Mattei) ; *Géographies du politique* ; *Le monde : espaces et systèmes* (avec Marie-Françoise Durand et Denis Retaillé) ; *L'espace légitime* ; *Egogéographies* ; *Le monde pour Cité* ; le dossier « Nouvelles géographies » (revue *Le Débat*) ; *Europe : une géographie* ; *Mondialisation : les mots et les choses* (avec le groupe Mondialisation du Gemdev) ; *Le tournant géographique* (Belin, 1999) ; *Logiques de l'espace, esprit des lieux* (codirigé avec Michel Lussault) ; *Repenser le territoire : un dictionnaire critique* (avec Serge Wachter et al.) ; *From Geopolitics to Global Politics* ; *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*

(codirigé avec Michel Lussault) ; *La carte, enjeu contemporain* (avec Patrick Poncet et Emmanuelle Tricoire), *Les sens du mouvement* (codirigé avec Sylvain Allemand et François Ascher), le dossier « Eine geographische Wende » (revue *Geographische Zeitschrift*).

Alex Macleod est professeur de science politique et directeur du Centre d'études des politiques étrangères et de sécurité à l'Université du Québec à Montréal. Ses publications les plus récentes comprennent : « Just Defending National Interests? Understanding French Policy towards Iraq since the End of the Gulf War » (*Journal of International Relations*, n° 7) ; *Diplomaties en guerre : sept États face à la crise irakienne*. Ses intérêts de recherche actuels comprennent la théorie des relations internationales, la sécurité européenne et la politique étrangère de la France.

Rémy Madinier (CNRS-EHESS) est historien, spécialiste de l'islam en Asie du Sud-Est. Après avoir consacré ses premiers travaux à la démocratie musulmane en Indonésie, il travaille désormais sur les phénomènes de radicalisation islamique, auxquels il a consacré deux ouvrages : *Les musulmans d'Asie du Sud-Est face au vertige de la radicalisation* (en collaboration avec Stéphane Doyon) ; *L'innocence perdue? L'islam indonésien et la tentation radicale, de 1967 à nos jours* (en collaboration avec André Feillard).

Pierre-Louis Malfatto est chargé de cours au département de science politique et coordonnateur de l'Observatoire international de géopolitique du département de géographie et de la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques à l'Université du Québec à Montréal. Titulaire d'une maîtrise de droit international public de l'Université Pierre-Mendès-France de Grenoble II et d'une maîtrise de science politique en relations internationales de l'Université du Québec à Montréal, il a récemment publié avec David Morin et Alex Macleod « La fin de l'hégémonie? L'ordre international à l'épreuve de la crise irakienne », dans Alex Macleod et David Morin (dir.), *Diplomaties en guerre : sept États face à la crise irakienne*.

Paolo Molinari est post-doctorant CNRS au centre Géophile. Il travaille actuellement sur la géographie régionale et les systèmes territoriaux en Europe.

Marie-Pierre Paquin-Boutin a obtenu une maîtrise en géographie à l'Université du Québec à Montréal, où elle a été assistante de recherche. Pour ses travaux, voir J.-L. Klein, A. Latendresse, J.-M. Fontan et M.-P. Paquin-Boutin, « Le local comme nouvelle scène de gouvernance et de développement à Montréal et à Montevideo », *Géographie et culture*, n° 45, 2003.

Violette Rey est professeure de géographie à l'ENS Lettres et Sciences humaines, et professeure invitée dans des universités étrangères. Spécialiste de l'Europe centre-orientale, elle travaille sur les dynamiques territoriales et les influences culturelles. Elle a écrit plusieurs ouvrages et reçu plusieurs distinctions scientifiques. Elle dirige une équipe de recherche reconnue par le CNRS.

Alexandra Ricard-Guay est candidate à la maîtrise en science politique à l'Université du Québec à Montréal et boursière du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH). Adjointe de recherche au Centre études internationales et mondialisation (CEIM), elle est aussi coordonnatrice de l'Observatoire des Amériques. Ses champs d'intérêt sont les questions de développement et de sécurité liées au phénomène migratoire ainsi que la migration forcée, notamment en Colombie.

Claude Serfati est maître de conférences des Universités en économie et responsable de l'axe de recherche : Mondialisation, Gouvernance, Développement durable au C3ED, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines. Il est l'auteur de nombreux ouvrages (et chapitres dans des ouvrages collectifs) et articles dans des publications scientifiques sur les thèmes de la mondialisation, ses enjeux de régulation, ainsi que sur les industries d'armement. Il a récemment publié les ouvrages suivants : « Les groupes de l'armement et les marchés financiers : vers une convention "guerre sans limites" ? » (avec L. Mampaey – dans *La finance mondialisée, racines sociales, configuration, conséquences ; Impérialisme et militarisme ; « L'économie de la finance globale »*, dans *La globalisation économique : attirer ou responsabiliser les firmes multinationales ? Nouvelles réflexions sur un dilemme ancien*).

Julien Tourreille est étudiant au doctorat en science politique à l'Université du Québec à Montréal et boursier Marc Bourgie de l'Observatoire sur les États-Unis à la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques. Ses recherches principales portent sur les répercussions de l'hégémonie américaine sur la scène internationale, ainsi que sur la notion d'empire dans les relations internationales. Ses publications récentes sont : « La consolidation de la paix, un concept à consolider » (avec Charles-Philippe David, dans *Faire la paix : concepts et pratiques de la consolidation de la paix*) ; « Les symboles de la présidence », dans *La présidence des États-Unis*.

CARTOGRAPHE PRINCIPAL

Philippe Audette est titulaire d'une maîtrise de géographie de l'Université du Québec à Montréal. Ayant axé son cheminement universitaire sur la cartographie, il a participé à de nombreux projets, tels que l'Atlas du Québec et de ses régions, l'exposition sur le monde arabe au Musée canadien des civilisations à Ottawa, le projet de développement du quartier Pointe-Saint-Charles (Montréal) et, plus récemment, l'étude du couvert forestier dans la province de Phongsaly (Laos). De plus, il travaille actuellement de manière active dans le milieu de l'édition de manuels scolaires au secondaire.

Eaux et territoires – 2^e édition

Tension, coopérations
et géopolitique de l'eau
Frédéric Lasserre et Luc Descroix
2005, ISBN 2-7605-1384-X, 522 pages

Transferts massifs d'eau

Outils de développement ou instruments
de pouvoir?
Sous la direction de Frédéric Lasserre
2005, ISBN 2-7605-1379-3, 610 pages

La ville autrement

Sous la direction de Pierre Delorme
2005, ISBN 2-7605-1342-4, 300 pages

**Mouvements sociaux
et changements institutionnels**

L'action collective à l'ère
de la mondialisation
*Sous la direction de Louis Guay,
Pierre Hamel et Jean-Guy Vaillancourt*
2005, ISBN 2-7605-1341-6, 438 pages

Démocraties métropolitaines

*Sous la direction de
Bernard Jouve et Philip Booth*
2004, ISBN 2-7605-1236-3, 356 pages

**Reconversion économique
et développement territorial**
Transformations de l'État et politiques
urbaines au Canada, en France
et en Grande-Bretagne

*Sous la direction de Jean-Marc Fontan,
Juan-Luis Klein et Benoît Lévesque*
2003, ISBN 2-7605-1244-4, 356 pages

Le territoire pensé

Géographie des représentations territoriales
*Sous la direction de Frédéric Lasserre
et Aline Lechaume*
2003, ISBN 2-7605-1224-X, 346 pages

Sports et villes

Enjeux économiques et socioculturels
Sous la direction de Sylvain Lefebvre
2003, ISBN 2-7605-1210-X, 254 pages

**Grands projets urbains
et requalification**

*Sous la direction de Gilles Sénécal,
Jacques Malézieux et Claude Manzagol*
2002, ISBN 2-7605-1184-7, 280 pages

Géographie et société

Vers une géographie citoyenne
*Sous la direction de Suzanne Laurin,
Juan-Luis Klein et Carole Tardif*
2001, ISBN 2-7605-1090-5, 334 pages

L'espace économique mondial

Les économies avancées
et la mondialisation
Jean-Paul Rodrigue
2000, ISBN 2-7605-1037-9, 534 pages

Les espaces dégradés

Contraintes et conquêtes
*Sous la direction de Gilles Sénécal
et Diane Saint-Laurent*
2000, ISBN 2-7605-1071-9, 292 pages

Le Québec en changement

Entre l'exclusion et l'espérance
Sous la direction de Pierre Bruneau
2000, ISBN 2-7605-1058-1, 242 pages

L'éducation géographique – 2^e édition

Formation du citoyen
et conscience territoriale
*Sous la direction de Juan-Luis Klein
et Suzanne Laurin*
1999, ISBN 2-7605-1052-2, 270 pages